

**LIBRARY - OF - THE
DEPARTMENT - OF
EXTERNAL AFFAIRS**

b(603425(F)

16877
21-225

AFFAIRES EXTÉRIEURES 7

Sous le titre Affaires Extérieures, le ministère des Affaires extérieures publie chaque mois un compte rendu de son activité ainsi qu'une documentation abondante sur le rôle du Canada dans le domaine international.

Cette publication peut être reproduite entièrement ou en partie, de préférence avec indication de source.

Abonnement: Un dollar par année (étudiants: 50c.) franco.

Les remises doivent être établies à l'ordre du Receveur général du Canada et adressées à l'Imprimeur de la Reine, Ottawa (Canada). Autorisé comme envoi postal de la deuxième classe, Ministère des Postes, Ottawa.

Vol. XIII N° 1

Table des matières

Janvier 1961

Quinzième session des Nations Unies	2
Nouveaux membres des Nations Unies	9
Comité consultatif du Plan de Colombo	11
Relations entre le Canada et le Japon	13
Le Canada et les radiations ionisantes	17
Les affaires extérieures au Parlement	
Convention de l'OCED	22
Réunion ministérielle de l'OTAN	24
Résolution canadienne sur le désarmement	28
Nominations et déplacements dans le service diplomatique du Canada	31
Traités	32

Quinzième session des Nations Unies

RAPPORT INTÉRIMAIRE

LE 20 DÉCEMBRE, la quinzième session de l'Assemblée générale des Nations Unies a été prorogée au 7 mars 1961. Il est déjà arrivé que la session de l'Assemblée soit en deux parties, mais c'est un fait exceptionnel. D'ordinaire, l'Assemblée s'ouvre à la mi-septembre; il y a un débat général auquel participent les ministres des Affaires étrangères des divers États; puis, à partir du début d'octobre, le travail se fait au sein des sept grandes commissions de l'Assemblée; des séances plénières ont lieu périodiquement, au cours desquelles l'Assemblée approuve ou rejette les travaux des commissions; enfin, à la mi-décembre, l'Assemblée clôture ses séances, qui ne se rouvrent que l'automne suivant. La quinzième session reprendra ses séances en mars; d'importantes questions sont encore inscrites à l'ordre du jour, et trois des grandes commissions devront siéger: autant de signes que cette session est l'une des plus extraordinaires depuis la fondation des Nations Unies, il y a quinze ans.

Le contexte

Cette situation résulte d'un certain nombre de faits d'ordre politique et de manœuvres de procédure, soit au sein de l'Organisation, soit en dehors. Il y a lieu de relever particulièrement deux séries d'événements influant les uns sur les autres qui se sont produits au cours des six derniers mois de l'année. D'abord la mauvaise tournure qu'avaient prise les rapports entre l'Est et l'Ouest depuis l'avortement de la conférence "au sommet", en mai 1960. Il semble que l'Union soviétique et ses alliés, compte tenu de cette situation et aussi de certains événements intérieurs fort importants, aient décidé de remettre toute négociation sérieuse avec les États-Unis au moins jusqu'après les élections de novembre, sinon jusqu'à l'installation du nouveau président des États-Unis. Aussi ne pouvait-on guère s'attendre à de grands progrès, à la quinzième session de l'Assemblée générale, dans les débats se rattachant directement aux relations entre l'Est et l'Ouest. L'incertitude causée par l'approche des élections aux États-Unis portait d'ailleurs les membres de l'Assemblée générale à différer l'examen de bien des questions, particulièrement celles contestées par les États-Unis et l'Union soviétique. Par exemple, l'Assemblée ne put, au début de sa session, se mettre d'accord sur un projet de résolution invitant les gouvernements intéressés à reprendre les entretiens "au sommet". Par la suite, l'Assemblée ne voulut pas voter sur une résolution canadienne ayant pour but, entre autres, la reprise immédiate des négociations générales sur le désarmement, que l'Union soviétique et ses alliés avaient rompues à la fin de juin en se retirant du Comité du désarmement des dix puissances.

Entretiens des chefs de gouvernement

Cependant ces difficultés n'auraient pas dû nécessairement conduire aux débats acerbes et confus qui ont caractérisé les séances du début de la session et qui ont influé si désagréablement sur toutes les délibérations de l'Assemblée. La décision de M. Khrouchtchev d'exploiter l'échec de la réunion "au sommet" en se rendant personnellement à l'Assemblée des Nations Unies contribua fort à gâter les choses. Avant d'arriver à New-York, M. Khrouchtchev déclara qu'il y allait pour parler désarmement avec les chefs de gouvernement que sa présence y attirerait. Pourtant, une fois à l'Assemblée, il parut s'intéresser bien davantage à la question du colonialisme et à celle du Congo. Il chercha à faire passer l'URSS pour le plus ardent adversaire du colonialisme et pour l'ami le plus sincère des États nouvellement parvenus à l'indépendance. Le moment était bien choisi pour une initiative de ce genre, puisque dix-sept pays, la plupart africains, venaient d'être admis aux Nations Unies. La plupart des anciennes colonies devenues membres de l'Assemblée surent pourtant se former une opinion propre à ce sujet. Le premier ministre du Canada, entre autres, repoussa les prétentions de l'Union soviétique au rôle de champion des anciennes colonies, dans son discours du 26 septembre. L'Assemblée finit par adopter principalement, au sujet du colonialisme, non pas le projet de résolution de l'Union soviétique, mais un texte proposé par quarante-trois États d'Afrique et d'Asie. Cette résolution, qui proclame solennellement la nécessité de mettre fin promptement et inconditionnellement au colonialisme sous toutes ses formes et dans toutes ses manifestations, constitue l'un des résultats nets et positifs de la session. Elle fut adoptée par 89 voix (y compris celle du Canada) contre zéro, et 9 abstentions.

Effets de la crise du Congo

Toutefois, c'est la crise continue du Congo, plutôt que le débat général sur le colonialisme, qui a le plus mis en lumière les problèmes de l'Afrique indépendante vis-à-vis des Nations Unies. Ce second thème et le précédent, — la tension croissante entre l'Est et l'Ouest, — ont prédominé tous les autres durant la première partie de la quinzième session. La session s'ouvrit immédiatement après que l'Assemblée, réunie d'urgence en septembre, eut appuyé dans l'ensemble les mesures prises par le secrétaire général, conformément aux décisions du Conseil de sécurité au sujet de la crise congolaise. Les événements du Congo n'en continuaient pas moins à mécontenter de nombreux membres de l'Assemblée, pour des raisons diverses. Le secrétaire général se vit en butte à des critiques de plus en plus vives, particulièrement de la part de l'Union soviétique. M. Khrouchtchev, à ce qu'il parut, en voulait aux Nations Unies d'avoir su intervenir rapidement et judicieusement dans la menaçante situation congolaise, et ce serait la raison pour laquelle, au début de la session, il aurait porté des attaques violentes contre le secrétaire général personnellement, la fonction de secrétaire général et le Secrétariat des Nations Unies tout ensemble. M. Khrouchtchev proposa de remplacer le poste de secrétaire général par un comité de trois personnes représentant l'Est,

l'Ouest et les pays non engagés. On se rendit compte bientôt que cette division par trois devait frapper tout le fonctionnement du Secrétariat ainsi que les fonctions parallèles des institutions spécialisées des Nations Unies. D'autre part, la délégation de l'Union soviétique parut lier à l'acceptation de ce nouveau principe toute négociation ultérieure sur le désarmement.

Les délégations montrèrent peu d'enthousiasme pour cette demande de M. Khrouchtchev. La plupart se rendaient évidemment compte que ce serait étendre au Secrétariat le règne du veto. Les Nations Unies, déjà entravées par l'abus du veto au Conseil de sécurité, se seraient trouvées complètement paralysées et incapables d'intervenir dans les crises internationales. L'Union soviétique paraissait avoir pour objectifs de réduire le plus possible l'efficacité des opérations des Nations Unies au Congo et de les empêcher d'intervenir ailleurs par la suite. Malgré la tiédeur de l'accueil, l'URSS poursuivit ses attaques. Pour cette raison, et parce que plusieurs États étaient mécontents de la tournure des événements au Congo, la première moitié de la session se termina par un débat sur le Congo qui ne produisit aucune résolution propre à préciser et à définir le mandat des Nations Unies d'une façon acceptable par l'Assemblée. Un point relatif au Congo a donc été inscrit à l'ordre du jour de la seconde partie de la session; les décisions antérieures de l'Assemblée à ce sujet ont été réitérées, et l'on a remis à plus tard tout débat sur la question, faute d'un terrain d'entente permettant de donner de nouvelles directives au secrétaire général.

Commissions politiques de l'Assemblée

Pendant ce temps, les sept grandes commissions de l'Assemblée poursuivaient l'examen détaillé des points de l'ordre du jour qui leur avaient été renvoyés, avec plus ou moins de succès selon que les points en question se rattachaient ou non aux grands différends fondamentaux. Les deux commissions politiques, par exemple, ne travaillèrent qu'avec la plus grande difficulté. La Première Commission examina la question de la Mauritanie sans pouvoir adopter de résolution, puis approuva une résolution sur l'Algérie par laquelle elle demandait l'institution d'un référendum sous l'égide des Nations Unies. Le vote sur cette résolution fut de 47 voix contre 20, et 28 abstentions. Le Canada vota contre, estimant que l'intervention des Nations Unies n'aurait pu que compliquer ou même compromettre les efforts du général de Gaulle sans pour autant apporter de solution au problème. (Au cours du débat qui suivit en séance plénière de l'Assemblée, on renonça à toute intervention des Nations Unies, ce qui permit au Canada de voter pour lorsque fut mise aux voix la résolution modifiée concernant l'Algérie.)

Débat sur le désarmement

Le débat qui intéressait le plus le Canada à la Première Commission avait trait au désarmement. Quatre points de l'ordre du jour s'y rapportaient, et il fut inscrit à ce sujet treize résolutions. En raison de la tension qui régnait à l'Assemblée, le débat en commission sur le désarmement, qui dura plus d'un mois, n'eut guère

de résultat. Chacun évitait de se prononcer sur les résolutions qui paraissaient toucher au domaine des négociations en vue d'un désarmement général et complet sous contrôle international, objectif unanimement accepté par l'Assemblée, l'année précédente, dans des circonstances plus propices. En dépit d'un effort énergique et soutenu, la délégation du Canada ne put faire adopter une proposition donnant suite à une initiative prise en août par la Commission du désarmement et ayant pour objet l'établissement de rouages grâce auxquels il deviendrait possible aux puissances moyennes ou petites, en particulier, de jouer un rôle en vue de la reprise prochaine des négociations. La proposition du Canada, de même que neuf autres considérées comme touchant la question des négociations de désarmement, a été renvoyée à la reprise de la session. Toutefois, l'Assemblée a adopté trois résolutions relatives aux essais nucléaires et à la multiplication des armes nucléaires. Deux de ces résolutions se référaient aux négociations en cours pour la conclusion d'un traité mettant fin pour toujours aux essais nucléaires, ainsi qu'au moratorium observé volontairement par les trois principales puissances nucléaires quant à ces essais tandis que se poursuivaient les négociations en cause. La troisième résolution invitait les États à adopter à titre provisoire des mesures limitant la dissémination des armes nucléaires en attendant la conclusion d'un accord définitif à ce sujet.

Le Canada a voté pour les trois résolutions, qui ont été adoptées à de fortes majorités. Parlant à l'appui de la résolution concernant la dissémination des armes nucléaires, le représentant du Canada a souligné qu'il importait de conclure un accord permanent de désarmement tenant compte de l'ensemble de la question des armes nucléaires. Il déclara que le Canada souhaitait, lui aussi, l'adoption de mesures temporaires en attendant la conclusion d'un accord permanent, mais que le Gouvernement canadien devrait reconsidérer sa position à cet égard s'il ne se marquait prochainement aucun progrès dans les discussions relatives au désarmement.

La Commission politique spéciale de l'Assemblée réussit à adopter une résolution unanime ayant pour but d'aider les gouvernements autrichien et italien à régler leur différend en ce qui concerne la situation de l'élément germanophone de la population de la province italienne de Bolzano (Bozen). La Commission dut cependant remettre à plus tard toute décision relative au rapport du directeur général de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient.

La Commission politique spéciale ne put non plus se mettre d'accord sur la question de la composition du Conseil de sécurité et du Conseil économique et social. Ce débat, auquel la délégation du Canada prit une part plus que remarquée, comportait l'examen de diverses modifications de la composition de ces organes, dont l'objet était d'accorder une plus grande place aux nouveaux États d'Asie et d'Afrique. Le Canada se prononça énergiquement en faveur d'un accroissement de la représentation asiatique et africaine par l'augmentation du nombre total des membres des deux conseils. Le bloc soviétique s'opposa à ce point de vue, ne voulant d'aucune modification avant l'admission de la Chine communiste aux

Nations Unies. Plusieurs États africains ou asiatiques cherchaient la solution du côté d'une redistribution des sièges plutôt que de leur multiplication, ce qui eût diminué la représentation des États d'Amérique latine et d'Europe occidentale. Malgré tous les efforts déployés par la délégation du Canada et par d'autres délégations en vue de l'acceptation d'un moyen terme, aucune solution ne rallia une majorité suffisante. Le débat prit fin sans avoir abouti à une décision, ce qui compliqua les élections aux sièges vacants.

Commission des questions économiques

La Deuxième Commission de l'Assemblée, celle des questions économiques, a adopté une résolution incorporant l'idée lancée par M. Diefenbaker, premier ministre du Canada, dans son discours du 26 septembre devant l'Assemblée générale, soit celle de la constitution d'une banque alimentaire mondiale. La résolution réclame une étude de la mobilisation des surplus de denrées alimentaires et de leur envoi aux parties du monde qui en ont le plus grand besoin.

La Commission a aussi appuyé la proposition de M. Diefenbaker ayant trait à la création d'une banque mondiale d'experts; elle a développé et établi sur des bases régulières le programme d'essai "OPEX" des Nations Unies pour le recrutement de personnel technique et exécutif sur demande des gouvernements (particulièrement ceux des nouveaux États) qui ont besoin d'aide pour mettre sur pied ou administrer certains services. La Deuxième Commission est l'une de celles qui ont réussi à se rendre au terme de leur besogne avant la prorogation de la session.

Commission des questions sociales

L'une des tâches de la Troisième Commission (questions sociales et humanitaires) consistait à dresser le bilan de l'Année mondiale du réfugié. Le Gouvernement canadien, en plus de faire un important don de farine à l'Office de secours et de travaux pour les réfugiés de Palestine, a contribué à l'Année mondiale du réfugié en accueillant plus de deux cents réfugiés tuberculeux avec leurs familles; il est question, d'ailleurs, qu'il en accueille encore un certain nombre. La tâche principale de cette Commission est de rédiger les pactes des droits de l'homme. Le Canada, qui vient tout juste d'adopter chez lui une déclaration des droits de l'homme, a participé activement à ces travaux, au cours desquels il a tenu à mettre en lumière la position particulière des États fédéraux, dont les pouvoirs sont partagés entre l'autorité centrale et les autorités régionales. Comme la Deuxième Commission, la Troisième a pu achever ses travaux pour le 20 décembre.

Commission de la tutelle

La Quatrième Commission de l'Assemblée, à laquelle sont confiées les questions relatives aux territoires sous tutelle des Nations Unies et au territoire sous mandat du Sud-Ouest Africain, ainsi que les questions coloniales en général, n'a pu

achever ses travaux. Elle a approuvé des résolutions concernant l'avenir des territoires sous tutelle que sont le Ruanda-Urundi et le Samoa occidental et du territoire sous mandat du Sud-Ouest Africain, et adopté des règles devant permettre aux États membres de juger s'ils sont tenus aux termes de la Charte de transmettre aux Nations Unies des renseignements sur les territoires non autonomes relevant de leur administration. La question de l'avenir du territoire sous tutelle qu'est le Cameroun britannique est au nombre de celles que la Commission a renvoyées à la reprise de la session. Il est possible aussi que le débat sur les territoires non autonomes se continue en mars, compte tenu de l'adoption de la Déclaration sur le colonialisme, de même que le débat sur diverses autres questions.

Commission des questions budgétaires

La Cinquième Commission de l'Assemblée (questions administratives et budgétaires) avait la tâche, fort difficile, d'assurer le financement de l'ONU; le fardeau sans précédent imposé par les opérations du Congo compliquait évidemment son travail. La Commission devait trouver des ressources pour couvrir les frais des six premiers mois des opérations militaires, c'est-à-dire des ressources à peu près égales au chiffre du budget annuel moyen de l'Organisation. La délégation du Canada a joué un rôle de premier plan dans ce débat. Elle a soutenu que les décisions prises par l'ONU obligeaient collectivement tous les membres et que leurs conséquences économiques devaient retomber sur tous, dans le cadre du budget ordinaire et suivant le barème normal de cotisation. Le bloc soviétique prit la contre-partie de cette position, visant à détruire sur le plan financier l'efficacité des opérations du Congo comme il avait visé à le faire dans le cas de la Force d'urgence des Nations Unies. D'autre part, un certain nombre de pays insuffisamment développés, tout en restant désireux d'appuyer des opérations de pacification qui seraient efficaces, assuraient ne pouvoir y contribuer suivant le barème normal de cotisation. L'Assemblée finit par adopter une résolution (appuyée par le Canada) posant à nouveau en principe que le financement des opérations de pacification retombait collectivement sur les membres de l'Organisation, mais créant un compte spécial qui permettait en pratique de réduire le fardeau financier pour ceux des membres dont la quote-part des frais militaires du Congo était trop lourde pour leurs moyens. Une résolution, dont le Canada était l'un des parrains, a établi une méthode semblable pour le financement de la Force d'urgence des Nations Unies au Moyen-Orient, qui coûte un peu moins de 20 millions de dollars par année.

Dans le débat en Cinquième Commission, ainsi qu'en d'autres occasions, la délégation du Canada a fait savoir que son gouvernement était disposé à contribuer de diverses manières au financement des opérations du Congo: contribution, sous réserve de l'approbation du Parlement, de un million de dollars au fonds de cent millions créé pour soutenir provisoirement l'administration civile du Congo; versement intégral de la quote-part canadienne des \$48,500,000 qu'ont

coûté en 1960 les opérations militaires au Congo; prise à sa charge de la quote-part canadienne des frais entraînés par le pont aérien du début, soit de \$600,000; versement anticipé de \$1,500,000 sur les \$1,700,000 de la quote-part canadienne du budget ordinaire de 1961 des Nations Unies.

Commission des questions juridiques

La Sixième Commission, celle dont l'ordre du jour était le moins chargé, a pu sans difficulté achever ses travaux avant la prorogation de la session. La délégation du Canada a été particulièrement heureuse de l'adoption unanime d'une résolution aux termes de laquelle l'Assemblée générale, si elle est du même sentiment, inscrira à l'ordre du jour provisoire de sa dix-septième session ordinaire, en 1962, la question de la publication d'un annuaire juridique des Nations Unies. Au cours du débat sur cette question, la délégation du Canada a exprimé officiellement le vœu que soit modifié le projet d'annuaire juridique, préférant que les Nations Unies publient soit un répertoire, soit un condensé des jugements internationaux ou nationaux concernant leur activité.

Problèmes qui se posent aux Nations Unies

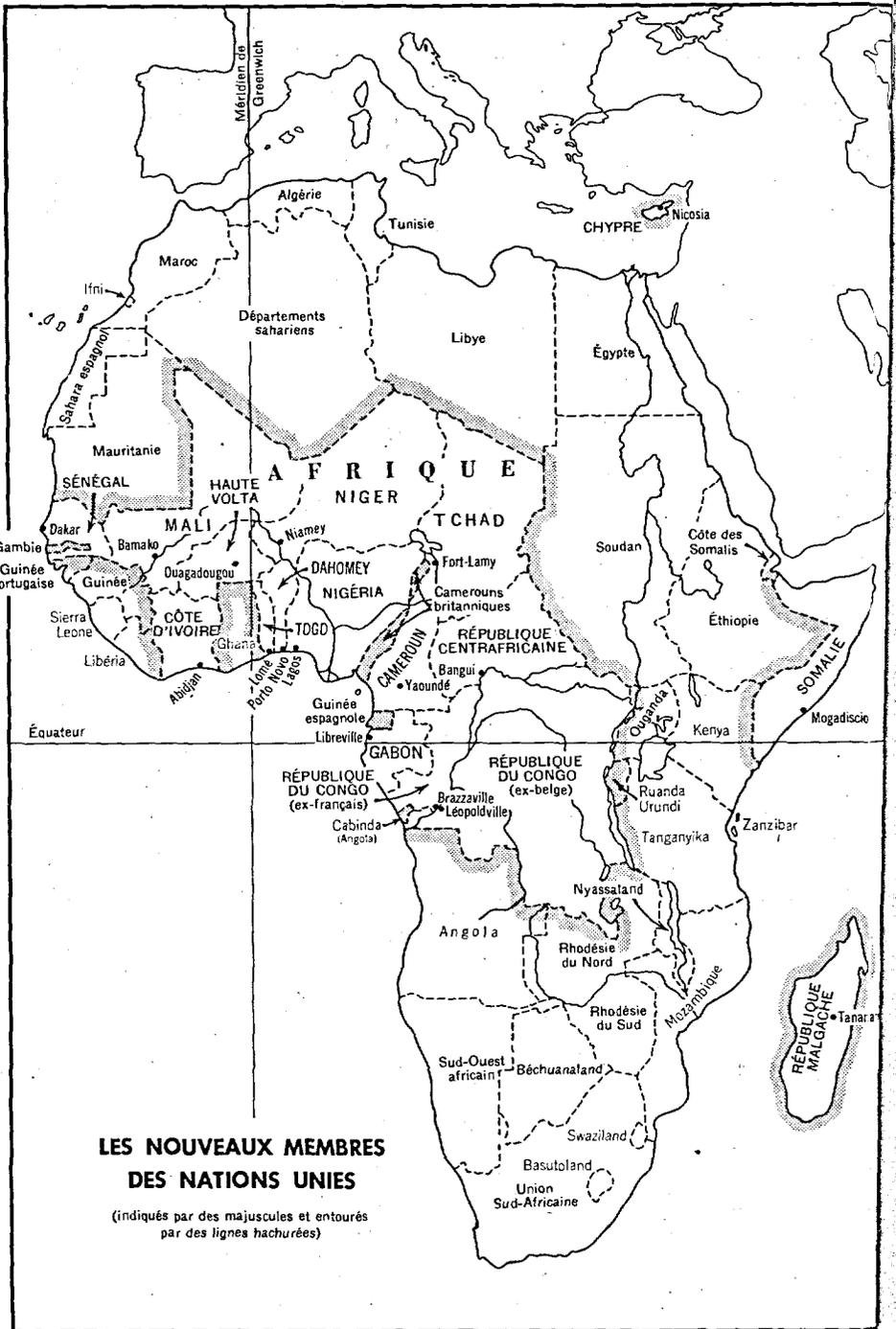
Le 20 décembre 1960, quand la quinzième session a été prorogée, trois seulement des sept grandes commissions de l'Assemblée avaient terminé leurs travaux. Parmi les points de l'ordre du jour qui restaient en souffrance figuraient plusieurs des questions les plus graves, et l'on ne s'était guère rapproché encore de leur solution. Au début de la session, particulièrement, les travaux de l'Assemblée avaient été entravés par trop de confusion dans la procédure. Il est évident que l'on devra songer à mettre plus au point certaines méthodes, certaines formalités et certains rouages de base si l'on veut répondre aux besoins d'une assemblée qui compte désormais une centaine de membres. Le succès des opérations des Nations Unies au Congo n'est pas encore assuré, et la situation financière de l'Organisation reste précaire. A la fin de la première partie de la quinzième session, on devait avouer que jamais, sans doute, les Nations Unies ne s'étaient trouvées devant une pareille accumulation de problèmes restant sans solution.

Nouveaux membres des Nations Unies

LA QUINZIÈME session de l'Assemblée générale des Nations Unies a vu l'admission des États suivants, qui ont accédé récemment à l'indépendance; deux étaient d'anciennes colonies britanniques, un, une ancienne colonie belge, et onze, membres de la Communauté française.

	Capitale	Indépendance	Admission à l'ONU	Chef du Gouvernement	Chef d'État
Cameroun	Yaoundé	1 ^{er} janvier 1960	20 septembre 1960	Premier ministre Charles Assalé	Président Ahnadon Ahidgo
Togo	Lomé	27 avril 1960	20 septembre 1960	Président Sylvanus Olympio	Président Sylvanus Olympio
Mali ¹	Bamako	20 juin 1960	20 septembre 1960	Premier ministre Modibo Keita	Premier ministre Modibo Keita
Sénégal ¹	Dakar	20 juin 1960	20 septembre 1960	Premier ministre Mamadou Dia	Président L. Senghor
République malgache	Tananarive	26 juin 1960	20 septembre 1960	Premier ministre Philibert Tsiranana	
Congo (Léopoldville)	Léopoldville	30 juin 1960	20 septembre 1960	En contestation	Président Kasavubu
Somalie	Mogadiscio	1 ^{er} juillet 1960	20 septembre 1960	Premier ministre Abed Irashid Ali Shermarke	Président Aden Abdullah Osman
Dahomey	Porto-Novo	1 ^{er} août 1960	20 septembre 1960	Premier ministre Hubert Maga	Premier ministre Hubert Maga
Niger	Niamey	3 août 1960	20 septembre 1960	Président Hamani Diori	Président du Conseil des ministres H. Diori
Haute-Volta	Ouagadougou	5 août 1960	20 septembre 1960	Président Maurice Yameogo	Président du Conseil des ministres M. Yameogo
Côte d'Ivoire	Abidjan	7 août 1960	20 septembre 1960	Président Félix Houphouët-Boigny	Président F. Houphouët-Boigny
Tchad	Fort-Lamy	11 août 1960	20 septembre 1960	Président François Tombalbaye	Président François Tombalbaye
République centrafricaine	Bangui	13 août 1960	20 septembre 1960	Président David Dacko	Président David Dacko
Congo	Brazzaville	15 août 1960	20 septembre 1960	Président Abbé Fulbert Youlou	Président Abbé Fulbert Youlou
Chypre	Nicosia	16 août 1960	20 septembre 1960		Archevêque Makarios
Gabon	Libreville	17 août 1960	20 septembre 1960	Président Léon M'ba	Président Léon M'ba
Nigéria	Lagos	1 ^{er} octobre 1960	7 octobre 1960	Premier ministre Abubakar Tafawa Balewa	Gouverneur général Nnamdi Azikiwe

¹Le 20 juin 1960, la Fédération du Mali est devenue indépendante. Elle se composait de deux anciens territoires français, le Sénégal et le Soudan. Le 20 août, le Sénégal a annoncé sa sécession de la Fédération. Le 22 septembre le Soudan a reconnu la dissolution de sa fédération avec le Sénégal et a transformé le Soudan en République du Mali.



Comité consultatif du Plan de Colombo

DOUZIÈME RÉUNION ANNUELLE

LE COMITÉ consultatif pour le développement économique du Sud et du Sud-Est asiatiques, au sein duquel les ministres représentant tous les pays qui participent au Plan de Colombo s'assemblent pour examiner les progrès accomplis et les tâches futures, a tenu sa réunion annuelle à Tokyo du 14 au 17 novembre 1960. C'était la douzième réunion du Comité. M. Angus MacLean, ministre des Pêcheries, a dirigé la délégation du Canada.

L'une des principales tâches du Comité consultatif à chacune de ses réunions annuelles est d'adopter un rapport sur les travaux exécutés pendant l'année dans le cadre du Plan de Colombo. Ce rapport est mis au point par les représentants de tous les États membres. Il comprend deux chapitres généraux qui étudient les progrès économiques déjà réalisés et les tâches futures, une série de chapitres qui examinent d'une façon plus détaillée la situation économique de chaque pays de la région du Plan de Colombo, un chapitre consacré à la coopération technique et un autre qui décrit les contributions des États membres à l'assistance économique et technique.

A la réunion de Tokyo, le Comité consultatif a pu constater que des progrès très encourageants avaient été accomplis pendant l'année à l'étude. Le rapport indique une augmentation sensible des recettes provenant des exportations des pays du Plan de Colombo dans l'ensemble, un accroissement de la production agricole et un relèvement considérable de la production industrielle. Malgré l'amélioration qui s'est effectuée, cependant, le Comité a tenu compte des nombreux problèmes qui continuent d'exister dans le Sud et le Sud-Est asiatiques. Le rapport annuel a souligné que le développement économique de la région du Plan de Colombo exigerait de longues années.

Conformément à une décision prise à la onzième réunion du Comité consultatif, en 1959, les pays ont été priés de fournir des renseignements, pour la réunion de 1960, sur les mouvements démographiques; une partie spéciale du rapport annuel adopté à Tokyo traite les problèmes relatifs à la population. La région du Plan de Colombo est très peuplée, contenant le quart environ de la population mondiale. Quelques pays de la région éprouvent de la difficulté à maintenir un rythme de développement économique supérieur aux taux d'accroissement démographique; dans certains d'entre eux, des mesures ont été prises pour ralentir l'accroissement de la population. Le Comité consultatif a fait remarquer, toutefois, que le besoin fondamental d'encourager les placements et d'accroître la production reste inchangé.

La valeur totale de l'aide donnée aux pays du Plan de Colombo pendant l'année précédente, telle qu'annoncée au Comité consultatif, a été de 1,750



millions de dollars. La contribution canadienne a été de 50 millions. Environ 4,300 stagiaires ont reçu des bourses et plus de 500 spécialistes ont été fournis. Un détail intéressant du chapitre sur les contributions, dans le rapport annuel, est l'augmentation soutenue non seulement du nombre des pays qui reçoivent de l'aide, mais aussi du nombre de ceux qui en donnent. Il y a 21 pays représentés au sein du Comité consultatif. Les six d'entre eux qui sont situés en dehors de la région du Sud et du Sud-Est asiatiques, — le Canada, l'Australie, la Nouvelle-Zélande, le Royaume-Uni, les États-Unis et le Japon, — sont généralement considérés comme les pays "donateurs". Mais à l'heure actuelle la Birmanie, Ceylan, l'Inde, l'Indonésie, le Pakistan et les Philippines fournissent aussi de l'assistance à d'autres pays asiatiques qui participent au Plan.

Parmi les nombreux aspects du développement économique, le Comité consultatif a souligné l'importance particulière de l'assistance technique. Il s'est réjoui de l'attention croissante qu'on accorde aux centres régionaux de recherche et de formation, et il est convenu d'inscrire à l'ordre du jour de sa prochaine réunion annuelle la question de ces centres de formation technique.

La dernière décision prise à Tokyo a été d'accepter l'invitation du Gouvernement de Malaisie de tenir la réunion de 1961 à Kuala-Lumpur. Quand cette réunion aura lieu, le Plan de Colombo aura dépassé son dixième anniversaire et l'on aura l'occasion à Kuala-Lumpur de passer en revue l'expérience des dix premières années de coopération au sein du Plan de Colombo.

Le Plan fonctionne en vertu d'une série d'ententes bilatérales entre des pays participants, méthode qui permet diverses formes de coopération économique convenant à la situation de chaque membre. Les réunions du Comité consultatif fournissent une occasion précieuse d'échanger des renseignements sur les problèmes relatifs au développement économique, de discuter l'efficacité des diverses formes de l'assistance étrangère et d'examiner l'ensemble des progrès économiques du Sud et du Sud-Est asiatiques. La rédaction du rapport annuel par une série de groupes et de comités exige beaucoup de discussions détaillées sur l'expérience de chaque pays participant, au cours desquelles tous les membres acquièrent une connaissance et une compréhension plus grandes de la tâche commune. Il y a aussi beaucoup de consultations utiles en dehors des séances dans les nombreuses discussions officieuses qui ont lieu entre les délégations pendant la réunion annuelle. L'atmosphère des réunions est remarquablement harmonieuse et il y a probablement très peu de conférences internationales où les participants s'accordent dans une aussi grande mesure sur les tâches essentielles qui leur incombent. Le représentant canadien, M. Angus MacLean, a dit dans sa déclaration principale à la réunion de Tokyo:

Les Canadiens sont persuadés que, dans le cadre du Plan de Colombo, a été élaborée une méthode de coopération économique qui a obtenu une mesure très substantielle de succès et qui offre la possibilité d'un succès beaucoup plus marqué à l'avenir.

Relations entre le Canada et le Japon

LE 14 SEPTEMBRE 1960, le ministre des Affaires étrangères du Japon, M. Zentaro Kosaka, arrivait à Ottawa, accompagné de son épouse et de quatre fonctionnaires de son ministère. M. Kosaka passa deux jours dans la capitale et conféra avec des ministres canadiens avant de se rendre à New-York pour assister aux séances de l'Assemblée générale de l'ONU. Il rendit visite à M. Diefenbaker et discuta certains problèmes internationaux avec le secrétaire d'État aux Affaires extérieures.

La visite de M. Kosaka est la seconde faite au Canada en 1960 par des membres du gouvernement japonais. En janvier, M. Kishi, qui était premier ministre du Japon, et M. Fujiyama, alors ministre des Affaires étrangères, étaient venus à Ottawa où ils avaient rencontré des ministres du gouvernement fédéral. Ces visites sont d'excellentes occasions d'étudier les liens existant entre le Canada et le Japon, notre voisin du Pacifique.



—Ministère des Affaires étrangères du Japon

Le ministre des Affaires étrangères du Japon, M. Z. Kosaka

Relations diplomatiques

Le Japon fut le troisième pays avec lequel le Canada établit des relations diplomatiques. La légation du Canada fut ouverte en 1928, et sir Herbert Marler, le premier des ministres canadiens à Tokyo, demeura dans la capitale nippone de 1929 à 1936. Son successeur, M. R. Randolph Bruce, servit au Japon jusqu'en 1938. De 1938 à 1941 — année où le Canada entra en guerre avec le Japon — la mission canadienne fut dirigée par M. E. D'Arcy McGreer, qui était chargé d'affaires; interné avec son personnel dès l'ouverture des hostilités, il fut rapatrié dans le courant de l'été de 1942.

Pendant l'occupation alliée, notre pays avait au Japon une mission de liaison auprès du commandant suprême des puissances alliées. Dès 1951, quand fut signé le traité de paix, les relations diplomatiques normales furent reprises et le premier ambassadeur du Canada à Tokyo, M. R. W. Mayhew, présenta ses lettres de créance à l'empereur le 20 janvier 1953. Son successeur, feu M. T. C. Davis, servit jusqu'en 1957. L'ambassadeur actuel, M. W. F. Bull, occupe son poste depuis septembre 1957.

Échanges commerciaux

L'économie des deux pays repose en grande partie sur le commerce; ce point commun constitue l'un des liens les plus étroits entre le Canada et le Japon. Très industrialisé et possédant de vastes ressources de main-d'œuvre qualifiée et peu chère, le Japon manque des matières premières indispensables à son industrie moderne. Le Canada y trouve donc un excellent marché pour ses produits de base: blé, graines oléagineuses, minerais, métaux, produits chimiques et pâte de bois. Le Japon vient au troisième rang des acheteurs de produits canadiens, après les États-Unis et le Royaume-Uni. Il est même au deuxième rang en tant qu'importateur de blé canadien. Les exportations canadiennes au Japon ont beaucoup augmenté au cours des dernières années et ont atteint en 1959 le total d'environ 140 millions de dollars.

Sur la scène internationale, le Japon jouit d'une réputation de très habile manufacturier et transformateur de matières premières importées. Le Canada lui achète de grandes quantités d'articles manufacturés: textiles et produits textiles, radio à transistors, contreplaqué, jouets, appareils photographiques et accessoires, etc. Comme acheteur de ces produits, le Canada se rangeait en 1959 immédiatement après les États-Unis. Récemment, la balance du commerce avec le Japon a été favorable à notre pays, mais le volume de nos importations en provenance du Japon a passé de 19 millions en 1954 à 103 millions en 1959.

Les échanges commerciaux entre le Canada et le Japon sont régis par l'accord commercial de 1954 qui institue le régime de la nation la plus favorisée, et par l'Accord général sur les tarifs et le commerce, dont les deux pays sont signataires. De temps à autre, certains problèmes surgissent dans les relations commerciales entre les deux pays; ils sont dus au relèvement marqué et rapide de nos importations de provenance nippone qui déséquilibrent notre marché intérieur et

comp
des t
canad
S'adre
manu
Minist
ment
ment
enviro
lesque
canadi

Le
sur un
coopér
méthod
tions q
maintie
et diver

Les
tations
relation
des écha
années

Pêcherie
Pays riv
saumon
Si l'un d
l'autre, c

Pour
le Cana
nationale
conventi
nations
pêche. L
ans pour
connexes

Le C
en 1957,
Pacifique
générale
dement l
termes d

ompromettent la position de certaines sociétés canadiennes. Il en a été ainsi pour les textiles, produits textiles et autres produits. La politique du gouvernement canadien à ce sujet a été définie récemment par le ministre des Finances. L'adressant le 18 octobre 1960 aux membres de l'Association canadienne des manufacturiers d'articles de laine et de tricots, réunis en congrès annuel, le Ministre a déclaré: "Le gouvernement canadien admet le principe de l'accroissement méthodique des exportations japonaises vers notre pays Par accroissement méthodique, nous entendons une augmentation annuelle de 5 à 10 p. 100 environ des produits qui ont déjà conquis une portion sensible du marché, pour lesquels la demande croît et qui concurrencent de façon normale les articles canadiens."

Le gouvernement japonais désire accroître ses exportations vers le Canada sur une base méthodique et sans déséquilibrer notre marché intérieur. Afin de coopérer avec le Canada dans l'application de ce principe d'accroissement méthodique, les Japonais ont mis en œuvre un système de contrôle des exportations qui règle les problèmes lorsqu'ils se présentent. Pour le moment, le Japon maintient des restrictions sur les envois au Canada de certains textiles, vêtements et divers autres produits.

Les deux gouvernements se consultent souvent au sujet du niveau des importations au Canada de produits japonais et sur maints autres aspects de leurs relations commerciales et tâchent d'en arriver à des solutions qui favorisent les échanges mutuellement avantageux pouvant se continuer pendant de longues années.

Pêcheries

Pays riverains du Pacifique, le Canada et le Japon s'intéressent aux pêcheries. Le saumon du Pacifique revient toujours déposer son frai dans la rivière où il est né. L'un des deux pays pêchait en haute mer les saumons provenant des rivières de l'autre, celui-ci verrait ses ressources en saumon sérieusement réduites.

Pour résoudre ce problème et conserver pour tous les ressources en saumon, le Canada, le Japon et les États-Unis ont signé en 1952 une Convention internationale sur les pêcheries hauturières du Pacifique nord. Aux termes de cette convention, le 175° méridien de longitude ouest a été adopté comme limite que les pêcheries riveraines du Pacifique ne doivent pas franchir dans les opérations de pêche. Les experts en pêcheries des trois pays signataires se réunissent tous les ans pour étudier les méthodes scientifiques de conservation et autres problèmes connexes.

Le Canada, le Japon, les États-Unis et l'URSS ont signé une autre convention en 1957, la Convention intérimaire sur la conservation des phoques à fourrure du Pacifique nord. Les quatre gouvernements se sont rendu compte que la tuerie générale des phoques à fourrure dans le nord du Pacifique en amènerait rapidement l'extinction et ont pris des mesures indispensables de conservation. Aux termes de la Convention, la chasse aux phoques, à des fins commerciales, est

confiée aux Russes et aux Américains, à certaines époques de l'année. Le Canada et le Japon ont droit à un pourcentage des animaux tués en compensation de la perte encourue du fait qu'ils ne participent pas directement à cette chasse.

Autres liens entre les deux pays

L'immensité du Pacifique qui sépare le Canada et le Japon est aisément franchie aujourd'hui par les avions modernes. Deux fois par semaine, les appareils du Pacifique-Canadien relient Vancouver à Tokyo et à Hong-Kong, conformément à l'accord signé à Ottawa le 12 janvier 1955 entre le Canada et le Japon. D'autres accords semblables règlent les voyages des avions commerciaux entre les deux pays. Le Japon jouit des mêmes privilèges aux termes de ces accords mais n'a pas encore organisé de lignes de transport vers le Canada.

Tout récemment, le Canada et le Japon ont signé un accord bilatéral de coopération dans le développement et l'utilisation pacifique de l'énergie atomique. Une des dispositions de cet accord garantit que tout matériel fissile fourni par l'un des signataires à l'autre ne pourra être employé qu'à des fins pacifiques.

Relations culturelles

En plus de ces liens techniques, les relations culturelles entre les deux pays vont toujours croissant. Au cours des dernières années, la Marine canadienne, en mission d'amitié, a mouillé plusieurs fois dans les ports japonais. Le prince héritier Hakihiro a visité le Canada en 1953; M. St-Laurent et le premier ministre nippon, M. Yoshida, ont échangé des visites en 1954. En 1958, quelque trente délégués canadiens à l'UNESCO ont passé plus d'un mois à visiter diverses parties du Japon. L'année suivante une équipe canadienne de rugby a fait une tournée au Japon, et en 1960 une équipe japonaise est venue au Canada. Tous les ans, nombre d'étudiants nippons viennent suivre les cours de nos universités; certains ont même obtenu des bourses du Conseil des Arts et du Conseil national de recherche. Des étudiants canadiens vont aussi étudier au Japon, parfois à titre de boursiers du gouvernement japonais.

Le Canada et le Japon appuient l'Organisation des Nations Unies dans laquelle ils voient le meilleur espoir du maintien de la paix dans un monde troublé. A New-York, au siège des Nations Unies, les délégations des deux pays ont eu maintes occasions de travailler de concert. Cette coopération amicale, qui a marqué les relations entre le Japon et le Canada dans tant de domaines depuis la fin de la dernière guerre, Japonais et Canadiens espèrent la perpétuer.

*Le Canada et les radiations ionisantes**

SI L'ON veut supputer sans trop de risques d'erreurs les effets des essais nucléaires sur l'organisme humain, il faut se faire une idée concrète de la façon dont les retombées se déplacent, se répartissent, se déposent et sont enfin absorbées.

Ces retombées radio-actives se composent de bon nombre d'éléments, dont la plupart n'exercent qu'une influence minime sur l'équilibre physiologique. Par contre, le strontium-90 et le césium-137 possèdent des caractéristiques si importantes, qu'on ne peut, en parlant de retombées radio-actives, négliger leurs répercussions sur la santé publique. Tout phénomène de fission produit de grandes quantités de ces deux éléments, dont les périodes radio-actives sont longues et qui se rattachent à certains éléments constitutifs de l'organisme humain.

On n'a pu calculer encore avec une précision absolue les effets biologiques des radiations, surtout dans les cas d'irradiations chroniques de faible intensité. Toutefois, on distingue deux types distincts d'effets biologiques: les effets somatiques produits ordinairement par le strontium-90 et qui affectent les humains, et les effets génétiques du césium-137 qui risquent d'influer sur les générations futures. Il faut donc mesurer le niveau de ces éléments dans l'organisme et dans les divers produits alimentaires (source principale de l'entrée de ces substances dans le corps humain) et étudier les fluctuations de ces niveaux pendant une période donnée.

Depuis plusieurs années, les savants de divers pays analysent ces données, mais ce n'est qu'une fois en possession des renseignements provenant de toutes les régions de l'univers qu'on pourra connaître l'effet global des retombées radio-actives sur l'organisme humain.

Le CSEERI

C'est pourquoi le Comité scientifique pour l'étude des effets des radiations ionisantes essaie de recueillir tous les renseignements disponibles dans ce domaine. Cet organisme de 15 États membres des Nations Unies a été créé en 1955; en 1958 les représentants avaient déjà soumis de nombreuses données ayant trait à la gravité et à la répartition des irradiations, ainsi qu'aux conséquences biologiques des radiations naturelles ou provoquées par l'homme. Un rapport détaillé (Supplément N° 17 — A/3838) a été présenté en juillet 1958 à l'Assemblée générale.

Mais des recherches ultérieures semblent avoir établi que certains principes dont le rapport s'inspirait sont sujets à caution. Ainsi il est admis aujourd'hui que les particules radio-actives demeurent moins longtemps dans la stratosphère qu'on ne l'avait cru, et que la latitude du lieu des essais joue ici un rôle

*Par P. M. Bird, agent scientifique supérieur de la Division de protection contre les radiations, ministère de la Santé nationale et du Bien-être social, Ottawa.

déterminant. De plus, les niveaux de radio-activité des plantes en cours de croissance ne dépendent pas seulement du volume des retombées reposant sur le sol; ils sont plus élevés au moment où les retombées se déposent. Les niveaux d'exposition ne seront établis de façon rigoureuse que lorsqu'on aura des renseignements provenant de régions du globe dont le premier rapport ne faisait pas mention.

Se rendant compte de ce fait, l'Assemblée générale de l'ONU a adopté à l'unanimité, au cours de la session d'automne 1959, une résolution présentée par le Canada et appuyée par 11 États membres; cette résolution 1376 (XIV) demandait une collaboration plus étroite entre tous les pays du monde, afin d'encourager la communication des renseignements, et les études sur l'effet des radiations ionisantes.

Le programme du Canada

En décembre 1959, le Gouvernement canadien a annoncé qu'il offrait ses installations et laboratoires pour l'analyse des échantillons contenant du strontium-90 et du césium-137 recueillis dans des pays n'ayant pas les moyens de procéder eux-mêmes à cette analyse. Divers pays et quelques organismes ont fait une offre semblable.

L'offre du Canada prévoyait l'analyse d'échantillons d'air, d'eau de pluie, de sol et de produits alimentaires provenant de 20 à 25 centres d'échantillonnages étrangers. Les laboratoires devaient être dirigés par le ministère de la Santé nationale et du Bien-être social, qui aurait doublé ainsi le nombre des laboratoires dont il disposait pour les analyses d'échantillons recueillis au Canada.

Notre pays possède déjà un réseau fort vaste de 24 centres qui recueillent des échantillons d'air tous les jours, des échantillons de précipitations diverses tous les mois et des échantillons de terrains tous les ans. Ces centres sont dirigés par les météorologues du ministère des Transports. En outre, les inspecteurs de la Division de commercialisation du ministère de l'Agriculture prélèvent tous les mois dans les usines, des échantillons de lait en poudre, tandis que, d'un bout à l'autre du Canada, les pathologistes attachés aux hôpitaux recueillent des échantillons d'os humains. Tout cela est analysé dans les laboratoires du ministère de la Santé nationale et du Bien-être social, à Ottawa.

La suspension des essais d'armes nucléaires s'étant prolongée jusqu'à la fin de 1960, les niveaux de radio-activité de l'air et de l'eau de pluie ont décliné, et les débris "actifs" ne sont plus, pour la plupart, que des produits fissiles à période radio-active prolongée. Il est donc devenu moins urgent d'analyser les échantillons à intervalles rapprochés. Il devrait suffire désormais de calculer périodiquement les niveaux de radio-activité du sol et des divers produits alimentaires qui y croissent, pour établir le taux d'absorption des éléments ionisants par le corps humain, et l'influence future de ces éléments sur l'organisme.

En avril 1960, le CSEERI a fait connaître le résultat de son enquête sur l'irradiation dans les divers pays, et a insisté sur le besoin de renseignements plus

détaillés, sur une base mondiale, au sujet des niveaux de radio-activité produits par les retombées dans les aliments et dans l'organisme humain. A moins d'une reprise des essais d'armes nucléaires, le Canada croit plus sage de restreindre son offre primitive aux échantillons de sols, d'aliments et d'os.

Études conjointes des retombées

Au 1^{er} septembre 1960 le gouvernement du Canada avait communiqué au Ghana, au Pakistan, à la Birmanie et à la Malaisie des renseignements sur les méthodes d'échantillonnage, les divers types d'échantillons et la fréquence utile des prélèvements. Vers la même date, on disposait de nouveau matériel et on avait entrepris la formation du personnel indispensable aux techniques complexes de l'analyse scientifique.

Le choix des échantillons posait en soi un problème délicat. On décida de procéder uniquement à la détection du strontium-90 et du césium-137. Le résultat de ces analyses est souvent exprimé par des rapports quantitatifs strontium-calcium et césium-potassium, étant donné que ces couples ont une structure chimique très semblable. En principe les échantillons devraient être prélevés en tenant compte de la répartition de la population mondiale et des coutumes alimentaires par rapport aux possibilités globales d'analyse et aux facteurs inévitables d'erreur. Toutefois il est sans doute plus pratique au début d'étudier le problème pour chaque pays séparément.

Ainsi les demandes de renseignements venant des quatre pays susmentionnés ont été examinées par le Canada de façon distincte, en tenant compte du nombre d'échantillons qu'on pourrait analyser chaque année dans les nouveaux laboratoires. Chacun des pays intéressés a été divisé en plusieurs régions selon les conditions géographiques et climatiques, et on a choisi pour le prélèvement des échantillons certaines villes, en tenant compte de la répartition démographique, de la valeur des échantillons et des facilités existantes d'analyse.

Méthodes d'échantillonnage

On a étudié avec le plus grand soin les divers procédés requis pour chaque catégorie d'échantillons; ainsi on ne peut obtenir des échantillons de sol indiquant valablement le volume des retombées, qu'en choisissant à bon escient les emplacements et en s'armant des précautions indispensables. Le terrain doit être plane, et assez perméable pour absorber toutes les précipitations; il ne doit pas être en contre-bas, sinon il servirait de déversoir pour les eaux, et sa capacité d'échange doit suffire à prévenir la dissolution du strontium et du césium dans les nappes d'eau souterraine.

Pour les échantillons de produits alimentaires, il convient de tenir compte du régime alimentaire habituel de la population. Il n'est pas toujours possible de se procurer des données précises et on ne peut parler de régime "moyen" là où la population se répartit en groupes de coutumes très différentes. Étant donné que la structure chimique du strontium et du calcium est semblable, on peut établir

les quantités de strontium-90 absorbées par le squelette, en mesurant: 1) le montant de calcium contenu dans le régime "moyen"; 2) le taux du rapport strontium-90-calcium dans les produits alimentaires qui fournissent le plus de calcium à l'organisme; 3) l'absorption et la rétention relatives de strontium-90 et de calcium dans le système osseux, après ingestion. Tout programme initial doit donc prévoir l'échantillonnage des principaux produits fournisseurs de calcium et le calcul de leur teneur en strontium-90, ainsi qu'en césium-137 qu'ils contiennent pour la plupart.

Les échantillons d'os doivent être des échantillons-types pour l'ensemble de la population, surtout dans les régions où certains groupements minoritaires ont des normes de vie différentes des autres. Étant donné que chez les enfants et les adolescents il se forme sans cesse de nouveaux tissus osseux, les quantités de strontium-90 seront plus grandes chez eux que chez les adultes, comme le prouvent les analyses de laboratoire. Compte tenu de ce facteur, et du fait qu'on ne peut se procurer que peu d'échantillons valables, il convient d'examiner surtout les os des personnes de moins de vingt ans. Par contre, on sait que chez une même personne la concentration de strontium-90 par gramme de calcium varie selon le genre d'os soumis à l'analyse. Mais pour éviter des critères trop rigoureux, on a décidé de ne rejeter à priori aucune espèce d'os.

Problèmes d'analyse

Une fois les échantillons recueillis, il faut en faire l'analyse. Il existe aujourd'hui des procédés variés, mais dans toute étude collective internationale il faut songer d'abord à une normalisation des méthodes qui rendra les résultats comparables. Le Comité scientifique des Nations Unies a distribué à nombre de laboratoires des échantillons-types, tout spécialement traités, et renfermant des quantités connues de strontium-90 et de césium-137. Ainsi les méthodes et techniques de ces laboratoires pourront être étudiées parallèlement.

Le ministère de la Santé nationale et du Bien-être social emploie des procédés radiochimiques pour déceler la présence du strontium-90. Une fois réduits en cendres, les échantillons sont dissous, traités chimiquement et passés dans une colonne d'échange d'ions, qui peut séparer le strontium des autres éléments. On introduit dans les échantillons, au début de l'opération, un montant soigneusement pesé de strontium stable, et la quantité de strontium isolée par le procédé radiochimique est pesée après séparation. Les retombées qui suivent les essais d'armes nucléaires contiennent du strontium-90 et du strontium-89, et ces deux isotopes ne peuvent être dissociés par des méthodes chimiques. Il faut laisser l'échantillon isolé reposer environ 17 jours afin de permettre au dérivé radioactif d'atteindre un état d'équilibre avec le strontium-90. Ce dérivé est l'yttrium-90 et il peut se séparer aisément du strontium-89 après une période de 17 jours. On emploie alors un compteur bêta à rayonnement ambiant faible pour mesurer l'yttrium-90, et divers calculs permettent de mesurer les quantités de strontium-90 existant dans l'échantillon originel. Certains procédés spéciaux d'étalonnage

établisent le rapport entre les résultats obtenus grâce au compteur bêta et la radio-activité réelle de l'échantillon. Dans certains échantillons, surtout dans les échantillons osseux, la radio-activité est si faible qu'il faut les mesurer pendant plusieurs heures avant d'obtenir un résultat sensible.

Le césium-137 est, lui aussi, décelé par la méthode radiochimique, ou grâce au spectromètre gamma qui ne peut servir pour le strontium-90. En se désintégrant, le césium 137 émet un rayon gamma de 0.661 Mev, et un compteur à scintillations permet de distinguer les rayons gamma d'énergies différentes. L'échantillon peut donc être examiné simultanément pour le césium-137 et le potassium, grâce aux rayons gamma 0.661 et 1.46 Mev, respectivement émis par ces substances. Ici encore, la précision des résultats est fonction d'un étalonnage soigneux du système de comptage. Ce procédé est beaucoup plus rapide que les méthodes radiochimiques.

Il semble donc qu'une étude internationale doive s'attacher à des problèmes fort variés et que, sous peine de gaspiller les efforts, il faut agir avec sagesse. Il revient aux intéressés dans chaque pays de veiller à ce que l'échantillonnage se fasse suivant des procédés recommandés et à ce que les résultats puissent être comparés, ce qui implique une entente de principe sur les études et la coopération des spécialistes des divers pays et des diverses disciplines.

Les retombées radio-actives ne sont d'ailleurs qu'une des sources des radiations ionisantes, et les hommes ont toujours été exposés aux radiations naturelles des rayons cosmiques, du sol, des matériaux de construction; le corps humain lui-même a une puissance radio-active. En outre, les rayons-X employés en médecine, les éléments radio-actifs qui servent aux usines, aux hôpitaux, et aux laboratoires de recherches contribuent aux rayonnements subis par l'organisme.

Toute étude sur les effets des irradiations sur la santé publique doit donc englober l'analyse de ces diverses sources. Le grand public doit prendre conscience de l'existence de ces sources ionisantes et appuyer des analyses de ce genre. Sans doute ces résultats ne sauraient-ils s'obtenir en un jour; mais on doit aspirer à un programme qui permettrait de mesurer avec précision l'influence des sources ionisantes sur la santé.

Les affaires extérieures au Parlement

Convention de l'OCED

Le ministre des Finances, M. Fleming, a fait, à la Chambre des communes, le 16 décembre 1960, la déclaration suivante:

Je voudrais faire part à la Chambre de l'heureuse issue de la réunion tenue à Paris les 13 et 14 décembre pour l'étude et la signature d'une convention en vertu de laquelle l'Organisation de coopération économique et de développement (OCED) doit être établie l'an prochain. C'est le ministre du Commerce, M. Hees, et moi-même qui représentons le gouvernement et qui avons signé la convention au nom du Canada. D'autres représentants ont signé au nom des pays suivants: Autriche, Belgique, Danemark, France, Allemagne, Grèce, Islande, Irlande, Italie, Luxembourg, Pays-Bas, Norvège, Portugal, Espagne, Suède, Suisse, Turquie, Royaume-Uni, États-Unis, et au nom des trois communautés européennes, c'est-à-dire, la Communauté du charbon et de l'acier, la Communauté de l'énergie atomique (EURATOM) et la Communauté économique européenne. Le gouvernement a l'intention de demander au Parlement d'approuver la convention à la présente session.

L'OECE

Le 18 janvier dernier, j'ai exposé à la Chambre les événements qui ont abouti, en 1948, à l'établissement de l'Organisation européenne de coopération économique relativement au plan Marshall; j'ai expliqué que, par la suite, le Canada et les États-Unis étaient devenus membres associés de cette organisation en 1950 et j'ai parlé de la récente décision de reconstituer cette organisation pour répondre aux besoins futurs et permettre à ces deux pays de devenir membres de plein droit. Je suis heureux de pouvoir, moins d'une année plus tard, informer la Chambre que la réorganisation est terminée, sous réserve des ratifications nécessaires.

Les négociations se sont poursuivies rondement durant toute l'année. En juillet, une deuxième réunion des ministres se tenait à Paris en vue de donner des directives aux négociateurs. Le 25 juillet, mon secrétaire parlementaire a lu à la Chambre mon rapport sur cette réunion.

Fonctions de l'OCED

Les buts de la nouvelle organisation, énoncés à l'article 1^{er} de la convention visent à favoriser des politiques destinées à: a) assurer le plus haut niveau possible de développement économique et d'embauche ainsi qu'une hausse du niveau de vie dans les pays membres, tout en maintenant la stabilité financière, en vue de contribuer ainsi à l'expansion de l'économie mondiale; b) contribuer à une expansion économique des pays membres ainsi que des pays non membres

voie de développement économique; et c) contribuer à l'expansion du commerce mondial sur une base multilatérale et non discriminatoire, et conformément aux engagements internationaux.

L'activité de l'Organisation peut se répartir d'une façon générale sous trois chefs: le commerce, l'aide et l'harmonisation des politiques économiques des États membres. Ce dernier aspect est le moins connu, mais il peut se faire qu'il devienne le plus important. Aussi aimerais-je en parler en premier lieu.

Dans le domaine économique, on se rend de plus en plus compte de l'interdépendance internationale. Les économies nationales sont devenues plus sensibles aux changements de tendances dans le monde et aux mesures prises dans les autres pays. Souvent l'action d'un État en particulier a des répercussions à l'extérieur du pays et, même, dans une large mesure, son efficacité dépend de la politique suivie dans d'autres pays. C'est pourquoi, il a été entendu que dans la nouvelle organisation la situation économique et financière des États membres et les politiques qu'ils poursuivront seront constamment revues. On portera une attention spéciale aux effets internationaux des politiques nationales. Comme l'établit la convention, les États membres se sont engagés à poursuivre, collectivement et individuellement, des politiques de nature à favoriser le progrès économique et la stabilité financière interne et externe, et aussi à éviter toute entreprise qui mettrait en danger leur économie ou celle des autres pays.

Répercussions sur le commerce

De même, pour ce qui est des échanges, les pays membres sont convenus de revoir ensemble leurs politiques et leurs pratiques générales et d'accorder une attention spéciale aux conséquences internationales de leurs actions. L'Organisation constituera un forum permanent pour l'examen des répercussions, sur les pays membres et sur les autres, des associations commerciales qui se forment en Europe. Il s'agit ici, bien sûr, des problèmes posés par l'association des Six et l'association des Sept. De telles questions présentent un intérêt immédiat et lointain. D'autre part, il a été décidé de diminuer fortement le rôle que jouait l'OECE dans le domaine des échanges, rôle dont le caractère régional lésait souvent les intérêts du reste du monde. Je le répète, la nouvelle organisation a pour mission de favoriser l'expansion du commerce multilatéral, sans discrimination, et par là de contribuer à la réalisation des buts du GATT.

Il convient de dire que l'organisation actuelle, l'OECE, applique déjà d'utiles programmes d'aide technique à ceux de ses membres dont l'économie est moins évoluée, les pays méditerranéens. Ces programmes se poursuivront vraisemblablement. Toutefois, l'Organisation groupe également les pays les plus industrialisés du monde qui, suivant le nouveau statut, admettent leur responsabilité en matière d'aide, non seulement à leurs voisins et associés moins développés, mais aussi aux pays sous-développés du monde entier. Sans attendre le nouveau statut, les principaux pays d'Europe qui fournissent de l'aide et les représentants du Japon ont déjà tenu trois réunions depuis un an, deux à Washington et une à Bonn. Ce

groupe formera éventuellement le comité d'aide pour le développement du nouvel organisme. Il aura pour objet de stimuler, par voie de consultation et de coordination, l'aide aux pays insuffisamment développés.

Attitude des membres

La nouvelle OCED promet beaucoup pour l'avenir économique du monde libre. L'importance de son rôle dépendra de la volonté de tous les pays membres de contribuer pleinement et, par la collaboration et la consultation, d'assurer un emploi efficace de leurs possibilités et de leurs ressources en vue du plus grand essor possible de leur économie et de celle d'autres pays. Le Gouvernement canadien aura à cœur de faire de cet organisme un instrument efficace, capable d'améliorer le niveau de vie des Canadiens et celui des autres populations du monde.

Réunion ministérielle de l'OTAN

Le 20 décembre, le secrétaire d'État aux Affaires extérieures, M. Green, présenté à la Chambre des communes un rapport sur la réunion ministérielle de l'OTAN qui s'est tenue récemment à Paris. Il s'est exprimé comme suit:

J'ai remarqué qu'on a posé des questions à la Chambre en mon absence au sujet de la récente réunion des ministres qui a eu lieu à Paris les 16, 17 et 18 décembre, sous l'égide de l'OTAN. J'ai pris des dispositions pour que des exemplaires du communiqué émis soient distribués aux membres de la Chambre; toutefois, je ne suis pas sûr que ces exemplaires aient été mis à la disposition de chacun. J'ai également des exemplaires en anglais et en français que je voudrais déposer si la Chambre le veut bien.

Soit dit en passant, le ministre de la Défense nationale et moi-même avons assisté à ces réunions. Normalement, le ministre des Finances y aurait assisté; toutefois, il a dû rentrer à Ottawa après la réunion de l'Organisation de coopération économique et de développement.

Revue de la situation internationale

Il y a eu d'abord une revue de la situation internationale, portant sur l'ensemble de la situation internationale et surtout sur la situation dans le bloc soviétique et la politique russe. Le Canada a soutenu que les pays de l'OTAN devraient montrer beaucoup plus souples dans leurs réactions aux déclarations et propositions soviétiques. A notre avis, c'est manquer de sagesse que d'adopter une attitude trop intransigeante. Bien entendu, on s'est préoccupé comme toujours de la situation à Berlin. Comme les honorables députés le verront, le communiqué renferme le paragraphe suivant:

Le Conseil a regretté que des progrès n'aient pas été accomplis en ce qui concerne la réunification de l'Allemagne sur la base de l'autodétermination. Au sujet de Berlin, le Com

a confirmé à nouveau sa déclaration du 16 décembre 1958: en présence des menaces et des récentes manœuvres de harcèlement du bloc soviétique contre Berlin, le Conseil a réaffirmé sa détermination de protéger la liberté de la population de Berlin-Ouest.

Le communiqué renfermait aussi un paragraphe significatif sur le désarmement. C'est le paragraphe n° 4 et le voici:

Le Conseil a déploré qu'aucun progrès n'ait été accompli dans le domaine du désarmement au cours de l'année qui s'achève, en raison du retrait des États communistes de la conférence des dix puissances avant même d'avoir examiné les propositions occidentales. Le Conseil a réaffirmé sa fidélité aux principes exprimés dans ces propositions, en tant que base pour atteindre l'objectif commun des pays de l'Alliance: le désarmement général et complet, réalisé par étapes successives, sous un contrôle international efficace. Il a exprimé le vœu que les négociations soient reprises prochainement.

On trouve aussi dans l'alinéa 6 et dans l'alinéa 8 des passages qui traitent, entre autres choses, de l'équilibre à maintenir entre les armes nucléaires et les armes classiques. Je relève la phrase suivante qui a une grande portée:

Il faut maintenir entre les forces conventionnelles et nucléaires de l'Alliance un équilibre qui leur confère toute la souplesse voulue.

Cette phrase traduit la crainte que les membres de l'Alliance ne négligent de conserver des armes classiques. On craint que les forces de l'OTAN ne perdent de leur valeur dans le domaine des armes classiques.

Ensuite, les États-Unis ont formulé, pour leur part, deux propositions. On les retrouve au paragraphe 7 du communiqué. Voici le texte de la seconde partie de ce paragraphe:

Le Conseil s'est réjoui de l'assurance donnée par les États-Unis de maintenir dans la zone OTAN les armes nucléaires américaines mises à la disposition de l'OTAN.

Maintien des armes nucléaires

Quelques-unes des nations européennes ont craint que les États-Unis puissent retirer une partie de leurs armes nucléaires déjà placées en Europe. Comme cette question soulève une certaine inquiétude, le secrétaire d'État Herter a donné l'assurance que ces armes nucléaires seraient maintenues dans la zone européenne de l'OTAN.

En outre, M. Herter a proposé à l'Alliance l'idée d'une force multilatérale d'engins balistiques à moyenne portée. Il ne l'a pas proposée de façon formelle mais en a plutôt émis l'idée. Il n'a pas voulu s'engager puisque les États-Unis changeront d'administration dans un mois et que l'administration actuelle ne pouvait engager celle qui lui succédera. De plus, si ce plan se réalisait, le Congrès devrait modifier la loi américaine. Par conséquent, il s'agit simplement d'une idée que M. Herter a exprimée.

Une autre idée semblable et s'y rattachant, qui a été lancée, c'est que les États-Unis pourraient détacher cinq sous-marins Polaris dans les eaux européennes. Ces bâtiments feraient partie de la flotte des États-Unis pour l'OTAN, comme la Sixième flotte qui mouille dans la Méditerranée.

Contrôle des missiles balistiques

Ces idées ont été prises en note par les autres membres du Conseil et les

représentants permanents ont été priés de les étudier et d'examiner toutes les affaires qui s'y rattachent. Les gouvernements devront certes aussi les examiner avec grand soin car elles soulèvent des questions sérieuses et complexes, par exemple celle de savoir si le contrôle des missiles balistiques à moyenne portée devrait relever de l'OTAN. La force multilatérale d'engins balistiques à moyenne portée entraînerait des dépenses aux autres pays qui devraient payer pour ces missiles.

Nous avons ensuite étudié la question de la planification à long terme pour l'OTAN et diverses autres questions comme la consultation, par exemple. Il n'y a aucun problème pour ce qui est de la consultation au sujet de questions intéressant directement l'OTAN, mais l'opinion était partagée sur la consultation concernant certains problèmes en Afrique et en Extrême-Orient par exemple régions qui ne sont évidemment pas comprises dans la zone OTAN.

Le Canada est d'avis que les nations devraient être mises au courant des vues des autres membres de l'Alliance au sujet des problèmes de ces régions, mais nous n'avons jamais convenu de rendre cette consultation obligatoire aux pays membres au sujet des régions en dehors de la zone OTAN.

Opposition à un bloc OTAN

Ensuite, il a été question également de la façon dont les pays de l'OTAN devraient se comporter aux Nations Unies. Je crois que le secrétaire général aimerait que les pays de l'OTAN agissent comme un bloc aux Nations Unies, mais nous avons signalé que le seul bloc véritable de ce genre qui existe aujourd'hui dans le monde est le bloc soviétique dont le régime dictatorial lui permet d'agir facilement comme unité. Les autres pays, ceux de l'OTAN, sont fondés sur des principes démocratiques, sur la liberté d'expression pour les individus et pour les nations. Nous ne voyons pas bien pourquoi les pays de l'OTAN devraient faire bloc aux Nations Unies.

Certains pays de l'OTAN, croyons-nous, ont plutôt eu tendance à rabaisser les Nations Unies et à se dire, en somme, qu'ils n'avaient cure de ce qui se passait et qu'ils ne s'en soucieraient guère. Le Canada est convaincu que ces pays ont tort.

Besoin d'amis

Les Nations Unies comptent aujourd'hui 99 pays. Le bloc soviétique en a seulement et l'OTAN, 15, dont l'Allemagne de l'Ouest, qui ne fait pas partie des Nations Unies. Voilà qui oblige encore plus à se gagner des amis aux Nations Unies. Il est impossible maintenant d'y former des coalitions. Il faut que la thèse qu'on y soutient puisse emporter l'adhésion des pays non engagés.

Nous croyons que si les pays de l'OTAN venaient aux Nations Unies avec cet objectif en tête, c'est-à-dire conjuguer leurs efforts pour faire valoir leurs idées et élaborer des résolutions ils mettraient le camp soviétique dans l'embarras; nous n'excellons pas dans cette tâche, mais eux, oui.

Si le Nations résultats On a la princi manœuvr ment dit initiative mesures proprem L'OT sous-dév venir en problèm Réunion On a aus —et le p chefs de pour rev évoluons les chefs appuyé r des État président l'année. chefs de au Conse ministéri passant, envisagé n'est pas En t témoigné bonne en qui se re manifest de premi part en v l'en suis

Si les pays de l'OTAN s'attaquaient vraiment à la tâche qui s'impose aux Nations Unies dans la conjoncture actuelle, cet effort collectif serait couronné de résultats très utiles. Nous avons eu une discussion très intéressante sur ce sujet.

On a aussi examiné diverses questions d'ordre économique. On estimait que la principale tâche de l'OTAN dans ce domaine était liée, à l'heure actuelle, aux manœuvres communistes dans le monde du commerce et de l'économie, autrement dit, que l'OTAN devrait jouer le rôle de chien de garde, suivant de près les initiatives des pays soviétiques dans ce secteur et essayant de mettre au point des mesures capables de parer l'offensive. Pour ce qui est des ententes commerciales proprement dites, nous croyons maintenant que l'OCED satisfera ce besoin.

L'OTAN s'est aussi beaucoup préoccupée de la Grèce et de la Turquie, pays sous-développés qui estiment que les autres membres de l'Alliance devraient leur venir en aide. On a écouté d'une oreille fort sympathique l'exposé de leurs problèmes.

Réunion des chefs d'État

On a aussi discuté de la réunion éventuelle des chefs d'État. Le Canada estimait, — et le premier ministre a exprimé cette opinion à plus d'une reprise, — que les chefs de gouvernement doivent se réunir au cours de l'année qui va commencer pour reviser la structure générale de l'OTAN. Le monde dans lequel nous évoluons aujourd'hui diffère de celui d'il y a dix ans, et il tarde au Canada que les chefs de gouvernement se rencontrent. L'Allemagne de l'Ouest et la Grèce ont appuyé notre projet, mais des complications ont surgi: le gouvernement actuel des États-Unis ne peut lier le nouveau gouvernement. En outre, le nouveau président doit participer à plusieurs conférences très importantes au début de l'année. Ainsi, on n'a conclu aucun accord définitif au sujet d'une rencontre des chefs de gouvernement, mais nous sommes toujours libres de soulever la question au Conseil si la situation internationale se modifie avant la tenue de la réunion ministérielle qui doit avoir lieu à Oslo, en Norvège, au début de mai. Soit dit en passant, le Canada a invité les autres membres de l'OTAN à tenir la réunion envisagée des chefs de gouvernement dans notre pays. Cet aspect de la question n'est pas encore réglé pour le moment.

En terminant, je tiens à signaler que l'entrain qui a caractérisé les débats a témoigné de nouveau en faveur de la vitalité de l'Alliance. Des liens profonds de bonne entente et d'amitié unissent réellement les représentants des quinze pays qui se rencontrent deux fois l'an. Un esprit remarquable de collaboration s'est manifesté avec les années, et nous continuons de croire que l'OTAN a un rôle de premier plan à jouer sur la scène internationale. Le Canada a fait sa pleine part en vue de consolider cet esprit de collaboration, et il ne fait pas de doute, j'en suis certain, qu'il continuera dans cette voie pendant les années à venir.

Résolution canadienne sur le désarmement

Le même jour, au sujet de la résolution sur le désarmement que le Canada a présentée à l'Assemblée générale des Nations Unies le 19 décembre, M. Green a fait la déclaration suivante:

J'aimerais, si la Chambre y consent, faire une autre déclaration au sujet de la résolution sur le désarmement que le Canada a présentée aux Nations Unies. Lorsque les cinq pays communistes ont abandonné le Comité du désarmement des dix puissances, le 27 juin dernier, nous avons décidé que le Canada devrait prendre des mesures en vue d'amener la reprise des négociations dans le plus bref délai possible. Nous estimions que l'un des moyens d'y parvenir était d'attirer l'attention mondiale sur les puissances nucléaires, afin de leur faire bien comprendre combien les habitants de tous les autres pays du monde réclament qu'on continue à prendre des mesures concrètes, non seulement pour assurer le désarmement, mais aussi pour empêcher la course aux armes nucléaires.

Petites et moyennes puissances

Nous avons décidé, en même temps, de tâcher de mettre en lumière les droits et les responsabilités des petites et des moyennes puissances en ce qui a trait au désarmement. Tout bien considéré, les habitants des petites et des moyennes puissances seront soit bombardés, soit anéantis par les radiations tout autant que les habitants des puissances nucléaires, et ils ont le droit de faire connaître leurs vues. En outre, il leur incombe de faire quelque chose au sujet du désarmement. Nous ne croyons pas qu'ils puissent se désintéresser et laisser entièrement aux puissances nucléaires le soin de trouver une solution.

Vous n'ignorez pas que nous avons agi en conséquence au sein de la Commission de désarmement des Nations Unies et que nous avons réussi à faire adopter à l'unanimité par la Commission, le 18 août, une résolution qui, entre autres choses, préconisait la reprise le plus tôt possible des négociations sur le désarmement.

La lutte s'est ensuite poursuivie à l'Assemblée générale des Nations Unies où nous avons présenté, avec l'appui de la Norvège et de la Suède, une résolution pourvoyant à la nomination d'un président neutre à la table des négociations sur le désarmement. Nous songions à la possibilité de nommer un Suisse. Cela aurait permis de créer un comité spécial des puissances non nucléaires dont la tâche aurait été de tenter de faire pression sur les puissances nucléaires pour qu'elles reprennent les négociations et, ensuite, d'observer les travaux du comité de négociations une fois qu'il les aurait repris. Permettez-moi ici de féliciter la Norvège et la Suède du rôle qu'elles ont joué dans cette tentative. Dans la plupart des cas, les pays scandinaves arrivent aux mêmes conclusions que le Canada et est remarquable de voir combien facilement nous nous entendons.

Obstacles rencontrés

Nous avons rencontré certains obstacles. Aucune des puissances nucléaires

manifestait d'enthousiasme à l'égard de notre résolution, ce qui se comprend bien. Nous ne nous attendions pas qu'elles l'accueillent avec joie. En outre, on remarque aux Nations Unies une répugnance assez généralisée chez les petites et les moyennes puissances à contrarier les grandes. Certaines ne veulent pas contrarier les pays soviétiques, d'autres ne tiennent pas à contrarier les pays occidentaux. De toute façon, nous avons finalement modifié notre résolution de façon à ce que certaines puissances nucléaires occidentales puissent l'appuyer et nous avons réussi à rallier l'approbation de dix-huit pays de tous les continents à part l'Afrique. Aucun pays d'Afrique n'a appuyé notre résolution.

Elle était l'une des treize qui ont été présentées sur le désarmement. La Première Commission les a débattues à plusieurs reprises. Pour finir, quand l'Assemblée fut sur le point d'ajourner, les membres ont été pris d'un enthousiasme subit,—à l'instar de ce qui se fait ici, à la Chambre des communes,—pour travailler en vitesse et liquider toutes les questions contentieuses. Nous savons tous comment cela se passe ici, à Ottawa; c'est ce qui s'est produit à New-York.

L'idée prédominante était de renvoyer toutes ces résolutions ennuyeuses sur le désarmement jusqu'à la réouverture de l'Assemblée générale des Nations Unies, le 7 mars. Cette attitude nous a inquiétés. Elle a été notre plus grand obstacle. Hier, mon secrétaire parlementaire, M. Nesbitt, vice-président de la délégation canadienne, qui s'est parfaitement acquitté de sa tâche aux Nations Unies cette année, l'année passée, ainsi que les deux années antérieures, où il y a travaillé au même titre, a proposé une résolution de procédure visant à demander immédiatement le vote sur deux résolutions qui préconisaient la suspension de tous essais nucléaires ultérieurs et la résolution irlandaise qui se prononçait contre la dissémination des armes nucléaires; la résolution de M. Nesbitt proposait également le renvoi, au 7 mars, du débat sur toutes les résolutions sur le désarmement, sauf sur la résolution canadienne. La délégation indienne a proposé un amendement tendant à inclure la résolution canadienne avec les neuf autres.

Résultat du vote

Cet amendement a finalement été mis aux voix; et on s'est vivement efforcé de nous faire oublier notre proposition jusqu'au mois de mars mais nous avons insisté pour que le vote soit pris à cet égard. Ce vote a donné: 17 voix en faveur d'un vote immédiat sur la résolution canadienne; 29 voix contre, savoir celles du bloc soviétique et de quelques pays de l'Afrique; 26 abstentions et 27 absences. Vous pouvez voir par ce résultat combien de représentants désiraient retourner chez eux pour Noël sans avoir à se prononcer sur une telle question. En tout cas, cela signifie que notre résolution reviendra sur le tapis lorsque la Première Commission reprendra ses travaux le 7 mars.

Il faut déplorer toutefois que pendant deux mois et demi ou trois, rien ne s'accomplira en vue du désarmement. La course aux armes nucléaires continuera tandis que des armes encore plus destructives seront inventées. La question du

désarmement restera en veilleuse pendant ce temps, tout comme depuis le 27 juin. J'ai l'impression que certaines nations n'estiment peut-être pas que la question du désarmement soit aussi urgente qu'elle nous paraît l'être. Elles restent donc sur la réserve, attendant que les puissances nucléaires bougent. En tous cas, il est difficile d'obtenir que des mesures soient prises aux Nations Unies. J'ose espérer que la Chambre ne se montrera pas trop impatiente à ce sujet. Comme je l'ai dit, notre résolution sera examinée de nouveau en mars. J'espère que nous aurons alors rallié 35 voix. Nous allons faire de notre mieux.

Il se peut que le résultat ultime soit excellent. Notre résolution sera peut-être adoptée à l'unanimité. Il se peut aussi qu'elle soit rejetée. Je ne puis faire de promesse. Le Canada a fait tout son possible pour défendre la cause du désarmement et je vous donne l'assurance qu'il continuera à agir ainsi.



M. H
Ottawa le
M. M
le 5 décem
M. A
des Nation
Dehi. Il a
M. L.
centrale. Il
M. J.
Ottawa le

amba
1895
diplô
été r
Dam
"Rin
franc
Prix
Le d
reven
sessi
mars

NOMINATIONS ET DÉPLACEMENTS DANS LE SERVICE DIPLOMATIQUE DU CANADA

M. H.-J.-M. Allard est nommé ambassadeur du Canada à Copenhague. Il a quitté Ottawa le 3 décembre 1960.

M. M.-N.-J. Gauvreau est affecté temporairement à l'ONU au Congo. Il a quitté Ottawa le 5 décembre 1960.

M. A. G. Campbell, de la Mission permanente du Canada auprès de l'Office européen des Nations Unies à Genève, est affecté au haut-commissariat du Canada à la Nouvelle-Déhi. Il a quitté Genève le 8 décembre 1960.

M. L. Hudon, de l'ambassade du Canada à Ciudad-Trujillo, est affecté à l'administration centrale. Il a quitté Ciudad-Trujillo le 18 décembre 1960.

M. J. H. Cleveland est nommé ambassadeur du Canada en Finlande. Il a quitté Ottawa le 22 décembre 1960.

Le Ministère annonce avec regret la mort du docteur Philippe Panneton, ambassadeur du Canada au Portugal, décédé à Lisbonne le 29 décembre 1960.

Le docteur Panneton est né à Trois-Rivières, au Québec, le 30 avril 1895. Il a fait ses études à l'Université Laval, à Québec, et a obtenu son diplôme de docteur en médecine de l'Université de Montréal en 1920. Il a été membre des personnels de l'Université de Montréal et de l'hôpital Notre-Dame, à Montréal. Bien connu comme écrivain sous le pseudonyme de "Ringuet", le docteur Panneton s'est vu décerner le Prix de l'Académie française en 1940 et, la même année, le Prix du gouverneur général et le Prix des Vikings (Paris). En 1924 et 1940, il a reçu le Prix David (Québec). Le docteur Panneton a contribué de nombreux articles scientifiques à diverses revues techniques. Il a fait partie de la délégation canadienne à la huitième session de l'UNESCO à Montevideo, en Uruguay, en novembre 1954. En mars 1957, il a été nommé ambassadeur au Portugal.

LES TRAITÉS

Faits courants

Bilatéraux

Pakistan

Accord entre le Gouvernement du Canada et le Gouvernement du Pakistan relatif aux services aériens entre leurs territoires respectifs et au delà de ces territoires.

Signé à Karachi le 21 décembre 1960.

Multilatéraux

Accord relatif au fonds d'aménagement du bassin de l'Indus. Signé par le Canada le 19 septembre 1960.

Deuxième accord international sur l'étain. Signé par le Canada le 2 décembre 1960.

Convention relative à l'Organisation de coopération et de développement économique. Signée par le Canada le 14 décembre 1960.

Protocole additionnel n° 1 à la Convention relative à l'Organisation de coopération et de développement économique. Signé par le Canada le 14 décembre 1960.

Protocole additionnel n° 2 à la Convention relative à l'Organisation de coopération et de développement économique. Signé par le Canada le 14 décembre 1960.

Convention de l'Union postale des Amériques et de l'Espagne. Signée par le Canada le 14 octobre 1960.

Arrangement concernant les colis postaux de l'Union postale des Amériques et de l'Espagne. Signé par le Canada le 14 octobre 1960.

Publication

Recueil des Traités 1959 n° 12. Échange de Notes entre le Canada et les États-Unis d'Amérique concernant l'établissement d'un système intégré de communication appuyant le système de préalerte contre les engins balistiques (SPEB). Ottawa, le 13 juillet 1959. En vigueur le 13 juillet 1959.

Recueil des Traités 1959 n° 15. Échange de Notes entre le Canada et le Venezuela renouvelant pour un an à partir du 11 octobre 1959 le *modus vivendi* commercial signé le 11 octobre 1950. Caracas, les 10 et 15 octobre 1959. En vigueur le 11 octobre 1959.

Recueil des Traités 1959 n° 16. Accord entre le Gouvernement du Canada et le Gouvernement des États-Unis d'Amérique pour la coopération dans le domaine de l'utilisation de l'énergie atomique aux fins de la défense commune. Washington, le 22 mai 1959. En vigueur le 27 juillet 1959.

Recueil des Traités 1959 n° 23. Convention entre le Gouvernement du Canada et le Gouvernement de la République de Finlande pour éviter la double imposition et empêcher la fraude fiscale en matière d'impôt sur les revenus. Ottawa, le 28 mars 1959. Instrument de ratification du Canada déposé le 29 décembre 1959. En vigueur le 29 décembre 1959.

Vol. XII
Le traité
Réunion
Remise d
Les rapp
Les affair
La cri
Relatio
Le Pla
Organisa
dévelo
La Divisi
Nominati
service
Les Trai

AFFAIRES EXTÉRIEURES

Sous le titre Affaires Extérieures, le ministère des Affaires extérieures publie chaque mois un compte rendu de son activité ainsi qu'une documentation abondante sur le rôle du Canada dans le domaine international.

Cette publication peut être reproduite entièrement ou en partie, de préférence avec indication de source.

Abonnement: Un dollar par année (étudiants: 50c.) franco.

Les remises doivent être établies à l'ordre du Receveur général du Canada et adressées à l'Imprimeur de la Reine, Ottawa (Canada). Autorisé comme envoi postal de la deuxième classe, Ministère des Postes, Ottawa.

Vol. XIII N° 2

Table des matières

Février 1961

Le traité du fleuve Columbia	34
Réunion ministérielle de l'OTAN	50
Remise des trésors polonais	53
Les rapports du Canada et de la Finlande	54
Les affaires extérieures au Parlement	
La crise au Laos	58
Relations diplomatiques avec l'Amérique latine	60
Le Plan de Colombo	61
Organisation de coopération et de développement économiques	64
La Division du protocole aux Affaires extérieures	69
Nominations et déplacements dans le service diplomatique du Canada	72
Les Traités	72

Le traité du fleuve Columbia

DÉCLARATION DU PREMIER MINISTRE, M. JOHN DIFENBAKER,
APRÈS LA SIGNATURE DU TRAITÉ DU FLEUVE COLUMBIA
À WASHINGTON, LE 17 JANVIER

J'AI LE grand plaisir d'annoncer que le traité relatif à la mise en valeur du bassin du fleuve Columbia sur des bases de coopération a été signé à Washington aujourd'hui. Cet événement marque l'aboutissement fructueux de près de trois années de négociations ardues sur un projet qui, dans les années à venir, apportera de gros avantages tant au Canada qu'aux États-Unis.

Se rendant compte de toute l'importance que des dispositions appropriées pour la mise en valeur du bassin du Columbia pourraient avoir pour le Canada, le gouvernement actuel s'est mis à la tâche, pour ainsi dire, dès l'instant où il est arrivé au pouvoir. Le projet faisait l'objet d'études depuis bien des années et des études de génie, effectuées en vertu d'un mandat accordé à la Commission mixte internationale, étaient en cours depuis 1944. Il s'agissait avant tout de pousser activement l'affaire et d'établir les négociations avec les États-Unis sur une base avantageuse et fructueuse. En ce qui concernait le Canada, il était essentiel, pour la réussite de l'ensemble du projet, d'obtenir que les États-Unis reconnaissent une chose qu'ils n'avaient jamais faite auparavant, le principe qu'un pays situé en aval devrait partager les bénéfices qu'il pourrait retirer des réservoirs de régularisation situés dans un pays voisin se trouvant en amont. J'estime que c'est une réalisation importante que non seulement nous ayons pu mettre des négociations en voie avec élan et détermination, mais que nous ayons également réussi à parvenir à une entente sur un principe aussi fondamental et de si vaste portée pour notre pays.

Début des négociations

On sait qu'à la fin de 1959 les Gouvernements du Canada et des États-Unis avaient demandé à la Commission mixte internationale de leur faire rapport sur

- a) les avantages dérivant de l'utilisation coopérative de la retenue des eaux et de la mise en communication des réseaux électriques du bassin du fleuve Columbia; et
- b) la répartition entre les deux pays desdits avantages, et plus particulièrement de ceux qui ont trait à la production énergétique et à la protection contre les inondations.

Le 29 décembre 1959, la Commission a soumis son rapport, qui renferme les principes directeurs acceptés par les intéressés. Dès le 25 janvier 1960, les deux gouvernements annoncèrent la nomination de délégués chargés d'entamer des négociations visant à un accord définitif sur la mise en valeur du bassin



Le président Eisenhower et le premier ministre Diefenbaker signent le traité conclu récemment entre les États-Unis et le Canada et régissant l'utilisation des eaux du bassin du fleuve Columbia.

Columbia. Huit mois plus tard, le 28 septembre, les deux équipes de négociateurs ont soumis un rapport intérimaire qui faisait état des dispositions fondamentales pouvant s'insérer dans un futur traité. Les deux gouvernements acceptèrent officiellement ce rapport par des notes échangées le 19 octobre dernier.

Depuis le mois d'octobre, les négociations visant à la rédaction d'un traité se sont poursuivies à Washington et à Ottawa. Le 8 janvier de cette année, les négociateurs des deux pays ont signé un rapport destiné aux gouvernements intéressés et contenant un projet de traité à des fins de signature et de ratification. A l'heure actuelle, ce projet a été étudié non seulement par les Gouvernements du Canada et des États-Unis, mais encore par celui de Colombie-Britannique siégeant à Victoria. Approuvé par les trois gouvernements, le traité a été signé aujourd'hui au nom du Canada par le premier ministre, par M. E. D. Fulton, ministre de la Justice et président de la délégation canadienne, et par l'ambassadeur du Canada à Washington.

Tout en y apportant un certain nombre d'améliorations, le traité ne s'écarte pas, sous quelque aspect essentiel, du programme qui a été proposé dans le rapport intérimaire présenté le 28 septembre.

Partage des avantages d'aval

Pour le Canada, l'article le plus important du traité est celui que j'ai déjà mentionné, soit la reconnaissance du principe du partage des avantages en aval. C'est de l'application de ce principe que dépendent tous les grands bienfaits que le Canada pourrait retirer de l'aménagement en collaboration du bassin du fleuve Columbia. Sans la reconnaissance de ce principe, l'entente n'apporterait absolument rien à notre pays. Nos prédécesseurs au pouvoir n'ont pas su faire admettre ce point essentiel. Nous y sommes parvenus. Le principe selon lequel les avantages en aval doivent être répartis également est incorporé dans le traité. Ce fait, à lui seul, constitue une réussite remarquable.

Nous avons obtenu ce résultat tout en sauvegardant pleinement la souveraineté de chaque pays. En évitant tout partage compliqué des frais et en rendant l'application de l'entente aussi indépendante que possible, nous prévenons toute intrusion inutile dans les affaires des uns et des autres par-delà la frontière internationale.

Barrages canadiens

Aux termes du traité du fleuve Columbia, trois principaux barrages seront aménagés en vue de la retenue des eaux sur le réseau fluvial du Columbia au Canada. Le plus important de ces barrages se trouvera près de Mica-Creek, sur le cours principal du fleuve Columbia. On estime que le coût en sera de quelque 247 millions de dollars. Le deuxième barrage sera situé près de la sortie des lacs Arrow et il coûtera près de 72 millions. Le troisième sera aménagé sur le Kootenay, tributaire du fleuve Columbia, près du lac Duncan probablement. On estime que le coût de ce dernier barrage atteindra près de 26 millions.

La somme globale à dépenser pour les réservoirs canadiens est ainsi évaluée à 345 millions de dollars, approximativement. Le tableau 1 ci-après montre ces chiffres de manière plus détaillée.

Les barrages du Canada retiendront de vastes quantités d'eau destinée à une libération systématique en vue d'augmenter la production d'énergie en aval. Au début, cette augmentation de la production d'énergie se fera uniquement aux États-Unis, étant donné qu'à l'heure actuelle le Canada n'a pas d'installations électrogènes sur le fleuve Columbia. En échange de la régularisation fort précieuse du débit d'eau, le traité prévoit que le Canada recevra 50 p. 100 de la quantité accrue d'énergie utilisable aux États-Unis. Cette augmentation de l'énergie en aval constitue le gain qu'on appelle communément "bénéfices des centrales en aval". Ce sont là les bénéfices que les États-Unis sont convenus de partager avec nous.

Accroissement énergétique

L'augmentation de la production d'énergie grâce aux réservoirs canadiens est très considérable. Cela tient en partie à ce que le débit du fleuve Columbia, à son état naturel, accuse d'énormes variations. En effet, son débit à la frontière pe-

varier jusqu'à 40 : 1 à cause des fluctuations saisonnières. L'augmentation de la production d'énergie est également considérable par suite des sommes énormes que les États-Unis ont engagées dans l'aménagement en aval d'installations électrogènes. C'est la régularisation du débit naturel, fort variable, permettant le passage d'un fort volume d'eau, déterminé d'avance, dans les vastes installations des États-Unis, qui produit ces bénéfices appréciables des centrales en aval. Il est convenu dans le traité que les réservoirs canadiens auront la place la plus favorable pour l'attribution des bénéfices de retenue des eaux. En termes de génie, cela consiste à donner à l'eau endiguée au Canada la position "ajouté immédiatement" dans le crédit accordé à nos 15.5 millions de pieds-acre de régularisation, pour les avantages d'aval. En acceptant que nos réservoirs aient cette position, les États-Unis ont convenu, en fait, que leurs avantages seront de l'ordre le plus élevé auquel puissent atteindre les réservoirs en question. Voilà un point d'une très grande importance pour assurer au Canada la plus grande part d'énergie.

Pour donner une idée de l'ampleur des avantages énergétiques, on m'avise que la part du Canada attribuable aux réservoirs et livrée aux points d'alimentation dans la Colombie-Britannique, s'élèvera à 6,856 milliards de kilowatt-heures par année ainsi qu'à une capacité électrique ferme de 1,118,000 kilowatts. Le tableau 2 ci-après donne un exemple détaillé des avantages énergétiques à retirer dans une année-type.

Confusion de chiffres

Il y a eu un peu de confusion concernant le partage des avantages en aval, parce que les chiffres émis à Portland (Oregon) le 19 octobre 1960 ne présentaient pas la question de la même façon que l'avaient fait les chiffres publiés ici. Qu'il soit bien entendu que je ne suggère pas que ces chiffres étaient inexacts. On m'avise que, en ce qui concerne les renseignements canadiens, ils sont tout à fait exacts. En outre, quant à la mesure de l'énergie en aval et de son partage entre les deux pays, ils sont entièrement d'accord avec les chiffres publiés ici. La difficulté consiste à les analyser sans une connaissance du génie électrique. Afin d'aider à éclaircir ce qui a constitué un point d'incertitude, le tableau 3 a été préparé et est reproduit à la fin de cet article.

L'énergie que le Canada obtient en vertu du traité sera non seulement en quantité considérable mais le prix en sera peu élevé. Le traité stipule que les États-Unis se chargeront de transmettre gratis la part canadienne de l'énergie, à un point de la frontière canado-américaine, près d'Oliver (Colombie-Britannique). Ils fourniront aussi des installations de secours pour la transmission de l'énergie au coût de \$1.50 par année pour chaque kilowatt de capacité canadienne. Ces installations de secours éviteront à la Colombie-Britannique les frais considérables qu'entraînerait l'établissement d'une ligne supplémentaire nécessaire à la transmission de l'énergie jusqu'à Vancouver. En raison de tous les facteurs, on estime, avec prudence, me dit-on, que la part canadienne d'énergie peut être

transmise à des points de charge situés dans les régions basses et à l'intérieur de la province à un prix inférieur à 4 millièmes le kilowattheure.

Part des États-Unis

Les États-Unis recevront, naturellement, une part égale de l'augmentation d'énergie que donnera le contrôle des eaux endiguées au Canada. En examinant ce que cette énergie coûtera aux États-Unis, il est important de ne pas oublier que, s'ils n'ont pas à faire actuellement de nouvelles dépenses égales à celles que doit faire le Canada pour obtenir cette énergie, c'est uniquement parce qu'ils ont déjà consacré plus de 2 milliards de dollars, cote de 1957, à des usines et à des aménagements sur leur propre territoire le long du fleuve Columbia. Comme je l'ai dit, c'est seulement en raison de cet investissement que l'augmentation en énergie d'aval provenant des réserves canadiennes est possible.

Les avantages en aval que procureront les eaux endiguées au Canada ne sont que le premier des résultats de l'aménagement du fleuve Columbia. Il sera possible plus tard d'installer des génératrices au barrage près de Mica-Creek et aussi, en fonction des besoins de la Colombie-Britannique en matière d'énergie de construire d'autres usines en aval au Canada, de façon à utiliser notre débit d'eau réglementé.

Plans flexibles

Le traité a prévu des plans flexibles qui permettront de réglementer la capacité de retenue. Au fur et à mesure que les stations génératrices seront installées sur le fleuve Columbia, au Canada, il sera possible de consacrer une proportion plus grande des eaux endiguées à la production d'énergie électrique au Canada et aux États-Unis, plutôt qu'aux États-Unis seulement. Ainsi, à l'avenir, notre pays bénéficiera dans une plus grande mesure des avantages énergétiques communs des produits en aval. A ce stade, il est impossible de déterminer la nature et la synchronisation des projets canadiens d'exploitation hydraulique; cependant, je m'informe que l'on peut raisonnablement estimer que l'aménagement du fleuve Columbia produira éventuellement 20.2 milliards de kilowattheures d'énergie chaque année au Canada, outre les 6.856 milliards de kilowattheures qui constituent notre part initiale des avantages énergétiques d'aval. On estime que le coût moyen de ce volume entier d'énergie livrée à des centres de charge en Colombie-Britannique s'élèvera à environ 4 millièmes, comme je l'ai indiqué.

Il est impossible d'établir actuellement le calendrier de ces projets; cependant, il est possible d'en déterminer la nature et de calculer combien d'énergie ils produiront. Le tableau 4 indique ces possibilités.

Afin que l'on puisse saisir l'ampleur du placement qui sera effectué, au cours de la phase initiale de ce programme, je dois signaler (comme les tableaux l'indiquent) que, outre les 345 millions de dollars consacrés, comme je l'ai dit, à la retenue des eaux, environ 114 millions de dollars seront affectés à la construction de nouvelles lignes de transport en Colombie-Britannique. Au total

es capitaux engagés au cours de la première étape s'élèveront à 458 millions environ. La dépense globale pour l'aménagement complet, auquel j'ai déjà fait allusion, pourrait être de l'ordre d'un milliard et demi de dollars.

Je n'ai traité jusqu'ici que d'un seul aspect des avantages que nous retirerons de l'aménagement du Columbia; je dois dire cependant que cet aspect est le plus important de tous. J'ai parlé jusqu'ici de l'énergie électrique. Grâce à la régularisation du débit au Canada, le danger d'inondations graves se trouvera diminué aux États-Unis. En retour de ce service, le Canada recevra, en vertu du traité, une compensation appréciable.

Avantages de la régularisation des crues

J'ai mentionné que les trois barrages canadiens retiendraient une très grande quantité d'eau, dont 15.5 millions de pieds-acre serviront, en vertu des plans établis, à la plus forte production possible d'énergie dans le bassin du Columbia. Sur cette quantité, 8,450,000 pieds-acre seront assujettis de temps à autre à un mécanisme de commande en vertu de plans établis concernant la prévention des inondations. Ces plans seront conçus de façon à régulariser l'écoulement des eaux en aval, aux États-Unis; ainsi, durant les périodes de crue, le débit ne dépassera pas 800,000 pieds cubes à la seconde à Les Dalles, Orégon. Ce plan de prévention des inondations sera en vigueur pendant soixante ans. En retour de ce service, les États-Unis feront des versements au Canada dès que commencera le fonctionnement de chacune des écluses des réservoirs. Ces versements se fonderont sur le calcul suivant: le Canada a droit à une compensation égale à 50 p. 100 des dommages estimatifs qui auront été épargnés aux aménagements en aval, tels qu'ils s'élèveront en 1985. Les calculs sont compliqués et comprennent un certain nombre d'hypothèses; ils ont toutefois été établis à la satisfaction non seulement des ingénieurs mais des experts financiers des deux pays. Comme les sommes payées au Canada en retour du service rendu au cours de la période de soixante ans seront versées en un montant global une fois que les divers réservoirs auront été achevés, elles seront une aide financière appréciable pour la construction des écluses. D'après le traité, les barrages aménagés aux lacs Arrow et près du lac Duncan devront être terminés cinq ans après la date de ratification. Le barrage Mica est plus considérable et il pourra n'être terminé que neuf ans après la ratification du traité. Le total des indemnités de protection contre les inondations, qui seront versées lors du parachèvement des programmes de cinq et neuf ans, sera de 64.4 millions de dollars américains. Pour s'assurer que la marche des travaux suivra le rythme prévu, la construction des trois barrages, aux termes mêmes du traité, devra commencer aussitôt que possible après la date de ratification.

Forte économie

Même sans insister sur les avantages évidents qu'apportera au financement initial des montants très considérables versés pour la maîtrise des crues, je dois signaler

qu'il y a autre chose. Si ces montants financent les projets en cause, nous ne serons pas obligés de les rembourser, et ils ne porteront pas intérêt. L'économie que nous réaliserons sera considérable. On peut en faire la démonstration en supposant que l'argent investi dans ces projets rapporterait un faible taux d'emprunt pendant la période d'amortissement. Le Canada recueillerait ainsi plus de \$190,200,000 en cinquante ans. Le tableau 5 illustre cet aspect.

Pendant les soixante ans que fonctionnera ce plan de prévention des inondations, le Canada se tiendra prêt, sur demande, à répondre à tout appel de lutte contre les inondations. En retour, le Canada touchera, pour chacun des quatre premiers appels, \$1,875,000, jusqu'à concurrence de 7 millions et demi. Ce montant se rattache au plan qui a été soumis originairement dans le Rapport intérimaire en date du 28 septembre 1960, mais qui a maintenant subi des modifications afin d'accorder au Canada une plus grande liberté en vue de l'utilisation des eaux endiguées aux fins de production d'énergie hydro-électrique. Outre les versements en espèces que j'ai mentionnés, le Canada sera également indemnisé, — en espèces ou en énergie, à notre choix, — pour toute perte d'énergie qu'il pourrait subir par suite de la régularisation de l'eau en vue d'éviter les crues dépassant les prévisions initiales. C'est une indemnisation non prévue par le Rapport intérimaire et qui, du point de vue du Canada, constitue une amélioration.

Les barrages prévus auront une durée et une utilité dépassant la portée de soixante ans prévue par le plan de lutte contre les inondations. Après cette période, le Canada a consenti, selon les possibilités d'alors, à contribuer à la lutte contre les inondations au bénéfice des États-Unis dans la mesure où le débâcle du Columbia, en provenance du Canada, continuera de représenter un danger d'inondation. S'il est présenté une demande à ce sujet après la période de soixante ans, les États-Unis s'engagent à acquitter les dépenses encourues par le Canada à cette fin, ainsi qu'à indemniser le Canada de toute perte d'ordre économique alors encourue. Les pertes d'énergie subies par le Canada pourront être compensées par une quantité équivalente d'énergie au lieu d'un montant en espèces.

Barrage aux États-Unis

J'ai parlé des trois digues de retenue dont on prévoit l'aménagement au Canada. Le traité prévoit l'aménagement d'un quatrième barrage important de ce genre qui serait construit aux États-Unis et entraînerait un certain reflux au Canada. Il s'agit du réservoir sur la rivière Kootenai, dans le Montana, qu'on a surnommé le barrage Libby. En vertu du traité, les États-Unis devront décider, durant cinq années qui suivront la date de la ratification, s'ils désirent construire le barrage à leurs propres frais. S'ils se prévalent de ce privilège, le Canada, en vertu du traité, devra fournir l'emplacement nécessaire en terre canadienne. On estime que cet emplacement coûterait de 7 à 12 millions de dollars. En retour, le Canada pourra tirer parti de tout l'accroissement de capacité énergétique qui sera disponible sur le cours inférieur de la Kootenay sur son second cours canadien.

en aval du barrage Libby; en outre, le Canada pourra mieux se protéger contre les inondations. On estime que le Canada jouira ainsi d'un accroissement de force motrice qui s'établit entre 250,000 et 300,000 kilowatts. Les États-Unis, qui paieront tout le coût du barrage, pourront tirer parti des avantages qui en résulteront de leur côté de la frontière. Pour plus de commodité, je vous sou mets des tableaux qui indiquent ce qui se produira pour le Canada si les États-Unis jugent opportun de se prévaloir de "l'option Libby".

Dérivations autorisées

Le traité stipule que le Canada pourra effectuer un certain nombre de dérivations à même le cours normal de la rivière Kootenay en diverses circonstances et en divers temps. Il sera possible, même si les États-Unis optent pour l'aménagement du barrage Libby, de détourner un million et demi de pieds-acre d'eau par année de la rivière Kootenay en Canada vers les eaux supérieures du fleuve Columbia en vue d'accroître la production d'énergie hydro-électrique au Canada. Il ne serait pas avantageux d'agir ainsi avant l'installation de groupes électrogènes de notre côté du fleuve Columbia, ce qui ne se fera pas avant un certain nombre d'années. Le Canada pourra exercer ce droit n'importe quand à compter de vingt ans après la date de ratification. Si les États-Unis n'exercent pas leur option d'aménager le barrage Libby, le traité stipule que le Canada aura le droit d'effectuer immédiatement une forte dérivation des eaux de la Kootenay dans le fleuve Columbia, ce qui ferait dévier les neuf dixièmes du débit de la rivière dans le fleuve. Il est également stipulé que le Canada pourra effectuer des dérivations de grande importance dans soixante et quatre-vingts ans, même si les États-Unis ont aménagé le barrage Libby. Ainsi les droits permanents du Canada quant à la libre utilisation des eaux de la rivière Kootenay sont protégés.

Je tiens à signaler ici qu'on a tenu particulièrement compte, lors des récentes négociations, des principes dont s'inspire le traité sur les eaux limitrophes de 1909. L'application de ce traité au fleuve Columbia a été préservée dans la pleine mesure compatible avec les grandes et avantageuses mises en valeur envisagées dans le nouveau traité, et les droits que nous détenons aux termes du traité sur les eaux limitrophes ont été entièrement protégés en prévision du moment où le nouveau traité tirera à sa fin. Naturellement, l'application du traité sur les eaux limitrophes aux autres eaux qui longent la frontière internationale demeurera inchangée.

L'exposé que j'ai donné des principales caractéristiques des projets de construction et des avantages qu'obtiendra le Canada en vertu du traité du fleuve Columbia devait, nécessairement, être bref et général. L'examen des conditions et des tableaux que j'ai indiqués suppléera en grande partie au détail. Toutefois, il est une autre question sur laquelle il serait peut-être utile que je fournisse des renseignements qui faciliteront l'appréciation de l'exploitation projetée.

J'ai dit que le principe du partage des avantages recueillis en aval est à la base du traité. Alors qu'au stade initial, ai-je encore dit, le principal bénéficiaire

pour le Canada en matière d'énergie résidera dans les avantages que lui rendront les États-Unis, il y aura dans les années subséquentes un passage graduel à l'énergie produite au Canada. Des trois réservoirs canadiens, ceux qui seront situés sur les lacs Arrow et près du lac Duncan donneront dans les premières années le meilleur rendement, car leur valeur consistera largement dans les avantages en aval. C'est le grand barrage situé près de la rivière Mica qui offrira le plus d'avantages dans la période ultérieure, car il rendra possible une très considérable production d'énergie au Canada. Les coûts de revient des réservoirs aux lacs Arrow et au lac Duncan seront si faibles par rapport à la quantité d'énergie assurée qu'ils pourront, dans une grande proportion, alléger le fardeau des frais que comportera dans les premières années l'aménagement de la centrale Mica, avant son plein rendement. De même, les avantages que nous retirerons du barrage Libby, s'il est construit, seront obtenus à très peu de frais. Le tableau 6 montre les énormes revenus qu'il serait possible d'accumuler au cours des premières années avec la vente de l'énergie provenant des digues de retenue des lacs Arrow et Duncan et, en aval, de Libby au Canada. Ces chiffres sont tous fondés sur le principe que l'énergie est vendue au prix de 4 millièmes dont j'ai parlé. Les autres hypothèses sont données et aucune, je crois, n'est exagérée.

Ce tableau fait voir que, compte tenu de ce que j'ai mentionné, le coût des barrages aux lac Arrow et au lac Duncan, ainsi que celui de la nouvelle transmission destinée à renvoyer l'énergie en aval, avec celui des nouveaux aménagements sur le Kootenay inférieur, pourront être acquittés en entier grâce aux revenus que nous accumulerons d'ici 1983 environ. L'intérêt sur les revenus provenant de ces projets fera plus que contre-balancer le coût annuel total de ces installations vers 1991. Ce tableau porte sur une baisse de bénéfices retirés de l'énergie en aval à ce temps-là, laquelle pourrait ou non se produire dans la mesure présumée. En aucun cas, toutefois, pourrait-il arriver par la suite que les projets soient nettement déficitaires. Ils auront en outre été utiles en fournissant de grandes quantités d'énergie à un coût peu élevé durant les premières années et en rendant possible le barrage Mica, assurant ainsi les énormes avantages de celui-ci dans les années à venir.

La mise en œuvre de ce projet aux termes du traité exigera la constitution d'organismes d'exploitation responsables, tant au Canada qu'aux États-Unis. Dans le cas du Canada l'organisme d'exploitation sera la British Columbia Power Commission, prévoit-on. Il sera aussi constitué une Commission permanente d'ingénieurs, composée de deux membres nommés par le Canada et de deux par les États-Unis, lesquels seront appelés à faire périodiquement des inspections, à exiger des rapports des organismes d'exploitation et à surveiller en général la mise à exécution des plans prévus dans le traité. La Commission fera rapport aux Gouvernements du Canada et des États-Unis chaque fois qu'il sera dérogé de façon appréciable à l'exécution des projets hydro-électriques et de régularisation des inondations. La Commission se verra aussi attribuée d'autres tâches, y compris celle d'aider à la conciliation de tout différend pouvant surgir sur des questions techniques ou d'exploitation.

Si
d'ingén
obstac
Canad
interna
prévuel
d'arbitr
d'un co
S'il
ou l'au
comme
minimu
et certa
Je r
lement,
du Can
la date
Colomb
prêts in
étape s
program
injustifi
Le t
Colomb
tion de
savoir c
que ces
et à me
tient to
rencont
lui de c
Po
est un
formul
aucun
pouro
juste e
magnif
consid
aussi d

Si les organismes ne peuvent avec l'aide de la Commission permanente d'ingénieurs, régler les différends qui s'élèvent entre eux ni aplanir d'autres obstacles, le traité stipule que l'un ou l'autre des signataires, c'est-à-dire le Canada ou les États-Unis, peut soumettre la question à la Commission mixte internationale. Si la Commission ne se prononce pas dans la limite de temps prévue, l'une ou l'autre des parties peut soumettre le différend à un tribunal d'arbitrage. Il y a aussi une disposition relative aux autres procédures adoptées d'un commun accord, dont le renvoi à la Cour internationale de Justice.

S'il est ratifié, le traité restera en vigueur durant au moins soixante ans, et l'une ou l'autre des parties pourra le dénoncer avec un préavis de dix ans. Cependant, comme je l'ai mentionné, il y a des dispositions spéciales qui allongent la période minimum de soixante ans en ce qui concerne la protection contre les inondations et certaines dérivations des eaux de la rivière Kootenay.

Je n'ai parlé que des grandes lignes de cet accord vaste et complexe. Naturellement, le gouvernement soumettra le traité au complet à l'examen du Parlement du Canada, dont l'approbation doit précéder toute ratification. Pour le Canada, la date de ratification dépendra en partie de l'attitude du gouvernement de Colombie-Britannique. En ce qui concerne le gouvernement fédéral, nous sommes prêts immédiatement à présenter le traité à l'approbation du Parlement, première étape sur la voie de la ratification. En raison de l'importance de ce traité et du programme qu'il trace pour l'expansion économique du Canada, tout délai injustifié serait des plus malheureux.

Le Gouvernement du Canada a fait savoir clairement au gouvernement de la Colombie-Britannique qu'il est prêt à financer la moitié du coût de la construction des barrages de retenue dont j'ai déjà parlé. Nous avons clairement fait savoir que nous étions disposés à payer une partie des frais de construction pourvu que ces frais soient remboursés, non pas d'après un calendrier fixe, mais au fur et à mesure de la rentrée des revenus provenant de la vente d'énergie. Cette offre tient toujours. Mon collègue, le ministre des Finances, a déclaré qu'il est prêt à rencontrer le premier ministre de la Colombie-Britannique afin de discuter avec lui de cette offre au moment opportun.

Pour terminer, j'aimerais vous faire remarquer que le traité signé aujourd'hui est unique dans l'histoire des relations internationales. Il représente une nouvelle formule de collaboration qui comporte des avantages mutuels. Sans ce traité, aucun des deux gouvernements ne pourrait assurer à son peuple les bénéfices qui pourront découler des travaux que le traité prévoit. Le traité est, à mon avis, juste et équitable à l'égard des deux parties. Sa mise en œuvre constituera un magnifique exemple de collaboration entre pays voisins. En raison des sommes considérables investies et de l'énergie produite à bon compte, le traité servira aussi de puissant aiguillon à l'économie canadienne.

TABLEAU 1
IMMOBILISATIONS
COÛT APPROXIMATIF DES OUVRAGES ET DES INSTALLATIONS DE TRANSPORT D'ÉNERGIE

<u>Projet</u>	<u>Coût des ouvrages</u>	<u>Coût des installations de transport d'énergie</u>	<u>Total</u>
Lacs Arrow supérieurs	\$ 71,800,000	\$ 81,400,000	\$153,200,000
Lac Duncan	\$ 25,600,000	\$ 2,300,000	\$ 27,900,000
Réservoir Mica	\$247,200,000	\$ 30,100,000	\$277,300,000
<hr/>			
Coût total des aménagements prévus par le traité	\$344,600,000	\$113,800,000	\$458,400,000
<hr/>			
Coût approximatif de la constitution du réservoir Libby au Canada	\$ 10,000,000	0	\$ 10,000,000
Agrandissement des ouvrages hydro-électriques de la région de la Kootenay ouest	\$ 46,000,000	\$ 25,400,000	\$ 71,400,000
<hr/>			
TOTAUX	\$400,600,000	\$139,200,000	\$539,800,000

TABLEAU 2
AVANTAGES ÉNERGÉTIQUES D'AVAL
PART APPROXIMATIVE REVENANT AU CANADA EN 1970

<u>Projet</u>	<u>Avantages à la centrale</u>		<u>Avantages, coefficient de charge 70 p. 100, charge livrée¹</u>	
	<u>Capacité en kilowatts</u>	<u>Énergie en milliards de kilowattheures</u>	<u>Capacité en kilowatts</u>	<u>Énergie en milliards de kilowattheures</u>
Lacs Arrow supérieurs	771,000	4.240	684,000	4.194
Lac Duncan	145,000	0.657	118,000	0.724
Réservoir Mica	394,000	1.761	316,000	1.938
Total, aménagements prévus par le traité	1,310,000	6.658	1,118,000	6.856
Avantages d'aval approximatifs, région de la Kootenay ouest, au Canada, provenant du fonctionnement des réservoirs Duncan et Libby			359,000	2.201
Total, avantages aux charges indiquées			1,477,000	9.057

¹ Perte minimum prévue: 6 p. 100 de l'énergie totale livrée aux régions de Vancouver et de Kamloops. On ne prévoit pas de perte dans le cas de l'énergie utilisée dans la région de Trail. En établissant les calculs avec un coefficient de charge de 70 p. 100, on suppose qu'une partie de la capacité canadienne sera échangée contre un supplément d'énergie.

TABEAU 3
AVANTAGES ÉNERGÉTIQUES PRÉVUS — 1970 — ESTIMATION POUR LES ÉTATS-UNIS ET LE CANADA¹

	Projet	Part de l'accroissement de l'énergie annuelle moyenne utilisable, en kilowattannées	Énergie secondaire existant antérieurement et "raffermie" kilowattannées ²	Accroissement total de l'énergie primaire, en kilowattannées	Part de l'accroissement de la capacité assurée, en kilowatts
Canada	Lacs Arrow supérieurs	484,000	0	484,000	771,000
	Duncan	75,000	0	75,000	145,000
	Réservoir Mica	204,000	0	204,000	394,000
	Total	763,000	0	763,000	1,310,000
États-Unis	Lacs Arrow supérieurs	484,000	161,000	645,000	771,000
	Duncan	75,000	63,000	138,000	145,000
	Réservoir Mica	204,000	155,000	359,000	394,000
	Total	763,000	379,000	1,142,000	1,310,000

Les États-Unis réalisent d'autres avantages énergétiques au réservoir Libby ainsi qu'en aval de ce réservoir aux États-Unis; le Canada fait de même dans la région de la Kootenay ouest, au Canada, en aval des réservoirs Duncan et Libby.

- ¹ Ce tableau développe celui qui paraît dans "Analysis and Progress Report", publié par les Négociateurs des États-Unis pour le Columbia le 19 octobre 1960.
- ² La construction des ouvrages canadiens ne donne pas de supplément d'énergie aux États-Unis dans cette colonne. Une énergie déjà utilisable, mais qui n'est pas sûre lorsque les conditions sont très mauvaises, devient assurée par toutes conditions ("raffermie").

TABEAU 4
COÛT ET AVANTAGES APPROXIMATIFS DE L'UN DES PLANS POSSIBLES
D'AMÉNAGEMENT DU COLUMBIA AU CANADA¹

TABEAU 4
COÛT ET AVANTAGES APPROXIMATIFS DE L'UN DES PLANS POSSIBLES
D'AMÉNAGEMENT DU COLUMBIA AU CANADA¹

Projet ²	Ouvrages — Immobilisations requises (en millions de dollars)	Installations de transport d'énergie (en millions de dollars)	Total, immobilisations requises (en millions de dollars)	Avantages énergétiques annuels aux charges prévues (en millions de kWh). Coefficient de charge: 70 p. 100	Indemnités des États-Unis au titre de la lutte contre les inondations (en millions de dollars)
Dérivation de Canal Flats projet de Calamity Curve	38.8	10.5	49.3	1.007 ⁴	0
Centrale Mica	85.0	205.5	290.5	6.938	0
Avantages de la centrale Mica restitués par les États-Unis	247.2	30.1	277.3	1.938 ⁵	1.2
Ruisseau Downie	148.2	118.8	267.0	3.653	0
Canyon Revelstoke	122.1	52.9	175.0	2.488	0
Avantages de la centrale des lacs Arrow restitués par les États-Unis	71.8	81.4	153.2	4.194 ⁵	52.1
Avantages de la centrale Duncan restitués par les États-Unis	25.6	2.3	27.9	0.724 ⁵	11.1
Agrandissements des centrales de la Kootenay ouest et de la Pend-Oreille	115.0 ³	50.4	165.4	4.374	0
Ruisseau Murphy	93.8	11.6	105.4	1.770	0
TOTAUX	947.5	563.5	1511.0	27.086	64.4⁶

¹ Tous ces aménagements sont visés directement ou indirectement par le Traité du fleuve Columbia

² Énumérés d'amont en aval

³ Y compris le coût de constitution du réservoir Libby au Canada

⁴ Y compris les avantages approximatifs de la dérivation de Canal Flats, réalisés aux centrales d'aval, sur le Columbia, au Canada

⁵ Avantages d'aval prévus approximativement pour 1970

⁶ Ce total ne comprend pas les indemnités "par demande", dont le total devrait s'établir à \$7,500,000.

TABLEAU 5
INDEMNITÉS VERSÉES PAR LES ÉTATS-UNIS
POUR LA PRÉVENTION DES INONDATIONS¹

Projet	Indemnités versées au début de l'opération	Valeur des indemnités une fois investies dans les ouvrages du Columbia (5.5 d'intérêt et 50 années d'amortissement)
Lacs Arrow supérieurs	\$52,100,000	\$153,800,000
Lac Duncan	\$11,100,000	\$ 32,800,000
Réservoir de Mica	\$ 1,200,000	\$ 3,600,000
Totaux	\$64,400,000	\$190,200,000

¹ Indemnités pour la prévention des inondations primaires. Le tableau ne comprend pas d'indemnités pour la prévention des inondations secondaires.

TABLEAU 6

Les hypothèses ayant servi aux calculs dont les résultats figurent au tableau ci-après (qui dans la plupart des cas semblent moins avantageuses pour le Canada qu'elles ne le seront en réalité, surtout en ce qui concerne les numéros 2, 6 et 8) sont les suivantes:

- 1) Les ouvrages des lacs Arrow supérieurs seront terminés en tout ou en partie en 1965, ceux du lac Duncan en 1966, ceux de Libby en 1967. Les stations génératrices supplémentaires de la Consolidated Mining and Smelting, dans la région de Kootenay ouest, seront finies en 1969, et les installations de Canal seront terminées en 1970.
- 2) Il n'y aura pas de débouchés aux États-Unis pour les avantages énergétiques d'aval que le Canada aurait en excédent.
- 3) L'énergie se vendra au Canada au taux de 4 millièmes par kilowatt-heure.
- 4) La charge augmentera de 8 p. 100 par an en Colombie-Britannique. Ce calcul est fondé sur des calculs ne tenant pas compte de certaines charges industrielles spéciales comme celles de Kitimat.
- 5) Un taux d'intérêt de 5.5 p. 100 sera appliqué aux frais d'aménagement et au total cumulatif des bénéfices ou des déficits d'exploitation.
- 6) Pas d'entente de coordination avec les États-Unis et, partant, un tarif constant annuel de \$1.50 par kilowatt pour les avantages de capacité d'aval, demeurant en disponibilité.
- 7) La capacité sera échangée contre les avantages énergétiques et le taux d'échange sera de 1.65 kilowatt de capacité contre 1.00 kilowattannée d'énergie, aboutissant à un coefficient de charge de 70 p. 100.
- 8) Une réduction annuelle moyenne de 100 millions de kilowattheures pour la période allant de 1970 à 1985 et une réduction annuelle de 169 millions de kilowattheures pour la période allant de 1986 à 2010.

Analyse financière des avantages retirés par le Canada
des ouvrages des lacs Arrow, Duncan, et des installations de Kootenay
en aval de Libby¹

(1) Année	(2) Projets achevés	(3) Ventes de l'énergie supplémentaire en C.B. KWH x 10 ⁶	(4) Revenu provenant de l'énergie supplémentaire à 4 millièmes par kwh (exprimés en millions)	(5) Revenu provenant de la lutte contre les inondations (en millions de dollars)	(6) Revenus totaux (en millions de dollars)	(7) Coût annuel du projet (5.5 p. 100 d'intérêt) (en millions de dollars)	(8) Coût annuel de transport ² (5.5 p. 100 d'intérêt) (en millions de dollars)	(9) Coûts annuels totaux (5.5 p. 100 d'intérêt) (en millions de dollars)	(10) Revenu annuel net (en millions de dollars)	(11) Revenu annuel net accumulé à ce jour (en millions de dollars)	(12) Profit annuel sur les revenus nets (5.5 p. 100 d'intérêt) (en millions de dollars)
1965	Lacs Arrow	0.288	1.152	52.100	53.252	4.670	6.592	11.262	41.990	41.990	2.309
66	Lac Duncan ³	1.361	5.444	11.100	16.544	6.892	6.888	13.780	2.764	47.063	2.588
67		2.434	9.736	0	9.736	6.892	7.183	14.075	-4.339	45.312	2.492
68		3.691	14.764	0	14.764	6.892	7.710	14.602	0.162	47.966	2.638
69	Installations supplémentaires de Kootenay Ouest	5.041	20.164	0	20.164	7.463	8.159	15.622	4.542	55.146	3.033
1970	Dérivation de Canal Flats	6.543	26.172	0	26.172	10.239	9.950	20.189	5.983	64.162	3.529
71		6.995	27.980	0	27.980	10.239	9.924	20.163	7.817	75.508	4.153
72		6.895	27.580	0	27.580	10.239	9.898	20.137	7.443	87.104	4.791
73		6.795	27.180	0	27.180	10.239	9.872	20.111	7.069	98.964	5.443
74		6.695	26.780	0	26.780	10.239	9.846	20.085	6.695	111.102	6.111
75		6.595	26.380	0	26.380	10.239	9.820	20.059	6.321	123.534	6.794
76		6.495	25.980	0	25.980	10.239	9.794	20.033	5.947	136.275	7.495
77		6.395	25.580	0	25.580	10.239	9.768	20.007	5.573	149.343	8.214
78		6.295	25.180	0	25.180	10.239	9.742	19.981	5.199	162.756	8.952
79		6.195	24.780	0	24.780	10.239	9.716	19.955	4.825	176.533	9.709
1980		6.095	24.380	0	24.380	10.239	9.690	19.929	4.451	190.693	10.488
81		5.995	23.980	0	23.980	10.239	9.664	19.903	4.077	205.258	11.289
82		5.895	23.580	0	23.580	10.239	9.638	19.877	3.703	220.250	12.114
83		5.795	23.180	0	23.180	10.239	9.612	19.851	3.329	235.693	12.963
84		5.695	22.780	0	22.780	10.239	9.586	19.825	2.955	251.611	13.839
85		5.632	22.528	0	22.528	10.239	9.560	19.799	2.729	268.179	14.750
86		5.463	21.852	0	21.852	10.239	9.516	19.755	2.097	285.026	15.676
87		5.294	21.176	0	21.176	10.230	9.472	19.711	1.465	302.167	16.619
88		5.125	20.500	0	20.500	10.239	9.428	19.667	.833	319.619	17.579
89		4.956	19.824	0	19.824	10.239	9.384	19.623	.201	337.399	18.554
1990		4.787	19.148	0	19.148	10.239	9.340	19.579	- .431	355.525	19.554
1991 ⁴		4.618	18.472	0	18.472	10.239	9.296	19.535	-1.063	374.016	20.571 ⁴

- NOTES: 1. Cette analyse ne comprend pas le réservoir de Mica qui procurera au Canada de substantiels avantages en aval et augmentera considérablement la production énergétique du pays.
2. Coût du ruissellement de Libby au Canada ajouté en 1966.
3. Les frais annuels de transport comprennent les \$1.50 par k.w. versés aux États-Unis pour le transport des avantages de réserve d'aval.
4. Les intérêts des avantages accumulés dépassent ici les frais annuels. Dorénavant l'intérêt continuera à s'accroître et les frais à décroître. Ainsi les projets seront rentables. On s'attend à des avantages énergétiques considérables.

Réunion ministérielle de l'OTAN

DU 16 AU 18 décembre 1960, se sont réunis à Paris les ministres des Affaires étrangères, de la Défense et des Finances des quinze pays membres de l'OTAN. A cette réunion annuelle, le Canada était représenté par MM. Howard C. Green, secrétaire d'État aux Affaires extérieures, Douglas Harkness, ministre de la Défense nationale, Jules Léger, délégué permanent auprès du Conseil de l'Atlantique Nord, M. Cadieux, sous-secrétaire d'État suppléant aux Affaires extérieures, ainsi que par le maréchal de l'Air F. R. Miller, président des chefs d'État-Major, et divers fonctionnaires des ministères des Affaires extérieures, des Finances, de la Défense nationale et de la Production de défense.

Les Ministres ont passé en revue la situation politique, économique et militaire des pays de l'Alliance et abordé une gamme étendue de problèmes. Ces discussions sont résumées dans un communiqué publié à la fin de la réunion et dont le texte suit.

Communiqué final

Le Conseil de l'Atlantique Nord a tenu à Paris du 16 au 18 décembre 1960 sa réunion ministérielle ordinaire.

2. Les Ministres ont procédé à un large tour d'horizon de la situation internationale sous l'angle politique, militaire et économique. En application des décisions intervenues antérieurement, ils ont également examiné la question des plans à long terme, sur la base d'un rapport d'activité du secrétaire général et des propositions avancées par les gouvernements.

I

3. Le Conseil a réaffirmé la solidarité de l'Alliance et son attachement au principe du règlement pacifique de tous les différends sans recours à l'emploi de la force ou à la menace. Il a déclaré sa volonté de rechercher par tous les moyens appropriés une amélioration durable des relations internationales dans le respect de la liberté, des indépendances nationales et du droit. Telle serait la véritable "coexistence pacifique" libérée de toute idée de domination mondiale.

4. Le Conseil a déploré qu'aucun progrès n'ait été accompli dans le domaine du désarmement au cours de l'année qui s'achève, en raison du retrait des États communistes de la Conférence des dix puissances avant même d'avoir examiné les propositions occidentales. Le Conseil a réaffirmé sa fidélité aux principes exprimés dans ces propositions, en tant que base pour atteindre l'objectif commun des pays de l'Alliance: le désarmement général et complet, réalisé par étapes successives, sous un contrôle international efficace. Il a exprimé le vœu que les négociations soient reprises prochainement.

5. Le Conseil a regretté que des progrès n'aient pas été accomplis en ce qui concerne la réunification de l'Allemagne sur la base de l'autodétermination. Au sujet de Berlin, le Conseil a confirmé à nouveau sa déclaration du 16 décembre 1958: en présence des menaces et des récentes manœuvres de harcèlement du bloc soviétique contre Berlin, le Conseil a réaffirmé sa détermination de protéger la liberté de la population de Berlin-Ouest.

II

6. Pour permettre aux nations de l'Alliance atlantique de poursuivre dans la paix et sans crainte leurs activités constructives, elles doivent, face à la puissance militaire croissante du bloc communiste, être en mesure de répondre à toute attaque par tous les moyens appropriés. Il faut maintenir entre les forces conventionnelles et nucléaires de l'Alliance un équilibre qui leur confère toute la souplesse voulue. Les Ministres, après avoir passé en revue les résultats de l'Examen annuel, ont constaté les progrès accomplis et exprimé leur ferme détermination de poursuivre leurs efforts pour développer la puissance de dissuasion et de défense de l'Alliance.

7. A cet égard, le Gouvernement des États-Unis a suggéré à l'Alliance pour examen l'idée d'une force multilatérale d'engins à moyenne portée. Le Conseil a pris note avec grand intérêt de la suggestion des États-Unis et a invité les Représentants permanents à l'étudier en détail, ainsi que les questions qui s'y rapportent.

Le Conseil s'est réjoui de l'assurance donnée par les États-Unis de maintenir dans la zone OTAN les armes nucléaires américaines mises à la disposition de l'OTAN.

8. Le Conseil a également reconnu qu'il est tout aussi important d'accroître les forces du bouclier de l'OTAN dans d'autres domaines, afin de ne laisser subsister aucune possibilité d'erreur ni aucun doute sur la volonté de l'Alliance et son aptitude à résister à une agression par tous les moyens appropriés et nécessaires.

9. Les Ministres ont pris note avec satisfaction des mesures intervenues jusqu'à présent en application des décisions prises par les Ministres de la défense au printemps de 1960, dans le domaine de la logistique et en matière de coopération pour la recherche, la mise au point et la production des matériels militaires. Ils ont invité avec insistance toutes les parties intéressées à poursuivre, et si possible à intensifier leurs efforts, pour l'exécution des projets déjà retenus et à rechercher d'autres projets qui se prêteraient à une action en commun.

III

10. Les Ministres ont examiné le rapport qui leur a été présenté sur le Plan à long terme, particulièrement en ce qui concerne la consultation politique et les problèmes économiques.

11. Ils ont réaffirmé leur volonté de pratiquer au sein de l'Alliance une consultation politique générale dans l'intention d'arriver aussi complètement que possible à une coordination de leurs vues et à une unité d'action. Ils ont étudié les modalités techniques qui doivent leur permettre d'atteindre ce résultat.

12. Dans le domaine économique, ils se sont réjouis de la création de

l'OCED qui, en favorisant une croissance économique équilibrée et une expansion du commerce mondial, bénéficiera à tous les pays du monde libre.

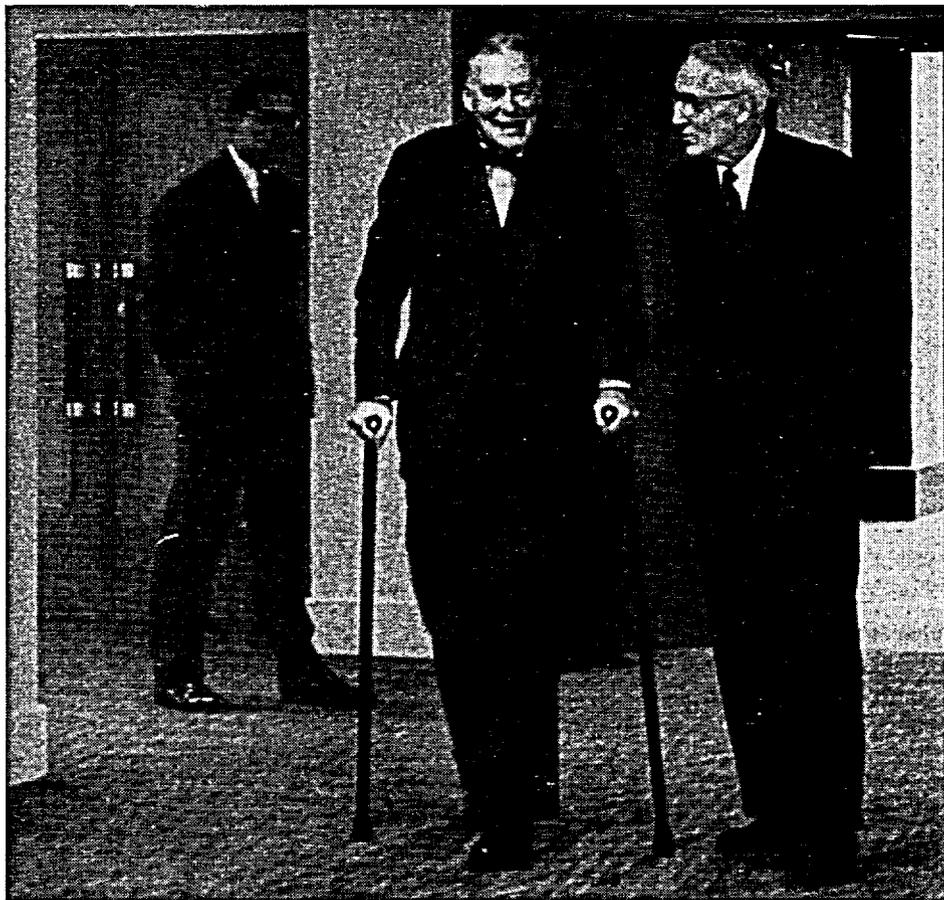
13. Ils ont souligné l'importance qu'ils attachent au développement économique des pays les moins favorisés de l'Alliance.

14. Comptant parmi elles plusieurs pays dont les niveaux industriels sont très élevés, les nations atlantiques ont conscience des responsabilités particulières qui leur incombent dans le domaine de l'aide aux pays sous-développés.

15. Les Ministres ont chargé le Conseil permanent de poursuivre les études commencées qui doivent permettre aux pays de l'Alliance de suivre le développement de l'offensive économique lancée par les communistes et de prendre en commun les mesures de défense qui s'imposent.

16. Le secrétaire général a été chargé de rédiger un rapport sur ces différentes questions, rapport qui sera examiné lors de la session ministérielle de printemps du Conseil atlantique.

17. Cette réunion aura lieu, sur l'invitation du Gouvernement norvégien, à Oslo en mai 1961.



Le secrétaire d'État canadien aux Affaires extérieures, M. Howard C. Green (à droite), s'entretient avec M. Christian Herter (au centre), secrétaire d'État des États-Unis d'Amérique, dans un couloir du Siège de l'OTAN, à Paris.

Remise des trésors polonais

EN SEPTEMBRE 1939, des employés retiraient du musée du château royal du Wawel, à Cracovie, en Pologne, certains trésors de très grande valeur qui y étaient exposés. Il s'agissait de les cacher aux armées des envahisseurs. Plus tard, par mesure de précaution, ces trésors furent apportés au Canada. Quelques-uns des objets ont été rendus à la Pologne peu après la fin de la guerre; d'autres, qui avaient été déposés dans une succursale de la Banque de Montréal, à Ottawa, ont été remis en janvier 1959; les autres sont restés jusqu'à récemment au musée provincial, à Québec.

Vers la fin de décembre 1960, des spécialistes et des techniciens délégués par le Musée du Wawel sont venus au Canada. La délégation comprenait quelques hommes qui avaient emballé et expédié les trésors vingt et un ans plus tôt. Les délégués, dirigés par le professeur Jerzy Szablowski, directeur au Wawel de la collection d'État des œuvres d'art, et par le professeur Bohdan Marconi, du Centre de conservation des objets historiques, à Varsovie, se sont entretenus à Québec avec des fonctionnaires du Musée provincial. Après un examen attentif et détaillé des trésors, qui a confirmé qu'on en avait bien pris soin et qu'ils étaient en excellent état, des documents ont été échangés le 31 décembre, qui en transmettaient la garde à la délégation du Wawel. L'emballage terminé, les trésors ont commencé leur voyage vers la Pologne dans la soirée du 2 janvier. Ils ont été transportés par camion jusqu'à Boston et de là par le navire polonais *Krynica* à Gdynia, où ils sont arrivés le 17 janvier.

Dans un communiqué publié le 4 janvier, M. Howard Green, secrétaire d'État aux Affaires extérieures, a fait remarquer que

... le Gouvernement canadien avait été en faveur d'un règlement entre les parties intéressées pour le retour à la Pologne de cette partie importante de son héritage artistique national. M. Green a rappelé qu'il avait déjà fait connaître le point de vue du Gouvernement canadien à cet égard au ministre des Affaires étrangères de Pologne, M. Rapacki, au cours de sessions de l'Assemblée générale des Nations Unies à New-York, et avait alors donné à M. Rapacki l'assurance que le Gouvernement canadien, bien que le règlement de cette affaire ne dépende pas d'Ottawa, était disposé à prêter son concours afin d'aider les parties intéressées à parvenir à un accord.

Il y a deux ans le Gouvernement canadien a facilité le retour des objets déposés à la Banque de Montréal, à Ottawa, et a récemment contribué au règlement qui a permis le départ pour la Pologne des autres trésors qui ainsi retrouveront leur place dans le château royal du Wawel, à Cracovie, d'où ils avaient été retirés par mesure de précaution au début de la seconde guerre mondiale.

Le Gouvernement polonais a aussi émis des déclarations pour la presse au sujet de cet événement. Après avoir raconté les détails de la remise et de l'expédition des trésors, il a conclu:

Les efforts ont produit un résultat positif; les trésors de la culture polonaise sont partis pour leur patrie. Le problème a cessé ainsi de compromettre les bonnes relations entre la Pologne et le Canada.

Les rapports du Canada et de la Finlande

AU DÉBUT DE 1960, le Canada et la Finlande convinrent d'échanger, pour la première fois, des ambassadeurs. Le 13 avril, M. Artturi Lehtinen, qui était à l'époque chargé d'affaires en pied de Finlande au Canada, a présenté à Ottawa, au gouverneur général, ses lettres de créance comme ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire de Finlande au Canada. Le 15 novembre de la même année, M. Howard Green, secrétaire d'État aux Affaires extérieures, a annoncé la nomination de M. John Harrison Cleveland (antérieurement directeur de la Division des États-Unis au ministère des Affaires extérieures) comme premier ambassadeur du Canada en Finlande et chef de mission résidant dans ce pays. Le moment semble bien choisi pour passer en revue l'évolution des rapports entre les deux pays.

Débuts des relations canado-finlandaises

C'est en 1641 et 1655 que les premiers immigrants de Finlande mirent le pied sur le sol américain; ils s'étaient joints aux colons suédois qui s'établirent sur le territoire qui devint l'État du Delaware. Mais ce n'est qu'au début du XIX^e siècle que les premiers Finlandais vinrent au Canada, passant presque tous par les États-Unis et l'Alaska.

De nombreux Finlandais furent embauchés pour la construction du premier canal de Welland, vers 1830. En 1867 les États-Unis acquirent l'Alaska, ce qui poussa certains immigrants finlandais à s'installer dans le sud de la Colombie-Britannique. Nombreux furent les Finlandais qui quittèrent les États-Unis pour participer à l'aménagement du chemin de fer Pacifique-Canadien de 1881 à 1885, ainsi qu'à l'élargissement du canal de Sault-Marie, de 1888 à 1895.

Toutefois, au début du XX^e siècle, la plupart des immigrants finlandais au Canada arrivaient directement de Finlande. De 1904 à 1914, le taux de cette immigration était fort élevé, soit de 50 émigrants par 10,000 habitants. Dans la province de Vasa, — (ou centre-ouest de la Finlande) — la proportion était, entre 1909 et 1913, de 123 émigrants par 10,000 habitants. La plupart de ces émigrants se dirigeaient vers les États-Unis, mais bon nombre d'entre eux choisissaient le Canada. Quand éclata la guerre de 1914, le flot des immigrants se tarit et ne reprit qu'au cours des années 20, époque à laquelle le Canada accueillit près de 30,000 d'entre eux. Mais un autre arrêt fut provoqué par la crise des années 30 et la seconde guerre mondiale. Depuis dix ans cependant, l'immigration des Finlandais a repris et entre janvier 1951 et la fin de juin 1959 le Canada en a reçu près de 15,000.

Bien que les Finlandais aient essaimé un peu partout au Canada, c'est l'Ontario qui comptait en 1951 la plus forte proportion des immigrants de ce pays, soit 67 p. 100. Suivant le recensement de cette année, il y avait chez nous 43,745





personnes d'origine finlandaise, dont près de 30,000 en Ontario, environ 7,000 en Colombie-Britannique, 3,000 en Alberta et de 1,500 à 2,000 dans le Québec et la Saskatchewan. Les immigrants établis dans l'Ontario ont préféré les régions septentrionales, près de Sudbury et de Kenora, où les lacs et les forêts leur rappelaient sans doute leur pays natal. Bien que les premiers colons finlandais se soient surtout établis dans les régions rurales, on discerne aujourd'hui un mouvement sensible vers les villes. Plus de la moitié des Canadiens d'origine finlandaise résident dans les régions urbaines.

Les immigrants finlandais ont joué un grand rôle dans le défrichement et la mise en valeur du Canada central et occidental. Au début, ils étaient surtout employés aux grandes entreprises de construction, mais bientôt ils entrèrent dans les secteurs de l'exploitation ou de la conservation forestière, de la construction de navires, de la menuiserie et de l'exploitation agricole. Les nouvelles générations subissent une évolution qui atténue les traits distinctifs de leur groupe ethnique.

Hart House, de l'Université de Toronto, a organisé à titre privé un programme estival d'échange d'étudiants entre le Canada et la Finlande. Ce programme assure des rapports permanents entre les deux pays. M. Viljo Rewell, architecte finlandais, a été en septembre 1958 proclamé lauréat d'un concours international et sera en conséquence chargé de construire la nouvelle mairie de Toronto. Ce fait ne peut manquer de resserrer les liens culturels du Canada et de la Finlande.

Relations diplomatiques

Ce n'est qu'en 1929 que le Canada envoya des représentants commerciaux en Finlande, alors que ce pays était englobé dans le territoire du premier délégué commercial canadien en Norvège. Cependant, ce dernier ne pouvait que fort rarement se rendre en Finlande. En 1946 le Canada nomma un délégué commercial à Stockholm, chargé des rapports canado-finlandais.

Toutefois, dès 1920, la Finlande avait nommé à Port-Arthur, dans l'Ontario, un vice-consul honoraire. En 1923 un consul honoraire de Finlande fut nommé à Montréal, et en 1926 la Finlande envoya dans cette ville un consul général de carrière. Au cours des années suivantes, la Finlande créa plusieurs consulats honoraires dans les villes canadiennes où se trouvaient des colonies finlandaises importantes. En juin 1941, la Finlande déclara la guerre à l'URSS; en août de la même année, tous les consulats de Finlande au Canada avaient fermé leurs portes. Par l'intermédiaire du consulat général de Suède à Montréal, puis, après 1943, par le truchement de la légation de Suède à Ottawa, le Gouvernement suédois se chargea, au Canada, des intérêts de la Finlande. En décembre 1941, le Canada et la Finlande étaient en guerre. Le traité de paix, signé le 10 février 1947, entra en vigueur le 19 septembre 1947, lors de sa ratification, et préleva à la reprise de rapports diplomatiques normaux entre les deux pays. La même année s'ouvrirent des négociations visant au rétablissement de relations directes et à la nomination au Canada d'un ministre plénipotentiaire de Finlande. Le 26 décembre 1947 s'ouvrit la légation de Finlande à Ottawa, et le 7 janvier 1948, M. Urho Toivola

présenta au gouverneur général ses lettres de créance, comme ministre plénipotentiaire, le premier que la Finlande ait nommé chez nous.

A cette époque, le Canada élargissait le réseau de ses relations diplomatiques avec l'étranger et le ministère des Affaires extérieures était à court de personnel. Il fallut donc nommer un ministre plénipotentiaire résidant à Stockholm et accrédité à la fois auprès des Gouvernements de Suède et de Finlande. Ce fut M. Thomas A. Stone qui présenta le 24 septembre 1949 ses lettres de créance. Le 1^{er} juin 1952, le Canada ouvrit une mission diplomatique à Helsinki sous la direction d'un représentant cumulant les rôles de chargé d'affaires ad interim et de consul du Canada. Aujourd'hui ce poste est élevé au statut d'ambassade permanente.

L'ambassadeur de Finlande au Canada

L'ambassadeur de Finlande au Canada, M. Artturi Lehtinen, est né à Muurla, en Finlande, en 1896. Il obtint en 1927 le diplôme de bachelier ès sciences de l'Université d'Helsinki. En 1948 il embrassa la carrière diplomatique et fut nommé attaché commercial, puis conseiller commercial à la légation de Finlande à Washington. En 1950 il revint à Helsinki, où il devint directeur des affaires commerciales au ministère des Affaires étrangères. De 1953 à 1955, M. Lehtinen fut observateur permanent de Finlande aux Nations Unies. De 1953 à 1959 il occupa le poste de consul général à New-York; vers la fin de cette année, il fut transféré à Ottawa, comme chargé d'affaires.

Les affaires extérieures au Parlement

La crise au Laos

Le secrétaire d'État aux Affaires extérieures, M. Howard Green, a fait, le 16 janvier, à la Chambre des communes, la déclaration suivante au sujet de la crise au Laos:

Le Gouvernement canadien se préoccupe vivement de cette situation. Nous avons fait notre possible pour aider à trouver une solution satisfaisante.

Le Canada a un intérêt direct dans cette affaire à titre de membre de la Commission internationale de contrôle et de surveillance au Laos créée en 1954 par la Conférence de Genève. . . Le Canada ne participait pas à cette Conférence qui l'a nommé, avec l'Inde et la Pologne, à la Commission de surveillance de la trêve. On se rappellera que la Commission s'est ajournée indéfiniment en juillet 1958, après que le Gouvernement laotien eut par deux fois demandé son départ. Des gens ont prétendu que c'est le Canada qui aurait insisté pour que la Commission s'ajourne. Or c'est sur les instances du Gouvernement laotien qu'elle l'a fait, avec l'approbation du Canada et de l'Inde, soit de la majorité des pays participants à la Commission.

Dans sa deuxième demande, celle du 22 mai 1958, le premier ministre du Laos disait, entre autres choses, que la tâche confiée à la Commission "tirait heureusement à sa fin" et, au nom de son gouvernement, il exprimait à la Commission "sa profonde gratitude pour son aide efficace" en vue du rétablissement d'une "situation normale sous le rapport de l'unité, de la souveraineté et de l'indépendance" dans le royaume du Laos.

Malheureusement la situation normale dont parlait le premier ministre du Laos dans sa lettre du mois de mai 1958 n'a pas duré longtemps. A l'automne de 1959, le Conseil de sécurité a pris des mesures pour envoyer une commission au Laos, dans l'espoir de mettre fin ainsi aux troubles qui se produisaient déjà alors. Si je ne me trompe, les Nations Unies sont encore présentes au Laos. Il est évident toutefois que cette présence n'a pas empêché la guerre civile qui se déroule là actuellement.

Depuis quelques mois la situation s'est aggravée, si bien qu'aujourd'hui, non seulement c'est la guerre ouverte, mais de plus il n'y a aucune entente internationale de caractère général sur lequel des gouvernements doit être considéré comme le gouvernement légitime. Chez les communistes, on soutient que c'est l'un, tandis que les pays d'Occident affirment que c'est l'autre. Ce conflit interne a suscité les sympathies et, dans une certaine mesure, l'appui de puissances intéressées de l'extérieur. Soit dit en passant, c'est là une question que doivent régler les grandes puissances. Si elles se refusent à un règlement quelconque, si, en tout cas, elles ne cessent d'intervenir, il est absolument impossible pour les autres pays d'amener un règlement.

Ai-je besoin de rappeler à la Chambre qu'une telle situation compromet non seulement la souveraineté, l'indépendance et l'intégrité territoriale du Laos que les membres de la Conférence de Genève se sont engagés à respecter mais aussi la paix et la stabilité du Sud-Est asiatique en général. Dans ces conditions, il est naturel qu'on ait prétendu que si la Commission de surveillance internationale retournait au Laos elle pourrait aider à atténuer la tension et à favoriser une solution pacifique des difficultés que connaît ce pays.

La reconvoication de la Commission entraînerait cependant certaines difficultés. D'abord, initialement la Commission avait eu pour tâche de surveiller et de faire appliquer les accords de trêve qui avaient déjà été conclus par les grandes puissances à la Conférence de Genève. Il n'était nullement question que la Commission ordonne elle-même un cessez-le-feu. Ensuite, il est clair que la condition essentielle au bon fonctionnement d'une commission ainsi constituée serait la conclusion d'un accord fondamental entre les autres puissances directement intéressées à ce qu'elle revienne et aux fonctions qu'elle devrait assumer. Enfin, il lui serait impossible de bien fonctionner et sa position serait intenable si les autorités laotiennes ne l'assuraient de leur collaboration.

A ce sujet, je rappellerai à la Chambre qu'à l'époque où la Commission s'est ajournée, nous avons bien précisé que si elle devait être reconvoquée à l'occasion d'une crise ultérieure, nous tiendrions toujours compte des droits du Gouvernement laotien et nous respecterions la souveraineté de ce pays. Le Gouvernement du Canada, donc, bien qu'il conçoive parfaitement qu'on veuille intervenir promptement en vue de régler une situation critique, a tâché de s'assurer que les mesures adoptées soient celles qui, dans les circonstances, aient les meilleures chances de réussir.

C'est pourquoi j'ai recommandé que l'on envoie au Laos une mission d'étude chargée de déterminer, au moyen de consultations avec les autorités laotiennes, ce qui pourrait vraiment se faire dans les circonstances actuelles.

A cet égard, j'ai recommandé que les trois hommes-clés qui sont allés en Asie du Sud-Est en 1954 ou en 1955,—je ne me rappelle plus trop bien l'année exacte,—retournent à titre de membres de cette mission d'étude. Le représentant canadien était le brigadier Sherwood Lett, de Vancouver, qui est maintenant juge en chef de la Cour suprême de la Colombie-Britannique. Le juge Lett a offert d'y aller. Le représentant de l'Inde, M. M. Desai, a malheureusement été malade, et il est en congé de maladie. La proposition portant la création d'une mission d'étude formée de trois membres principaux n'a pas reçu l'assentiment général.

On continue les pourparlers en vue d'établir une base d'entente dans ce sens général. Pour notre part, nous sommes prêts, si l'exigent le Royaume-Uni et l'Union soviétique, en tant que coprésidents de la Conférence de Genève et sous réserve de l'assentiment du roi du Laos,—nous ne demandons pas le consentement du Gouvernement laotien mais celui du roi du Laos, seule autorité constitutionnelle de ce pays généralement reconnue,—à nommer à la Commission, un représentant canadien qui ferait son possible dans les circonstances, par voie de con-

sultation et d'avis, pour aider à rétablir la paix et à maintenir la souveraineté, l'indépendance, l'unité et l'intégrité territoriale du Laos.

Si la Commission est convoquée de nouveau, je ne suis pas d'avis qu'il conviendrait en toute justice de confier à ce seul organisme la tâche d'amener un cessez-le-feu, car il n'a jamais eu pour objet de travailler à pareil résultat; cependant, son intervention aiderait probablement.

Relations diplomatiques avec l'Amérique latine

Le 20 janvier, M. Green a présenté un rapport à la Chambre des communes au sujet de changements prochains dans les relations diplomatiques du Canada avec certains pays de l'Amérique centrale et de l'Amérique du Sud. Il a dit notamment:

Je tiens à informer les honorables députés que le Gouvernement canadien et les Gouvernements des républiques de Costa-Rica, du Honduras, du Nicaragua et de Panama sont convenus d'établir des relations diplomatiques. L'ambassadeur du Canada dans ces quatre républiques sera désigné sous peu. Il résidera ordinairement à San-José (Costa-Rica), mais il passera quelque temps chaque année dans les capitales des trois autres républiques auprès desquelles il sera aussi accrédité, notamment Managua (Nicaragua), Tegucigalpa (Honduras), et Panama (Panama). Les quatre gouvernements ont signifié leur intention de se faire représenter à Ottawa en confiant une double accréditation à leurs ambassadeurs dans les pays voisins jusqu'à ce que des ambassadeurs résidants puissent être nommés.

Je voudrais annoncer également que le Gouvernement canadien et le Gouvernement de la république de l'Équateur sont tombés d'accord pour se faire représenter réciproquement par des ambassadeurs. L'ambassadeur du Canada en Colombie, M. Jean Morin, sera accrédité comme ambassadeur du Canada en Équateur. M. Morin continuera de faire fonction d'ambassadeur du Canada en Colombie et résidera normalement à Bogota, mais il passera quelque temps chaque année à Quito. Pendant que l'ambassadeur sera absent de Quito, l'ambassade du Canada en Équateur sera confiée à la charge d'un chargé d'affaires résidant par intérim. Le Gouvernement canadien se prépare à accueillir sous peu le premier ambassadeur de l'Équateur au Canada.

La représentation à ce haut niveau montre que le Gouvernement canadien et les gouvernements intéressés ont l'intention de consolider et d'améliorer leurs relations diplomatiques, culturelles et commerciales. Cela illustre encore l'importance des liens qui unissent de plus en plus étroitement le Canada et l'Amérique latine.

Enfin, les députés se réjouiront d'apprendre que le Gouvernement canadien a maintenant officiellement accepté l'invitation du Conseil de l'Organisation des États américains d'envoyer un observateur à la onzième conférence interaméricaine qui se tiendra à Quito au cours de l'année.

Le Plan de Colombo

Au sujet de l'aide apportée à l'Inde dans le cadre du Plan de Colombo, M. Green, le 19 janvier, a communiqué la nouvelle suivante:

Sur les 50 millions de dollars affectés par le Canada au Plan de Colombo pour l'année financière 1960-1961, une somme de 25 millions a été affectée à l'assistance à l'Inde sous forme d'immobilisations.

Des entretiens ont eu lieu avec le Gouvernement indien sur le choix des entreprises que cette subvention permettra de financer. Je suis maintenant en mesure d'annoncer à la Chambre l'aide économique que le Canada a consenti à accorder à l'Inde, au titre du Plan de Colombo, dans le cadre de son programme de 1960-1961: du blé pour une valeur de 7 millions, de l'aluminium, du cuivre et du nickel pour une valeur de 11.7 millions; une dernière allocation de \$600,000 destinée à l'achèvement du réacteur nucléaire canado-indien; un premier octroi de 3 millions et demi pour la première étape de la construction de la centrale hydro-électrique de Kundah.

Avec ces allocations, l'aide du Canada à l'Inde, au titre du Plan de Colombo, qui se trouve déjà approuvée dans les crédits de 1960-1961 s'élève à 22.8 millions.

Les expéditions de blé ont déjà été faites, car il importait qu'elles quittent les ports canadiens avant le gel de la voie maritime du Saint-Laurent. Le nécessaire est actuellement fait pour expédier sans retard les métaux non ferreux.

Comme c'est l'usage quand il s'agit de marchandises, le Gouvernement de l'Inde a consenti à fournir en monnaie indienne des fonds de contre-partie équivalant à la valeur de l'octroi canadien. Ces fonds de contre-partie seront affectés à des entreprises d'expansion économique dans l'Inde, après entente entre les deux gouvernements. Le blé canadien sera sans doute précieux pour l'Inde. Il lui permettra de satisfaire les besoins de sa population croissante pour lesquels les ressources locales sont insuffisantes. Les métaux aideront l'industrie de l'Inde à maintenir son niveau de production et permettront de mettre en œuvre des programmes d'expansion en dépit de la grave pénurie de devises étrangères.

Le réacteur atomique canado-indien près de Bombay est maintenant parachevé et le ministre des Affaires des anciens combattants a représenté le Canada aux cérémonies d'inauguration qui ont eu lieu le 16 janvier. Il sera nécessaire d'affecter \$600,000 à ces travaux pendant l'année financière en cours afin de défrayer les dépenses finales de la participation canadienne au coût du réacteur.

La participation du Canada à la troisième étape de l'aménagement de la centrale hydro-électrique de Kundah dans l'État de Madras montre l'intérêt soutenu que le Canada porte à ce programme important de mise en valeur en Inde, car nous avons contribué beaucoup aux deux premières phases de l'entreprise. Les ouvrages exécutés au cours de ces deux premières étapes ont été officiellement inaugurés hier, le 18 janvier, et le ministre des Affaires des anciens combattants représentait également le Canada à ces cérémonies. Pour assurer sa mise en valeur agricole et industrielle, le sud de l'Inde a un urgent besoin de l'énergie

supplémentaire que produira l'usine de Kundah. Le Canada a, par conséquent, consenti à fournir de l'outillage canadien, ainsi que des ingénieurs et des matériaux représentant les frais afférents aux devises étrangères de la troisième phase d'aménagement de la centrale Kundah.

Les 3 millions et demi de dollars affectés cette année représentent le premier versement de la contribution canadienne et, pourvu que le Parlement accorde les crédits, d'autres versements suivront au cours des prochaines années, jusqu'à concurrence de 22 millions de dollars environ. En outre, le Canada a consenti à ce que l'Inde utilise en contre-partie, pour défrayer le programme de Kundah, des sommes provenant de la vente de denrées canadiennes antérieurement fournies à l'Inde, et cela jusqu'à concurrence de 25 millions.

Le 23 janvier, M. Green a fait une déclaration semblable au sujet de l'aide au Pakistan:

Vendredi prochain, la centrale hydro-électrique de Warsak, au Pakistan, sera officiellement inaugurée; le représentant du Canada sera le ministre des Affaires des anciens combattants. Il s'agit de l'entreprise la plus considérable à laquelle le Canada a participé au titre du Plan de Colombo. C'est aussi la plus considérable du genre au Pakistan. La centrale de Warsak produira 160,000 kilowatts d'énergie et aidera à l'irrigation de 110,000 acres de terres vierges. Au cours de la construction, quelque 10,000 Pakistanais, dont la plupart venaient des tribus, ont été formés aux techniques et aux métiers modernes.

Durant son séjour au Pakistan, le ministre des Affaires des anciens combattants représente le Canada à l'inauguration de deux autres entreprises auxquelles le Pakistan et le Canada ont collaboré dans le cadre du Plan de Colombo. Hier, c'était l'inauguration de la centrale hydro-électrique de Shadiwal, dans le Pakistan occidental, et demain une cérémonie semblable doit avoir lieu à la station d'énergie thermique de Goalpara, dans le Pakistan oriental.

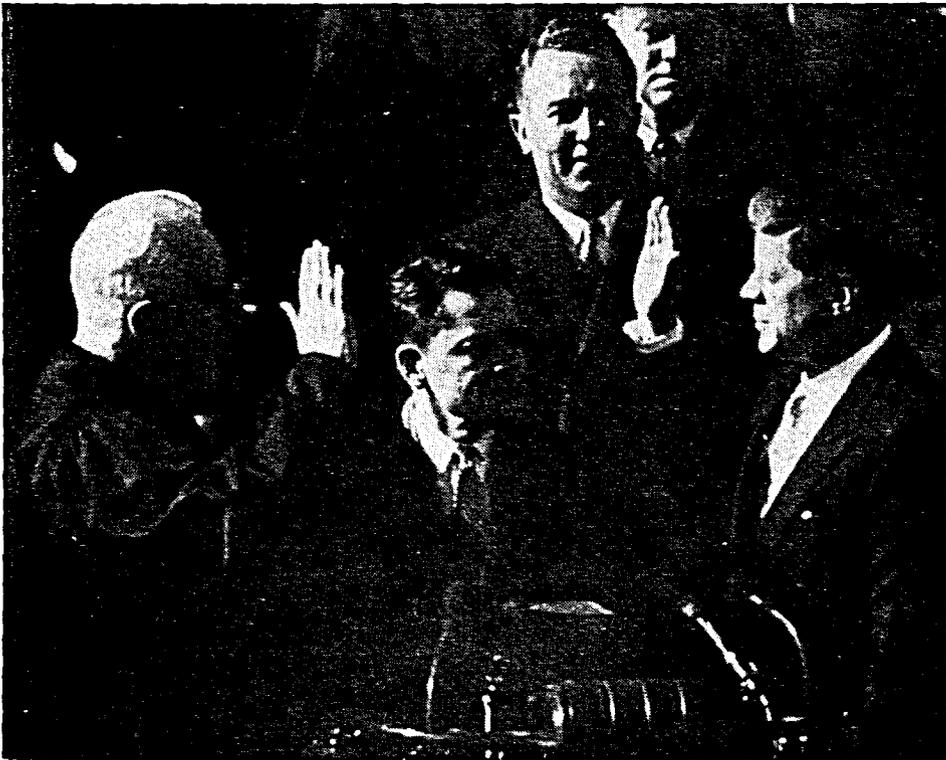
Ces importants travaux étant parachevés, nous sommes maintenant en pourparlers avec le Gouvernement pakistanais pour voir quels autres projets nous pourrions aider le Pakistan à réaliser afin qu'il poursuive sa mise en valeur économique. Sur la somme de 50 millions de dollars affectée à l'aide canadienne aux termes du Plan de Colombo au cours de l'année financière 1960-1961, un montant de 15 millions de dollars a été consacré à des immobilisations. Nous avons discuté avec le Gouvernement de ce pays des projets qui seraient financés à même ce montant, et je suis maintenant en mesure d'annoncer à la Chambre que le Canada a consenti à fournir au Pakistan, en 1960-1961, les biens et services que voici: du blé pour une valeur de \$3,650,000; des engrais pour une valeur de \$2,000,000; de l'aluminium pour une valeur de \$1,140,000; de la pâte à papier pour une valeur de \$1,300,000; et un relevé aérien doublé d'un inventaire forestier dans la région de Chittagong, au Pakistan oriental, d'une valeur d'un demi-million.

Au total, ces subventions s'élèveront à 8.6 millions de dollars. Les entretiens se poursuivent avec le Gouvernement pakistanais quant aux projets qui pourraient être financés avec le reste des 15 millions de dollars. Quand nous serons parvenus à un accord avec le Pakistan sur d'autres questions inscrites au programme du

Plan de Colombo pour cette année, j'en informerai la Chambre.

Pour ce qui est du blé, de l'aluminium, des engrais et de la pâte à papier, le Gouvernement du Pakistan a consenti à créer, en ses propres devises un fonds en contre-partie égal à la valeur de la subvention canadienne. Ce fonds servira à des projets d'expansion économique après entente entre les deux gouvernements. L'aluminium servira à maintenir un niveau suffisant de production et d'emploi dans l'industrie pakistanaise du travail des métaux. Le Pakistan a un urgent besoin d'engrais afin d'accroître sa production de denrées alimentaires pour répondre à la demande d'une population qui augmente. La pâte à papier fournira la matière première à une nouvelle papeterie au Pakistan oriental en attendant que la production locale de pâte à papier devienne suffisante. Ces denrées aideront le Pakistan à obtenir les produits d'importation essentiels dont il a besoin pour maintenir son économie et réaliser ses programmes d'expansion malgré une pénurie aiguë de devises étrangères.

Le relevé cartographique et l'inventaire forestier fourniront au Pakistan les données essentielles à des programmes de mise en valeur des ressources dans une région boisée de l'est du pays.



M. John F. Kennedy (à droite) prête le serment d'office en qualité de président des États-Unis d'Amérique, au Capitole de Washington, le 20 janvier 1961. M. le juge en chef Earl Warren (à gauche) de la Cour suprême des États-Unis, préside à la cérémonie.

Organisation de coopération et de développement économiques

LE MONDE ENTIER a vu un événement historique dans la signature à Paris, le 14 décembre 1960, de la Convention relative à l'Organisation de coopération et de développement économiques. Cette Convention a été signée, au nom de leurs gouvernements, par les ministres de dix-huit pays d'Europe¹, du Canada et des États-Unis, après une réunion de deux jours. Au cours de cette réunion, les ministres ont approuvé le rapport d'une Commission préparatoire, définissant la structure et le rôle de la nouvelle organisation². Une fois entrée en vigueur après la ratification, qui doit avoir lieu en principe en septembre 1961, l'OCDE remplacera l'Organisation européenne de coopération économique, qui aura existé 12 ans³.

La nouvelle organisation est unique sans doute quant à sa nature et à l'étendue de la coopération qui liera ses membres. Grâce à elle et pour la première fois dans l'histoire, le Canada et les États-Unis collaboreront étroitement avec l'Europe dans le domaine économique, afin d'encourager l'essor non seulement des pays membres, mais encore de l'univers tout entier.

Historique de l'OCDE

La création de l'OCDE souligne le besoin de renforcer les cadres de la collaboration économique de l'Occident et de les adapter à la prospérité retrouvée de l'Europe ainsi qu'aux problèmes nouveaux qui surgissent au début des années 60. Cette situation découle naturellement de la réussite de l'OECE. Fondée en 1948 pour mettre en œuvre le plan d'aide à l'Europe du secrétaire d'État des États-Unis, M. Marshall, l'OECE a d'abord visé à la restauration économique des pays européens. Au fur et à mesure des progrès obtenus, l'Organisation se consacra toujours davantage à l'abolition des barrières douanières et à la liberté des paiements en Europe, tout en établissant dans divers domaines une collaboration permanente et des consultations plus fréquentes.

Vers la fin de 1958, la libéralisation des échanges commerciaux et des paiements était chose faite en Europe. En outre, l'OECE avait réussi à réduire les désavantages frappant les marchandises de la zone dollar et à éliminer les res-

1. Les dix-huit pays d'Europe membres de l'OCDE sont les suivants: République fédérale d'Allemagne, République d'Autriche, Royaume de Belgique, Royaume du Danemark, Espagne, République française, Royaume de Grèce, Irlande, République d'Islande, République italienne, Grand-Duché de Luxembourg, Royaume de Norvège, Royaume des Pays-Bas, République portugaise, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Royaume de Suède, Confédération Suisse et République de Turquie.

2. Les textes de la Convention, le rapport de la Commission préparatoire et divers documents connexes sont contenus dans une brochure publiée en décembre 1960 par l'OCDE, sous le titre: "Organisation de coopération et de développement économiques". On peut se procurer ce document auprès de l'Imprimeur de la Reine à Ottawa, pour 75c. l'exemplaire.

3. Voir "Dixième anniversaire de l'OECE" dans "Affaires Extérieures" d'avril-mai 1958.

trictions aux importations. La plupart des nations européennes jouissaient à l'époque d'une prospérité sans précédent et d'un vif essor économique, et elles voyaient grossir leurs réserves d'or et de devises étrangères. En décembre 1958, le retour à la convertibilité des devises de la plupart des grandes nations commerçantes européennes rendit palpable ce renouveau, tout en abolissant le besoin de zones régionales, en ce qui concerne les échanges et les paiements.

Ces succès confirmèrent l'interdépendance économique des pays de l'Occident et soulignèrent la nécessité d'une coordination aussi étroite que possible de leurs programmes nationaux.

Les responsabilités envers les pays peu développés

A part de ces facteurs issus de la prospérité européenne retrouvée, les gouvernements voyaient clairement que les pays industrialisés devaient employer leurs ressources de façon plus rationnelle et plus efficace pour aider les pays peu développés à parvenir à une économie solide et indépendante. A cette fin, il fallait donc coordonner plus étroitement les divers programmes d'aide, tout en accélérant l'essor économique des pays industrialisés, de crainte de voir se tarir leur aide et se fermer les débouchés pour les produits des nations insuffisamment développées.

La conjoncture européenne de 1959 fit ressortir plus clairement encore le besoin d'une collaboration économique solide entre les pays de l'Occident. En décembre 1958, après l'échec des négociations tendant à la création d'une zone de libre-échange englobant non seulement le Marché commun⁴ mais encore l'Europe tout entière, sept pays (Autriche, Danemark, Norvège, Portugal, Royaume-Uni, Suède et Suisse) formèrent rapidement une association de libre-échange. L'un des principaux objectifs officiels de cette association était de préparer une reprise des négociations avec les pays du Marché commun sur une base plus vaste; mais certains craignaient à l'époque que l'existence de deux groupements distincts ne mène à un clivage commercial en Europe, ou encore à des ententes dont pâtiraient l'Amérique du Nord et le reste de l'univers.

Négociations de la Convention de l'OCDE

A la lumière de ces facteurs et sur l'initiative de Washington, les États-Unis, la France, la République fédérale d'Allemagne et le Royaume-Uni décidèrent, lors de la conférence occidentale "au sommet" du 21 décembre 1959, de réunir à Paris une conférence qui étudierait ces questions. Les 12 et 13 janvier 1960, 13 représentants se rencontrèrent donc dans la capitale française; ils furent rejoints le 14 par 7 autres délégués de pays membres ou associés, et ils adoptèrent tous ensemble trois résolutions. La première demandait la création d'une commission spéciale qui examinerait entre autres choses la situation créée par la coexistence, en Europe, de deux associations commerciales distinctes. La deuxième avait trait

⁴ La Communauté économique européenne (CEE) souvent désignée sous le nom de "Marché commun" fut créée en 1957, par le Traité de Rome. Elle comprend la République fédérale d'Allemagne, la Belgique, la France, l'Italie, le Luxembourg et les Pays-Bas.

à la formation d'une association de pays qui participeraient à des programmes d'aide et de mise en valeur. La troisième prévoyait la réunion de quatre experts chargés d'analyser les moyens de réorganiser l'OECE et fixait au printemps de 1960 la réunion suivante des vingt délégués susmentionnés. Au début d'avril 1960, leur rapport recommandait la fondation d'une nouvelle organisation dont feraient partie à égalité de statut le Canada et les États-Unis.

Pendant plusieurs mois les gouvernements tinrent de nombreuses consultations. Les 22 et 23 juillet, à Paris, les vingt ministres créèrent une Commission préparatoire, chargée de définir la structure de l'organisation reconstituée, de rédiger les termes du mandat de ses principaux organes et de formuler des recommandations sur l'adoption par la nouvelle organisation des décisions de l'OECE, sous leur forme originale ou modifiée. Enfin, les 13 et 14 décembre 1960, les 20 approuvèrent officiellement le rapport de la Commission et apposèrent leurs signatures au bas de la Convention de l'Organisation de coopération et de développement économiques.

L'OCDE

La Convention de l'OCDE définit les objectifs fondamentaux de la nouvelle organisation, établit sa structure interne et énonce les grandes lignes de la tâche économique des pays signataires. Ce bref document, comprenant 21 articles, expose le programme d'ensemble suivant:

- a) assurer le plus haut niveau possible de développement économique et d'embauche ainsi qu'une hausse du niveau de vie dans les pays membres, tout en maintenant la stabilité financière, en vue de contribuer ainsi à l'expansion de l'économie mondiale;
- b) contribuer à une saine expansion économique des pays membres ainsi que des pays non membres en voie de développement économique; et
- c) contribuer à l'expansion du commerce mondial sur une base multilatérale et non discriminatoire, et conformément aux engagements internationaux.

En vue d'atteindre ces objectifs, les membres sont convenus, tant individuellement que conjointement:

- a) d'assurer l'utilisation efficace de leurs ressources économiques;
- b) dans le domaine scientifique et technologique, d'assurer le développement de leurs ressources, d'encourager la recherche et de favoriser la formation professionnelle;
- c) de suivre des politiques conçues pour assurer la croissance économique et la stabilité financière interne et externe, et d'éviter que ne se développent des situations qui pourraient mettre en danger leur économie ou celle d'autres pays;
- d) de poursuivre leurs efforts en vue de réduire ou de supprimer les obstacles aux échanges de biens et de services, ainsi qu'aux paiements courants, et de maintenir et étendre la libération des mouvements de capitaux.
- e) de contribuer au développement économique des pays membres et non

membres en voie de développement économique par des moyens appropriés, et, en particulier, par l'apport à ces pays de capitaux, en tenant en outre compte de l'importance que présentent pour leur économie la fourniture d'assistance technique et l'élargissement des débouchés offerts à leurs produits d'exportation.

Les membres sont convenus en outre de se communiquer mutuellement et de fournir à l'Organisation les renseignements touchant la mise en œuvre de leurs programmes.

Pouvoirs et fonctionnement

L'Organisation peut prendre des décisions ou faire des recommandations avec l'accord unanime des membres. Toutefois, ceux-ci peuvent s'abstenir de voter et se dégager, ce faisant, de toute responsabilité à l'égard des décisions ou recommandations adoptées.

L'organe directeur de l'Organisation sera un Conseil, composé de tous les membres et qui pourra se réunir en sessions de ministres ou de représentants permanents. L'Organisation sera dirigée par un secrétaire général, assisté d'un ou plusieurs secrétaires généraux suppléants ou secrétaires généraux adjoints; le secrétaire général présidera le Conseil aux sessions de représentants permanents et prêtera son concours sous toute forme nécessaire.

Comme pour l'OECE, le siège de la nouvelle Organisation sera à Paris.

Structure et rôle

La structure de l'OCDE se rapprochera de celle de l'OECE, mais la nouvelle tendance s'exprimera par la création de la Commission de la politique économique, de la Commission de l'aide au développement, de la Commission de l'assistance technique et de la Commission du commerce.

Dans le domaine de la politique économique, l'OCDE réunira ses membres "au sommet", visant à une collaboration harmonieuse qui tendra à une expansion continue et à la stabilité financière.

Dans le secteur de l'assistance, l'Organisation jouera un rôle à la fois consultatif et actif. La Commission de l'aide au développement reprendra à sa charge les responsabilités du Groupe d'aide au développement fondé après les réunions économiques qui eurent lieu à Paris en janvier 1960; elle assurera la mise en commun des renseignements et l'examen des moyens grâce auxquels on pourra élargir les programmes d'aide bilatérale. La Commission de l'assistance technique se chargera d'élaborer et de faire appliquer les programmes d'aide technique destinée à l'expansion économique des pays membres, selon les visées des programmes administrés jusqu'à présent par l'OECE. D'autres commissions aborderont divers aspects des problèmes de développement.

Dans le domaine des échanges commerciaux, l'Organisation jouera un rôle important, quoique surtout consultatif. Grâce à un examen périodique de la politique commerciale de chacun de ses membres, et de débats portant sur les

D
us
de la I
fort di
consul
monw
droit
autres
l'extér
entre
rense
D
dès le
matic
marc
du r
d'ent
Rein
quan
don
doc
lequ
l'É
que
Le
Lo
D
lin
go
au
se
fo
L
P
c
n

problèmes vitaux, l'Organisation contribuera à l'expansion des échanges commerciaux à l'échelle mondiale, sur une base multilatérale et non discriminatoire, conformément aux objectifs et aux dispositions de l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce. La Commission du commerce étudiera sans doute les groupements régionaux d'Europe.

La collaboration des membres s'étendra à beaucoup d'autres secteurs. Des commissions se chargeront des questions suivantes: agriculture, pêche, paiements, transactions invisibles, assurance, personnel scientifique et technique, recherches scientifiques, énergie et industrie, tourisme, transports maritimes, main-d'œuvre, problèmes fiscaux, pratiques commerciales restrictives, productivité. Elles analyseront aussi divers secteurs industriels. En outre, les membres de la nouvelle Organisation continueront à se conformer aux dispositions de l'Accord monétaire européen et d'appuyer l'Agence européenne de l'énergie atomique.

En plus d'une aide technique, on s'attend que l'OCDE se charge de programmes opérationnels auxquels participeraient certains membres ou tous les membres, dans les domaines de l'éducation et de la formation scientifiques et techniques, de la recherche scientifique et de la productivité industrielle et agricole, continuant ainsi en quelque mesure la tâche entreprise par l'OECE. Toutefois la nature et l'étendue de ces programmes refléteront sans doute désormais les perspectives plus amples de la nouvelle Organisation.

Conclusion

Conformément aux termes de la Convention de l'OCDE, et se fondant sur les recommandations détaillées du rapport de la Commission préparatoire, la nouvelle Organisation fournira un cadre assez souple où les membres pourront se consulter sur leurs activités économiques et en assurer la coordination. Les modalités d'une collaboration de ce genre ont déjà été mises au point au sein de l'OECE, et serviront à résoudre les problèmes plus vastes de l'expansion économique dans les pays membres et dans le monde entier.

Le 14 décembre 1960, lors de la signature de la Convention, le ministre canadien des Finances, M. Donald M. Fleming, a déclaré:

La Convention que nous avons signée aujourd'hui est un instrument souple. Elle a pour objet de nous armer mieux pour les rôles difficiles qui nous attendent. Au cours des douze dernières années, l'OECE a su résoudre nombre de problèmes qui se posaient à l'Europe occidentale; de même les dix-huit membres européens et les deux pays nord-américains chercheront au sein de l'OCDE des solutions à leurs problèmes communs.

Le Gouvernement du Canada croit que cette nouvelle organisation peut répondre aux espoirs les plus élevés du monde libre et contribuer à son bien-être économique. Il incombe à chaque membre d'utiliser tous les moyens dont il dispose pour développer son économie selon le rythme le plus rapide qu'il peut soutenir, et de favoriser le progrès des autres économies nationales par la coopération, les consultations et, au besoin, par une action concertée.

Voilà pourquoi le Gouvernement canadien cherchera à obtenir le plus tôt possible la ratification de la Convention par le Parlement. Lorsque l'OCDE sera mise sur pied en 1961, le Canada fera tout en son pouvoir pour en faire un instrument utile et efficace de coopération entre les vingt membres.

La Division du protocole aux Affaires extérieures

DANS LA VIE diplomatique moderne, on appelle généralement protocole les usages qu'il convient d'observer dans les rapports entre États. Les fonctions de la Division du protocole, au ministère des Affaires extérieures du Canada, sont fort diverses: formalités relatives à l'échange de représentants diplomatiques et consulaires avec les autres pays (y compris le cas particulier des pays du Commonwealth); activité administrative afférente aux privilèges et immunités que le droit international accorde à ces représentants; réception des chefs d'État et autres personnages officiels de l'extérieur; préparation des voyages officiels à l'extérieur de représentants du Canada. La Division centralise les communications entre le Ministère et le corps diplomatique. Elle est le service auprès duquel on se renseigne sur les usages diplomatiques, le cérémonial, les préséances.

Dans le domaine de la représentation diplomatique, la Division entre en scène dès le moment où le Gouvernement canadien décide d'établir des relations diplomatiques avec une autre capitale. Il s'agit de fixer les formes à observer et la marche à suivre, puis de coordonner les dispositions prises quant à la nomination du représentant du Canada et à celle du représentant de l'autre pays. Avant d'envoyer un représentant canadien, il faut faire approuver sa nomination par la Reine et obtenir l'agrément de l'autre gouvernement; il faut ensuite s'entendre quant au moment où l'on fera connaître la décision au public, et sur la manière dont on le fera. Vient ensuite l'établissement des lettres de créance ou autres documents analogues; une fois signés par la Reine, ils sont remis à leur titulaire, lequel ne pourra remplir son nouveau rôle qu'après les avoir présentés au chef de l'État qui l'accueille. La lettre de créance reçoit l'agrément royal en même temps que la lettre de rappel du prédécesseur.

Les nominations

Lorsqu'un autre pays, de son côté, nomme un chef de mission au Canada, la Division du protocole doit obtenir l'agrément du Gouvernement canadien, accueillir au Canada le nouvel envoyé, lui faire présenter ses lettres de créance au gouverneur général, lui faire faire une visite de courtoisie au premier ministre et au secrétaire d'État aux Affaires extérieures et, d'une façon générale, lui faciliter ses premiers contacts avec les membres du Conseil des ministres et avec les hauts fonctionnaires.

Les privilèges et immunités

Pour leur assurer toute l'indépendance dont ils ont besoin, on accorde aux chefs des missions étrangères des privilèges et immunités spéciaux que l'usage international étend en outre à leur personnel diplomatique. C'est à la Division du

protocole qu'il incombe de veiller à ce que les diplomates soient traités comme ils ont le droit de l'être, et d'assurer les travaux administratifs quotidiens qu'entraîne l'application de ces privilèges, d'ailleurs en collaboration avec les autres ministères intéressés. Il faut en particulier délivrer des visas de courtoisie pour entrées multiples au Canada, ainsi que des cartes d'identité spéciales et des certificats donnant droit aux plaques spéciales d'automobile que les autorités provinciales de l'Ontario réservent aux diplomates; il y a d'autre part les privilèges d'importation en franchise, qu'il faut obtenir des autorités intéressées, etc., etc. Toutes ces tâches imposent à la Division du protocole des communications constantes avec divers ministères fédéraux ainsi qu'avec les autorités de l'Ontario et celles de la ville d'Ottawa.

Questions de statut et de préséance

De la Division relèvent aussi les questions relatives au statut des membres du corps diplomatique et à la préséance à établir entre eux, ainsi que leur participation aux cérémonies officielles comme l'ouverture du Parlement et le lever du gouverneur général.

Il en va de même pour la désignation officielle, tant diplomatique que non diplomatique, des fonctionnaires du ministère des Affaires extérieures au delà des frontières et pour la détermination de leurs privilèges et immunités.

Les nominations de consuls

Il existe des bureaux consulaires étrangers dans un certain nombre de villes du Canada; leurs agents ne peuvent entrer en fonctions qu'une fois leur nomination reconnue. C'est encore la Division du protocole qui centralise les communications nécessaires à ce sujet. Elle s'occupe en outre des formalités relatives aux remplacements d'employés dans les consulats étrangers et aux privilèges des fonctionnaires jouissant du statut consulaire. En raison de toute cette activité la mettant en relations avec les représentants diplomatiques et consulaires, canadiens et étrangers, c'est la Division qui est chargée d'établir et de faire publier les listes *Corps diplomatique et Représentants du Canada à l'extérieur et Représentants des autres pays au Canada*.

D'autres aspects encore des relations entre États relèvent de la Division du protocole. La nomination d'ambassadeurs spéciaux du Canada aux inaugurations de présidents de républiques et l'envoi de représentants aux conférences internationales nécessitent l'établissement de lettres de créance. L'envoi d'invitations à des conférences internationales convoquées par le Gouvernement canadien retombe aussi sur la Division du protocole.

Les visiteurs officiels

Il y a enfin les visites officielles au Canada de personnalités du Commonwealth et de l'étranger. La Division du protocole joue dans ce domaine le premier rôle, par l'intermédiaire du Comité d'accueil du gouvernement; c'est le Chef du protocole qui

préside
paration
réceptio
Les tâc
vraimen
On
par rap
moins
marche
nécessi
des bu
matiqu

préside ce comité. Celui-ci fut créé il y a quelques années pour centraliser la préparation et l'organisation des visites officielles. Il est chargé aussi des fêtes et réceptions diverses que le Gouvernement offre à ses visiteurs officiels de l'étranger. Les tâches que comporte ce mandat sont innombrables et, dans certains cas, vraiment formidables.

On voit donc que le rôle de la Division du protocole, accessoire si l'on veut par rapport à l'établissement de la haute politique étrangère de l'État, n'en est pas moins d'une extrême importance sur le plan de l'action diplomatique. Les règles, marches à suivre, usages et conventions ne sont peut-être pas toujours d'une nécessité qui saute aux yeux, ressortissant plutôt à l'ordre des moyens qu'à celui des buts, mais ils permettent et assurent le bon fonctionnement des rouages diplomatiques.



Baudouin, roi des Belges, et sa femme, doña Fabiola de Mora y Aragon, saluent la foule, du balcon du palais royal de Bruxelles. Au nom de son pays, l'ambassadeur du Canada en Belgique, M. S. D. Pierce, a présenté en cadeau de nocés à la Reine une étoile de vison canadien.

NOMINATIONS ET DÉPLACEMENTS DANS LE SERVICE DIPLOMATIQUE DU CANADA

- M. R. F. Douglas est entré au ministère des Affaires extérieures le 3 janvier 1961 à titre d'agent d'administration classe 7.
- M. O. E. Ault est nommé consul général du Canada à San-Francisco. Il est arrivé le 8 janvier 1961.
- M. G. Grondin, de la Commission internationale pour la surveillance et le contrôle en Indochine, est affecté à l'administration centrale. Il a quitté Saïgon le 8 janvier 1961.
- M. P. C. Dobell, de l'administration centrale, est affecté à la mission permanente du Canada auprès des Nations Unies à New-York. Il a quitté Ottawa le 9 janvier 1961.
- M. J. P. Sigvaldason est nommé ambassadeur du Canada en Indonésie. Il a quitté Ottawa le 12 janvier 1961.
- M. A. C. Smith, ambassadeur du Canada auprès de la République Arabe Unie, est nommé ambassadeur du Canada auprès de l'Union des républiques socialistes soviétiques. Il a quitté Le Caire le 16 janvier 1961.
- M. D. P. Cole, de l'administration centrale, est affecté à la légation du Canada à Prague. Il a quitté Ottawa le 18 janvier 1961.

LES TRAITÉS

Faits courants

Bilatéral

États-Unis d'Amérique

Traité entre le Canada et les États-Unis d'Amérique relatif à la mise en valeur des ressources hydrauliques du bassin du fleuve Columbia.
Signé à Washington le 17 janvier 1961.

Publication

- Recueil des Traités 1959 n° 18.* Accord de coopération entre le Gouvernement du Canada et le Gouvernement du Commonwealth d'Australie concernant l'utilisation pacifique de l'énergie atomique. Signé à Ottawa, le 4 août 1959. Les instruments de ratification échangés à Canberra le 7 octobre 1959. En vigueur le 7 octobre 1959.
- Recueil des Traités 1959 n° 20.* Échange de Notes entre le Canada et la République du Venezuela constituant un accord sur les conditions à remplir par les voyageurs non immigrants des deux pays pour l'obtention de visas. Ottawa, les 5 et 8 octobre 1959. En vigueur le 1^{er} novembre 1959.
- Recueil des Traités 1959 n° 21.* Échange de Notes entre le Canada et les États-Unis d'Amérique renouvelant en faveur de l'armée des États-Unis la permission d'utiliser le chemin de traverse de Haines pour entretenir pendant l'hiver le pipeline de Haines à Fairbanks. Ottawa, les 17 et 20 août 1959. En vigueur le 20 août 1959.
- Recueil des Traités 1959 n° 22.* Accord de coopération entre le Gouvernement du Canada et la Communauté européenne de l'énergie atomique (EURATOM) concernant les utilisations pacifiques de l'énergie atomique. Bruxelles, les 6 octobre et 18 novembre 1959. En vigueur le 18 novembre 1959.

AF

Vol. I
Réal
Conf
État
Mis
Le
Les
Les
Le
N
L

AFFAIRES EXTÉRIEURES

Sous le titre Affaires Extérieures, le ministère des Affaires extérieures publie chaque mois un compte rendu de son activité ainsi qu'une documentation abondante sur le rôle du Canada dans le domaine international.

Cette publication peut être reproduite entièrement ou en partie, de préférence avec indication de source.

Abonnement: Un dollar par année (étudiants: 50c.) franco.

Les remises doivent être établies à l'ordre du Receveur général du Canada et adressées à l'Imprimeur de la Reine, Ottawa (Canada).

Autorisé comme envoi postal de la deuxième classe, Ministère des Postes, Ottawa.

Vol. XIII N° 3

Table des matières

Mars 1961

Réalisations du Plan de Colombo en Inde et au Pakistan	74
Conférence générale de l'UNESCO, 1960	78
État d'urgence en Malaisie	87
Mission canadienne en Afrique	93
Le Canada et Cuba	99
Les services financiers du ministère des Affaires extérieures	101
Les affaires extérieures au Parlement	
Visite du premier ministre à Washington	106
La crise au Laos	109
Le Commonwealth et le désarmement	111
Les Canadiens au Congo	112
Nominations et déplacements dans le service diplomatique du Canada	114
Les Traités	115

Réalisations du Plan de Colombo en Inde et au Pakistan

EN JANVIER 1961, l'Inde et le Pakistan ont inauguré officiellement cinq grandes installations, à la construction desquelles le Canada a pris une part active dans le cadre du Plan de Colombo. Le ministre des Affaires des anciens combattants, M. Gordon Churchill, et le directeur général du Bureau de l'aide extérieure ont représenté le Canada à ces cérémonies. De 1957 à 1960, ces entreprises et d'autres programmes du Plan relevaient au Canada de M. Churchill, qui était alors ministre du Commerce.

On a donc célébré en janvier dernier la mise en marche de la centrale hydro-électrique de Warsak et de celle de Shadiwal, dans le Pakistan occidental, du réacteur thermo-électrique de Goalpara, dans le Pakistan oriental, de la pile atomique canado-indienne, près de Bombay, et de la centrale hydro-électrique de Kundah (2^e stade), dans le sud de l'Inde. Au poste de l'aide extérieure, le Canada a fourni pour ces entreprises, équipement, matériel et services techniques. Les gouvernements locaux ont contribué des montants prélevés sur les ressources locales. Dans certains cas, les frais ont été couverts partiellement par des fonds de contrepartie provenant de la vente de blé canadien et d'autres denrées. Les subventions du Canada pour ces travaux constituent une fraction importante de notre aide globale au Pakistan et à l'Inde depuis 1956 dans le cadre du Plan de Colombo. Les cinq entreprises en question sont de remarquables exemples de l'assistance-équipement du Canada aux pays du Plan de Colombo.

Contribution canadienne à l'électrification

Conformément aux buts du Plan de Colombo, le Canada a collaboré activement à l'essor économique du Sud et du Sud-Est asiatiques en participant à des projets de mise en valeur en Inde, au Pakistan et dans d'autres pays de la région. Les gouvernements intéressés ont été invités à soumettre les projets prioritaires auxquels le Canada serait en mesure de prendre part. Étant donné que l'énergie électrique est devenue une des clés de voûte de l'industrie contemporaine, l'Inde et le Pakistan ont placé en tête de liste un programme d'aménagement de centrales et demandé au Canada de les aider. Dans nombre de cas, le Canada y a consenti, fort de son expérience et de ses méthodes éprouvées. Ainsi, depuis le lancement du Plan de Colombo, près de 30 p. 100 de notre aide au Pakistan et à l'Inde a servi à l'aménagement d'installations électriques. Bien qu'elle soit essentiellement un instrument de recherche, la pile atomique canado-indienne contribuera sans doute à la production future d'énergie électrique à base d'énergie nucléaire.

En termes d'hommes et de capital, la centrale de Warsak, sur les rives du Kaboul à proximité de la passe de Khaibar, est la plus considérable des entreprises auxquelles le Canada a contribué au Pakistan et dans l'Inde. Les installations

d'énergi
plus de
avons f
tion, de
ingénier
permet
secteur
tanais,
nante
sant av

Les cé

Le 27

du Pa

cours

a déci

monu

des p

L

à Sh

l'éne

élect

Elle

chal

qui

orie

Chu

Ap

por

inc

l'a

qu

La

C

d'

de

p

l'

s

s

d'énergie électrique et le système d'irrigation dépendant de la centrale ont coûté plus de 60 millions de dollars; la part du Canada est d'environ 36 millions. Nous avons fourni l'équipement pour le barrage et la centrale, le matériel de construction, des fournitures diverses en forte quantité, et envoyé sur place près de 150 ingénieurs et techniciens. La centrale produit 160,000 kW d'énergie électrique et permet d'irriguer près de 110,000 acres de sol vierge. L'économie d'un vaste secteur du Pakistan occidental s'en trouvera transformée. Environ 10,000 Pakistanaïens, dont beaucoup vivaient en tribus, ont déjà subi une métamorphose étonnante de leur mode d'existence, en travaillant sur les chantiers et en se familiarisant avec les méthodes et les techniques contemporaines.

Les cérémonies d'inauguration

Le 27 janvier dernier, M. Churchill a transféré officiellement au Gouvernement du Pakistan tous les éléments des immobilisations canadiennes à Warsak. Au cours des cérémonies, le maréchal Mohammed Ayub Khan, président du Pakistan, a déclaré que le barrage, les centrales et les autres installations constituaient "un monument durable de l'amitié des deux pays, et la preuve inébranlable de l'utilité des programmes d'aide".

Le 22 du même mois, M. Churchill avait participé à une cérémonie semblable à Shadiwal, ayant à ses côtés M. Z. A. Bhutto, ministre des combustibles, de l'énergie électrique et des ressources nationales. Shadiwal est une centrale hydro-électrique sur les rives du Djélam, près de Lahore, dans le Pakistan occidental. Elle fournit 12,000 kW. M. Bhutto a exprimé à cette occasion les remerciements chaleureux du Gouvernement et du peuple du Pakistan pour l'aide du Canada, qui a été d'environ 3.5 millions de dollars.

La centrale thermo-électrique de Goalpara, près de Khulna, dans le Pakistan oriental, fournit 17,000 kW. Elle a été inaugurée le 24 janvier en présence de M. Churchill et du lieutenant-général Azam Khan, gouverneur du Pakistan oriental. Après avoir remercié le Canada pour son aide, le gouverneur a souligné l'importance essentielle d'un supplément d'énergie dans les secteurs agricoles et industriels de la région. M. Churchill a dit combien il était impressionné par l'aspiration du Pakistan au progrès et il s'est engagé à faire savoir aux Canadiens que l'assistance qu'ils ont offerte a été magnifiquement mise à profit.

La pile atomique canado-indienne

C'est le 16 janvier, à Trombay, près de Bombay, qu'ont eu lieu les cérémonies d'inauguration de la pile atomique canado-indienne, semblable au réacteur NRX de Chalk-River. Cependant, certaines améliorations en font un instrument tout particulièrement efficace de recherches nucléaires. Sur les 18 millions qu'a coûté l'installation de la pile, le Canada a fourni 9.3 millions, le Gouvernement de l'Inde se chargeant du reste.

C'est le premier ministre Nehru qui a inauguré la pile et accepté au nom de son pays le transfert des immobilisations canadiennes, effectué par M. Churchill.

Comme une réunion scientifique internationale avait lieu à ce moment même dans l'Inde, les représentants des organismes atomiques d'une quarantaine de pays ont assisté à la cérémonie. Énergie Atomique du Canada Ltée, qui a construit la pile, avait envoyé comme délégués MM. J. L. Gray et W. A. Lewis.

Chargeant M. Churchill de se faire l'interprète des remerciements et de l'amitié de l'Inde, M. Nehru a évoqué la collaboration étroite des deux pays dans ce domaine et souligné que son gouvernement est résolu à produire de l'énergie atomique à des fins pacifiques. Il s'est engagé en outre à employer le réacteur canado-indien au profit des autres pays d'Asie et d'Afrique. De son côté, M. Churchill s'est réjoui du résultat heureux de la coopération entre l'Inde et le Canada.

Les installations hydro-électriques de Kundah sont dans les collines de Nilghiri, situées dans l'État de Madras, au sud de l'Inde. Pour réaliser les stades I et II, il a fallu aménager des centrales de 180,000 kW et des ouvrages de retenue et de dérivation. Dans le cadre du Plan de Colombo, le Canada a consacré à ce projet pour 23.5 millions d'équipement, de matériel et de services techniques.

Le 18 janvier, M. Churchill procéda au transfert officiel à l'Inde des immobilisations canadiennes de Kundah. L'Inde était représentée par le gouverneur et le premier ministre de l'État de Madras. Soulignant que les installations de Kundah représentaient l'œuvre la plus importante à laquelle le Canada ait participé dans l'Inde, M. Churchill a rendu hommage à l'énergie et à l'initiative des économistes et des ingénieurs de l'Inde, et a insisté sur les rapports amicaux qui ont toujours régné entre les techniciens des deux pays. Le ministre a également assisté aux débuts des travaux d'aménagement du troisième stade et annoncé que le Gouvernement canadien avait consenti à fournir équipement, matériel et services techniques pour la construction de trois centrales supplémentaires d'une capacité totale de 185,000 kW.

Autres formes d'aide

Ces cinq inaugurations en Inde et au Pakistan ont coïncidé avec le dixième anniversaire du Plan de Colombo, conçu en 1950 et mis en œuvre en 1951. Les installations hydro-électriques, les immenses barrages et centrales, et la pile atomique sont extrêmement impressionnants. Ces ouvrages de béton et d'acier concrétisent les aspirations des pays asiatiques vers des normes de vie plus élevées, ainsi que l'aide que le Canada s'est engagé à leur fournir. Le Canada a d'ailleurs contribué de façons fort variées à l'essor économique de l'Asie méridionale. Il a fourni aux pays du Plan de Colombo des engrais, des matières premières industrielles, du matériel de transport et des produits alimentaires, et a collaboré de bien d'autres façons au progrès de l'agriculture et de l'industrie des pays insuffisamment développés. Toujours sous l'égide du Plan, il a participé à un échange d'étudiants sur une grande échelle; près de 1,400 stagiaires d'Asie sont venus au Canada pour y poursuivre leurs études et leur formation professionnelle, tandis que des centaines de Canadiens ont servi en Asie à des titres divers. Les hommages chaleureux et

sincères des délégués de l'Inde et du Pakistan au cours des cérémonies d'inauguration viennent de prouver une fois de plus que la participation de notre pays aux programmes du Plan a établi des rapports étroits et amicaux avec les pays asiatiques du Commonwealth, et procuré de grands avantages à leurs peuples.



M. Janio Quadros, après son inauguration comme président du Brésil, le 31 janvier 1961, à Brasilia, serre la main de M. Jean Chapdelaine (à droite), ambassadeur du Canada. A l'extrême gauche, M. Alfonso Arinos, ministre des Relations extérieures du Brésil, et à l'extrême droite, M. Robert Nadeau, troisième secrétaire à l'ambassade du Canada.

Conférence générale de l'UNESCO, 1960

La Conférence générale de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) a tenu sa onzième session à son siège, à Paris, du 14 novembre au 15 décembre 1960. Composée de représentants de tous les États membres, la Conférence générale se réunit tous les deux ans pour étudier et définir la politique de l'Organisation et pour établir un programme et un budget pour les deux années suivantes.

En février 1961, le président de la délégation du Canada, M. Marcel Cadieux, a présenté un rapport sur la Conférence à la Commission nationale canadienne pour l'UNESCO, à l'occasion de sa réunion annuelle à Toronto. Le passage suivant est extrait de son exposé:

A LA FIN de la Conférence, on entendait dire couramment qu'à la onzième session l'UNESCO était parvenue à sa maturité. Ce jugement, tout en étant un peu simpliste, contient beaucoup de vérité. La session a suivi, d'après l'expression du directeur général, "quatorze années de formation patiente". Pendant cette période, l'UNESCO a réalisé nombre de projets importants qui ont témoigné concrètement de sa maturité. A cette session, l'Organisation a montré une assurance nouvelle, celle d'une institution efficace des Nations Unies, capable de faire face énergiquement aux responsabilités croissantes qui lui sont confiées. Le progrès de l'Organisation est manifeste dans l'augmentation de son budget ordinaire, lequel est passé de 26 millions de dollars pour 1959-1960 à 31.5 millions pour 1961-1962; dans ses plans relatifs à des projets spéciaux, d'une valeur de 25 millions de dollars de plus, qui doivent être exécutés dans le cadre du Programme élargi d'assistance technique des Nations Unies et du Fonds spécial; dans son besoin d'un personnel plus nombreux, pour lequel la construction d'un quatrième édifice a été approuvée. Le progrès est aussi évident dans la structure du programme que le directeur général, après avoir consulté le Conseil exécutif et les États membres, a soumis à l'étude et à l'approbation de la Conférence; son programme s'est révélé éminemment flexible et adaptable aux conditions nouvelles auxquelles l'Organisation doit faire face.

L'entrée des États africains nouvellement indépendants dans l'Organisation a rendu plus urgentes les tâches à venir. Le nombre des membres de l'UNESCO, qui était de 81 à l'ouverture de la dixième session en 1958, s'est élevé, avant la fin de la session de 1960, à 104, dont 98 de plein exercice et six associés.

En souhaitant la bienvenue aux nouveaux membres, bon nombre des délégations plus anciennes ont désigné la réunion de 1960 sous le nom de la "session de l'Afrique". Cela devait être confirmé de nombreuses manières au cours de la session, dans laquelle les nouveaux membres, après s'être familiarisés avec la nature de leurs responsabilités, ont joué un rôle actif et enthousiaste. Leur pré-

sence
haute
ces co
et ass
Confé
O
et la
ment
lemen
manif
étaient
ment
hongr
front
divers
coexi
l'adm
tions
et à
le dir
social
denta
les É
T
onziè
quel
qui p
Édu
Dan
dan
con
Mo
mèr
L'U
dév
faç
dév
val
une
sur
Ur

sence a marqué profondément tous les travaux; la Conférence a accordé la plus haute priorité aux besoins de l'Afrique tropicale en matière d'enseignement. Dans ces conditions, il était inévitable que, des divers aspects du programme abondant et assez complexe de l'UNESCO, l'éducation retienne surtout l'attention de la Conférence.

Outre l'augmentation rapide du nombre des membres, du budget et des tâches, et la grande place accordée dans l'ordre du jour à l'aide à l'Afrique, particulièrement en matière d'éducation, la session a été marquée par le nombre exceptionnellement élevé de questions politiques qui demandaient à être étudiées. Il est devenu manifeste, peu après l'ouverture de la session, que les membres du bloc soviétique étaient décidés à élargir le champ des débats politiques, qui se limite généralement aux questions de la représentation chinoise, des pouvoirs de la délégation hongroise d'après 1956 et des relations de l'UNESCO avec les organisations du front communiste. Ainsi ont-ils introduit dans les travaux de la Conférence, avec divers degrés de succès, des discussions sur le colonialisme, le désarmement et la coexistence pacifique. Cette offensive s'est accompagnée d'une rude attaque contre l'administration et les travaux de l'Organisation, contenant de fréquentes insinuations d'un parti pris pour l'Ouest et des propositions tendant à réduire les dépenses et à réformer la structure. Les membres du bloc soviétique ont suggéré aussi que le directeur général soit remplacé par une autorité tripartite représentant les pays socialistes, les pays neutralistes et les pays du bloc militaire des puissances occidentales. De son côté, Cuba a tâché d'introduire dans le débat ses différends avec les États-Unis.

Telles sont les principales questions qui ont contribué à rendre mémorable la onzième session de l'UNESCO. Pendant quelques minutes, je me propose d'étudier quelques-unes de ces questions d'une façon plus détaillée, particulièrement celles qui pourraient intéresser spécialement la Commission nationale.

Éducation

Dans l'enseignement primaire et secondaire, l'expérience acquise depuis 1956 dans l'administration du projet majeur pour l'Amérique latine, ainsi que les constatations des réunions régionales tenues récemment en Asie, en Afrique et au Moyen-Orient, ont fourni aux discussions une base solide. Elles ont révélé les mêmes besoins essentiels et les mêmes priorités pour l'action internationale. L'UNESCO aura ainsi pour rôle principal d'établir des programmes destinés à développer les régimes scolaires nationaux afin qu'ils soient administrés d'une façon réaliste et efficace, reliant l'expansion de l'enseignement aux plans de développement économique et social de chaque pays, et aidant à conserver les valeurs culturelles et morales particulière à chaque peuple.

Il a été reconnu que, dans le programme établi pour les deux années à venir, une priorité spéciale devrait être accordée à l'Afrique et à ses besoins pressants, surtout dans le domaine de l'enseignement secondaire. La délégation des États-Unis a exprimé un sentiment que partageaient de nombreuses délégations en

proposant, à l'ouverture de la session, une dépense d'un million de dollars pour aider tout spécialement l'Afrique dans le domaine de l'éducation, en plus du budget soumis par le directeur général, qui fournissait déjà une aide appréciable. En outre, un projet de résolution présenté plus tard par la Yougoslavie s'est acquis rapidement une approbation extraordinaire et a été appuyé volontiers par 13 États. Il recommandait un programme bénévole d'urgence destiné à fournir une somme supplémentaire de 2.2 millions de dollars qu'administrerait l'UNESCO pour essayer de faire face aux besoins les plus pressants de l'Afrique en matière d'éducation. Après que les États-Unis se furent engagés à verser un million de dollars, d'autres membres promirent aussitôt des contributions en argent, des bourses d'études, du matériel scolaire et l'impression de manuels. Ainsi à la fin de la session on avait déjà atteint la moitié de l'objectif. Cette manifestation de solidarité internationale a créé une profonde impression sur les nouveaux membres d'Afrique, qui avaient exprimé leur profonde gratitude pour l'augmentation des ressources affectées à la satisfaction de leurs besoins dans le budget régulier de l'UNESCO. Le troisième apport de la Conférence a consisté à établir un ordre de priorités pour les tâches relatives à l'éducation en Afrique.

La discussion sur l'éducation des adultes a été manifestement influencée par les résultats de la Conférence mondiale, tenue à Montréal au mois d'août précédent, qui ont fait l'objet d'un projet de résolution présenté par divers pays: Inde, Ceylan, France, République fédérale d'Allemagne et Soudan. Ainsi, on intensifiera la lutte contre l'analphabétisme chez les adultes.

Le Comité des experts, réuni à Paris en juillet 1960, est déjà très avancé dans la rédaction d'un projet de convention et d'un projet de recommandation contre la ségrégation dans l'enseignement. Toutefois, comme ces instruments engagent une philosophie de l'éducation et que les régimes nationaux présentent à cet égard des différences marquées, on a proposé nombre de modifications à la dernière heure; le groupe d'étude a dû travailler d'arrache-pied pour qu'il soit possible de soumettre ces instruments au vote dès cette session. Et encore, la convention n'a pu être rendue obligatoire à cause d'une modification de l'Union soviétique, qu'ont soutenue les États latino-américains et qui récusait la juridiction obligatoire de la Cour internationale de Justice dans les différends entre les États au sujet de prétendues infractions. Les parties en cause décideront donc à l'avenir si elles en appelleront à la Cour internationale. La recommandation, instrument international adapté à la position constitutionnelle des États fédéraux tels que le Canada, a été approuvée sans réserve.

Un projet de résolution présenté par l'Inde et le Royaume-Uni a donné lieu à un débat spécial. Ce texte approuvait l'UNESCO d'accorder dans son programme une importance accrue à l'éducation et demandait que l'on fasse savoir au secrétaire général de l'ONU que l'UNESCO estimait qu'il convenait d'accorder la même attention aux programmes éducatifs qu'aux programmes d'aide au développement économique. On espère que cette résolution ne compromettra pas l'équilibre entre les travaux des divers secteurs de l'Organisation.

Sciences exactes et naturelles

Toutes les délégations ont semblé accueillir avec enthousiasme le projet d'une Commission internationale d'océanographie. Les avis ont été partagés toutefois quand il s'est agi d'établir si l'UNESCO se chargerait seule de sa création ou s'il fallait donner suite à la proposition d'une entreprise conjointe avec l'Organisation pour l'alimentation et l'agriculture, faite par le Conseil exécutif de celle-ci. Après beaucoup de discussions, on décida que la Conférence générale soumettrait la question au Conseil exécutif et lui ferait part en même temps des observations des diverses délégations, y compris les observations sur le rôle du sous-comité de l'océanographie qui relève du Comité administratif de coordination de l'ONU.

Pour son examen du rapport sur les principales tendances de la recherche en matière de sciences exactes et naturelles, la Conférence avait à sa disposition un document de base se rapportant aux dix recommandations du Rapport Auger. Ce rapport avait été préparé par le professeur Pierre Auger à la suite d'une décision que la Conférence générale avait prise à sa dixième session à la demande du secrétaire général de l'ONU. Le directeur du département des sciences exactes et naturelles s'est servi des recommandations de ce rapport pour formuler un programme de dix ans qui tendrait à orienter dans son département les travaux en sciences naturelles vers des domaines précis et à l'amener à amorcer la coopération internationale dans les domaines où elle est nécessaire pour exécuter des programmes de grande envergure.

Sciences sociales

Les crédits budgétaires affectés aux sciences sociales sont relativement faibles et le programme est fermement établi dans sa forme actuelle; aussi dans ce domaine les travaux se sont poursuivis en général sans heurt et rapidement. Toutefois les délégations du bloc soviétique ont déclaré que le programme était peu satisfaisant et ont cherché à l'orienter vers l'étude de questions telles que le colonialisme, la coexistence pacifique et le désarmement. D'autre part, nombre de délégations ont félicité l'UNESCO de son travail, tout en déplorant l'insuffisance des ressources financières mises à sa disposition pour cette partie du programme. Telle qu'approuvée par la Conférence, celle-ci comprend ce qui suit: mesures favorisant la coopération internationale entre les experts, perfectionnement du travail de documentation et de statistique, encouragement de certaines recherches de base sur l'urbanisation, l'automatisation et les usages civils de l'énergie atomique du point de vue de leurs répercussions psycho-sociales.

Activité culturelle

La session a porté aussi sur un point du programme culturel: la campagne internationale pour sauvegarder les monuments de Nubie. Un groupe de travail de la Conférence s'y est intéressé avec enthousiasme. Approuvant l'appui de l'UNESCO à cette campagne, la Conférence a créé un comité spécial qui aiderait à trouver et à employer des fonds, du matériel et des techniciens.

La Conférence a adopté à l'unanimité un instrument international rédigé sous forme de recommandation; il y est fait état du rôle des musées dans la vie culturelle des peuples et les membres y sont invités à prendre tous les moyens à leur disposition, conformément à leur régime constitutionnel, pour rendre les musées accessibles à tous. Elle a approuvé également le projet, pour la douzième session, d'une recommandation en faveur des mesures pour sauvegarder la beauté et le caractère des paysages et a donné instruction d'inclure dans cette étude juridique les sites aménagés.

Inauguré en 1957 pour une période de dix ans, le programme relatif à l'appréciation mutuelle des valeurs culturelles de l'Orient et de l'Occident a suscité beaucoup d'intérêt dans plusieurs pays. La délégation du Canada a exposé à la Conférence le rôle important que la Commission nationale canadienne pour l'UNESCO a joué en ce domaine. A propos de la participation d'un grand nombre de particuliers et d'organisations du Canada, il est encourageant d'apprendre à la source même que le programme a été accueilli avec une profonde satisfaction par les Asiatiques qui y prennent part.

La Conférence a approuvé un projet de résolution où la délégation du Canada demandait l'appui de l'UNESCO pour la Quatorzième Conférence annuelle du Conseil international de la musique populaire, qui doit avoir lieu au Canada l'été prochain avec le concours de la Société canadienne de la musique populaire et l'aide du Conseil des Arts.

Moyens de grande information

Suivant la recommandation du Conseil économique et social, l'UNESCO apportera une aide accrue aux pays peu développés désireux de mettre sur pied ou de perfectionner leurs services de presse, de radio et de cinéma. Des réunions techniques régionales se sont tenues ou doivent se tenir dans le Sud-Est asiatique, en Amérique latine et en Afrique; elles ont pour objet d'initier les pays de ces régions aux exigences d'un programme systématique. Par des missions et des réunions d'experts l'UNESCO aidera les gouvernements et les organismes de grande information à amorcer de tels projets. De plus, en ce qui concerne la formation professionnelle des journalistes, l'Organisation étendra à l'Asie son programme à long terme déjà inauguré par l'intermédiaire du centre international de l'Université de Strasbourg et du centre régional de l'Université de l'Équateur. Ces initiatives sont conformes aux fonctions de l'Organisation dans le domaine de l'information: promouvoir la libre circulation de l'information et le développement des moyens et des techniques de grande information.

Une autre fonction dans ce domaine a trait aux objectifs et aux travaux de l'UNESCO et tend à intensifier la compréhension internationale par les publications, les films, les programmes de radio et de télévision produits par ses propres services, sous contrat ou en coopération avec les Commissions nationales. . .

Un groupe d'étude a été chargé de déterminer les changements apportés à la

structure du département de l'information en vue d'établir des distinctions plus claires entre les deux fonctions mentionnées plus haut. La Commission du programme a aussi consacré un débat spécial à la politique à suivre quant aux publications. C'est que, dans un projet de résolution, la Tchécoslovaquie avait prié le directeur général d'accorder le même espace dans les publications de l'UNESCO aux articles émanant des divers blocs (socialiste, neutraliste et occidental), et lui avait reproché d'accorder une préférence injustifiée aux Occidentaux. Cette critique et ce découpage du monde ont été froidement accueillis à la Commission. Aussi a-t-on proposé une modification au projet de résolution. Le texte finalement adopté après plusieurs modifications invitait l'UNESCO à publier une documentation correspondant plus largement aux divers régimes sociaux du monde et à accorder une attention spéciale aux questions étudiées à la onzième session.

Service d'échanges internationaux

Le Service d'échanges internationaux — autrefois le Service d'échanges de personnes — bénéficie de l'abondance de connaissances techniques que l'Organisation a acquise avec les années en servant d'intermédiaire pour la communication des renseignements sur les programmes d'échanges internationaux mis en œuvre par les gouvernements ou les organismes privés et en réalisant son propre programme de subvention. Conformément à une demande du Conseil économique et social, la Conférence a approuvé un élargissement du Centre de documentation qui permettrait d'embrasser à l'avenir les relations et les échanges internationaux. La seconde des nouvelles tâches assignées au Service consistera à diriger au Bois du Rocher, propriété située près de Paris dont l'UNESCO a été dotée par un Suédois, un centre où une instruction intensive sur tous les aspects du service international serait donnée aux experts envoyés en mission à l'étranger par les diverses institutions de l'ONU dans le cadre des programmes du Fonds ordinaire et du Fonds élargi d'assistance technique ou du Fonds spécial.

Le directeur général a reçu l'autorisation d'établir pour l'UNESCO un nouveau programme (l'OPEX), qui permettrait de fournir aux gouvernements membres du personnel technique et administratif. C'est le programme OPEX des Nations Unies qui servira de modèle. Le directeur général pourra envoyer, sur demande et à titre provisoire, des spécialistes versés dans les domaines qui sont de la compétence de l'UNESCO: instituteurs, professeurs, directeurs d'institutions et techniciens. Ces experts travailleront pour le compte des gouvernements qui auront demandé leurs services. Le directeur pourra fournir les services d'accommodement voulus en ce qui concerne les frais, la négociation de contrats et ainsi de suite.

Organisations non gouvernementales

La Conférence a approuvé le principe d'un relèvement des subventions accordées aux organisations internationales non gouvernementales. Le nouveau total dépassera 1.5 millions de dollars et une bonne partie de ces fonds sera consacrée au domaine culturel, où la coopération de ces organisations est très précieuse. En

outre, la Conférence a consenti à une révision des règlements dont dépendent les rapports de ces organisations avec l'UNESCO. Désormais, les organisations répondant à certaines exigences pourront être réparties en trois catégories ayant chacune des obligations et des privilèges distincts. Celles de la catégorie A auront des fonctions de consultation; celles de la catégorie B fourniront conseils et renseignements; celles de la catégorie C organiseront un réseau de renseignements réciproques. Le Conseil exécutif se prononcera sur les nominations aux catégories A et B soumises par le directeur général, qui pourra de son côté approuver ou rejeter les demandes d'admission à la catégorie C, sans consulter le Conseil.



LA DÉLÉGATION DU CANADA À LA ONZIÈME SESSION DE LA CONFÉRENCE GÉNÉRALE DE L'UNESCO

Au premier rang (de gauche à droite): M. Russell MacEwan, député, M. Marcel Cadieux, sous-secrétaire d'État suppléant aux Affaires extérieures (président de la délégation), M. Marcel Bourbonnais, député. En arrière: M. R. F. Sharp, directeur des Écoles à Vancouver, M^{lle} Norma Walmsley, du Collège de Brandon (Manitoba), M. Eugène Bussière, secrétaire de la Commission nationale canadienne pour l'UNESCO, M. Pierre Charpentier, de l'ambassade du Canada à Varsovie (secrétaire de la délégation), M^{lle} Mary Q. Dench, du ministère des Affaires extérieures à Ottawa (conseiller de la délégation), M. Oakley Dalgleish, directeur et éditeur du *Globe and Mail* de Toronto, le major Vincent Price, C.R., ancien président de l'Association des Nations Unies au Canada, de Toronto, M. Pierre Gendron, doyen de la Faculté des Sciences de l'Université d'Ottawa. Absents: M. Ralph I. Churchill (conseiller financier), M. Lionel Roy, délégué permanent du Canada auprès de l'UNESCO.

Siège de l'UNESCO

Quelques mois avant la réunion de 1960, le directeur général avait signalé au Comité du siège que, par suite d'un élargissement rapide de ses services, l'UNESCO se trouvait déjà à l'étroit dans les locaux inaugurés en 1958. Après avoir étudié les divers aspects du problème, il en était arrivé à la conclusion qu'il faudrait, sans tarder, songer à la construction d'un quatrième immeuble. Son rapport avait un tel ton d'urgence, que le Comité se réunit plusieurs fois avant et pendant la session, et, à la majorité des voix, finit par recommander l'aménagement d'un édifice supplémentaire. La Conférence a autorisé le directeur à passer à l'action et à faire bâtir l'immeuble nécessaire, de préférence sur l'emplacement déjà occupé et pour un montant de 3.5 millions. Les obligations financières à cet égard pour la période biennale 1961-1962 seront de \$900,000.

Budget

Pour financer ce projet et diverses autres opérations en 1961 et 1962, le budget qu'a présenté le directeur général, appuyé par le Conseil exécutif, était de 30.5 millions, dépassant donc de plus de 4 millions le budget de 1959-1960. Les représentants des États-Unis et du Brésil estimèrent que ces chiffres étaient insuffisants et présentèrent des projets d'amendement distincts, demandant l'inclusion de sommes supplémentaires. Un compromis fut atteint grâce à une nouvelle proposition des États-Unis demandant un supplément de 1 million qui serait consacré surtout au progrès de l'enseignement en Afrique. Le premier projet de résolution américain prévoyait que ce montant tout entier serait consacré aux besoins de l'Afrique, tandis que les délégués du Brésil voulaient que tout montant supplémentaire soit partagé entre l'Afrique et l'Amérique latine. Une fois le compromis approuvé, la Conférence adopta le chiffre de 30.5 millions proposé par le directeur général, et consentit à ce qu'un autre million soit alloué par la Commission, en particulier pour satisfaire aux besoins urgents de l'Afrique tropicale.

... Ainsi, le budget définitif de l'UNESCO pour 1961-1962 est de \$31,597,628, plus \$915,600 pour le nouvel édifice, soit au total \$32,513,228 pour la période biennale. En outre, on s'attend à ce qu'au cours de cette période, l'UNESCO reçoive des Nations Unies environ 25 millions, qui serviront au financement de travaux relevant du Programme élargi d'assistance technique et du Fonds spécial. Le Canada a versé près de 2 millions au Fonds, et une somme semblable à la caisse du Programme élargi; sa quote-part représentera 3.01 p. 100 du total des cotisations des États membres au titre de l'UNESCO. Le montant des versements n'est pas identique à celui des dépenses; en effet, celles-ci sont également financées par les cotisations de nouveaux États membres, par les versements du Conseil économique et social au chapitre de certains frais de la direction du Programme élargi et des frais encourus par les États membres ayant offert l'assistance prévue par le programme de participation. Ainsi pour 1961 et 1962, les cotisations s'élèvent à \$30,619,283, contre des dépenses totales de \$32,513,228.

C'est le 15 décembre 1960 que s'est close la onzième session de la Conférence

générale de l'UNESCO, prolongée de 48 heures afin de liquider un ordre du jour fort chargé. J'espère que j'ai réussi à vous donner une idée d'ensemble non seulement des travaux de la Conférence, mais encore des attributions et des travaux de l'UNESCO même.

La dernière session de la Conférence a démontré que les États membres reconnaissent à l'UNESCO un rôle toujours plus important; ils constatent que ses succès répétés dans tant de domaines (et surtout dans celui de l'éducation) rendent injustes les critiques qui l'accusaient de se complaire dans des projets nébuleux. Il est évident aujourd'hui que l'UNESCO se préoccupe surtout de projets urgents ou importants et que sa ligne de conduite, fermement tracée, demeure assez souple pour lui permettre de s'intéresser à toute proposition utile. Ainsi cette organisation édifie l'avenir en partant de programmes importants, dans le cadre des plans généraux d'essor économique et de bien-être social. Son Secrétariat est efficace; il a su profiter d'une expérience longue et fructueuse. L'UNESCO semble toujours en mesure de trouver les moyens nécessaires à la mise en œuvre des projets de la Conférence, et de présenter certaines solutions lors de crises graves, comme celle du Congo. Tout cela milite en faveur d'un appui ferme à une organisation qui peut offrir des réponses à quelques-uns des problèmes internationaux de l'heure. Il va sans dire que l'esprit critique conserve ses droits; nombre de projets et de méthodes de l'UNESCO peuvent être modifiés ou améliorés, mais il nous faut aborder avec élan ces procédures d'adaptation et encourager les initiatives valables.

Ét

L
la M

Mal:
temp
du t
et n
men

rati
les
dur
ten
ave
pay
per
plu
tivr
Ro

L'a
Le
ve
ve
gu
ta
cl
co
co

g
P
a
c
t

État d'urgence en Malaisie

LE 24 OCTOBRE 1960, dans une allocution à la section torontoise de la Société royale du Commonwealth, le "tunku" Abdul Rahman, premier ministre de la Malaisie, a déclaré:

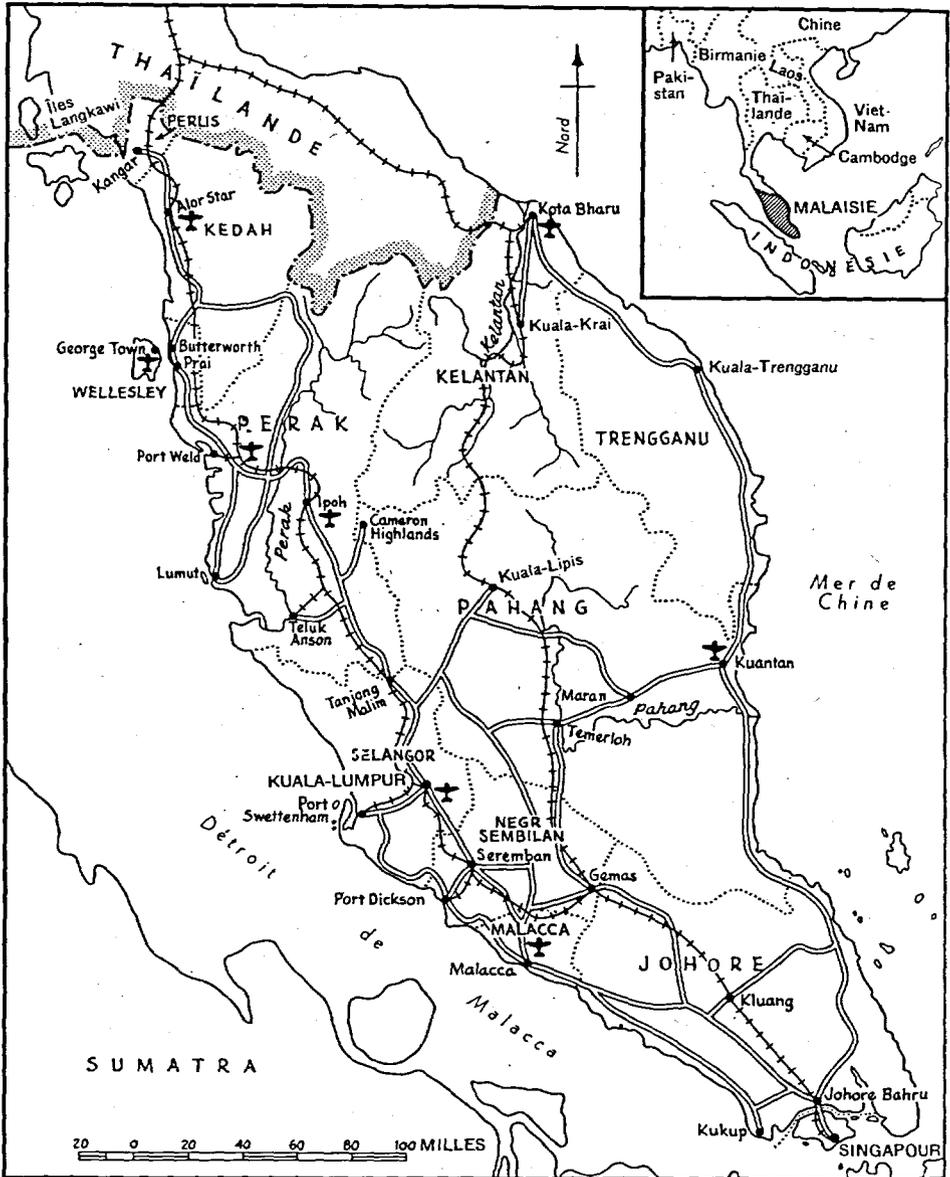
Le Canada a beaucoup fait pour le Plan de Colombo; notamment, dans le cas de la Malaisie, en contribuant d'une façon directe et efficace à des travaux qui nous seront longtemps très utiles, en particulier dans nos efforts pour faire disparaître dans notre pays les effets du terrorisme communiste. Nous avons combattu et vaincu les communistes par les armes et nous leur livrons maintenant une guerre psychologique destinée à les anéantir complètement.

Le présent article portera sur l'effort militaire du gouvernement de la Fédération de Malaisie pour faire disparaître la terreur communiste. Les terroristes et les forces de sécurité britanniques et malaises se sont livrés un combat armé qui a duré deux fois plus longtemps que la seconde guerre mondiale par suite de la tenacité des adversaires et de la difficulté pour l'un d'eux d'en venir aux mains avec l'autre, réfugié à l'intérieur d'une jungle couvrant les quatre cinquièmes du pays. Le conflit a donc traîné en longueur et causé de grandes souffrances et des pertes économiques considérables. Plus de 11,000 personnes ont perdu la vie et plus de 6,000 ont subi des blessures. Les frais de cette guerre se sont approximativement élevés à l'équivalent de 234 millions de dollars canadiens pour le Royaume-Uni et à la même somme pour le gouvernement de la Fédération.

L'arrivée des communistes

Le communisme s'est introduit en Malaisie vers 1928 par l'intermédiaire d'agents venus de Chine. Le parti communiste malais a été fondé en 1930 et a été légalisé vers la fin de 1941 par le gouvernement qui cherchait à rallier son appui dans la guerre contre le Japon. Les Britanniques ont encouragé ce mouvement de résistance et lui ont parachuté des armes et des approvisionnements. La section clandestine de la résistance communiste ne déposa pas les armes en 1945; au contraire, elles les a gardées en réserve en prévision de l'étape suivante de son combat.

Des changements et de l'agitation ont marqué les premières années de l'après-guerre en Malaisie, notamment dans les secteurs de l'industrie et du travail. Dans presque toute l'Asie, les communistes préconisaient à cette époque la collaboration avec les autres partis politiques, en particulier avec ceux de gauche, dans le dessein de former un "front uni". En 1948, le Comité central du P.C.M. a rejeté cette thèse d'un front commun, qui n'avait guère réussi à s'imposer; il proclama trois nouvelles directives et se prononça en faveur de mesures plus radicales menant logiquement au conflit armé. Il dénonçait la politique antérieure et exigeait un renforcement de la discipline de parti. Les effets de cette nouvelle attitude ne tardèrent pas à se montrer. Des séries de grèves dirigées contre les industries du



Fédération de Malaisie

- | | |
|---|--------------------------|
| Frontière | Chemins de fer |
| Limites des États ou établissements | Routes principales |
| Principaux aérodromes ..✈ | |

caout
ration
et ass

Procl

Le 1

moyn

genc

et de

mem

imp

A

féro

néce

des

com

de l'

de l'

loin

tueu

proc

Le

Con

pop

son

des

vai

nor

ma

lis

l'A

(s

ga

R

D

le

p

H

caoutchouc et de l'étain éclatèrent à Singapour et s'étendirent à toute la Fédération. Il y eut intimidation de la main-d'œuvre, incendie des usines de caoutchouc et assassinat des entrepreneurs, des directeurs et des ouvriers fidèles au travail.

Proclamation de l'état d'urgence

Le 16 juin 1948 le gouvernement, incapable de venir à bout de l'agitation par les moyens ordinaires et outragé par les assassinats brutaux, proclama l'état d'urgence. Il suspendit les libertés civiles habituelles et assuma des droits d'arrestation et de détention fort étendus. Les autorités se saisirent immédiatement de 1,100 membres du P.C.M. et de ses organisations de choc, mais la plupart des terroristes importants leur glissèrent entre les mains et s'enfuirent dans la jungle.

Aux premiers jours de l'état d'urgence, on ne prévoyait ni l'étendue ni la férocité du conflit à venir. En outre, le gouvernement manquait de l'équipement nécessaire pour combattre une insurrection armée; il fut donc contraint à adopter des mesures défensives. Le recrutement de 30,000 agents spéciaux pour la police commença en juin 1948. On renforça l'Armée et la RAF créa un quartier général de l'Aviation à Kuala-Lumpur. Ce fut ensuite, la même année, l'enregistrement de la population, mesure destinée à identifier les terroristes. En 1949 les forces de sécurité étaient en état de contre-attaquer. Les terroristes se retirèrent plus loin à l'intérieur de la jungle, embusquant à l'orée de celle-ci des "équipes de tueurs" chargées d'assurer la liaison avec les auxiliaires villageois du parti et de procurer des armes par incursions et guet-apens.

Le P.C.M. recherche la faveur des Malais

Composé en grande partie de Chinois, le P.C.M. se savait inacceptable pour une population appartenant à plusieurs races. Aussi a-t-il publié le 25 janvier 1949 son "programme pour une république populaire démocratique", qui dissimulait des fins communistes sous une enveloppe attrayante conçue pour plaire aux travailleurs de tous les groupes raciaux. Ce programme, auquel on n'a jamais renoncé, demeure l'axe doctrinal des projets communistes à long terme touchant la mainmise sur la Malaisie. Pour donner au mouvement l'apparence d'un nationalisme véritable, le P.C.M. a annoncé que ses forces avaient servi à la formation de l'Armée de libération des races de Malaisie (A.L.R.M.). Le 10^e régiment malais (sic) a été constitué à Pahang, dans l'unique région où le Parti ait marqué quelque gain sensible auprès des masses malaises.

Rupture des circuits d'approvisionnement du P.C.M.

Des squatters et d'autres villageois habitant près de la jungle fournissaient depuis longtemps vivres et renseignements aux terroristes, soit par contrainte soit de leur propre gré. Nommé directeur des opérations en avril 1950, le lieutenant-général Harold Briggs a inauguré une méthode de combat attaquant le point le plus faible du P.C.M.: son réseau d'approvisionnement. On accéléra la réinstallation des squatters dans de nouveaux villages, tarissant ainsi le flot de provisions vers la jungle et

réduisant les moyens de combat des terroristes. Les efforts pour gagner l'appui de la population ont gagné en efficacité, menés de pair avec l'accélération des opérations militaires et du rétablissement. On réorganisa et développa les services de renseignements. Des groupes mobiles, toujours plus nombreux, se rendirent dans des hameaux très éloignés pour projeter des films spéciaux. Une émission de la radio malaise communiquait des nouvelles réconfortantes aux paysans, auxquels elle était destinée. En mars 1950 le gouvernement organisa le mois de la lutte contre le banditisme; 500,000 adultes y participèrent de leur propre gré, aidant ainsi à la guerre contre les terroristes et réfutant du même coup la propagande communiste selon laquelle le peuple malais appuyait les terroristes.

Au plus fort de l'état d'urgence, le nombre des terroristes armés se serait élevé à 11,000. A l'origine les communistes se proposaient de désorganiser la vie économique pour soumettre le gouvernement. Ils attaquaient par le fer et par le feu les plantations de caoutchouc, les mines d'étain, les postes de police, les petites agglomérations. Les embuscades sur les routes, les trains qui sautaient et les entrepôts en flamme étaient devenus des spectacles ordinaires dans toute la Fédération. De son côté, le gouvernement a porté un coup au P.C.M. en contrôlant le ravitaillement et en contraignant les terroristes à épuiser les réserves dont ils disposaient dans la jungle. Dans certaines régions ils ont dû abandonner la guérilla pour reconstituer les voies d'approvisionnement et pour accélérer les cultures entreprises dans la jungle.

Le P.C.M. renonce au terrorisme intensif

Octobre 1951 a été un point tournant de l'état d'urgence. Au moment où l'on apprenait avec stupéfaction à l'étranger que le haut-commissaire, sir Henry Gurney, avait perdu la vie dans une embuscade, le P.C.M. commençait à se rendre compte que la victoire militaire était loin d'être certaine. Par ses actes de terrorisme perpétrés sans discernement, il avait indisposé la population et rendu risible sa prétention de mener le combat au nom des masses malaises pour débarasser la Fédération des "agresseurs colonialistes". L'ordre de s'en tenir aux opérations militaires, donné en octobre, a mis du temps à atteindre toutes les parties de la jungle; mais enfin les incidents se sont espacés peu à peu et en décembre 1952 les attaques contre les mines et les plantations étaient beaucoup moins fréquentes. A ce moment-là sir Gerald Templer, futur feld-maréchal, était entré en fonctions. Son énergie et son sens de l'organisation ont été précieux dans les rôles de haut-commissaire et de directeur des opérations. Il stimula et réorganisa la police, améliora et développa les services de renseignements et accéléra la mise en œuvre du programme Briggs de rétablissement.

L'organisation gouvernementale de la sécurité

De 1952 à 1955, on intensifia la campagne militaire tout en mobilisant les ressources naturelles. Le gouvernement subordonnait presque toute son activité civile aux exigences du combat national décisif. L'Organisation d'urgence du gouverne-

ment avait pour autorité suprême un comité du cabinet, dont relevait le Comité des opérations, lui-même composé des chefs des ministères civils, des officiers supérieurs des forces armées et de la police, et présidé par le directeur des opérations. Celui-ci était aussi commandant des forces militaires réunies. Relevaient du Comité des opérations d'urgence les comités militaires exécutifs de chaque État et, sous l'autorité de ceux-ci, les comités militaires exécutifs de chaque district, qui comprenaient les cadres de l'armée, de la police et de la fonction civile, et qui avaient pour objet d'assurer la coordination entre les services gouvernementaux et la mise en œuvre immédiate et efficace des décisions du gouvernement et du Comité des opérations d'urgence.

Dès 1955, les forces de la sécurité prirent manifestement le dessus, grâce à la mobilisation des efforts et des richesses de la nation. La police, ses corps auxiliaires, les territoriaux et l'armée avaient acquis de l'importance et de l'efficacité. Dans les régions les plus critiques, un couvre-feu rigide s'appliquait du crépuscule à l'aube et le transport des vivres et des approvisionnements était soumis à diverses restrictions. On qualifiait de "blanches" les régions où ces restrictions avaient été levées par suite de la suppression du terrorisme; au début de 1955 la zone "blanche" comprenait de petites régions situées le long de la côte occidentale, ainsi que la plus grande partie du nord de l'État de Trengganu sur le littoral est.

Le P.C.M. à la recherche d'un compromis

En 1955 des changements politiques et constitutionnels ont eu lieu dans la Fédération. Aux premières élections nationales, survenues en juillet, le Parti de l'Alliance a remporté 51 des 52 sièges du Conseil législatif pourvus au suffrage, en réclamant l'indépendance politique immédiate et en préconisant de mettre fin aussitôt que possible à l'état d'urgence. Abdul Rahman est devenu premier ministre et la Fédération a réalisé une autonomie ministérielle considérable. Les régions "blanches" se généralisant, le P.C.M. a commencé à sonder les possibilités de paix. Ses délégués et les représentants du gouvernement se sont réunis à Baling, au Kéдах, les 28 et 29 décembre 1955. Il a posé alors des conditions inacceptables, exigeant notamment d'être reconnu comme parti politique, ce qui lui eût fourni l'occasion de transformer sa défaite militaire en une victoire politique. Les terroristes n'entendaient pas, non plus, accepter la reddition sans condition que comportait l'offre d'amnistie du gouvernement. Le P.C.M. déclarait, d'autre part, qu'il quitterait la jungle et déposerait les armes dès l'accession de la Malaisie à l'indépendance, engagement compromettant et prématuré, qui a pu être invoqué plus tard contre lui avec beaucoup d'efficacité sur le plan psychologique. Enfin, la réunion fut dissoute. Fait à noter, c'est M. Abdul Rahman et M. David Marshall, de Singapour, deux chefs élus au suffrage populaire, qui ont représenté la Fédération et Singapour aux conversations de Baling, plutôt que des délégués du Gouvernement britannique.

Accession à l'indépendance

Au début de 1957, le Gouvernement britannique a déclaré qu'il ne considérait plus l'état d'urgence comme un obstacle à l'autonomie complète de la Fédération. L'accession à l'indépendance ayant été fixée au 31 août 1957, la Malaisie a déclaré son intention de faire partie du Commonwealth à titre de pays autonome. Par l'intermédiaire de la radio malaise, le premier ministre a formulé une nouvelle offre d'amnistie aux terroristes, invitant le P.C.M. à respecter l'engagement de déposer ses armes, pris lors des entretiens de Baling. Mais l'offre a été repoussée. A la date prévue la Fédération de Malaisie est devenue indépendante, avec Abdul Rahman comme premier ministre. A partir de 1958, l'état d'urgence n'a plus consisté qu'en opérations de nettoyage. Le reste des terroristes armés ne constituant plus une menace sérieuse du point de vue militaire, le gouvernement a proclamé la fin de l'état d'urgence le 31 juillet 1960.

Il se trouve encore quelque 500 terroristes au fond de la jungle, le long de la frontière de la Thaïlande; l'armée fédérale y poursuit des opérations de "nettoyage" avec l'assistance de troupes du Commonwealth originaires du Royaume-Uni, de l'Australie et de la Nouvelle-Zélande. Dans l'est du Kédah et le nord du Pérak la jungle est encore en cours d'épuration. Même avec la collaboration de la Thaïlande, l'élimination complète des terroristes exigera quelque temps, étant donné que les opérations dans la jungle sont très difficiles. Au fait, les communistes n'ont pas abandonné le combat, bien que la fin de l'état d'urgence ait été proclamée.

Nonobstant les pertes de vies, les souffrances, les déperditions économiques et les dépenses improductives, l'état d'urgence a doté la Fédération d'un réseau de communications amélioré, d'une armée bien entraînée et bien équipée et d'un commencement d'armée de l'air. Fait peut-être plus important encore, elle a appris au pays comment mobiliser ses ressources. La leçon est mise à profit à l'heure actuelle dans la lutte contre la pauvreté et dans le relèvement des conditions économiques et sociales des ruraux. Enfin, en mettant un pays de plusieurs races et de plusieurs religions aux prises avec la nécessité de l'union, l'état d'urgence a montré la valeur de l'harmonie dans un régime démocratique d'indépendance.

Mission canadienne en Afrique

L'ambassadeur du Canada en France, M. Pierre Dupuy, a fait récemment un voyage de bonne entente, sans caractère officiel, en Afrique. Il a visité les dix États de la Communauté française devenus indépendants et les anciens territoires sous tutelle des Nations Unies dont l'administration était confiée à la France; il a visité en outre l'Éthiopie, la Côte française des Somalis, le Kenya, la Fédération de Rhodésie et du Nyassaland et le Ghana. Dans l'article qui suit, M. Dupuy expose certains des besoins les plus pressants de ces États et les méthodes par lesquelles l'Occident, à son avis, pourrait venir en aide à l'Afrique.

L'AFRIQUE ne peut être découverte en un voyage de six semaines par la voie des airs. A peine peut-on ainsi en apercevoir certains aspects physiques et prendre connaissance sommairement de ses problèmes humains. Par bonheur notre mission a été accueillie avec une telle cordialité par les autorités politiques qu'il nous a été loisible de bénéficier de leur expérience. Nous nous sommes également renseignés auprès d'anciens administrateurs, de diplomates, d'hommes d'affaires et, plus particulièrement, auprès de missionnaires et d'éducateurs, qui ont réussi à pénétrer profondément dans la vie et l'âme des populations africaines. Aux unes et aux autres, nous devons une dette de gratitude pour leur confiance et leur générosité, sans lesquelles notre rapport ne pourrait être que vraiment trop superficiel.

Visite en Éthiopie

Notre mission avait pour but principal de visiter les États d'expression française ayant accédé récemment à l'indépendance. Cependant, puisque notre itinéraire nous amenait à traverser d'autres pays en cours d'évolution politique et sociale, nous avons jugé opportun d'entrer en rapport avec leurs dirigeants dans l'espoir d'établir d'intéressantes comparaisons. C'est ainsi que nous nous sommes arrêtés à Addis-Abeba, capitale du plus ancien royaume indépendant d'Afrique. Bien nous en prit, car nous eûmes l'honneur d'être reçus en audience par Sa Majesté Impériale, Haïlé Sélassié 1^{er}, qui nous entretint du rôle éminent que le Canada pourrait jouer dans les affaires africaines. Nous avons eu aussi des conversations avec les ministres du Gouvernement. Enfin, et non moins utilement, nous avons rencontré la plupart des professeurs canadiens, Jésuites et laïques qui, depuis sa fondation, ont fait de "University College" un centre comparable aux universités occidentales.

Avant d'aller plus loin, nous devons rendre hommage aux Canadiens, tant catholiques que protestants, qui entraînés par leur foi ont consacré leur vie à la



M. Pierre Dupuy, ambassadeur du Canada en France, est accueilli à Tananarive (République Malgache) par le vice-président du gouvernement, M. Calvin Tsiebo.

christianisation et à l'éducation des masses africaines. Le Canada a raison d'être fier de ses fils et de ses filles qui ont entrepris cette œuvre immense. Il suffit de visiter les établissements d'enseignement secondaire, les écoles normales et techniques à Tananarive, Yaoundé, Douala, Lomé, ainsi que les écoles primaires à travers tout le continent, pour se rendre compte que notre participation est très supérieure à ce que l'on pouvait attendre d'un jeune pays comme le nôtre. On peut donc sans exagération parler d'une vocation canadienne envers l'Afrique qui trop souvent passe inaperçue dans notre pays.

Problème des cadres

Le problème des cadres nous est apparu d'importance primordiale dans chacun des pays que nous avons visités. Tous les hommes politiques africains, qu'ils soient d'un ancien ou d'un État nouvellement indépendant, sont d'accord sur ce point que l'avenir de l'Afrique dépendra de la formation de ses fonctionnaires, de ses professeurs, de ses médecins, de ses ingénieurs civils et de ses techniciens de tous genres. L'enseignement primaire ne doit pas être pour cela négligé, mais l'effort principal devra porter sur l'enseignement secondaire et universitaire. Il y a là une question d'urgence. Malheureusement, elle ne peut être résolue sans un apport extérieur. Il faudra agrandir les établissements qui existent déjà, en construire d'autres, et surtout trouver un nombre de plus en plus grand de professeurs.

Des bourses d'étudiants et de stagiaires ne seront pas moins essentielles, si l'aide étrangère doit porter des fruits en Afrique. Chaque fois qu'il y a une université dans un rayon raisonnable — et il en existe d'excellentes en Afrique centrale,

orientale et occidentale — les jeunes Africains devraient y faire leurs études. Ce n'est qu'après les y avoir terminées, que les meilleurs d'entre eux pourraient être envoyés à l'étranger pour des études post-universitaires. Déjà, une vingtaine d'étudiants sont venus de l'University College d'Addis-Abeba à l'Université McGill, à Montréal, et y ont brillamment passé un doctorat. Cependant, c'est surtout dans le cas de certains pays d'Afrique qui n'ont pas encore organisé leur enseignement secondaire et supérieur que des bourses sont indispensables. Le Canada ne pourrait mieux contribuer à la stabilité et au progrès de l'Afrique qu'en ouvrant les portes de ses établissements à un bon nombre d'étudiants africains. Les différents gouvernements africains sont prêts à nous faire connaître en détail leurs besoins en matière d'éducation.

Aide aux spécialistes

Il y aura lieu de faciliter la venue et le séjour au Canada de spécialistes africains, désireux de se renseigner sur nos institutions s'occupant d'agriculture, de commerce, de mines, de transports, de statistiques, de recherche scientifique, de radio et télévision, de science politique et de nombreux autres sujets. On ne saurait surestimer l'utilité de ces rapports, puisque l'Afrique sera appelée tôt ou tard à faire face à bien des difficultés que le Canada a connues dans le passé.

Influence de la guerre froide

Que cela lui plaise ou non, tout observateur objectif des affaires africaines doit souligner que l'Afrique est devenue un champ de bataille de la guerre froide. Les communistes y lancent une attaque psychologique sur trois plans. Ils rappellent que la Russie de 1917 était sous-développée et qu'il a suffi de moins de cinquante ans pour la transformer en une des puissances les plus modernes. Alors, pourquoi ne pas suivre son exemple? Ils prétendent ensuite que le régime parlementaire occidental est le fruit d'un siècle d'évolution et ne saurait fournir à de jeunes États vigoureux l'autorité, le sens de décision et l'efficacité dont ils ont besoin. Enfin, ils usent du vieux slogan du colonialisme, qui n'est que trop connu. Le degré de pénétration de ces arguments varie suivant la maturité intellectuelle et politique des auditeurs. Il est facile d'influencer certains Africains par la distribution généreuse de brochures et de périodiques bien illustrés (nous en avons recueilli une collection), exposant les progrès industriels, agricoles, sociaux et culturels réalisés en URSS et en Chine communiste. Les textes, souvent écrits en langues locales, truffés de dialectique marxiste. A cela s'ajoutent la radiodiffusion, les représentations théâtrales (cirques, ballets, opéras), les épreuves sportives et des expositions commerciales et culturelles bien organisées. La jeunesse est l'objet d'une attention particulière ainsi que ses groupements, que l'on voit habituellement représentés aux Congrès de la Jeunesse mondiale derrière le rideau de fer. On ne manque pas l'occasion de recruter les éléments les plus intelligents et les plus compréhensifs pour les faire participer à des visites organisées des pays communistes. Des milliers de bourses sont offertes aux Africains et aux autres étudiants

des États en voie de développement. C'est à leur intention que "l'Université de l'Amitié" a été fondée récemment à Moscou. Prague est aussi un centre très actif. On peut imaginer que, quel que soit le genre d'études choisi par ces jeunes gens, ils seront soumis à un endoctrinement qui a pour but de former des membres privilégiés du Parti prêts à le servir à leur retour au pays. Voici la coexistence pacifique dans toute sa splendeur ou dans toute sa nocivité.

Prudence des chefs politiques africains

Cependant, ce serait une erreur de croire que la plupart des chefs politiques africains puissent être les victimes d'une propagande aussi bien huilée. Sa perfection même est à la mesure des ambitions soviétiques en Afrique. Le colonialisme occidental n'a pas été rejeté pour être remplacé par un autre plus despotique. Les événements de Hongrie sont encore trop récents. Le niveau des hommes d'État africains nous a vivement impressionnés. Ils se rendent compte que la modernisation de la Russie et de la Chine est due principalement à l'importation massive des techniques occidentales. Il n'est pas nécessaire, pour obtenir le même résultat, d'entreprendre un détour par les pays de l'Est simplement dans le but d'obtenir un visa. Quant au régime politique, il appartiendra aux gouvernants de juger dans quelle mesure les meilleurs éléments de la démocratie occidentale pourront le mieux servir pendant la période d'organisation. Le but presque partout demeure la liberté. Naturellement, l'avenir apparaîtrait plus brillant sans ce conflit entre l'Est et l'Ouest. Les nouveaux États indépendants préféreraient de beaucoup pouvoir concentrer leurs efforts sur la solution de leurs propres problèmes sans être sollicités de prendre parti. Quand il y a tant à réaliser, c'est une grande tentation pour les pays sous-développés de faire appel à la fois à l'Est et à l'Ouest, tout en essayant de ne pas s'engager à fond. Le jeu est dangereux: l'exemple du président Benès l'a prouvé. Ce qui nous a frappés, c'est que même des hommes d'État de formation marxiste reconnue ont déclaré avec insistance que leur politique s'inspirait de conditions locales et n'était pas empruntée à l'Est, malgré la présence sur leur territoire de plusieurs missions communistes et malgré leurs votes à New-York et ailleurs. De toute façon, les milieux officiels d'Afrique sont conscients du danger que leur continent, insuffisamment peuplé, puisse être un jour submergé par un raz de marée chinois lui apportant la pire servitude que l'histoire ait jamais connue.

Quelle politique les nouveaux États africains souhaiteraient-ils voir adopter et poursuivre par leurs amis à l'égard de l'Afrique? Certainement une politique de collaboration amicale les laissant maîtres de leurs propres affaires. En définitive, toute immixtion, d'où qu'elle vienne, est destinée à un échec. Laissons-les donc prendre leurs responsabilités tout seuls. Mais lorsqu'ils jugeront à propos de nous demander un conseil ou une aide, nous devrions faire en sorte, si nous sommes d'accord que leur demande est raisonnable, de prendre une décision favorable sans trop les faire attendre et sans abuser des formulaires à remplir.

Besoin de services de santé

Ainsi que nous l'avons dit, il faut accorder la préséance à l'enseignement. Ensuite, vient la santé. Quoique de merveilleuses victoires aient été déjà gagnées contre des maladies tropicales, telles que la maladie du sommeil, la lèpre et la malaria, il reste beaucoup à faire pour redonner aux populations africaines leur élan démographique. C'est avec fierté que nous avons constaté l'œuvre accomplie par des médecins et infirmières de race blanche dans les hôpitaux, les dispensaires et les cliniques volantes. Maintenant, on parle assez peu de cet aspect du colonialisme. Pourtant les Africains ne sont pas prêts d'oublier cette divine fraternité. L'alimentation déficiente reste un grand problème. L'OAA essaie de le résoudre, mais cela dépasse les possibilités d'une organisation internationale, si active soit-elle. L'émigration des campagnes vers les banlieues urbaines ne facilite certainement pas les choses. Elle détruit les antiques cellules protectrices de la famille et du village. Les jeunes qu'attire l'espoir de meilleurs salaires tombent souvent en chômage, et versent dans des maladies morales — alcoolisme et prostitution. Mais il est encore temps de les sauver par une politique agricole bien équilibrée.

En Afrique, environ 90 p. 100 des habitants vivent à la campagne d'agriculture et d'élevage. Cette situation ne changera guère avant longtemps. Le continent est traversé de grands fleuves dont les chutes et les rapides pourraient être utilisés, en y construisant des barrages pour irriguer de vastes étendues. Il est vrai que les conditions varient de pays à pays, mais au dire des gouvernants les récoltes pourraient être très largement accrues, tout en gagnant en qualité. Il faudra importer de l'outillage mécanique sur une grande échelle. Incidemment, nous avons entendu exprimer des comparaisons très favorables aux machines agricoles canadiennes. Il conviendra aussi de s'occuper très sérieusement de l'amélioration des transports pour la distribution des produits alimentaires et leur conservation en frigorifiques. En ce moment, des services de cargos aériens transportent de la viande, du poisson et des denrées de luxe de nature périssable, mais ce moyen de transport est trop coûteux pour être généralisé. Pour élever le niveau de vie des masses africaines, des investissements d'infrastructure devront être faits par des organismes internationaux et au moyen d'accords bilatéraux. Les gouvernements africains souhaiteraient que ces deux sources soient utilisées en même temps.

Il serait injuste d'inviter le capital privé à s'investir en travaux publics, alors que des ressources naturelles peuvent être exploitées au profit des gouvernements locaux et des actionnaires. Déjà, d'importantes sociétés étrangères sont à l'œuvre en Afrique, surtout dans les industries minières, telle que l'Aluminum Company of Canada. A mesure que la prospection se poursuivra d'autres projets plus importants verront le jour, mais leur réalisation dépendra de la confiance que les gouvernements intéressés sauront inspirer au capital étranger. A ce stade de la mise en valeur des ressources africaines, ce sont peut-être les entreprises d'infrastructure qui peuvent contribuer le plus rapidement à l'évolution sociale et politique des populations que l'importation d'industries très mécanisées, n'utilisant qu'une main-d'œuvre restreinte. Car, il est de la plus grande importance, si l'on veut que

les nouveaux États africains se consolident et grandissent sainement, que leurs populations constatent d'année en année une amélioration de leur standard de vie. L'Afrique est encore un continent sans classes sociales. Dieu merci, nous avons l'expérience du dernier siècle pour éviter la naissance d'un prolétariat africain. Soyons assez intelligents, cette fois-ci.

Capital nécessaire

L'avenir de l'Afrique exigera du capital, beaucoup de capital sous toutes ses formes, mais, plus encore, il dépendra de la bienveillante compréhension que ses vrais amis auront de ses problèmes. La pire erreur serait de vouloir transformer le continent africain en une nouvelle Amérique ou en une nouvelle Russie. L'Afrique a une personnalité propre, une originalité riche en vertus humaines. Les apports extérieurs lui seront précieux dans la mesure où ils lui permettront de se révéler à elle-même et au monde. Déjà, l'Africain nous donne le merveilleux spectacle d'avoir survécu dans un tourbillon de forces créatrices et destructrices, végétales et animales, comme il n'en existe nulle part ailleurs sur notre planète. Mais, il a fait mieux que survivre. Ces forces, il les a assimilées, il leur a donné un rythme, qui inspire maintenant son art, sa spiritualité et toute sa vie. C'est par là qu'il contribue à la grandeur de notre civilisation commune.

Le Canada et Cuba

IL Y A assez longtemps que le Canada et Cuba entretiennent des relations officielles. C'est en 1903 que Cuba ouvrit son premier consulat en terre canadienne, à Yarmouth, Nouvelle-Écosse, et, six années plus tard, le Canada ouvrit à Cuba un bureau commercial. Depuis lors, les deux pays ont conservé, du point de vue commercial, des rapports normaux. Cuba est, de longue date, un débouché pour notre poisson et nos pommes de terre. Les relations diplomatiques entre les deux pays ont été établies en 1945, et le Canada continue d'observer, dans son attitude envers Cuba, les normes qui régissent les rapports internationaux.

Au cours de l'année passée, l'évolution rapide et fondamentale de la politique intérieure et étrangère de Cuba a créé, aux Antilles, une certaine tension. S'étant rapprochée des pays de l'Europe orientale et de la Chine communiste, Cuba a vu se détériorer ses rapports avec ses voisins, et plus particulièrement avec les États-Unis.

La politique du Canada

Le 12 décembre 1960, M. Diefenbaker, premier ministre du Canada, a déclaré aux Communes que son gouvernement suivrait la conjoncture de près et adopterait une politique constructive. Il a confirmé qu'il était désireux de maintenir avec Cuba des rapports semblables à ceux du Canada avec tout gouvernement reconnu.

Le 19 octobre 1960, les États-Unis ont imposé un embargo sur leurs échanges commerciaux avec Cuba. Washington affirma alors que cette mesure avait été rendue nécessaire par les dispositions "arbitraires, illégales et discriminatoires" de Cuba envers les citoyens et les intérêts des États-Unis en territoire cubain. Il n'était pas possible pour le Canada de justifier un embargo semblable par les mêmes motifs, car l'attitude de Cuba à l'égard des nationaux et des intérêts canadiens était toute différente.

L'économie canadienne n'est pas une économie étatisée et normalement notre gouvernement n'exerce pas de régie sur les transactions des commerçants ou des hommes d'affaires canadiens. Aucune mesure officielle ne leur interdit l'envoi à Cuba d'articles non stratégiques d'origine canadienne, ni l'établissement de rapports commerciaux légitimes avec ce pays.

Le commerce canado-cubain

L'embargo américain a éveillé par contre-coup l'intérêt public en ce qui concerne les rapports commerciaux entre Cuba et le Canada. Le 12 décembre dernier, à la Chambre des communes, M. Diefenbaker a rassuré ceux qui craignaient qu'Ottawa n'autorise le transbordement de marchandises au Canada, tournant ainsi les mesures d'embargo. Les produits en provenance des États-Unis entrant librement au Canada ne peuvent être réexportés vers Cuba sans permis individuels; ces permis ne sont accordés que pour les articles que ne vise pas l'embargo de

Washington. M. Diefenbaker a indiqué d'autre part que le Canada ne se propose pas de réaliser promptement des bénéfices aux dépens des États-Unis. Le gouvernement d'Ottawa n'a pas restreint les exportations vers Cuba de produits canadiens non stratégiques, mais rien dans le moment n'autorise à croire que le volume des échanges canado-cubains augmentera de façon marquante.

Au cours des deux mois qui ont suivi l'imposition de l'embargo, les exportations canadiennes vers Cuba ont accusé une légère augmentation. En novembre et en décembre 1959, elles représentaient 3.14 millions de dollars, tandis qu'au cours des mois correspondants de 1960, elles avaient passé à 3.86 millions. Par contre nos exportations annuelles vers Cuba ont baissé de 15.18 millions qu'elles étaient en 1959, à près de 13 millions en 1960.

Dans son communiqué de presse du 23 décembre, le premier ministre a souligné qu'en maintenant ces échanges pacifiques, le Canada suivait tout simplement les voies normales des rapports internationaux. Les États-Unis ont été les seuls à imposer un embargo général sur le commerce avec Cuba; embargos et restrictions commerciales sont des armes puissantes, mais à deux tranchants. L'économie du Canada repose sur le commerce et notre pays ne doit employer qu'avec une extrême prudence des sanctions dans ce domaine.

Le contrôle des produits stratégiques

Néanmoins il existe certaines mesures de contrôle du matériel stratégique et militaire qui s'appliquent au commerce canado-cubain. Ottawa ne permet pas l'exportation aux Antilles d'armes, de munitions, d'équipement militaire ou matériel connexe, ni de produits d'importance nettement stratégique. Ces dispositions s'insèrent dans le cadre de notre politique d'ensemble, qui vise à prévenir l'exportation de tous biens et produits dans les régions du monde où il existe un état de tension.

D'autre part, le Gouvernement canadien contrôle étroitement l'exportation de moteurs d'avions, par exemple, et de tous les articles pouvant avoir, en certaines circonstances, une valeur stratégique. Les permis individuels ne sont accordés dans chaque cas que pour les articles qui ne peuvent acquérir de valeur stratégique dans les circonstances données.

M. Diefenbaker a défini la politique canadienne à l'égard du Cuba, en déclarant le 12 décembre aux Communes: "Nous respectons l'attitude des autres nations dans leurs relations avec Cuba tout comme nous avons lieu de croire qu'elles respecteront notre propre attitude dans ce domaine. J'ajouterai que dans la mesure où nous pourrons entretenir et améliorer les relations économiques dans l'intérêt mutuel des deux pays, il y aura, nous l'espérons, amélioration de la situation à Cuba même, ainsi que des relations générales des pays de l'Ouest avec Cuba."

Les services financiers du ministère des Affaires extérieures

LA DIVISION des finances du ministère des Affaires extérieures est chargée des fonctions suivantes:

- a) Établir les prévisions financières du Ministère après avoir coordonné le travail d'estimation des besoins.
- b) Remettre au Ministère les fonds votés par le Parlement et contrôler leur utilisation.
- c) Établir pour le Ministère une réglementation fondée sur la Loi sur l'administration financière.
- d) Établir pour les diverses divisions du Ministère des méthodes financières adaptées au caractère de leur activité.
- e) Maintenir la liaison avec le Contrôleur du Trésor, l'Auditeur général et l'administration du Conseil du Trésor pour ce qui est de l'apurement, de l'exécution, de l'interprétation et de la communication des dépenses du Ministère.

Les prévisions financières

Les prévisions principales portent sur l'ensemble de l'exercice financier et sur tous les programmes de dépenses autorisés à la date où elles sont établies. Elles ne tiennent pas compte des fonctions ou programmes qui n'ont pas encore reçu à cette date l'approbation formelle du Cabinet ou du Conseil du Trésor. Elles ne portent que sur les montants approximatifs des dépenses prévues pour l'exercice financier en cours. Ces montants sont établis avec la plus grande exactitude possible, d'après les circonstances du moment même où se font les calculs, et d'après les prix prévus pour chaque opération, fonction ou service.

On peut classer les prévisions financières du Ministère en trois catégories:

a) personnel, b) opérations et immobilisations de capitaux, c) participation du Canada aux travaux des organisations internationales et de divers programmes internationaux.

Personnel

Après un examen minutieux par les services du Ministère, tout projet de modification des postes déjà créés est soumis à un comité interministériel composé de fonctionnaires du Ministère ainsi que d'un représentant du Conseil du Trésor et d'un représentant de la Commission du service civil (qui préside). Les vœux de ce comité, qui doivent d'abord être approuvés par le Ministre et par la Commission du service civil, sont présentés au Conseil du Trésor au moment de l'examen des prévisions financières du prochain exercice. Les nouveaux postes ne peuvent être pourvus, que ce soit par recrutement ou par promotion, avant que les prévisions financières aient été approuvées par le Parlement.

Opérations et immobilisations

Les prévisions de la seconde catégorie — opérations et immobilisations — font l'objet de formalités différentes. Vers la fin de l'été, chacun des bureaux de l'extérieur, chacune des divisions du Ministère présente un état détaillé de ses besoins financiers de l'année suivante. Les services du Ministère en font l'examen en tenant compte du volume total des dépenses prévues, des frais ultérieurs, des besoins actuels et futurs du service, de l'opération ou du projet en cause. On établit alors une première estimation des sommes en jeu et on la soumet à un comité de hauts fonctionnaires du Ministère. C'est à cet échelon que sont fixés les chiffres définitifs des prévisions financières du Ministère pour cette seconde catégorie de dépenses.

Activité internationale

Pour la troisième catégorie, celle qui concerne les travaux et les programmes des organisations internationales, la marche à suivre est encore différente. Les quotes-parts et cotisations pour ce qui est des organisations internationales dont le Canada a jugé bon de faire partie, s'expriment par des chiffres déterminés que l'on n'a plus à discuter. Quant aux engagements nouveaux: contributions ou subventions à des programmes ou à des organismes internationaux, le Ministère les fixe au cours de l'année, de concert avec le ministère des Finances et seulement après que le Cabinet a décidé de participer aux programmes ou d'être membre des organismes en question. Les chiffres de cette troisième catégorie dominent de loin, dans les prévisions du Ministère, ceux des deux autres.

Le secrétaire d'État aux Affaires extérieures soumet les prévisions définitives au Conseil du Trésor, qui les examine et les scrute; après quoi elles s'en vont figurer, modifiées ou non, dans le "livre bleu" des prévisions principales. Les prévisions supplémentaires sont établies de la même façon; elles ne portent que sur les dépenses estimées à un chiffre insuffisant dans les prévisions principales, et sur les dépenses non prévues alors.

Le Comité permanent des Affaires extérieures

Une fois imprimées, les prévisions du Ministère sont déposées à la Chambre des communes. La Chambre ordonne alors par résolution que trente-cinq de ses membres se constituent en Comité permanent des Affaires extérieures; la liste de ces députés est dressée (le quorum est de dix), et le Comité reçoit le mandat suivant: "Délibérer et s'enquérir de toutes les affaires et de toutes les matières que la Chambre lui aura renvoyées, faire de temps à autre des rapports exprimant ses observations et ses vues sur ces affaires et ces matières, assigner des témoins et ordonner la production de pièces et de dossiers." La Chambre, alors, ordonne que les prévisions du ministère des Affaires extérieures soient enlevées au Comité des subsides et renvoyées au Comité permanent des Affaires extérieures. A la première séance du Comité, ses membres se choisissent par élection un président. Le secrétaire d'État aux Affaires extérieures, le sous-secrétaire d'État aux Affaires

extérieures et certains fonctionnaires du Ministère assistent aux séances du Comité. D'ordinaire, le secrétaire d'État aux Affaires étrangères parle le premier. Puis les membres du Comité interrogent les représentants du Ministère. Il est publié des "procès-verbaux et témoignages" précisant les noms des témoins interrogés. Les prévisions financières de 1960-1961 du Ministère ont été renvoyées à la Chambre des communes pour approbation le 27 avril 1960, après quinze séances du Comité.

Lorsque la Chambre examine les prévisions en vue de les approuver définitivement, le secrétaire d'État fait d'abord un exposé sur la situation internationale. Ensuite les députés discutent diverses questions se rapportant au Ministère. Comme il est d'usage lorsque les prévisions financières d'un ministère font l'objet d'un débat de la Chambre des communes, deux fonctionnaires des Affaires étrangères sont admis sur le parquet de la Chambre pour seconder le Ministre.

Développement du Ministère

L'activité du Ministère n'a cessé de prendre de l'ampleur depuis la fin de la guerre du fait de l'établissement de relations diplomatiques avec un nombre de plus en plus grand de pays. D'autre part, des obligations financières incombent au Canada en tant que membre de l'Organisation des Nations Unies et de divers autres organisations internationales. Enfin le Canada dispense une aide économique à certains pays.

Le tableau suivant permet de se représenter l'ampleur des obligations financières du Ministère durant les années indiquées:

(1) Exercice fiscal	(2) Montant total voté	(3) Cotisations et quotes- parts aux organisations et programmes d'aide internationaux, com- prises dans col. (2)	(4) Nombre de bureaux à l'extérieur
1946-1947	6,805,245	1,395,050	23
1948-1949	16,107,423	8,130,600	37
1950-1951	22,930,237	15,072,353	47
1952-1953	41,220,931	30,538,261	49
1954-1955	45,247,596	32,435,989	57
1956-1957	61,880,603	46,532,616	61
1958-1959	93,093,007	75,971,034	62
1960-1961	98,800,655	79,150,204	67

Les chiffres de 1961 dépassent de \$91,995,410 ceux des prévisions de 1946-1947. Dans le cas de ces dernières, environ 63 p. 100 du total étaient constitués par les frais de fonctionnement du Ministère; le reste, soit 37 p. 100, l'était par les contributions aux organisations internationales et par l'aide extérieure. Dans les prévisions de 1960-1961, les frais de fonctionnement du Ministère ne comptent plus que pour 20 p. 100 contre 80 p. 100 pour les contributions aux organismes

internationaux et l'aide extérieure. Les frais de fonctionnement, pourtant, se sont accrus de 459 p. 100 depuis 1946-1947. Les contributions et l'aide, dans le même temps, ont grandi de 3,139 p. 100. Le personnel autorisé en 1949-1950 comprenait 1,292 employés; en 1960-1961, il était de 2,018 employés, ce qui constitue une augmentation de 56 p. 100 depuis dix ans.

Les prévisions principales de 1960-1961 s'établissaient au total d'ensemble de \$5,740,168,920. Pour le Ministère, elles étaient de \$83,940,610 (1.46 p. 100 du chiffre d'ensemble).

Finances — généralités

Quand le 1^{er} avril se passe sans que la Chambre ait adopté les prévisions financières du Ministère, il est accordé à celui-ci, pour maintenir son activité, un "douzième provisoire" voté par la Chambre, c'est-à-dire un crédit représentant d'ordinaire le douzième des fonds prévus lors de chaque vote; il est accordé un douzième chaque mois jusqu'à ce que les prévisions du Ministère aient été adoptées.

C'est à ce moment que la Division des finances aborde la seconde phase de son activité: utilisation efficace des sommes votées par le Parlement et perception des recettes du Ministère. Les déboursés du Ministère peuvent se classer dans les catégories suivantes: administration centrale (bureaux d'Ottawa); représentation à l'extérieur (opérations, immobilisations de capitaux pour constructions ou acquisitions, etc.); contributions aux programmes d'aide économique ou spéciale à d'autres pays, paiements aux organismes et programmes internationaux. Quant aux recettes du Ministère, elles proviennent de la vente des passeports et de la perception des droits consulaires; elles se montent à environ \$785,000 par année.

De nombreux règlements et marches à suivre s'appliquent à cette partie de l'activité de la Division. Ils émanent du gouverneur en conseil, du Cabinet et du Conseil du Trésor, sous la forme d'arrêtés en conseil, de directives du Cabinet et de décisions du Conseil du Trésor. Lorsqu'il se présente des situations dont certains éléments sont nouveaux, on doit obtenir les autorisations nécessaires, habituellement en présentant une recommandation au Conseil du Trésor. Celui-ci joue le rôle de comité du Conseil privé pour les questions de finances et d'administration du service public. Il est constitué en vertu de la Loi sur l'administration financière et se compose du ministre des Finances (qui le préside) et de cinq autres membres du Conseil privé.

Les domaines d'activité de la Division des finances sont nombreux et divers: paiements aux organisations internationales, aide extérieure, acquittement de frais de voyage et de déménagement, etc., dispositions financières relatives à la participation du Canada aux conférences internationales, perception des remboursements de secours financiers à des Canadiens en détresse lors d'un séjour à l'étranger etc., etc. Le rôle de la Division ressortit à l'administration financière plutôt qu'à la comptabilité proprement dite. Pour celle-ci, le contrôleur du Trésor affecte au ministère des Affaires extérieures une Délégation du Trésor dont relè-

vent les tâches suivantes: 1. Application des meilleurs principes et méthodes comptables. 2. Contrôle des déboursés effectués sur le Fonds du revenu consolidé. 3. Interprétation des lois et des attributions de crédits. 4. Collaboration technique avec les ministères. C'est la Délégation du Trésor qui conserve les livres, les chèques, les comptes des bureaux de l'extérieur et autres pièces de même nature.

Il est aussi attaché au Ministère un représentant de l'auditeur général (commissaire aux comptes de l'État).

Les traitements et allocations mensuels des membres du Service extérieur se trouvant effectivement en dehors du Canada leur sont comptabilisés et sont payés en dollars canadiens, par chèques. Chacun de ces fonctionnaires n'a donc qu'à s'entendre avec sa banque au Canada pour ses finances personnelles. Quant à la mission en tant que telle, elle ouvre un compte dans une banque du pays où elle se trouve; certains agents sont autorisés à signer en son nom et des fonds lui sont envoyés chaque mois par Ottawa. Elle acquitte sur place ses frais quotidiens, y compris le loyer des bureaux, les traitements du personnel local, les frais de réparation et d'entretien, etc. Chaque mois, elle envoie un état de ses comptes, qui est apuré à Ottawa par la Délégation du Trésor.

Les affaires extérieures au Parlement

Visite du premier ministre à Washington

A la Chambre des communes, le 20 février, M. Diefenbaker a fait la déclaration suivante:

Je suis profondément reconnaissant à la Chambre de me permettre de faire une déclaration à propos des entretiens qui ont eu lieu aujourd'hui entre le secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. Green) et moi-même, d'une part, et le président Kennedy et le secrétaire d'État des États-Unis, M. Dean Rusk, d'autre part.

Je donnerai lecture tout d'abord du texte du communiqué émis à l'issue de la réunion, car la teneur des entretiens qui se sont déroulés y est exposée d'une façon générale:

Le président Kennedy et le premier ministre Diefenbaker se sont rencontrés aujourd'hui à Washington afin de débattre officiellement un grand nombre de problèmes internationaux, ainsi que des questions bilatérales qui présentent un intérêt commun aux deux pays. Le secrétaire d'État, M. Dean Rusk, et l'ambassadeur désigné des États-Unis au Canada, M. Livingston Merchant, ont assisté à ces entretiens, de même que le secrétaire d'État aux Affaires extérieures, M. Howard Green, et l'ambassadeur du Canada aux États-Unis, M. Arnold Heeney.

Le président et le premier ministre se sont déclarés heureux de pouvoir se rencontrer si tôt pour un échange de vues amical entre voisins, suivant une tradition conforme aux bonnes relations qui existent depuis longtemps entre Américains et Canadiens.

Le président et le premier ministre se sont penchés sur tous les aspects des problèmes afférents à la sécurité et à la défense. Ils ont réaffirmé leur intention de travailler ensemble pour assurer la paix et la liberté dans le monde. Ils se sont dits prêts à collaborer avec tous les pays qui visent sincèrement cet objectif, indépendamment des divergences de vues ou des différences de méthodes. Ils ont reconnu l'importance primordiale des Nations Unies et le rôle des négociations diplomatiques directes en vue d'en arriver à des règlements pacifiques. D'un commun accord, ils ont reconnu aussi la nécessité de travailler sans cesse en vue de conclure des ententes satisfaisantes, sujettes au contrôle international, en matière de désarmement.

En examinant les questions qui présentent un intérêt mutuel aux deux pays, on s'est arrêté surtout sur les divers arrangements qui permettent au Canada et aux États-Unis de se consulter officiellement et officiellement, et qui sont un précieux supplément aux relations étroites et amicales qui ont toujours uni les deux gouvernements. Le président et le premier ministre ont constaté avec satisfaction que des réunions vont grouper sous peu au Canada des membres des deux chambres des assemblées législatives fédérales des deux pays.

Le président et le premier ministre ont insisté de nouveau sur l'importance d'étroites consultations en matière économique. Ils ont annoncé que le Comité canado-américain pour le commerce et les affaires économiques se réunira à Washington le 13 mars. Ce Comité au niveau des ministres a servi au cours des années à améliorer la compréhension entre les deux gouvernements à l'égard des questions portant sur les relations économiques entre les deux pays.

Je veux maintenant m'étendre sur le texte du communiqué et donner à la Chambre une idée de l'atmosphère et du sujet de la réunion. Je voudrais en com-

mençant insister sur le fait que j'ai trouvé le président et le secrétaire d'État non seulement animés des meilleurs sentiments d'amitié, mais évidemment désireux d'assurer le maintien et la continuation des bonnes relations entre le Canada et les États-Unis. Pour ma part, après avoir eu cette occasion d'étudier sans formalité avec le président Kennedy les problèmes communs à nos deux pays, je suis revenu à Ottawa plus convaincu que jamais qu'il n'y a aucun obstacle que ne puissent surmonter une bonne volonté et des mesures constructives mutuelles.

Notre entretien a débuté par un examen général de la situation internationale. Naturellement, la Chambre comprendra que je ne puis m'attarder sur les détails, mais il y a certains sujets qu'il faut mentionner.

Le problème le plus important est celui du Congo et surtout des délibérations aux Nations Unies. Le Canada et les États-Unis ont les mêmes objectifs dans cette crise complexe et dangereuse. Nous sommes d'accord sur l'importance de préserver l'indépendance et l'intégrité du Congo, ainsi que sur la nécessité primordiale d'éviter la guerre civile. Nous admettons mutuellement le fait que pour garder le Congo à l'écart de la guerre froide, il est essentiel d'appuyer sans restriction les efforts des Nations Unies. C'est seulement dans ces conditions, dans la liberté,



Le premier ministre du Canada confère avec le président des États-Unis. Assis (de gauche à droite): M. Kennedy, M. Diefenbaker et M. Howard Green, secrétaire d'État canadien aux Affaires extérieures. Debout (de gauche à droite): M. Dean Rusk, secrétaire d'État des États-Unis; M. Arnold Heeney, ambassadeur du Canada aux États-Unis; M. Livingston T. Merchant, ambassadeur des États-Unis au Canada.

sans violence et sans ingérence de l'étranger, que les Congolais pourront rétablir la stabilité sur le plan interne dans leur pays et raffermir la structure de leurs institutions politiques afin de poursuivre leurs destinées politiques.

Nous avons étudié la situation du Laos, pays auquel le Canada s'est intéressé durant quelques années à titre de membre de la Commission internationale de surveillance. Certains événements se sont produits là-bas en fin de semaine. Ils ont été discutés, ainsi que d'autres événements connexes, de façon générale, et en fonction notamment de la déclaration de principe faite hier par le roi du Laos.

Pour ce qui est de l'OTAN, le président et moi-même avons convenu que les États-Unis et le Canada, de concert avec tous les États membres, doivent collaborer au raffermissement de la cohésion et de l'unité de l'alliance. J'ai fait part au président de ma conviction que l'OTAN fait face à certains problèmes qui exigent l'attention des chefs de gouvernement dès qu'il leur sera possible de se réunir.

Dans le domaine de la défense conjointe du continent nord-américain, nous avons abordé un certain nombre de questions courantes, y compris notamment le programme canado-américain de partage de la production de défense.

Nous avons également abordé le domaine économique sans entrer dans les détails, car pour la raison que j'ai signalée plus tôt, il y aura une réunion d'ici trois semaines du Comité canado-américain pour le commerce et les affaires économiques.

Nous avons parlé du problème des excédents internationaux et du programme d'alimentation pour la paix, lequel retient aussi présentement l'attention des Nations Unies.

Dans le domaine du commerce, j'ai expliqué au président le point de vue du Canada sur les relations commerciales entre nos deux pays, et sur l'importance que nous attachons à l'amélioration de la situation commerciale canadienne par rapport aux États-Unis.

Nous avons également parlé de l'Organisation pour la coopération et le développement économiques, et j'ai informé le président que le Gouvernement canadien soumettrait bientôt au Parlement pour ratification la convention de l'OCDE. Le président m'a assuré qu'il partageait le point de vue du Canada, pour ce qui est de l'importance de cette convention qui est présentement à l'étude au Congrès.

On ne saurait rencontrer le président sans être impressionné par sa conception large et profonde des affaires internationales. Lui et ses collègues des cadres supérieurs ont démontré en tous points qu'ils s'intéressent, avec compréhension, aux relations entre nos deux pays. Le président a manifesté l'ardent désir de préserver cette qualité distinctive de l'association qui existe entre le Canada et les États-Unis, chaque nation s'acquittant de sa responsabilité pour ce qui est d'atteindre le but commun, sans sacrifier sa souveraineté.

Dans le passé, nous avons eu le privilège d'entendre certains présidents des États-Unis porter la parole devant les sénateurs et les membres de la Chambre des communes. Nous avons entendu le président Truman, le président Eisenhower:

je suis heureux maintenant d'annoncer que j'ai adressé au président Kennedy, au nom du Gouvernement canadien, une invitation,—que, j'espère, cette Chambre et l'autre endroit approuveront,—de se rendre au Canada à un moment approprié avant la fin de la présente session du Parlement. Le président m'a dit qu'il serait heureux d'accepter cette invitation, à condition qu'on puisse fixer un moment qui pourrait convenir aux deux pays.

Les dispositions relatives à cette visite seront prises par la voie diplomatique. En lui adressant cette invitation, j'ai exprimé l'espoir qu'il marquerait sa première visite au Canada en sa qualité de président, en portant la parole devant les deux Chambres réunies du Parlement.

Pour résumer, je suis plus que jamais convaincu de la valeur de ces réunions non officielles. Il existe, dans nos relations, quelque chose qui pourrait servir de modèle à d'autres nations du monde, comme la façon si évidente, aujourd'hui, dont nous nous sommes réunis pour discuter les problèmes qui se posent à nos deux pays. Quand il y a désaccord, nous tâchons, par des concessions réciproques, d'en arriver à un règlement amical, symbolisant ainsi quelque chose qui est tellement nécessaire dans le monde aujourd'hui.

Cette rencontre ne devrait être évaluée ni par sa durée, ni en fonction du nombre de drapeaux qu'on a fait flotter, mais comme l'occasion de se mieux connaître, de se mieux comprendre et de faciliter l'étude des problèmes que nous avons en commun de la façon concrète et officieuse qui convient entre proches voisins et amis.

C'était pour moi une révélation des plus stimulantes. Le président des États-Unis vous laisse l'impression d'un homme dédié à la cause de la paix, au relèvement des normes économiques, non seulement dans son propre pays, mais dans tous les pays, d'un homme qui tient à voir se réaliser, de son temps, le désarmement dans toutes les nations du monde.

La crise au Laos

Le 1^{er} février, en réponse à une question sur l'exactitude d'une nouvelle radiodiffusée, selon laquelle "les efforts faits en vue de ranimer la Commission internationale de surveillance au Laos n'auraient pas réussi", et au sujet de l'affirmation prêtée à l'Inde "que l'échec serait dû à la ligne de conduite du Canada", le secrétaire d'État aux Affaires extérieures, M. Green, a déclaré:

Je n'ai pas entendu le bulletin de nouvelles en question, mais il est complètement erroné. En fait, l'Union soviétique, dont le représentant était un des deux coprésidents de la Conférence de Genève en 1954, l'autre coprésident étant le représentant du Royaume-Uni, est à étudier un projet de lettre au Gouvernement de l'Inde, pour lui demander de désigner le président de la Commission du Laos et de l'envoyer au Laos en vue d'obtenir que le roi laotien consente au retour de cette Commission dans son malheureux royaume. Si le roi y consent, la Commis-

sion sera aussitôt convoquée de nouveau. Le Canada est prêt à faire connaître par lettre le nom de son commissaire.

Soit dit en passant, notre pays a beaucoup fait pour qu'une entente intervienne sur ce projet de lettre. S'il y a retard présentement, c'est que le Gouvernement soviétique ne s'est pas encore prononcé sur le projet de lettre qu'a soumis le Gouvernement du Royaume-Uni, bien qu'il l'ait en main depuis environ dix jours.

Le 22 février, M. Green a fait à la Chambre le rapport suivant au sujet du Laos:

Deux événements de la plus haute importance se sont produits ces derniers jours en ce qui concerne le Laos. D'abord, l'Union soviétique a répondu le 18 février aux propositions du Royaume-Uni relatives à la réunion de la Commission internationale de surveillance pour le Laos. Ces échanges de vues entre les coprésidents de la Conférence de Genève,—c'est-à-dire le Royaume-Uni et l'Union soviétique,—sont évidemment confidentiels et doivent le rester jusqu'à ce que les coprésidents décident de les rendre publics. Cependant, je puis dire que de nouvelles discussions entre les coprésidents paraissent probables. Le Canada, il va sans dire, s'intéresse directement au résultat de ces discussions car, comme je l'ai dit à la Chambre le 16 janvier, nous sommes disposés, si le Royaume-Uni et l'Union soviétique, en tant que coprésidents de la Conférence de Genève, l'exigent, et sous réserve du consentement du roi du Laos, à nommer un représentant canadien à la Commission.

Le second événement a été une déclaration faite le 19 février,—c'est-à-dire le lendemain,—par le roi du Laos; il y signale que le Gouvernement royal du Laos a pour ligne de conduite de ne s'aligner sur aucun pays que ce soit, de n'intervenir nulle part et de favoriser le bon voisinage; bref, c'est une politique de neutralité. En outre, le roi a fait appel à tous les pays pour assurer le respect de l'indépendance, de la souveraineté, de l'intégrité territoriale et de la neutralité du Laos, et pour renoncer à toute intervention dans les affaires internes du royaume, même sous forme d'aide, si une telle intervention n'est pas sanctionnée par des accords internationaux. Il a ensuite exprimé l'espoir que le Cambodge, la Birmanie et la Malaisie, pays proches voisins, formeront une commission qui se rendrait au Laos en vue de prouver que ce pays ne menace personne et n'aspire qu'à la paix. Le but de la commission serait d'agir de manière à dénoncer toute intervention étrangère, directe ou indirecte, qui mette en péril l'indépendance, l'intégrité et la neutralité du royaume.

Il y a lieu de rappeler à la Chambre que le maintien de la souveraineté, de l'unité, de l'indépendance et de l'intégrité du Laos de même que le maintien de la paix et de la stabilité dans le sud-est de l'Asie sont des objectifs que le Canada poursuit depuis nombre d'années. C'est pourquoi le Canada se réjouit de la déclaration de neutralité que le roi du Laos a faite au nom de son gouvernement et de son peuple, et il continuera, comme par le passé, à respecter et à appuyer l'indépendance, la souveraineté et la neutralité de ce royaume.

Actuellement, la situation est obscure du fait des deux propositions qui ont été faites. Peut-être faudra-t-il fondre ces deux propositions en une seule, mais pour le moment, je ne sais au juste ce qui arrivera au sujet de la Commission concernant le Laos.

Le Commonwealth et le désarmement

En réponse à une question au sujet de "ce que le Canada pense de la proposition faite, d'après les journaux, au premier ministre Macmillan d'apporter avec lui des plans détaillés de désarmement à l'échelle du Commonwealth lorsqu'il viendra en visite aux États-Unis au début d'avril", M. Diefenbaker a dit le 3 février:

La conférence se réunit pour échanger des idées, non pas pour arrêter une ligne de conduite. En vérité, chacune des nations du Commonwealth agit indépendamment dans ce domaine. Je ressentirais de grandes craintes si jamais une conférence de premiers ministres devait conclure à la nécessité d'annoncer une politique unifiée. Le danger, alors, serait que le Commonwealth soit considéré dans le monde international comme un tout organique.

A cela, permettez-moi d'ajouter que, pour ce qui concerne le désarmement, toutes les nations du Commonwealth sont unies dans un commun désir de le réaliser, afin de soulager toutes les nations des charges financières qu'il leur impose et de diminuer la tension internationale.

Quant à la conférence même, n'oublions pas qu'il y a eu des échanges de vues sur le sujet. Le Gouvernement canadien aimerait que, lors de ces échanges et consultations, on étudie le rôle des puissances petites et moyennes dans le désarmement. Comme vous le savez tous, le Canada, sous la direction éclairée du secrétaire d'État aux Affaires extérieures, a pris les devants dans ce domaine aux Nations Unies et au Comité de désarmement des dix puissances.

La Chambre se rappellera que la résolution sur le désarmement, que la délégation canadienne a l'intention de pousser à la réunion de l'Assemblée générale des Nations Unies en mars, a deux objectifs principaux: ménager dans le cadre des Nations Unies un rôle actif aux puissances, moyennes ou petites, dans la question du désarmement, et provoquer la reprise des négociations sur le désarmement.

Quant à réaliser le désarmement, toutes les nations du Commonwealth souscrivent à cet objectif, mais je tiens à préciser que chaque nation parle en son propre nom. Aucune d'entre elles ne peut se faire le porte-parole des autres sur une question intéressant la responsabilité et l'indépendance propres à chacune des nations qui forment le Commonwealth.

Le 8 février, une question concernant la nouvelle que M. Macmillan "a l'intention d'organiser une politique de désarmement pour les pays du Commonwealth à la conférence des premiers ministres du Commonwealth" et l'attitude du

Gouvernement du Canada à ce sujet, a obtenu du premier ministre, M. Diefenbaker, la réponse suivante:

Je n'ai eu connaissance de rien qui puisse me porter à croire que le premier ministre du Royaume-Uni "se propose d'organiser une politique de désarmement pour les pays du Commonwealth", pour reprendre les paroles de l'honorable député. Une telle initiative sortirait du cadre des rapports qui lient les pays du Commonwealth. Toutefois, il est d'usage à ces conférences de tâcher d'obtenir une opinion unanime au sujet des diverses questions qui revêtent une certaine importance pour les diverses nations qui forment le Commonwealth.

Au nombre de ces questions figure celle du désarmement qui, je le sais, retiendra toute l'attention de ceux qui participeront à cette conférence. Comme je l'ai dit l'autre jour,—le 3 février, sauf erreur, . . . il ne conviendrait pas, à mon sens, de chercher à arrêter, au cours de nos discussions, une ligne de conduite commune, applicable à toutes les parties du Commonwealth. Nous aborderons et étudierons la question, puis nous conviendrons sans doute de la nécessité d'appuyer tout effort tendant au désarmement. C'est le but qu'a poursuivi le premier ministre du Royaume-Uni ces dernières années, et cela ressort notamment du fait qu'il a cherché à établir les relations les plus étroites entre l'Est et l'Ouest, compte tenu de la nécessité de maintenir et de sauvegarder la liberté. Comme je l'ai signalé l'autre jour, telle est l'attitude du présent Gouvernement canadien et celle des autres Gouvernements du Commonwealth. J'espère, pour ma part, que nous pourrons tous, au cours des entretiens qui auront lieu, assurer l'unité de nos objectifs sans faire la moindre entorse aux principes de base du Commonwealth.

Les Canadiens au Congo

Lorsqu'on lui a demandé, le 27 février, s'il avait une déclaration à faire au sujet des mauvais traitements que des rebelles congolais auraient infligés à des membres du personnel canadien détaché auprès des forces des Nations Unies au Congo, M. Diefenbaker a répondu:

Étant donné que cette question intéresse deux ministères, il conviendrait peut-être que j'y réponde. La Chambre n'ignore sans doute pas que des Canadiens et d'autres membres du personnel des Nations Unies ont été attaqués et battus hier soir par des soldats congolais aux environs de Léopoldville. On m'informe qu'aucun de ces militaires n'a été blessé grièvement et qu'aucun Canadien n'est détenu à l'heure actuelle.

La Chambre déplore tout comme moi, j'en suis sûr, de tels incidents. Des instances pressantes ont été présentées au secrétaire général des Nations Unies, et le gouvernement a fait savoir qu'il se préoccupe vivement de ce que des militaires canadiens faisant partie des forces des Nations Unies au Congo aient été victimes d'attaques et d'affronts de ce genre. Le secrétaire général n'a pas encore

reçu de rapport officiel sur ce qui s'est passé, mais on lui a fait savoir que le gouvernement réclame la tenue immédiate d'une enquête.

Outre cet incident, deux membres du corps de prévôté canadien ont été appréhendés alors qu'ils étaient de service à Léopoldville pour être relâchés indemnes peu après. C'est en plus des militaires qui ont été constitués prisonniers lors de l'incident dont j'ai parlé plus tôt. On les a bousculés, mais ils n'ont reçu aucune blessure sérieuse et on les a remis en liberté peu après. Je tiens à rappeler aux députés que, d'après les nouvelles qui nous sont parvenues, les Canadiens ne sont pas les seuls à avoir subi pareil traitement. Le commandement des Nations Unies a immédiatement averti l'armée congolaise et les autorités responsables qu'il ne tolérera pas de tels attentats.

Toutefois, les députés comprendront qu'on saurait difficilement en dire davantage pour le moment, car la situation est grave et change d'heure en heure. Mais je tiens à bien préciser une chose: nonobstant les risques que courent tous ceux qui y participent, l'activité des Nations Unies au Congo doit être maintenue. La Chambre souhaite, j'en suis sûr, que je me fasse le porte-parole de toute la population canadienne pour exprimer aux familles des Canadiens qui ont été molestés ses sentiments de sympathie, ainsi que l'admiration qu'elle ressent envers ceux qui servent le Canada dans des circonstances aussi difficiles.

Une autre question au sujet de la situation du personnel armé des Nations Unies au Congo et des circonstances dans lesquelles les troupes peuvent utiliser leurs armes pour se défendre, a obtenu du ministre de la Défense nationale, M. Harkness, la réponse suivante:

Les troupes ont le droit de tirer si elles sont attaquées personnellement. Cependant, dans des circonstances comme celles-ci, où par exemple une patrouille congolaise arrête une jeep renfermant deux ou quatre soldats canadiens, la règle serait pour eux de ne pas commencer à tirer. . .

Si les soldats canadiens cantonnés à Léopoldville étaient attaqués, dans leurs quartiers, par exemple, ils tireraient pour se défendre. La règle est plutôt celle-ci: dans un cas d'attaque concertée, nos militaires sont autorisés à tirer pour se défendre. Cependant, dans un cas comme celui qui nous préoccupe, c'est-à-dire l'arrêt d'un ou deux hommes par une patrouille, si je comprends bien, ces hommes n'ont pas l'autorisation de se servir de leurs armes. . .

NOMINATIONS ET DÉPLACEMENTS DANS LE SERVICE DIPLOMATIQUE DU CANADA

- M. D. M. Johnson, ancien ambassadeur du Canada auprès de l'Union des Républiques soviétiques socialistes, a été prêté à l'Organisation des Nations Unies et nommé représentant résident au Nigéria du Bureau de l'assistance technique, à compter du 16 janvier 1961.
- M. G. G. Langille, de l'administration centrale, est affecté à l'ambassade du Canada à Quito. Il a quitté Ottawa le 1^{er} février 1961.
- M. M. Gauvin, de l'ambassade du Canada à Buenos-Aires, est affecté au consulat général du Canada à Léopoldville. Il a quitté Buenos-Aires le 4 février 1961.
- M. H. G. Hampson, du haut-commissariat du Canada à Accra, est affecté au haut-commissariat du Canada à Karachi. Il a quitté Accra le 8 février 1961.
- M. P. A. Bridle, est nommé ambassadeur du Canada en Turquie. Il a quitté le Collège impérial de la défense à Londres le 12 février 1961.
- M^{lle} A. Ireland, de l'ambassade du Canada à Washington, est affectée à l'administration centrale. Elle a quitté Washington le 13 février 1961.
- M. G. L. Hearn, de l'administration centrale, est affecté au haut-commissariat du Canada à Accra. Il a quitté Ottawa le 26 février 1961.

LES TRAITÉS

Faits courants

Bilatéral

États-Unis d'Amérique

Convention entre le Gouvernement du Canada et le Gouvernement des États-Unis d'Amérique pour éviter les doubles impositions et prévenir l'évasion fiscale en matière d'impôts sur les biens transmis par décès.

Signée à Washington le 17 février 1961.

Multilatéral

Accord sur le Fonds de mise en valeur du bassin de l'Indus, 1960.

Signé par le Canada le 19 septembre 1960.

En vigueur le 21 janvier 1961.

Publication

Recueil des Traités 1959 n° 24. Échange de Notes entre le Gouvernement du Canada et le Conseil fédéral suisse concernant l'imposition des entreprises de navigation maritime ou aérienne. Berne, le 22 septembre 1959. En vigueur le 22 septembre 1959.

Recueil des Traités 1960 n° 2. Convention sur la nationalité de la femme mariée adoptée par l'Assemblée générale des Nations Unies à sa onzième session. Faite à New-York le 20 février 1957. Signée par le Canada le 20 février 1957. En vigueur pour le Canada le 19 janvier 1960.

Recueil des Traités 1954 n° 12. Échange de Notes entre le Canada et les États-Unis d'Amérique pour la continuation de l'arrangement établi dans l'Échange de Notes des 8 et 22 janvier 1950 relatif à l'établissement des stations météorologiques dans le Pacifique. Signé à Ottawa les 4 et 28 juin 1954. En vigueur le 28 juin 1954.

Recueil des Traités 1954 n° 16. Échange de Notes entre le Canada et l'Union Sud-Africaine constituant un accord au sujet de la suspension temporaire de la marge de préférence sur la laine. Signé à Pretoria les 15 janvier et 5 mars 1954. En vigueur le 1^{er} avril 1954.

Recueil des Traités 1955 n° 26. Échange de Notes entre le Canada et le Venezuela renouvelant pour une année le *modus vivendi* commercial du 11 octobre 1950. Signé à Caracas les 19 septembre et 11 octobre 1955. En vigueur le 11 octobre 1955.

Recueil des Traités 1955 n° 35. Échange de Notes entre le Canada et l'Union Sud-Africaine concernant les droits de douane sur la laine non traitée au delà du dessuintage, sur la mélasse et le bois dur non ouvré. Signé à Ottawa les 13 septembre et 26 octobre 1955. En vigueur le 1^{er} avril 1955.

Recueil des Traités 1956 n° 25. Échange de Notes entre le Canada et le Venezuela renouvelant pour une année le *modus vivendi* commercial du 11 octobre 1950. Signé à Caracas le 13 septembre 1956. En vigueur le 13 septembre 1956.

Recueil des Traités 1956 n° 26. Échanges de Notes concernant le statut des forces canadiennes stationnées en Allemagne. Canada-France (les 19 avril 1955 et 31 janvier 1956). Canada-Royaume-Uni (les 19 avril 1955 et 9 janvier 1956). Canada-États-Unis d'Amérique (les 19 avril 1955 et 26 janvier 1956).

Recueil des Traités 1957 n° 33. Échange de Notes entre le Canada et le Venezuela prorogeant d'un an le *modus vivendi* commercial entre les deux pays, signé à Caracas le 11 octobre 1950. Signé à Caracas les 1^{er} et 11 octobre 1957. En vigueur le 11 octobre 1957.

Recueil des Traités 1960 n° 7. Échange de Notes entre le Canada et l'Espagne relatif aux conditions d'octroi des visas pour voyageurs non immigrants des deux pays. Madrid, le 18 décembre 1959. En vigueur le 25 janvier 1960.

Erratum

Volume XIII, N° 1, p. 14, deuxième ligne, lire "fut ouverte le 20 mai 1929" au lieu de "fut ouverte en 1928".

A

Vol

M.

Ent

Vis

Dé

L'A

Ce

Di

Le

N

L

AFFAIRES EXTÉRIEURES

*Sous le titre Affaires Extérieures, le ministère
des Affaires extérieures publie chaque
mois un compte rendu de son activité ainsi qu'une
documentation abondante sur le rôle du Canada
dans le domaine international.*

*Cette publication peut être reproduite
entièrement ou en partie,*

de préférence avec indication de source.

Abonnement: Un dollar par année

(étudiants: 50c.) franco.

Les remises doivent être établies à l'ordre du

Receveur général du Canada et adressées à

l'Imprimeur de la Reine, Ottawa (Canada).

Autorisé comme envoi postal de la deuxième classe,

Ministère des Postes, Ottawa.

1929"

Vol. XIII N° 4

Table des matières

Avril 1961

M. Diefenbaker à Belfast et à Dublin	118
Entretiens sur le commerce canado-américain	122
Visite du secrétaire général de l'OCDE	125
Démission du secrétaire général de l'OTAN	127
L'Assemblée mondiale de la santé	129
Centenaire de l'indépendance italienne	134
Division des biens et fournitures	135
Les affaires extérieures au Parlement	
Ambassadeur en Tunisie et en Irak	146
Visite du président Bourguiba	146
Missions diplomatiques en Amérique centrale	147
Aide à la Malaisie et à Singapour	148
Nominations et déplacements dans le service diplomatique du Canada	150
Les Traités	151

M. Diefenbaker à Belfast et à Dublin

LE PREMIER ministre du Canada et M^{me} Diefenbaker ont visité Belfast, en Irlande du Nord, les 4 et 5 mars 1961. De là, ils se sont rendus à Dublin, où ils ont séjourné jusque dans la matinée du 7 mars.

Irlande du Nord

Pendant leur séjour en Irlande du Nord, le premier ministre et son épouse ont été les invités du vicomte Brookeborough, premier ministre, et de lady Brookeborough dans leur résidence officielle, Stormont House, près de la capitale.

La première fonction officielle du premier ministre a été un déjeuner d'honneur offert le 4 mars, dans l'Édifice du Parlement à Stormont, par le gouvernement de l'Irlande du Nord. Rappelant que l'émigration irlandaise vers le Canada a commencé il y a deux siècles, M. Diefenbaker a évoqué les liens passés et présents entre les deux pays et analysé les problèmes qui confrontent aujourd'hui le Commonwealth. Parlant des questions soumises à la réunion des premiers ministres du Commonwealth, M. Diefenbaker a déclaré:



Le premier ministre et M^{me} Diefenbaker en compagnie de leurs hôtes en Irlande du Nord (de g. à d.): lady Brookeborough; M. Diefenbaker; le vicomte Brookeborough; M^{me} Diefenbaker.

... Il s'agit de savoir maintenant si, au sein d'un Commonwealth multiracial, les États membres seront tenus d'adopter certaines normes communes en ce qui concerne les rapports entre peuples d'origine raciale et de couleur différentes au sein de chaque État . . . Personne n'entend intervenir dans les affaires intérieures des États membres, et nul n'a le droit de condamner ses associés, mais il nous faut bien accepter le fait que les races africaines et asiatiques ont enfin conquis la place qui leur revient de droit. Toute association qui espère jouer à notre époque un rôle efficace doit les reconnaître, et favoriser la collaboration et la bonne entente entre les races diverses . . .

A l'intérieur du Commonwealth, cinq personnes sur six appartiennent à des races de couleur; notre Commonwealth exerce une influence prodigieuse dans le sens de la paix internationale, et les débats de la semaine prochaine poseront un bien grand défi à notre association qui n'a pas de constitution et a comme unique lien un idéal commun de fraternité entre les hommes de toutes races.

M. Diefenbaker a posé la première pierre d'un nouvel édifice administratif de l'État à Stormont. Lord Brookeborough a dit que ce geste constituait un hommage symbolique aux milliers d'habitants de l'Ulster qui ont contribué à la naissance et à l'évolution du Canada.

Conformément au désir de la Société Saint-Patrice de Montréal, le premier ministre a offert un tableau à lord Brookeborough, qui l'a accepté au nom du gouvernement et du peuple de l'Irlande du Nord.

La république d'Irlande

Arrivant à Dublin dans l'après-midi du 5 mars, M. et M^{me} Diefenbaker ont été accueillis par M. Sean Lemass, premier ministre d'Irlande, entouré de ministres et de hauts fonctionnaires. La foule massée à l'aérodrome de Collinstown les a chaleureusement acclamés.

Au cours d'une conférence de presse, M. Diefenbaker a rappelé l'apport, dans son pays, des Canadiens d'origine irlandaise. Il a signalé que le gouverneur général actuel du Canada, le juge en chef de la Cour suprême et plusieurs membres du cabinet à Ottawa avaient des ancêtres irlandais. M. Diefenbaker a rappelé d'autre part que dans le domaine international, la collaboration du Canada et de l'Irlande tend à devenir toujours plus étroite, surtout au sein des Nations Unies et au Congo. Il a rendu hommage particulier à M. Frederick Boland, représentant permanent de l'Irlande auprès de l'ONU et président de la XV^e session de l'Assemblée générale. Il a exprimé les regrets du Canada en ce qui concerne les morts et blessés irlandais dans les opérations des Nations Unies au Congo. M. Diefenbaker a formulé l'espoir que M. Lemass pourra se rendre au Canada au moment qui lui conviendra.

Le même jour, le premier ministre et M^{me} Diefenbaker se sont rendus en auto à la résidence de l'ambassadeur du Canada et de M^{me} Alfred Rive à Killiney. Ils y ont rencontré divers membres de la colonie canadienne de Dublin. Un dîner d'apparat a été offert peu après en l'honneur de M. et M^{me} Diefenbaker par M. et M^{me} Lemass, au nom du Gouvernement irlandais.

Le 6 mars, les deux premiers ministres ont discuté des problèmes internationaux intéressant leurs pays. En compagnie de M. Frank Aiken, ministre des Affaires extérieures d'Irlande, M. Diefenbaker a visité les édifices de la justice,



Le premier ministre Diefenbaker présente au premier ministre d'Irlande, M. Sean Lemass, deux plaques honorant la mémoire de Thomas D'Arcy McGee, homme d'État et orateur canadien d'origine irlandaise. De gauche à droite: M. Alfred Rive, ambassadeur du Canada en Irlande; M. Diefenbaker; M. Frank Aiken, ministre des Affaires extérieures d'Irlande, et M. Lemass.

où il a été accueilli par le juge en chef, M. Conor A. Maguire, par les juges de la Cour suprême et de la Haute Cour, et par divers hommes de loi irlandais. Dans son discours d'accueil, M. le juge en chef Maguire a souligné les liens du Canada et de l'Irlande dans le domaine du droit. Rappelant sa propre formation juridique, M. Diefenbaker a affirmé que les deux pays professaient le principe d'un droit juste et de l'égalité de tous les citoyens, partie essentielle de leurs traditions.

M. et M^{me} Diefenbaker ont été les invités d'honneur du déjeuner privé offert le 6 mars par M. Eamon de Valera, président de la république d'Irlande, à sa résidence officielle, *Aras an Uachtairain*. Ils se sont rendus à l'improviste au Trinity College, où ils ont été reçus par le principal, dont ils ont visité la résidence, bel exemple d'architecture géorgienne. Ils ont également visité la grande bibliothèque du collège, qui contient le *Book of Kells*, célèbre manuscrit du VIII^e siècle. Le soir, M. et M^{me} Diefenbaker ont offert une réception à l'hôtel Shelbourne et ont plus tard donné un dîner à l'ambassade du Canada en l'honneur de M. et M^{me} Lemass et de personnalités irlandaises.

Dans la matinée du 6 mars, M. Diefenbaker a offert à M. Lemass deux plaques, dont l'une portait une inscription en irlandais, et l'autre en anglais, à la mémoire de Thomas d'Arcy McGee, né à Carlingford, dans le comté de Louth en Irlande, en 1825. Les inscriptions parlaient de ce "fils glorieux de l'Irlande, qui devint l'un des fondateurs de la nation canadienne". La remise des plaques a eu lieu dans la salle du Conseil, aux édifices du gouvernement. Au cours de la cérémonie, M. Diefenbaker a déclaré qu'il s'acquittait ainsi d'une dette de son pays envers l'Irlande: "Nul, a-t-il précisé, n'a plus contribué que Thomas d'Arcy McGee à la naissance de la Confédération canadienne". En recevant les plaques des mains du premier ministre du Canada, M. Lemass a dit que les principes mêmes qui inspiraient l'amour de McGee pour l'Irlande, l'ont aidé à inspirer aux habitants de son pays d'adoption un sentiment de nationalité commune qui dépasserait tout sentiment de race, de classe ou de parti, et tout esprit de provincialisme. M. Diefenbaker a également offert à M. Lemass un tableau, don de la Société Saint-Patrice de Montréal, au gouvernement et au peuple d'Irlande.



Le premier ministre du Royaume-Uni, M. Macmillan s'entretient avec le premier ministre du Canada, M. Diefenbaker, lors de la visite récente de M. Macmillan à Ottawa.

Entretiens sur le commerce canado-américain

Après sa récente réunion à Washington, D.C., le Comité canado-américain pour le commerce et les affaires économiques a émis le communiqué suivant:

1. La sixième réunion du Comité canado-américain pour le commerce et les affaires économiques a eu lieu au département d'État, à Washington, les 13 et 14 mars.

2. Le Canada était représenté à la réunion par M. Donald M. Fleming, ministre des Finances; M. George Hees, ministre du Commerce; M. George C. Nowlan, ministre du Revenu national et M. Alvin Hamilton, ministre de l'Agriculture. La délégation canadienne comprenait le sous-secrétaire d'État aux Affaires extérieures, M. N. A. Robertson, et l'ambassadeur du Canada aux États-Unis, M. A. D. P. Heeney.

3. Les États-Unis étaient représentés par M. Dean Rusk, secrétaire d'État; M. George W. Ball, sous-secrétaire d'État aux Affaires économiques; M. Douglas Dillon, secrétaire au Trésor; M. Henry H. Fowler, sous-secrétaire au Trésor; M. Luther Hodges, secrétaire au Commerce; M. Stewart Udall, secrétaire de l'Intérieur, et M. Orville Freeman, secrétaire à l'Agriculture. La délégation américaine comprenait également M. George C. McGovern, coordonnateur du programme des vivres pour la paix.

4. Vu que ce Comité se réunissait pour la première fois depuis l'assermentation du nouveau gouvernement américain, on a procédé à une revue générale des relations économiques fondamentales entre les deux pays et des événements importants d'ordre économique survenus récemment.

5. Le Comité a pris note des mesures positives adoptées par les deux gouvernements en vue de stimuler l'économie des deux pays et d'obvier au chômage. Il s'est dit d'avis que ces mesures, conjuguées aux forces des affaires, auraient pour effet d'accentuer l'essor économique des États-Unis et du Canada.

6. Le Comité a examiné l'état de la balance des paiements de chaque pays et ses répercussions sur leurs relations commerciales réciproques. On a aussi accordé de l'attention aux fluctuations de l'état des paiements internationaux survenues au cours de l'année dernière. La délégation américaine a signalé l'importance primordiale des mouvements de capitaux à court terme qui se sont produits en 1960 et tout en faisant remarquer que le déséquilibre de base des États-Unis demeure, elle a déclaré que la position des États-Unis s'est améliorée dernièrement à cet égard. Le Comité a reconnu qu'il importe de continuer à améliorer la balance internationale en réduisant les déficits et les excédents de base; et on a reconnu que les événements de l'année écoulée montrent nettement que les politiques financières et économiques internationales doivent continuer à reposer, de plus en plus, sur la consultation et la collaboration.

7. Le Comité a constaté avec satisfaction que les États-Unis et le Canada, de

même que les membres de l'Organisation européenne de coopération économique ont signé récemment la convention de l'Organisation de coopération et de développement économiques. Les délégations se sont dites confiantes que l'OCDE consolidera les liens qui unissent les États-Unis, le Canada et les pays de l'Europe occidentale, et qu'elle constituera vraisemblablement un forum des plus utiles pour d'étroites consultations sur les politiques économiques des États membres, leur permettant d'intensifier leur croissance économique et d'aider davantage les pays peu développés.

8. Le Comité a pris note de certains faits économiques d'ordre international et d'intérêt mutuel, y compris la rapide croissance économique des pays de l'Europe occidentale. On a fait la revue des récents événements survenus dans la Communauté économique européenne et l'Association européenne de libre-échange. Les deux délégations ont renouvelé l'appui de leurs gouvernements aux pays d'Europe qui s'efforcent de réduire les obstacles au commerce, et ils ont exprimé l'espoir que les groupements régionaux qui se forment respecteront les exigences et les objectifs de l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce et éviteront toute distinction injuste à l'égard des exportations des États-Unis et du Canada.

9. Le Comité a discuté les progrès réalisés jusqu'ici dans les négociations relatives au GATT entreprises à Genève avec les pays de la Communauté économique européenne. Prenant acte de l'intérêt que les deux pays portent à l'expansion du commerce international, le Comité a souligné la nécessité d'un prompt règlement qui assurerait à leurs deux pays un accès non réduit au marché de la CEE, dans tous les secteurs des échanges, y compris l'agriculture, et leur donnerait l'occasion de participer à sa croissance. De plus, le Comité s'est tourné vers la seconde étape de la Conférence tarifaire actuellement en cours et dans le cadre de laquelle auront lieu des négociations en vue de concessions tarifaires réciproques entre les pays participants, concessions qui devraient donner de nouvelles chances à l'expansion du commerce.

10. Le Comité a exprimé sa satisfaction des progrès accomplis par les divers pays qui, l'an dernier, ont levé leurs restrictions discriminatoires contre les denrées en provenance des pays du dollar. Ils ont exprimé l'espoir que les prochaines discussions qui auront lieu dans le cadre du GATT avec certains pays qui maintiennent encore des restrictions, aboutiront à l'élimination des disparités de traitement et à la réduction des restrictions quantitatives à l'importation qui frappent encore les produits américains et canadiens. Le Comité a constaté que de graves injustices persistaient dans le domaine des produits agricoles et il a recommandé avec instance que les pays intéressés élargissent les échanges à cet égard.

11. La délégation des États-Unis a exposé le nouveau programme *Alimentation pour la paix*, en soulignant que les États-Unis sont convaincus que l'abondance des produits agricoles ne constitue pas au fond un problème, mais plutôt une richesse à utiliser pour améliorer la nutrition et accélérer le progrès économique dans le monde. Elle a fait remarquer que ce serait encore la politique des États-

Unis d'éviter de bouleverser les marchés agricoles au détriment des exportations commerciales de produits agricoles des autres pays. La délégation canadienne a apporté son appui au but humanitaire du programme *Alimentation pour la paix* et elle a constaté que cette initiative concorderait avec la proposition canadienne d'établir une banque mondiale de vivres sur une base multilatérale. Le Comité a convenu qu'il fallait maintenir les consultations étroites entre les deux gouvernements sur les concessions en matière d'exportations de produits agricoles, au moyen des ententes bilatérales existantes et du Comité sur l'utilisation du blé.

12. Dans sa revue détaillée, le Comité a abordé d'autres questions importantes touchant les relations économiques et commerciales entre les deux pays. Il a été réaffirmé que, dans le cas où des problèmes surgissent, un échange de vues direct au niveau ministériel devrait contribuer beaucoup à les résoudre.



Les participants à la sixième réunion du Comité canado-américain pour le commerce et les affaires économiques ont conféré avec le président John F. Kennedy à la Maison Blanche, à Washington. De gauche à droite: M. George W. Balk, sous-secrétaire d'État des États-Unis aux Affaires économiques; M. Donald M. Fleming, ministre des Finances du Canada; M. George C. Nowlan, ministre du Revenu national du Canada; le président Kennedy; M. George Hees, ministre du Commerce du Canada; M. Francis A. G. Hamilton, ministre de l'Agriculture du Canada.

Visite du secrétaire général de l'OCDE



M. Thorkil Kristensen, secrétaire général désigné de l'OCDE

eu divers entretiens avec de hauts fonctionnaires de l'État.

Professeur d'économie politique dans des établissements d'enseignement du Danemark depuis 1927, M. Kristensen a fait partie du Parlement danois de 1945 jusqu'à sa nomination au poste de secrétaire général de l'OCDE, l'été dernier. Il a été deux fois ministre des Finances de son pays, a fait partie de l'Assemblée consultative européenne et du Conseil nordique, et a publié de nombreux articles et études sur des problèmes économiques et financiers.

L'OCDE remplacera l'Organisation européenne de coopération économique, fondée en 1948 afin de revitaliser les économies des pays européens qui en étaient membres. La nouvelle Organisation tâchera, par des méthodes souples, de consolider la coopération économique de l'Ouest, dans la prospérité européenne retrouvée et en tenant compte des nouveaux problèmes qui apparaissent à l'horizon des années 1960. L'Organisation permettra des consultations entre les membres et une collaboration étroite dans bien des domaines de l'économie. Elle vise, au premier chef, à réaliser la plus forte expansion possible de l'économie des États membres, tout en maintenant la stabilité financière, et à contribuer ainsi au développement de l'économie mondiale; ensuite, à encourager l'essor économique des pays insuffisamment développés en augmentant l'afflux des capitaux et de l'assistance technique; enfin, à contribuer à l'expansion du commerce mondial sur une base multilatérale et non discriminatoire.

SUR L'INVITATION du Gouvernement Canadien, le secrétaire général de l'OCDE, M. Kristensen, est venu à Ottawa les 27 et 28 février. Il y a rencontré le premier ministre du Canada M. Diefenbaker, et le secrétaire d'État aux Affaires extérieures, M. Howard Green. Il a été reçu par MM. Donald Fleming, ministre des Finances, Alvin Hamilton, ministre de l'Agriculture, et James Coyne, gouverneur de la Banque du Canada. A l'invitation du premier ministre, M. Kristensen a assisté, aux Communes, à un débat sur l'Organisation de coopération et de développement économiques, au cours duquel la Chambre a adopté une motion de M. Diefenbaker approuvant la nouvelle Convention. En outre, M. Kristensen a

Le Sénat des États-Unis a approuvé la Convention et le fait que ce pays, ainsi que le Canada, soient membres de plein exercice de l'Organisation souligne la nécessité d'un rapprochement économique des pays du continent nord-américain et de l'Europe occidentale.



D

V

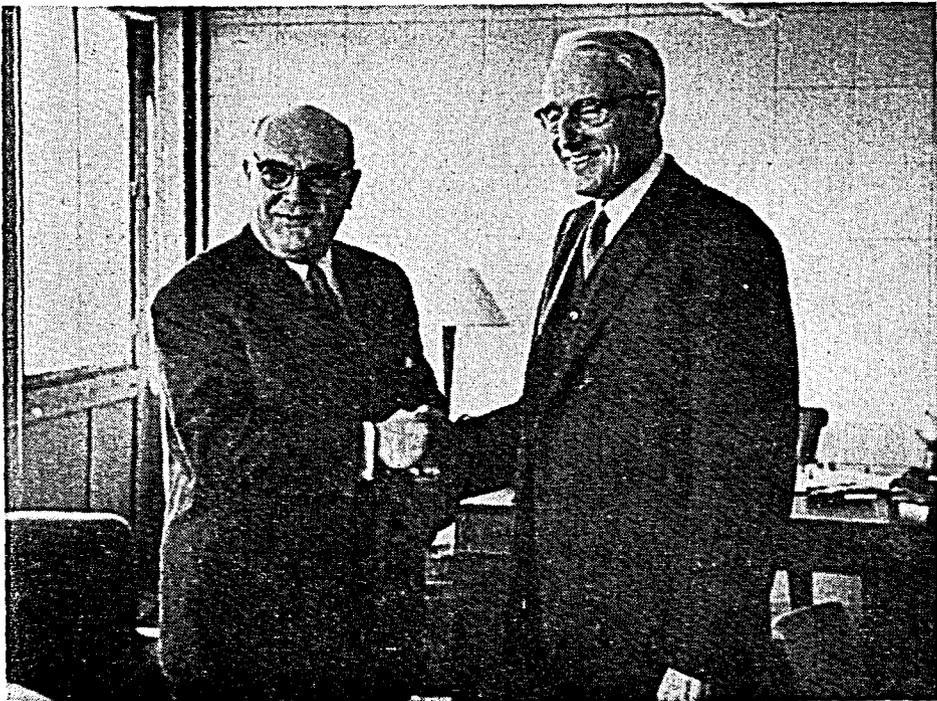
Bel
sa
fon

ple
des
au
gé
la
tér
ser
for
tab
l'O
tue
dif

Démission du secrétaire général de l'OTAN

VERS LA FIN de janvier 1961, le secrétaire général de l'OTAN, M. Paul-Henri Spaak, a fait part aux délégués des États membres de son désir de rentrer en Belgique, pour y participer de nouveau à la vie politique. Il a donc demandé que sa démission entre en vigueur au début de mars. Ainsi M. Spaak aura exercé les fonctions de secrétaire général pendant près de quatre ans.

Quand il fut appelé, en mai 1957, à remplacer lord Ismay, la nature et l'ampleur du poste subirent une certaine modification. Le rapport de la Commission des Trois, rédigé en 1956, souhaitait une plus grande collaboration non militaire au sein de l'OTAN et recommandait que l'on étende les attributions du secrétaire général. En conséquence, M. Spaak fut chargé de rédiger un rapport annuel sur la puissance politique de l'OTAN; on lui demanda de présider les réunions ministérielles ainsi que les conférences des délégués permanents, et il avait le droit de servir d'arbitre pour tous les différends intérieurs. M. Spaak remplit ces nouvelles fonctions avec énergie et enthousiasme, et avec les qualités dynamiques d'un véritable chef. Non seulement il réussit à stimuler et à élargir les consultations de l'OTAN et à provoquer au sein du Conseil des échanges de vue francs et fructueux, mais encore il joua un grand rôle diplomatique dans le règlement des différends qui à l'occasion séparaient les États membres.



M. Spaak (à gauche) en compagnie du secrétaire d'État aux affaires extérieures, M. Howard Green.

Après sa réunion du 1^{er} février, le Conseil de l'Atlantique Nord, réuni en session permanente, publia le communiqué suivant:

Au cours de sa réunion d'aujourd'hui, le Conseil de l'Atlantique Nord a pris bonne note du désir exprimé par M. Spaak de rentrer en Belgique pour y reprendre un rôle actif dans la vie politique de son pays.

Les 15 gouvernements de l'OTAN ont accepté avec regret la démission de M. Spaak car l'Alliance perd ainsi un secrétaire général qui a joué un rôle des plus utiles.

Le Conseil doit s'incliner devant les motifs invoqués par M. Spaak pour son départ, et désire exprimer publiquement sa gratitude pour l'œuvre remarquable accomplie par le secrétaire général dans tous les domaines intéressant l'alliance, ainsi que pour l'élan qu'il a su imprimer à l'OTAN grâce à son dynamisme personnel.

Conformément à l'entente conclue avec les gouvernements de l'OTAN, M. Spaak a quitté son poste au début de mars. En attendant la nomination de son successeur, il sera remplacé par M. A. Casardi, secrétaire général adjoint.



L'

L'A

de
offi
peu
pro
gran

gro
L'C

secr
63
\$20
\$5,
san

et l
réu
san
me

tou
De
me
été

qu
24
m
re
sa
d
g
h

I
L
c
s

L'Assemblée mondiale de la santé

LA QUATORZIÈME assemblée mondiale de la santé s'est tenue à la Nouvelle-Delhi du 7 au 24 février. Elle a réuni les représentants de tous les États membres de l'Organisation mondiale de la santé, institution spécialisée de l'ONU. Créée officiellement en 1948, l'OMS a pour objet de mettre à la portée de tous les peuples le plus haut niveau de santé possible par l'application de ses propres programmes et en aidant ses membres à élaborer et à mettre en œuvre leurs programmes sanitaires.

L'OMS est accessible à tous les États souverains. A l'heure actuelle, elle en groupe 104. De plus 4 territoires en font partie à titre de membres associés. L'OMS a son siège à Genève, où le docteur M. G. Candau dirige le travail d'un secrétariat et d'un personnel mobile de quelque 2,000 personnes appartenant à 63 nationalités. Elle dispose pour 1961 d'un budget régulier de près de \$20,000,000; elle consacra en outre \$5,700,000 à la lutte contre le paludisme, \$5,300,000 à l'assistance technique et quelque \$26,000,000 à des programmes sanitaires spéciaux.

C'est l'Assemblée mondiale de la santé qui arrête la politique, le programme et le budget de l'OMS pour l'année suivante. Des observateurs assistent à la réunion au nom d'un grand nombre d'organismes s'occupant de coopération sanitaire internationale. Près de 600 personnes — délégués, observateurs et membres du secrétariat — se trouvaient à la Nouvelle-Delhi.

L'Assemblée se réunit habituellement à Genève en mai. De temps en temps toutefois, ses sessions ont lieu à l'étranger, — comme cette année à la Nouvelle-Delhi, sur l'invitation du Gouvernement indien. La capitale de l'Inde étant extrêmement chaude en mai (à peu près 115 degrés Fahrenheit le jour), la réunion a été avancée de quelques mois cette année.

Le Conseil exécutif s'est aussi réuni à la Nouvelle-Delhi au cours de la semaine qui a précédé l'assemblée. Organe de direction de l'OMS, ce Conseil comprend 24 membres, soit 6 de plus qu'auparavant. Bien que désignés par les États membres de l'Organisation, ils ne prennent pas part aux séances en tant que représentants de leurs gouvernements respectifs. Ce sont des spécialistes de la santé publique qui ont pour tâche de mettre à exécution les décisions de l'OMS et d'étudier le programme et le budget proposés chaque année par le directeur général avant qu'ils soient soumis à l'Organisation. Le Conseil exécutif se réunit habituellement deux fois par année.

Inauguration de l'Assemblée

Le Canada était représenté par une délégation de six membres, dirigée par le docteur G. D. W. Cameron, sous-ministre de la Santé nationale, avec comme suppléant M. C. A. Ronning, haut-commissaire du Canada en Inde. Le docteur

P. E. Moore, directeur des services de santé des Indiens et du Nord (Santé nationale) remplissait la fonction de délégué et avait pour suppléants le docteur B. D. B. Layton, médecin en chef de la section internationale au même ministère, et le docteur Jean Grégoire, sous-ministre de la Santé à Québec. M. G. L. Morris, du haut-commissariat du Canada, avait été choisi comme conseiller.

Le mardi, 7 février, le ministre indien de la Santé, M. Karmarkar, a souhaité la bienvenue aux délégations et à quelques invités spéciaux. Il a rappelé que c'était la première fois que l'Assemblée mondiale de la santé se réunissait en Asie. Le président sortant, le docteur Turbott (Nouvelle-Zélande) a fait de même, ajoutant quelques mots à l'intention des délégués des quatorze pays devenus membres de plein droit au cours de l'année précédente. Le premier ministre Nehru a ensuite prononcé une allocution.

Il a fait état de l'œuvre accomplie par l'OMS dans ses treize années d'existence. Si elle a si bien réussi, c'est entre autres parce qu'elle a su éviter les conflits



La délégation du Canada à la XIV^e Assemblée mondiale de la santé, qui s'est tenue à la Nouvelle-Delhi en février cette année. De gauche à droite: le D^r B. D. B. Layton, médecin principal à la Section internationale de la santé, au ministère de la Santé nationale et du Bien-être social (délégué suppléant); le D^r G. D. W. Cameron, sous-ministre de la Santé nationale (délégué en chef); M. G. L. Morris, du haut-commissariat du Canada à la Nouvelle-Delhi (conseiller); le D^r P. E. Moore, directeur des Services de santé des Indiens et du Nord, au ministère de la Santé nationale et du Bien-être social; le D^r Jean Grégoire, sous-ministre de la Santé de la province de Québec (délégué suppléant). Ne paraît pas sur la photo M. C. A. Ronning, haut-commissaire du Canada dans l'Inde (délégué en chef suppléant).

qui ont pesé lourdement sur les autres organisations mondiales. Pour la première fois, le monde dispose des moyens nécessaires pour triompher de la plupart des maladies et des souffrances qui l'affligent, mais ils ne sont pas toujours mis en œuvre avec toute l'efficacité possible. L'abîme entre les pays très évolués et les autres pays pose le problème le plus grave, selon le leader indien. Les peuples nantis devraient offrir toute l'aide possible aux peuples moins fortunés qu'eux, sans avoir égard à ce qui peut les séparer sur le plan politique.

Ordre du jour

Quelque 50 points étaient inscrits à l'ordre du jour de l'Assemblée. Parmi les plus importants se trouvaient: examen du rapport annuel du directeur général, admission de nouveaux membres, élection des membres qui seraient habilités à désigner une personne pour faire partie du Conseil exécutif, approbation du programme et des prévisions budgétaires pour 1962, cotisation des membres de l'OMS pour 1962, rapport sur le programme de lutte contre le paludisme et sur le financement de ce programme, rapport sur l'aide au Congo, mesures de protection contre les dangers des radiations ionisantes, octroi de l'indépendance aux colonies et OMS, rapports officiels de l'OMS avec les pays de la Ligue arabe.

Quelques-unes de ces questions sont passées en séance plénière. L'Assemblée a élu le docteur A. L. Mudaliar (Inde) président de la quatorzième session. Les premières séances plénières ont été consacrées, pour une bonne part, à la discussion générale, au cours de laquelle les membres ont passé en revue leurs programmes sanitaires en se référant au travail de l'OMS. Toutes les décisions se sont prises en séance plénière, bien qu'en certains cas il se soit agi tout simplement de ratifier les recommandations des comités.

La plupart des points de l'ordre du jour ont été étudiés en comité avant de passer en séance plénière, notamment ceux qui comportaient des problèmes nécessitant une étude poussée. A cette fin, on a créé deux grands comités (où tous les membres étaient représentés) et plusieurs comités subsidiaires.

L'Assemblée a aussi consacré plusieurs séances aux discussions sur les progrès récents de la lutte contre la tuberculose. Les assemblées annuelles en sont venues à comporter des cycles d'études sur des questions de cet ordre; ainsi, on choisit chaque année un sujet de discussion approprié aux circonstances.

Acceptation des pouvoirs et admission de nouveaux membres

Au cours de la première partie de l'Assemblée, une discussion s'est élevée sur les pouvoirs des représentants de la République de Chine. L'Union soviétique a proposé que la délégation de la Chine nationaliste soit remplacée par un groupe de la République populaire de Chine. Après une longue controverse, l'Assemblée a décidé de ne pas étudier la question. Celle-ci, selon l'opinion exprimée par le Canada, était d'ordre politique et relevait par conséquent de l'Assemblée générale des Nations Unies. Au cours de ce débat, la Tchécoslovaquie a contesté également

les pouvoirs des représentants du Gouvernement royal du Laos, mais sans que l'affaire aille plus loin.

L'Assemblée a étudié une demande d'admission de la Mauritanie, contre laquelle le Maroc s'est élevé cependant, en déclarant que la Mauritanie était partie intégrante de son territoire et ne constituait pas un État souverain. Quand l'Assemblée eut voté pour l'admission de la Mauritanie, la délégation marocaine sortit de la salle et continua ensuite de s'absenter. On rapporte que le Maroc envisagerait ultérieurement de participer activement de nouveau aux travaux de l'OMS. Le Canada a voté pour l'admission de la Mauritanie.

Questions financières et budgétaires

L'une des principales fonctions de l'Assemblée a consisté à établir le barème des cotisations des nouveaux membres, qui étaient nombreux. On a décidé finalement que la plupart d'entre eux seraient appelés à verser en 1962 la quote-part la plus basse du barème, soit .04 p. 100 du budget annuel. La cotisation de plusieurs a été fixée cependant à .06. La quote-part du Canada pour 1962 sera de 2.82 p. 100 du budget, ce qui le situe au septième rang, après la Chine qui, en vertu d'une entente spéciale cependant, n'acquitte pas sa part en entier.

L'Assemblée a fixé à \$23,607,180 (É.-U.) le budget régulier de l'OMS pour 1962, ce qui représente une augmentation considérable par rapport à 1961. Certaines délégations se sont inquiétées de l'importance de cette augmentation, mais il faut dire qu'elle tient, pour une bonne part, à ce qu'on a inclus dans le budget régulier une partie du coût du programme de lutte contre le paludisme, soit 2 millions de dollars.

Cette lutte contre le paludisme, l'OMS et les gouvernements nationaux la poursuivent à l'échelle mondiale dans le dessein de faire disparaître complètement ce fléau qui compte parmi les plus grands qui affligent l'humanité. Il s'agit d'une entreprise mise en œuvre dans 61 pays ou territoires et qui doit en embrasser 19 autres. Le programme, au nombre des plus grandes tâches de l'OMS, a bénéficié jusqu'ici d'un financement bénévole; cette solution n'a pas été entièrement satisfaisante cependant, car elle n'assurait pas un revenu déterminé et ne se prêtait pas à des projets à longue échéance.

Les comités ont consacré nombre de séances aux moyens à prendre pour trouver une base solide et suffisante à la lutte contre le paludisme. Il en est résulté huit propositions différentes, qui ont abouti, après l'élimination des formules les moins acceptables, à une recommandation définie. Enfin, l'Assemblée a adopté une résolution permettant d'inclure le coût de la lutte contre le paludisme, étalé sur trois ans, dans le budget régulier.

Dangers des radiations ionisantes

Nombre des délégations ont affirmé sans ambages que la question des radiations ionisantes était, à leur avis, la plus importante de l'ordre du jour. L'ensemble des délégations semblait souhaiter que l'Assemblée exprime son inquiétude au sujet du

danger que les radiations, quelle qu'en soit la source, font courir aux populations du globe. Évidemment, ce sont les retombées radio-actives résultant des explosions nucléaires qui ont préoccupé au plus haut point nombre de délégations; cependant la plupart ont convenu que l'Assemblée devait favoriser d'autres recherches sur les radiations et leurs effets.

Cette question a fait l'objet de plusieurs projets de résolution. Finalement, on a élaboré un texte qui s'inspirait de tous les précédents. Celui-ci a rallié les suffrages d'une très forte majorité (dont le Canada) le jour de la mise aux voix, c'est-à-dire la dernière matinée de la session. L'Assemblée y faisait état de l'inquiétude de ses membres au sujet des radiations ionisantes et y invitait le directeur général à poursuivre les recherches sur les effets qu'elles pouvaient exercer sur la santé, et à collaborer avec les autres institutions intéressées à l'encouragement des études sur les effets génétiques et biologiques des radiations et sur la protection de la mer et des voies d'eau internationales contre la pollution radio-active.

Les tâches de l'OMS dans les pays accédant à l'indépendance

La discussion du point de l'ordre du jour relatif à l'octroi de l'indépendance aux territoires coloniaux, proposé par l'Union soviétique, a pris une tournure nettement politique. Ayant constaté qu'aucun groupe ne triompherait dans ce débat, le comité décida de ne donner aucune suite à ce point de l'ordre du jour. Toutefois, une résolution d'accommodement a été proposée en séance plénière et adoptée sans opposition. L'Assemblée y invitait le directeur général à aider les nouveaux pays indépendants à la formation d'un personnel médical et priait les membres de contribuer au relèvement de l'état de santé des populations de ces pays. Elle leur recommandait en outre d'accorder de la place dans leurs programmes d'éducation sanitaire au principe de l'égalité des races afin de favoriser une bonne santé mentale et conformément au principe selon lequel la santé et les services sanitaires devraient être accessibles à tous les êtres humains.

Conclusion

Les rapports présentés à l'Assemblée ont mis en lumière le rôle important que l'OMS joue dans le monde en améliorant la santé de millions d'hommes. On s'est accordé cependant à reconnaître la nécessité de faire davantage. Malgré l'introduction de questions politiques dans les débats, l'Assemblée a pu progresser dans cette voie.

Centenaire de l'indépendance italienne

LE 17 MARS cette année, l'Italie a célébré le centenaire de son accession à l'indépendance et à l'unification. En effet, c'est le 17 mars 1861 que le Parlement du Piémont se réunit à Turin, à la suite du triomphe de Garibaldi, et proclama la naissance du Royaume d'Italie, sous le roi Victor-Emmanuel II. C'était le premier Parlement vraiment national, et la république parlementaire actuelle, née en 1946, a pris la succession de la monarchie.

Pour commémorer ce centenaire, des célébrations auront lieu cette année dans toute la péninsule. A Turin, berceau de l'indépendance italienne, sera organisée une grande Exposition internationale du travail.

Pour témoigner son respect envers une nation dont il prise vivement l'amitié, le Canada accorde une attention particulière au centenaire de l'Italie. Le 17 mars dernier, au nom des Canadiens, le gouverneur général a envoyé un message de félicitation au président de la République et à tout le peuple italien. Le même jour, la Chambre des communes d'Ottawa a adopté à l'unanimité la résolution suivante:

Que l'Orateur de la Chambre des communes fasse part au président de la Chambre des députés du Parlement italien des vœux sincères que la Chambre des communes du Canada forme pour son pays à l'occasion du centième anniversaire de la proclamation de l'Italie, en tant qu'État unifié le 17 mars 1861 à Turin.

En soumettant cette résolution aux députés, M. Diefenbaker a parlé en termes chaleureux de l'amitié et de la bienveillance du Canada envers l'Italie et le peuple italien. Il a souligné l'influence des traditions et de la culture italiennes sur l'essor et le développement du Canada et rendu hommage à l'apport des Canadiens d'origine italienne dans de nombreux domaines. Ainsi, le premier ministre estime qu'il convenait que la Chambre, pour manifester la vive amitié qu'éprouvent les Canadiens pour l'Italie, signale de façon particulière un événement aussi marquant de l'histoire de l'Italie. Les chefs des différents partis ont appuyé les remarques du premier ministre et se sont associés à son message de félicitations.

Division des biens et fournitures

LA DIVISION des biens et fournitures est l'une des cinq divisions "administratives" du Ministère et, plus précisément, l'une de celles qui assurent des services au Canada et à l'étranger. Les quatre autres sont la Division du personnel, la Division des communications, la Division des finances et la Division des services administratifs. Aux lendemains de la seconde guerre mondiale, l'activité administrative relevait entièrement du Chef des services administratifs et de son personnel restreint. Le développement rapide du Ministère a exigé une réorganisation; c'est ainsi que fut créé en 1948 la Division des biens et fournitures, chargée du soin et de l'entretien des propriétés ci-après mentionnées aux 65 missions de l'étranger:

63 chancelleries:

appartenant au Ministère :	11
louées :	52

58 résidences officielles:

appartenant au Ministère :	20
louées :	38

94 locaux du personnel:

appartenant au Ministère :	19
louées :	75

Acquisition de propriétés à l'étranger

Le Ministère estime que, pour des raisons d'efficacité et d'économie, il doit poursuivre et accélérer son programme d'acquisition d'immeubles à l'étranger, sous réserve de certaines considérations budgétaires. La Division des biens et fournitures met actuellement au point un programme de construction et d'acquisition à long terme et cherche à établir qu'elles en seraient les répercussions financières et administratives. Créé en 1958, le Comité consultatif de la Trésorerie pour les locaux à l'étranger a été chargé d'examiner les propositions en ce sens formulées par notre Ministère et par les autres ministères. Ce comité comprend des représentants du Conseil du Trésor, des Travaux publics, du Commerce et des Affaires extérieures. Un fonctionnaire supérieur du ministère des Affaires extérieures y remplit la fonction de président.

Les projets de construction des chancelleries et des résidences officielles qu'exigent les besoins croissants du Ministère doivent être arrêtés avec soin afin de répondre à des besoins fonctionnels et pour que le choix d'un style approprié au lieu et au pays serve la réputation du Gouvernement canadien. En 1958, le Ministère a fait une étude des "Foreign Building Operations", division du département d'État à Washington. Par la suite, un second comité, le Comité consultatif de l'architecture a été mis sur pied pour aviser aux plans architecturaux. Il comprend: trois architectes recommandés par l'Institut royal d'architecture du Canada



La chancellerie, de l'ambassade du Canada à La Haye, aux Pays-Bas

et appelés à remplir des mandats de deux ou trois ans; l'architecte en chef au ministère des Travaux publics; et, comme président, un fonctionnaire supérieur des Affaires extérieures. Leurs fonctions consistent à dresser la liste des bureaux canadiens d'architectes les plus aptes, selon eux, à établir les plans de tel ou tel immeuble. C'est à eux qu'il incombe plus tard d'étudier les devis et les plans proposés, ainsi que leurs caractéristiques techniques, et d'agir comme conseillers en la matière.

Organisation

La Division des biens et fournitures se divise en six sections:

- 1) Biens à l'extérieur
- 2) Ameublement des missions
- 3) Véhicules et matériel électrique
- 4) Inventaire
- 5) Fournitures et expéditions
- 6) Bureau général des commandes.

Toutes ces sections sont sous la direction d'un agent technique permanent, possédant une grande expérience dans son domaine. Pendant les cinq années écoulées, les cadres de la Division se sont accrus des quelques experts techniques qu'exigeaient les besoins de plus en plus considérables du Ministère.

Section des biens à l'extérieur

C'est de cette section que relèvent l'achat et la location des immeubles, ainsi que

leur entretien (réparations, améliorations, peinture). Elle doit donc étudier les propositions des missions touchant l'achat ou la location d'immeubles pour des bureaux, les résidences des chefs de missions ou le logement du personnel. Ensuite elle soumet ses recommandations aux autorités compétentes. Elle établit les plans de nouveaux bureaux ainsi que les réaménagements que nécessitent les augmentations de personnel. Cela exige des consultations avec les autres divisions et ministères au sujet de leurs besoins. Mais le travail de la section consiste surtout à donner suite aux nombreuses demandes des missions touchant l'entretien des immeubles pris à bail par le Ministère ou lui appartenant.

A certains endroits, le personnel rencontre une rareté de logements et est contraint à des versements anticipés de loyers qui dépassent les moyens des particuliers. Pour cette raison, et pour d'autres, le Ministère doit louer des locaux d'habitation. En ce moment, 75 baux du gouvernement pour des appartements et des maisons du personnel sont confiés aux soins de la Section des biens à l'extérieur. Toutefois le Ministère ne consent à louer des immeubles que si la situation le justifie et lorsqu'il peut obtenir des baux de cinq ans ou davantage. Les locaux doivent être bien situés et offrir des dimensions et des dispositions qui répondent aux besoins du personnel qui les occupera. Le bail à long terme est un préalable, bien entendu, aux programmes d'ameublement dont il sera question plus bas.

Section de l'ameublement

Par suite d'un vieil usage diplomatique, il est un style propre à la carrière auquel adhèrent les ministères de presque tous les pays. Il suppose un degré élevé de qualité et de dignité dans l'ameublement des résidences occupées par les hauts représentants diplomatiques. Les normes adoptées par le Ministère tendent, dans le cas des chefs de missions, vers un standing comparable à celui des autres pays. Il n'y a pas deux plans d'ameublement et de décoration qui soient identiques, quant à la conception et à la qualité, vu les différences de style des immeubles, les considérations de lieu et l'importance de la mission. Il faut tenir compte du climat et de ses effets sur les meubles de bois et sur les tissus. Parfois il faut renoncer à certains bois et à certains tissus, qui sembleraient avantageux. Les tissus, en particulier, posent des problèmes difficiles; il en est, d'usage courant en Amérique, qui ne résistent pas à un soleil trop fort. La fréquence des blanchissages et des nettoyages à sec peut aussi ne pas leur convenir.

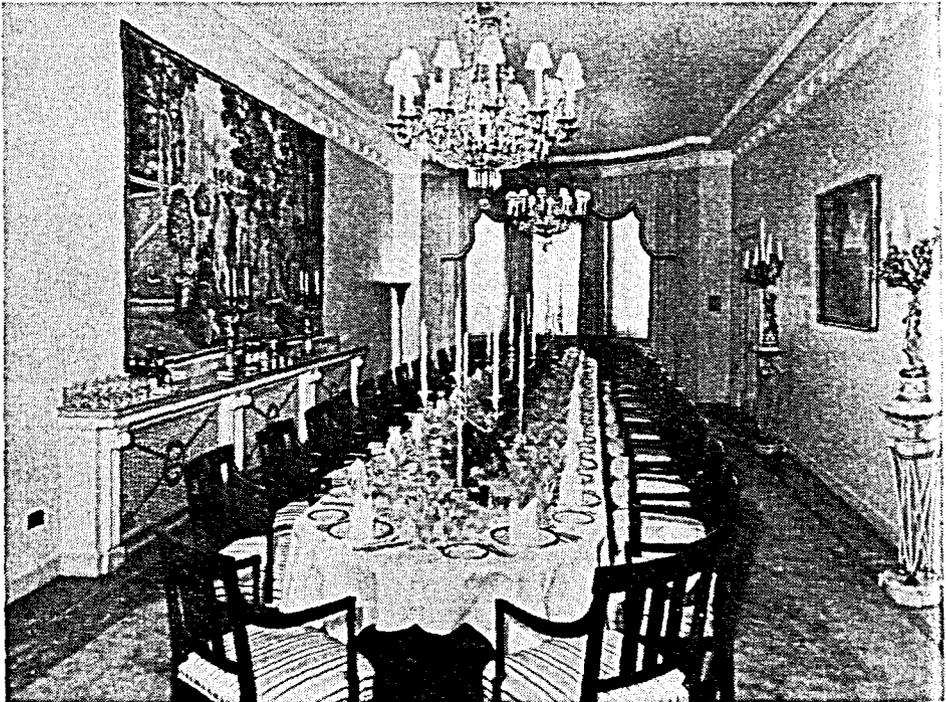
Le Ministère a aussi à son service quelques décorateurs d'intérieur, qui connaissent très bien les besoins des résidences officielles, grâce à des visites à l'étranger, à des consultations avec les chefs de missions, etc. Ils savent que le Ministère a pour ligne de conduite d'acheter des produits canadiens quand les circonstances le permettent, et de maintenir les frais à un niveau raisonnable. Par leurs contacts avec les manufacturiers et les maisons de gros, leur connaissance des différentes sources d'approvisionnement, ils sont en mesure d'effectuer leurs achats à de bonnes conditions et d'obtenir des livraisons plus promptes. Lorsqu'il s'agit d'un ameublement important, on estime souhaitable et plus économique d'envoyer un

décorateur sur place afin qu'il étudie ce qu'offrent les fournisseurs et qu'il assure l'élaboration méthodique du plan d'ameublement.

Jusqu'ici la Division des biens et fournitures a meublé, en tout ou en partie, 228 immeubles à l'étranger. Au cours des cinq dernières années, cette section a surveillé l'exécution de 150 plans d'ameublement, dont un certain nombre pour les locaux du personnel. Les règlements applicables au choix des meubles pour les logements du personnel sont exposés dans le guide des biens et fournitures. Il s'agit là de plans à exécuter en cas de difficultés marquées ou dans des circonstances particulières. Par exemple, dans la plupart des pays situés derrière le rideau de fer, il faut recourir à un service gouvernemental pour obtenir un logement; il est impossible pour les particuliers de prendre à bail des appartements meublés. En Extrême-Orient, on déconseille aux employés de faire transporter leurs propres meubles, vu le coût élevé du transport pour de si grandes distances et le danger de détérioration par la chaleur, l'humidité et les insectes. Si l'on exécute chaque année un certain nombre de plans nouveaux d'ameublement, le gros du travail de la Section de l'ameublement a trait surtout aux rénovations et aux remplacements.

Les tableaux

Les tableaux et les objets d'art sont aussi du domaine de la Section de l'ameublement. Pendant un certain nombre d'années la Galerie nationale a mis à la dispo-



La salle à dîner de la résidence du haut-commissaire du Canada au Royaume-Uni, à Londres

sition du Ministère, pour les résidences officielles à l'étranger, un grand choix de peintures d'artistes canadiens. L'inauguration de l'édifice Lorne a obligé la Galerie nationale à demander que tous les tableaux prêtés au Ministère lui soient retournés. Comme les peintures constituent un élément important dans la décoration des résidences officielles, le Ministère a décidé d'acheter lui-même des œuvres canadiennes pour remplacer les tableaux qui avaient été retirés. Il a créé un comité de sélection comprenant des représentants du Ministère et des représentants de la Galerie nationale. Ces cinq dernières années, il a fait l'acquisition de tableaux canadiens, mais en quantité limitée par son budget. En outre, le Ministère a acheté un nombre limité de gravures et de sculptures esquimaudes.

Le Ministère possède maintenant 406 tableaux dus à 125 peintres canadiens. Leur choix vise à représenter le mieux possible la variété des talents du pays, compte tenu des besoins de nos immeubles. Il y a deux ans, les peintres canadiens ont été invités à soumettre de grandes toiles; c'est parmi celles-ci que le Comité a fait son choix. Une fois achetées, les peintures sont inscrites au registre, photographiées pour les archives, puis encadrées selon les besoins. Les demandes émanant des missions sont étudiées avec soin quant aux dimensions, aux teintes et aux sujets pouvant le mieux convenir à la maison et à la mission dont il s'agit.

Section des véhicules et du matériel électrique

L'une des fonctions de cette section consiste à étudier les dispositions des étages et des bureaux, puis à donner des conseils sur les installations électriques, de plomberie et de climatisation. C'est d'elle que relèvent les achats de matériel électrique: cuisinières, réfrigérateurs, congélateurs, ventilateurs, réchauds, postes de radio, etc. pour les bureaux, les résidences officielles et les locaux du personnel. Il faut d'abord se renseigner sur le climat, le courant électrique, les adductions d'eau, et sur tout ce qui détermine le choix des appareils.

Le Ministère met 128 voitures à la disposition de ses 65 missions. Automobiles particulières ou du type "familial", elles ont plusieurs usages: déplacement du chef de la mission, faciliter la livraison du courrier, les messages, le transport en direction ou en provenance de l'aéroport, ainsi que les courses au ministère des Affaires étrangères ou aux autres ministères. La Section des véhicules et du matériel électrique consigne avec soin les travaux d'entretien, de réparations, les assurances, les accidents, etc. Elle renouvelle les voitures à des intervalles de trois ou quatre ans, ou lorsqu'elles ont parcouru une soixantaine de mille milles. Le Ministère achète des voitures canadiennes, si possible. Les recommandations d'achat sont soumises au Comité des véhicules, avec les renseignements justificatifs.

Section de l'inventaire

Avec les années, les ameublements et le matériel des immeubles de l'étranger ont fini par représenter des valeurs considérables. Aux termes de la Loi sur l'administration financière, la gestion de tout ce matériel incombe au Ministère. En 1957,

par suite d'une entente avec le ministère des Finances, on a adopté une méthode de contrôle et d'inventaire plus simple. Depuis, les inventaires se font à tous les trois ans, au lieu d'une fois par année. Mais on exige un état annuel de tout ce qui est retranché ou ajouté, afin que l'inventaire demeure à jour. Cette méthode, très satisfaisante, a été incorporée au Guide des biens et fournitures. Les questions relatives au matériel qui ne peut plus servir sont référées à l'Office de contrôle, qui se réunit périodiquement pour examiner les demandes de radiation provenant des missions. On ne peut disposer d'aucun meuble ou article du mobilier sans l'autorisation préalable de l'Office de contrôle.

Section des fournitures et des expéditions

La papeterie, les fournitures et le matériel de bureau des chancelleries s'obtiennent par l'intermédiaire de l'Imprimerie nationale pour la plus grande partie. Cependant, le Ministère garde en réserve les articles d'utilisation courante, ce qui lui permet d'assurer un approvisionnement plus rapide. Un catalogue est fourni à chaque mission et à chaque division de l'administration centrale. Les missions sont priées de présenter leurs commandes à des intervalles de six mois ou à une date fixée par le Ministère. Ainsi les commandes arrivent tous les mois à un rythme régulier et peuvent être exécutées plus efficacement au magasin.

La Section des fournitures et des expéditions se charge de l'emballage et des contacts avec les agents de transport. Les membres du personnel affectés à l'étranger ont recours aux conseils de cette section pour ce qui est du transport et de l'entreposage de leurs effets personnels, et bénéficient en outre de son aide quand il s'agit des formalités de douane. La Section obtient de plusieurs sociétés leurs tarifs pour l'emballage des meubles et des effets. Après l'emballage, elle s'occupe de les faire transporter par la voie la plus sûre et la plus directe, eu égard aux frais à encourir.

Bureau général des commandes

Cette Section s'occupe de toutes les commandes de matériel de bureau à l'usage de l'administration centrale et des missions, y compris les machines à écrire, à calculer, à photocopier et à dicter. Elle met la dernière main aux commandes volumineuses de papeterie confiées à l'Imprimerie nationale, aux commandes d'impression et de publication, etc. Tous les ordres d'achat des autres sections sont dactylographiés, expédiés, enregistrés et acquittés par le Bureau général des commandes. C'est lui aussi qui discute avec le ministère des Travaux publics les questions de mobilier, de transformation, de rénovation ou de réparations qui se posent à l'administration centrale, ainsi que l'attribution des bureaux. Le haut personnel de cette Section représente le Ministère à la Commission des Normes qui fixe les qualités de la papeterie et des fournitures utilisées dans chaque ministère.

Guide

En janvier 1957, le Ministère a publié une édition révisée de son Guide des

fournitures et des immeubles. A feuilles mobiles, ce guide se prête à l'insertion de modifications. Il comprend dix chapitres et traite de tous les travaux de la Division, ainsi que de ses principes, de ses méthodes et de ses limites. Distribué à toutes les missions, il a contribué à réduire la correspondance sur nombre de sujets auxquels il s'applique. A peu près à la même époque, le Ministère a modifié son Catalogue de papeteries et de fournitures et a envoyé la nouvelle édition à toutes les missions. Le Guide se divise en cinq parties et renferme la liste des fournitures et des formules nécessaires aux missions et gardées en réserve au magasin central du Ministère.

Ouverture d'un poste

La meilleure manière de définir les fonctions de la Division des biens et fournitures est de décrire l'ouverture d'un poste à l'étranger. Une fois la création d'une nouvelle mission approuvée par le Cabinet, le Ministère convoque, en réunion générale, les chefs des divisions intéressées et l'agent choisi pour diriger le groupe d'organisation. L'objet de la réunion consiste à fixer le programme de ce groupe, qui devra veiller aux mesures administratives préparatoires. On y décide en outre, à titre provisoire, la date d'arrivée de celui qui prendra la direction du nouveau poste.

Le rapport préliminaire

S'il existe une mission assez près du pays où le nouveau poste sera créé, on prie l'un de ses agents de se rendre sur les lieux et de rédiger un rapport. Parfois, il est nécessaire d'envoyer un agent technique de la Division. La rédaction du rapport consiste en réponses à un formulaire du Ministère, dont voici quelques articles:

- a) Noms des commissaires-expéditeurs chez qui les expéditions peuvent être consignées;
- b) Les hôtels et leurs tarifs quotidiens et de séjour;
- c) Bureaux vacants, situation et prix du loyer au pied ou au mètre carré;
- d) Possibilités de logement pour le chef de la mission et le personnel; trouve-t-on des appartements meublés?
- e) La qualité des meubles du pays; les meubles de bureau doivent-ils être de bois ou d'acier?
- f) Moyens de transport urbain et possibilités d'entretien des diverses marques de voitures.

Le Ministère cherche en même temps à obtenir des renseignements à jour sur les conditions de vie.

Se fondant sur les décisions prises à la réunion générale et sur les réponses aux renseignements ci-dessus, la Division des biens et fournitures peut ensuite faire les expéditions et rendre les services dont il fait mention dans le question-

naire. Elle doit d'abord recueillir certains renseignements: voie de transport la plus directe, fréquence des bateaux, temps requis pour le transit, moyens d'expédition du port le plus rapproché (rail, route ou transport aérien), tarifs, prix des documents et règlements douaniers.

Méthodes d'achat

a) Le Bureau général des commandes établit les demandes de papeterie et de fournitures portant sur six mois et expédiables par bateau: machines à écrire convenant à la langue du pays, additionneuses, fichiers et classeurs, armoires, étagères d'acier. En outre la Division remplit une petite commande pour le groupe d'organisation, dès les premières semaines. L'expédition peut se faire par avion, au besoin.

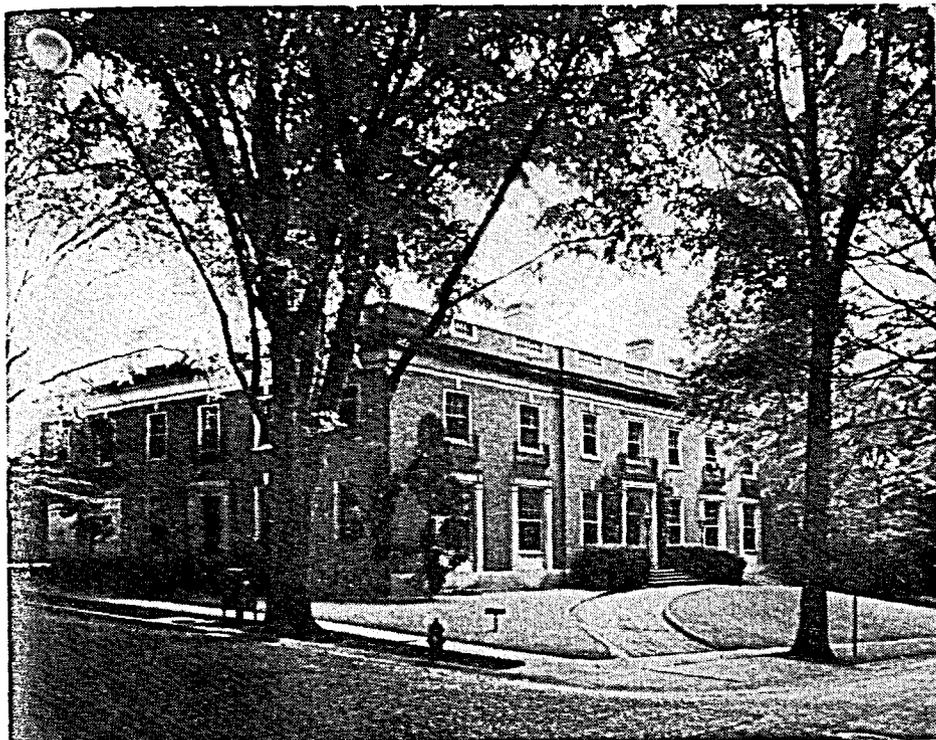
b) La Section de l'ameublement des missions remplit la commande des meubles de bureau essentiels, dans l'espace de trois à six semaines, auquel il faut ajouter la durée du transport. Elle doit donner aux fournisseurs des instructions précises pour l'emballage: étanchéité et solidité, afin d'éviter les avaries en cours de route, et également pour l'expédition et les documents d'expédition.

c) La Section de l'ameublement des missions commande aussi l'argenterie, la vaisselle, la verrerie, le linge de table, la literie, en quantités déterminées d'avance. Certaines livraisons exigent de deux à trois mois; aussi la Division s'est-elle constituée une réserve d'articles de table qui autrement ne pourraient pas être expédiés avant l'arrivée du chef de la mission.

d) La Section des véhicules et du matériel électrique doit souvent attendre pour effectuer ses achats d'avoir des renseignements complets sur les logements. Elle peut décider, toutefois, du choix de la voiture en tenant compte, bien entendu, de la préférence du gouvernement pour les fabrications canadiennes. Les recommandations passent par le Comité des véhicules; une fois approuvée, la commande est ensuite passée à une société canadienne. Souvent les voitures ont besoin d'une adaptation spéciale: suspension renforcée, volant à droite, phare anti-brouillard, transmission spéciale, etc. Il importe surtout que la mission ait une voiture à sa disposition dès les débuts; elle en a alors grandement besoin pour les nombreuses visites officielles, pour les livraisons, etc.

e) Il y a consultation à l'administration centrale au sujet de l'achat des coffres-forts, des caisses de sûreté et de certains autres articles spéciaux. Ensuite le Bureau général passe les commandes aux divers fournisseurs. Cette Section veille aussi à l'impression des cartes de visite et d'invitation des agents, qui sont rédigées en anglais et dans la langue du pays. Le sceau consulaire, les formules de passeport, ainsi que nombre de documents et de manuels, que l'on se procure auprès des autres divisions, font partie aussi de l'envoi.

f) Les diverses sections rendent aussi des services personnels: conseils sur les sources d'approvisionnement et les prix en ce qui concerne la malleterie, les voitures particulières, le matériel électrique, les postes de radio et les phonographes convenant au climat et au courant électrique du pays. Elles passent ensuite les commandes à la requête des agents et des employés.



La résidence de l'ambassadeur du Canada à Washington (D.C.)

Le personnel reçoit aussi tous les conseils voulus au sujet du transport et de l'entreposage des effets personnels. On recommande à chacun de dresser la liste de ses meubles, de ses vêtements, etc. avant de partir, en prévision d'avaries éventuelles par le feu ou par l'eau. La Section des fournitures et expéditions s'occupe de faire emballer les effets personnels, puis de les faire transporter. Elle se charge aussi du dédouanement, des formalités que peuvent nécessiter les pertes ou les retards, contretemps bien rares, il est vrai.

Location des bureaux

La location des locaux de bureaux constitue la première tâche du groupe d'organisation. Compte tenu du nombre de personnes, la Section des biens à l'extérieur établit la superficie et le nombre de pièces nécessaires. Le choix de la situation est régi par le Guide des fournitures et des immeubles. Le groupe d'organisation se fonde sur ce guide pour soumettre diverses possibilités à l'étude de l'Administration centrale. Une fois la décision prise, la Division demande ensuite au Conseil du Trésor l'autorisation de louer tel immeuble, en exposant tout ce qui a été pris en considération: loyer mensuel, durée du bail, inclusion ou exclusion dans le loyer du coût du cloisonnage et des divers services: chauffage, éclairage, électricité, climatisation, service de concierge, garage pour les voitures de la mission, etc.

On tâche d'obtenir des baux conformes à une certaine norme. Les clauses à inclure dans tout contrat sont énoncées dans le Guide des fournitures et des meubles, qui comprend aussi des conseils sur les services juridiques et autres. Le personnel technique de la Section se sert des plans que lui fournit le groupe d'organisation pour tracer la disposition des pièces d'une façon qui corresponde le mieux possible aux besoins particuliers de la mission. La résistance des planchers est étudiée avec soin avant que l'on détermine où placer entre autres les cloisons renforcées, les coffres de sûreté, les appareils des communications, etc. On consulte aussi les autres divisions pour ce qui est de l'installation des téléphones.

Location des logements

Tout en réglant la question de la chancellerie, on s'occupe aussi de chercher, par l'intermédiaire d'agents d'immeuble et par des annonces dans les journaux de l'endroit, une résidence pour l'ambassadeur et des logements pour le personnel. Le Guide expose ce que doit être la résidence officielle: dimensions des salles de réception, cinq chambres à coucher pour les familles des divers diplomates qui se succéderont au poste, et un jardin, si possible. Le Ministère accorde sa préférence aux maisons meublées. Parfois cependant il est nécessaire de meubler celle qu'on peut trouver. Alors le Ministère aime à conclure un bail d'une durée plus longue, soit de cinq à dix ans.

Quand une maison répond à la plupart des exigences, le Ministère cherche à inclure une option d'achat dans les termes du bail. Si à la longue on constate que la maison convient bien aux réceptions officielles et au logement d'une famille, le Ministère en recommandera l'achat. Mais il y a beaucoup à faire avant d'en arriver là. Tout d'abord, un architecte rédige un rapport sur l'état de la maison. Ensuite un avocat doit contrôler les titres de propriété et s'assurer qu'ils sont exempts de servitudes. Un arpenteur est parfois appelé à vérifier les bornes de propriété, s'il y a incertitude à leur sujet. Enfin, des courtiers en immeuble évaluent la propriété et établissent si le prix demandé est équitable et conforme au marché de la région.

L'ameublement

Quant il faut garnir une maison en entier, Ottawa envoie un décorateur surveiller ce travail. Le Ministère a pour principe d'acheter des meubles de fabrication canadienne lorsque le milieu le permet. Pour certains postes, on n'a pas jugé bon de le faire à cause du danger d'avaries par le climat et les insectes, bien que des traitements spéciaux puissent y obvier dans une large mesure. Mais ces précautions doivent se prendre au stade de la fabrication. On peut aussi utiliser des meubles fabriqués dans le pays, s'ils sont d'une qualité et d'un style qui conviennent, lorsque leur prix est sensiblement inférieur à celui des produits canadiens augmenté des frais d'emballage et du transport ferroviaire et maritime.

En arrivant sur les lieux, les décorateurs d'intérieur se procurent d'abord des plans des superficies disponibles, ou en tracent eux-mêmes s'il n'en existe pas. Ils

se servent ensuite de ces plans pour élaborer leurs projets d'ameublement. Ils étudient à fond les lieux et les possibilités d'approvisionnement. Quand les meubles doivent être achetés au Canada, le décorateur retourne à l'Administration centrale avec une liste complète de ce dont il a besoin et sollicite les prix des sociétés qui fabriquent des meubles d'un style et d'une qualité qui conviennent le mieux à la résidence et à la chancellerie. Il note les dates de livraison et choisit, sur échantillons, les tissus propres à réaliser les plus beaux ensembles de couleurs. Après avoir établi le montant global des frais prévus pour les meubles, les lampes, les revêtements de parquets, les articles de table et le matériel électrique, la Division soumet au Conseil du trésor le projet entier. Un double de chaque commande est envoyé à la mission qui, de cette façon et grâce aux plans de disposition des meubles, peut mettre à exécution le projet d'ensemble du décorateur d'intérieur.

Constitution d'un dossier

Une fois que les bureaux, la résidence officielle et les logements du personnel sont aménagés, que les cloisons et les meubles sont en place et que toutes les transformations sont terminées, il reste à établir un dossier complet des immeubles loués par le gouvernement. Il comprend des détails complets sur la disposition des pièces et les changements qui y ont été apportés, une collection de photographies en noir et blanc et de diapositives de 35 millimètres en couleur, etc. Placées dans des albums, ces photographies servent au personnel technique de la Division des biens et fournitures lorsque des demandes de la mission sont reçues ou que plus tard on doit exécuter des travaux de rénovation. Le poste est aussi appelé à dresser l'inventaire du mobilier et des fournitures. Les doubles des commandes mentionnées plus haut facilitent l'établissement de cet inventaire que l'Administration centrale contrôle avec soin pour s'assurer de la livraison de tout ce qu'elle a acheté et payé. La Section de l'inventaire attribue un numéro à chaque article inventorié; quant à la mission, elle pose sur chacun une étiquette spéciale. Cette méthode facilite les identifications ultérieures dans le cas d'articles déplacés.

Ces dispositions exemptent le chef de mission, à son arrivée, de bien des petites tâches d'ordre administratif, ce qui lui est précieux à une époque où il doit présenter ses lettres de créance et faire de nombreuses visites à de hauts fonctionnaires et aux représentants des pays étrangers. On ne saurait trop insister sur l'importance d'un bureau qui fonctionne bien dès les premières semaines. Il importe également de trouver sans retard une résidence officielle et des logements pour le personnel, ce qui contribue à l'efficacité et au bon moral de tous.

Les affaires extérieures au Parlement

Ambassadeurs en Tunisie et en Irak

Le secrétaire d'État aux Affaires extérieures, M. Howard Green, a fait, le 15 mars, à la Chambre des communes, la déclaration suivante:

J'ai le plaisir d'annoncer la nomination de M. H. F. Feaver comme premier ambassadeur du Canada en Tunisie. Des relations diplomatiques directes existent évidemment déjà entre la Tunisie et le Canada, depuis le 9 septembre 1957, date à laquelle Son Excellence Mongi Slim a présenté ses lettres de créance comme premier ambassadeur de Tunisie au Canada. La nomination de M. Feaver complète nos liens diplomatiques avec ce pays, dont le rôle dans les affaires internationales est d'une grande importance qui ne peut que s'accroître, et avec lequel nous avons eu l'avantage de collaborer de façon particulièrement utile aux Nations Unies. La Tunisie s'est fait une réputation enviable comme membre du Conseil de sécurité pendant l'année en cours.

Les députés se souviendront que la nomination de M. Feaver comme ambassadeur en Suisse, a été annoncée le mois dernier. Son statut actuel d'ambassadeur de Tunisie signifie qu'il nous représentera en même temps dans ce pays. Même si son lieu de résidence normal est Berne, il se rendra souvent en Tunisie. . .

J'annoncerai, par la même occasion, que le gouvernement envisage déjà depuis quelque temps d'établir une représentation diplomatique en Irak. Des entretiens à cette fin ont récemment eu lieu avec le Gouvernement irakien. Je suis heureux de faire savoir à la Chambre que le gouvernement se propose d'accréditer à Bagdad M. Paul-André Beaulieu, c.r., ambassadeur du Canada au Liban. En vertu de cette double affectation, M. Beaulieu continuera à résider à Beyrouth mais sera, évidemment, en mesure de faire régulièrement et fréquemment des visites à Bagdad. . .

La nomination de M. Beaulieu prouve que le Canada reconnaît le rôle de plus en plus important que l'Irak joue dans les affaires internationales et le besoin croissant d'établir des rapports étroits entre nos deux pays. Nous espérons que cette nomination sera aussi suivie de plusieurs autres, dont l'une au Soudan, dont l'objet est de consolider la représentation du Canada en Asie et en Afrique.

Visite du président Bourguiba

Le 16 mars, M. Green en qualité de premier ministre suppléant, a annoncé à la Chambre que le président Habib Bourguiba, de Tunisie, viendrait en visite officielle à Ottawa. Il a dit notamment:

Il m'est très agréable d'annoncer que Son Excellence Habib Bourguiba, pré-

sident de la Tunisie, se rendant à l'invitation de notre gouvernement, viendra en visite officielle à Ottawa les 1^{er} et 2 mai. Le président et madame Bourguiba seront les hôtes de Leurs Excellences le gouverneur général et madame Vanier à la résidence du gouverneur général. Les détails de ce programme seront annoncés dès que toutes les dispositions nécessaires auront été prises.

Les députés se rendent compte du rôle important que la Tunisie joue dans le domaine des affaires internationales depuis qu'elle a obtenu son indépendance en 1956. Le président Bourguiba dirige depuis lors le gouvernement de son pays; c'est à lui personnellement que la Tunisie doit, pour une large part, d'avoir joué ce rôle remarquable dans le monde. Grâce à sa sagesse et à son esprit de compréhension, le président a toujours exercé une influence constructive, non seulement en ce qui touche directement son pays, mais dans les questions internationales importantes, surtout celles qui intéressent le monde arabe et l'Afrique. C'est aux Nations Unies que le Canada a été le plus en mesure de constater et d'apprécier l'apport de ce pays dynamique pour créer une atmosphère de compréhension internationale.

On ne saurait faire un tableau complet de la place qu'occupe la Tunisie dans le domaine international et du rôle important qu'a joué le président Bourguiba, sans mentionner les efforts soutenus qu'il a faits pour régler le problème de l'Algérie. Non seulement son influence pacificatrice s'est-elle fait sentir aux Nations Unies dans la question algérienne, mais il a travaillé sans relâche à trouver une solution honorable à un problème qui a été une cause profonde de friction entre ses voisins arabes de l'Algérie et la France. Si, comme nous l'espérons tous, le problème se règle dans un avenir rapproché, nous le devons en grande partie aux efforts sincères du président Bourguiba.

J'ai annoncé hier à la Chambre la nomination du premier ambassadeur du Canada en Tunisie, M. H. F. Feaver. J'ai dit aussi que, depuis plus de trois ans, Son Excellence Mongi Slim remplissait avec honneur les fonctions d'ambassadeur tunisien au Canada. Or, nous venons d'apprendre que M. Slim doit nous quitter très bientôt pour aller occuper un autre poste très important. Nous le regrettons car nous avons appris à estimer hautement son amabilité et sa compétence. Par contre, nous nous réjouissons d'apprendre que le successeur de M. Slim sera le fils du président Bourguiba dont nous attendons prochainement la visite en notre pays. Son Excellence Habib Bourguiba fils, qui bientôt présentera ses lettres de créance au gouverneur général, a été ambassadeur de son pays en Italie et en France. La Chambre admettra que cette nomination montre la haute estime que portent au Canada le président de la Tunisie et son gouvernement.

Missions diplomatiques en Amérique centrale

Le 10 mars, M. Green a annoncé ce qui suit:

Le 20 janvier, j'ai informé la Chambre que le Gouvernement canadien et les

Gouvernements du Costa-Rica, du Honduras, du Nicaragua et de Panama ont décidé d'établir des relations diplomatiques. Je tiens maintenant à annoncer que M. Jean-Louis Delisle a été nommé ambassadeur du Canada dans les quatre républiques de l'Amérique centrale. M. Delisle résidera ordinairement au Costa-Rica, mais il passera quelque temps chaque année dans les trois autres pays auprès desquels il est accrédité. L'ambassade canadienne au Costa-Rica sera ouverte la semaine prochaine sous la direction d'un chargé d'affaires intérimaire, en attendant l'arrivée de M. Delisle en mai. On est à prendre des dispositions pour que les quatre républiques se fassent représenter également à Ottawa. . . .

Jusqu'à présent, l'Amérique centrale a été l'une des régions où la représentation du Canada était de beaucoup inférieure à ce qu'elle aurait dû être. Cela était surtout attribuable aux fortes demandes émanant d'autres régions du monde en vue d'intensifier le service étranger. En décidant de développer les relations du Canada avec cette région, le gouvernement franchit une autre étape de son programme qui vise à resserrer les liens économiques, politiques et culturels qui nous unissent à l'ensemble des pays de l'Amérique latine.

Aide à la Malaisie et à Singapour

Le 3 mars, M. Green a annoncé en ces termes un nouveau genre d'assistance technique à la Fédération de Malaisie et à Singapour dans le cadre du Plan de Colombo:

J'aurais une déclaration à faire à propos d'un nouveau programme d'assistance dont les dispositions ont été arrêtées avec la Fédération de Malaisie et Singapour dans le cadre du Plan de Colombo. A la demande de la Fédération de Malaisie et de l'État de Singapour, le Gouvernement canadien a approuvé un projet en vertu duquel l'Université de la Colombie-Britannique organisera et donnera des cours de comptabilité et d'administration financière dans les filiales de Kuala-Lumpur et de Singapour de l'Université de Malaisie. L'Université de la Colombie-Britannique effectuera également des recherches sur les affaires et l'industrie en Malaisie et dans l'État de Singapour en vue d'adapter son enseignement aux conditions dans ces pays.

C'est la première fois qu'une université canadienne entreprend, comme mandataire du Gouvernement du Canada, un programme d'assistance technique. En vertu de ce projet d'une durée de cinq ans, qui pourra être révisé annuellement, des professeurs de l'Université de la Colombie-Britannique seront envoyés en Malaisie et à Singapour pour s'occuper de travaux de recherches et d'enseignement.

Une fois le programme bien amorcé dans les deux universités étrangères, on se propose d'amener au Canada certains étudiants des universités de Kuala-Lumpur et de Singapour en vue de les former à l'université de la Colombie-Britannique et ailleurs au Canada. Lorsque leurs études seront terminées, ces étudiants retour-

neront chez eux pour remplacer successivement les professeurs et les chercheurs de l'Université de la Colombie-Britannique en service à l'Université de Malaisie. Quand le programme sera bien en marche, il y aura six membres de la faculté de l'Université de la Colombie-Britannique enseignant aux filiales de Kuala-Lumpur et de Singapour de l'université de Malaisie, et six étudiants de l'université de Malaisie qui poursuivront leurs études au Canada.

Les frais de ce programme, y compris les traitements des professeurs de l'Université de la Colombie-Britannique en service à l'étranger, l'instruction des étudiants de la Malaisie et de Singapour au Canada de même que leurs frais de voyage, ainsi que le matériel requis, y compris les livres, les machines de bureau et autres fournitures, seront acquittés sur les fonds approuvés pour financer la participation du Canada au Plan de Colombo.

On croit que ce projet entrepris par l'Université de la Colombie-Britannique, au nom du Gouvernement du Canada, sera peut-être le premier d'une série d'ententes semblables en vertu desquelles une université canadienne ou une autre institution entreprendra un programme concret d'assistance technique au nom du Gouvernement canadien. Il y a des avantages évidents à concentrer les programmes d'aide du Canada sur des besoins précis et vérifiables—la Malaisie et Singapour ont un grand besoin de comptables et d'administrateurs—et il est bien évident que c'est une excellente façon de procéder que de confier un tel projet à une université bien préparée à organiser et à exécuter un tel programme avec son propre personnel spécialisé dans le domaine des recherches et de l'enseignement.

NOMINATIONS ET DÉPLACEMENTS DANS LE SERVICE DIPLOMATIQUE DU CANADA

- M. F. B. Smith a quitté le ministère des Affaires extérieures le 1^{er} mars 1961.
- M. J. H. Taylor, de l'administration centrale, est affecté à la délégation du Canada auprès du Conseil de l'Atlantique Nord, à Paris. Il a quitté Ottawa le 8 mars 1961.
- M. L. A. H. Smith, du haut-commissariat du Canada à Karachi, est affecté à l'administration centrale. Il a quitté Karachi le 11 mars 1961.
- M. K. McIlwraith, de l'ambassade du Canada à Tokyo, est affecté à l'administration centrale. Il a quitté Tokyo le 12 mars 1961.
- M. J. F. Hilliker, de l'administration centrale, est affecté à l'ambassade du Canada à Djakarta. Il a quitté Ottawa le 15 mars 1961.
- M. R. W. Clark, de l'ambassade du Canada à La Havane, est affecté à l'ambassade du Canada à San-José. Il a quitté La Havane le 15 mars 1961.
- M. F. Clarke, de l'administration centrale, est affecté à l'ambassade du Canada à Tokyo. Il a quitté Ottawa le 23 mars 1961.
- M. J. P. Schiofer, de l'administration centrale, est affecté à la délégation canadienne auprès des Commissions internationales en Indochine. Il a quitté Ottawa le 24 mars 1961.
- M. J. M. Touchette, du Centre d'études arabes au Moyen-Orient, à Shemlan, est affecté à l'ambassade du Canada à Beyrouth. Il a quitté Shemlan le 28 mars 1961.
- M. G. Mathieu, de la mission permanente auprès des Nations à New-York, est affecté à l'administration centrale. Il a quitté New-York le 29 mars 1961.

LES TRAITÉS

Faits courants

Bilatéral

Iran

Échange de Notes entre le Canada et l'Iran concernant les visas de non-immigrants pour les voyages entre les deux pays.

Ottawa, le 10 mars 1961.

Multilatéral

Deuxième accord international sur l'étain.

Signé par le Canada le 2 décembre 1960.

Instrument de ratification du Canada déposé le 22 mars 1961.

Publication

Recueil des Traités 1954 n° 15. Échange de Notes entre le Canada et l'Union Sud-Africaine constituant un accord relatif à la suspension provisoire de la marge de préférence sur le bois en grume. Ottawa, les 26 février et 12 mars 1954. En vigueur le 1^{er} janvier 1954.

Recueil des Traités 1954 n° 17. Échange de Notes entre le Canada et le Venezuela renouvelant pour une année le *modus vivendi* commercial du 11 octobre 1950. Caracas, les 17 septembre et 11 octobre 1954. En vigueur le 11 octobre 1954.

Recueil des Traités 1955 n° 33. Échange de Notes entre le Canada et l'Union Sud-Africaine concernant la suspension provisoire de la marge de préférence sur le bois en grume. Ottawa, les 21 et 28 décembre 1954. En vigueur le 1^{er} janvier 1955.

Recueil Traités 1955 n° 34. Échange de Notes entre le Canada et l'Union Sud-Africaine concernant la suspension temporaire de la marge de préférence sur les laines. Le Cap, les 20 janvier et 21 mars 1955. En vigueur le 1^{er} avril 1955.

Recueil des Traités 1957 n° 28. Échange de Notes entre l'Organisation des Nations Unies et le Canada concernant l'affectation à la Force d'urgence des Nations Unies d'un contingent national fourni par le Gouvernement canadien. New-York, les 21 juin et 29 juillet 1957. Considéré comme étant en vigueur depuis le 13 novembre 1956.

Recueil des Traités 1957 n° 32. Échange de Notes entre le Canada et l'Union Sud-Africaine portant modification de l'Accord de commerce conclu par les deux pays le 20 août 1932, et supprimant la préférence consolidée de 10 p. 100 *ad valorem* sur les électrodes de fer et de nickel importées pour la fabrication de piles de lampes de sûreté pour mineurs. Ottawa, le 20 juin 1957. En vigueur le 20 juin 1957.

Recueil des Traités 1957 n° 35. Accord entre la République française, d'une part, le Royaume-Uni, le Canada, l'Australie, la Nouvelle-Zélande, l'Union Sud-Africaine, l'Inde et le Pakistan, d'autre part, ainsi que la République fédérale d'Allemagne concernant les cimetières, sépultures et monuments de guerre. Signé à Bonn le 5 mars 1956. En vigueur le 12 juin 1957.

Recueil des Traités 1960 n° 3. Échange de Notes entre le Gouvernement canadien et le Gouvernement norvégien renouvelant pour une période de quatre ans l'accord d'entraînement aérien entre les deux pays. Oslo, les 1^{er} et 6 avril 1960. En vigueur le 6 avril 1960.

AFFAIRES EXTÉRIEURES

Sous le titre Affaires Extérieures, le ministère des Affaires extérieures publie chaque mois un compte rendu de son activité ainsi qu'une documentation abondante sur le rôle du Canada dans le domaine international.

Cette publication peut être reproduite entièrement ou en partie, de préférence avec indication de source.

Abonnement: Un dollar par année (étudiants: 50c.) franco.

Les remises doivent être établies à l'ordre du Receveur général du Canada et adressées à l'Imprimeur de la Reine, Ottawa (Canada). Autorisé comme envoi postal de la deuxième classe, Ministère des Postes, Ottawa.

Vol. XIII N° 5

Table des matières

Mai 1961

La réunion de 1961 des premiers ministres du Commonwealth	154
Le Canada et la situation au Congo	164
Le Groupe interparlementaire Canada-États-Unis	173
Le premier ministre de Grèce au Canada	179
Visite du ministre des Affaires étrangères de Yougoslavie	183
Bourses de spécialisation du Conseil national de recherche	185
Les affaires extérieures au Parlement M. Macmillan à Ottawa	189
La situation à Cuba	190
Aide aux États africains de langue française	192
Règlement au Laos	193
Nominations et déplacements dans le service diplomatique du Canada	195
Les Traités	196

La réunion de 1961 des premiers ministres du Commonwealth

ON S'ACCORDE généralement à reconnaître que la réunion de 1961 des premiers ministres a fait date dans l'histoire du Commonwealth. Elle a eu lieu à Londres, du 8 au 17 mars. Tous les chefs de gouvernement du Commonwealth y ont assisté: les présidents du Pakistan, du Ghana et de Chypre, et les premiers ministres du Royaume-Uni, du Canada, de l'Australie, de la Nouvelle-Zélande, de l'Union Sud-Africaine, de l'Inde, de Ceylan, de la Fédération de Malaisie, du Nigéria. Comme d'habitude, le premier ministre de la Fédération de Rhodésie



Sa Majesté la reine Élisabeth II reçoit les présidents et les premiers ministres du Commonwealth au Palais de Buckingham, au cours de la Conférence des pays du Commonwealth à Londres. De gauche à droite: Alhaji sir Abubakar Tafawa Balewa, premier ministre de la Fédération du Nigéria; M. Kwame Nkrumah, président du Ghana; M. John G. Diefenbaker, premier ministre du Canada; M. Hendrik Verwoerd, premier ministre de l'Union Sud-Africaine; M. Jawaharlal Nehru, premier ministre de l'Inde; le feld-maréchal Ayub Khan, président du Pakistan; Sa Majesté la reine Élisabeth II; sir Roy Welensky, premier ministre de la Fédération de Rhodésie et du Nyassaland; M^{me} Sirimavo Bandaranaike, premier ministre de Ceylan; M. Harold Macmillan, premier ministre du Royaume-Uni; M. Robert Menzies, premier ministre de l'Australie; l'archevêque Makarios, président de Chypre; M. Keith Holyoake, premier ministre de la Nouvelle-Zélande; le prince Abdul Rahman, premier ministre de la Fédération de Malaisie.

et du Nyassaland a été invité à certaines des séances bien que la Fédération ne soit pas membre de plein droit du Commonwealth.

Les discussions ont porté sur les grandes questions internationales, en particulier sur le désarmement, la structure interne de l'Organisation des Nations Unies, le Congo et le Laos. Chypre a été admise au sein du Commonwealth, et il a été prévu que le Sierra-Leone le serait à son tour le 27 avril 1961, lorsqu'il accèderait à l'indépendance. Toutefois, la question principale a été celle de l'Union Sud-Africaine. Le premier ministre de ce pays a retiré la demande de l'Union Sud-Africaine de rester membre du Commonwealth une fois devenue république. Pour une meilleure intelligence des événements, *Affaires Extérieures* reproduit ci-après l'essentiel du rapport du premier ministre à la Chambre des communes (17 mars) sur la sortie de l'Union Sud-Africaine du Commonwealth ainsi que le communiqué final de la réunion des premiers ministres.

Rapport du premier ministre

. . . Même avant la réunion, il était très clair que cette question allait être au premier rang de nos préoccupations. Il n'est pas exagéré de dire, je crois, qu'au cours de la longue histoire de ces réunions du Commonwealth ou de l'Empire — nous en avons eu dix depuis la guerre — aucun problème n'a mis à aussi rude épreuve la souplesse du Commonwealth que celui qui attendait la conférence.

Vous vous souviendrez que l'Afrique du Sud a pour la première fois soulevé la question de ses relations futures avec le Commonwealth à la réunion des premiers ministres du mois de mai 1960. Le ministre des Affaires extérieures de l'Union nous avait alors prévenus de l'intention qu'avait son pays de tenir un référendum sur la question de savoir si l'Union Sud-Africaine allait adopter une forme républicaine de gouvernement. En même temps, il avait demandé l'approbation préalable du maintien ou de la réadmission de son pays dans le Commonwealth. A ce moment-là, nous avons réagi de deux façons en face de ce problème; les premiers ministres ont affirmé que le choix entre une monarchie et une république relevait entièrement de l'Union Sud-Africaine, mais ils ont également convenu à l'unanimité — je vais donner lecture de ce texte, car il représentait un changement dans les relations jusqu'alors existantes entre les pays du Commonwealth . . .

Si l'Union Sud-Africaine décidait de devenir république et si, par la suite, elle exprimait le désir de demeurer membre du Commonwealth, l'assemblée a suggéré que le Gouvernement sud-africain demande alors le consentement des autres gouvernements du Commonwealth, soit à l'occasion d'une réunion des premiers ministres du Commonwealth, soit, si les conditions ne s'y prêtaient pas, par correspondance.

Le 5 octobre 1960, l'Union Sud-Africaine a tranché la question par un référendum où la majorité s'est prononcée en faveur du régime républicain. Par la suite, le Gouvernement de ce pays a annoncé que la république serait proclamée le 31 mai. J'étais d'avis et j'estime encore que nous avons bien précisé, en mai dernier, que la demande d'un pays du Commonwealth qui changeait son régime

de gouvernement pour devenir république n'avait rien d'automatique et qu'aucune décision définitive n'était prise avant que les procédés législatifs soient terminés.

Cette opinion n'a pas rallié l'assentiment général. Je tiens à signaler que le bill visant à instituer une république a subi la première lecture, le 23 janvier, à la Chambre des représentants de l'Union Sud-Africaine, qu'il a subi la deuxième lecture le 9 février et qu'il a ensuite été déferé à un comité spécial des deux Chambres, qui doit soumettre son rapport au Parlement le 24 mars. Par conséquent, le Parlement de l'Union Sud-Africaine est encore saisi de cette question.

On cherchait en réalité à obtenir une approbation préalable avant que la décision législative définitive soit prise, approbation qui a été refusée en mai dernier. D'après le communiqué de mai 1960, qui traduisait les vues générales des premiers ministres, il fallait que tous les autres gouvernements posent un geste concret d'approbation avant que la demande de l'Afrique du Sud en vue de demeurer au sein du Commonwealth puisse être accordée. Le ministre des Affaires extérieures de l'Union a convenu que tous les gouvernements devraient donner leur consentement; c'est du moins ce qu'il a déclaré en mai dernier. Même à la lumière du communiqué de mai dernier, on a soutenu que la demande en vue de demeurer membre du Commonwealth ne constituait encore qu'une formalité. Je crois que la majorité des premiers ministres, sinon tous, estimaient que cette demande représentait plus qu'une simple formalité. Nous nous sommes réunis. Le chef de l'opposition doit savoir d'expérience que je ne puis exposer les entretiens en détails, mais que je suis forcé de m'en tenir aux grandes lignes.

Le premier ministre, M. Verwoerd, a constamment maintenu que le problème d'ordre constitutionnel devait être étudié séparément et que les précédents ne mettaient nullement en doute le droit de l'Union Sud-Africaine de demeurer membre du Commonwealth. Le débat a duré longtemps. Tous ont reconnu que la modification du statut constitutionnel de l'Afrique du Sud ne constituait pas, en elle-même, un obstacle pouvant empêcher ce pays de rester au sein de l'organisation, mais on s'est dit bien convaincu de ne pouvoir divorcer la question de l'adhésion de l'Afrique du Sud des répercussions internationales de la politique raciale du Gouvernement de l'Union. L'*apartheid* est devenu le symbole de la discrimination aux yeux du monde et, de l'avis des premiers ministres qui assistaient à la conférence, M. Verwoerd excepté, ce serait approuver la politique d'*apartheid* que d'accepter sans réserve la demande de l'Afrique du Sud.

Voilà le cœur du problème qui a retenu notre attention pendant trois jours. Cette discussion est sans parallèle, je le répète, dans les annales du Commonwealth, cette grande organisation, où des hommes et, cette fois, une femme, le premier ministre de Ceylan, à fortes convictions, peuvent s'entretenir les uns les autres sans jamais se parler avec amertume, véhémence, ni de la manière dont il a été question dans certains articles rédigés par des gens qui ont dû prendre leurs renseignements à d'autres sources qu'à celles de la réunion. . . .

Nous avons fait tout ce qui était humainement possible pour éviter une rupture sans sacrifier les principes fondamentaux. L'Afrique du Sud alléguait que l'ad-

mission n'était en somme qu'une formalité. De mon côté, j'ai soutenu que nous rendre sans condition à la demande de l'Afrique du Sud, c'était faire croire que nous approuvions, ou du moins que nous pardonnions, des mesures raciales qui répugnent à l'ensemble des Canadiens et que ceux-ci ont en horreur et condamnent. Parlant au nom du Canada — et je n'ai pas besoin de souligner que cette attitude n'était point nouvelle — j'ai déclaré que nous étions contre la ségrégation raciale et j'ai bien précisé que je ne pouvais approuver une formule, ou une solution, qui n'établirait pas hors de tout doute que la non-discrimination en matière de race et de couleur était un principe essentiel de l'association du Commonwealth.

Il ne s'agissait pas d'une position commandée par les circonstances et inexistante auparavant. Ma conviction à cet égard n'a pas varié au cours des ans. Tous, sauf le premier ministre de l'Afrique du Sud, ont admis qu'il était impossible de consentir à ce que l'Afrique du Sud reste membre, sans que celle-ci s'exprime catégoriquement au sujet de la ségrégation raciale.

Je n'entrerai pas dans les détails. Nous avons passé beaucoup de temps là-dessus. L'attitude générale que nous avons adoptée a été de critiquer et de déplorer énergiquement la politique raciale du gouvernement de l'Union et d'exprimer l'anxiété qu'elle éveillait, à notre avis, dans le cœur et l'esprit de millions d'hommes de par le monde. Nous avons fait connaître notre profonde inquiétude au sujet des conséquences qu'elle pouvait avoir pour les rapports entre les pays membres du Commonwealth et parmi les peuples mêmes du Commonwealth, qui est une association multiraciale. J'ai alors soutenu, comme je l'avais déjà fait, que les Nations Unies ayant adhéré à ces principes, le Commonwealth ne pouvait faire moins.

Le premier ministre de l'Union Sud-Africaine a fortement souligné l'aspect positif de la politique du Gouvernement de l'Union. Il a déploré les accusations d'injustice raciale, en maintenant que les autres premiers ministres ne comprenaient pas la situation comme il faudrait. Je répète que nous avons cherché patiemment et minutieusement la formule qui pourrait comprendre une franche critique de l'*apartheid*. Quelqu'un a dit: "Nous ne voulons pas de compromis". Or les pays qui ont le plus fort ressentiment contre les distinctions injustes et qui les ont le plus franchement critiquées, se sont, à tout moment, montrés entièrement disposés à en venir à une entente, sans toutefois sacrifier les principes, et, je le dis sans amertume, on n'a pu constater aucune disposition correspondante chez le premier ministre Verwoerd. Si je parle ainsi, ce n'est pas que je veuille amener les députés à conclure qu'il manquait de tolérance. Il s'agit d'une belle personnalité, d'un citoyen sympathique. En face des critiques énergiques, et parfois même provocantes, il a gardé tout le temps une attitude courtoise et calme, assez impressionnante.

A-t-on jamais pu s'attendre à une issue constructive? La chose aurait pu se produire. Il y eut un temps où les entretiens semblaient promettre une solution mutuellement acceptable. Le Dr Verwoerd semblait prêt à accepter une formule

pouvant se rattacher à une déclaration de principes exprimant la conscience collective des autres premiers ministres. Cette formule aurait pu être acceptée. Mais, à mesure que les délibérations avançaient, la base de compromis semblait vouloir se dissoudre, et il a été impossible de trouver le moyen de combler le gouffre. Je le répète: c'est une leçon pour tous ceux qui, ici, à la Chambre, parlent parfois de ce qu'ils auraient fait s'ils avaient été là. Ceux qui appartiennent aux races non blanches se sont montrés bien disposés à l'égard de tout effort tenté pour en arriver à quelque compromis.

Lorsque cet espoir s'est évanoui, la critique s'est poursuivie. Avec un regret évident, et sans aucun avertissement—bien qu'il ait lu un document qui m'a paru un peu recoquillé—le Dr Verwoerd a officiellement retiré la demande de l'Afrique du Sud de demeurer membre du Commonwealth. En ce moment saisissant, il restait bien peu de choses à dire. La profondeur réelle de la scission entre lui et les choses qu'il représentait et les autres membres du Commonwealth nous est apparue et le fossé s'est élargi au point de rompre même le désir de le combler.

Comme je l'ai dit il y a un moment, l'Afrique du Sud reste encore membre du Commonwealth jusqu'au 31 mai. Le docteur Verwoerd a dit clairement que les liens traditionnels entre son pays et les pays membres du Commonwealth seraient maintenus. Il est difficile de brosser un tableau de ce qui s'est passé il y a à peine douze ou quinze heures alors que nous étions réunis à titre d'invités de la reine et qu'un tel changement s'est produit en créant apparemment si peu de ressentiment.

Ce résultat était-il inévitable? Je le crois. J'ai toujours soutenu que dans une association de pays de races multiples, il fallait établir hors de tout doute que, si le Commonwealth devait exercer la bonne influence qu'on attendait de lui, il fallait reconnaître généralement qu'il n'y aurait aucune distinction de race ou de couleur. Nous ne pouvons pas faire de compromis à l'égard de ce principe, si nous croyons que le Commonwealth a une mission à remplir pour toute l'humanité. Dès lors, il n'aurait plus la force de relever les défis ni de saisir les occasions dans l'avenir. Je suis plus convaincu que jamais de la puissance de cette institution dans toutes les parties du monde . . .

Certains voient dans la décision de l'Afrique du Sud le prélude à d'autres départs qui suivraient des campagnes de critiques dirigées contre certaines politiques nationales. A ce propos, je tiens à signaler que nous sommes tous convenus qu'aucune politique nationale, de quelque pays que ce soit, ne doit être examinée ou considérée sans le consentement de ce pays. M. Verwoerd lui-même avait consenti à expliquer la politique de son pays.

Je ne sous-estime pas les dangers que présentent les tendances qui se font jour. Il incombe au Commonwealth de réduire ces dangers en construisant solidement sur de nouvelles assises. On pourrait résumer ainsi ce qui s'est passé: nous avons déclaré que le principe de la non-discrimination en matière de race et de couleur est la pierre angulaire d'une association multiraciale groupant des représentants de toutes les parties du monde. On ne saurait trouver assise plus large ni plus solide que le principe fondamental qui, sans avoir jamais été écrit, s'est dégagé de cette réunion.

J'ai préconisé dans le passé et je préconise toujours une déclaration de principe. Quand j'ai pris la parole à la Chambre, le 16 mai dernier, j'ai dit que le temps n'était peut-être pas très éloigné où, par la coutume plutôt que par des principes fondamentaux inscrits dans des textes, l'égalité de tous les hommes, indépendamment de leur race, de leur couleur et de leur religion, serait reconnue. Aucun document n'a été signé à la conférence, mais cela n'en diminue pas moins l'importance de ce qui s'est passé.

Je répète que nous avons accepté le principe fondamental et que nous l'avons établi en tant que coutume du Commonwealth pour l'avenir, en tant que fondement du Commonwealth moderne, et j'y vois l'assurance d'un Commonwealth plus fort à l'avenir.

... Peu de temps avant le début de la réunion le premier ministre du Tanganyika, M. Julius Nyerere, a publié une déclaration frappante où il était dit qu'en ce qui concerne le Tanganyika il ne serait pas question de demander à être admis au Commonwealth si l'on y tolérait la discrimination. Cette déclaration, ainsi que d'autres par des dirigeants africains de territoires qui doivent bientôt accéder à l'indépendance, laissent entrevoir la destinée et la promesse de l'avenir.

Certains diront—et énergiquement—que nous aurions dû insister pour faire expulser l'Afrique du Sud. Je rappelle à ceux-là que le Ghana, le Nigéria, l'Inde, le Pakistan, la Malaisie et Ceylan n'ont pas parlé dans ce sens. Que cette rupture ait dû se produire et que l'Afrique du Sud ait dû retirer sa demande, voilà qui constitue, à mon avis, la meilleure ligne de conduite à suivre. Cela nous a fourni l'occasion d'établir plus clairement le principe de la non-discrimination, car les premiers ministres ne se seraient pas contentés de moins que cela.

Comme le premier ministre du Royaume-Uni l'a dit hier à la Chambre des communes britannique, il est regrettable que l'Afrique du Sud ait choisi d'agir ainsi au lieu d'accepter raisonnablement un fait fondamental du monde où nous vivons. . . .

Communiqué final

La réunion des premiers ministres du Commonwealth s'est terminée aujourd'hui. Le Pakistan, le Ghana et Chypre étaient représentés par leurs présidents. Les autres pays du Commonwealth étaient représentés par leurs premiers ministres.

Il avait été entendu que, cette fois-ci, les premiers ministres concentreraient surtout leur attention sur un nombre restreint de problèmes précis qui présentent actuellement un intérêt commun pour chacun d'entre eux, notamment, le désarmement, la structure des Nations Unies et certains problèmes constitutionnels intéressant le Commonwealth même. Au début de la réunion cependant, les premiers ministres ont passé en revue l'ensemble de la situation internationale, afin de placer ces problèmes particuliers dans la perspective des événements mondiaux

de l'heure. Ils ont aussi étudié, au cours de leur réunion, les faits survenus récemment au Congo et dans le Sud-Est asiatique.

Les premiers ministres ont réaffirmé l'appui de leurs gouvernements aux efforts que tentent les Nations Unies en vue de rétablir la paix au Congo et d'assurer l'indépendance et l'intégrité de la république. Ils ont déploré toute intervention extérieure dans les affaires du Congo et ont reconnu que bien des problèmes qui se sont posés étaient attribuables à une telle intervention. Ils se sont dits d'avis que les Forces des Nations Unies au Congo devraient être augmentées et que la résolution adoptée le 21 février par le Conseil de sécurité devrait être pleinement mise en œuvre.

Les premiers ministres se sont montrés inquiets de la situation au Laos. Ils ont exprimé l'espoir que les parties en cause parviendront à résoudre leurs différends, que l'intervention de l'extérieur prendra fin et que le Laos sera alors en mesure de jouir d'une existence indépendante, dans la neutralité et la paix.

Les premiers ministres ont débattu à fond le problème du désarmement. Ils ont reconnu que le désarmement constitue la plus importante question qui se pose à l'échelon mondial aujourd'hui, et ont jugé que le moment se prête à une nouvelle initiative en vue d'un règlement. Ils sont convenus que l'objectif devrait être le désarmement général et complet assujéti à un programme efficace de réglementation et d'inspection, dont la déclaration qui figure à l'annexe I du présent communiqué trace les grandes lignes. Ils ont rappelé la résolution sur le désarmement général et complet, adoptée à la quatorzième session de l'Assemblée générale. Ils ont reconnu qu'on ne devrait épargner aucun effort pour assurer la mise en œuvre de cette résolution, en réalisant l'entente entre les principales puissances, et que d'autres négociations s'imposent à cette fin. Divers pays ont saisi les Nations Unies de propositions destinées à favoriser pareilles négociations.

Les premiers ministres ont exprimé l'espoir que les négociations sur la cessation des essais nucléaires, qui étaient censées reprendre à Genève le 21 mars, permettront sous peu de conclure un accord. En plus de revêtir en lui-même un caractère d'importance, cet accord aiderait beaucoup à en venir à une entente sur le désarmement général.

Les premiers ministres ont examiné les diverses propositions qui ont été émises récemment et qui préconisent des modifications à la structure des Nations Unies, notamment aux conseils, à la fonction de secrétaire général et à l'organisation du secrétariat. Ils ont reconnu que de tels changements exigeraient l'assentiment général. D'un commun accord, ils ont déclaré que, quels que soient les remaniements qui pourraient être apportés, il importe absolument de maintenir les objectifs et les principes de la Charte des Nations Unies et de préserver le caractère international et indépendant du secrétariat. En outre, ils ont déclaré que les membres du Commonwealth partagent, avec tous les pays, un intérêt commun et foncier: celui de maintenir l'intégrité des Nations Unies, comme puissance capable d'assurer, d'une façon ordonnée, le progrès politique, économique et social à travers le globe.

Les premiers ministres se sont aussi penchés sur certaines questions d'ordre constitutionnel quant à la composition du Commonwealth. Les décisions prises ont été annoncées dans les communiqués publiés les 13, 15 et 16 mars, et intéressent respectivement Chypre, l'Union Sud-Africaine et Sierra-Leone. L'annexe II reproduit le texte de ces communiqués.

Annexe I

Déclaration sur le désarmement

But

Le but que l'on doit atteindre est le désarmement total et universel, moyennant un contrôle et une inspection efficaces.

2. Étant donné le carnage et la destruction qui accompagnent, nous le savons, les guerres dites "classiques" et le fait qu'il est bien difficile d'empêcher la guerre classique de dégénérer en guerre nucléaire, nous ne devons viser à rien de moins qu'à l'abolition totale des moyens de guerre, quelle qu'elle soit.

Principes

3. Un accord à cette fin devrait être négocié le plus tôt possible, en partant des principes suivants:

a) Réduction de toutes les forces armées nationales et de tous les armements à des niveaux reconnus nécessaires à la sécurité intérieure.

b) Réalisation complète du désarmement sans interruption, moyennant vérification à chacune des étapes du processus, afin de s'assurer que toutes les parties font honneur à leurs engagements.

c) Élimination des armements nucléaires et classiques, organisée de telle façon qu'aucun pays ni aucun groupe de pays n'aient, à aucune étape, un avantage militaire important.

d) Établissement par voie d'accord et pour chaque étape de la réalisation d'un dispositif efficace d'inspection qui entrera en vigueur en même temps que la phase de désarmement à laquelle il se rattache.

e) Désarmement aussi rapide que possible, effectué progressivement et par étapes, dans des délais prévus.

f) Établissement, à l'étape appropriée, d'une force militaire importante et suffisamment armée pour empêcher l'agression et veiller à l'observance de l'accord de désarmement; création d'une administration internationale chargée, de concert avec les Nations Unies, de veiller sur cette force et de voir à ce qu'elle ne serve pas à des fins incompatibles avec la Charte.

4. Partant de ces principes et sous réserve de bonne volonté des deux côtés, on devrait pouvoir concilier les différences de méthode que présentent actuellement les divers plans qui ont été mis de l'avant.

Négociations

5. Les principales puissances militaires devraient sans délai reprendre les négociations directes, en étroite liaison avec les Nations Unies, à qui incombe le désarmement en vertu de la Charte. Vu que la paix intéresse le monde entier, d'autres nations devraient également participer aux négociations sur le désarmement, soit directement, soit au moyen d'un organisme spécial établi par les Nations Unies, ou bien des deux façons.

6. En marge des négociations d'ordre politique, des spécialistes devraient commencer à mettre au point les systèmes d'inspection que requerront les mesures de désarmement applicables à chaque étape, comme la chose s'est faite à la Conférence de Genève sur les expériences nucléaires.

7. Il ne faudrait rien négliger pour obtenir rapidement l'adoption par toutes les nations, d'un accord interdisant à tout jamais les essais d'armes nucléaires et prévoyant les mesures nécessaires pour en assurer le respect. Un pareil accord est urgent, car autrement de nouveaux pays deviendront bientôt des puissances nucléaires, ce qui augmentera le danger de guerre et compliquera davantage le problème du désarmement. De plus, l'adoption d'un accord sur les essais nucléaires aurait, outre ses avantages directs, un puissant effet psychologique qui faciliterait un accord sur la question plus vaste du désarmement.

8. Le désarmement sans inspection ne serait pas plus admissible que l'inspection sans désarmement. Le désarmement et l'inspection font partie intégrante de la même question et doivent être négociés ensemble; l'un et l'autre doivent être aussi complets et aussi efficaces qu'il est humainement possible. Il faut cependant reconnaître qu'aucune garantie ne peut protéger totalement contre l'erreur et la trahison. Il reste qu'il faut considérer les risques que comporte le désarmement à la lumière de ceux que comporte la course aux armements.

9. On peut discuter sur la question de savoir si la course aux armements est la cause ou l'effet de la méfiance qui existe entre les nations. Il est manifeste toutefois que les problèmes du désarmement et de la confiance internationale sont étroitement liés. C'est pourquoi, en travaillant à l'abolition des armements, toutes les nations doivent s'évertuer à réduire la tension, en aidant à supprimer les autres causes de friction et de suspicion.

Annexe II

Chypre

Communiqué émis le 13 mars 1961

Ce matin, au cours de la réunion, les premiers ministres du Commonwealth ont accédé à la requête de la République de Chypre qui demandait à être admise comme membre du Commonwealth. Ils ont invité le président de la République à venir participer à leurs délibérations.

Union Sud-Africaine

Communiqué émis le 15 mars 1961

Les premiers ministres du Commonwealth ont discuté cette semaine, au cours de leurs réunions, des questions relatives à l'Union Sud-Africaine.

Le 13 mars, le premier ministre de l'Union Sud-Africaine a informé les premiers ministres réunis que, pour faire suite à un plébiscite tenu en octobre 1960, les dispositions constitutionnelles voulues sont prises à l'heure actuelle pour instaurer dans l'Union une constitution républicaine, et que le Gouvernement de l'Union désire que l'Afrique du Sud continue de faire partie du Commonwealth comme république.

Avec le consentement du premier ministre de l'Union Sud-Africaine la Conférence a également discuté, à l'occasion de l'étude de cette requête, la politique raciale mise en pratique par le Gouvernement de l'Union. Le premier ministre de l'Union Sud-Africaine a informé ce soir les autres premiers ministres que, en raison des vues exprimées au nom des autres États membres et des indices de leurs intentions futures à l'égard de la politique raciale du Gouvernement de l'Union, il avait décidé de retirer la demande qu'il avait faite pour que l'Afrique du Sud continue de faire partie du Commonwealth comme république.

Sierra-Leone

Communiqué émis le 16 mars 1961

Les premiers ministres ont noté que le Sierra-Leone accédera à l'indépendance le 27 avril.

Ils anticipent le plaisir d'accueillir le Sierra-Leone au sein du Commonwealth dès que les dispositions constitutionnelles nécessaires auront été prises.

Le Canada et la situation au Congo

La crise au Congo, qui a fait le sujet d'un débat prolongé durant la première partie de la quinzième session de l'Assemblée générale des Nations Unies, a pris autant d'importance dans les délibérations de cette organisation à la reprise de la session. Au cours du débat du 4 avril, le vice-président de la délégation du Canada, M. Wallace B. Nesbitt, a fait un exposé dont voici le texte:

LORSQUE cette Assemblée a ajourné ses travaux, il y a trois mois, c'était dans une atmosphère de préoccupation profonde causée par le cours des événements au Congo. Point n'est besoin pour moi de passer en revue les événements qui se sont écoulés depuis. Certains ont été tragiques. D'autres ont été profondément inquiétants par leurs conséquences. Il en est peu qui nous aient donné des raisons de satisfaction ou d'optimisme. Si un signe encourageant devait être trouvé, ce serait peut-être dans la preuve, qu'a révélée ce débat, d'un souci croissant de trouver une solution réelle et durable aux problèmes qui assaillent le Congo. On peut trouver, je crois, un encouragement dans ce fait, encore que nous ne puissions ignorer, en même temps, l'évidence d'un désaccord profond et fondamental quant à la direction dans laquelle une solution devrait être recherchée.

Il n'y a pas, bien entendu, un seul problème congolais. Il y en a au moins trois et à l'égard de l'un d'eux, je suis heureux de le dire, les Nations Unies et leurs institutions, avec l'aide des gouvernements et d'autres sources extérieures, ont obtenu un succès remarquable et se sont acquis la reconnaissance chaleureuse des autorités congolaises. Je veux parler de l'ensemble des questions sociales, économiques et techniques, domaine dans lequel les opérations civiles des Nations Unies au Congo ont fonctionné dans le calme et avec efficacité: secours d'urgence, lutte contre la famine, assistance médicale et service de santé, rétablissement des communications et coopération dans un grand nombre d'autres domaines techniques et administratifs. En nous efforçant de résoudre les problèmes plus difficiles qui se posent au Congo, nous ne devons pas perdre de vue ces succès ni manquer de rendre hommage aux efforts dévoués et désintéressés qui les ont rendus possibles.

Les deux autres problèmes principaux du Congo sont ce que nous pourrions appeler en termes généraux le problème militaire et le problème politique. Tous deux présentent, en ce qui concerne les Nations Unies, des caractéristiques inhabituelles, pour une grande part en raison du fait que "La situation dans la République du Congo" — pour reprendre le titre qui figure à l'ordre du jour de l'Assemblée — est, dans une large mesure, le problème intérieur d'un État souverain. Les Nations Unies, pleinement conscientes des limitations — clairement

énoncées dans la Charte — qui doivent intervenir lorsque des questions de compétence nationale sont en jeu, n'ont jamais connu dans le passé un genre de problème exactement semblable. En fait, aucune situation de cette nature n'était envisagée lorsque la Charte a été rédigée.

Rôle pacificateur de l'ONU

Cependant, l'intervention des Nations Unies au Congo était sans aucun doute justifiée et, peut-être, inévitable. Le conflit qui avait éclaté au Congo était de nature interne, mais l'intervention extérieure était déjà un fait et la possibilité très réelle d'un conflit international majeur découlant de la situation au Congo ne faisait de doute pour personne. Il est difficile de matérialiser des succès négatifs, mais il est de fait que les Nations Unies ont contenu l'intervention extérieure, bien qu'elles ne l'aient pas éliminée, et que des hostilités internationales n'ont pas éclaté du fait de la situation au Congo. Il n'est pas déraisonnable de supposer, à tout le moins, que l'intervention des Nations Unies et la présence au Congo des Forces des Nations Unies ont été un facteur du maintien de la paix internationale. Certes, il reste beaucoup à faire. Ma délégation fait appel à tous les États membres intéressés et leur demande de se conformer aux termes de la résolution du Conseil de sécurité du 21 février et des résolutions précédentes. Ce n'est qu'à cette condition que le peuple congolais sera libre de régler ses propres problèmes.

Même au début, le rôle militaire des Nations Unies n'était pas seulement de faire face à l'intervention extérieure ou d'aider à empêcher un conflit international. Dès le départ, il y avait un rôle parallèle d'assistance technique et directe au gouvernement et aux forces armées congolais. Ce rôle a été élargi, par les mandats ultérieurs donnés par l'Assemblée générale et le Conseil de sécurité et du fait du degré croissant de confusion et de conflit au Congo, jusqu'au moment où les Forces des Nations Unies, conformément à la résolution du Conseil de sécurité du 21 février, ont reçu un rôle défini pour empêcher, arrêter et contenir la guerre civile. En même temps, elles gardaient pour instruction très nette de n'être pas partie à un conflit intérieur quelconque, ni de chercher à en influencer l'issue; en d'autres termes, elles doivent être complètement impartiales.

Trêve de violence

Il serait difficile de prétendre que des mesures tendant à mettre fin à la violence et à l'effusion de sang, à empêcher ou à contenir la guerre civile, ne font pas essentiellement partie d'un programme ayant pour objet de résoudre les deux autres problèmes congolais: celui de l'assistance civile nécessaire et celui d'une solution politique. On peut même affirmer, je crois, qu'elles ont une importance vitale pour les autres aspects du problème militaire, car une guerre civile non réprimée constitue une invitation ouverte à l'intervention étrangère et entraîne avec elle la possibilité d'un conflit international. Cependant, en dépit de toutes leurs justifications, c'est à l'égard de ces mesures que l'opération des Nations Unies représente une nouveauté. Peut-être n'est-il pas surprenant que ce soit là

également qu'elles ont rencontré les difficultés les plus sérieuses et les critiques les plus fortes.

Je ne me propose pas de discuter en détail ces difficultés. D'une part, je ne crois pas que la solution en sera hâtée, à l'étape présente, en en faisant le sujet d'un débat marqué par le parti pris. Elles ne peuvent être résolues que par le processus lent et peu spectaculaire de négociations patientes et d'une conciliation entreprise avec bonne volonté et bonne foi. Pour ce qu'ils ont déjà fait dans des circonstances difficiles, mon pays rend un hommage chaleureux au secrétaire général et à son personnel, ainsi qu'au commandant suprême, aux officiers et aux hommes de toutes les nations qui servent dans les Forces des Nations Unies au Congo.

Harcèlement du personnel de l'ONU

Il est un point, toutefois, que je dois soulever. Il s'agit des circonstances regrettables dans lesquelles des membres et des unités de la Force des Nations Unies au Congo se sont trop souvent trouvés en conflit avec les forces qu'ils étaient venus aider. Parfois, ces incidents ont pris la forme d'une obstruction ou d'un harcèlement d'hommes ou de petites unités par des groupes nettement indisciplinés de soldats congolais. En d'autres occasions, comme ce fut le cas lors des récents incidents de Banana et de Matadi, ce qui s'est produit a été, dans une certaine mesure tout au moins, une question de politique et de tendance délibérées.

Il m'est difficile, en tant que Canadien, d'adopter une attitude détachée à l'égard de ces questions. La contribution du Canada aux Forces des Nations Unies au Congo est petite si on l'évalue en termes d'effectifs, mais ce fait ne saurait diminuer en rien la préoccupation du gouvernement et du peuple canadiens pour la vie ou le bien-être de l'un quelconque de ces hommes. Il est difficile de voir ces hommes mis en danger ou humiliés d'une façon qui peut seulement sembler être irrationnelle. Outre la préoccupation bien compréhensible qu'éprouve le Canada pour ses propres forces, les incidents dont je viens de parler ont des conséquences graves pour les Nations Unies dans leur ensemble. Ce qui est en jeu ici, ce n'est pas un point obscur d'interprétation, mais la signification fondamentale et la dignité de l'Organisation des Nations Unies, ainsi que la sécurité personnelle de ses représentants au Congo. Le Canada estime qu'une attitude sans équivoque doit être adoptée à cet égard par les Nations Unies et que cette attitude doit recevoir l'appui sans réserve de tous les membres de cette Organisation.

Nos vues bien établies, sur cette question de sécurité appropriée pour le personnel de l'ONU, n'altèrent en rien notre reconnaissance des limitations régissant le recours à la force par les Nations Unies pour chercher à empêcher la violence et la guerre civile, comme le prévoit la résolution du Conseil de sécurité du 21 février. C'est une chose totalement différente. De toute évidence, les Nations Unies ne sont pas partie au conflit congolais; pas davantage ne sont-elles opposées à l'une quelconque des factions. Elles doivent, par leur mandat,

être impartiales. Elles peuvent recourir à la force, selon le mandat conféré par le Conseil de sécurité, mais en dernier ressort seulement. Cette nuance doit être considérée dans sa signification précise et appliquée dans chaque cas, selon les circonstances. Pour le reste, les Nations Unies doivent faire de leur mieux pour susciter une compréhension adéquate de leurs objectifs au Congo et éliminer les malentendus qui ont été cause de troubles dans le passé. Ma délégation a insisté et insiste encore de façon pressante pour que ces efforts soient poursuivis avec résolution.

Attaques contre le secrétaire général

J'ai dit qu'il était difficile, pour les pays et les gouvernements, d'observer une attitude sereine lorsque la dignité, la sécurité, voire la vie de leurs nationaux semblaient inutilement compromises. Il n'est guère moins difficile de se contenter du rôle d'observateur lorsque les problèmes complexes et pénibles que j'ai décrits sont pour certains un prétexte cynique à de haineuses attaques contre la structure des Nations Unies et leur dévoué secrétaire général. Tout ce que je puis dire, c'est que la confiance de mon pays dans la vitalité de l'ONU a été renforcée par le peu d'accueil qu'a rencontré cette tentative cynique d'exploiter la tragédie du Congo à des fins extérieures et peu dignes.

Je reviendrai plus loin sur les aspects militaires du problème congolais. Mais je tiens à parler sans plus tarder du troisième type de problème auquel je faisais allusion, le problème politique. Ici, nous sommes dans un dilemme profond.

Nous pouvons tous convenir, je pense, que l'obtention d'une solution politique, au Congo, est l'objectif essentiel de l'intervention des Nations Unies. Car quoi qu'on fasse, en appliquant les directives de l'Assemblée générale ou du Conseil de sécurité, pour contenir la menace à la paix et à la sécurité internationale et rétablir l'ordre, quoi que fassent d'autres institutions des Nations Unies eu égard aux nombreux autres problèmes tragiques qui assaillent le Congo, il ne peut s'agir que de moyens de fortune faute d'un règlement politique réel et durable. Force est d'admettre qu'une solution politique, claire et nette ferait plus que toute autre chose pour éliminer la menace à la paix et à la sécurité internationales et hâter la solution des autres problèmes dont j'ai parlé.

Ne pas s'imposer

Cependant, — là est le dilemme, — il a été clairement reconnu qu'une solution politique, comportant un accord sur les formes constitutionnelles et légales qui devraient prévaloir au Congo, est une chose qu'il appartient de toute nécessité et à bon droit au peuple congolais seul de décider. Ramenée à ses termes les plus simples, une solution politique est vitale pour les Nations Unies; mais ces dernières ne peuvent intervenir pour la réaliser.

Je n'ignore pas que, tandis qu'un hommage de façade est rendu à la politique de non-immixtion dans les affaires du Congo, de nombreux États, sinon la plupart des États représentés ici, ont leur propre idée de ce que devrait être la solution

(idée qui correspond généralement à celle de telle ou telle faction en présence au Congo même) et ne jugent pas indigne d'eux de faire ce qu'ils peuvent sur le plan international, pour favoriser la solution de leur goût. C'est une sorte d'intervention subtile dans les affaires intérieures du Congo, une sorte d'ingérence que, malheureusement, nulle opération des Nations Unies ne peut empêcher.

Le fait demeure que les Nations Unies, à supposer même qu'elles le veuillent, ne pourraient imposer une solution politique au Congo, car l'accord ne se ferait jamais sur cette solution. Les divergences d'opinions, reflétant dans une certaine mesure les divergences fondamentales, idéologiques et autres, que nous ne connaissons que trop aux Nations Unies, empêcheraient toujours un tel accord. Nulle solution proposée, pour le Congo, nulle faction ne peut recueillir, ici, une majorité absolue.

Ce qui est pire peut-être, c'est que les divisions ici même empêchent dans une mesure considérable l'atteinte d'une solution sur place. On n'a pas été sans remarquer au Congo qu'encore que nous insistions ici pour que les Congolais règlent eux-mêmes leurs divergences politiques, il n'y a nul enthousiasme correspondant (il y aurait plutôt condamnation sans ambages) quand certains des chefs politiques du Congo se réunissent et tentent de régler certaines de leurs divergences politiques.

Situation déplorable, qui m'incite à demander très sérieusement: les Nations Unies sont-elles incapables d'aider la République du Congo à trouver une solution à ses problèmes politiques? Devons-nous perpétuer, dans ce malheureux pays, les divergences qui nous paralysent ici?

Clé du succès

Rien de fatal à cela, selon moi, mais à la condition que nous admettions cette vérité que nul d'entre nous ne peut espérer recueillir une majorité en faveur du type de solution qu'il préconise pour le Congo ni voir la majorité accepter le chef congolais ou la faction de son goût. Ceci admis, je crois que les Nations Unies peuvent laisser au peuple congolais le soin de régler ses propres problèmes politiques, voire lui donner à cette fin une assistance impartiale et constructive.

Il est clair que les Nations Unies ne peuvent et ne doivent pas demeurer indéfiniment au Congo. Peut-être n'est-il pas trop tôt pour nous demander quelles conditions minima d'ordre, de stabilité et de sécurité doivent être satisfaites pour que la mission des Forces des Nations Unies soit achevée. En l'état actuel des choses, nous devrions reconnaître que la situation que laisseront les Nations Unies au Congo peut être rien moins que parfaite. Est-ce si surprenant? Combien parmi nous se risqueraient à prétendre que les conditions politiques dans nos propres pays sont idéales? Compte tenu de leur manque de préparation et de leurs problèmes particuliers, pouvons-nous escompter davantage des Congolais?

La Commission de conciliation

On risque de perdre de vue qu'un important effort a déjà été accompli dans la voie d'un règlement politique. La Commission de conciliation, quelque louable

que soient les réalisations auxquelles elle est parvenue à cet égard, n'était pas essentiellement chargée d'aboutir à des conclusions. Sa tâche première était la conciliation. Il semble au surplus qu'elle ait été fort près de réussir; j'ai particulièrement à l'esprit la déclaration faite, sur ce point, par le représentant du Ghana (Annexe XX du rapport de la Commission). La Commission a indiqué, au surplus, diverses façons, pour les Nations Unies, d'aider le peuple congolais à trouver une solution. Je les recommande à l'attention de l'Assemblée.

Plus particulièrement, je voudrais engager tous les États membres à renoncer à un genre de dispute stérile tendant à jeter le discrédit, au Congo, sur toutes les factions à l'exception de celle qu'on favorise, parce que les autres factions n'auraient pas de titre valable à la légalité ou à la constitutionnalité. Ma délégation considère que la légalité et la constitutionnalité sont méconnues, au Congo, depuis si longtemps qu'aucune faction n'est indemne de ce genre d'attaque. Qu'on ne voie là nulle critique d'aucune autorité *de facto* au Congo. Un de nos collègues d'Asie, au Comité consultatif, a fait observer sagement que la légalité n'était pas précisément un symptôme de situations révolutionnaires. Dans le même temps, j'invite les autorités congolaises à revenir aussi promptement que possible, dans leurs actions, à la légalité et à la constitutionnalité. J'attire à ce sujet l'attention sur les recommandations de la Commission de conciliation, parce que cela me paraît être le meilleur moyen, peut-être même le seul, de tenir compte comme il convient des vues de la vraie autorité souveraine je veux dire du peuple congolais lui-même.

Coopération pratique

Il est généralement admis qu'il importe pour l'effort des Nations Unies au Congo qu'il y ait un gouvernement congolais légal et effectif avec lequel traiter. J'ai suggéré certaines mesures susceptibles d'aider à la réalisation de cet objectif. Entre-temps, il y a, de l'avis du Canada, un domaine considérable ouvert à une coopération constructive entre les autorités des Nations Unies et les autorités *de facto* au Congo. Ma délégation insiste pour que ce domaine de coopération pratique soit élargi par tous les moyens possibles.

Avant de quitter ce sujet général du rôle des Nations Unies au Congo et des relations entre cette organisation mondiale et les Congolais, je voudrais réaffirmer la conception du Canada quant à la nature et à l'objet essentiels de l'intervention des Nations Unies au Congo. A notre sens, l'objectif fondamental de cet effort des Nations Unies est d'aider le peuple congolais à résoudre lui-même ses propres problèmes. Que ce soit pour restaurer l'ordre public, à titre de première mesure vitale, que ce soit pour formuler des mesures plus substantielles en vue d'un retour aux procédures constitutionnelles, ou, lorsque ces problèmes primordiaux seront résolus, que ce soit pour combiner toutes les ressources des Nations Unies afin de reconstruire l'économie et les services administratifs du pays, les Nations Unies ne peuvent assister efficacement le Congo que par la voie de la coopération avec les Congolais. Les Nations Unies ne devraient pas chercher à imposer leurs solutions des problèmes du Congo.

Persuader les Congolais

Il faut observer que les objectifs de l'opération des Nations Unies au Congo n'ont apparemment pas été pleinement compris par le peuple congolais, de même qu'ils n'ont pas été — et ceci est plus important encore — appréciés à leur juste mesure par la majorité des dirigeants congolais. Des efforts sont faits pour corriger cette situation. Mais puisque le succès des opérations des Nations Unies au Congo doit dépendre d'une collaboration bien comprise avec les Congolais, ce problème devrait être l'une des tâches les plus urgentes et les plus importantes qui se posent aux représentants des Nations Unies au Congo.

J'ai décrit les problèmes auxquels se heurtent les Nations Unies tant en matière d'assistance civile au Congo qu'en ce qui concerne les diverses questions militaires qui se sont posées et la recherche de règlements politiques. J'ai parlé des résultats obtenus, des difficultés rencontrées — dont bon nombre étaient nouvelles dans l'expérience des Nations Unies — et j'ai suggéré divers moyens qui, aux yeux de ma délégation, pourraient être utilisés avec profit dans l'avenir. Je n'ai pas longuement insisté sur l'enjeu qui réside au Congo pour les Nations Unies, car je pense que personne ne l'ignore. Cet enjeu, en fait, n'est rien moins que la possibilité pour les Nations Unies de continuer à prendre des mesures efficaces dans les cas de menaces à la paix et à la sécurité. Le fait que cette situation est bien comprise par tous se reflète, entre autres, dans la réponse qui a été apportée à l'appel récent lancé par le secrétaire général en vue d'obtenir des troupes additionnelles pour la Force des Nations Unies au Congo. A cet égard, je tiens à rendre hommage tout spécialement au Gouvernement de l'Inde pour les mesures qu'il a prises afin de mettre à disposition un nombre important de soldats, dans cette période véritablement critique.

Le Canada au Comité consultatif

Le Canada, pour sa part, a cherché, tout au long de cette opération des Nations Unies au Congo, à donner toute l'aide possible, de la manière la plus appropriée, c'est-à-dire sous forme de techniciens, de livraisons de produits alimentaires, et d'assistance médicale. Étant donné la contribution qu'a apportée le Canada sous forme de personnel militaire non combattant, mon pays a eu sa place au sein du Comité consultatif du secrétaire général. Nous étions résolus à jouer, dans ce cadre également, le rôle d'un "non-combattant". Mais, sans violer le secret des délibérations du Comité, je crois pouvoir dire que nous avons constaté que cet organe était lui aussi, avant tout "non combattant", et qu'en outre il travaille dur et d'une manière féconde.

Le problème financier

Permettez-moi de passer, pour quelques instants, au problème financier, dans son ensemble, qui résulte de l'opération que les Nations Unies poursuivent actuellement au Congo. Depuis l'époque de San-Francisco, l'Organisation a assumé des responsabilités et des fonctions toujours croissantes, tant en matière écono-

mique et sociale que dans le domaine politique. A mesure que ce processus — dont nous devons tous nous féliciter — se développait, les ressources financières nécessaires se sont accrues elles aussi dans des proportions qui n'étaient pas envisagées en 1945. Le budget annuel régulier des Nations Unies atteint aujourd'hui, à lui seul, 73 millions de dollars. A côté des ressources mises à la disposition de la Banque internationale, de l'Association internationale pour le développement et du Fonds monétaire international, les contributions totales annuelles pour les institutions spécialisées des Nations Unies, le Programme élargi et le Fonds spécial atteignent maintenant environ 250 millions de dollars. A tous ces engagements sont venues s'ajouter, ces dernières années, les lourdes charges résultant de l'activité nécessaire au maintien de la paix. Cette dernière, il est à peine besoin de le relever, est étroitement liée au concept des Nations Unies et la Charte la cite à titre de premier principe de coopération devant nous guider dans l'accomplissement de nos responsabilités.

Au Congo, les Nations Unies se sont engagées dans l'opération de maintien de la paix la plus coûteuse que l'Organisation ait jamais entamée, ce qui a fait peser un fardeau sans précédent sur les ressources financières déjà tout juste suffisantes dont dispose l'ONU. Jusqu'à maintenant, l'opération n'a pas pu être établie sur une base financière ferme, et il a fallu recourir à des mesures temporaires pour obtenir le financement nécessaire. Il a fallu faire de larges emprunts au Fonds de roulement ainsi qu'aux réserves du Fonds spécial et du Programme élargi. Il en est résulté ce que l'on peut sans hésitation considérer comme la crise financière la plus critique que l'Organisation ait jamais affrontée.

Dans ces conditions, l'Assemblée doit rapidement chercher à parvenir à une décision sur les estimations relatives à l'opération au Congo en 1961, afin de garantir la santé financière de notre Organisation et à faire en sorte que son activité vitale pour le maintien de la paix ne sera pas comprise pour la simple raison que les moyens financiers nécessaires ne pourraient être réunis. Pour m'exprimer en termes plus directs, je dirai que la question est de savoir si nous allons permettre à l'opération au Congo de réussir, — en d'autres termes, si l'Organisation est prête à fournir les ressources financières nécessaires pour mettre en œuvre ses propres décisions.

Contexte politique

Si aucune solution satisfaisante à ce problème financier n'est trouvée — et trouvée rapidement — la situation extrêmement grave à laquelle devront faire face les Nations Unies apparaîtra immédiatement dans le contexte de la situation politique qui a évolué au Congo, et dont j'ai déjà parlé plus haut. A côté des aspects particuliers déjà énumérés, l'opération au Congo représente un nouveau pas en avant dans le sens des efforts faits par les Nations Unies pour développer un mécanisme efficace au service du maintien de la paix, lorsque les grandes puissances, à qui incombe cette responsabilité, ne peuvent parvenir à un accord. Pour que ce mécanisme continue à être utilisable au service de la paix internationale,

l'Assemblée doit prendre les dispositions financières indispensables. Si elle ne parvenait pas à le faire, en cette période critique, il en résulterait non seulement des risques dangereux pour le Congo, mais en outre la capacité de notre Organisation de prendre des mesures efficaces dans d'autres situations pouvant intéresser à l'avenir le maintien de la paix pourrait être compromise. Il est particulièrement significatif de relever que l'instabilité financière pourrait également compromettre la capacité de l'Organisation de maintenir le rythme de ses programmes d'assistance économique et technique. On peut dire, par conséquent, que tous les aspects de l'œuvre des Nations Unies sont menacés.

Ces considérations doivent être déterminantes lorsque nous examinons la question du coût de l'opération au Congo. Je ne sous-estime pas les difficultés auxquelles les membres de cette Organisation doivent faire face pour exécuter les engagements financiers qui découlent pour eux de l'opération. Ma délégation reconnaît que le fardeau sera particulièrement lourd pour les pays dont l'économie est en cours de développement, nombre d'entre eux recevant eux-mêmes, actuellement, une assistance internationale sous une forme ou une autre. Nous pensons cependant qu'il est important que les opérations des Nations Unies pour le maintien de la paix continuent à être considérées comme une responsabilité collective exigeant que chaque membre en accepte sa part. Le principe qu'il faut maintenir est que, devant tous bénéficier de l'existence d'une Organisation des Nations Unies forte et efficace, nous avons aussi le devoir collectif d'accepter loyalement les responsabilités — politiques, militaires et financières — qui découlent de notre qualité d'États membres.

Ce n'est pas seulement l'avenir du Congo, mais aussi celui des Nations Unies qui est ici en jeu. Chaque membre des Nations Unies, petit ou grand, doit accepter le défi, les puissances moyennes et petites étant tout particulièrement intéressées, puisque ce sont elles qui ont le plus à perdre si les Nations Unies échouent. Ainsi qu'on l'a dit à juste titre devant cette Assemblée, ce sont les puissances petites et moyennes — et particulièrement celles qui sont parvenues récemment à l'indépendance — qui sont les principaux bénéficiaires de l'existence de Nations Unies fortes et saines. Ce sont principalement les puissances, par conséquent, qui attendent des Nations Unies qu'elles défendent leur indépendance et qu'elles leur apportent une assistance économique et technique désintéressée. C'est à ces puissances que je m'adresse particulièrement pour leur demander d'appuyer, en ce temps d'épreuve, l'effort des Nations Unies.

Le Groupe interparlementaire Canada-États-Unis

DES PARLEMENTAIRES des États-Unis et du Canada se sont rencontrés à Ottawa et à Québec, du 22 au 26 février, et ont tenu la quatrième réunion du Groupe interparlementaire Canada-États-Unis¹.

La délégation des États-Unis comptait neuf sénateurs et douze membres de la Chambre des Représentants, dirigés par le sénateur George Aiken et le représentant Cornelius Gallagher. La délégation canadienne, sous la présidence conjointe des orateurs du Sénat et de la Chambre des communes, était composée de six sénateurs et de dix-huit députés de la Chambre des communes.

Les entretiens ont couvert de nombreux sujets. Nous reproduisons ci-dessous le communiqué conjoint qui a été émis à la fin de la réunion.



A l'ouverture de la quatrième réunion du Groupe interparlementaire Canada-États-Unis: session plénière, 23 février 1961. De gauche à droite: M. Laurence Curtis, représentant, du Massachusetts; M. Roland Michener, président de la Chambre des communes du Canada; le sénateur George Aiken, du Vermont; le sénateur Mark Drouin, président du Sénat du Canada; M. Howard Green, secrétaire d'État aux Affaires extérieures du Canada; M. Cornelius Gallagher, représentant, du New-Jersey. Coin inférieur de droite: le sénateur Ralph Yarborough, du Texas.

1. Pour un compte rendu des réunions précédentes voir *Affaires Extérieures* d'août 1959 et de juillet 1960.

Communiqué conjoint

Le Groupe interparlementaire Canada-États-Unis, composé de 24 membres du Parlement du Canada et de 21 membres du Congrès des États-Unis, représentant tous les partis politiques, s'est entretenu pendant quelques jours de questions qui intéressent nos deux pays.

Cette quatrième réunion du Groupe s'est tenue, comme les précédentes, sans formalité; il n'a été établi aucun compte rendu des délibérations et les délégués se sont abstenus de faire des recommandations, chaque délégation nationale étant libre de présenter à son propre organisme législatif les rapports et les recommandations de son choix.

Des séances plénières ont été tenues les jeudi matin et vendredi après-midi et des réunions de comité ont eu lieu au cours de ces deux journées. Les comités ont étudié les sujets suivants. 1) la collaboration en matière de défense et le désarmement; 2) le commerce et les affaires économiques; 3) les questions d'intérêt commun relatives à la frontière, aux relations culturelles et à la politique étrangère.

Les samedi et dimanche, les membres du Groupe ont visité la ville de Québec et, dimanche après-midi, sont retournés à Ottawa ou à Washington.

A la séance plénière d'ouverture, le secrétaire d'État aux Affaires extérieures, M. Howard Green, a souhaité la bienvenue aux délégués américains et formulé le vœu que les délibérations du Groupe soient couronnées de succès. Voici le texte des rapports des trois comités, approuvés à la séance plénière de clôture:

Premier comité — Collaboration en matière de défense et désarmement

Le comité chargé d'étudier la collaboration en matière de défense et le désarmement estime qu'il est urgent d'aborder l'examen de ce problème en vue de formuler une méthode de désarmement complet et soigneusement vérifié. Le comité s'est penché sur les nombreuses difficultés politiques et techniques qu'il faut résoudre avant qu'une réduction des armements soit possible. Tant qu'on n'aura pas suffisamment progressé dans cette voie, le monde libre n'a pas de choix: il lui faut mettre sur pied un dispositif de défense capable de faire face à toute agression possible des Soviets, quelles qu'en soient la nature et l'ampleur. De l'avis du comité, il importe de reconnaître que la menace communiste est dirigée contre chaque secteur du monde libre et que, si l'on veut y échapper, il est essentiel de maintenir notre unité.

Le comité a étudié les dispositions collectives prises en vue de la défense, auxquelles participent nos deux pays. Il estime que l'OTAN et le NORAD constituent les principaux organismes de défense des États-Unis et du Canada, ainsi que des autres nations du monde libre. Il est souverainement important que ces associations demeurent fortes et efficaces à une époque où des dangers toujours nouveaux nous menacent. Pour ce qui est de NORAD, le comité est d'avis que la mise en œuvre d'autres moyens de défense n'en diminue en rien la valeur:

visons sans cesse à le perfectionner si nous voulons pouvoir répliquer à la puissance accrue des engins de guerre de l'ennemi.

Le comité croit que le maintien d'une base industrielle puissante au Canada est indispensable à la défense de l'Amérique du Nord. Le comité note le progrès réel, accompli depuis sa dernière réunion, du programme canado-américain de défense. On a arrêté les objectifs et les façons de procéder susceptibles d'offrir plus équitablement à l'industrie canadienne de défense l'occasion de participer à la création et à la production des outils de défense. En 1959, ces ententes ont valu au Canada des contrats américains d'une valeur de \$96,300,000; en 1960, ce chiffre a atteint \$112,700,000. Par contre, les contrats canadiens de production conjointe, placés aux États-Unis, se sont chiffrés par \$108,200,000 en 1959, et par \$196,300,000 en 1960. On reconnaît donc le besoin continu d'alimenter la contribution du Canada à la production de défense conjointe, en augmentant le volume des contrats américains placés au Canada. A cet égard, le comité souligne que les perspectives à longue échéance concernant le partage de la production de défense seraient considérablement accrues par une participation canadienne au programme militaire américain de recherche et d'application. On note un certain progrès dans cette voie; mais cet effort devrait être intensifié. Selon le comité, le gouvernement et l'industrie de nos deux pays doivent sans relâche s'efforcer de mieux faire comprendre au public combien nos rôles respectifs en matière de défense sont intimement liés, tant du point de vue économique que du point de vue militaire.

Deuxième comité — Commerce et affaires économiques

Commerce avec les pays communistes

Le comité a étudié les répercussions possibles de nos relations commerciales avec les pays communistes. Celles-ci, a-t-on signalé, peuvent, en stimulant l'économie des pays communistes, accroître l'influence politique des Soviets; elles peuvent, par contre, entretenir un climat de paix entre le bloc soviétique et l'Occident. Comme l'a noté le comité, les échanges commerciaux que le Canada et les États-Unis font avec le bloc soviétique ne représentent qu'une faible proportion du volume global de leur commerce extérieur et sont régis par les accords conclus avec les pays de l'OTAN. La délégation canadienne a souligné les difficultés que peut susciter pour les filiales canadiennes de sociétés américaines l'application, à leur commerce, de la réglementation des États-Unis sur les avoirs étrangers.

Commerce avec Cuba

Quant aux relations commerciales avec Cuba, l'inquiétude manifestée aux États-Unis a fait voir, de l'avis de la délégation américaine, à quel point l'orientation communiste de la révolution cubaine a, aux yeux des Américains, menacé l'hémisphère occidental. On a délibéré sur la valeur relativement peu importante et la nature des échanges commerciaux actuels entre le Canada et Cuba, par rapport au volume global des échanges nord-américains avec Cuba, et sur la ligne de

conduite manifeste du Canada visant à empêcher la contrebande de denrées américaines à Cuba.

Vente subventionnée ou non de produits agricoles

Le comité a noté l'accroissement de la productivité agricole et l'opportunité de tenir compte de l'existence des excédents de production et des problèmes qui en résultent dans la préparation des programmes agricoles nationaux. La délégation canadienne a souligné l'importance qu'attache le Canada aux exportations de blé et rappelé que les États-Unis en écoulant leurs denrées agricoles à des conditions spéciales pourraient compromettre l'expansion des débouchés dont le Canada dispose à l'étranger pour la vente de son blé. A cet égard, la délégation canadienne a déclaré qu'elle était très sensible au fait que le Gouvernement des États-Unis avait manifesté l'intention de consulter le Canada et de tenir compte des intérêts commerciaux canadiens. Les deux délégations ont signalé les restrictions actuelles ou futures sur les échanges des denrées agricoles entre le Canada et les États-Unis, et en particulier sur le fromage cheddar et les huiles comestibles. Elles ont exprimé l'espoir que ces restrictions soient aussi peu nombreuses que possible et que le commerce entre les deux pays soit rationalisé.

Programmes relatifs aux importations de pétrole

Il importe de conserver florissantes les industries pétrolières des deux pays, malgré les problèmes de production, d'exploration et de vente, communs aux États-Unis et au Canada. Selon la délégation canadienne, il est essentiel que soit maintenue l'exportation du pétrole brut canadien sur les marchés des États-Unis en voie d'expansion, surtout dans le nord-ouest de ce pays. Les deux délégations ont reconnu que les positions prises par chaque pays pourraient soulever de graves problèmes nationaux et internationaux pour le pays voisin et que le Canada et les États-Unis devraient travailler de concert à l'élaboration de solutions rationnelles aux difficultés que suscitent la production et le commerce du pétrole.

Placements américains au Canada et accord réciproque relatif aux impôts

Le comité a examiné les amendements proposés aux accords réciproques en matière d'impôts ainsi que les autres modifications d'ordre fiscal dont le Parlement canadien est saisi à l'heure actuelle. La délégation canadienne a souligné avec insistance que ces modifications n'avaient pas pour objet de restreindre la libre circulation des capitaux d'un pays à l'autre, ni de fermer la porte aux placements étrangers éventuels, mais bien d'équilibrer les balances commerciales défavorables et de stimuler un apport plus considérable du capital canadien à l'expansion du Canada. On a souligné à ce sujet les avantages de la parité du dollar canadien.

Cependant, les modifications envisagées, a-t-on fait observer, pourraient détourner du Canada les capitaux américains et ralentir l'essor actuel de l'économie en lui enlevant l'aide de capitaux disponibles.

Quoi qu'il en soit, le Canada et les États-Unis devraient, de l'avis de tous les

délégués, tendre de part et d'autre à favoriser en toutes circonstances les placements outre-frontière à des conditions identiques.

Troisième comité — Questions relatives à la frontière, aux relations culturelles et à la politique étrangère

1. *Canalisation du Richelieu et du lac Champlain*

Le comité a étudié l'histoire du projet de canalisation de la rivière Richelieu et du lac Champlain, les installations actuellement disponibles, l'usage qu'on en fait et leur utilité possible. Les deux pays auraient peut-être intérêt à poursuivre ensemble des études sur la façon d'améliorer les moyens de transport, surtout par voie d'eau, entre les États-Unis et le Canada. La Commission mixte internationale, a déclaré la délégation américaine, consentirait peut-être à entreprendre une enquête spéciale sur la canalisation du Richelieu et du lac Champlain.

2. *Énergie électrique du Niagara*

Selon la délégation des États-Unis, l'énergie électrique produite du côté américain, à Niagara, est acheminée à travers le territoire canadien sur une courte distance jusqu'à Massena, New-York. En vertu de la loi canadienne, cette énergie est frappée d'un impôt de 3/10 du mille au kilowatt. D'après l'interprétation donnée à la loi canadienne, il a semblé que cet impôt ne visait que l'énergie produite au Canada et non celle qui est acheminée par le territoire canadien. Cette question pourrait donc être l'objet de pourparlers entre les autorités compétentes des deux pays.

3. *Dérivation des eaux à Chicago*

A la demande des délégués canadiens, la délégation des États-Unis a expliqué que la Chambre des Représentants est saisie de trois bills distincts, relatifs à la dérivation des eaux à Chicago. Il est trop tôt, ont affirmé les Américains, pour prévoir quel sort le Congrès réservera à ces projets de loi. La délégation du Canada a signalé la gravité du problème que constitue aujourd'hui encore, pour le Canada, toute dérivation supplémentaire à cet endroit.

4. *Le tourisme*

La délégation du Canada a exprimé son inquiétude à l'endroit de la récente proposition soumise au Congrès, invitant Washington à réduire de \$500 à \$100 la valeur des articles que les touristes américains peuvent acheter en franchise à l'étranger. Après des échanges de vues, le comité a conclu que cette mesure visait à résoudre les difficultés qu'éprouvaient les États-Unis à maintenir la balance générale de leurs comptes à travers le monde et n'était nullement dirigée contre le Canada. La réduction du permis d'entrée libre à \$100 pourrait, a admis le comité, nuire à l'industrie touristique des deux pays.

5. *Les routes et le tourisme*

Les entretiens sur les moyens d'accroître le tourisme entre nos deux pays ont mis en lumière la nécessité de routes nord-sud, utilisables en toute saison de chaque côté de la frontière. Les deux délégations reconnaissent que la construction des routes relève de la compétence exclusive des États américains et des provinces canadiennes, mais ont exprimé l'espoir que cette question fasse l'objet d'une étude plus approfondie.

6. *Le fleuve Columbia*

La délégation des États-Unis a indiqué que les séances d'étude du Comité des relations étrangères du Sénat, qui doivent porter sur le fleuve Columbia, s'ouvriront le 8 mars. La délégation canadienne a formulé le vœu qu'en dépit de la controverse possible que peut susciter la mise en œuvre du traité en territoire canadien, l'exploitation du bassin du fleuve Columbia se poursuivra dans le cadre des stipulations du traité. Les deux délégations ont exprimé à quel point elles étaient heureuses du résultat des pourparlers préparatoires au traité. Dans l'ensemble, les délégués reconnaissent que l'électricité produite par l'énergie atomique prendra à la longue une importance de plus en plus grande.

7. *Politique étrangère*

Le comité a étudié le problème de la représentation de la Chine aux Nations Unies et envisagé les conséquences possibles de l'admission de la République populaire de Chine à cette organisation. Nos deux pays seront vraisemblablement saisis de cette question aux Nations Unies dans un avenir rapproché.

On a échangé des vues sur les obstacles que doit surmonter l'Occident au sujet de ses relations avec le bloc communiste et sur les mesures susceptibles de provoquer une détente et de favoriser des rapports plus harmonieux. Il y a lieu, pense-t-on, d'entretenir des contacts plus fréquents avec l'Union soviétique en encourageant le tourisme et les échanges culturels. Le conflit idéologique à travers le monde a fait l'objet d'une analyse.

Les délibérations se sont terminées par un examen général des problèmes de politique étrangère auxquels nos deux pays doivent faire face. A ce sujet, tous les délégués sont d'accord: Il faut soutenir les Nations Unies, appuyer la dernière résolution de cette organisation concernant l'intervention au Congo, seconder le secrétaire général et adopter l'attitude prise par les États-Unis au Conseil de sécurité ces jours derniers.

Il convient, a-t-on estimé de façon générale, que nos deux pays étudient de près leurs moyens d'action dans la guerre froide afin de déterminer si les ressources disponibles sont utilisées à leur maximum et si l'effort présentement fourni est suffisant.

Malgré le peu de temps accordé à chacun des sujets inscrits au programme, le comité est conscient d'avoir largement contribué à resserrer davantage les liens d'amitié qui existent entre les États-Unis et le Canada.

Le premier ministre de Grèce au Canada

LE PREMIER ministre de Grèce, M. Constantin Caramanlis, et son épouse, ont fait un séjour officiel à Ottawa du 13 au 15 avril. M. Diefenbaker les a accueillis le 13 au matin à leur descente d'avion, à l'aéroport d'Uplands.

M. Caramanlis a déposé une couronne au pied du monument aux morts. Après avoir déjeuné avec M. John Kalergis, ambassadeur de Grèce au Canada, le premier ministre a rendu visite au Gouverneur général et s'est entretenu avec M. Diefenbaker et M. Howard Green, secrétaire d'État aux Affaires extérieures. Dans la soirée, M. Caramanlis et sa suite ont été les invités du premier ministre et de M^{me} Diefenbaker, à un dîner d'honneur.

Le lendemain, dans la matinée, M. Caramanlis a visité le Conseil national de recherche. Après avoir déjeuné avec le président des Communes, il a eu de nouveaux entretiens avec des représentants du Gouvernement canadien. Dans la soirée, le premier ministre de Grèce et son épouse ont assisté à un dîner offert par M. Kalergis.

Le 15 avril, M. Caramanlis et son épouse ont déjeuné à Rideau Hall chez le Gouverneur général et M^{me} Vanier. Dans l'après-midi, ils ont pris le train à destination de Montréal.

Cette visite a établi entre le Canada et la Grèce des rapports amicaux qui permettront aux deux pays de mieux comprendre leurs intérêts et leurs points de vue respectifs. La Grèce est l'un des alliés du Canada au sein de l'OTAN, et le séjour chez nous de M. Caramanlis a mis en relief les buts et les idéaux de cette alliance et souligné les liens idéologiques du Canada avec la Grèce et les autres membres de l'OTAN.

Rapports entre la Grèce et le Canada

C'est à 1899 que remonte l'établissement de rapports diplomatiques officiels entre le Canada et la Grèce; cette année-là, le premier consul général de Grèce fut nommé à Montréal. En juin 1942, pendant la seconde guerre mondiale, la Grèce ouvrit une légation à Ottawa; en 1943, le major général G.-P. Vanier, futur Gouverneur général du Canada, fut nommé ministre du Canada auprès du Gouvernement grec, en exil à Londres. En septembre 1945, la Grèce et le Canada élevèrent leurs légations d'Ottawa et d'Athènes au rang d'ambassades. Aujourd'hui, la Grèce a en outre un consulat général à Montréal et un consulat à Toronto. M. D'Arcy McGreer, ambassadeur du Canada en Grèce, a présenté ses lettres de créance en juillet 1957. M. Kalergis est entré en fonctions à Ottawa en août 1959.

Les Grecs au Canada

C'est John Mears qui, en 1788, découvrit et baptisa le détroit de Juan de Fuca,



M. Constantin Caramanlis, premier ministre de Grèce, s'entretient avec le premier ministre Diefenbaker, à l'occasion de sa visite récente au Canada.

qui sépare l'île de Vancouver de l'État de Washington; cependant il semble qu'en réalité les eaux de ce détroit aient été sillonnées plusieurs siècles plus tôt par un navigateur grec, Apostolos Valerianos, natif de l'île de Céphalonie dans la mer Ionienne. Les registres officiels indiquent qu'en 1851 Georges Nikokas Kaprotis débarqua à l'endroit où s'élève aujourd'hui Victoria en Colombie-Britannique. Ce fut le premier immigrant grec dans notre pays. Il épousa la fille d'un chef indien de la tribu des Songhees, et ses descendants vivent encore à Victoria. Avant le début de la seconde guerre mondiale, le Canada ne recevait guère que quelques immigrants grecs, détachés du grand courant d'immigration déferlant aux États-Unis avant l'imposition du contingentement. Nombre de Grecs installés chez nous ont épousé des Canadiennes anglaises ou françaises. Le recensement de 1931 fait état de 9,444 Canadiens d'origine grecque; sur ce nombre, plus de 4,000 étaient nés ici et près de 2,000 ont indiqué que l'anglais était leur langue maternelle. Bien qu'avant et pendant la guerre nous n'ayons donc reçu qu'un assez petit nombre d'immigrants grecs, les choses ont bien changé depuis. De 1951 à aujourd'hui, le Canada a accueilli 35,000 Grecs et, au cours de ces dernières années, il entre chez nous près de 5,000 Grecs par an. A l'heure actuelle, notre pays compte près de 50,000 citoyens d'origine grecque, dont la plupart vivent dans les centres urbains, surtout à Montréal et à Toronto.

Commerce entre la Grèce et le Canada

Bien que les échanges commerciaux entre les deux pays ne soient pas considérables, le Canada a exporté en 1960 vers la Grèce pour plus de \$5,500,000 de marchandises et importé de ce pays pour environ \$500,000. Nous exportons surtout des pneus, du lin, des pommes de terre de semence, des machines agricoles, des fourrures, du papier-journal et du suif, tandis que nous achetons à la Grèce des olives, de l'huile d'olive, du fromage, du vin et du brandy.

Communiqué

Voici le texte du communiqué officiel, publié après la visite de M. Caramanlis:

Le premier ministre de Grèce, M. Constantin Caramanlis, et son épouse, viennent de terminer une visite de trois jours à Ottawa, où ils ont été les invités du Gouvernement canadien. Cette invitation leur avait été transmise par M. John G. Diefenbaker, premier ministre du Canada. M. Caramanlis était accompagné du ministre des Affaires étrangères de Grèce, M. Evangelos Averoff-Tossitsa, et de plusieurs hauts fonctionnaires du Gouvernement grec.

Les deux premiers ministres ont exprimé la profonde satisfaction que leur cause l'établissement de rapports étroits et sincères entre leurs pays, rapports fondés sur une communauté d'idéaux, de cultures et d'intérêts politiques. Au cours de leurs entretiens (suivis également par le ministre des Affaires étrangères de Grèce et le secrétaire d'État aux Affaires extérieures du Canada, M. Green), les deux premiers ministres ont étudié divers problèmes internationaux d'intérêt commun. Ils ont analysé les modalités d'une coopération plus étroite au sein des Nations Unies et avec leurs alliés de l'OTAN. Ils ont conclu à la nécessité d'efforts soutenus visant à un désarmement général et contrôlé, et à une solution pacifique des différends internationaux.

Les deux premiers ministres ont convenu qu'en attendant un accord sur le désarmement, c'est l'OTAN qui représente la meilleure garantie de sécurité pour l'Occident. Une collaboration complète entre ses membres et le renforcement de son dispositif de défense s'imposent sans délai. Les deux hommes d'État ont confirmé leur point de vue, d'après lequel les chefs de gouvernement des pays de l'OTAN devraient se réunir, après la préparation indispensable.

Dans le domaine des rapports bilatéraux, ils ont souligné qu'il convenait au premier chef d'élargir la collaboration économique et d'accroître le volume du commerce entre leurs pays. Ils ont aussi échangé leurs points de vue et les renseignements pertinents au sujet de l'immigration des Grecs au Canada.

Dès son arrivée à Ottawa, M. Caramanlis a déposé une couronne devant le monument aux morts et a passé en revue une garde d'honneur. Le premier

ministre de Grèce a visité les bureaux et laboratoires du Conseil national de recherche.

Le premier ministre de Grèce a invité M. Diefenbaker et son épouse à faire en Grèce une visite officielle. Le premier ministre du Canada a exprimé le grand désir qu'il avait de se rendre à cette invitation. La date de la visite sera fixée plus tard.



V
de

féd
Ott
visi

L
jour
L'in
Hov

exté
term



M.
Paé
M.

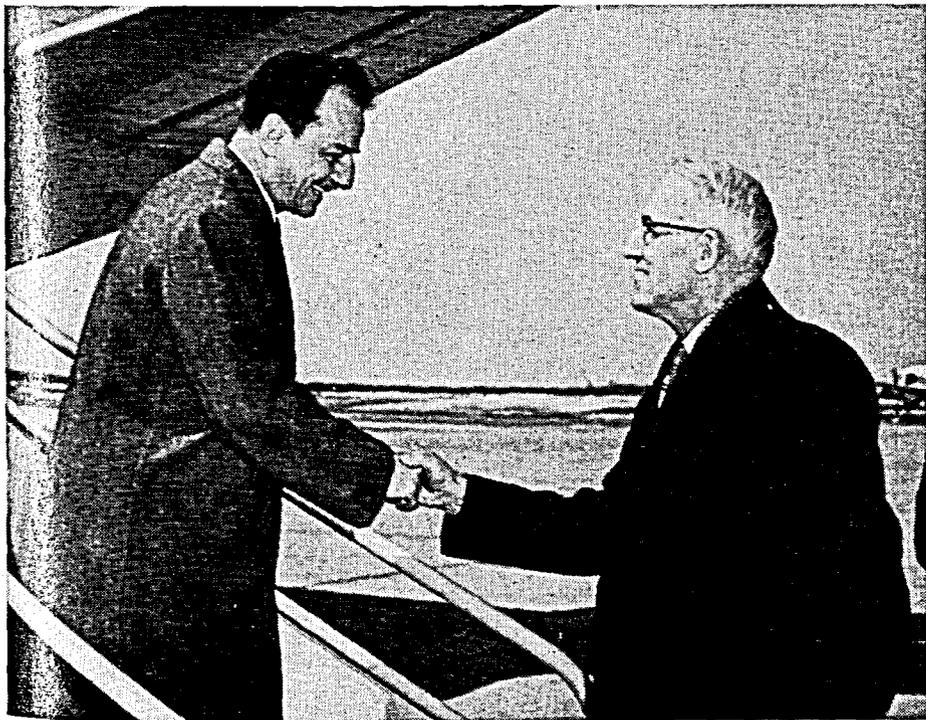
de
aire
and
plus

Visite du ministre des Affaires étrangères de Yougoslavie

Le secrétaire d'État aux Affaires étrangères de la République populaire fédérative de Yougoslavie, Son Excellence Koca Popovic, a passé deux jours à Ottawa, les 27 et 28 mars, l'invité du Gouvernement du Canada. A la fin de sa visite le communiqué suivant a été émis:

LE SECRÉTAIRE d'État aux Affaires étrangères de la République populaire fédérative de Yougoslavie, Son Excellence M. Koca Popovic, vient de passer deux jours à Ottawa en visite officielle comme invité du Gouvernement canadien. L'invitation avait été faite par le secrétaire d'État aux Affaires extérieures, M. Howard Green. M^{me} Popovic accompagnait son mari.

Au cours de cette visite, M. Popovic et le secrétaire d'État aux Affaires extérieures, M. Green, ont eu des conversations amicales sur les problèmes internationaux d'intérêt commun. Ils ont convenu que la question du désarmement



M. Koca Popovic, ministre des Affaires étrangères de Yougoslavie (à gauche), est accueilli à l'aéroport d'Uplands, à Ottawa, par le secrétaire d'État aux Affaires extérieures du Canada, M. Howard Green.

mérite une attention spéciale en tant que problème d'importance primordiale. Ils ont également discuté d'autres questions d'importance majeure auxquelles fait face présentement l'Organisation des Nations Unies. Ces échanges de vues entre les deux ministres, qui ont eu lieu dans une atmosphère de franche cordialité, représentent le développement naturel des meilleures relations et des consultations plus nombreuses entre le Canada et la Yougoslavie durant les dernières années, en particulier concernant les Nations Unies. Les deux ministres ont exprimé l'espoir que la présente visite conduirait à une collaboration accrue entre les deux pays concernant les questions internationales d'intérêt commun et contribuerait ainsi au maintien de la paix et des bonnes relations entre les nations.

En dehors des sessions consacrées aux discussions officielles entre les ministres, diverses activités sociales avaient été organisées, notamment un dîner officiel donné par M. Green au nom du Gouvernement canadien en l'honneur du ministre et de M^{me} Popovic le 27 mars et, le lendemain, un déjeuner offert par le président du Sénat, M. Mark Drouin, qui a voyagé en Yougoslavie l'été dernier, un dîner offert par le ministre des Affaires étrangères de Yougoslavie en l'honneur de M. Green et une réception à l'ambassade de Yougoslavie. Au cours de son séjour à Ottawa, M. Popovic a visité la capitale, ainsi que les laboratoires du Conseil national de recherche.

B
d
N
plu
uni
dip
de
n'y
doc
sort
étra
uni
des
aux
les
cana
de s
port
Le
Ce
lanc
tous
vers
devi
bata
sur
velé
cem
nistr
form
s'at
dire
*Tra
Dip
Canada

*Bourses de spécialisation du Conseil national de recherche**

NOTRE ÉPOQUE exige pour ainsi dire que ceux qui veulent se consacrer à la recherche pure aient un titre de docteur. Mais jusqu'en 1940 environ, la plupart des Canadiens voulant obtenir leur doctorat devaient suivre les cours des universités de Grande-Bretagne ou des États-Unis et souvent, une fois leur diplôme en poche, ils ne revenaient plus au pays natal. En 1912 quatre diplômes de doctorat furent décernés au Canada même, et pendant la dernière guerre, il n'y avait chez nous que deux universités où les étudiants pouvaient obtenir un doctorat. Contraste frappant avec 1960, où près de 300 docteurs ès sciences sont sortis de 13 universités canadiennes¹ et plus de 200 savants venant de 30 pays étrangers et ayant leur doctorat ont poursuivi des études avancées dans nos universités et nos laboratoires.

A quoi tient ce changement remarquable? L'essor des établissements offrant des études avancées est dû aux subventions accordées par le gouvernement fédéral aux programmes de recherches et au vaste système de bourses visant à orienter les diplômés vers le domaine scientifique. A l'heure actuelle, la plupart des savants canadiens reçoivent leur formation dans nos universités, et un nombre croissant de savants étrangers peuplent nos laboratoires. Juste retour des choses, par rapport à notre époque "coloniale".

Le programme de bourses de spécialisation

Ce programme de bourses du Conseil national de recherche n'a été officiellement lancé qu'en 1948. Ces bourses sont offertes aux plus méritants des candidats de tous pays, détenant un doctorat ou un diplôme équivalent octroyé par une université reconnue. Les postulants doivent être âgés de 35 ans au plus. Ceux qui deviennent boursiers touchent une subvention annuelle de \$4,000, s'ils sont célibataires et de \$5,000 s'ils sont mariés; cette somme n'est pas passible de l'impôt sur le revenu. Les bourses sont accordées pour un an, mais peuvent être renouvelées pour l'année suivante. Une subvention spéciale couvre les frais de déplacement du lieu de résidence au laboratoire et retour.

Les boursiers travaillent dans les laboratoires de divers ministères ou organismes fédéraux et dans les universités. Chaque candidat doit indiquer sur sa formule de demande l'endroit de son choix. Le Conseil national de recherche s'attend à ce que:

1) les boursiers participent aux programmes de recherche pure sous la direction d'un "ancien";

*Traduction d'un article de M. Elwyn O. Hughes, Division de l'Information, Conseil national de recherche.

¹Diplômés ès sciences des universités canadiennes, de E. H. Stock et P. J. Beaulieu, publié pour la première fois dans *Canadian Public Administration*, décembre 1960, pp. 326-330.

2) les recherches se fassent dans un climat permettant une liberté d'expression absolue et que les résultats scientifiques puissent être publiés sans restrictions d'aucune sorte;

3) les boursiers bénéficient d'installations et de conditions de travail correspondant à leur formation et à leurs connaissances, et devant égaler ou surpasser celles que les étudiants canadiens s'attendraient à trouver dans un établissement de premier ordre à l'étranger;

4) les boursiers ne soient pas assimilés aux employés et ne doivent pas remplir des tâches réservées aux employés.

Candidats canadiens

Les Canadiens peuvent solliciter des bourses d'études avancées, mais leurs demandes sont gouvernées par un *numerus clausus*. La plupart des Canadiens ayant un doctorat trouvent des postes ou poursuivent leurs études à l'étranger. Afin de les y aider, le CNR offre des bourses d'outre-mer pour ceux qui détiennent ou non un diplôme de doctorat et distribue en outre les bourses de l'OTAN. Tous les ans, une quarantaine au moins de ces bourses sont décernées à des Canadiens pour études au Royaume-Uni ou dans les pays de l'Europe occidentale. En outre, on octroie de 20 à 30 bourses pour études aux États-Unis.

L'essor du système des bourses d'études avancées est mis en relief par le Tableau I.

Tableau I
BOURSES DE SPÉCIALISATION DU CONSEIL NATIONAL
DE RECHERCHE

Demandes et octrois de 1948 à 1961

Année financière	Demandes présentées	Boursiers		Lab. gouvernementaux	TOTAL
		Universités	CNR		
1948-1949	42	—	23	—	23
1949-1950	186	—	36	5	41
1950-1951	196	4	32	3	39
1951-1952	217	—	50	—	50
1952-1953	385	5	49	2	56
1953-1954	371	9	74	—	83
1954-1955	433	17	67	1	85
1955-1956	472	25	79	13	117
1956-1957	449	31	78	27	136
1957-1958	634	25	97	19	141
1958-1959	671	41	83	30	154
1959-1960	519	34	78	24	136
1960-1961	584	34	83	29	146
TOTAL					
1948-1961	5159	225	829	153	1297

Au début, les boursiers devaient travailler dans les laboratoires du Conseil ou dans ceux des installations atomiques de Chalk-River. Cependant les succès obtenus permirent en 1950 d'ouvrir aux boursiers les laboratoires des universités, et en 1954 ceux des organismes fédéraux de recherches: ministères de l'Agriculture, des Mines et Relevés techniques, de la Santé nationale et du Bien-être social, Énergie atomique du Canada Ltée, Laboratoire de recherches sur les graines, Office de recherches sur les pêcheries du Canada.

Nombre de boursiers

Près de 700 demandes ont été reçues jusqu'à présent en 1961, et leur nombre continue à augmenter, mais un triage rigoureux maintient le nombre des boursiers à un niveau à peu près constant depuis cinq ans. Depuis le lancement du programme, à peine un tiers des postulants ont obtenu des bourses; si l'on songe que tous détiennent un doctorat d'une université reconnue, cela témoigne des normes très élevées qui sont exigées.

Le programme de bourses d'études avancées profite aux impétrants comme aux laboratoires qui les accueillent. Les boursiers peuvent consacrer un an ou deux à des recherches approfondies dans des laboratoires modernes; ils perfectionnent leurs connaissances et bénéficient de leurs contacts avec des savants canadiens réputés. Les laboratoires de leur côté se trouvent bien de l'expérience et des idées de cette pléiade de jeunes qui, animés d'un esprit créateur, y stimulent la recherche. Cet apport est tout particulièrement précieux dans les laboratoires du gouvernement, qui ne reçoivent pas le flot annuel de diplômés dont profitent les laboratoires universitaires.

Le Conseil national de recherche estime que ce programme sert si bien les intérêts de la science au Canada qu'il devrait être continué même sans formules de réciprocité. Cependant, en l'adoptant, le Canada rembourse en quelque sorte la dette qu'il a contractée dans le passé envers le monde entier. Aujourd'hui c'est notre pays qui accueille des savants de partout, au lieu d'envoyer ses scientifiques à l'étranger.

Le programme de spécialisation est d'inspiration purement canadienne; il n'est pas une modalité d'aide technique. Les boursiers sont choisis d'après leur seul mérite professionnel, indépendamment de leur pays d'origine. Le Tableau II montre que de 1948 à 1961 on a octroyé des bourses à des savants de 44 nations. Le petit nombre ou même l'inexistence de candidats dans certains pays s'explique de diverses façons: difficulté d'obtenir une instruction supérieure, obstacles politiques à l'émigration, occasions nombreuses s'offrant aux savants dans leurs pays d'origine.

Tous les ans, en septembre, le Conseil envoie aux universités et aux établissements de recherche du monde entier des brochures et des affiches expliquant la nature et la portée du programme de bourses. C'est en février et en mars que se fait le choix des candidats et en avril que sont publiés les noms des concurrents heureux. Tous renseignements utiles peuvent s'obtenir auprès du Bureau des bourses, Conseil national de recherche, Ottawa.

Tableau II
BOURSES DE SPÉCIALISATION DU CONSEIL NATIONAL
DE RECHERCHE

Répartition des boursiers d'après leur pays d'origine

Pays d'origine	Boursiers 1948- 1961	Bourses offertes avril 1961	Pays d'origine	Boursiers 1948- 1961	Bourses offertes avril 1961
Allemagne	42	7	Islande	1	—
Antilles britanniques	2	—	Iran	1	—
Argentine	2	—	Irak	2	1
Australie	45	3	Israël	5	—
Autriche	4	—	Italie	13	2
Belgique	22	1	Japon	54	37
Bulgarie	1	—	Nouvelle-Zélande	20	2
Canada	151	8	Norvège	14	1
Ceylan	1	1	Pakistan	11	3
Chili	1	1	Pays-Bas	37	4
Chine	12	4	Pologne	12	4
Corée	—	2	Portugal	1	—
Danemark	2	—	République d'Irlande	3	—
Égypte	3	1	Roumanie	1	—
Équateur	1	—	Royaume-Uni	437	70
Espagne	8	—	Suède	4	—
États-Unis	33	6	Suisse	36	1
Finlande	11	—	Tchécoslovaquie	2	1
France	7	—	Turquie	7	1
Grèce	2	—	Union Sud-Africaine	25	2
Haïti	1	—	Yougoslavie	13	5
Hongrie	5	—	Apatrides	4	—
Inde	148	35	TOTAL	1207	203*

*Autrefois près du quart des bourses offertes n'étaient pas acceptées.

Les affaires extérieures au Parlement

M. Macmillan à Ottawa

Pour se conformer à une demande qui lui avait été faite de donner un bref résumé de ses entretiens avec M. Macmillan lors de la récente visite à Ottawa du premier ministre du Royaume-Uni, le premier ministre, M. Diefenbaker, a fait la déclaration suivante à la Chambre des communes le 13 avril:

... Bien que je ne me sente pas libre de révéler la teneur des entretiens confidentiels que j'ai eus avec M. Macmillan, au cours de sa visite, il n'est peut-être pas sans intérêt que j'indique en gros les sujets qui ont été traités.

L'un des plus importants a été celui des relations du Royaume-Uni avec l'Europe. C'est là une question primordiale, non seulement pour le Royaume-Uni et les pays d'Europe, mais aussi pour le Canada et, en fait, pour tout le monde occidental. Et ce n'est pas une question à envisager sous le seul angle économique; il faut y voir une vaste évolution très importante où il faut peser soigneusement les considérations immédiates et les considérations lointaines, les facteurs politiques et les facteurs économiques. En examinant la question de ses relations avec l'Europe, le Gouvernement du Royaume-Uni est loin de négliger ces importantes considérations.

Il a été question de l'idée d'une communauté atlantique. Ainsi que je l'ai déclaré hier, l'expansion et l'épanouissement des relations entre les groupements européens et les groupements des autres parties du globe prendront beaucoup de temps. Il convient de se rappeler, toutefois, que la Communauté atlantique existe en quelque sorte, non pas comme institution, mais sous forme d'association morale et de collaboration diverse dans les domaines militaire, politique et économique; il est donc naturellement souhaitable, sinon obligatoire, pour affermir la puissance, la stabilité et la compréhension collectives du monde occidental, d'étendre et d'intensifier cette collaboration dans la mesure du possible.

J'en ai profité pour signaler de nouveau l'inquiétude du Gouvernement canadien au sujet des ententes que le Royaume-Uni pourrait conclure avec les pays du Marché commun, tout en tenant pleinement compte des intérêts commerciaux du Canada. J'ai bien précisé que la chose s'impose surtout dans le domaine des produits agricoles, où le Canada a un intérêt marqué et à l'égard duquel le traité du Marché commun n'a pas encore mené à des accords commerciaux précis. Le premier ministre du Royaume-Uni m'a donné l'impression bien nette que le Gouvernement de son pays entend chercher par tous les moyens une formule satisfaisante lui permettant de participer à l'organisation économique de l'Europe, sans nuire aux intérêts du Canada et du Commonwealth. Des entretiens auront lieu périodiquement à ce sujet et j'espère que, grâce à des consultations suivies, on en arrivera à des accords conformes aux désirs du Canada.

La question de l'OTAN a été débattue assez longuement, et on a souligné la nécessité impérieuse de déployer plus d'efforts qu'on ne l'a fait jusqu'ici, pour faire de l'OTAN une association puissante et souple, dans un climat de bonne entente. En outre, on a fait ressortir le besoin de doter l'OTAN de pouvoirs d'ordre militaire, politique et moral, si l'on veut qu'elle puisse réaliser ses objectifs.

Le chef de l'opposition, étant au courant du fonctionnement de l'OTAN depuis ses débuts, sait que l'importance des consultations politiques a retenu l'attention au long des années. A vrai dire, il appartenait au groupe des trois "sages" qui formulait des vœux à cet égard. M. Macmillan reconnaîtra, je pense, que ce qu'il faudrait intensifier, c'est la détermination de tenir des consultations bien à l'avance. Les rouages existent et on ne saurait attribuer l'insuffisance de consultations à leur absence.

La question d'une réunion des chefs de gouvernements de l'OTAN a été débattue. J'estime une telle réunion nécessaire, mais je suis également convaincu qu'elle ne devrait pas avoir lieu avant qu'on ait bien approfondi les terrains probables d'entente.

Pour ce qui est de la scène internationale, nous avons passé en revue la situation du Laos et du Congo. Je n'ai rien à dire à la Chambre là-dessus, car la situation respective de ces deux régions a suffisamment été exposée dans les journaux et à la Chambre.

Nous avons également parlé de la Chine. M. Macmillan et moi avons, en particulier, considéré la question de la représentation de la Chine au sein des Nations Unies, et nous avons reconnu qu'il importe de continuer l'étude de ce problème en vue de la prochaine session ordinaire de l'Assemblée générale, qui se tiendra plus tard au cours de l'année.

Les députés savent sans doute que le premier ministre du Royaume-Uni a visité les Antilles avant de venir aux États-Unis et au Canada. Au cours de nos entretiens, il a exposé la situation politique des Antilles et a laissé entrevoir la création éventuelle d'une fédération lorsqu'elles auront complètement atteint leur indépendance. On a étudié les problèmes économiques des Antilles, et les effets qu'ont sur ces problèmes l'aide du Canada et d'autres programmes de ce genre mis en œuvre dans l'hémisphère occidental.

Nous avons discuté des importations à des prix peu élevés qui proviennent de Hong-Kong, affaire qui intéresse vivement les Canadiens à l'heure actuelle. Je crois que ces entretiens nous ont permis de mieux comprendre nos problèmes et que le dialogue se poursuivra entre les représentants des deux gouvernements.

La situation à Cuba

Le 19 avril, M. Diefenbaker a dit à la Chambre ce qui suit, au sujet de la situation à Cuba:

En ce qui concerne la situation militaire, il n'y a rien à ajouter à ce qui a déjà paru dans les journaux. Depuis deux jours, toutes les communications sont cou-

pées; il n'a pas été possible à l'ambassade du Canada de se mettre en rapports avec le gouvernement depuis lundi midi. Pour la même raison, nous ne sommes en mesure de donner aucun renseignement au sujet de la sécurité des citoyens canadiens à Cuba et des conditions dans lesquelles ils se trouvent.

Le Gouvernement canadien suit avec beaucoup d'anxiété et une profonde inquiétude les événements qui se déroulent dans la république. La lutte entre les groupes rivaux a pris un aspect nouveau et plus menaçant après l'envoi par le président Khrouchtchev d'un message qui révélait, au-delà de tout doute, dans quelle mesure le communisme international est prêt à consolider l'emprise qu'il a sur Cuba, tête de pont d'où il pourrait pénétrer dans toute l'Amérique latine.

Il n'est que trop clair maintenant, que la situation à Cuba est beaucoup plus que le prolongement de la révolution interne, qui a éclaté à l'origine et qui était, dans une large mesure, l'expression des légitimes aspirations sociales et économiques de la population. Cuba, comme tant d'autres petits pays sans défense, est devenu le point de mire de la lutte idéologique qui s'étend peu à peu à toutes les parties du monde. Nous ne pouvons rester indifférents devant ce nouveau danger qui touche l'hémisphère dans lequel nous vivons.

Ce pays est victime du caractère international qu'a pris la révolution dans laquelle il s'est engagé. Au cours de ce processus, les intérêts de la population cubaine ont été subordonnés au jeu de forces extérieures auxquelles les Cubains ne peuvent rien. Les libertés civiles sont encore amoindries, au nom de la sécurité nationale, et les représailles arbitraires tiennent lieu de justice. Ce sont là des manifestations de dictature qui répugnent à tous les hommes libres.

Toute menace à la paix de notre hémisphère nous touche, au Canada. Nous n'avons ni les moyens, ni l'intention d'intervenir. Ce que nous espérons de tout cœur pour Cuba, ce sont des conditions stables, qui permettront à ce pays de se développer en paix et de vivre, libre de toutes pressions extérieures, en tant qu'associé capable de fournir un apport positif aux nations de l'hémisphère occidental.

... L'affaire est devant les Nations Unies. Sept pays de l'Amérique latine ont proposé une résolution en vue d'arriver le plus tôt possible au rétablissement de relations pacifiques en soumettant l'affaire, dans ses divers aspects, à l'Organisation des États américains.

Le 20 avril, à une question au sujet de la ligne de conduite du Gouvernement sur le maintien des relations normales avec le Gouvernement Castro, à Cuba, M. Dieffenbaker a répondu:

Même si nous ne partageons pas les théories des autres pays, nous avons toujours cherché, par le passé, à entretenir avec eux des relations normales.

Aide aux États africains de langue française

Le secrétaire d'État aux Affaires extérieures, M. Howard Green, a fait à la Chambre des communes, le 24 avril, la déclaration suivante:

J'ai une déclaration à faire au sujet de l'aide aux États africains de langue française en matière d'enseignement.

L'attention du gouvernement a été appelée sur les besoins actuels ainsi que sur le nombre et la complexité des difficultés que rencontreront, pour quelques années à venir, dans le domaine de l'enseignement, les nations d'Afrique qui accèdent à l'autonomie. Frappé par les problèmes qui se posent pour ces États, le gouvernement a approuvé en principe l'établissement d'un programme canadien d'aide aux États africains de langue française dans le domaine de l'enseignement.

Ce projet sera tout à fait distinct de tout autre programme actuel et servira à équilibrer l'ensemble du programme canadien d'aide à l'éducation. Le programme d'éducation actuel du Commonwealth de par sa nature même limite la participation de nos excellentes institutions de langue française. Nous avons confiance qu'elles joueront un plus grand rôle dans le nouveau programme.

Le programme d'aide à l'enseignement à l'intention des États africains de langue française prévoit des octrois de l'ordre de \$300,000 par an. Selon l'avis exprimé par les divers groupements intéressés à l'exécution de ce programme, la somme prévue pourrait défrayer l'octroi de bourses d'étude, l'envoi de professeurs, la formation de professeurs ou encore d'autres formes d'aide à l'éducation qui sembleraient pratiques ou souhaitables.

Les pays auxquels le programme viendrait en aide ont surtout à cœur d'améliorer leurs institutions d'enseignement et d'offrir à leurs populations de meilleurs moyens de s'instruire. Ils ont, à plusieurs reprises, déclaré qu'ils avaient besoin de bourses pour envoyer leurs étudiants à l'étranger dans des institutions de langue française et qu'ils avaient également besoin de professeurs français dans leur pays. Le Canada, parce qu'il s'intéresse sincèrement au bien-être et au progrès de ces peuples et parce qu'il parle la même langue que ces nouveaux États, se trouve on ne peut mieux placé pour donner l'aide requise. Le gouvernement a donc l'intention de demander au Parlement d'affecter les fonds nécessaires à cette fin, une fois que les détails en auront été arrêtés de concert avec les autorités provinciales en matière d'instruction publique.

Le nouveau programme mettra fortement à contribution les ressources dont dispose le Canada français en matière d'enseignement, ressources qui, comme celles de l'ensemble du pays, ont déjà du mal à répondre aux besoins. Néanmoins, j'ai acquis la conviction en m'inspirant de l'expérience acquise et de l'intérêt exprimé par le public à l'égard de pareille entreprise, que, lorsque nous ferons appel aux autorités provinciales et autres qui s'intéressent à l'expansion et au fonctionnement du programme, elles répondront avec promptitude et bonne volonté. Le gouvernement a donc l'intention de chercher à obtenir aussi vite que

possible la collaboration et les conseils des autorités provinciales en matière d'instruction publique, ainsi que des organismes et institutions qui s'occupent d'enseignement, afin d'assurer l'heureuse exécution de ce que la Chambre considérera sûrement comme une disposition judicieuse et opportune.

Le gouvernement espère aussi profiter des conseils et de l'expérience de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture, mieux connue sous le nom d'UNESCO, lorsqu'il instituera et appliquera ce nouveau programme. Le mois prochain, une conférence aura lieu sous l'égide de l'UNESCO à Addis-Abéba. Elle examinera les besoins des États d'Afrique dans le domaine de l'instruction publique et élaborera des programmes pour y répondre dans les années à venir. Le gouvernement a l'intention de donner suite à l'invitation qui lui a été faite d'envoyer un observateur canadien à ces réunions afin de se rendre compte par lui-même des problèmes que pose l'instruction publique dans ces contrées. Les renseignements obtenus à la conférence finiront par être des plus utiles en nous facilitant l'élaboration et l'heureuse exécution du programme canadien.

Règlement au Laos

Le 25 avril, M. Green a fait la déclaration suivante à la Chambre des communes:

Je désire informer la Chambre que les coprésidents de la Conférence de Genève en sont maintenant venus à un accord sur les mesures à prendre en vue d'arriver à un règlement au Laos. Hier, le 24 avril, les Gouvernements du Royaume-Uni et de l'Union soviétique ont lancé un appel en faveur d'un cessez-le-feu immédiat et prié toutes les autorités militaires, les partis et les organisations qui combattent au Laos de mettre fin aux hostilités et d'entamer des négociations en vue d'un cessez-le-feu.

Au même moment, les coprésidents envoyaient un message au premier ministre de l'Inde l'informant qu'ils avaient demandé un cessez-le-feu et lui proposant de convoquer à New-Delhi la Commission internationale de surveillance pour le Laos. Dans l'idée des coprésidents, la Commission devra tout d'abord—et ici je reprends les termes de leur message commun du 24 avril:

Discuter la question des tâches et des fonctions à lui confier après le cessez-le-feu au Laos et faire rapport comme il convient aux coprésidents, qui analyseront ce rapport et instruiront ensuite la Commission de ce qu'elle devra faire en allant au Laos surveiller le cessez-le-feu.

Les coprésidents sont également convenus d'une conférence internationale qui devrait se tenir à Genève le 12 mai, en vue d'un règlement du problème laotien. Les pays qui ont été invités à la conférence sont ceux qui avaient participé à la Conférence de Genève en 1954, c'est-à-dire le Royaume-Uni, l'Union soviétique, les États-Unis, la Chine communiste, la France, le Nord-Vietnam, le Sud-Vietnam,

le Cambodge et le Laos. Ont été invités en outre les membres de la Commission internationale de surveillance: le Canada, l'Inde et la Pologne, ainsi que deux pays avoisinants: la Thaïlande et la Birmanie. Les quatorze nations ont été invitées à envoyer des représentants. Cette participation découle de celle que proposait le 1^{er} janvier le chef d'État du Cambodge, le prince Sihanouk.

Hier matin, j'ai vu l'ambassadeur soviétique et le haut-commissaire par intérim du Royaume-Uni qui, à titre de représentants des coprésidents, m'ont remis une invitation à la conférence—une copie de l'appel pour le cessez-le-feu et une copie du message de lord Home et M. Gromyko à M. Nehru. Hier soir, j'ai reçu un message de M. Nehru par lequel il demandait au Gouvernement du Canada de nommer ses représentants à la Commission et proposait que la première réunion de la Commission ait lieu à New-Delhi, vendredi prochain, le 28 avril.

Je crois que la Chambre considérera que c'est un pas important vers le rétablissement de la paix au Laos que les arrangements pris par les coprésidents, y compris la proclamation d'un cessez-le-feu immédiat qui doit entrer en vigueur avant que la conférence commence ses travaux.

En réponse à la proposition demandant que la Commission se réunisse sans délai à New-Delhi, j'ai nommé M. Léon Mayrand comme membre canadien de la Commission. M. Mayrand, qui représentait le Canada au sein de la Commission du Laos en 1954 et 1955, est actuellement notre ambassadeur à Rome et est déjà en route pour New-Delhi. M. Mayrand sera assisté de M. d'Iberville Fortier, du ministère des Affaires extérieures, notre représentant actuel au sein de la Commission au Cambodge, et du brigadier P. S. Cooper, de l'armée canadienne, à titre de premier conseiller militaire, ainsi que d'autres conseillers.

Le Gouvernement canadien accepte également l'invitation qui lui a été faite de participer à la conférence sur le Laos, qui sera tenue à Genève. Je m'attends à diriger moi-même la délégation canadienne durant les étapes préliminaires de la conférence qui suivra presque immédiatement la réunion ministérielle du Conseil de l'Atlantique Nord, qui doit avoir lieu à Oslo du 8 au 10 mai inclusivement. L'autre chef de la délégation à la conférence de Genève sera M. C. A. Ronning, haut-commissaire du Canada dans l'Inde, dont tous les députés connaissent les longs et distingués services comme représentant du Canada en Asie. Il sera assisté de M. P. A. Bridle, notre ambassadeur en Turquie, qui était commissaire du Canada au Laos en 1955-1956, et de conseillers civils et militaires au fait du travail au sein des Commissions. . .

NOMINATIONS ET DÉPLACEMENTS DANS LE SERVICE DIPLOMATIQUE DU CANADA

- M. J.-C.-J. Cousineau, de l'ambassade du Canada à Beyrouth, est affecté à l'administration centrale. Il a quitté Beyrouth le 28 mars 1961.
- M. E. G. Lee, de l'ambassade du Canada à Djakarta, est affecté à l'administration centrale. Il a quitté Djakarta le 2 avril 1961.
- M. A. Potvin, de l'ambassade du Canada à Montevideo, est affecté à l'administration centrale. Il a quitté Montevideo le 7 avril 1961.
- M. H. F. Feaver est nommé ambassadeur du Canada en Suisse. Il a quitté Ottawa le 11 avril 1961.
- M. H. D. Peel, de l'administration centrale, est affecté à l'ambassade du Canada à Ankara. Il a quitté Ottawa le 14 avril 1961.
- M. A. W. J. Robertson, de l'administration centrale, est affecté au haut-commissariat du Canada à Colombo. Il a quitté Ottawa le 14 avril 1961.
- M. J. E. Bryson, de l'ambassade du Canada à Tokyo, est affecté à l'administration centrale. Il a quitté Tokyo le 15 avril 1961.
- M. I. L. Head, de l'administration centrale, est affecté au haut-commissariat du Canada à Kuala-Lumpur. Il a quitté Ottawa le 16 avril 1961.
- M. I. C. Clark, de l'administration centrale, est affecté à l'ambassade du Canada à Bruxelles. Il a quitté Ottawa le 19 avril 1961.
- M. M.-D.-G. Baudouin, de l'ambassade du Canada à Bruxelles, est affecté à l'administration centrale. Il a quitté Bruxelles le 25 avril 1961.
- M. N. E. Currie, de la mission permanente du Canada auprès des Nations Unies à New-York, est affecté à l'administration centrale. Il a quitté New-York le 27 avril 1961.
- M^{lle} V. Allen, de la Commission internationale pour la surveillance et le contrôle en Indochine, est affectée à l'administration centrale. Elle a quitté Saïgon le 29 avril 1961.
- M. J.-P.-J. Robichaud, de l'administration centrale, est affecté à la mission permanente du Canada auprès des Nations Unies à New-York. Il a quitté Ottawa le 29 avril 1961.
- M. H. B. Singleton, de l'administration centrale, est affecté à la Commission internationale pour la surveillance et le contrôle en Indochine. Il a quitté Ottawa le 30 avril 1961.

LES TRAITÉS

Faits courants

Bilatéral

Iran

Échange de Notes entre le Canada et l'Iran concernant les visas de non-immigrants pour les voyages entre les deux pays.

Ottawa le 10 mars 1961.

En vigueur le 10 avril 1961.

Multilatéraux

Déclaration concernant l'accession provisoire de l'Argentine à l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce.

Genève le 18 novembre 1960.

Signée par le Canada le 14 avril 1961.

Déclaration donnant effet aux dispositions de l'article XVI paragraphe 4, de l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce.

Genève le 19 novembre 1960.

Signée par le Canada le 14 avril 1961.

Publication

Recueil des Traités 1959 N° 19. Échange de Notes entre le Canada et la Grèce concernant les visas de non-immigrants pour les voyages entre les deux pays. Athènes, les 9 et 30 septembre 1959. En vigueur le 30 octobre 1959.

AFFAIRES EXTÉRIEURES

Sous le titre Affaires Extérieures, le ministère des Affaires extérieures publie chaque mois un compte rendu de son activité ainsi qu'une documentation abondante sur le rôle du Canada dans le domaine international.

Cette publication peut être reproduite entièrement ou en partie, de préférence avec indication de source.

Abonnement: Un dollar par année (étudiants: 50c.) franco.

Les remises doivent être établies à l'ordre du Receveur général du Canada et adressées à l'Imprimeur de la Reine, Ottawa (Canada). Autorisé comme envoi postal de la deuxième classe, Ministère des Postes, Ottawa.

Vol. XIII N° 6

Table des matières

Juin 1961

Ottawa accueille le président Kennedy	198
Le Sierra-Leone accède à l'indépendance	203
Quinzième session des Nations Unies	208
Réunion ministérielle de l'OTAN	216
Groupe d'aide au développement	220
Le président Bourguiba à Ottawa	223
Le Chili commémore l'aide du Canada	227
Relations et immunités diplomatiques	229
Les affaires extérieures au Parlement	
Entretiens avec le président Kennedy	233
Rapport sur la Conférence au sujet du Laos	236
Commission pour le Ruanda-Urundi	240
Les troupes canadiennes au Congo	241
Ambassadeur au Soudan	242
Nominations et déplacements dans le service diplomatique du Canada	243
Les Traités	244

*Ottawa accueille le président Kennedy**

LE PRÉSIDENT des États-Unis, M. John F. Kennedy, et M^{me} Kennedy sont venus à Ottawa en visite officielle du 16 au 18 mai. Ils ont été accueillis à l'aéroport d'Uplands par le gouverneur général, M. Vanier, le premier ministre, M. Diefenbaker, et par leurs épouses. L'arrivée de M. Kennedy a été acclamée par une salve de 21 coups de canon, et le salut des armes lui a été accordé par une garde d'honneur et la musique de l'Aviation canadienne.

Dans son allocution de bienvenue, le gouverneur général a dit notamment:

Il est heureux que nos deux gouvernements, tout en reconnaissant l'existence des frontières tracées par l'homme, refusent de leur accorder le pouvoir de nous diviser. Et en effet, comment auraient-elles ce pouvoir? Nos idéaux sont semblables. Nous croyons les uns et les autres en Dieu, nous partageons la même conception de la vie et de la dignité humaines, le même culte de la liberté. Nous pouvons donc monter ensemble la garde sur les frontières de l'humanité.

De son côté, M. Diefenbaker a déclaré:

Le fait que vous soyez venu au Canada pour votre tout premier voyage en dehors des États-Unis depuis que vous avez assumé les hautes fonctions et la lourde charge de la présidence est une nouvelle preuve de l'amitié durable qui existe entre les peuples de nos deux pays.

Dans les semaines à venir, vous visiterez d'autres pays. Je vous assure que nulle part ailleurs vous ne serez accueilli avec plus de spontanéité et plus de chaleur qu'ici où vous nous rendez visite comme voisin, comme champion des droits de l'homme, comme allié et comme compagnon sur un même continent.

Le président des États-Unis a répondu dans les termes suivants:

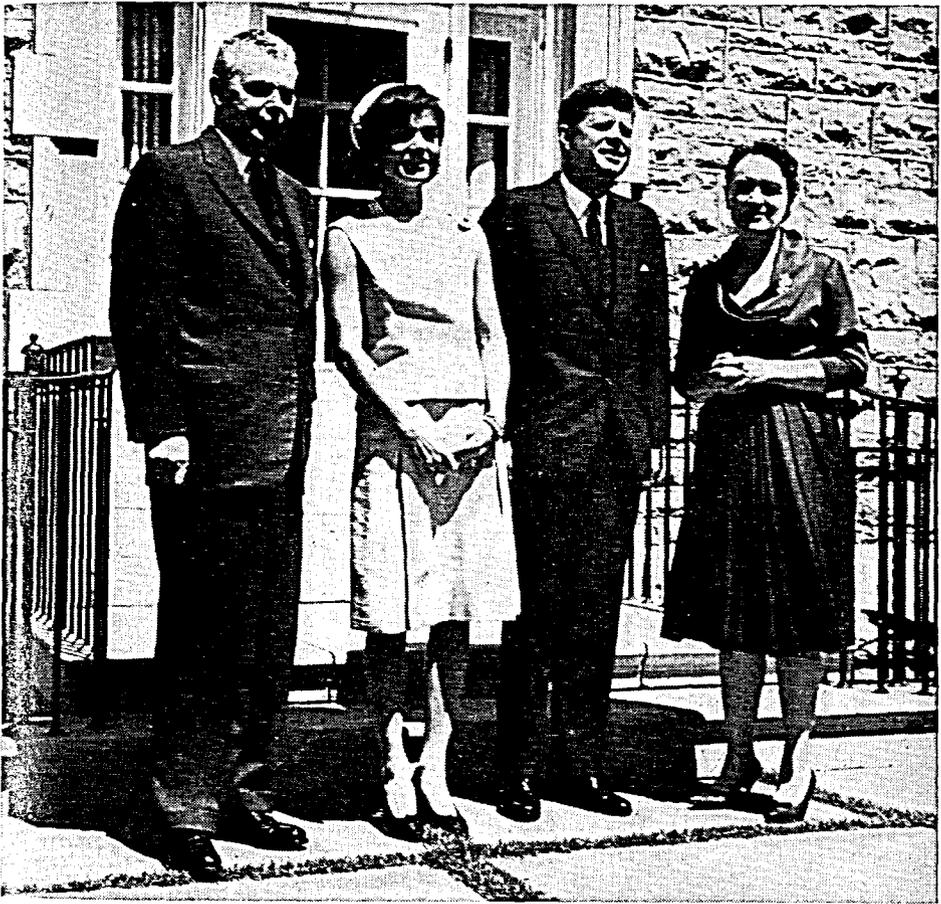
Je suis venu pour rendre la visite que j'ai reçue de votre distingué premier ministre, pour discuter les problèmes communs auxquels font face nos deux nations et pour renouveler les liens d'amitié et d'association qui nous unissent si étroitement depuis tant d'années.

Les marées des affaires étrangères montent et baissent rapidement. De nouvelles nations surgissent, de vieux empires disparaissent, les alliances naissent et meurent. Mais, toujours, l'historique amitié de votre nation et de la mienne se maintient ferme. Ensemble nous avons travaillé pour la paix; ensemble, nous avons livré la guerre. Et maintenant, en cette longue période crépusculaire qui n'est ni la paix ni la guerre, nous devons nous tenir ensemble encore plus fermement qu'auparavant . . .

En quittant l'aéroport, le président et M^{me} Kennedy se sont rendus à la résidence du gouverneur général, où ils ont reçu l'hospitalité pendant leur séjour dans la capitale. Ils ont planté dans le parc de la résidence deux chênes rouges qui commémoreront leur visite. Dans la soirée, ils ont été les invités d'honneur au cours d'un dîner d'État et de la réception qui a suivi.

Le 17 mai, le président Kennedy a déposé une couronne au pied du Monument aux Morts et a entamé le même jour des entretiens avec M. Diefenbaker sur des problèmes communs aux deux gouvernements. Après avoir déjeuné à la résidence du premier ministre, M. Kennedy a prononcé un discours devant les membres réunis du Sénat et de la Chambre des communes.

*Voir aussi p. 233



Le président et M^{me} Kennedy, photographiés avec le premier ministre et M^{me} Diefenbaker, devant la résidence du premier ministre.

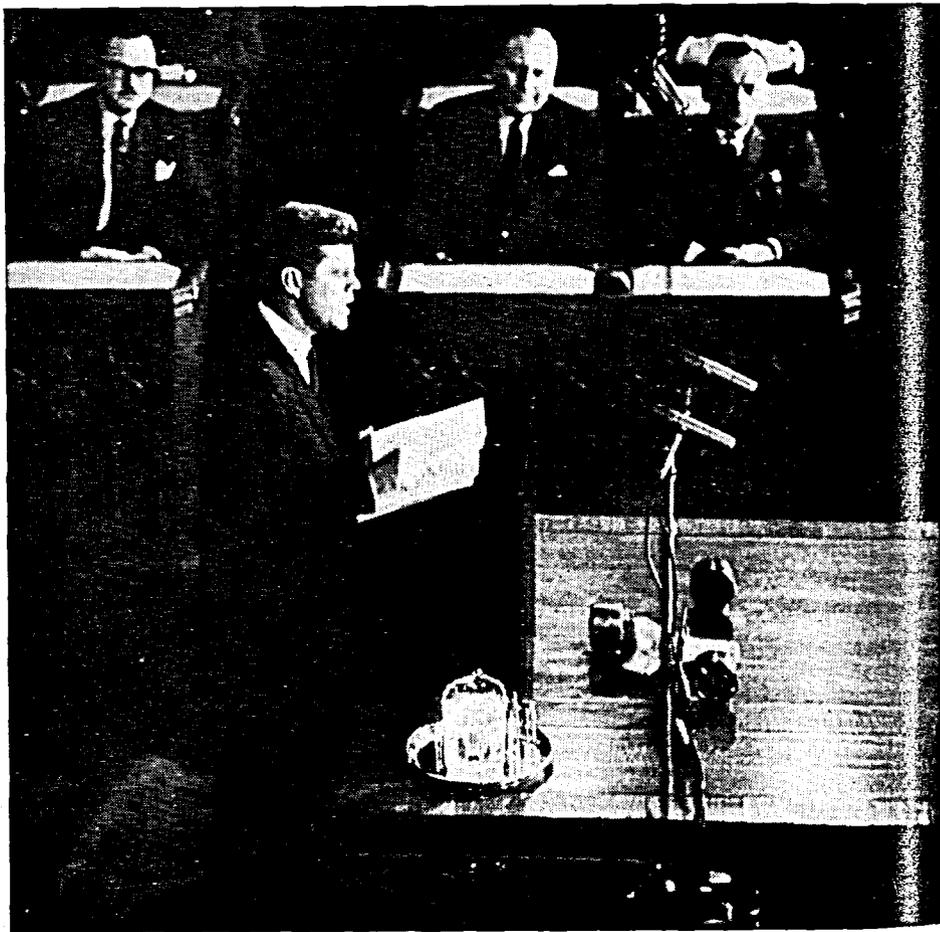
En présentant M. Kennedy aux membres du Parlement, le premier ministre a évoqué l'accueil enthousiaste des Canadiens qui ont su prouver ainsi leur admiration et leur affection non seulement pour les États-Unis mais pour le président et son épouse.

M. Diefenbaker a souligné les liens étroits qui unissent les deux pays depuis longtemps. Il a rappelé qu'il y a quatre ans, parlant à l'Université du Nouveau-Brunswick, M. Kennedy avait cité la phrase de Robert Frost: "Les bonnes clôtures font les bons voisins". "Nous, au Canada, a dit le premier ministre, croyons que de bonnes clôtures sont choses nécessaires; mais nous tenons à ce qu'entre nos deux pays il ne soit permis à personne d'élever une muraille. Des clôtures nous séparent, mais ce ne sont pas des barrières hostiles; ce sont plutôt, selon un principe de coopération, des indices des caractères distinctifs auxquels chacun de nos pays demeure attaché, indices aussi de l'indépendance et de la souveraineté que chacun de nous doit respecter chez l'autre."

Étudiant les rapports du Canada et des États-Unis à la lumière de certains problèmes internationaux, le président Kennedy a déclaré notamment:

La chaleur de votre réception traduit plus que la courtoisie envers un visiteur. Elle traduit les qualités durables de l'amitié et de l'honneur qui ont marqué les relations entre nos deux pays depuis tant de décennies Ce qui nous unit est beaucoup plus important que ce qui nous divise. Les différends et les malentendus qui peuvent surgir entre nous, comme il s'en présente toujours entre voisins, sont bien peu de chose en comparaison des dangers que nous devons affronter ensemble, en particulier la sombre menace qui plane sur tout notre coin de l'univers et, à vrai dire, sur toute la communauté des nations. Notre alliance est fondée non sur la crainte mais sur l'espérance. C'est une alliance destinée non seulement à combattre les forces auxquelles nous devons résister mais surtout à consolider les valeurs dans lesquelles nous avons mis notre confiance.

Les présidents du Sénat et de la Chambre des communes ont remercié le président Kennedy, auquel ont été présentés ensuite les membres du Parlement canadien. Par après, M. Kennedy s'est entretenu avec les membres du Cabinet. Dans la soirée, M. et M^{me} Kennedy ont offert un dîner à l'ambassade des États-Unis, en l'honneur du gouverneur général et de M^{me} Vanier.



Le président Kennedy prononce une allocution devant les membres du Sénat et de la Chambre des communes à Ottawa.

Le président et sa femme ont pris l'avion pour Washington le 18 mai au matin, après la publication d'un communiqué signé par M. Kennedy et M. Diefenbaker. En voici le texte:

Communiqué

Le président Kennedy et le premier ministre Diefenbaker se sont dits heureux d'avoir eu l'occasion de renouer les rapports personnels qu'ils ont établis pendant la visite du premier ministre à Washington en février, et d'examiner ensemble les questions d'intérêt commun à leurs gouvernements. Leurs entretiens ont porté sur les grands problèmes internationaux et sur des questions précises intéressant le Canada et les États-Unis.

Nations Unies

Le président et le premier ministre ont exprimé leur confiance dans les Nations Unies en tant qu'organisation vouée au règlement pacifique des différends ainsi qu'à la défense des droits des nations et de l'humanité.

Désarmement

Ils ont réaffirmé que leurs deux pays ont pour objectif d'instaurer un ordre mondial où régnera la sécurité et où il sera possible d'assurer le désarmement général au moyen de contrôles efficaces. Ils sont convenus, en particulier, que la négociation d'un traité interdisant les essais nucléaires et prévoyant une inspection valable constituerait un pas fondamental vers le désarmement.

Défense

Le président et le premier ministre ont étudié certains aspects du dispositif de défense des États-Unis et du Canada ainsi que les engagements internationaux que les deux pays ont pris en matière de défense, notamment au sein de l'OTAN. Ils ont exprimé leur conviction qu'il faut maintenir de puissants moyens de défense jusqu'à ce qu'il soit possible d'assurer d'efficaces mesures de désarmement entourées de sauvegardes appropriées. Ils sont convenus qu'il est plus que jamais nécessaire de renforcer la puissance et l'unité de l'OTAN.

Hémisphère occidental

Le président et le premier ministre ont examiné la nécessité d'accélérer le progrès économique et la réforme sociale par tout l'hémisphère, de même que la nécessité d'affermir la forte tendance qui s'y manifeste contre la dictature et vers la démocratie. Ils sont convenus que l'alignement d'un régime de l'hémisphère occidental sur la direction communiste à l'étranger est très inquiétant, puisqu'il menace l'évolution pacifique et démocratique des peuples latino-américains. Le premier

ministre a assuré le président de l'intérêt soutenu et croissant du Canada pour les affaires interaméricaines.

Laos

Le président et le premier ministre ont étudié le problème du Laos. Ils ont réaffirmé l'objectif de négocier à Genève pour que le Laos soit vraiment indépendant et neutre. A cet égard ils ont examiné l'expérience vécue par la Commission internationale de surveillance et de contrôle créée en 1954 par les Accords de Genève. Ils sont convenus que l'établissement d'un dispositif de contrôle efficace jouissant d'un appui général constitue un élément essentiel du règlement de la situation au Laos et un facteur indispensable de la paix et de la stabilité dans le Sud-Est asiatique.

OCDE

Notant que leurs deux pays sont maintenant membres de l'Organisation de coopération et de développement économiques et font partie du Groupe d'aide au développement, le président et le premier ministre ont étudié l'obligation qui incombe sans cesse à leurs pays d'aider les nations sous-développées. Chacun des deux pays applique depuis plusieurs années des programmes d'assistance économique à ces nations. Il a été convenu que le nouveau dispositif permettrait de coordonner plus étroitement que par le passé la ligne de conduite et l'apport des deux pays dans ce domaine.

Commerce

Le président et le premier ministre ont noté les efforts déployés par leurs gouvernements respectifs lors des négociations de Genève pour établir des relations commerciales satisfaisantes avec la Communauté économique européenne, et ils ont échangé des idées sur les moyens de réaliser le mieux ce vaste objectif d'importance commune pour leurs pays. Ils ont souligné l'intérêt que les deux pays portent à l'accroissement de l'emploi à l'expansion générale du commerce mondial.

... ..

Proscrire le fléau de la guerre, améliorer le sort du genre humain, défendre et étendre la sphère de la liberté, aider les peuples moins favorisés que les nôtres, tels sont les buts qui lient le Canada et les États-Unis et que nos deux pays poursuivront ensemble fermement, avec leurs alliés et leurs amis.

Le Sierra-Leone accède à l'indépendance

LE 27 AVRIL 1961, au début du premier jour de l'indépendance, 20,000 habitants du Sierra-Leone se sont levés pour chanter le nouvel hymne national et voir pour la première fois, sous des faisceaux de lumière, le pavillon vert, blanc et bleu, déployé au sommet du mât où l'Union Jack flottait quelques instants plus tôt. Le premier acte du transfert des souverainetés s'est ainsi accompli dignement au son de la retraite militaire. Plus tard dans la journée, à l'ouverture de la première session du parlement, le duc de Kent a lu le message de la Reine, dont voici le début:

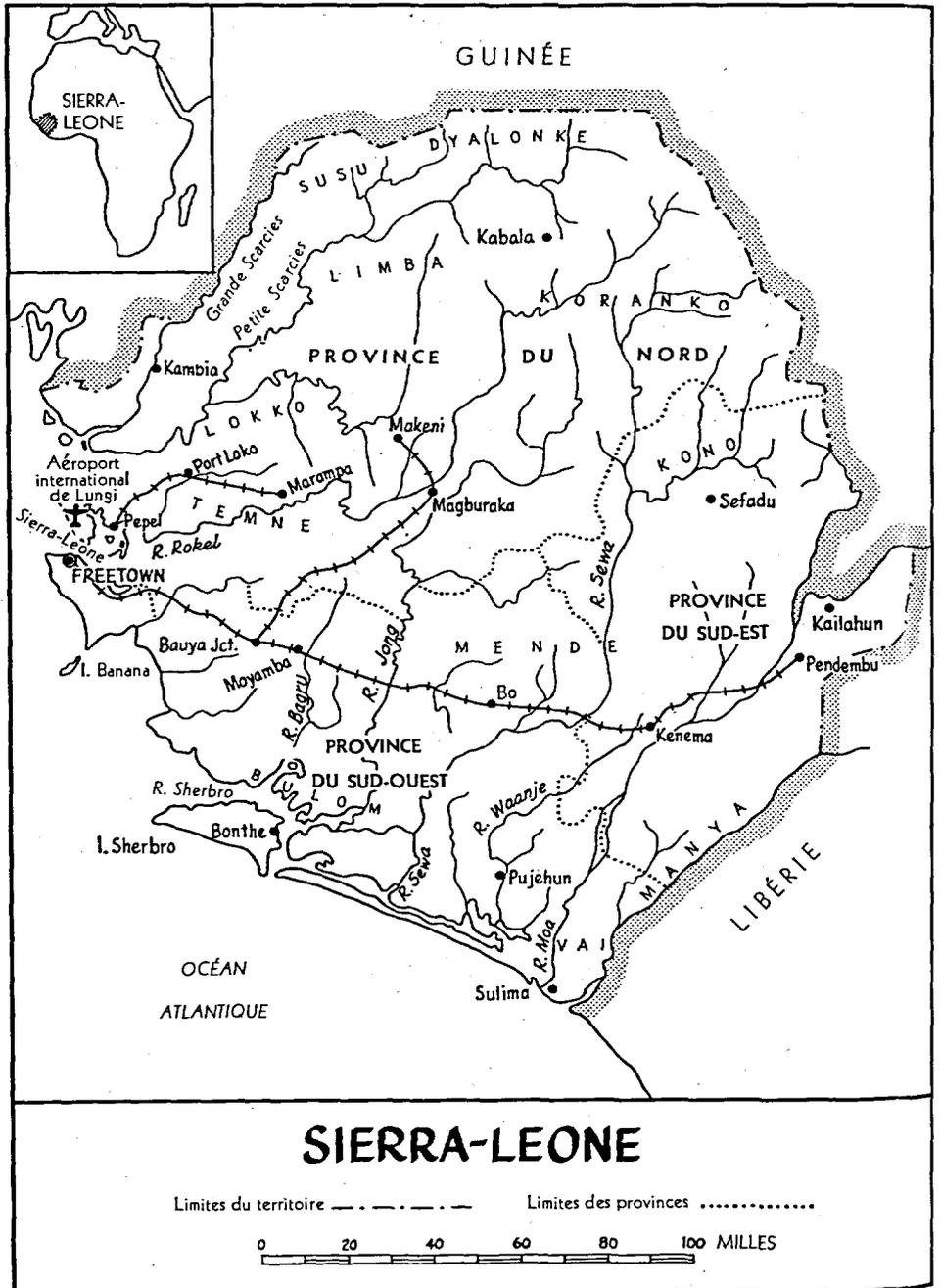
En vertu de l'acte que j'ai sanctionné le 28 mars, mon gouvernement du Sierra-Leone assume aujourd'hui l'indépendance dans le cadre du Commonwealth. Mon gouvernement du Royaume-Uni, après 150 ans, résigne toute compétence et toute autorité dans et sur le Sierra-Leone . . . Le gouvernement incombera à mes ministres du Sierra-Leone qui seront comptables envers le Parlement de la gestion des affaires de l'État, des relations étrangères, de la sécurité et de la défense, ainsi que de la paix, de la bonne administration et du maintien de l'ordre.

Voilà comment est devenue libre et indépendante la "province de la liberté" de Granville Sharp, instituée en 1787 par un acte de la philanthropie britannique au profit des Noirs de Londres, de la Nouvelle-Écosse et de la Jamaïque.

Le pays et ses habitants

La superficie du Sierra-Leone, 27,925 milles carrés, est comparable à celle de l'Irlande. Le pays fait partie de la Guinée, et du secteur de l'Afrique en saillie dans l'Atlantique. Freetown, la capitale, est située sur la côte, à sept degrés et demi de latitude nord entre la Guinée et le Libéria. Le climat est chaud et humide dans la plus grande partie du pays; la pluviosité moyenne dépasse 140 pouces par année. Des forêts marécageuses impénétrables recouvrent les basses régions du littoral, sauf la Sierra Leone (chaîne de montagnes du lion), dont le pays tire son nom. A l'intérieur la végétation est variée et riche, notamment dans l'est et le sud-est. Vers le nord, où l'altitude atteint 2,000 pieds, les terres ont été déboisées au profit de l'agriculture et du pâturage. Quelques sommets, dans la région, s'élèvent à 6,000 pieds. L'économie nationale est surtout agricole, la plus grande partie de la population exploitant de petites parcelles de terre selon la tradition. Voici quelles sont les denrées d'exportation en ordre d'importance: amandes de palmistes, café, cacao, piassava, noix de kola et gingembre. Le riz est la denrée alimentaire de base. Toutefois les dernières années ont vu augmenter la proportion du revenu national provenant de l'exploitation des ressources minérales, du minerai de fer et des diamants alluviaux notamment.

L'histoire du Sierra-Leone se confond avec celle des progrès et du déclin de l'esclavage en Afrique. Dans les cent années qui ont suivi sa découverte par les Portugais, la côte guinéenne est devenue une source importante d'esclaves pour l'Amérique. Avant la fin de la traite des Noirs, la compagnie humanitaire de Sierra-Leone créa à Freetown vers 1787 une colonie pour les nègres des quartiers



miséreux de Londres. En 1792 la communauté encore débile reçut les renforts de 1,200 Noirs loyalistes, libérés pendant la guerre américaine de l'indépendance, et établis dans la colonie britannique de Nouvelle-Écosse. Et plus tard un petit groupe de nègres marrons de la Jamaïque rejoignirent la colonie. Au début du XIX^e siècle la Marine royale libéra et déposa à Freetown des Africains arrachés à la traite en haute mer. L'antique peuplier, près duquel les menottes des esclaves étaient rompues, couvre encore de son ombre la place centrale de Freetown, où commence l'avenue de l'Indépendance. Le territoire de la compagnie est devenu une colonie de l'Angleterre en 1808; à partir de cette année-là l'influence britannique a commencé à rayonner vers l'arrière-pays, auprès des tribus de l'intérieur, et finalement le protectorat fut proclamé en 1896.

La région de ce protectorat était habitée par des peuplades tribales dont les usages anciens constituent aujourd'hui encore un patrimoine pittoresque pour le nouveau pays. Le Tem'ne musulman domine dans le nord, mais les régions boisées du sud sont peuplées par les Mendes insouciantes. Ces deux groupes représentent 60 p. 100 de la population, qui comprend 2,400,000 habitants. Les autres tribus sont celles de Limbo (200,000 h.), de Cherbro (150,000), de Koranko (100,000), de Kono (100,000), de Sousou (60,000), de Yalounko (50,000),



M. T. LeM. Carter (à gauche), délégué en chef du Canada aux fêtes de l'indépendance du Sierra-Leone et haut-commissaire du Canada dans ce même pays, présente au premier ministre, sir Milton Margai, une collection de livres canadiens, première tranche d'un don de \$5,000 en livres, de la part du Canada. Les spectateurs sont, de gauche à droite, les suivants: le capitaine A. F. Pickard, de la Marine canadienne, représentant des forces armées de notre pays; M. A. B. Roger, du ministère canadien des Affaires extérieures; M. Martin Page, secrétaire exécutif du premier ministre du Sierra-Leone.

de Vai (50,000), de Krou (20,000), de Gola (20,000) et de Boulomes (17,000). Le premier ministre, sir Milton Margai, est un Cherbro. Jusqu'à ces dernières années, le protectorat était administré par l'intermédiaire de chefs de tribus; quant à la colonie cosmopolite environnant Freetown, elle possédait des institutions administratives distinctes.

Évolution constitutionnelle

Dès les débuts de Freetown, les colons libérés participèrent au gouvernement, mais on peut dire que l'évolution constitutionnelle du Sierra-Leone moderne a commencé en 1925, année où la constitution révisée est entrée en vigueur. C'est à cette époque que remontent les premières mesures pour mettre fin à la division raciale et administrative entre les "créoles" (descendants des esclaves libérés, rescapés et rapatriés) et les populations tribales et indigènes de l'ancien protectorat. Avec les années, le nombre des élus créoles et des représentants de l'intérieur augmenta régulièrement. Presque tous les sièges étant devenus électifs en 1951, l'évolution vers l'indépendance s'accéléra par des révisions constitutionnelles successives. Après les entretiens sur la constitution qui eurent lieu à Londres en 1960, tous les ministères furent confiés à des Africains qui ne relevaient plus que du premier ministre; celui-ci par la suite présida le conseil exécutif à la place du gouverneur. Tout était prêt pour le grand jour de l'indépendance, que l'on fixa au 27 avril 1961.

Les fêtes de l'indépendance

Les représentants de 65 pays furent invités aux fêtes de l'indépendance. A cette occasion la capitale fut illuminée et pavoisée. Toute la semaine des manifestations officielles, elle a été envahie de "Léoniens" enthousiastes venus de toutes parts. Toutes les tribus étaient représentées. Des navires de six pays, pavoisés le jour et illuminés la nuit, mouillaient dans le magnifique port de Freetown.

La semaine des manifestations officielles s'est ouverte par des offices religieux (musulmans, protestants et catholiques) et par l'arrivée, le 24 avril, du représentant de la Reine, le duc de Kent. De grandes réceptions ont été données par le premier ministre, le président de l'Assemblée législative, le directeur et le conseil du Fourah Bay College et le maire de Freetown; il y en a eu aussi à bord de deux vaisseaux étrangers. Le gouverneur a donné une réception en plein air en l'honneur du représentant de la Reine. Plus tard le duc de Kent a reçu à la résidence du gouverneur les délégués des pays du Commonwealth et des pays étrangers. Les régates "boulomes" et les danses anciennes exécutées par des troupes tribales évoquant les coutumes, les traditions et les arts des divers éléments de la société nationale, ont constitué les spectacles les plus remarquables. Notons aussi la retraite de minuit sous les réflecteurs (26 au 27 avril), le dîner d'apparat qui la précédait, l'ouverture de la première session, le discours du trône et le transfert des instruments constitutionnels le jour de l'indépendance. On décréta trois jours de congé afin que la population pût participer aux fêtes.

Représentants du Canada

Le Canada s'est fait représenter par une délégation officielle que dirigeait M. Thomas Carter, haut-commissaire au Nigéria à ce moment, puis au Sierra-Leone depuis le 27 avril. L'escorteur *Algonquin*, commandé par le capitaine A. F. Pickard, a mouillé à Freetown du 22 au 30 avril. De toute évidence, le Gouvernement du Sierra-Leone n'a rien négligé pour bien accueillir la délégation du Canada et le vaisseau de la Marine canadienne.

Le premier ministre, sir Milton Margai, a reçu M. Carter et les autres membres de la délégation canadienne le 24 avril. M. Carter lui présenta de la part du premier ministre du Canada, des lettres de félicitation et de bienvenue dans le Commonwealth. Sir Milton accepta une collection de livres canadiens, avance sur le crédit de 5,000 dollars affecté à cette fin par le Canada à l'occasion de l'accession du Sierra-Leone à l'indépendance. M. Carter a engagé ultérieurement des discussions avec les ministres et les hauts fonctionnaires du pays sur un concours économique du Canada qui s'inscrirait dans le cadre du Programme du Commonwealth d'aide à l'Afrique. Le Canada aiderait à former dans ses institutions des étudiants "léoniens" et fournirait des ingénieurs et des éducateurs qui participeraient aux entreprises de mise en valeur déjà commencées.

Grâce à l'*Algonquin* il a été possible de créer une atmosphère typiquement canadienne pour une réception de 200 personnes et pour deux déjeuners à bord. Le Canada a pris part à la retraite sous les réflecteurs la veille de la fête de l'indépendance. La cérémonie groupait certains effectifs de l'*Algonquin* et des contingents des autres pays du Commonwealth. Au cours de la semaine, des groupes d'enfants de diverses écoles (École de Freetown pour les aveugles, École approuvée de Freetown, École Saint-Édouard) ainsi que des scouts et des guides de Freetown ont été accueillis à bord du contre-torpilleur canadien, à la grande satisfaction des jeunes visiteurs et de leurs hôtes.

Les tâches futures

Portant la santé du duc de Kent au grand banquet donné la veille du jour de l'indépendance, sir Milton Margai a exprimé la gratitude du Sierra-Leone envers le Gouvernement du Royaume-Uni pour l'aide du passé. Il se rendait compte, déclara-t-il sans ambages, que la voie s'ouvrant devant le Sierra-Leone indépendant ne serait pas facile, que les "Léoniens" devraient travailler résolument et que le pays aurait besoin pour se développer du maintien de l'aide extérieure. Que le Sierra-Leone soit membre du Commonwealth, c'était pour lui une source de réconfort et de satisfaction. Exprimant la volonté du gouvernement et des populations, le premier ministre a poursuivi:

C'est sans arrogance et sans vains espoirs que nous accédons à un nouveau statut national . . . A vrai dire, l'indépendance, qui représente la réalisation de nos aspirations politiques, exigera encore davantage de notre volonté d'améliorer la condition matérielle, spirituelle et culturelle de nos populations. Bref, nous devons faire en sorte qu'à ce que l'on a qualifié de "renonciation créatrice au pouvoir" corresponde une prise du pouvoir aussi créatrice.

Quinzième session des Nations Unies

RAPPORT DÉFINITIF*

LA QUINZIÈME session, ajournée en décembre 1960, a repris le 7 mars 1961 et s'est terminée le 22 avril, après une dernière séance qui a duré toute la nuit. Cette session a établi plusieurs records. Jamais encore session n'avait réuni autant de délégués; 99 pays y étaient représentés. Aucun ordre du jour n'avait été aussi chargé. Dans l'histoire des Nations Unies, aucune session n'a duré aussi longtemps.

A la reprise, la situation internationale était plus détendue et le conflit entre l'Est et l'Ouest qui avait marqué la première partie de la session s'était estompé. On espérait éviter les controverses trop acerbes. La possibilité de s'en tenir aux questions essentielles qu'il fallait régler avant la session suivante fut discutée, mais on ne parvint pas à s'entendre pour écarter les problèmes les plus épineux. Faute de temps, l'Assemblée n'a pu, cependant, trouver de solutions définitives aux problèmes de la Corée, de l'espace intersidéral, du programme d'aide à l'Afrique, de l'Oman, de la Hongrie et du Tibet, qui tous ont été renvoyés à la seizième session. Ont également été reportés à la prochaine session: l'examen des protestations de l'URSS au sujet des avions américains U-2 et RB-47, la motion de la Roumanie sur les relations de bon voisinage et celle de la Tchécoslovaquie sur l'accession de nouveaux États à l'indépendance.

Après la reprise, les débats eurent lieu en séance plénière, au sein de la Première Commission (questions politiques et de sécurité), de la Commission politique spéciale, de la Quatrième Commission (tutelle) et de la Cinquième Commission (questions administratives et budgétaires). Les nouveaux délégués africains, qui avaient déjà participé à la première partie de la session, ont encore joué un rôle très actif au cours des débats et notamment en ce qui concerne le colonialisme et le Congo, questions auxquelles l'Assemblée a consacré une attention toute particulière pendant toute la session.

Séance plénière

L'Assemblée générale a repris le débat de l'automne précédent sur la situation congolaise et l'évolution rapide des événements au Congo même et au sein des Nations Unies. Après l'arrestation de Patrice Lumumba et de son transfert au Katanga, la République Arabe Unie, la Guinée, le Maroc et l'Indonésie ont annoncé qu'ils projetaient de retirer leurs contingents servant au Congo sous le drapeau de l'ONU, risquant ainsi d'entraver dangereusement l'action des Nations Unies. Se réunissant dans un climat tendu créé par la mort de Lumumba, le Conseil de sécurité a adopté le 21 février 1961 une résolution exigeant l'évacuation des militaires et des conseillers politiques qui se trouvaient au Congo sans

*On trouvera dans le numéro de janvier 1961 d'*Affaires extérieures* un rapport intérimaire sur la première partie de la session, allant du 20 septembre au 20 décembre 1960. Le rapport définitif étudie d'importants problèmes que l'Assemblée n'avait pas abordés avant la reprise.

relever de l'ONU. La résolution demandait en outre l'adoption de mesures d'urgence destinées à éviter une guerre civile généralisée et à réorganiser l'armée nationale congolaise. En outre, le Conseil repoussa une motion par laquelle l'URSS demandait la démission du secrétaire général et la cessation de l'intervention des Nations Unies au Congo. L'Inde et plusieurs autres pays ont pris des mesures pour reconstituer le contingent de l'ONU. De plus, la Commission de conciliation des Nations Unies dès son retour du Congo soumit un rapport complet, d'où se dégageaient les éléments possibles d'un règlement politique.

Résolutions sur le Congo

Au cours du débat de l'Assemblée sur le Congo, un groupe de délégués, dirigé par le représentant de l'Inde, a soumis un projet de résolution exigeant l'évacuation, dans les 21 jours, des conseillers militaires et politiques de la Belgique au Congo, et évoquant la possibilité de mesures de coercition. Cette résolution a été adoptée par 61 voix (dont celle du Canada) contre 5, et 23 abstentions, après rejet, par mise aux voix séparée, de l'article contenant l'ultimatum.

Un deuxième projet, soumis par le Pakistan et appuyé par plusieurs délégués, portait sur les solutions politiques et s'inspirait des conclusions de la Commission de conciliation. Il demandait en outre le contrôle des importations d'armes au Congo. Ce projet a été adopté sans amendement par 60 voix (dont celle du Canada) contre 16, et 23 abstentions.

Un troisième projet de résolution, soumis sans préavis par l'URSS, demandait la réunion dans les 21 jours du Parlement congolais. Il a été repoussé par 53 voix (dont celle du Canada) contre 19, et 17 abstentions.

L'Inde a présenté ultérieurement un projet de résolution visant à donner force opératoire à l'alinéa A(4) de la résolution adoptée le 21 février par le Conseil de sécurité; cette résolution recommandait la formation d'une commission chargée de faire enquête sur la mort de M. Lumumba et de ses associés. Le projet a été adopté presque sans débats par 45 voix (dont celle du Canada) contre 3, et 49 abstentions.

Conséquences de la crise au Congo

Les conséquences psychologiques de la crise congolaise se sont fait sentir lors des discussions de l'Assemblée sur le siège réservé aux puissances occidentales au sein du Conseil économique et social. Les pays d'Europe occidentale présentèrent la candidature de la Belgique; sur les six sièges vacants, cinq avaient été octroyés au début de la session; mais malgré de nombreux tours de scrutin, les délégués ne purent se départager entre la Belgique et l'Inde pour le sixième fauteuil vacant. Ce n'est qu'après des négociations officieuses que le président de l'Assemblée annonça une formule agréable aux deux candidats. La Belgique et l'Inde retirèrent leur candidature; l'Italie fut élue après un seul tour de scrutin, et les pays de l'Europe occidentale consentirent à appuyer les candidatures de deux pays afro-asiatiques, aux sièges de l'Afghanistan et de l'Espagne au cours des élections de la seizième session.

Les problèmes de l'Afrique se posèrent devant l'Assemblée avec une acuité accrue à la suite des événements d'Angola. Le Libéria demanda que la question fut portée à l'ordre du jour à la reprise de la session, après que le Conseil de sécurité eut repoussé une résolution qui demandait au Portugal de promulguer des réformes en Angola et de nommer un sous-comité chargé de faire enquête sur les lieux. En dépit des protestations vigoureuses des représentants portugais, l'Assemblée adopta par 73 voix (dont celle du Canada) contre 2, et 9 abstentions une résolution presque identique au projet rejeté par le Conseil de sécurité.

L'Assemblée adopta une résolution dont plusieurs pays africains d'expression française étaient coparrains et qui tendait à amener le Conseil de sécurité à réviser ses positions antérieures, et, en dépit du veto soviétique, à appuyer la demande de la Mauritanie, désireuse de faire partie de l'ONU. Pendant le débat, l'URSS obtint l'adoption d'un amendement faisant état de la demande d'admission de la Mongolie extérieure. Le projet de résolution et son amendement furent adoptés par 48 voix (dont celle du Canada) contre 13, et 17 abstentions. Toutefois le Conseil de sécurité n'étudia pas la demande de la Mauritanie avant la clôture de la session et l'admission de celle-ci n'a pas été décidée.

Commissions politiques

Quatre questions et plusieurs projets de résolution sur le désarmement, soumis à la Première Commission, furent reportés à la deuxième partie de la session. Toutefois, les débats publics ne reprirent pas immédiatement, car on espérait une entente à la suite d'entretiens entre les délégués des États-Unis et de l'URSS. Ces représentants convinrent enfin de reprendre en juin et juillet 1961, l'étude du désarmement au sein d'un organisme acceptable aux deux parties en cause. Les délégués communiquèrent à la Première Commission le procès-verbal de cette entente et déclarèrent qu'ils tiendraient l'Assemblée, lors de sa seizième session, au courant des progrès accomplis. L'URSS et les États-Unis soumièrent conjointement un projet de résolution reportant l'étude du désarmement sous tous ses aspects à la seizième session, et ce projet fut adopté à l'unanimité et presque sans débats.

Au sein de la Première Commission, le délégué du Canada, parlant au nom des 18 coparrains du projet canadien sur le désarmement, exprima la satisfaction que lui causait cette entente et souligna la nécessité d'une formule de transition entre la Commission de l'ONU sur le désarmement et tout organisme au sein duquel le débat se poursuivra à l'avenir.

Rapports entre Cuba et les États-Unis

Conformément à la demande de la délégation cubaine, l'étude des réclamations de Cuba contre les États-Unis fut remise d'une séance à l'autre. Mais après l'attaque de ports cubains, le 15 avril, par des bombardiers pilotés par les rebelles, le ministre des Affaires étrangères de Cuba exigea l'ouverture immédiate du débat qui s'ouvrit dans l'après-midi du même jour, au sein de la Première Commission.

En conclusion, les délégués adoptèrent deux résolutions. La première, présentée par sept pays de l'Amérique latine, demandait aux États membres d'employer tous les moyens pacifiques en leur pouvoir pour éliminer les tensions existantes et conseillait de soumettre le problème à l'Organisation des États américains; la deuxième, présentée par le Mexique, appuyait le principe de non-intervention et mettait les pays intéressés en garde contre toute activité sur leurs territoires tendant à promouvoir à Cuba une guerre civile. Cependant, en séance plénière, le projet de résolution du Mexique n'obtint pas la majorité requise des deux tiers, et on supprima dans le projet des sept puissances l'article qui demandait que l'OEA fut saisie du conflit. Le projet amendé fut adopté par 59 voix (dont celle du Canada) contre 13, et 24 abstentions. Les délégués du bloc soviétique retirèrent deux projets de résolutions, dont l'un dénonçait l'agression commise par les États-Unis.

L'Union Sud-Africaine

La Commission politique spéciale de l'Assemblée a étudié avec un soin tout particulier le grave problème de l'"apartheid" et le statut de citoyens de seconde classe des personnes d'origine indo-pakistanaise dans l'Union Sud-Africaine. La Commission a adopté une résolution exhortant le Gouvernement sud-africain à entamer des négociations avec les Gouvernements de l'Inde et du Pakistan et invitant les États membres à intervenir pour encourager l'ouverture de ces négociations.

Les discussions sur les conflits raciaux entraînés dans l'Union Sud-Africaine par la politique de d'"apartheid" du gouvernement furent plus enflammées qu'en 1959, notamment par suite des événements récents dans ce pays et de la réaction mondiale qu'ils provoquèrent. En outre, les nouveaux États africains professent sur ce point des opinions très arrêtées.

La Commission adopta deux résolutions, dont l'une, présentée par l'ensemble des États africains, recommandait diverses sanctions contre l'Union Sud-Africaine; l'autre, soumise par plusieurs pays asiatiques et rédigée sur un ton plus modéré, demandait à tous les États membres d'entreprendre séparément ou collectivement une action pouvant aboutir à l'abolition de l'"apartheid".

En séance plénière, le projet de résolution des États africains fut défait, car on ne put obtenir la majorité des deux tiers au profit de l'alinéa sur les sanctions. Par contre la résolution des pays asiatiques fut adoptée par 95 voix (dont celle du Canada) contre une. Il n'y eut pas d'abstention. Comme dans le cas des personnes d'origine indienne et indo-pakistanaise, les délégués de l'Union Sud-Africaine soutinrent que les deux résolutions soulevaient des problèmes purement internes et refusèrent de participer à l'examen de ces questions.

Le point du vue du Canada

Les délégués du Canada signalèrent que leur pays s'était toujours élevé contre toute politique fondée sur le principe des hiérarchies raciales. Toutefois, ils votè-

rent contre la résolution des États africains qui aurait pu isoler l'Union Sud-Africaine en la frappant de sanctions que la Charte n'autorise que pour prévenir ou arrêter un conflit international. Par contre, le Canada appuya la résolution des États asiatiques qui indiquait clairement que l'opinion mondiale s'attendait à une modification de la politique raciale de l'Union Sud-Africaine. Cependant les représentants canadiens soulignèrent que la résolution qu'ils avaient appuyée n'approuvait pas l'emploi de mesures répressives ou punitives par les États membres.

La Commission politique spéciale étudia le rapport du directeur de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient, qui n'avait pas été examiné lors de la première partie de la session, parce que les négociations entre les États arabes, Israël et les principaux pays intéressés (dont le Canada) avaient abouti à une impasse.

Les États amis des pays arabes soumièrent à la Commission un projet de résolution demandant une fois de plus à la Commission de conciliation en Palestine d'obtenir le rapatriement des Arabes ou une compensation en leur faveur, suivant les solutions proposées en 1948 dans la résolution de l'Assemblée générale qui établit la Commission. Le même projet recommandait la fondation d'un organisme chargé de protéger les droits de propriété des réfugiés arabes venant de Palestine. En commission, les membres cherchèrent à présenter des amendements pouvant combiner de façon satisfaisante les procédures de rapatriement et de rétablissement prévues par la résolution de 1948, et modifier les solutions touchant aux droits de propriété; la résolution fut enfin adoptée par la Commission; toutefois, en séance plénière, les passages touchant aux droits de propriété durent être supprimés, n'ayant pas obtenu la majorité des deux tiers. Le Canada vota contre ces passages et s'abstint lors de la mise aux voix de la résolution.

Commission de tutelle

Après la reprise de la session, les débats au sein de la Commission de tutelle devinrent plus délicats encore. Cela pouvait être dû au fait que les deux organismes de l'ONU auxquels les résolutions de décembre 1960 avaient confié des tâches définies, n'ont pas été capables de les mener à bien et que l'Assemblée générale fut obligée d'étudier une fois de plus les questions en cause, qui s'étaient entretemps aggravées.

La première question portait sur le Sud-Ouest africain. Le Gouvernement de l'Union Sud-Africaine avait refusé d'organiser, conjointement avec la Commission de l'ONU pour le Sud-Ouest africain une visite dans le territoire sous mandat; l'Assemblée demanda donc à cet organisme de se rendre immédiatement sur les lieux et d'y mener à bien son enquête, s'assurant si possible de la coopération du Gouvernement de l'Union. L'Assemblée adopta en outre une résolution demandant aux États membres qui ont des liens permanents avec l'Union Sud-Africaine de persuader le gouvernement de Pretoria de modifier sa politique et de contribuer à la mise en œuvre des résolutions de l'ONU. Le Canada appuya ces deux résolutions.

L'autre problème concernait la Commission des Nations Unies pour le Ruanda-Urundi qui ne put s'acquitter de sa mission, par suite de la situation politique dans ce territoire et de l'attitude hostile des représentants de la Belgique, puissance administrante. Après des consultations approfondies, la majorité des États membres adoptèrent une résolution énumérant les conditions préalables d'une réconciliation nationale et de l'indépendance du Ruanda-Urundi. La Belgique vota contre la résolution dont la rédaction lui semblait inacceptable, mais elle s'engagea à en examiner sérieusement le fond et promit sa collaboration complète à la Commission des Nations Unies.

La résolution recommandait aussi la création d'une commission spéciale, comprenant des représentants du Brésil, du Canada et de la Tunisie, chargée d'étudier les crimes graves et d'aider à obtenir une amnistie totale et inconditionnelle, condition préalable à la réconciliation des factions politiques du Ruanda-Urundi.

La Commission étudia également le problème découlant des plébiscites organisés en février 1961 au Cameroun du Nord et au Cameroun du Sud placés sous tutelle du Royaume-Uni. Les habitants du Cameroun du Nord s'étaient prononcés en majorité en faveur d'une union avec le Nigéria, et ceux du Cameroun du Sud pour une union avec la République du Cameroun. La République du Cameroun contesta la validité des résultats obtenus dans le nord et soutint qu'il y avait eu fraude. La majorité des membres de l'Assemblée, y compris les délégués du Canada, approuvèrent le rapport du commissaire de l'ONU qui avait dirigé les plébiscites; d'après ce document tout s'était passé suivant les règles et les opinions avaient pu s'exprimer librement et selon une procédure secrète. La Commission et ultérieurement l'Assemblée adoptèrent une résolution demandant la mise en œuvre concrète des résultats des plébiscites, et déclarant que le Cameroun du Nord cesserait d'être un territoire sous tutelle le 1^{er} juin 1961, date de son association au Nigéria, et que le Cameroun du Sud accéderait à l'indépendance le 1^{er} octobre de la même année, alors qu'il s'unirait à la République du Cameroun. Le Canada appuya cette résolution.

Alors que le débat sur le Cameroun avait été très agité, c'est à l'unanimité que l'Assemblée approuva le principe de l'accession à l'indépendance du Tanganyika, le 28 décembre 1961, et adopta une résolution aux termes de laquelle la tutelle du Royaume-Uni serait abolie ce jour-là.

Commission des questions budgétaires

L'une des principales questions débattues par l'Assemblée après la reprise fut celle du financement des opérations de l'ONU au Congo en 1961. Des négociations poussées eurent lieu à la reprise de la session pour en arriver à un compromis acceptable à tous, car au cours de ses séances d'avant Noël, l'Assemblée avait fixé le 31 mars comme date-limite aux pouvoirs qu'avait le secrétaire général d'octroyer des fonds sans devoir recourir à l'adoption d'une résolution portant sur le financement et la répartition. Mais la Cinquième Commission s'étant quelque peu attardée à l'étude officielle du problème, l'Assemblée dut adopter une résolution intérimaire permettant au secrétaire général d'octroyer les fonds néces-

saires jusqu'au 21 avril, date de clôture de la session. Cette résolution présentée par l'Inde fut adoptée en dépit des objections vigoureuses du bloc soviétique.

Il fut beaucoup plus difficile de s'entendre sur un projet de résolution établissant les cotisations de tous les États membres pour le financement de l'intervention au Congo en 1961; il fallut surmonter l'attitude méfiante du bloc soviétique, et les difficultés qu'ont les pays peu développés à faire face à des obligations extrêmement lourdes. Les États-Unis se montrèrent disposés à aider ces pays, tout en maintenant le principe d'une participation collective; ils se dirent prêts à verser une forte cotisation supplémentaire qui servirait à diminuer les versements ordinaires des pays sous-développés. La Commission finit par adopter une résolution établissant le principe de ces rabais, mais ce texte n'obtint pas la majorité voulue des deux tiers à la dernière séance plénière de la session. Il fallait toutefois trouver une solution avant la clôture; l'Éthiopie, l'Inde, la Tunisie et plusieurs autres pays demandèrent que l'Assemblée soit saisie de la question, tandis que se poursuivaient les négociations en coulisses. Grâce à l'offre des États-Unis, dont le versement supplémentaire devait permettre un rabais de 80 p. 100, la résolution fut enfin adoptée par 54 voix (dont celle du Canada) contre 15, et 23 abstentions. Elle permet de dépenser au Congo 100 millions de dollars du 1^{er} janvier au 31 octobre 1961, et établit un compte spécial pour l'action en 1961 de l'ONU dans ce pays. Ce compte sera financé par les cotisations des États membres suivant le barème du budget ordinaire.

Les difficultés financières créées par le coût extrêmement élevé des opérations pour le maintien de la paix et le fait que nombre d'États ne se sont pas acquittés de leurs obligations financières, ont poussé les délégués canadiens à soumettre un projet de résolution proposant que tout l'ensemble du problème soit reporté à la seizième session. Le projet conseillait la création d'un groupe d'études chargé d'analyser les procédures financières de l'ONU en ce qui concerne les frais de pacification et au besoin de les améliorer. Après l'adjonction de divers amendements (contre lesquels la délégation canadienne se prononça) la résolution fut adoptée au sein de la Commission par quelques voix seulement de majorité. Toutefois, au cours de la séance plénière de l'Assemblée, les amendements furent supprimés et le texte original de la résolution fut adopté par 44 voix (y compris celle du Canada) contre 13, et 32 abstentions.

Appréciation de la quinzième session

Depuis sa création en 1945, l'Organisation des Nations Unies a acquis beaucoup d'expérience et mis au point une procédure qui lui permet de travailler au maintien de la paix et de la sécurité, au bien-être de l'humanité dans la liberté et l'indépendance. Cependant au cours de la quinzième session de l'Assemblée générale, on a pu se demander si elle serait en mesure de continuer son action efficace dans ces domaines. A un moment où les événements historiques lui posaient des problèmes d'ordre constitutionnel, administratif et financier, l'ONU tenta de faire les changements nécessaires mais sa tâche fut compliquée par la

reprise de la guerre froide, qui toujours entrave ses efforts. Il n'est pas surprenant que l'on n'ait pas réussi à trouver, pour les problèmes fondamentaux, des solutions dont dépend cependant l'avenir de l'Organisation en tant qu'organisme de collaboration internationale. Toutefois, l'Assemblée a adopté des décisions grâce auxquelles elle pourra étudier avec soin, au cours de sa seizième session, ces problèmes à longue échéance, et prendre les mesures qui décideront de l'efficacité future des Nations Unies.



ntée
que.
blis-
ntion
et les
éme-
nt en
erser
ordi-
ution
bulue
tefois
ieurs
s que
dont
résou-
et 23
u 1^{er}
1961
États

ations
quittés
re un
é à la
chargé
ais de
ende-
on fut
Toute-
furent
mpris

ucoup
main-
erté et
mblée
action
es lui
'ONU
par la

Réunion ministérielle de l'OTAN

OSLO, MAI 1961

SUR L'INVITATION du Gouvernement norvégien, la réunion annuelle de printemps des ministres des Affaires étrangères de l'OTAN a eu lieu dans l'historique ville d'Oslo. Elle a été couronnée de succès, s'étant tenue dans une atmosphère d'amicale franchise, grâce aux excellentes dispositions prises par le Gouvernement norvégien et à l'habileté du nouveau secrétaire général, M. D. U. Stikker, à diriger les débats.

Les représentants du Canada étaient: M. Howard Green, secrétaire d'État aux Affaires extérieures; M. Jules Léger, délégué permanent du Canada auprès du Conseil de l'Atlantique Nord; M. George Ignatieff, sous-secrétaire adjoint aux Affaires extérieures; M. R. A. MacKay, ambassadeur du Canada en Norvège; et divers hauts fonctionnaires du ministère des Affaires extérieures.

Les points principaux de l'ordre du jour étaient l'examen de la situation internationale et la reprise des débats entamés en décembre 1960 et portant sur divers projets à longue échéance, de nature non militaire.

Les discussions se sont terminées le 10 mai et le communiqué de presse publié ce jour-là exposait en termes généraux les résultats obtenus.

Communiqué

Le Conseil de l'Atlantique Nord a tenu sa réunion ministérielle de printemps à Oslo du 8 au 10 mai 1961, sous la présidence de son nouveau secrétaire général, M. D. U. Stikker.

I

2. Depuis que les pays atlantiques se sont unis, il y a douze ans, conformément à la Charte des Nations Unies, pour assurer leur défense commune, leur alliance a sauvegardé la paix et la liberté. Mais aujourd'hui la menace qui les a rassemblés n'est plus seulement militaire, elle présente également des aspects politiques, économiques, scientifiques et psychologiques, de portée mondiale.

3. L'alliance atlantique ne menace personne. Elle ne sera jamais utilisée à des fins d'agression. Elle cherche à éliminer la guerre et les causes de la guerre. Mais elle est résolue à défendre la liberté des peuples qu'elle représente. Dans le monde tel qu'il est aujourd'hui, l'unité et la puissance de l'alliance atlantique sont indispensables au maintien de la paix et de la liberté. Ses ressources collectives — intellectuelles et matérielles — sont pleinement suffisantes pour lui permettre de

s'acquitter de cette tâche. Convaincues de leur puissance, de leur résolution et de la valeur des idéaux qu'elles défendent, les quinze nations atlantiques continuent à se consacrer à la construction d'un monde affranchi de la fausse doctrine du conflit permanent et inévitable.

II

4. Les ministres ont examiné l'évolution de la situation dans le monde. Constatant les efforts du bloc communiste en vue de fomenter et d'exploiter des conflits et d'étendre sans cesse sa domination, ils ont réaffirmé leur résolution de relever ce défi.

5. Pour leur part, les nations atlantiques sont prêtes à apporter leur contribution à une solution juste et équitable des problèmes politiques en suspens. Elles déplorent que l'Union soviétique ne soit pas disposée à agir de même.

6. Les ministres ont constaté avec regret l'absence de tout progrès dans la réunification de l'Allemagne. Ils ont réaffirmé leur conviction qu'une solution pacifique et équitable du problème allemand, y compris Berlin, ne peut intervenir que sur la base du droit des peuples à disposer d'eux-mêmes. En ce qui concerne notamment Berlin, les ministres ont réaffirmé leur résolution — proclamée dans leur déclaration du 16 décembre 1958 — de sauvegarder la liberté de Berlin-Ouest et de sa population. En ce qui concerne la menace souvent proférée par l'Union soviétique de signer un traité de paix séparé, ils rappellent la position qu'ils ont prise dans leur déclaration de 1958 aux termes de laquelle "la dénonciation par l'Union soviétique des accords interalliés sur Berlin ne peut en aucune façon priver les autres parties des droits que ces accords leur donnent, ou dégager l'URSS de ses obligations".

7. Le désarmement par étapes, sous contrôle international efficace, demeure l'un des principaux objectifs des gouvernements de l'alliance. Le Conseil exprime l'espoir que l'initiative prise par les États-Unis d'engager des consultations avec l'Union soviétique en vue d'établir une procédure acceptable de part et d'autre permettra la reprise des négociations à la fin de juillet. Il a décidé que la position des membres de l'alliance participant à ces négociations serait élaborée par le moyen de consultations suivies au sein du Conseil de l'Atlantique Nord.

8. Au sujet des négociations de Genève sur la suspension des essais nucléaires, le Conseil a noté avec satisfaction que les gouvernements des États-Unis et du Royaume-Uni ont soumis un texte de traité d'une portée très étendue qui offre des perspectives d'accord. Il regrette les nouvelles difficultés suscitées par l'attitude négative du Gouvernement soviétique et exprime l'espoir que celle-ci sera modifiée, dans un proche avenir, de manière à permettre à ce gouvernement d'être partie à un traité, première et significative étape dans la voie du désarmement.

9. La tâche qui consiste à aider les régions moins développées du monde et à améliorer leur situation économique et sociale constitue l'un des grands impératifs de notre époque. Cette tâche, les membres de l'alliance atlantique l'accep-

tent de grand cœur, et, dans leur examen de la situation mondiale, les ministres ont accordé une très grande importance à cette question. Ils ont pris note avec satisfaction du volume de l'aide apportée par le monde libre — qui dépasse de loin l'aide fournie par le bloc sino-soviétique — et réaffirment leur détermination de développer leurs efforts dans ce domaine.

10. Les ministres ont discuté les problèmes que pose l'élaboration des plans à long terme de l'alliance dans le domaine non militaire, sur la base d'un rapport présenté par le Conseil permanent sur le développement et le rôle futurs de l'alliance dans les domaines politique et économique, ainsi que dans d'autres domaines tels que celui de la défense civile. Sur la base de ce rapport, ils ont donné des directives au Conseil permanent en vue de renforcer la cohésion de l'alliance. Le Conseil a reconnu que d'importants progrès ont été réalisés dans la voie d'une plus étroite unité d'intention et d'une plus complète harmonisation de l'action des pays membres de l'alliance. Il a souligné l'importance, à cette fin, d'une consultation étroite, franche et permanente pour rendre efficace l'unité croissante de l'alliance atlantique.

11. Les ministres ont invité le Conseil permanent à poursuivre en étroite coopération avec les autorités militaires l'étude de la situation militaire de l'alliance sous tous ses aspects en vue d'améliorer sa puissance de défense et de dissuasion. Ils ont demandé au Conseil de leur soumettre ces études aussitôt qu'elles seront prêtes, et de faire rapport à la session ministérielle de décembre.

12. Les ministres ont consacré une attention particulière aux problèmes économiques de la Grèce et de la Turquie. Reconnaisant l'importance de la contribution de ces pays à la défense commune, ils ont étudié les moyens de les aider dans les efforts qu'ils déploient actuellement pour accélérer leurs programmes de développement et améliorer le niveau de vie de leurs peuples.

Le 20 mai, évoquant la réunion d'Oslo, M. Green a prononcé les paroles suivantes à la Chambre des communes:

... L'un des débats les plus importants a porté sur la situation internationale. Il a été amorcé par M. Dean Rusk, nouveau secrétaire d'État des États-Unis, qui a fait un exposé complet et très utile de la situation mondiale telle que son grand pays la voit.

On a discuté de certains endroits qui présentent de l'intérêt, tels l'Allemagne, notamment Berlin, qui, on l'a reconnu, constitue l'une des régions les plus névralgiques du monde à l'heure actuelle, pour ce qui est de la tension entre l'Est et l'Ouest. Les délibérations ont porté aussi sur certains aspects de la situation à Cuba, au Laos et au Congo, ainsi que sur le désarmement, le colonialisme et les Nations Unies, ainsi que sur la situation économique assez précaire de la Grèce et de la Turquie. Ces deux pays, situés à l'extrémité est du territoire de l'alliance, sont privés de bien des avantages dont bénéficient les autres membres de l'OTAN. Leur situation économique est loin d'être aussi bonne et ils ont des problèmes particuliers. Ils ont besoin d'une aide spéciale.

On a légèrement touché aussi aux questions de défense, quoique les grandes délibérations sur ce point doivent avoir lieu à la réunion de décembre, à laquelle

assisteront les ministres de la Défense nationale et des Finances, aussi bien que ceux des Affaires étrangères.

Bien entendu, le Canada s'est montré très ferme dans son attitude, au sujet de Berlin. Bien des fois, le premier ministre a nettement affirmé que nous appuyons le peuple de Berlin-Ouest dans sa détermination de conserver sa liberté. Au chapitre du désarmement, la position du Canada est bien connue, et je crois que nos collègues de l'OTAN l'apprécient. Il est fort probable que les États-Unis et l'Union soviétique entament des pourparlers tôt le mois prochain, en vue d'arriver à s'entendre sur une formule de négociation. Les nations qui ont participé aux entretiens des dix sur le désarmement feront partie du groupe de négociation, ce qui comprend notre propre pays. Nous y verrons probablement d'autres pays, par exemple, un neutre à la présidence et, peut-être, à la vice-présidence et au poste de secrétaire. Les discussions qui doivent avoir lieu entre les États-Unis et l'Union soviétique permettent d'espérer raisonnablement que les entretiens sur le désarmement puissent reprendre vers le 1^{er} août. Il ne serait pas prudent de vouloir garantir que ce sera à cette date, mais je l'espère bien.

Le Canada estime que les opérations de paix auquel il participe, celle, par exemple, des Nations Unies au Congo, ont une grande valeur pour les autres membres de l'OTAN, même si ceux-ci ne se trouvent pas à participer directement à cette importante tâche. On a eu tendance en certains milieux à trouver étrange que le Canada, membre de l'OTAN, soit également membre du Comité des Nations Unies pour le Congo. Notre participation au Laos en a peut-être fait sourciller quelques-uns. Nous avons montré que le Canada était particulièrement bien placé pour jouer ce rôle. Ces opérations de paix constituent un élément extrêmement important dans le maintien de la paix, objectif général qui est aussi l'objectif non seulement des Nations Unies, mais de l'OTAN également. Je crois que les vues du Canada ont l'appui des autres États membres de l'OTAN . . .

Je passe maintenant à l'attitude de l'OTAN envers les Nations Unies. Je pense que tous les États membres de l'OTAN admettent unanimement qu'ils doivent jouer pleinement leur rôle aux Nations Unies, qu'il ne suffit pas de se contenter de faire partie de l'alliance de l'OTAN, sans être trop empressé d'aider les Nations Unies. Le Canada n'a jamais jugé qu'il était bien sensé de se laver les mains de toute l'affaire, et les autres membres de l'alliance se sont manifestement rapprochés de nos vues à cet égard. . .

Les députés comprendront que les délibérations ont eu lieu dans une excellente atmosphère à cette réunion et que des progrès très marqués ont pu être, à mon avis, réalisés au Conseil permanent de l'OTAN. Le Canada est très satisfait du degré de consultation atteint et des possibilités qui s'offrent à cet égard. Nous avons de nouveau abordé la question d'une réunion des chefs de gouvernement. Lorsque les plans de longue portée de l'alliance seront un peu plus avancés, les chefs de gouvernement se réuniront, j'espère, pour approuver ou modifier les recommandations formulées. Il est très important, à mon avis, que les chefs de gouvernement se réunissent dès qu'il sera raisonnablement possible de le faire, c'est-à-dire quand les travaux préliminaires qui s'imposent seront achevés.

Groupe d'aide au développement

QUATRIÈME SESSION

LE GROUPE d'aide au développement (G.A.D.) a tenu sa quatrième session à Londres du 27 au 29 mars. Composé de dix pays (Canada, États-Unis, Royaume-Uni, France, Allemagne, Italie, Portugal, Pays-Bas, Belgique et Japon) et de la Commission de la Communauté économique européenne, il a été créé en décembre 1959 pour des échanges de vues et de renseignements et des consultations sur les moyens à prendre pour accroître l'aide des principaux pays industriels aux pays sous-développés. Le G.A.D. sera intégré à l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), comme comité spécial, dès la mise sur pied de celle-ci.

Les trois premières sessions ont été consacrées aux idées directrices de l'organisation, aux échanges de renseignements relatifs aux programmes des États membres et à une revue des programmes bilatéraux et multilatéraux d'assistance technique. La quatrième a porté sur l'étude des termes et conditions de l'assistance financière accrue. M. Thorkil Kristensen, qui a été désigné comme secrétaire général de l'OCDE, a participé à la session. La Banque internationale et la Banque interaméricaine de développement ont pris part aux débats sur les questions qui les intéressaient tout particulièrement. Les membres du Groupe ont présenté des rapports sur l'évolution récente de leur programme et leur politique d'aide; plusieurs ont fait part d'augmentations sensibles dans les programmes projetés ou en cours d'exécution ainsi que de nouveaux dispositifs ayant pour objet d'assurer l'aide financière à long terme aux pays sous-développés. De l'avis du Groupe, il est très important qu'une assistance technique suffisante accompagne l'aide financière; de plus les membres doivent se tenir au courant les uns les autres de ce qu'ils font en ce domaine afin que l'expérience de chacun serve à tous.

On a discuté les conditions financières auxquelles l'aide devrait être fournie et noté les diverses modalités d'octroi de fonds privés ou publics aux pays en cours de développement. Celles-ci varient infiniment au point de vue de leur valeur pour le développement économique et de l'effort qu'elles représentent de la part du pays donateur. Enfin la plupart ont estimé que toutes les formes de financement peuvent remplir une fonction utile à condition qu'un juste équilibre soit maintenu entre elles. Il faut éviter que les crédits à court terme atteignent une proportion excessive dans l'aide financière octroyée aux pays pris séparément.

Le G.A.D. a étudié les questions du volume et de la nature de l'aide aux pays peu développés et la part que les pays avancés pourraient fournir. Il a décidé de recommander aux gouvernements et à la Commission de la Communauté économique européenne d'avoir pour objectif commun l'accroissement du volume global et l'amélioration des méthodes d'octroi des ressources mises à la disposition des pays peu développés. Il a été décidé de faire d'autres recommandations portant

sur les moyens à prendre et les principes à étudier pour atteindre cet objectif.

Désirant renforcer son propre fonctionnement, le G.A.D. a invité la délégation des États-Unis à désigner un président et celle de la France à désigner un vice-président, qui resteraient en fonction tant que le Groupe existerait et qui pourraient ensuite remplir les mêmes fonctions au sein du comité d'aide au développement, une fois l'OCDE installée. Ces dispositions remplaceraient la procédure suivie précédemment, d'après laquelle un président différent était nommé pour chaque session, et dont la responsabilité se confinait à la direction des séances. Dorénavant le président élu collaborera étroitement avec le secrétaire général de l'OCDE et consacra tout son temps à sa fonction.

A l'invitation du Gouvernement japonais, on est convenu de tenir la cinquième session du Groupe à Tokyo à partir du 11 juillet 1961. Ce sera la première réunion sous le nouveau président permanent.

On trouvera ci-après les textes des résolutions du Groupe sur l'aide commune et les dispositions visant à consolider le G.A.D.

Résolution sur le renforcement du G.A.D.

Le Groupe d'aide au développement,

Constatant l'urgence d'accroître l'efficacité de l'aide aux pays sous-développés,

Désirant faciliter le travail du G.A.D.,

Envisageant la mise sur pied de l'OCDE et de son comité d'aide au développement,

Décide de recommander que les membres soient représentés au G.A.D. par de hauts fonctionnaires,

Décide d'inviter la délégation des États-Unis à désigner un président qui, moyennant l'approbation des membres, remplirait sa fonction tant que durerait le G.A.D. et qui pourrait demeurer en exercice au comité d'aide au développement, une fois l'OCDE mise sur pied,

Décide d'inviter la délégation de la France à désigner un vice-président qui, moyennant l'approbation des membres, remplirait sa fonction tant que durerait le G.A.D. et qui pourrait demeurer ensuite en exercice au comité d'aide au développement dès l'installation de l'OCDE,

Décide que le président collaborera étroitement avec le secrétaire général de l'OCDE, qu'il aura son bureau à Paris, qu'il se consacrera entièrement au travail du G.A.D. puis, plus tard, au C.A.D. et qu'il assumera l'autorité et les responsabilités qui lui seront attribuées.

Résolution sur l'aide commune

Le Groupe d'aide au développement,

Conscient que les pays sous-développés tendent vers une amélioration constante de leurs niveaux de vie,

Convaincu qu'il est nécessaire d'accroître l'aide économique, financière et technique qui leur est accordée et de l'adapter aux besoins de chaque pays bénéficiaire,

Décide de recommander aux membres de prendre pour objectif commun d'augmenter le volume des ressources mises à la disposition des pays sous-développés et d'assurer à ces ressources une plus grande efficacité,

Estime que, pour contribuer le plus possible au progrès économique des pays sous-développés, il faudrait recourir à une aide assurée et continue,

Estime que, si le financement privé et public à des conditions commerciales est utile et doit être encouragé, les besoins de certains pays sous-développés sont tels en ce moment qu'il faudrait consentir un effort commun pour accorder un supplément d'aide sous forme de subventions ou de prêts à des conditions avantageuses, — à longue échéance, notamment, — lorsque les circonstances le permettent, afin que le fardeau de la dette extérieure ne devienne pas trop lourd,

Décide de passer périodiquement en revue le montant et la nature des contributions aux programmes d'aide bilatéraux et multilatéraux, eu égard aux circonstances économiques ou autres qui peuvent faciliter ou entraver pour chacun d'eux l'effort vers l'objectif commun,

Décide de recommander une étude sur les principes d'après lesquels les gouvernements pourraient fixer le plus équitablement leurs contributions respectives à l'aide commune, compte tenu de la conjoncture de chaque pays, de ses ressources économiques et des autres facteurs pertinents,

Décide que le président, assisté d'un secrétariat, sera invité à orienter et à guider le Groupe, en ce qui concerne les revues et l'étude envisagées.

Le président Bourguiba à Ottawa

“GRÂCE à sa compréhension et à sa sagesse, il a influencé les destinées de son pays ainsi que les grands problèmes internationaux, surtout ceux qui préoccupent l’univers arabe et les pays africains.” C’est en ces termes que le secrétaire d’État aux Affaires extérieures, M. Howard C. Green, a présenté aux Communes le président de la République de Tunisie, M. Habib Bourguiba, qui a séjourné au Canada en visite officielle du 1^{er} mai au 3 mai dernier. Le président était accompagné de son épouse, de cinq membres de son cabinet, de son fils Habib Bourguiba, ambassadeur de Tunisie au Canada, et de l’épouse de ce dernier.

Dans leur communiqué de presse à la fin de la visite, MM. Bourguiba et Diefenbaker ont exprimé leur satisfaction profonde en constatant une fois de plus qu’une amitié sincère unissait leurs deux pays et que leurs gouvernements respectifs agissaient de concert sur la scène internationale, notamment au sein des Nations Unies. Au cours d’entretiens, auxquels ont pris part M. Green et M. Sadok Mokaddem, secrétaire d’État de Tunisie aux Affaires étrangères, MM. Diefenbaker et Bourguiba ont passé en revue nombre de problèmes du monde libre, et notamment ceux que pose actuellement la République du Congo.

L’indépendance de la Tunisie

Le président Bourguiba est devenu premier ministre de Tunisie le 14 avril 1956, peu après la signature de l’accord par lequel la France accordait à la Tunisie son indépendance. Environ 15 mois plus tard, il accédait au poste de chef de l’État, lorsque l’Assemblée constituante a aboli la monarchie et a proclamé la république. Il a été réélu le 8 novembre 1959.

Né en 1903, M. Bourguiba a fait ses études supérieures à l’École libre des sciences politiques et à l’Université de Paris. Tout jeune, il s’intéressait déjà à la politique et à la cause de l’indépendance tunisienne. En 1921 il s’est inscrit au parti Destour, mais il en est sorti en 1934 pour fonder le Néo-Destour, dont il est demeuré le chef.

Les Français, qui avaient établi un protectorat en Tunisie en 1881, mirent le Néo-Destour hors la loi. M. Bourguiba commença alors une lutte de 22 ans, pour l’indépendance de son pays. Incarcéré à plusieurs reprises dans les prisons de France, il revint en Tunisie à la suite de l’accord franco-tunisien de juin 1955 qui accorda à la Tunisie un gouvernement indépendant.

La lutte obstinée que M. Bourguiba a menée pour libérer son pays n’a jamais amoindri sa conviction que la Tunisie et les autres États nord-africains ne sauraient se passer de rapports étroits et amicaux avec l’Occident, et tout spécialement avec la France et les pays riverains de la Méditerranée. C’est pourquoi le président Bourguiba a joué le rôle d’intermédiaire entre le Gouvernement français



Le premier ministre de Tunisie, M. Habib Bourguiba, s'entretient avec le premier ministre du Canada, M. Diefenbaker, à l'occasion de la visite récente de l'homme d'État tunisien à Ottawa.

et le "Gouvernement provisoire de l'Algérie", et les a exhortés à entamer des négociations, prélude d'une solution raisonnable.

Les Nations Unies

Bien que sa superficie ne soit qu'environ le douzième de celle du Québec et que le recensement de 1956 n'y ait dénombré que 3.8 millions d'âmes, la Tunisie a participé activement à l'opération de l'ONU au Congo, y ayant envoyé 3,170 hommes à la fin de mars 1961. La Tunisie n'hésite jamais à appuyer les Nations Unies; dans un communiqué de presse, MM. Bourguiba et Diefenbaker ont "réaffirmé leur foi dans le rôle essentiel des Nations Unies en ce qui a trait à la politique étrangère de leurs pays respectifs et dans la nécessité impérieuse qu'il y a pour tous les États membres d'appuyer pleinement l'Organisation s'ils veulent la voir répondre aux espoirs que les peuples ont placés en elle".

L'économie tunisienne

Près des deux tiers de la population tunisienne se consacrent à l'agriculture qui fournit au pays 35 p. 100 de sa production totale et 50 p. 100 de ses produits d'exportation. Au Canada, 11 p. 100 de la population travaille dans le secteur

agricole qui fournit 4.8 p. 100 de notre produit national brut et 3 p. 100 de nos exportations. Au cours des années récentes, l'industrie minière (phosphates, minerais de fer, plomb et zinc) a fourni à la Tunisie près de 20 p. 100 de ses marchandises d'exportations. Cependant l'industrie manufacturière ne constitue qu'une fraction modeste de l'économie tunisienne. Comme nombre de pays ayant accédé à l'indépendance après la seconde guerre mondiale, la Tunisie doit concilier le rythme de son essor économique avec l'accroissement de sa population et le relèvement de ses normes de vie.

Les échanges commerciaux entre le Canada et la Tunisie ne sont pas très nombreux. En 1960 nous avons fourni aux marchés tunisiens du lait en poudre et de l'aluminium de base pour une valeur totale de \$169,000. La même année, la Tunisie nous a vendu pour \$61,700 d'huile d'olive et d'engrais phosphatés.

Voyage au Canada

Le Canada a reçu le président Bourguiba avec les honneurs dus aux chefs d'État. A son arrivée comme à son départ, il fut accueilli par 21 coups de canon et passa en revue une garde d'honneur. C'est le ministre des Affaires des anciens combattants, M. Gordon Churchill, et le ministre de la Défense nationale, M. Douglas S. Harkness, qui l'ont accueilli devant le Monument aux Morts, au pied duquel M. Bourguiba a déposé une couronne, avant de passer en revue une garde d'honneur et d'entendre une fanfare militaire.

Pendant leur visite à Ottawa, le président Bourguiba et son épouse séjournèrent à la Résidence du gouverneur général. M. et M^{me} Vanier leur offrirent le 1^{er} mai un dîner de gala, suivi d'une réception. Le même jour, M. Bourguiba et sa suite avaient déjeuné avec M. et M^{me} Diefenbaker. Le 2 mai, le président de la Tunisie et sa femme prirent l'avion pour Montréal, où ils visitèrent l'Institut des études islamiques de l'Université McGill. Dans la même ville, le ministre adjoint de la Défense nationale, M. Pierre Sévigny, et son épouse leur offrirent un déjeuner d'honneur, au nom du Gouvernement canadien. Revenus à Ottawa dans la soirée, M. et M^{me} Bourguiba offrirent au gouverneur général et à M^{me} Vanier un dîner d'apparat suivi d'une réception.

Relations entre la Tunisie et le Canada

La visite au Canada du président de la Tunisie a marqué une étape essentielle dans le rapprochement des deux pays. Cette visite eut lieu peu après que M. Green eut annoncé aux Communes que M. H. F. Feaver, ambassadeur du Canada à Berne, venait d'être nommé ambassadeur en Tunisie. M. Feaver est le premier ambassadeur du Canada à Tunis; il présentera ses lettres de créance dans un avenir très rapproché. Il conserve son poste de Berne.

En 1957, M. Mongi Slim, ambassadeur de Tunisie à Washington et délégué permanent de la Tunisie aux Nations Unies, a été nommé ambassadeur de Tunisie au Canada tout en conservant ses autres fonctions. Récemment, M. Slim est

devenu ministre des Affaires étrangères de son pays, et c'est Habib Bourguiba fils qui lui a succédé et a présenté ses lettres de créance comme ambassadeur de Tunisie au Canada le 18 avril 1961.



Le Chili commémore l'aide du Canada

LE 20 AVRIL dernier M. Mario Rodriguez, ambassadeur du Chili au Canada, a présenté au premier ministre, M. Diefenbaker, au nom de l'Aviation chilienne, une plaque commémorant l'aide qu'a fournie le CARC dans le transport de vivres et de médicaments vers les régions méridionales du Chili ravagées par des tremblements de terre en mai 1960.

Le ministre des Affaires extérieures, alors en voyage en Amérique latine, arriva à Santiago le 26 mai, peu de temps après les séismes. Ayant vérifié auprès des autorités du pays quels étaient les secours les plus urgents, il communiqua le jour même par téléphone avec le premier ministre.

Aussitôt, le Gouvernement canadien décida d'envoyer de l'aide. Le samedi 28 mai, dans l'après-midi, il expédia le matériel médical d'un hôpital mobile de 30 lits, 40 civières, 160 couvertures, ainsi que des pansements et des instruments supplémentaires. Le tout fut transporté dans un "North Star", qui arriva à Santiago le 31 mai. En outre, le Canada envoya 50,000 comprimés pour stériliser



Au nom du peuple chilien, l'ambassadeur du Chili (à gauche) présente une plaque au premier ministre Diefenbaker.

l'eau, 10,000 comprimés de pénicilline, 10,000 de tétracycline, 40 livres d'anatoxine réfrigérée antitétanique et du vaccin antitétanique. Le 3 juin, 46,300 livres de marchandises, y compris de la viande en conserve, avaient été acheminées vers le Chili, à l'aide de 5 "North Stars". Une fois sur place, ces appareils du CARC ont servi à la liaison avec les régions sinistrées.

Le Gouvernement canadien a envoyé 9,832 tonnes de farine, 1,000,000 de livres de porc en boîte et pour \$25,000 de médicaments et d'approvisionnements divers provenant du Fonds international de secours, qui est administré par la Société canadienne de la Croix-Rouge en consultation avec le ministère des Affaires extérieures.

Relations et immunités diplomatiques

CONFÉRENCE DE VIENNE, 1961

DU 2 MARS au 18 avril, dans la Neue Hofburg, partie de l'ancien palais impérial terminée en 1913, s'est tenue la Conférence sur les relations et immunités diplomatiques que certains ont appelée "Second Congrès de Vienne". Réunie sous les auspices des Nations Unies, cette conférence comprenait les représentants de plus de quatre-vingts pays, dont ceux du Canada, ainsi que nombre d'observateurs de la Ligue des États arabes, du comité afro-asiatique de consultations juridiques, de l'OAA, de l'UNESCO et de l'Agence internationale de l'énergie atomique.

La délégation du Canada se composait des cinq personnes suivantes: délégué: M. J. S. Macdonald, ambassadeur du Canada en Autriche; délégué suppléant: M. Gilles Sicotte, directeur de la Division juridique du ministère des Affaires extérieures; conseillers: MM. E. H. Smith, du ministère des Finances, J.-M. Côté, du ministère des Affaires extérieures, et E. A. Warnock, du ministère du Revenu national. Le secrétaire était M. P. D. Scott, de l'ambassade du Canada à Varsovie.

Les usages diplomatiques

Pendant des siècles, les relations et les immunités diplomatiques se sont fondées principalement sur la coutume, la tradition et l'usage, plutôt que sur des règles consignées dans une convention. Certains aspects de ces problèmes étaient réglés par des accords bilatéraux ou régionaux, dont le plus célèbre et le plus ancien est le "Règlement" rédigé au cours du Congrès de Vienne en 1815 et modifié en 1818 à Aix-la-Chapelle. Ce texte a contribué à aplanir bien des différends entre grandes et petites puissances, en établissant les préséances diplomatiques fondées sur l'ancienneté et admises universellement depuis lors. La Convention de La Havane sur les agents diplomatiques, adoptée par la Sixième Conférence inter-américaine en 1928 et ratifiée par quinze pays d'Amérique latine énonce, elle aussi, quelques règles quant aux devoirs, privilèges et immunités des représentants diplomatiques, et à l'établissement et à la fermeture de missions diplomatiques. En 1960, le comité afro-asiatique de consultations juridiques a adopté à Colombo un rapport sur les fonctions, les privilèges et les immunités des représentants ou agents diplomatiques.

Rédaction d'un traité

La Conférence des plénipotentiaires, qui s'est terminée à Vienne le 18 avril, a étudié le problème des relations et immunités diplomatiques dans son ensemble. L'Assemblée générale de l'ONU l'avait chargée de chercher les modalités qui

permettraient d'adapter les coutumes diplomatiques aux besoins de notre époque et de les codifier dans un traité. Les discussions à Vienne se sont fondées sur les 45 projets d'articles préparés de 1954 à 1958 par la Commission du droit international, organisme composé de 21 juristes de tous les pays, choisis pour leur propre compétence par l'Assemblée générale de l'ONU, et chargés pour une période de cinq ans de contribuer à la formation du droit international et à sa codification.

La Convention sur les relations diplomatiques, qui en est résultée, en plus d'exposer les règles mises au point en 1815 quant au rang des représentants diplomatiques, s'étend à des questions fort variées: relations diplomatiques en général, inviolabilité des locaux et des archives, facilités accordées au personnel diplomatiques dans l'exercice de ses fonctions, liberté de déplacement et de communication, immunités et privilèges personnels des agents diplomatiques, de leur famille et du personnel technique, administratif et domestique des missions; rapports entre le personnel des missions et les gouvernements auprès desquels les chefs de ces missions sont accrédités.

Les 20 articles traitant des relations diplomatiques en général se rapportent au rang des chefs de mission, à leur ordre de préséance et aux modalités de leur réception; aux nominations des représentants et à l'importance des missions; aux avis d'arrivée et de départ; aux doubles accréditations; aux procédures pour déclarer un agent diplomatique *persona non grata*; à la nomination des chargés d'affaires *ad interim*, et à l'ouverture de bureaux détachés du siège de la mission.

Inviolabilité diplomatique

Au chapitre de l'inviolabilité des locaux et des archives, la Convention stipule que seul le consentement du chef de mission peut autoriser les représentants du pays auprès duquel ce chef est accrédité à pénétrer dans les locaux de la mission, sans quoi locaux, archives et mobilier sont à l'abri de toutes perquisitions, réquisitions, saisies ou exécutions. En outre, les gouvernements ont l'obligation formelle de protéger les locaux des missions étrangères contre toute intrusion ou tout dommage, ainsi que de prévenir tout ce qui peut troubler la tranquillité de la mission ou porter atteinte à sa dignité. Les archives et documents diplomatiques sont toujours inviolables, quel que soit l'endroit où ils puissent se trouver.

La Convention contient en outre des dispositions sur l'inviolabilité personnelle des diplomates et celle de leur résidence, de leurs biens et de leurs documents. Tout agent diplomatique est inviolable et ne peut être ni arrêté ni détenu. Tout comme les locaux des missions les résidences privées des diplomates sont inviolables et jouissent de la même protection que la mission. La correspondance et les papiers personnels des diplomates et (sauf dans des cas précis) leurs biens sont également inviolables.

La Convention soustrait les agents diplomatiques à la juridiction des tribunaux des pays où ils sont accrédités, tant dans le domaine administratif et civil que criminel, sauf dans certains cas d'espèces.

Exemptions fiscales

La Convention renferme des dispositions essentielles portant sur l'exemption fiscale des locaux de la mission. L'État représenté à l'étranger et son chef de mission sont exemptés des taxes et impôts nationaux, régionaux ou municipaux quant aux locaux de la mission, sauf s'il s'agit de droits versés en échange de services spéciaux. Toutefois, les personnes ayant fait affaire avec le chef de mission ou le gouvernement qu'il représente ne peuvent être exonérées des impôts et taxes prélevés par le pays d'accueil.

La Convention stipule que les représentants diplomatiques sont exempts de toutes redevances ou de tous impôts réels ou personnels, à l'échelon national, régional ou municipal, sauf par exemple en ce qui a trait aux impôts indirects intégrés aux prix des biens ou services.

La Convention stipule en outre que tout État d'accueil peut exempter des droits de douane les articles employés par une mission diplomatique étrangère, ainsi que les articles dont font usage les représentants diplomatiques et les membres de leur famille et de leur personnel domestique. Les bagages personnels des diplomates ne sont pas inspectés à la douane, à moins qu'il n'existe des raisons sérieuses de croire que ces bagages contiennent des articles qui ne sont pas couverts par les exemptions en cause, ou dont l'importation et l'exportation sont interdites par l'État d'accueil.

Catégories de personnes privilégiées

La Convention énumère les catégories de personnes, autres que les agents diplomatiques, qui ont droit à divers privilèges et immunités: les membres de la famille de tout agent diplomatique qui forment son ménage et qui ne sont pas citoyens des États d'accueil; les membres du personnel administratif et technique d'une mission et leurs familles; les membres du personnel domestique d'une mission qui ne sont pas citoyens des États d'accueil, et qui n'y résident pas en permanence. Néanmoins dans tous ces cas les immunités par rapport à la juridiction civile et administrative des pays d'accueil ne s'étendent qu'aux actions accomplies dans l'exercice des fonctions des intéressés; ne peuvent échapper aux droits de douane que les articles importés au moment de la première arrivée des personnes en cause dans l'État d'accueil.

La Convention aborde le sujet délicat des rapports d'une mission et de son personnel avec l'État d'accueil. Sans renoncer à leurs privilèges et immunités, les représentants des gouvernements étrangers se doivent de respecter les lois du pays où ils se trouvent et de ne pas s'immiscer dans ses affaires intérieures. Les locaux d'une mission ne doivent servir qu'à des fins diplomatiques. En règle générale, les agents diplomatiques ne peuvent exercer de professions lucratives ni pratiquer de commerce dans les pays d'accueil.

La plupart des règles énoncées ci-dessus ne font que confirmer une longue tradition internationale; toutefois la Convention renferme certaines dispositions qui codifient une coutume plus récente et qui portent notamment sur le nombre

de membres des missions diplomatiques, nombre qui doit être "normal et raisonnable"; sur la liberté de déplacement du personnel diplomatique, compte tenu des lois et règlements des États d'accueil; sur les zones dont l'entrée est interdite ou réglementée pour des motifs de sécurité nationale; sur la liberté de toutes communications officielles (les émetteurs de radio ne peuvent être installés et utilisés qu'avec l'accord des États d'accueil); sur l'exemption des règlements de sécurité sociale. On a inclus dans deux protocoles facultatifs les articles originaux rédigés par la Commission du droit international et visant les litiges sur l'interprétation et l'application des articles de la Convention, et l'acquisition de la citoyenneté des États d'accueil par les membres des missions étrangères.

Le 18 avril 1961, les représentants de 37 pays ont signé la Convention de Vienne sur les relations diplomatiques; ce document, comprenant 53 articles, demeurera ouvert à la signature jusqu'au 31 mars 1962. Il n'entrera en vigueur qu'après ratification par 22 États.

Rédigée dans un climat détendu et bienveillant, la Convention codifie les travaux des Nations Unies pendant plusieurs années et constitue un progrès considérable en ce qui concerne le droit international. Si elle est mise en vigueur, elle éliminera bien des équivoques dans les relations diplomatiques et fournira une entente écrite des plus utiles à tous les États signataires. En outre, le monde entier bénéficiera de l'existence d'un code écrit régissant les relations entre les nations.

Les affaires extérieures au Parlement

Entretiens avec le président Kennedy

A la Chambre des communes, le 19 mai, le premier ministre, M. Diefenbaker, a fait la déclaration suivante sur les entretiens qu'il a eus avec le président Kennedy durant la visite de celui-ci à Ottawa du 16 au 18 mai:

Selon la coutume, je me propose de rendre compte de certaines des questions qui ont fait l'objet de mes entretiens avec le président Kennedy, afin de compléter, dans une certaine mesure, les termes du communiqué qui, comme tous les communiqués—et je souligne la portée générale de cette affirmation—ne précise rien et n'approfondit pas en détail ce qui s'est passé, pour des raisons que la plupart des gens trouveront évidentes.

Le président a exposé au Parlement ses vues sur certains problèmes importants auxquels nous devons faire face, et ce qu'il m'a dit à titre personnel s'accordait évidemment avec ce qu'il a déclaré au Parlement, bien qu'il y ait ajouté de nombreux détails. La portée des entretiens a été exposée dans le communiqué. Si la nature de certains des sujets abordés ne se prête pas à une déclaration publique, je crois pouvoir faire rapport de certains des principaux points qui ont formé la base de nos entretiens.

Raison d'espérer

En ce qui concerne la situation mondiale, il existe, généralement parlant, un état de crise continue à mesure que l'Union soviétique poursuit sa campagne pour la domination du monde. L'écran des paroles aimables et des réponses parfois conciliantes ne doit bercer personne de l'illusion que le défi lancé par les Soviétiques ne continuera pas sans répit et même avec une détermination croissante. Toutefois, une déclaration faite aujourd'hui fait espérer à tout le monde une amélioration des rapports entre l'Est et l'Ouest. Je pense, évidemment, à la rencontre envisagée entre le président des États-Unis et le président Khrouchtchev. Dès son arrivée, dès que nous avons pris personnellement contact, le président m'a communiqué ce renseignement, et nous avons tous deux exprimé l'espoir que de cette rencontre de Vienne et de cet échange de vues personnelles pourrait découler, dans l'intérêt de toute l'humanité, l'entente que les peuples souhaitent et espèrent depuis 1946.

Quant à nos relations avec les États-Unis et l'hémisphère occidental, le président Kennedy en a fortement souligné l'importance, tant en public que dans ses entretiens privés. Nous avons examiné les problèmes de tous les pays de l'Amérique du Nord et du Sud, et nous avons noté, pour ce qui est d'un certain nombre de ces pays, le degré et l'ampleur de leur développement économique, ainsi que les cas particuliers que présente leur structure sociale et politique, et qui exercent une si grande influence sur leur expansion et leur stabilité.

Le Canada et l'OOAS

Le président se réjouirait de voir le Canada adhérer à l'Organisation des États américains. La question, comme bien on pense, a été discutée, et le secrétaire d'État aux Affaires extérieures en a parlé récemment à la Chambre. C'est là un sujet qui, au cours des ans, a retenu l'attention des gouvernements du Canada, et que nous continuons à examiner. Bien entendu, nous n'avons pris aucun engagement et n'en prendrions pas sans que le Parlement en ait été prévenu d'avance.

J'ai été profondément impressionné par l'importance que le président a accordée aux problèmes qui se posent à nos deux pays au chapitre des affaires hémisphériques. Je lui ai donné l'assurance que ses vues feraient l'objet d'une étude sérieuse. J'ai rappelé ce qu'il avait dit au sujet de notre adhésion à l'Organisation des États américains et des autres questions qui se rattachent à cette adhésion, et j'espère que le Parlement aura bientôt l'occasion, s'il le désire, de débattre la question.

Quant à Cuba, j'ai bien précisé au président que le Canada n'a nullement l'intention de jouer le rôle de médiateur entre les États-Unis et ce pays. Comme je l'ai déjà dit, il n'y avait rien de vrai dans la nouvelle publiée par les journaux où l'on disait qu'une telle offre avait été faite.

Asie du Sud-Est

Nous avons examiné les affaires de l'Asie du Sud-Est, et en particulier la situation au Laos et dans le Vietnam-Sud. Nous sommes d'accord pour souhaiter l'établissement d'un Laos véritablement indépendant et neutre, et sur la nécessité d'obtenir l'appui général pour la création d'un mécanisme efficace de contrôle, car ce n'est qu'à cette condition que la crise laotienne pourra être dénouée et que la paix et la stabilité pourront régner dans l'Asie du Sud-Est. Nous nous sommes entretenus de l'expérience acquise par les Commissions internationales de contrôle et de surveillance dont le Canada a fait partie, et nous avons reconnu l'importance vitale de ces Commissions.

Il était naturel que nous abordions la question de la représentation de la Chine aux Nations Unies à la prochaine session de l'Assemblée générale. Nous avons donc convenu de nous consulter dans les prochains mois à ce sujet, car la question ne se posera pas avant septembre.

Nous avons considéré les politiques et programmes de nos pays par rapport aux pays sous-développés. Nous avons reconnu que l'existence du Groupe d'assistance au développement nous fournit un nouveau forum où reviser et coordonner nos programmes en ce domaine. J'ai signalé au président, avec une certaine fierté, le remarquable effort que le Canada a fait pour aider les autres pays depuis la fin de la deuxième guerre mondiale, et j'ai attiré son attention sur l'accroissement très appréciable de l'aide que nous accordons sous le régime du Plan de Colombo et à d'autres titres, depuis 1958.

Affaires économiques

Nous avons débattu assez longuement les affaires économiques. J'ai souligné que le Canada accusait une forte balance déficitaire des paiements à l'égard des denrées, et que ce problème devait être résolu. Chacun de nos pays est de loin le plus important associé commercial de l'autre. Vu le grand nombre et la complexité de nos relations commerciales, il est manifeste que des problèmes vont se poser, mais il importe avant tout de s'y attaquer au moyen de pourparlers, de consultations régulières et d'échanges de vues sans contrainte, dans un climat soutenu de bonne entente.

Nous avons discuté à fond de la Communauté économique européenne et des rapports en matière de douane qui sont en train d'être établis. Nos deux pays s'occupent activement de faire en sorte que les relations commerciales avec cette Communauté favorisent le maintien et l'accroissement des échanges commerciaux dans les deux sens. Nos relations commerciales avec l'Europe prendraient beaucoup plus d'importance si le Gouvernement du Royaume-Uni décidait de se joindre au groupe des Six au sein du Marché commun.

Nous avons débattu un problème commun à nos deux pays, soit les excédents agricoles, notamment le blé. Nous sommes convenus de continuer à collaborer étroitement dans ce domaine. La Chambre, j'en suis sûr, souscrit aux vues qu'a exprimées le président mercredi, au sujet des excédents de vivres et de la façon de les mettre à profit. On retrouve déjà plusieurs de ces idées dans le programme des vivres pour la paix. J'apprécie l'appui accordé par les États-Unis à la proposition dont le Canada a saisi les Nations Unies et l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation de l'agriculture, en vue de l'institution d'une banque de vivres. Je m'attends que des propositions plus précises soient présentées à ce sujet à l'Assemblée des Nations Unies en septembre.

Nous avons discuté de questions de défense, surtout en ce qui a trait à l'OTAN. Nous avons insisté surtout sur l'accroissement des forces classiques de l'alliance, ce qui lui permettrait de repousser une offensive sans avoir à miser autant sur les armements nucléaires.

J'ai fait remarquer au président que les États membres de l'OTAN possèdent une grande puissance, puisqu'ils comptent une population d'environ 400 millions d'âmes et que, collectivement, leur produit national brut est de quatre fois supérieur à celui de l'Union soviétique, mais qu'il faut, sans faute, s'évertuer sans cesse à consolider l'unité au sein de l'alliance. A mon avis, pour donner plus d'unité à l'alliance, les chefs des États membres de l'OTAN devront prendre des mesures plus poussées qu'ils ne l'ont fait jusqu'ici, non seulement dans le domaine de la défense, mais aussi en matière d'économie, voire de politique.

Nous avons discuté de la situation de Berlin-Ouest. Cette question revêt beaucoup d'importance pour le Canada, et les Canadiens devraient comprendre que le Canada a contracté de sérieux engagements en vue de maintenir la liberté des habitants de cette ville.

Interdiction des essais nucléaires

Le président m'a fait part de ce qui se passait à Genève du point de vue des États-Unis et, en particulier, des efforts qui sont faits pour en arriver à la conclusion d'un pacte pour mettre fin aux essais nucléaires. Je crois que, dans nos démarches en faveur du désarmement, nous ne pourrions aboutir à une entente de caractère général sans avoir au préalable un traité efficace sur la fin des essais nucléaires. Il nous faut, à mon avis, continuer à exiger un désarmement avec contrôle, d'autant plus que, devant les progrès accomplis ces dernières années dans l'espace et devant les récentes prouesses du commandant Shepard et du major Gagarin, il devient d'une tragique évidence que, sans contrôle international de l'espace, l'avenir nous réserve encore plus de périls que le présent.

En ce qui concerne les objectifs que nous poursuivons, je suis de ceux qui ont préconisé, non seulement au président mais aussi à d'autres, que le monde libre se doit d'expliquer, comme il ne l'a encore jamais fait, ses objectifs, son idéal et ses buts au tiers monde. Il y a quelques années, au cours de mon voyage en Asie, j'ai constaté que trop souvent nous laissons à la fantaisie communiste le soin d'interpréter la cause que nous soutenons. Je crois vraiment qu'en 1918, quand le président Wilson a fait sa déclaration, et encore en 1941, lors de la promulgation de la Charte de l'Atlantique, l'effet de ces déclarations fut incalculable. Je crois qu'aujourd'hui encore les idéaux du monde libre devraient être réaffirmés en termes simples, afin que le monde entier sache que nous souscrivons ensemble à une déclaration de principes et que tous nous reconnaissons le principe de l'égalité des races et condamnons la disparité de traitement sous toutes ses formes.

Nous sommes tous très heureux de l'accueil des Canadiens au président des États-Unis et à sa femme. Je tiens surtout à dire ceci: même si aucune disposition préalable n'avait été prise concernant la rencontre du président et des membres de la Chambre des communes et du Sénat, dès que je lui en ai parlé le soir de son arrivée, il m'a dit fort bien comprendre que c'était ainsi que les choses devaient se passer et que c'était conforme aux responsabilités de nos parlementaires. Nous saluons en M. Kennedy, un homme de courage et un dirigeant dynamique du monde libre. Un fardeau énorme pèse sur ses épaules. Ses problèmes sont graves; son dévouement est profond. Je crois que notre rencontre a été précieuse dans tous les sens du mot; elle a en effet souligné l'esprit de collaboration qui existe entre nos deux pays et qui est un exemple pour l'humanité.

Rapport sur la Conférence au sujet du Laos

Le 20 mai, le secrétaire d'État aux Affaires extérieures, M. Howard Green, a fait à la Chambre des communes une déclaration au sujet de la conférence en cours à Genève pour le règlement de la situation au Laos. Il a dit:

Personne n'avait été désigné pour conduire la Conférence sur le Laos. Je n'ai jamais participé à une conférence de cette nature. Il n'y a sans doute jamais

eu de conférences du genre. Sa mise en marche a présenté bon nombre de difficultés. D'abord, l'annonce qu'un cessez-le-feu était intervenu n'a été reçue de la Commission internationale de surveillance que le matin même du jour où la Conférence devait commencer. Après quelques délibérations, l'annonce de ce cessez-le-feu a été acceptée comme satisfaisante.

Un autre problème s'est alors posé au sujet des places qu'occuperaient les délégués du Laos. Il y en avait trois groupes, soit les représentants du gouvernement royal du Laos, ceux du gouvernement de M. Souvana Phouma et enfin les délégués du Pathet Lao. La question était vraiment très complexe et presque jusqu'au dernier instant, avant l'ouverture, personne n'était sûr que la Conférence aurait réellement lieu.

Nous pensions qu'elle n'aurait pas lieu, mais pour être sûrs et pour montrer qu'au moins nous ne voulions pas retarder l'ouverture de la Conférence, la délégation canadienne s'est rendue au grand complet au siège des Nations Unies en Europe. Il n'y avait personne devant l'entrée principale, excepté 150 journalistes et photographes qui, eux non plus, n'étaient pas trop sûrs si la Conférence allait commencer.

Quand nous avons parlé au fonctionnaire principal des Nations Unies, il nous a dit qu'il avait reçu, quelques minutes plus tôt, le message suivant des Britanniques. Le Royaume-Uni est un des coprésidents; l'autre est l'Union soviétique. Voici le message:

Nous nous sommes entendus sur la simple formule suivante: il n'y aura pas de réunion cet après-midi 12 mai, à trois heures, et nous ne savons rien de l'avenir.

Il n'y a donc pas eu de réunion cet après-midi-là. Nous avons bien examiné la salle de conférence, et nous avons constaté que nos sièges se trouvaient voisins de ceux des Chinois. Nous avons appris, en outre, d'autres détails au sujet des travaux. La question de la représentation du Laos n'a été réglée que quatre jours plus tard. Vous pouvez imaginer les consultations qui ont eu lieu entre temps.

Une formule acceptable

En fin de compte, on s'est entendu sur la formule suivante:

Les coprésidents ont convenu d'accepter, pour représenter le Laos, les délégations proposées par les divers gouvernements participant à la Conférence.

Les États-Unis ont proposé le gouvernement royal du Laos, et il me semble que l'Union soviétique a proposé le gouvernement du prince Souvanna Phouma, tandis que la Chine a proposé le Pathet Lao. Je ne suis pas tout à fait sûr du pays qui a proposé ce dernier. De toute façon, tout le monde a été proposé, mais les représentants du gouvernement royal du Laos ne se sont pas encore présentés. Ils ont refusé de siéger, déclarant qu'ils étaient le gouvernement officiel et qu'ils ne participeraient pas à la Conférence dans ces conditions.

La Conférence s'est ouverte mardi dernier, et nous avons eu une déclaration du prince Sihanouk, chef d'État du Cambodge. Ce pays, comme vous le savez, est voisin du Laos; le Canada est aussi membre de la Commission de surveillance dans ce pays. J'ai trouvé son discours d'ouverture excellent. En résumé, il a dit

qu'au cours de la Conférence, les délégations devraient regarder vers l'avenir et non vers le passé: qu'il n'y avait pas grand avantage à ressasser les vieux griefs, et que mieux valait tâcher de trouver les moyens de régler les problèmes en pensant à l'avenir.

Le jour suivant, j'ai pris la parole au nom du Canada. Si la Chambre le désire, je me ferai un plaisir de déposer un exemplaire de ce discours ou de le faire publier en appendice au *hansard*; ainsi les députés pourront voir quelle a été l'attitude du Gouvernement canadien. Je ne saurais faire la même chose dans le cas de la Conférence de l'OTAN, car les pourparlers y sont secrets. Quant à la Conférence sur le Laos, il est possible de remettre des copies de la déclaration aux journaux.

J'estime qu'au sujet du Laos le Canada devrait toujours envisager les problèmes à titre de membre de la Commission de surveillance. Cette Commission aura un grand rôle à jouer dans la solution du problème laotien. Je pense que nous faisons bien d'en tenir compte et de négocier à titre de membre de cette Commission de surveillance de la trêve. C'est, je pense, un atout puissant dans nos efforts pour faire accepter nos vues.

Tâches principales de la Conférence

A mon avis, la Conférence a deux grandes tâches à accomplir. L'une est d'appuyer la Commission internationale de surveillance de la trêve, qui est actuellement sur place. Comme vous le savez, il y a des Canadiens au Laos en ce moment. Cette Conférence doit voir à ce qu'ils obtiennent ce dont ils ont besoin pour accomplir leur tâche; elle doit aussi répondre à leurs besoins de semaine en semaine. L'autre tâche, c'est d'élaborer un règlement à long terme. Je pense qu'il faudra pour cela se fonder sur les accords de Genève de 1954. Nous fondons notre attitude sur ces accords, mais il faudra y apporter quelques modifications.

Jeudi, je suis intervenu de nouveau pour signaler le besoin de fournir des avions et des hélicoptères à cette Commission. Dès le 1^{er} mai, le président de la Commission, dans son premier rapport aux présidents conjoints de la Conférence de Genève, le Royaume-Uni et l'Union soviétique, a demandé de l'argent, des avions et des hélicoptères. Il a dit qu'il dépenserait sagement, que la Commission ne gaspillerait pas d'argent. Dans leur réponse, les présidents conjoints ont pris des dispositions pour assurer un peu d'argent et ils ont approuvé l'idée de le dépenser sagement, mais ils n'ont pas dit un mot des avions et des hélicoptères.

Message à la Commission

Par conséquent, jeudi après-midi, j'ai signalé la chose à la Conférence et j'ai dit que je ne voyais aucune raison pour laquelle les présidents conjoints ne télégraphieraient pas immédiatement à la Commission pour lui demander des précisions sur ses besoins. M. Gromyko, chef de la délégation soviétique, ne voulait pas d'une action aussi rapide. Notez que nous le tenions à notre merci, à cause des

lettres qui avaient été échangées. Il ne pouvait tout simplement pas se soustraire à la teneur de ces lettres. Cependant, on a finalement décidé que les Britanniques et les Russes réfléchiraient à cette affaire durant la nuit et qu'une réunion spéciale de la Conférence serait convoquée hier matin pour entendre leur décision. Ils ont décidé d'envoyer le message télégraphique suivant:

Veillez nous dire si la Commission a besoin de moyens techniques pour faciliter l'exercice de ses fonctions relativement au cessez-le-feu.

Ce n'est pas tout à fait ce que j'avais demandé la veille. J'avais demandé des recommandations de la part de la Commission à propos du nombre d'équipes d'inspection qu'il devrait y avoir, ainsi que d'autres détails. Cependant, j'ai cru qu'il était préférable d'accepter cette offre plutôt que d'en discuter plus longuement.

J'ai pris de nouveau la parole hier matin, et tout le monde a convenu qu'il fallait envoyer ce télégramme. Remarquez bien que ces gens de la Commission n'ont pas encore leurs avions et hélicoptères, mais au moins le télégramme est parti, leur demandant des précisions sur ce dont ils ont besoin. M. Gromyko est venu me voir après la réunion et m'a dit: "Vous savez, si vous aviez accepté cette lettre sans commentaires, j'aurais été très méfiant, j'aurais pensé que la lettre allait trop loin".

Voilà où nous en sommes. J'espère vivement que la Commission disposera de tous les moyens qu'il lui faut pour mener à bonne fin cette tâche très difficile. Je crois qu'il y a une chance raisonnable que cette Conférence réussisse, malgré toutes les difficultés qui se posent. Je m'attends à retourner là-bas dans trois semaines environ.

Précieux contacts

J'estime que ces contacts que nous prenons avec d'autres pays au cours de ces conférences sont très précieux. Nous avons eu des discussions amicales avec la délégation du Cambodge; ces gens sont satisfaits du travail des Canadiens au sein de la Commission de surveillance dans leur pays. Je puis dire la même chose du Vietnam-Sud; ce pays est aussi très satisfait du rôle des commissaires canadiens sur son territoire. Nous avons eu des discussions amicales avec la délégation de la Thaïlande, avec celle du gouvernement royal du Laos et celle du gouvernement du prince Souvanna Phouma.

Je suis convaincu que le Canada n'a pas de fonction plus importante, à l'heure actuelle, dans les affaires mondiales, que celle de chercher à gagner la confiance de toutes ces nations nouvelles. On ne peut contraindre ces pays à adopter nos idées, mais je pense que si nous les traitons amicalement et n'hésitons pas à avoir avec eux des discussions franches, nous pouvons réussir à obtenir leur appui aux principes que nous défendons. C'est ce qui s'est passé aux Nations Unies. La plupart des nouveaux pays appuient les programmes proposés par les Occidentaux.

J'espère que cette Conférence sur le Laos aura pour résultat, non seulement

d'élaborer un règlement qui permettra à ce pays de rester neutre et au peuple laotien de mettre en valeur les ressources de son pays, mais qu'elle aura aussi pour résultat de gagner de nouveaux amis au Canada et nous aidera à jouer un rôle encore plus important dans les affaires mondiales.

Commission pour le Ruanda-Urundi

La nomination d'un Canadien comme membre de la Commission de revision judiciaire spécialement constituée par les Nations Unies pour le Ruanda-Urundi, a été annoncée par M. Green le 5 mai, dans les termes suivants:

J'aimerais annoncer la nomination du député de Charlevoix (M. Asselin) à la Commission de revision judiciaire spécialement constituée par les Nations Unies pour le territoire sous tutelle belge du Ruanda-Urundi.

Le territoire, de faible étendue, est densément peuplé. C'est une enclave de l'Afrique équatoriale bornée, à l'ouest, par le Congo—Léopoldville—au nord par l'Ouganda, à l'est et au sud par le Tanganyika. Ancienne colonie allemande, il est administré depuis 1919 par la Belgique, qui a d'abord détenu un mandat de la Société des Nations, puis y a exercé la tutelle sous l'égide des Nations Unies.

Le 21 avril, l'Assemblée générale a adopté à une grande majorité de voix, y compris celle du Canada, une résolution par laquelle des directives précises étaient données à la Belgique pour l'administration du territoire et son évolution vers l'indépendance. La résolution prévoyait aussi l'application d'une amnistie générale et l'établissement d'une commission spéciale formée de trois pays, qui aura pour tâche de reviser nombre de condamnations pour délits graves et de voir à faire relâcher les prisonniers ou à rapatrier les exilés. Le Canada, ainsi que le Brésil et la Tunisie, a été choisi pour faire partie de cette Commission, qui doit ce mois-ci entreprendre un voyage de trois semaines en Belgique et dans le Ruanda-Urundi, afin de soumettre un rapport aux Nations Unies avant la tenue, en août prochain, d'élections législatives dans ce territoire. Naturellement, les frais de la Commission sont à la charge des Nations Unies.

Comme vous le savez, l'honorable député de Charlevoix a toutes les qualités voulues pour cette tâche. Il a une grande expérience juridique et politique et il s'est intéressé d'une façon spéciale aux affaires internationales. En 1958, il était membre de la délégation canadienne à la réunion de Londres de l'Association parlementaire de l'OTAN et, au cours de la quinzième session de l'Assemblée générale des Nations Unies, qui vient de se terminer, il était le représentant canadien au sein de la Commission juridique et au sein de la Commission de tutelle qui s'est occupée du cas du Ruanda-Urundi. Cet honorable député a fourni un excellent apport au travail des Nations Unies au cours de la dernière session.

Les troupes canadiennes au Congo

A une question concernant le droit à la légitime défense des militaires canadiens servant au Congo avec la Force des Nations Unies, le premier ministre, M. Diefenbaker, a répondu le 9 mai dans les termes suivants:

... Le personnel militaire canadien au Congo a été détaché auprès des Nations Unies et il est placé sous le commandement des Nations Unies au Congo. C'est le commandement des Nations Unies qui répond directement de la sûreté des troupes onusiennes et de leur efficacité dans l'accomplissement de leurs fonctions.

Quant à la question de légitime défense, les troupes des Nations Unies au Congo restent encore assujetties à des ordres qui sont essentiellement les mêmes que ceux qui avaient été émis par le premier commandant des Nations Unies, le général Von Horn. Dans leurs grandes lignes, ces ordres disposent que les forces des Nations Unies pourront utiliser leurs armes en cas de légitime défense et pour maintenir des positions considérées essentielles, du point de vue tactique, aux opérations des Nations Unies. Ces ordres ont été renforcés et ont reçu une interprétation plus détaillée de la part du commandant actuel, le général McEoin.

Vu les difficultés particulières et les dangers spéciaux auxquels s'est heurtée cette opération de paix menée par des forces non combattantes des Nations Unies, les Canadiens qui font partie de ces forces ont reçu des instructions expresses de leur propre officier-commandant, un Canadien, instructions qui découlent de celles qui ont été émises par le commandant des forces des Nations Unies. Dans leur essence, ces ordres aux troupes canadiennes prévoient que nos militaires là-bas pourront se servir de leurs armes pour se défendre dans certaines conditions clairement définies. Il ne faut évidemment recourir à la force que si les entretiens ou les pourparlers ordinaires se révèlent impossibles ou stériles.

Le contingent canadien au Congo est formé de techniciens et d'éléments d'appui, surtout de signaleurs. Ils sont répartis entre le quartier général des transmissions de l'ONU à Léopoldville, d'une part, et de petits détachements, d'autre part, qui assurent les communications dans des centres régionaux de par tout le Congo. A Léopoldville, les soldats canadiens sont responsables de la défense de leur propre immeuble. Par contre, la garde des terrains qui entourent l'immeuble est confiée à des troupes de combat d'autres contingents de la Force des Nations Unies. Dans les centres régionaux, les détachements canadiens de transmission sont postés à l'intérieur des zones de garnison de l'ONU.

Même si leur rôle est technique, les troupes canadiennes au Congo, en raison des risques que présente la situation là-bas, ont reçu ces derniers mois des armes plus puissantes, outre celles qu'on leur avait distribuées lors de leur arrivée au Congo.

La Chambre conviendra, j'espère, qu'on a accordé aux troupes canadiennes en service au Congo les pouvoirs et les moyens suffisants pour qu'elles puissent parer aux dangers inhérents à cette opération.

Ambassadeur au Soudan

Le 29 mai, M. Green a annoncé la nomination suivante:

Les députés se rappellent sans doute que, le 15 mars, en annonçant certaines nominations diplomatiques, j'avais exprimé l'espoir que le Canada serait en mesure de nouer sous peu des relations diplomatiques avec le Soudan, conformément aux efforts que nous déployons en vue de consolider la représentation du Canada en Asie et en Afrique.

Je suis heureux d'annoncer que le Gouvernement soudanais a consenti à accepter un ambassadeur canadien, même s'il ne peut, pour l'instant, accréditer un ambassadeur à Ottawa. M. R. A. D. Ford, qui a été désigné récemment ambassadeur du Canada auprès de la République Arabe Unie, sera accrédité aussi auprès du Gouvernement soudanais.

Des liens étroits unissent le Soudan, qui prend de plus en plus d'importance aux Nations Unies, dans le monde arabe et dans cette partie du continent africain qui s'étend au sud du Sahara. La nomination d'un ambassadeur canadien au Soudan montre l'importance que nous attachons aux événements africains et favorisera des rapports plus étroits entre le Canada et l'un des plus importants pays de ce continent.

NOMINATIONS ET DÉPLACEMENTS DANS LE SERVICE DIPLOMATIQUE DU CANADA

- M. D. Stansfield, de l'administration centrale, est affecté au haut-commissariat du Canada à Canberra. Il a quitté Ottawa le 5 mai 1961.
- M. G. G. J. D. Buick est entré au ministère des Affaires extérieures le 9 mai 1961 à titre d'agent du service extérieur classe 1.
- M. R. A. D. Ford, ambassadeur du Canada en Yougoslavie, est nommé ambassadeur du Canada auprès de la République Arabe Unie. Il a quitté Belgrade le 10 mai 1961.
- M. C. S. J. Anstis est entré au ministère des Affaires extérieures le 10 mai 1961 à titre d'agent du service extérieur classe 1.
- M. E.-R. Bellemare, de l'ambassade du Canada à Mexico, est affecté à l'ambassade du Canada à Buenos-Aires. Il a quitté Mexico le 14 mai 1961.
- M. J. G. Harris, du haut-commissariat du Canada à Colombo, est affecté à l'administration centrale. Il a quitté Colombo le 14 mai 1961.
- M. P. R. Jennings, de l'administration centrale, est affecté à l'ambassade du Canada à Port-au-Prince. Il a quitté Ottawa le 17 mai 1961.
- M. J.-E.-G. Lalande, de l'ambassade du Canada à Tokyo, est affecté à l'administration centrale. Il a quitté Tokyo le 20 mai 1961.
- M. J. N. Whittaker, de l'administration centrale, est affecté à l'ambassade du Canada à Madrid. Il a quitté Ottawa le 21 mai 1961.
- M. C. J. Marshall, de l'ambassade du Canada à Ankara, est affecté à l'administration centrale. Il a quitté Ankara le 24 mai 1961.
- M. J.-E. Brossard, de l'ambassade du Canada à Port-au-Prince, est affecté à l'administration centrale. Il a quitté Port-au-Prince le 25 mai 1961.
- M. J. A. Dougan, du haut-commissariat du Canada à Canberra, est affecté à l'administration centrale. Il a quitté Canberra le 25 mai 1961.
- M. D. M. Miller, de l'administration centrale, est affecté au haut-commissariat du Canada à Pretoria. Il a quitté Ottawa le 28 mai 1961.
- M. J. E. Hyndman, de l'administration centrale, est affecté à l'ambassade du Canada à Bonn. Il a quitté Ottawa le 30 mai 1961.
- M. J.-L. Delisle, de l'ambassade du Canada à Paris, est affecté à l'ambassade du Canada à San-José. Il a quitté Paris le 31 mai 1961.
- M. G. A. H. Pearson, qui avait été détaché au secrétariat de l'OTAN à Paris, est affecté à l'ambassade du Canada à Mexico. Il a quitté Paris le 31 mai 1961.
- M. R. M. Tait, de la mission permanente du Canada auprès de l'Office européen des Nations Unies à Genève, est affecté à l'administration centrale. Il a quitté Genève le 31 mai 1961.

LES TRAITÉS

Faits courants

Bilatéraux

États-Unis d'Amérique

Échange de Notes entre le Canada et les États-Unis d'Amérique concernant la coordination des services de pilotage dans les eaux du bassin des Grands lacs (avec mémoire d'arrangement).

Washington le 5 mai 1961.

En vigueur le 5 mai 1961.

République fédérale d'Allemagne

Échange de Notes entre le Canada et la République fédérale d'Allemagne concernant la formation d'élèves-pilotes de l'Aviation allemande par un groupe consultatif de l'Aviation royale du Canada dans la République fédérale d'Allemagne.

Bonn, 18 et 20 avril 1961.

En vigueur le 20 avril 1961.

AFFAIRES EXTÉRIEURES

Sous le titre Affaires Extérieures, le ministère des Affaires extérieures publie chaque mois un compte rendu de son activité ainsi qu'une documentation abondante sur le rôle du Canada dans le domaine international.

Cette publication peut être reproduite entièrement ou en partie, de préférence avec indication de source.

Abonnement: Un dollar par année (étudiants: 50c.) franco.

Les remises doivent être établies à l'ordre du Receveur général du Canada et adressées à l'Imprimeur de la Reine, Ottawa (Canada). Autorisé comme envoi postal de la deuxième classe, Ministère des Postes, Ottawa.

Vol. XIII N° 7

Table des matières

Juillet 1961

Construction de navires pour les Antilles	246
Visite du premier ministre du Japon	250
La marine, ambassadrice extraordinaire	252
Visite du premier ministre d'Israël	258
La Division des services administratifs	261
Journalistes de l'ONU en visite au Canada	265
Les affaires extérieures au Parlement	
Consortia en vue de l'aide à l'Inde et au Pakistan	266
Céréales pour la Chine communiste	268
La question du Marché commun	270
Conférence sur le Laos	272
Livraison de munitions au Portugal	274
Nominations et déplacements dans le service diplomatique du Canada	275
Les Traités	276

Construction de navires pour les Antilles

EN 1958 les territoires des Antilles britanniques se sont groupés en fédération, formant dans l'hémisphère occidental un nouveau pays du Commonwealth. La Fédération comprend la Jamaïque, la Trinité, Tobago, la Barbade, les Îles sous le Vent et les Îles du Vent.

L'amitié entre le Canada et les Antilles britanniques est profonde et ancienne. La fidélité à la Couronne remonte, de part et d'autre, à la deuxième moitié du XVIII^e siècle, et a été renforcée par la guerre de l'Indépendance américaine. L'entrée en majorité politique, marquée par l'accession à l'autonomie et peut-être bientôt par l'indépendance au sein du Commonwealth, a rendu nombre d'Antillais plus conscients de ce qui unit leur Fédération et le membre important du Commonwealth qu'est le Canada. De leur côté, les Canadiens n'avaient cessé de nourrir une sorte d'attachement pour les Antilles depuis l'époque de la piraterie. Aujourd'hui les intérêts économiques du Canada dans la Fédération antillaise sont considérables, notre pays accueillent un grand nombre d'étudiants antillais et les contacts personnels se multiplient entre les deux pays. Les Canadiens ont suivi d'un œil amical l'évolution constitutionnelle antillaise de ces derniers temps, se rappelant la succession des événements heureux qui, il y a près d'un siècle, ont précédé la formation de la Confédération canadienne et les problèmes qui se posèrent alors.

Aide du Canada

La Fédération des Antilles fait face aujourd'hui à un grand nombre de problèmes politiques, économiques et sociaux, qu'elle doit résoudre pour connaître la stabilité et offrir à sa population une vie plus facile. Si beaucoup d'obstacles ne peuvent être surmontés que par les Antillais eux-mêmes, il existe des domaines où des pays plus développés et ayant à cœur le bien-être de la Fédération peuvent prêter leur concours, notamment ceux des transports et des communications, de l'administration publique et de l'éducation. Il est donc naturel que dès l'avènement de la Fédération antillaise le Canada — le membre du Commonwealth le plus proche — ait décidé de faire un effort spécial pour aider la nouvelle nation à se constituer. Aussi en septembre 1958 le premier ministre du Canada a fait savoir au premier ministre de la Fédération antillaise qu'Ottawa était disposé à offrir une aide économique et technique, répartie sur cinq années, d'une valeur de 10 millions de dollars canadiens. Le Gouvernement canadien poursuit depuis ce temps une politique de collaboration; il s'efforce de pourvoir aux besoins des Antilles dans les domaines où il peut faire quelque chose que le Gouvernement de la Fédération estime le plus urgent pour le développement économique du pays.

Dans les entretiens avec les représentants des Antilles sur la forme à donner à l'aide canadienne, il a été clairement établi que c'est dans le domaine du

transport et des communications que les besoins sont le plus pressants. Il est facile pour les Canadiens de le comprendre, puisque jadis la première préoccupation des Pères de la Confédération a été de relier par chemin de fer les provinces éparses du Canada. Les îles de la Fédération antillaise sont disséminées sur une étendue immense, à des distances variant de quelques milles à quelques centaines de milles. Située à quelque 1,200 milles de la Trinité, — à peu près la distance du Québec au Manitoba — la Jamaïque est la plus éloignée du siège du gouvernement. Il n'y avait guère eu de contacts entre les îles, par le passé. Chaque île ou chaque archipel formant une colonie distincte, étaient orientés plutôt vers Londres que vers ses voisins. Avant la fédération, il n'existait pas de service de navigation régulier entre les différents territoires; les rapports dépendaient donc surtout de l'espace que l'on pouvait trouver à bord des paquebots ou des cargos des autres pays desservant les Antilles. Les échanges commerciaux entre les îles étaient minimes.

Navigation entre les îles

L'une des premières tâches du gouvernement fédéral a consisté à créer un service de navigation reliant les îles. Celui-ci fonctionne provisoirement sous la direction de l'État. Le Canada a consenti à aider les Antilles à renforcer et à développer ce service en affectant une partie importante des crédits du programme d'aide à la construction de deux navires pour le transport des voyageurs et des marchandises.

Une fois que le Canada eut agréé la demande de deux navires on dut en établir dans le détail les caractéristiques, en tracer les plans et en déterminer le coût. Cette tâche terminée au cours de 1959, M. Diefenbaker a annoncé en novembre de la même année que la construction des deux navires commencerait sous peu et qu'elle entraînerait une dépense d'à peu près 6 millions.

On prit ensuite les mesures administratives nécessaires à l'exécution de ce projet. Les contrats de construction furent adjugés en avril 1960 à la Canadian Vickers Limited, de Montréal, pour l'un des deux navires, et à la Port Weller Drydock Company Limited (Ontario), pour l'autre. Le ministère des Transports s'est chargé de la surveillance des travaux, qu'il a confiée à la Division de la construction nautique (Services de la Marine).

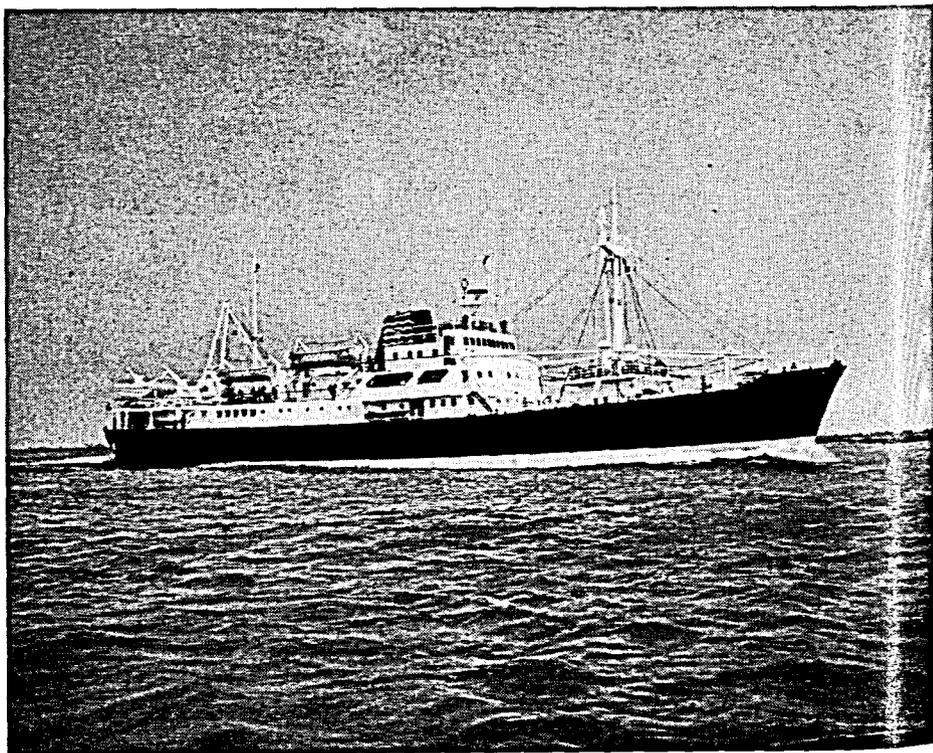
Le premier navire

Les travaux ayant été exécutés dans les délais prévus, le premier navire a pu être mis à flot le 4 mai 1961. La cérémonie du lancement a eu lieu aux chantiers de la Canadian Vickers, à Montréal, où le ministre des Transports, M. Léon Balcer, représentait le Gouvernement canadien. Le *Federal Maple*, — ainsi qu'on l'a baptisé — a eu pour marraine M^{me} Andrew Rose, épouse du ministre des Communications et des Travaux publics qui représentait le Gouvernement des Antilles à la cérémonie. Le navire doit être remis à ses nouveaux propriétaires le 14 juillet. L'autre navire du même type, le *Federal Palm*, en construction à Port-Weller, doit être prêt à livrer aux Antilles plus tard au cours du même mois.

Avec ces deux navires, le service de navigation entre les Antilles deviendra permanent. D'après les intentions du gouvernement, chacun des deux navires fera chaque mois le trajet aller et retour entre la Trinité et la Jamaïque, avec escale à tous les territoires dans les deux sens. A peu près à toutes les cinq semaines, ils assureront une liaison directe entre la Trinité et la Jamaïque. Les nouveaux bateaux seront confiés, en propriété, à une société de service public, créée en vertu d'une loi déjà adoptée par le gouvernement. La succursale antillaise de Furness, Withy and Company Limited (Port-d'Espagne), qui assure le service provisoire actuel, dirigera et exploitera le service maritime permanent. Le gouvernement fédéral subventionne le service actuel depuis son inauguration et on prévoit qu'il devra faire de même pour la nouvelle liaison, du moins à ses débuts, mais le montant de la subvention doit diminuer à mesure qu'augmentera le revenu du fret et du transport des voyageurs.

Caractéristiques

Conçus par des ingénieurs de constructions navales selon les directives des autorités antillaises, les deux navires sont semblables, modernes et esthétiques. Ils ont une longueur hors-tout de 298 pieds, une largeur de quelque 52 pieds, et



Le M. V. "Federal Maple", l'un des deux navires pour voyageur et fret que le Canada a présentés en juillet cette année à la Fédération des Antilles.

viendra
navires
e, avec
es cinq
ue. Les
public,
e anti-
ssure le
manent.
guration
ns à ses
mentera

ves des
étiques.
pieds, et



Canada a

une vitesse normale de 14.5 nœuds. Deux ponts, une proue profilée, une poupe rappelant les croiseurs, un bâtiment de mâture à l'avant, une superstructure au centre, un rouf sur la poupe, voilà qui les caractérise assez bien, outre le pont et les roufs recouverts de tentes permanentes en plastique. Chacun des deux navires dispose d'environ 80,000 pieds cubes en trois panneaux pour les colis, et de 4,000 pieds cubes pour le transport frigorifique. Pouvant prendre à bord 250 passagers, ils offrent 3 cabines de luxe à deux couchettes, 20 cabines de première classe à deux couchettes et amplement d'espace sur les ponts pour 200 passagers. Les cabines de l'équipage et des passagers, le salon de première classe, la salle à manger, les salles pour l'équipage et la cuisine sont climatisés.

Ces deux navires représentent la plus grande réalisation du programme canadien d'aide à la Fédération des Antilles. A l'occasion du lancement du *Federal Maple*, le ministre des Transports a déclaré:

"... Comme la plupart des contacts entre le Canada et les Antilles se sont établis dans le passé par la voie des mers, et comme les navires canadiens parcourent depuis longtemps la mer des Antilles, il sied que le Canada fournisse à la nouvelle Fédération deux navires qui battent son pavillon... On me dit que 300 employés de la Canadian Vickers travaillent (actuellement) à la construction de ce navire qui représente 500,000 heures de leur temps. N'est-il pas significatif que tout ce travail canadien ait été consacré à la construction d'un bateau qui contribuera, je l'espère, à l'avènement d'un autre pays du Commonwealth dans l'hémisphère occidental.

"Il y aura d'autres réalisations coopératives entre le Canada et les Antilles. Nous comptons inaugurer bientôt l'aménagement d'un quai à Saint-Vincent et nous espérons être en mesure d'aider, comme on nous l'a demandé, à équiper les ports de la Fédération et à agrandir l'University College. Nous continuons d'envoyer des experts et des conseillers à la Fédération afin qu'ils l'aident à résoudre certains problèmes qui se posent au gouvernement fédéral, et chaque année nous assurons au Canada la formation d'un certain nombre d'étudiants. Ces échanges de personnes entre le Canada et les Antilles sont très importants, car une amitié durable entre les deux peuples doit se fonder sur des contacts personnels.

"J'ai confiance que ce navire desservira fidèlement et efficacement les populations des Antilles. J'ose espérer qu'avec l'autre du même type il évoquera inlassablement l'intérêt des Canadiens pour le bien-être de la nouvelle nation qui vient de se former dans les Antilles."

Visite du premier ministre du Japon

LE PREMIER ministre du Japon, M. Hayato Ikeda, a séjourné à Ottawa les 25 et 26 juin 1961, sur l'invitation de M. Diefenbaker, premier ministre canadien. M. Ikeda était accompagné de sa femme et de leurs trois filles, ainsi que du ministre nippon des Affaires étrangères, M. Zentarō Kosaka, et de plusieurs membres du Gouvernement japonais.

Pendant sa visite dans la capitale fédérale, M. Ikeda a été l'invité d'honneur au cours d'un dîner officiel offert le 25 juin par M. Diefenbaker. Le lendemain il a offert un déjeuner au premier ministre du Canada, avec qui il a discuté à



Le premier ministre du Japon, M. Ikeda, et le premier ministre Diefenbaker posent pour les photographes peu après l'arrivée d'un groupe officiel de visiteurs japonais à l'aéroport d'Uplands, à Ottawa.

plusieurs reprises de problèmes communs. En outre, M. Ikeda a visité la ville et le Parlement. L'accueillant aux Communes, M. Diefenbaker a déclaré que M. Ikeda était un chef sage et prévoyant, dévoué aux grands principes de la démocratie.

Communiqué conjoint publié après la visite de M. Ikeda

Le premier ministre du Japon, M. Hayato Ikeda, quitte aujourd'hui Ottawa où il est venu sur l'invitation de M. John G. Diefenbaker, premier ministre du Canada. M. Ikeda était accompagné du ministre nippon des Affaires étrangères, M. Zentaro Kosaka, et de plusieurs membres du Gouvernement de Tokyo.

Les deux premiers ministres, ainsi que le secrétaire d'État aux Affaires extérieures, M. Howard Green, et son collègue nippon ont étudié divers problèmes internationaux d'intérêt commun et les questions touchant aux rapports entre les deux pays.

Ils ont analysé les relations entre l'Est et l'Ouest, et se sont tout particulièrement penchés sur l'évolution de l'Extrême-Orient. Ils souhaitent unanimement l'existence d'un Laos neutre et indépendant, ainsi qu'une collaboration économique avec les pays asiatiques insuffisamment développés. Les hommes d'État ont échangé leurs points de vue sur la Chine communiste.

MM. Ikeda et Diefenbaker ont exprimé la satisfaction que leur cause la collaboration des représentants du Japon et du Canada au sein des Nations Unies, et formulé le souhait d'un rapprochement plus étroit encore à l'avenir.

Les deux premiers ministres ont en outre examiné les rapports économiques entre leurs pays. M. Ikeda a souligné la nécessité d'une commercialisation méthodique, au Canada, d'articles pouvant concurrencer l'industrie canadienne sans lui nuire. De son côté, M. Diefenbaker a confirmé que son gouvernement désirait une extension d'échanges commerciaux fructueux entre les deux pays.

M. Diefenbaker a pris note du désir que manifeste le Japon de placer des capitaux au Canada et indiqué qu'une entente convenant aux deux parties permettra aux citoyens nippons de s'établir au Canada afin d'y participer à la marche des entreprises représentant les intérêts japonais. M. Ikeda a exposé son programme de libéralisation des importations portant sur des articles intéressant le Canada.

Étant donné l'importance croissante des rapports canado-nippons, les deux premiers ministres souhaitent la création d'un comité ministériel conjoint, qui serait un organisme non pas de négociations mais de contacts entre les ministres, permettant à ceux-ci de se rendre mutuellement visite de temps à autre, afin d'étudier ensemble les questions d'intérêt commun, surtout dans le domaine économique, et de se familiariser avec les problèmes du pays allié.

M. Ikeda a réitéré à M. Diefenbaker une invitation à visiter le Japon, et le premier ministre canadien a accepté cette offre. La date de son voyage sera fixée ultérieurement, d'un commun accord.

La marine, ambassadrice extraordinaire

“DÉPLOYER LE pavillon”, “marins et diplomates”, “vaisseaux stationnés à l'étranger”, voilà des expressions qui ne sont certes pas d'hier, mais qui témoignent encore du rôle important de la marine sur la scène internationale. Depuis que la marine royale canadienne fut créée par la loi de 1910 (Naval Service Act), elle a représenté avec un prestige croissant notre pays à l'étranger. Aujourd'hui elle se consacre principalement à des tâches d'ordre militaire: nous défendre au large, remplir nos obligations comme État membre de l'OTAN et de l'ONU, protéger nos routes maritimes commerciales et veiller à l'efficacité des navires, avions, installations terrestres de la marine et de ses équipages. Ces devoirs obligent souvent nos vaisseaux à mouiller dans des ports étrangers. De temps à autre, la marine royale du Canada est appelée à veiller outre-mer à la protection de nos intérêts et débarque en territoire étranger un équipage de véritables “ambassadeurs”.



Une musique canadienne charme le public australien au cours d'une réception sur le gaillard d'arrière du Sussexvale, l'une des frégates de la Quatrième escadre d'escorte de la marine canadienne qui ont mouillé dans les ports d'Australie et de Nouvelle-Zélande au printemps de 1961.

Depuis quelques années, ces escales à l'étranger se multiplient, comme il ressort du tableau ci-dessous énumérant les principales visites à l'étranger, pendant les trois dernières années, de navires de guerre canadiens.

DATES	VAISSEAUX	ESCALES
1958		
Janvier	Ontario	Acapulco
Janvier-mars	Crescent, Cayuga, Skeena, Fraser, Margaree	Tokyo, Yokosuka, Hong-Kong, Saïgon, Okinawa
Mars-mai	Ontario	Suva (Fidji), Auckland, Sydney
Juillet-septembre	Crusader	Portsmouth, Gibraltar
Octobre-décembre	Bonaventure, Haïda, Huron	Malte, Naples, Gibraltar, Toulon, divers ports britanniques
1959		
Juin-juillet	Sussexvale, Beacon Hill, Ste-Thérèse	Manzanillo (Mexique)
Novembre-décembre	Athabaskan, Sioux, Iroquois	Portsmouth, Anvers
1960		
Février-avril	Ottawa, Saguenay, St-Laurent	Hong-Kong, Midway, Kobé, Yokosuka, Okinawa
Février	Kootenay, Terra Nova	Port-d'Espagne, Willemstad (Curaçao)
Juin-juillet	Sussexvale, Ste-Thérèse, Antigonish, Stettler, Beacon Hill, New Glasgow, Jonquière	Yokohama, Midway
Juillet-septembre	Columbia	Lagos, Takoradi, Freetown, Ponta Delgada (Açores)
Août	Gatineau, Terra Nova, St. Croix, Kootenay	Lisbonne
Septembre-novembre	Iroquois, Nootka, Haïda	Divers ports britanniques

nnés à
ais qui
tionale.
(Naval
tranger.
e: nous
N et de
cité des
es. Ces
ers. De
her à la
page de



e gaillard
a marine
printemps

1961

Janvier-avril	Sussexvale, Beacon Hill, New Glasgow	Auckland, Sydney, Suva (Fidji), Pago Pago
Avril	Algonquin	Freetown, Ponta Delgada (Açores)
Mai-juillet	Cap-de-la-Madeleine	Barbade, Lucea (Jamaïque)

En outre, les vaisseaux canadiens mouillent tous les ans dans divers ports du littoral ouest et est des États-Unis, ainsi qu'aux Bermudes et à Hawaï.

Rôle officiel et mondain

Les navires canadiens peuvent mouiller dans des ports étrangers à titre officiel ou officieux ou bien au cours de manœuvres militaires, ce qui détermine l'étendue du rôle représentatif de la marine. Il est d'usage pour les bâtiments de donner le salut du drapeau ou le salut du canon en entrant dans un port étranger. L'officier le plus élevé en grade du navire va généralement rendre visite aux dignitaires civils et militaires de l'endroit, ainsi qu'au chef de la mission canadienne dans le pays, même quand il s'agit d'une tournée de manœuvres. Quand les circonstances s'y prêtent, les officiers et les hommes d'équipage des navires canadiens prennent part aux fêtes et cérémonies locales ou nationales, aux commémorations spéciales, aux messes ou services religieux, au dépôt de couronnes au pied de monuments aux morts, aux expositions diverses et autres manifestations du même genre. L'hospitalité du Canada peut se déployer à bord de tous nos bâtiments: navires porte-avions, destroyers de la catégorie "Tribal", nouveaux vaisseaux d'escorte de destroyers de conception canadienne, frégates, dragueurs de mines, où se donnent des réceptions simples ou cérémonieuses. Sur le moindre de ces vaisseaux, ces fêtes se rehaussent d'un entourage pittoresque, et des fameuses coutumes et traditions de la marine.

Le public applaudit toujours avec enthousiasme les fanfares de la marine, les cérémonies de salut du drapeau, les gardes d'honneur et les défilés dans les villes. La plus goûtée et la plus impressionnante de ces cérémonies est la fameuse "cérémonie du crépuscule". Les marins du Canada ont exécuté cette marche solennelle et difficile dans bien des parties du monde. En règle générale, les heures où le public peut visiter les navires du Canada sont annoncées par affiches dans les ports de l'étranger. Nos équipages ont acquis une certaine célébrité pour les merveilleuses fêtes pour enfants qu'ils organisent même pendant leurs plus brefs séjours et qui sont avant tout destinées aux orphelins et aux enfants recueillis par les institutions philanthropiques.

Visite aux nouveaux États

Deux fois l'an dernier, des équipages de la marine canadienne ont été officiellement choisis pour représenter le Canada aux cérémonies d'accession à l'indépen-

dance de pays africains membres du Commonwealth. Le *Columbia* a cinglé vers Lagos, où ont eu lieu en septembre 1960 les fêtes de l'indépendance du Nigéria tandis que l'*Algonquin* mouillait à Freetown, en avril 1961, pour la semaine de



Un marin canadien aide un enfant aveugle à déchiffrer avec ses doigts le nom du destroyer Algonquin, à bord duquel furent reçus les pensionnaires de l'École des aveugles de Freetown, à l'occasion des fêtes de l'Indépendance du Sierra-Leone.

l'indépendance du Sierra-Leone. L'officier commandant de chacun de ces vaisseaux, en qualité de représentant des forces armées canadiennes, a pris part, de concert avec la délégation du Canada, aux cérémonies officielles. Les bâtiments ont reçu à bord dans une atmosphère réellement canadienne, des membres du gouvernement, des visiteurs de marque, des membres des forces armées du Sierra-Leone ou du Nigéria, le public et, bien entendu, les enfants, toujours grands favoris. Dans les deux capitales, officiers et membres de l'équipage ont participé à titre officiel ou officieux aux diverses cérémonies d'accession à l'indépendance. De temps à autre, des croisières d'entraînement coïncident avec certains événements ayant lieu à l'étranger et auxquels le Canada désire participer. Ainsi au printemps de cette année, des bâtiments de la quatrième escadrille d'escorte de la marine canadienne ont jeté l'ancre dans les eaux de la Nouvelle-Zélande, au moment du "Festival de Wellington" et des cérémonies de Waitangi (près d'Auckland) commémorant la signature, il y a plus d'un siècle, d'un traité de paix entre la reine Victoria et les chefs des Maoris. Dans le courant de l'année, la même escadrille a mouillé à Sydney et les équipages ont pris part aux cérémonies du cinquantenaire de la marine royale d'Australie.

Les préparatifs des visites

Sauf sans doute pour les brèves visites de manœuvres militaires, toutes les escales dans des ports étrangers doivent être soigneusement préparées par les ministères de la Défense nationale et des Affaires extérieures, les commandants des navires intéressés, les missions diplomatiques canadiennes et les autorités civiles et militaires des pays qui reçoivent la visite de nos vaisseaux. Une fois obtenu l'accord de ces autorités, il faut organiser les horaires et s'entendre sur les formes d'étiquette, les saluts et les visites. On ne saurait non plus laisser au hasard les fêtes données à bord, ni les modalités de la participation des équipages aux événements prenant place sur la terre ferme. Il convient de songer également aux besoins des navires: poste d'amarrage, combustible, approvisionnements, réserves de vivres, eau potable, devises du pays, réparations dans les chantiers, transports entre le navire et la côte, et ainsi de suite. Les patrouilles côtières doivent pouvoir débarquer sans obstacles, et les journalistes s'attendent à recueillir des renseignements intéressants sur les bâtiments de guerre en visite à l'étranger. Les équipages visitent villes et campagnes, et les marins d'esprit sportif se mesurent volontiers aux athlètes de l'endroit. D'ordinaire on prépare donc un programme détaillé des événements devant marquer la visite des navires, et au besoin un officier d'équipage est dépêché en éclaireur, par voie des airs, afin de participer à ces préparatifs. Bref, le succès des visites de nos navires de guerre dans les ports étrangers dépend d'une collaboration étroite entre ministères et gouvernements.

Nos missions diplomatiques à l'étranger demandent parfois elles-mêmes que les bâtiments de la marine canadienne viennent mouiller dans les ports des pays où ces missions nous représentent. Chaque septembre on rédige un programme pour les croisières de manœuvres ou d'entraînement de l'année à venir; ce pro-

gramme est mis au point avec le concours du ministère des Affaires extérieures. Les visites à l'étranger ont lieu généralement de janvier à mai, et de septembre à novembre, ce qui permet aux navires de retourner à leurs ports d'attache pour Noël et d'accorder à leurs équipages le congé annuel pendant les mois d'été.

La marine du Canada contribue largement au maintien des bonnes relations de notre pays avec nombre de pays étrangers en établissant des contacts personnels et bienveillants dans tous les ports du monde. L'accueil cordial qu'ils reçoivent partout prouve que les officiers, les hommes et les navires de la marine royale canadienne s'acquittent avec succès de leur mission de représenter le Canada outre-mer.

es vais-
part, de
timents
pres du
Sierra-
grands
articipé
ndance.
évène-
insi au
te de la
nde, au
i (près
traité de
nnée, la
émonies

escales
nistères
navires
et mili-
l'accord
es d'éti-
es fêtes
nements
bins des
vivres,
entre le
voir dé-
seigne-
uipages
lontiers
illé des
d'équi-
répara-
rangers

es que
es pays
ramme
ce pro-

Visite du premier ministre d'Israël

A TITRE D'INVITÉ du Gouvernement canadien, le premier ministre d'Israël, M. David Ben-Gurion, a séjourné au Canada du 24 au 28 mai, en plein festival des tulipes. Parmi les membres de sa suite se trouvaient le ministre du Commerce et de l'Industrie de l'État d'Israël, M. Pinhas Sapir, et plusieurs hauts fonctionnaires.

M. Ben-Gurion est arrivé à Ottawa venant de New-York à bord d'un avion appartenant au Gouvernement canadien. Le premier ministre a été accueilli à l'aéroport d'Uplands par M. Diefenbaker et M. George Hees, ministre du Commerce. L'aviation royale canadienne formait une garde d'honneur. Se trouvaient également à l'aéroport plusieurs membres du corps diplomatique et de nombreux représentants de la colonie juive du Canada. Dans son discours de bienvenue, M. Diefenbaker a déclaré que M. Ben-Gurion était "un chef éminent et courageux de la démocratie", venu rendre visite à un pays où les Juifs "ont contribué de façon marquante à la politique, à la science et aux arts". De son côté, M. Ben-Gurion a évoqué sa première visite au Canada, alors que, sous l'uniforme britannique, il fit escale dans notre pays en route vers le Moyen-Orient. Il a parlé de la gratitude de son gouvernement et de son peuple envers le Canada qui s'intéresse avec amitié à l'essor d'Israël, et a exprimé au premier ministre du Canada, comme à tous les Canadiens, les souhaits de son pays pour le bien-être et l'avenir du Canada.

Dans le courant de la journée, M. Ben-Gurion a été accueilli devant le Monument aux Morts par le ministre des Affaires des anciens combattants, M. Gordon Churchill, et le ministre de la Défense, M. Douglas S. Harkness. Il a passé en revue une garde d'honneur formée par le deuxième bataillon des Gardes canadiens et déposé une couronne au pied du Monument, devant environ 2,000 spectateurs, dont des enfants des écoles juives, qui agitaient le pavillon de la marine marchande du Canada, en poussant de vigoureuses acclamations. Le Gouverneur général et M^{me} Vanier avaient invité M. Ben-Gurion à un déjeuner d'honneur. A 4 heures de l'après-midi, le premier ministre d'Israël a rendu visite à M. Diefenbaker, dans ses bureaux de l'Édifice central.

Dans la soirée, M. Ben-Gurion a été l'invité d'honneur au cours d'un dîner officiel au Château-Laurier, offert par le premier ministre du Canada et M^{me} Diefenbaker.

Deuxième jour

Après avoir rencontré une fois encore M. Diefenbaker, M. Ben-Gurion a visité dans le courant de la matinée le centre communautaire juif, puis la Chambre des communes, où, assis, dans la galerie du président, il a été accueilli par le premier ministre, par le chef de l'opposition et le chef du parti CCF. Après une conférence de presse dans l'Édifice de l'Est, M. Ben-Gurion a été l'hôte, à l'ambassade



Le premier ministre David Ben-Gurion quitte le hangar de l'ARC à Uplands, Ottawa, en compagnie du premier ministre Diefenbaker et suivi (de g. à d.) par le capitaine de groupe C. H. Mussells, de l'ARC, M. Henry F. Davis, chef de la Division du protocole aux Affaires extérieures, le chef d'escadrille Gordon McInnis, de l'ARC, et le surintendant de la gendarmerie royale, M. T. Laberge.

d'Israël, à un déjeuner en l'honneur du premier ministre canadien. Dans l'après-midi, M. Ben-Gurion a été reçu à l'hôtel de ville par M^{lle} Charlotte Whitton, maire d'Ottawa, puis il a accueilli à l'ambassade d'Israël les invités qui se présentaient à la réception offerte en son honneur par l'ambassadeur et M^{me} Y. D. Herzog. Dans la soirée, M. Ben-Gurion a dîné dans les salons du président du Sénat, M. Mark Drouin. M^{me} Drouin était aux côtés de son époux.

La cérémonie du départ fut brève. Le matin du 27 mai, M. Ben-Gurion a inspecté une garde d'honneur à Uplands, et pris congé de M. Diefenbaker, avant de monter dans l'avion qui l'emporta, ainsi que sa suite officielle, vers la ville de Québec, où l'avait invité le gouvernement québécois. Salué à sa descente d'avion par M. Jean Lesage, premier ministre de la province, avec qui il eut un entretien, M. Ben-Gurion a été accueilli officiellement à l'hôtel de ville, après quoi il a visité la citadelle et déjeuné avec le lieutenant-gouverneur. Vers la fin de l'après-midi, il a repris l'avion pour Montréal où il a tenu une conférence de presse et assisté à une réception offerte par le consul général d'Israël.

M. Ben-Gurion et sa suite ont quitté le Canada le dimanche 28 mai, à destination de New-York.

La visite du premier ministre d'Israël a mis en relief nos bonnes relations avec ce pays et le prestige personnel de celui qui a été l'un des bâtisseurs de son pays et qui a été accueilli au Canada avec une cordialité qui ressort des discours officiels de bienvenue aux Communes et des articles de la presse canadienne.

Problèmes à l'étude

Au cours de leurs entretiens, MM. Ben-Gurion et Diefenbaker ont passé en revue une vaste gamme de problèmes internationaux, parmi lesquels il faut mentionner l'urgence d'une méthode de contrôle pour le désarmement universel, le Congo, les tensions sur divers points du globe et la situation au Moyen-Orient. Les deux premiers ministres ont confirmé leur confiance dans l'ONU, instrument de paix et de sécurité dans bien des régions du monde. Ils ont exprimé l'espoir que cette organisation conservera l'appui de tous ses membres et pourra ainsi s'acquitter des importantes responsabilités dont elle est chargée.

M. Ben-Gurion a profité de l'occasion pour exposer ses vues sur les questions du Moyen-Orient et sur les difficultés auxquelles son pays doit faire face depuis l'échec des négociations entreprises selon les principes de la Charte de l'ONU et portant sur le différend entre Israël et les pays arabes. En outre, M. Ben-Gurion a tenu à affirmer sa confiance en une paix ultime et à exprimer la reconnaissance de son gouvernement et de son peuple pour les efforts pacifiques du Canada dans les deux hémisphères. Les deux premiers ministres ont insisté sur le fait qu'une solution véritable devrait reconnaître le droit à la paix et à la sécurité de tous les pays de la région, et qu'un relâchement de la tension serait favorable aux perspectives d'une paix durable, particulièrement dans le Moyen-Orient.

MM. Diefenbaker et Ben-Gurion ont reconnu la nécessité d'une aide économique et technique aux pays insuffisamment développés, aide visant non seulement à relever les normes de vie, mais encore à assainir l'atmosphère et à rétablir la confiance et la stabilité internationales. M. Ben-Gurion s'est longuement étendu sur la nature et la portée de l'assistance technique fournie par Israël à diverses autres nations.

Les deux premiers ministres ont exprimé leur satisfaction commune au sujet des rapports amicaux entre leurs pays, rapports fondés sur des échanges constants et sur l'adoption de régimes démocratiques, et que consolideront encore sans doute les entretiens d'Ottawa.

La Division des services administratifs

LA DIVISION des services administratifs est chargée d'un grand nombre de tâches relatives au personnel et aux opérations du Ministère, à l'étude des questions et des besoins propres au service à l'étranger, et à l'amélioration des rouages administratifs du Ministère aussi bien à Ottawa que dans les postes extérieurs.

Dans les ministères où le personnel n'est pas astreint à un régime de rotation et où les conditions de service sont relativement uniformes, on réunit d'ordinaire sous une seule direction le service du personnel et les services administratifs. Aux Affaires extérieures, le recrutement des employés, leur formation, leur affectation, l'organisation de leur séjour à l'étranger, les conseils à leur dispenser, l'étude de leurs problèmes d'indemnités, de congés, de retraite et d'assurance santé sont plus complexes que dans la plupart des autres ministères. Aussi a-t-il été créé deux divisions: celle du Personnel veille au recrutement des employés, à leurs affectations successives, à l'orientation de leur carrière, à leur avancement et aux opérations du même ordre relatives aux Canadiens en service à l'étranger, ainsi qu'à l'administration des employés engagés sur place à l'étranger; une autre division, celle des services administratifs, est chargée de la plupart des autres tâches relatives au personnel: traitements et indemnités, congés, retraite, organisation des séjours à l'étranger, assurance hospitalisation et services médicaux, etc. De cette division relèvent aussi divers services administratifs: service des dossiers, reproduction des documents, service des circulaires administratives, des index téléphoniques, des règlements et avis, du classement des rapports du Ministère, et enfin des rapports des postes extérieurs.

Problèmes particuliers aux séjours à l'étranger

Les employés du service extérieur du Canada sont des fonctionnaires de l'administration fédérale et sont rémunérés selon leur classe. Lorsqu'ils se trouvent au Canada, ils sont soumis aux règlements ordinaires de la Commission du service civil en matière de congés, de retraite, d'assurance hospitalisation et frais médicaux, etc. L'administration de ces services est relativement simple. A l'étranger, les employés et leurs familles doivent d'ordinaire se plier à des conditions tout à fait nouvelles. Depuis la seconde guerre mondiale, le service extérieur du Canada s'est développé rapidement et l'on a fait un effort particulier pour préparer les employés au travail à l'étranger et pour établir une réglementation applicable aux diverses conditions de vie auxquelles ils doivent s'adapter, afin d'assurer leur santé, leur moral et leur efficacité.

L'une des tâches particulièrement importantes de la Division consiste à se tenir constamment au fait des conditions régnant à chacun des soixante postes du Ministère à l'étranger, et à présenter, en collaboration avec les autres organismes fédéraux entretenant un personnel à l'étranger, des recommandations au comité consultatif du Conseil du Trésor dont relève ce domaine. Lorsque le

Ministère ouvre un nouveau poste, le Bureau fédéral de la statistique établit approximativement un indice du coût de la vie permettant de fixer les indemnités de séjour à verser aux fonctionnaires de ce poste. Le Conseil du Trésor classe le poste aux points de vue durée du séjour, de la dureté des conditions et du climat, et de leur incidence sur la santé. Après quelque temps, on revise ces recommandations en tenant compte de l'expérience acquise. On continue ensuite de surveiller les prix et les taux de change et l'on modifie les index lorsque des écarts sensibles se manifestent. L'an dernier, par exemple, on a révisé une cinquantaine d'index de postes, ce qui a donné lieu au redressement des indemnités de certaines de personnes.

Organisation des séjours à l'étranger

Afin d'aider les employés et leurs familles à se préparer à leurs changements de postes, la Division tient à jour une série de rapports sur les postes; elle a en outre créé une Section des affectations. Les rapports des postes, révisés chaque année, portent sur de nombreux points: géographie, climat, mœurs, aménagements matériels, marché de l'habitation, vêtement, approvisionnement local, etc. Comme la plupart des membres du personnel envoyés à l'étranger ont des enfants en bas âge, la Division a étudié les moyens qui s'offrent pour l'éducation des enfants sur place, afin de pouvoir renseigner les parents avant leur départ du Canada. La Section des affectations assure la formation préalable de ces employés et leur fournit une liste des affaires personnelles ou autres qu'il convient de régler avant de quitter le Canada: inventaire de leurs biens, assurance, études de langues, achats nécessaires d'aliments et médicaments, appareils électriques à apporter, etc. Les conseils et l'aide qu'on donne aux employés avant qu'ils aillent occuper leurs nouveaux postes leur épargnent souvent beaucoup de temps et d'argent, en particulier lorsque les délais sont courts ou qu'il s'agit d'une première affectation à l'étranger.

Questions de santé

La Division doit aussi se préoccuper de la santé et du bien-être des fonctionnaires envoyés à l'extérieur. Les progrès sur ce plan sont sensibles depuis quelques années. Dès avant la mise en œuvre de l'assurance hospitalisation dans l'Ontario, des démarches auprès du ministère des Finances avaient fait adopter un "Plan pour l'extérieur", qui assure aux employés éloignés des avantages comparables à ceux du plan ontarien. Lorsque le besoin en a été évident, la Division a fait aussi des démarches auprès du Conseil du Trésor et obtenu le remboursement de l'excédent des frais médicaux dans les cas de maladies contractées en service dans des pays malsains. La Division assure d'autre part l'expédition des vaccins nécessaires lorsque les employés et leurs familles ne peuvent les obtenir sur place. Après avoir étudié divers rapports sur les postes classés malsains ou pénibles, on a décidé de faire une enquête par un médecin du ministère de la Santé nationale et du Bien-être social. Cette enquête, jusqu'à présent, s'est

étendue à 25 postes. On espère que la mise en œuvre des recommandations formulées à cette occasion, dans des rapports que l'on prépare actuellement, améliorera les conditions du service et soulagera les employés, soit par des congés d'un genre particulier, soit par d'autres mesures.

Les indemnités ont pour objet d'attirer les employés vers les carrières qu'offre le service extérieur et de leur permettre ensuite d'y conserver un niveau de vie comparable à celui de leurs homologues des services extérieurs des autres pays, d'ordinaire plus élevé qu'au Canada même. En général, l'application des règlements donne les résultats désirés, mais il se pose des cas individuels, notamment en matière d'éducation des enfants. La Division a dû soumettre au Conseil du Trésor à titre spécial, plusieurs cas de parents ayant dû assumer des frais inattendus pour donner à leurs enfants une éducation qui, au Canada, eût été gratuite ou à peu près. Ces problèmes d'indemnités, provenant de conditions extraordinaires qui se dérobaient aux solutions générales, sont examinés par la Section d'étude des indemnités, à laquelle est confiée l'interprétation des règlements dans les cas douteux.

Services administratifs du Ministère

En fait de services généraux du Ministère, la Division est chargée principalement de celui des dossiers. Elle tient à jour la comptabilité du traitement, des congés et du fonds de retraite de chaque employé du Ministère relevant de la Commission du service civil. Elle classe et met en dossier tous les documents du Ministère sauf les demandes de passeports et de visas (conservées au Bureau des passeports). Inutile de dire combien le service des dossiers est important dans un ministère comme celui des Affaires extérieures, de même que dans les postes de l'étranger, pour lesquels la Section forme les commis nécessaires. Elle tient à jour un index des rapports adressés par le Ministère au Conseil et à la Commission du Trésor. Elle est chargée du Manuel des règlements du Ministère, qu'il faut constamment reviser et modifier; elle publie des avis administratifs hebdomadaires relatifs au personnel (ce qui permet au Ministère de se tenir en communication avec son personnel, tant celui d'Ottawa que celui de l'étranger); elle tient à jour et distribue l'index téléphonique; elle garde un dossier sur chaque personne appartenant au Ministère, avec les indications nécessaires sur ses parents immédiats.

De la Division relève la Section des services de publication. Celle-ci, ou bien reproduit elle-même les documents qu'on lui confie, ou bien les envoie au Département des impressions et de la papeterie publiques lorsque ce recours est plus pratique et plus économique, par exemple lorsqu'on a besoin d'un grand nombre d'exemplaires d'un document sans caractère secret. La même section assure aussi la distribution des documents destinés aux divisions d'Ottawa et aux postes de l'extérieur.

D'autre part, la Division des services administratifs assure la liaison nécessaire avec le ministère du Commerce, afin de coordonner les méthodes administratives des deux ministères, qui ont à l'étranger, dans bien des cas, les mêmes

locaux et les mêmes services. La Division est chargée aussi de la liaison avec le ministère du Travail au sujet des accidents de travail survenant à ses employés, soit à Ottawa, soit à l'étranger. Elle est chargée de la correspondance relative à la succession des fonctionnaires du Ministère qui meurent à l'étranger, ou relative à l'application de la Loi et des Règlements sur la pension du service public ainsi que de la Loi sur la pension spéciale du service diplomatique.

C'est donc une division "fourre-tout", à laquelle on confie les tâches hétéroclites ne relevant d'aucune autre (comme celle, par exemple, de faire en sorte que les employés travaillant à l'étranger, qui sont considérés comme des résidents du Canada, ne soient pas oubliés lors du recensement de 1961).

Journalistes de l'ONU en visite au Canada

PARMI LES programmes que le ministère des Affaires extérieures a mis au point dans le domaine de l'information, il en est un dont l'objet est de permettre à un groupe choisi de journalistes étrangers de mieux connaître le Canada. Dans le cadre de ce programme, des correspondants de divers pays reçoivent, individuellement ou en groupes, l'invitation de visiter le Canada, leur itinéraire étant établi suivant ce qui les intéresse en particulier.

Un récent voyage de ce genre, qui a remporté un vif succès, a été organisé pour un groupe de correspondants accrédités auprès de l'Organisation des Nations Unies. Les membres en étaient soit chefs de bureau aux Nations Unies, soit correspondants en chef à l'ONU pour leurs organismes respectifs.

Le groupe, qui comptait 19 personnes, est arrivé à Ottawa le 24 mai, à bord d'un avion du ministère des Transports. L'après-midi du premier jour de la visite a été consacré à une excursion dans la capitale. Le soir a eu lieu un dîner officiel. En l'absence du secrétaire d'État aux Affaires extérieures, M. Howard Green, son secrétaire parlementaire, M. Wallace Nesbitt était l'hôte du groupe.

Le lendemain, les correspondants ont visité l'édifice du Parlement et la Chambre des communes, où ils ont été reçus par les leaders du gouvernement et les députés. L'après-midi, le premier ministre, M. Diefenbaker, a donné une conférence de presse, qui a été le point marquant de la visite; après la conférence, le groupe a pris le train pour Montréal.

Le 26 mai, les correspondants ont fait une excursion, sous les auspices de l'Administration de la voie maritime du Saint-Laurent. Le soir, le président de la société d'édition du *Montreal Star* recevait les visiteurs à dîner.

Le 27 mai, ceux-ci quittaient l'aéroport de Dorval à destination de New-York, par l'avion du ministère des Transports qui les avait amenés à Ottawa.

Commentant cette visite, le président de l'Association des correspondants à l'ONU a écrit: "Mes collègues ont souligné à quel point leur connaissance du Canada s'est étendue et à quel degré leur perspective du pays s'est améliorée". Le secrétaire de l'Association écrivit à son tour: "De tels voyages, si brève doive en être la durée, ont une valeur inestimable; ils nous fournissent le cadre indispensable à notre travail, et ceci est d'autant plus vrai dans le cas d'un pays vivant et dynamique comme le Canada, qui jouit d'un prestige international élevé".

Au point où en est le programme, on s'attend que 10 journalistes pourront visiter le Canada au cours de cette année financière.

Les affaires extérieures au Parlement

Consortia en vue de l'aide à l'Inde et au Pakistan

Le 2 juin, le premier ministre, M. Diefenbaker a fait à la Chambre des communes, la déclaration suivante:

La Chambre se souviendra que le Canada était représenté cette semaine aux réunions d'un consortium de pays et d'organismes internationaux qui s'intéressent au financement des besoins de l'Inde, en matière de change étranger, pour mener à bien son troisième plan quinquennal. A l'issue de la réunion, hier, une déclaration a été émise . . .

Je ne tenterai pas de répéter en détail ce que renferme cette déclaration. Assistaient à la réunion des représentants du Canada, de la République fédérale d'Allemagne, du Japon, du Royaume-Uni et des États-Unis, ainsi que des représentants de la Banque internationale pour la reconstruction et le développement et de l'Association internationale pour le développement. La France s'est jointe au consortium au cours des entretiens.

Lors de cette réunion, les membres du consortium, en vue de venir en aide à l'Inde, ont pris des engagements financiers qui s'élèvent à plus de 2 milliards de dollars pour les deux premières années du plan quinquennal. Grâce à ces importants engagements, l'Inde devrait pouvoir mettre sur pied ce projet d'expansion économique avec l'espoir de parvenir à réaliser ses objectifs. Le groupe a reconnu qu'afin de mener le projet à bien, non seulement l'Inde devra-t-elle affecter des ressources très considérables pour le financer, mais elle devra compter aussi sur un afflux de capitaux très important, tant du secteur privé que du secteur public.

Pour les deux premières années, les engagements se sont élevés en tout à 2,225 millions de dollars, y compris 56 millions du Canada. Cette contribution du Canada est de 28 millions pour chacune des deux années; ce montant comprend 18 millions par année, à titre d'aide accordée en vertu du Plan de Colombo et 10 millions, pour chacune des deux années, que le gouvernement s'est engagé à accorder, sous la forme de crédits à l'exportation, à condition que le Parlement approuve les modifications à la Loi sur l'assurance des crédits à l'exportation, pour lesquelles un projet de résolution figure au *Feuilleton* en ce moment.

En plus de ces engagements, les États-Unis se sont chargés de venir en aide à l'Inde, en mettant à sa disposition des denrées excédentaires. L'Inde reçoit également des dons de blé du Canada. Je signale que ces dons sont en sus de l'engagement de 28 millions par année pour les deux premières années. Nous avons mis de côté un montant de 7 millions de dollars, cette année, en prévision d'une demande de blé de l'Inde. La Chambre se souviendra que, l'an dernier, nous avons fourni du blé pour ce même montant à l'Inde à sa demande.

Tous les députés, j'en suis sûr, se réjouiront de l'heureuse issue de cette réunion internationale, qui revêt une importance primordiale pour la cause de la

paix. En temps utile, le Parlement sera prié de prendre les mesures nécessaires, afin de permettre au Canada d'assumer sa part de ces engagements. D'après la déclaration, les engagements pris lors des réunions de Washington en général sont soumis à l'autorisation législative. . .

Le 7 juin, le premier ministre a fait une déclaration analogue au sujet de l'aide au Pakistan:

Le 2 juin, j'ai fait part à la Chambre de l'issue des réunions qui se sont tenues à Washington la semaine dernière sous les auspices de la Banque mondiale en vue du financement des besoins de change étranger de l'Inde au cours du troisième plan quinquennal de ce pays. J'aimerais maintenant faire une déclaration analogue sur le Pakistan. La réunion du consortium a pris fin aujourd'hui à Washington. Je n'ai pas l'intention de reprendre tous les détails du communiqué qui a été émis aujourd'hui dans les diverses capitales. J'aimerais plutôt parler du rôle que le Canada a joué au sein du consortium. . .

D'après les calculs qu'elle avait faits, la Banque mondiale avait conclu que le Pakistan aurait besoin de 800 millions de dollars, en aide, des pays étrangers au cours des deux prochaines années financières. Le consortium n'a pu atteindre cet objectif, mais, tout en estimant que l'objectif initial de deux ans constituait la meilleure solution, il a convenu d'engagements pour 1961-1962, ce qui a permis la participation des États-Unis, de la Banque mondiale, et de l'Association internationale pour le développement. Conséquemment, les membres du consortium comptent revenir à ce programme lors de leur prochaine réunion sur le Pakistan, qui doit avoir lieu à l'automne.

Pour 1961-1962, les membres du consortium ont contracté des engagements supplémentaires de 320 millions de dollars, qui seront subordonnés, comme il convient, à la ratification législative ou à d'autres mesures d'autorisation requises. On a établi à 18 millions de dollars par année la part du Canada, qui prendra une double forme: l'aide dans le cadre du Plan de Colombo, soit 11½ millions de dollars, et les crédits à l'exportation, soit 12 millions de dollars pendant les deux prochaines années. Ces montants ne seront accordés, bien entendu, que si le Parlement approuve les subventions consenties dans le cadre du Plan de Colombo pour l'année prochaine, et les modifications pertinentes à la Loi sur l'assurance des crédits à l'exportation.

Je tiens à rappeler aux députés que le Canada, en plus de fournir cette aide au Pakistan, lui a accordé des subventions sous forme d'envois de blé dans le passé. Le Pakistan a demandé qu'en vertu du Plan de Colombo, nous lui envoyions autant de blé cette année que l'an dernier, et, en prévision de cette livraison, on réserve 3.65 millions de dollars pour 1961-1962. Ainsi, on s'attend que l'aide au Pakistan dans le cadre du Plan de Colombo atteigne environ 15 millions de dollars pendant l'année financière en cours.

Dans le communiqué, on verra que le Canada s'était auparavant engagé à fournir, en aide, au Pakistan la somme de 19.8 millions de dollars. Je crois comprendre que ce montant se rattache entièrement au programme canadien du Plan de Colombo mis à exécution au cours d'années antérieures, et qu'il n'exigera

pas de nouveaux crédits. On a suivi le même procédé que dans le cas des engagements déjà contractés par d'autres pays, qui atteignent au total 229.3 millions de dollars. . . .

Céréales pour la Chine communiste

S'adressant à la Chambre des communes, le 7 juin, le premier ministre a fait à ce sujet les commentaires suivants:

. . . La Chambre est au courant, bien sûr, des nouvelles qui ont été montées en épingle et qui, dans certains cas, ont fait la manchette plus ou moins sensationnelle, au sujet des difficultés à obtenir des pompes aspirantes spéciales de haute puissance pour décharger certains navires transportant des céréales des ports de l'Est canadien vers la Chine communiste.

Je signale immédiatement que la pénurie de pompes aspirantes convenables ne s'applique qu'aux bateaux-réservoirs et non aux navires de charge ou aux cargos.

Le cas qui nous occupe diffère sensiblement d'autres incidents qui ont suscité des ennuis dans le passé, car le Canada avait pu interpréter certains cas précédents comme la revendication de droits extraterritoriaux et comme un empiétement sur la souveraineté canadienne. Dans le cas présent, l'équipement en question est un produit des États-Unis et l'entreprise qui le fabrique est une société américaine dont le siège est aux États-Unis et qui n'a pas de filiale au Canada.

De même que nous comptons faire respecter notre souveraineté par les pays étrangers, nous devons aussi reconnaître aux États-Unis le droit de légiférer au mieux de leurs intérêts et de réglementer leurs produits ainsi que la ligne de conduite à laquelle doivent se conformer leurs ressortissants. Cependant, nous nous préoccupons de toute mesure qui pourrait nuire à l'important commerce des céréales du Canada et aussitôt que la chose nous a été signalée hier après-midi, nous nous sommes occupés de faire l'impossible pour faciliter le mouvement continu et ininterrompu des céréales vers la Chine.

Des pourparlers officiels ont déjà eu lieu; à la suite d'entretiens entre l'ambassadeur Heeney et les fonctionnaires américains de qui relève cette question, toute l'affaire a été mise à l'étude. En attendant, le gouvernement s'est appliqué à chercher des sources d'approvisionnement ici au Canada ou dans d'autres pays, ou de mettre sur pied sans tarder au Canada les installations nécessaires pour fabriquer ce matériel rare.

Les pompes de haute puissance qu'on utilise pour décharger les bateaux-réservoirs ne sont pas fabriquées en série. La nécessité d'avoir de telles pompes à bord des bateaux se pose surtout lorsque le port de livraison ne reçoit pas habituellement de grosses expéditions, notamment par gros bateaux-citernes, et par conséquent ne dispose pas des installations appropriées sur les quais.

Des enquêtes ont été faites au Royaume-Uni et en Europe, par l'entremise du

Service des délégués commerciaux, sur les autres solutions possibles, et un représentant du ministère du Commerce est ce matin dans une usine de l'Ontario, qui est, à l'heure actuelle, la productrice la plus indiquée. Nous croyons que les compagnies canadiennes peuvent produire les pompes à succion nécessaires, et la compagnie dont je viens de parler nous assure qu'elle peut produire des pompes à succion d'une capacité de 300 tonnes par jour, comparativement à une capacité de 600 tonnes par jour, pour ce qui est du matériel produit aux États-Unis. Des entretiens sont présentement en cours avec la Fédération canadienne de navigation en vue de mettre au point des arrangements visant à déterminer le volume des besoins et le moment opportun de les remplir, ainsi qu'à coordonner la production nécessaire. Je devrais ajouter que les propriétaires et exploitants des navires en question reconnaissent leurs responsabilités en vertu de leurs arrangements contractuels avec l'importateur chinois. Le gouvernement va faciliter et coordonner leurs efforts de façon appropriée.

Le gouvernement est déterminé à faire en sorte que ces envois de céréales, qui importent tellement au Canada, s'effectuent sans interruption et sans délai. Jusqu'ici, les envois des côtes est et ouest du Canada se sont faits selon les prévisions, et nous avons l'intention de maintenir ce rythme. En ce qui concerne la compagnie canadienne, nous sommes assurés que les pompes nécessaires peuvent être livrées d'ici trois semaines, et nous avons informé les compagnies de navigation en conséquence. Je tiens à souligner que rien n'autorise à croire que cet événement compromettra de quelque façon la mise en œuvre de l'accord conclu entre le Gouvernement chinois et la Commission du blé. . .

Le lendemain, M. Diefenbaker a fait part à la Chambre de la solution apportée à ce problème:

J'ai fait part à la Chambre hier de l'initiative que prenait le gouvernement pour garantir que les envois de céréales à la Chine continentale ne seraient ni interrompus, ni retardés, par le problème qui a surgi au sujet des appareils de déchargement des États-Unis. J'ai signalé alors qu'outre les démarches urgentes que nous faisons en vue de découvrir ou de faire naître d'autres sources d'approvisionnement, l'ambassadeur du Canada à Washington s'entretenait de la question avec des dirigeants du Gouvernement des États-Unis. J'ai dit que la décision relevait du Gouvernement des États-Unis, mais que le Gouvernement du Canada insistait pour qu'on examine à nouveau la décision antérieure qui avait abruptement interrompu la livraison de cet équipement si nécessaire.

En conséquence de la prompte et minutieuse attention que le problème a reçue hier à Washington, la trésorerie des États-Unis est maintenant disposée à autoriser, à titre de mesure exceptionnelle, les entreprises américaines qui en feraient la demande, à exporter l'équipement de déchargement nécessaire qui aurait déjà été commandé pour être installé sur les bateaux livrant les céréales à la Chine communiste à partir de ports canadiens.

Même si cet assouplissement se limite à l'équipement déjà commandé, les commandes déjà faites répondront vraisemblablement, je pense, aux besoins immédiats et permettront de procéder sans difficulté au chargement de toutes les

quantités prévues pendant les prochaines semaines, tandis que les armateurs dont les bateaux arriveront plus tard et qui n'ont pas encore placé les commandes correspondant à leurs besoins prendront des dispositions pour la livraison de pompes d'autre provenance.

Les autorités américaines ont pris cette décision à la requête du Gouvernement canadien. Je suis sûr que, d'une façon générale, les députés tiendront à dire combien nous apprécions le bon sens dont a fait preuve le Gouvernement américain en soumettant à un nouvel examen cette question d'un si grand intérêt pour le Canada. Les adaptations auxquelles ils ont procédé ne leur ont pas été faciles, étant donné la ligne de conduite établie depuis longtemps outre-frontière et le fort courant d'opinion qui y existe contre toute participation des États-Unis à des échanges commerciaux avec la Chine communiste. C'est un autre exemple des rapports qui existent entre nos deux pays, et dans le cadre desquels, sans déroger d'aucune façon à sa souveraineté ou à son indépendance, chacun essaie, par les voies diplomatiques, d'accommoder l'autre; c'est un exemple de coopération que pourrait suivre le monde entier.

La question du Marché commun

Répondant à une question au sujet de la date d'arrivée au Canada de la mission du Commonwealth chargée d'expliquer l'attitude du Royaume-Uni au sujet du Marché commun européen, le 9 juin, M. Diefenbaker a dit notamment:

... Nous n'ignorons pas que le Gouvernement du Royaume-Uni est en train de rechercher la meilleure façon d'organiser des consultations efficaces avec les autres gouvernements du Commonwealth sur la question du Marché commun européen et de l'entrée du Royaume-Uni dans ce Marché. J'ai fait voir clairement au premier ministre du Royaume-Uni—et il l'a reconnu—qu'il devrait y avoir consultation avant que le Gouvernement du Royaume-Uni prenne des dispositions en ce sens.

Il y a eu des consultations ininterrompues au niveau des fonctionnaires. Les plus récents pourparlers de la série ont eu lieu à Londres, il y a deux semaines, lors de la réunion des hauts conseillers économiques des pays du Commonwealth. Quant aux consultations au niveau ministériel entre le Royaume-Uni et le Canada, il n'y a encore rien de précis.

Je dirai à ce propos que des consultations bilatérales peuvent être utiles, étant donné les intérêts particuliers des divers pays, mais qu'au lieu de limiter les consultations à des réunions distinctes, les pays intéressés du Commonwealth devraient plutôt se réunir tous ensemble. J'envisage des consultations bilatérales au niveau des fonctionnaires et au niveau ministériel. En raison des conséquences possibles de l'adhésion du Royaume-Uni au Marché commun, j'estime qu'il y a lieu d'envisager très sérieusement des pourparlers collectifs à l'échelon ministériel et même, au besoin, une réunion des premiers ministres.

Le 13 juin, le premier ministre a fait à ce sujet une plus longue déclaration:

... Si la Chambre me le permet, j'aimerais développer les observations que j'ai présentées le 9 juin 1961. Le gouvernement, ai-je dit alors, jugeait nécessaire de maintenir un équilibre entre les consultations bilatérales et les consultations collectives. Je songeais à des consultations bilatérales tant au niveau des fonctionnaires que des ministres, mais étant donné les répercussions que l'adhésion du Royaume-Uni au Marché commun peut entraîner, je pencherais plutôt pour des consultations collectives entre ministres, et, au besoin, pour une réunion des premiers ministres.

De nouveaux échanges de vues ont eu lieu avec le Gouvernement du Royaume-Uni, qui tenaient compte de ces déclarations. Le résultat, c'est que l'on prend actuellement des dispositions pour qu'une réunion ministérielle ait lieu à Ottawa à une date à convenir, probablement dans la deuxième semaine de juillet, entre le secrétaire d'État pour les relations du Commonwealth, le très honorable Duncan Sandys, et les ministres canadiens intéressés, soit le secrétaire d'État aux Affaires extérieures, le ministre des Finances et le ministre du Commerce. J'espère avoir aussi l'occasion de voir M. Sandys.

En donnant son assentiment, le Gouvernement du Canada a bien nettement établi qu'à ses yeux, les entretiens avec M. Sandys ne peuvent que servir à examiner la question et qu'ils ne sauraient constituer la base d'une décision ou d'une entente exécutoire quant à l'attitude du Canada sur cette question. Si j'apporte cette précision, c'est que, tout en reconnaissant la valeur de contacts préparatoires entre les Gouvernements du Royaume-Uni et du Canada, je suis également persuadé que ces questions doivent faire l'objet de discussions entre représentants du Commonwealth réunis.

Il y a eu, il y a trois semaines, à Londres, des discussions collectives au niveau des fonctionnaires supérieurs du Commonwealth, et j'espère qu'après les entretiens de M. Sandys ici et celles d'autres ministres du Royaume-Uni dans d'autres parties du Commonwealth, il sera jugé bon et opportun d'avoir des discussions collectives au niveau ministériel. Une occasion régulière de le faire se présentera quand les ministres de l'économie du Commonwealth tiendront leur réunion d'automne.

Les journaux du Royaume-Uni et du Canada ont fait écho à mes observations de vendredi dernier au sujet de la nécessité de convoquer une réunion des premiers ministres du Commonwealth pour étudier toute cette question. Certains journaux et commentateurs ont pensé que je préconisais la tenue immédiate d'une réunion des premiers ministres. En lisant ma déclaration, on voit bien que ce n'est pas exact. Je n'ai pas demandé la tenue immédiate d'une réunion des premiers ministres; j'ai plutôt dit qu'il faudrait la convoquer, si c'est nécessaire. Ce que j'ai voulu dire, et je le répète, c'est que je prévois que certaines circonstances peuvent rendre une telle réunion souhaitable et même nécessaire. Il est impossible, pour l'instant, de décider avec certitude si une telle réunion des premiers ministres devrait avoir lieu. Ce sont seulement les événements et surtout le résultat des discussions et des consultations bilatérales qui nous permettront de prendre une décision.

... Je veux répéter et souligner que les rapports éventuels du Royaume-Uni avec la Communauté économique européenne sont très importants pour le Canada et pour tout le Commonwealth. Les conséquences politiques et économiques sont si vastes et complexes que tous les pays intéressés se doivent de les examiner très sérieusement. C'est à la lumière de ces répercussions possibles et surtout en pensant aux intérêts politiques et économiques du Canada que le gouvernement insiste sur la tenue de consultations suivies et efficaces.

Conférence sur le Laos

Le secrétaire d'État aux Affaires extérieures, M. Green, de retour de Genève, a fait, le 23 juin, à la Chambre des communes, le compte rendu suivant au sujet de la Conférence sur la situation au Laos:

Je suis rentré hier soir d'une conférence sur la situation au Laos réunie à Genève et qui, comme on le sait, dure depuis cinq semaines environ. J'allais à Genève ayant en vue quatre objectifs: premièrement, faire tout ce qui était possible pour amener la Conférence à rédiger un accord. Jusqu'ici, on a assisté à ce qu'on pourrait appeler un débat sur le discours du trône, sans qu'il se fasse le moindre travail par écrit. Il est essentiel, par exemple, que l'on se mette à rédiger le plus tôt possible le mandat d'une Commission de surveillance internationale et à préparer les textes d'une déclaration de neutralité à signer par les 13 pays qui participent à la Conférence, à part le Laos, et d'une seconde déclaration à signer, cette fois, par le Laos lorsqu'un accord se sera fait au sujet du gouvernement de ce malheureux pays.

Deuxièmement, exposer les grandes lignes de la conception canadienne du mandat à donner à la Commission de surveillance de la trêve. Cette Commission représente notre principal intérêt dans l'affaire du Laos. C'est parce qu'il en fait partie que le Canada a été invité à la Conférence.

Troisièmement, je pensais obtenir des appuis en vue d'instructions plus précises et d'un meilleur équipement pour la Commission de surveillance de la trêve.

Enfin, je voulais conférer avec les représentants des autres pays participants. La chose est fort importante, croyez-m'en, car en discutant la situation de temps à autre avec les autres délégués, on peut faire pas mal de travail, que ces délégués partagent ou non notre point de vue général...

Pour ce qui est du premier objectif, j'ai bon espoir qu'au cours de la semaine prochaine, la Conférence abordera à huis clos l'examen du mandat de la Commission. En théorie, nous pensons qu'il faudrait peut-être nommer deux ou trois représentants de chaque pays au lieu de compter un plus grand nombre de participants, comme ce fut le cas jusqu'ici, et qu'il faudrait s'en tenir à des discussions, au lieu de prononcer des discours rédigés d'avance.

Les autres délégations ont fortement approuvé la demande visant à accorder un appui plus soutenu à la Commission internationale. J'ai fait cette demande le

15 juin. Le lendemain, les États-Unis et la France présentaient une offre écrite d'équipement aux coprésidents de la Conférence, les représentants du Royaume-Uni et de l'Union soviétique. Je voudrais aussi que ces offres soient imprimées, si j'en ai l'autorisation.

L'Union soviétique étant coprésident, son consentement est nécessaire à l'adoption de telles mesures; or, jusqu'ici, M. Gromyko, ministre des Affaires étrangères, n'a pas donné son approbation. Il a proposé que les trois nations représentées auprès de la Commission, l'Inde, la Pologne et le Canada, adressent des messages à leurs commissaires au Laos, leur demandant s'il ne serait pas possible d'obtenir ce matériel, notamment des avions légers et des hélicoptères, des Laotiens eux-mêmes. Cela m'a paru tout à fait insensé. Cependant, nous avons accepté d'adresser un message à M. Léon Mayrand, notre commissaire canadien au Laos, lui demandant son avis sur la possibilité de louer des Laotiens le matériel nécessaire, afin que la Commission puisse accomplir son travail. Nous avons reçu le lundi 19 juin, une réponse que la Chambre lira avec intérêt, je crois. Cette réponse montre clairement quels sont les obstacles auxquels la Commission doit faire face au Laos, à cause du refus des coprésidents de fournir le matériel suffisant. Incidemment, quand je critique les coprésidents, en réalité je critique l'Union soviétique, car, depuis le début, les Britanniques se sont montrés disposés à faire en sorte que ce matériel soit fourni, mais ils ne peuvent, à eux seuls, prendre la décision. Il faut que ce soit une décision conjointe des deux coprésidents. La réponse canadienne du Laos était la seule qui avait été reçue quand j'ai quitté Genève hier matin.

Avant-hier, j'ai fait une autre déclaration sur la nécessité absolue de fournir ce matériel, et ma déclaration a été appuyée de façon très utile par le représentant de la France, et par le gouverneur Averell Harriman, représentant des États-Unis, et par le très honorable Malcolm Macdonald, chef de la délégation britannique, dont l'appui s'est révélé particulièrement important, vu que c'est l'un des deux coprésidents de la Conférence.

Entre-temps, les trois princes du Laos, le prince Boun Oum, premier ministre du gouvernement reconnu par les États-Unis et la Grande-Bretagne, le prince Souphanouvong, chef du Pathet Lao et qui représente les communistes, et le prince Souvanna Phouma, qu'on dit neutraliste, se sont réunis à Zurich, en Suisse. Leurs pourparlers auraient accusé un peu de progrès. Le communiqué de ce matin est encourageant bien qu'il soit rédigé en termes généraux de sorte que la Chambre ne peut guère s'attendre à ce qu'une entente finale et décisive intervienne entre les trois princes demain, après-demain ou d'ici quelque temps.

J'ai bien peur que l'Union soviétique ne tienne pas réellement à ce que la Commission du Laos travaille de façon efficace. C'est ce que je conclus des observations de ses délégués et de leurs décisions concernant les demandes d'équipement. En refusant d'équiper la Commission ou en retardant la fourniture de l'équipement nécessaire, on paralyse la Commission. Cet état de choses n'est guère encourageant.

La tâche que le Canada a entreprise en tant que membre de la Commission

de surveillance de la trêve entraîne des frais énormes. Les représentants du ministère de la Défense nationale et du ministère des Affaires extérieures au Laos font un excellent travail dans des conditions extrêmement difficiles. Je crois que les travaux de la Commission sont extrêmement importants. Il se pourrait qu'elle soit le moyen d'empêcher les événements actuels dans ce pays du Sud-Ouest asiatique de dégénérer en une troisième guerre mondiale. De toute façon, l'existence de la Commission et le fait que la Conférence s'est réunie à Genève ont, j'en suis sûr, grandement diminué les combats véritables au Laos. Le conflit n'est pas complètement terminé, mais, à mon avis, il y aurait eu beaucoup plus d'engagements si la Commission n'avait pas été formée et si la Conférence n'avait pas eu lieu.

Le Canada fera tout ce qu'il pourra pour aider. Je suis sûr que tous les députés appuieront les efforts de la délégation canadienne en ce sens. Nous sommes très bien représentés. Le président de notre délégation est M. Chester A. Ronning, haut-commissaire du Canada en Inde. Il est né en Chine et parle le chinois. De fait, il a fait ses études avec un ou deux des délégués chinois et peut beaucoup aider dans les délibérations de la Conférence. Nous sommes également représentés par M. Paul Bridle, notre ambassadeur en Turquie qui a été pendant un an commissaire au Laos. Le troisième délégué est M. Ralph Collins, ancien chef de notre division de l'Extrême-Orient à Ottawa. M. Collins aussi est né en Extrême-Orient. Nous recevons également une excellente aide du brigadier George Leech, du ministère de la Défense nationale, qui a été membre de la délégation canadienne au Sud Vietnam. Ces Canadiens ne travaillent pas à Genève dans ce qu'on pourrait appeler une atmosphère de vacances et je crois qu'ils rendent un bien grand service à notre pays. Je suis heureux de pouvoir leur rendre cet hommage aujourd'hui.

Livraison de munitions au Portugal

En réponse à une question, le 24 juin, le premier ministre a déclaré:

La Chambre n'ignore pas que le Canada participe à un programme d'aide mutuelle dont l'objet est d'aider nos alliés européens de l'OTAN à accroître leur capacité de résistance à l'agression. Ce programme est sous la direction de l'OTAN, et les attributions d'armes sont faites d'après les recommandations des autorités militaires et civiles centrales de l'OTAN. En vertu de ce programme, le Canada a accordé son aide au Portugal. Cette aide a été accordée à condition qu'elle ne serve qu'à renforcer la puissance de dissuasion et de résistance à l'agression de l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord, et seulement pour la défense de la région de l'OTAN, définie à l'article 6 du Traité de l'Atlantique Nord. Cette condition a été officiellement communiquée à tous les pays, y compris le Portugal, qui ont reçu de l'aide du Canada en vertu du programme d'aide mutuelle.

Il n'y a pas eu de livraisons de munitions au Portugal depuis novembre 1960.

NOMINATIONS ET DÉPLACEMENTS DANS LE SERVICE DIPLOMATIQUE DU CANADA

- M. J. C. Stepler, admis au ministère des Affaires extérieures le 15 mai 1961, est affecté au haut-commissariat du Canada à Londres. Il a quitté Ottawa le 1^{er} juin 1961.
- M. R. Doyon est entré au ministère des Affaires extérieures le 1^{er} juin 1961 à titre d'agent du service extérieur classe 1.
- M. R. G. Seaborn est entré au ministère des Affaires extérieures le 1^{er} juin 1961 à titre d'agent du service extérieur classe 1.
- M. T. C. Bacon est entré au ministère des Affaires extérieures le 2 juin 1961 à titre d'agent du service extérieur classe 1.
- M. J. Morin, ambassadeur du Canada en Colombie est nommé ambassadeur au Portugal. Il a quitté Bogota le 2 juin 1961.
- M. A. P. Sherwood, du haut-commissariat du Canada à Kuala-Lumpur, est affecté à l'administration centrale. Il a quitté Kuala-Lumpur le 4 juin 1961.
- M^{lle} L. Gauthier, de l'administration centrale, est affectée à la mission permanente du Canada auprès de l'Office européen des Nations Unies à Genève. Elle a quitté Ottawa le 4 juin 1961.
- M. M. Héroux, de l'ambassade du Canada à Madrid, est affecté à l'administration centrale. Il a quitté Madrid le 7 juin 1961.
- M. F. M. Bild est entré au ministère des Affaires extérieures le 7 juin 1961 à titre d'agent du service extérieur classe 1.
- M. J.-B.-R. Chaput, de l'ambassade du Canada à Paris, est affecté à l'administration centrale. Il a quitté Paris le 8 juin 1961.
- M. D. B. Hicks, du consulat général du Canada à San-Francisco, est affecté à l'administration centrale. Il a quitté San-Francisco le 9 juin 1961.
- M^{lle} M. I. M. Dunlop a quitté le ministère des Affaires extérieures le 9 juin 1961.
- M. C. O. Spencer, de l'administration centrale, est affecté à l'ambassade du Canada à Tokyo. Il a quitté Ottawa le 11 juin 1961.
- M. J.-J. Dupuis, de l'administration centrale, est affecté à l'ambassade du Canada à Tokyo. Il a quitté Ottawa le 11 juin 1961.
- M. J.-F.-X. Houde, de l'administration centrale, est affecté à l'ambassade du Canada à Montevideo. Il a quitté Ottawa le 11 juin 1961.
- M. M. DeGoumois, du haut-commissariat du Canada à Karachi, est affecté aux Commissions internationales en Indochine. Il a quitté Karachi le 14 juin 1961.
- M. C. Roquet, de l'administration centrale, est affecté à l'ambassade du Canada à Ankara. Il a quitté Ottawa le 14 juin 1961.
- M. R. Garneau, de l'ambassade du Canada à Bruxelles, est affecté à l'ambassade du Canada à Paris. Il a quitté Bruxelles le 16 juin 1961.
- M. J. R. Francis, de l'ambassade du Canada à Pretoria, est affecté à l'administration centrale. Il a quitté Pretoria le 17 juin 1961.
- M. G. P. Kidd est nommé ambassadeur du Canada à Cuba. Il a quitté Ottawa le 18 juin 1961.
- M^{lle} M. R. Fraser est entrée au ministère des Affaires extérieures le 19 juin 1961 à titre d'agent du service extérieur classe 1.
- M. A. de W. Mathewson, du haut-commissariat du Canada à la Nouvelle-Delhi, est affecté à l'administration centrale. Il a quitté la Nouvelle-Delhi le 21 juin 1961.
- M. A. C. Anderson se retire du service diplomatique du Canada le 23 juin 1961.
- M. H. L. Weidman, de l'administration centrale, est affecté au consulat général du Canada à Léopoldville. Il a quitté Ottawa le 26 juin 1961.

- M. C. T. Stone est entré au ministère des Affaires extérieures le 26 juin 1961 à titre d'agent du service extérieur classe 1.
- M. G.-H. Blouin, de l'administration centrale, est affecté à l'ambassade du Canada à Athènes. Il a quitté Ottawa le 29 juin 1961.
- M^{me} D. Osborne, de l'administration centrale, est affecté à l'ambassade du Canada à Paris. Elle a quitté Ottawa le 29 juin 1961.

LES TRAITÉS

Faits courants

Bilatéral

États-Unis d'Amérique

Échange de Notes entre le Canada et les États-Unis d'Amérique relatif à l'amélioration de la défense aérienne de la région Canada-États-Unis de l'OTAN, au programme des deux gouvernements pour le partage de la production de défense et à l'octroi d'assistance à certains autres gouvernements de l'OTAN.

Ottawa le 12 juin 1961.

En vigueur le 12 juin 1961.

Publication

Recueil des Traités 1957, N° 36. Accord entre le Royaume-Uni, le Canada, l'Australie, la Nouvelle-Zélande, l'Union Sud-Africaine, l'Inde et le Pakistan, d'une part, et la République fédérale d'Allemagne, d'autre part, concernant les cimetières, sépultures et monuments de guerre des pays du Commonwealth situés dans le territoire de la République fédérale d'Allemagne. Signé à Bonn le 5 mars 1956. En vigueur le 12 juin 1957.

AFFAIRES EXTÉRIEURES

Sous le titre Affaires Extérieures, le ministère des Affaires extérieures publie chaque mois un compte rendu de son activité ainsi qu'une documentation abondante sur le rôle du Canada dans le domaine international.

Cette publication peut être reproduite entièrement ou en partie, de préférence avec indication de source.

Abonnement: Un dollar par année (étudiants: 50c.) franco.

Les remises doivent être établies à l'ordre du Receveur général du Canada et adressées à l'Imprimeur de la Reine, Ottawa (Canada). Autorisé comme envoi postal de la deuxième classe, Ministère des Postes, Ottawa.

Vol. XIII N° 8

Table des matières

Août 1961

Consortia pour l'aide à l'Inde et au Pakistan	278
Le Canada, le Royaume-Uni et la CEE	282
Le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés	283
Groupe interparlementaire Canada-États-Unis	288
Des boursiers de la Dotation Carnegie à Ottawa	295
Les affaires extérieures au Parlement	
Situation au Koweït	296
Commission de la trêve au Laos	296
Tension internationale	297
Le Canada et l'OEA	298
Nominations et déplacements dans le service diplomatique du Canada	299

Consortia pour l'aide à l'Inde et au Pakistan

LE CONSORTIUM pour l'Inde s'est réuni à Washington les 25 et 26 avril et du 31 mai au 2 juin; les 5, 6 et 7 juin, ce fut le tour du consortium pour le Pakistan. Ces deux organismes ont tenu séance sous les auspices de la Banque internationale pour la reconstruction et le développement; ils groupent les représentants des gouvernements et des institutions internationales désireux de contribuer au développement de l'Inde et du Pakistan.

Le Canada a aidé ceux-ci dès 1951, année où fut inauguré le Plan de Colombo. Au début de 1961, le Gouvernement canadien avait consacré plus de 330 millions de dollars à l'aide étrangère en vertu du Plan. Une nouvelle tranche de 50 millions pour la présente année porte le total à 380 millions, dont plus de 170 millions à l'Inde, et plus de 100 millions au Pakistan.

A la quatrième réunion du consortium pour l'Inde, les délégués se sont engagés à fournir 2 milliards de dollars au cours des deux années qui vont suivre, ce qui permettra à la Nouvelle-Delhi de lancer son troisième plan quinquennal de développement économique (1961-1966). Étaient présents des représentants du Canada, de la République fédérale d'Allemagne, du Japon, du Royaume-Uni, des États-Unis, de la Banque internationale pour la reconstruction et le développement et de l'Association internationale pour le développement. Le délégué de la France s'est joint à eux au cours des entretiens, tandis que l'Autriche, le Danemark, la Norvège, la Suède et le Fonds monétaire international avaient envoyé des observateurs.

La deuxième réunion du consortium pour le Pakistan a eu lieu peu après, afin d'envisager un supplément d'aide pour le deuxième plan quinquennal de ce pays, lancé le 1^{er} juillet 1960. Les délégués s'étaient déjà engagés à verser près de 230 millions de dollars; à la dernière séance, les représentants ont promis de décaisser en plus 320 millions au cours de la deuxième année de la mise en oeuvre du plan (1961-1962). Grâce à ce total de 550 millions, le Pakistan devrait pouvoir financer les importations indispensables à la stabilité de son économie pendant l'année à venir, et maintenir le rythme actuel de son essor. Les représentants étaient les mêmes qu'au consortium pour l'Inde, à l'exception de l'Autriche qui n'avait pas envoyé d'observateur.

Les délégués aux deux consortia ont demandé que l'aide accordée aux pays intéressés alourdisse le moins possible le fardeau des remboursements en devises étrangères, et ont entrepris l'étude des modalités d'application les plus favorables à cet égard.

Historique succinct du consortium pour l'Inde

C'est en août 1958 qu'a été créé le consortium pour l'Inde, alors que sur l'invitation de la Banque internationale pour la reconstruction et le développement, l'Allemagne, le Japon, le Royaume-Uni, les États-Unis et le Canada s'étaient réunis

pour étudier le financement du développement économique de l'Inde, et particulièrement pour examiner la pénurie de devises étrangères dont l'Inde souffrait à l'époque et qui menaçait la réalisation de son deuxième plan quinquennal. Les délégués réussirent à tirer le pays de cette impasse et s'efforcèrent de trouver la formule qui permettrait à la Nouvelle-Delhi d'étayer sur des bases solides l'essor économique indien. Ils garantirent à l'Inde et aux pays qui lui accordaient leur aide qu'une carence aussi sérieuse de devises étrangères ne se reproduirait plus. C'est à la demande des autorités indiennes que le Canada avait envoyé ses représentants à la réunion. Depuis lors, notre pays a permis à l'Inde de se procurer des biens d'équipement nécessaires, grâce aux crédits votés par le Parlement canadien en vertu du Plan de Colombo. Ces crédits, prenant la forme de subventions, n'imposent à l'Inde aucune obligation financière.

En mars 1959, alors que se réunit le deuxième consortium pour l'Inde, les délégués furent en mesure de se rendre compte des progrès accomplis; leurs engagements d'aide financière pour l'année suivante garantirent une progression économique constante et la stabilité des réserves indiennes de devises étrangères. Réuni pour la troisième fois en septembre 1960, le consortium étudia l'aide requise pour la dernière année du deuxième plan quinquennal, et analysa les perspectives du troisième plan, notamment l'importance et la nature de l'aide extérieure dont l'Inde aurait besoin. Les représentants conclurent que la réussite de ce plan exigeait une mobilisation massive de capitaux nationaux et étrangers.

Quatrième consortium pour l'Inde

En avril 1961, le quatrième consortium s'est réuni à Washington pour décider des engagements financiers des pays voulant aider l'Inde à mettre en œuvre son troisième plan quinquennal (1961-1966), à combler le déficit prévu de ses paiements extérieurs au cours de la première année, et à se procurer de nouvelles commandes. La réunion fut ajournée pour permettre aux gouvernements et institutions intéressés d'analyser ces questions de façon approfondie. Il a été décidé de convoquer les membres à la fin de mai.

Les délégués se sont réunis de nouveau à Washington du 31 au 2 juin. Comme nous l'avons signalé plus haut, plus de 2 milliards ont été promis à l'Inde. Une fois approuvée par les divers parlements nationaux ou autres autorités compétentes, cette somme sera ventilée comme suit:

Année de l'engagement: Années financières de l'Inde

	1961/1962	1962/1963	Total pour les deux exercices	1963/1964 1965/1966	Total des engagements
Canada	28*	28*	56*	—*	56*
France	15	15	30	—	30
Allemagne	225	139	364	61	425
Japon	50	30	80	—	80

	1961/1962	1962/1963	Total pour les deux exercices	1963/1964 1965/1966	Total des engagements
Royaume-Uni	182	68	250	—	250
États-Unis	545	500	1,045	—	1,045
BIRD et AID	250	150	400	—	400
Total	<u>1,295</u>	<u>930</u>	<u>2,225</u>	<u>61</u>	<u>2,286</u>

*En millions de dollars.

Cette aide, échelonnée sur deux années, sera grossie d'un important afflux de capitaux publics et privés. Le Canada s'est engagé à verser 56 millions de dollars, soit 28 millions par an, dont 18 millions seront disponibles chaque année en vertu du Plan de Colombo et 10 millions sous forme de crédits d'exportation à long terme. En plus des engagements sus mentionnés, les États-Unis se sont engagés à appuyer le troisième plan quinquennal de l'Inde en tenant à sa disposition des produits excédentaires représentant près de 1,300 millions de dollars. A ses 28 millions annuels, le Canada ajoutera cette année 7 millions de dollars qui serviront à financer les achats de blé dont l'Inde pourrait avoir besoin.

Les délégués sont convenus de se réunir de nouveau dans le courant de 1961, pour passer la situation en revue et étudier la possibilité d'une aide supplémentaire. D'autres pays désireux d'aider l'Inde participeront peut-être au prochain consortium. Les délégués sont d'avis qu'une réunion ultérieure s'impose afin de mesurer les progrès du troisième plan quinquennal et de calculer les besoins de l'Inde pour les trois dernières années du plan.

Le consortium pour le Pakistan

En 1960, le Pakistan a demandé à la Banque internationale pour la reconstruction et le développement d'organiser un consortium des pays qui s'intéressaient au développement de l'économie pakistanaise. Ce consortium devait coordonner l'aide financière de l'étranger indispensable à la mise en œuvre du deuxième plan quinquennal du Pakistan. Peu après cette demande, Karachi et la Nouvelle-Delhi signaient le traité sur les eaux de l'Indus. On se mit d'accord sur la réunion d'un consortium pour le Pakistan, en octobre 1960, qui suivrait la troisième réunion du consortium pour l'Inde. Placée sous les auspices de la Banque internationale, cette réunion permit aux pays qui aidaient financièrement le Pakistan, d'exprimer leurs opinions sur le progrès du pays, et d'étudier ensemble le montant et la nature de l'aide étrangère nécessitée par le deuxième plan quinquennal (1960-1965), ainsi que leur participation à des programmes et projets définis.

Le deuxième consortium pour le Pakistan

Lors de leur deuxième réunion, du 5 au 7 juin 1961, les délégués du consortium pour le Pakistan ont évoqué les efforts accomplis par ce pays pour créer la conjoncture la plus favorable au progrès économique et à la mobilisation des efforts nationaux dans ce sens, réussite qui s'est accompagnée d'un relâchement des con-

trôles administratifs et d'une lutte efficace contre l'inflation. Les représentants ont admis que, pour se poursuivre, ce programme exigerait une aide étrangère ininterrompue.

Les délégués au consortium se sont engagés à verser au Pakistan une aide complémentaire en 1961-1962, sous réserve des autorisations parlementaires ou autres:

	Aide complémentaire	Aide consentie antérieurement	Total
Canada	18.0*	19.8*	37.8*
France	10.0	—	10.0
Allemagne	25.0	37.5	62.5
Japon	20.0	20.0	40.0
Royaume-Uni	19.6	22.4	42.0
États-Unis	150.0	129.6	279.6
Banque internationale et AID	77.4	—	77.4
Total	<u>320.0</u>	<u>229.3</u>	<u>549.3</u>

*En millions de dollars

Le consortium s'est principalement occupé de l'aide pour l'année financière 1961-1962, car les autorités pakistanaïses procèdent actuellement à une révision du plan quinquennal. Les délégués se réuniront de nouveau dans le courant de 1961 pour examiner le programme revu et se prononcer sur l'importance et la nature de l'aide requise pour les deuxième et troisième années de mise en œuvre.

Le Canada s'est engagé à verser en tout 37.8 millions de dollars, dont 19.8 millions approuvés antérieurement. Sur les 18 millions nouveaux, 11.5 millions seront versés au Pakistan en vertu du Plan de Colombo et 6.5 millions sous forme de crédits d'exportation à long terme. En outre, près de 3.5 millions accordés en vertu du Plan de Colombo seront versés sous forme de subventions en nature, en l'occurrence en blé canadien.

Évoquant aux Communes les travaux du consortium, le premier ministre, M. Diefenbaker, a déclaré qu'il était persuadé que les députés canadiens applaudiraient les efforts des délégués, grâce auxquels le Pakistan pourra combler le déficit de sa balance des paiements et maintenir le rythme de développement atteint au cours de la première année de son deuxième plan quinquennal.

Dans ses deux exposés au sujet des consortia pour l'Inde et le Pakistan, faits à quelques jours d'intervalle, le premier ministre s'est félicité de ce que les réunions se soient soldées par des réussites dont tous les députés pouvaient sincèrement se réjouir.

Le Canada, le Royaume-Uni et la CEE

LES 13 ET 14 JUILLET, le secrétaire d'État britannique aux relations avec le Commonwealth, M. Duncan Sandys, accompagné de hauts fonctionnaires du Royaume-Uni, s'est entretenu à Ottawa avec le secrétaire d'État aux Affaires extérieures, le ministre des Finances, le ministre du Commerce et le ministre de l'Agriculture. Les discussions ont porté sur les rapports du Royaume-Uni avec la Communauté économique européenne. Des entretiens analogues avaient eu lieu antérieurement entre M. Sandys et les ministres de Nouvelle-Zélande et d'Australie. Pendant son séjour à Ottawa, M. Sandys s'est également entretenu avec le premier ministre, M. Diefenbaker.

A la fin de la visite de M. Sandys, le 14 juillet, on a émis le communiqué suivant:

Le secrétaire d'État britannique aux relations avec le Commonwealth, M. Duncan Sandys, a eu hier et aujourd'hui, sous la présidence de M. Donald Fleming, ministre canadien des Finances, des entretiens avec M. Howard Green, secrétaire d'État aux Affaires extérieures, M. George Hees, ministre du Commerce, et M. Alvin Hamilton, ministre de l'Agriculture. M. Sandys s'est aussi entretenu avec le premier ministre, M. Diefenbaker.

Il a exposé l'opinion du Gouvernement britannique sur les avantages et les inconvénients que présenteraient pour la Grande-Bretagne son adhésion ou sa non-adhésion à la Communauté économique européenne. Le Gouvernement britannique n'est pas encore arrivé à une décision à ce sujet. Dans l'immédiat il s'agit d'engager, ou non, des négociations avec la Communauté.

Les ministres canadiens ont reconnu qu'il appartient au Gouvernement britannique de prendre cette décision.

A la suite de ces échanges de vues préliminaires, M. Sandys a déclaré que si le Gouvernement britannique décidait d'entamer des négociations, il consulterait à ce moment-là sur tous les points les autres membres du Commonwealth.

Les ministres canadiens ont exposé que leur Gouvernement voyait la situation d'une manière différente de celle qu'avait présentée M. Sandys. Ils ont exprimé la vive inquiétude du Gouvernement canadien quant à ce qu'impliqueraient d'éventuelles négociations entre la Grande-Bretagne et la Communauté économique européenne et quant aux effets politiques et économiques que l'adhésion de la Grande-Bretagne à la Communauté économique européenne entraînerait pour le Canada et pour l'ensemble du Commonwealth.

M. Sandys a déclaré que le Gouvernement britannique, avant de prendre quelque décision que ce soit, examinerait avec soin les vues du Gouvernement canadien de même que celles des autres Gouvernements du Commonwealth.

Le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les Réfugiés

LE HAUT-COMMISSAIRE des Nations Unies pour les réfugiés, M. Félix Schnyder, a passé la journée du 30 juin au Canada, où il est venu discuter le problème des réfugiés. Pendant son séjour à Ottawa, M. Schnyder a eu des entretiens avec le premier ministre, le secrétaire d'État aux Affaires extérieures, le ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration, et divers hauts fonctionnaires dont relèvent les questions des réfugiés.

Le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés a été créé en janvier 1951, pour remplacer l'Organisation internationale pour les réfugiés (OIR), qui s'était occupée des réfugiés de 1948 à 1951 et qui elle-même en 1948 avait succédé à l'Administration de secours et de rétablissement des Nations Unies (UNRRA). De 1943 à 1949, l'UNRRA s'était chargée des secours aux réfugiés et de leur réinstallation, tandis que le transport des réfugiés qui quittaient l'Europe relevait du Comité intergouvernemental pour les migrations européennes.

C'est à Genève que fut établi le siège du Haut-Commissariat, qui eut bientôt bureaux et représentants dans de nombreuses villes du monde entier. Le haut-commissaire est désigné par le secrétaire général de l'ONU et élu par l'Assemblée générale, devant laquelle il est responsable. Le haut-commissaire actuel est entré en fonctions le 1^{er} février 1960, et il gardera son poste jusqu'au 31 décembre 1963, date à laquelle le mandat actuel du Haut-Commissariat prendra fin. Juriste et ancien diplomate, de nationalité suisse, M. Schnyder a été en poste depuis 1940 à Moscou, à Berlin, à Washington et à Tel-Aviv. Son dernier poste a été celui d'observateur permanent de la Suisse aux Nations Unies où, depuis 1958, il représentait également son pays au sein du Comité de l'assistance technique (CAT) et aux séances du Fonds international de secours à l'enfance (FISE).

Attributions du haut-commissaire

Le rôle du Haut-Commissariat est de chercher des solutions permanentes aux problèmes des réfugiés, c'est-à-dire des personnes qui, par crainte fondée de persécutions pour des raisons de race, de religion, de nationalité ou d'opinions politiques, se trouvent en dehors de leur pays d'origine et ne veulent ou ne peuvent en raison de cette crainte, réclamer la protection du pays en question. Le haut-commissaire n'est pas chargé des réfugiés de Palestine, qui relèvent de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine, ni des réfugiés en Inde et au Pakistan, non plus que des Allemands qui se sont réfugiés dans la République fédérale allemande.

Le haut-commissaire s'occupe des réfugiés qui se trouvent encore en Europe, dont le nombre serait d'environ 13,000 dans les camps et de 65,000 en dehors de ces camps. On constatera quels progrès ont été accomplis, si l'on songe qu'à la

fin de 1959 il y avait 90,000 réfugiés vivant à l'extérieur des camps, et près de 21,000 dans les camps. Dans son rapport au Comité exécutif (dont le Canada fait partie), qui a tenu en mai 1961 sa cinquième session, le haut-commissaire a déclaré qu'il disposait à ce moment de plus de 6 millions de dollars pour l'évacuation des camps, et que ce montant suffirait pour mener ce programme à bonne fin. A l'heure actuelle, de nombreux camps sont fermés, et leur liste s'allongera dans un avenir rapproché. Il est vrai que les réfugiés encore sans foyer ne seront pas faciles à placer mais, par contre, la solution définitive de ce douloureux problème est en vue.

De concert avec la Ligue des Sociétés de la Croix-Rouge, le haut-commissaire a pour mission, en outre, de porter secours aux réfugiés algériens au Maroc et en Tunisie, et de répondre à leurs besoins fondamentaux en leur fournissant nourriture, couvertures, vêtements et médicaments. Ce programme est financé en majeure partie par les contributions bénévoles de gouvernements et d'organismes privés. Parmi ses autres attributions, le haut-commissaire a celle de secourir les réfugiés d'origine européenne à Hong-Kong.

Cinquième session

La cinquième session du Comité exécutif chargé de l'application du programme du Haut-Commissariat s'est réuni à Genève du 25 au 31 mai 1961. Aux côtés de ses 25 membres permanents, on voyait les observateurs du Cambodge et du Portugal, ceux de l'Organisation internationale du Travail, du Conseil de l'Europe, du CIME et de la Ligue arabe.

En inaugurant la cinquième session, M. Schnyder a exposé sa conception du mandat du Haut-Commissariat et résumé les problèmes essentiels qu'il doit résoudre et les tâches qu'il doit entreprendre. Il a évoqué la résolution dans laquelle l'Assemblée générale a exprimé le vœu qu'en cas de besoin, le Haut-Commissariat apporterait son aide aux réfugiés ne relevant pas normalement de son autorité (Résolution 1499 (XV)). Ce document fait ressortir le caractère strictement social et humanitaire de la mission du Haut-Commissariat.

Dans cette résolution, l'Assemblée générale a défini cette mission comme une sorte de "bons offices", dont l'administration serait assez souple pour offrir aux divers pays l'occasion d'une collaboration internationale qui faciliterait l'aide aux réfugiés sans qu'interviennent des restrictions rigoureuses. Néanmoins, M. Schnyder a souligné que le sort des réfugiés dépend principalement des États sur le territoire desquels ils se trouvent.

Aucune prise de position politique

Pour l'aider dans son rôle d'agent de liaison entre les États et promouvoir la collaboration des divers gouvernements, M. Schnyder estime que les bons offices du Haut-Commissariat ne doivent s'exercer que dans le domaine humanitaire et social et en vue d'établir des contacts utiles entre gouvernements et organismes bénévoles, ainsi qu'entre ces organismes eux-mêmes. Il est d'autant plus néces-



Pendant l'Année mondiale du réfugié, le Canada a été le premier pays à accueillir des réfugiés européens tuberculeux. Ce geste est commémoré par une plaque que M. Felix Schnyder (à droite), haut-commissaire de l'ONU pour les réfugiés, offre au premier ministre du Canada, M. Diefenbaker, à M^{me} Ellen Fairclough, ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration, et à M. Howard Green, secrétaire d'État aux Affaires extérieures.

saire d'éviter toute prise de position politique que, dans sa résolution, l'Assemblée générale n'a pas associé les termes "autres réfugiés" à des événements politiques définis; cette abstention est donc aussi prudente que sage, car elle permettra sans doute au Haut-Commissariat de bénéficier de la collaboration universelle quand surgira un nouveau problème de réfugiés.

D'après M. Schnyder, il faut tout d'abord mener à bonne fin le programme de secours aux réfugiés d'Europe. "Il serait inconcevable de s'arrêter en route, alors que nous touchons presque au but." "Toute interruption, un simple ralentissement risqueraient d'entraîner une perte d'élan, et tout le succès de l'opération serait compromis, de même que seraient perdus les résultats obtenus au prix de tant d'efforts. La chose serait d'autant plus déplorable que l'Année mondiale du réfugié a suscité beaucoup de sympathie dans le monde entier envers les personnes déplacées, et imprimé à notre œuvre une remarquable impulsion." Le haut-commissaire espère pouvoir soumettre au Comité exécutif, lors de sa réunion au printemps de 1962, un programme précis et concret qu'on pourra réaliser en un temps donné.

Dans le courant des années à venir, le Haut-Commissariat devra continuer à protéger les réfugiés à l'échelon international, diriger leur émigration, offrir un secours matériel en cas d'urgence ou en vue d'aider les réfugiés malades ou infirmes à s'établir dans un nouveau pays. (Pendant l'Année mondiale du réfugié, plusieurs pays ont accueilli bon nombre de réfugiés désavantagés. Le Canada a reçu des tuberculeux et leurs familles arrivés en trois groupes successifs, soit en tout 826 personnes). Le but de la protection internationale est d'assurer aux réfugiés un statut légal le plus près possible de celui des citoyens des pays d'accueil, jusqu'au jour où ils cesseront d'être des réfugiés soit par leur retour dans leur patrie soit par leur naturalisation. D'autre part, M. Schnyder estime qu'il lui revient de trouver une nouvelle patrie, à titre définitif, à tous ceux qui ne peuvent ou ne veulent pas s'intégrer au pays qui les avait d'abord reçus. Explorer toutes les possibilités, surtout dans les pays d'outre-mer, est le plus sûr moyen de réduire rapidement et constamment le nombre de réfugiés.

Aide à la réinstallation

Le haut-commissaire pense que les circonstances et les principes d'élémentaire justice militent en faveur d'une aide matérielle aux réfugiés placés dans une situation spéciale. Cette aide à la réinstallation, offerte à titre de supplément, pourrait stimuler les programmes ordinaires d'assistance juridique et de réinstallation. Elle jouerait au profit des réfugiés malades ou infirmes, et dans les cas où la situation économique ou sociale du pays d'accueil justifierait une telle mesure.

M. Schnyder croit qu'il faut accorder une certaine priorité à trois projets importants: l'émigration des réfugiés d'origine européenne se trouvant en Chine; l'administration du Fonds d'indemnisation créé par la République fédérale d'Allemagne au profit des réfugiés victimes des nazis à cause de leur nationalité; le sort des réfugiés algériens au Maroc et en Tunisie. Le haut-commissaire espère qu'il sera possible de régler dans un délai assez rapproché la question du départ des réfugiés européens en Chine territoriale, question qui inquiète non seulement ses propres services mais encore tout l'univers. A la fin de 1960, le flot des réfugiés de cette catégorie s'est soudain enflé, mais grâce à l'aide des gouvernements, du Haut-Commissariat et de l'ICEM, la plupart d'entre eux ont pu se loger convenablement à Hong-Kong. Il s'agit maintenant d'obtenir des visas qui permettront au millier de rescapés qui se trouvent encore à Hong-Kong de se rendre ailleurs. M. Schnyder a exprimé le souhait que divers pays consentent à accueillir les réfugiés qui n'ont pas encore de destination ferme. Quant aux réfugiés algériens au Maroc et en Tunisie, le Haut-Commissariat, la Ligue des Sociétés de la Croix-Rouge et les gouvernements intéressés subviennent à leurs besoins essentiels. Toutefois, M. Schnyder a indiqué que, malgré la générosité des particuliers et des organismes privés, des gouvernements et des Sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, les ressources financières baissaient dangereusement, et qu'il lui faudrait sans doute solliciter des contributions supplémentaires.

D'après M. Schnyder il faut à tout prix cultiver l'esprit de collaboration inter-

nuer à
frir un
ou in-
réfugié,
nada a
soit en
er aux
s pays
retour
estime
ux qui
us. Ex-
lus sûr

entaire
ns une
ément,
éinstal-
cas où
mesure.
projets
Chine;
d'Alle-
le sort
re qu'il
art des
ent ses
réfugiés
nts, du
conve-
ttront
illeurs.
illir les
gériens
Croix-
entiels.
s et des
e et du
qu'il lui
n inter-

nationale envers les réfugiés, esprit renouvelé par l'Année mondiale du réfugié et que le haut-commissaire se propose d'entretenir de son mieux, afin de susciter d'autres réussites, semblables à celle qu'a représentée la mobilisation des bonnes volontés pour le programme d'évacuation des camps de réfugiés en Europe.



Groupe interparlementaire Canada-États-Unis

LE GROUPE interparlementaire Canada-États-Unis a tenu sa cinquième session à Washington et à Norfolk (Virginie) du 7 au 11 juin. Vingt-quatre membres du Congrès américain et vingt-quatre députés canadiens, représentant tous les partis politiques, ont pris part aux délibérations. Le Groupe s'est réuni pour la première fois en janvier 1959, à Washington. Depuis, il tient ses sessions tour à tour au Canada et aux États-Unis. La quatrième a eu lieu à Ottawa en février dernier¹.

Le 8 juin, à la première séance plénière, le secrétaire d'État, M. Dean Rusk, a souhaité la bienvenue aux délégués canadiens. Il a insisté sur l'importance des réunions de législateurs des deux pays et rappelé qu'elles constituaient un instrument précieux de bonne entente et de compréhension. Plus tard dans la journée, le président Kennedy a reçu les délégués canadiens à la Maison blanche.

*Voir, au sujet des réunions précédentes, "Affaires Extérieures" d'août 1959, juillet 1960 et mai 1961.



Séance d'inauguration de la cinquième réunion du Groupe interparlementaire Canada-États-Unis. De gauche à droite: le sénateur Mark R. Drouin, président du Sénat; M. Cornelius J. Gallagher, représentant du New Jersey, président lors de l'ouverture; M. Dean Rusk, secrétaire d'État des États-Unis, et M. Roland Michener, orateur des Communes.

Travaux des comités

Les comités ont tenu leurs séances les 8 et 9 juin. L'un d'entre eux, sous la présidence conjointe du sénateur Mark Drouin, président du Sénat canadien, et du sénateur Homer Copehart, du Sénat des États-Unis, ensuite remplacé par son collègue, le sénateur George Aiken, a étudié les questions de défense et de politique étrangère intéressant les deux pays. L'autre comité, présidé par M. Cornelius Gallagher, de la Chambre des représentants des États-Unis, et par M. Roland Michener, président de la Chambre canadienne des communes, a examiné les questions économiques.

Les membres des deux délégations ont quitté Washington le vendredi 9 juin et se sont rendus à Norfolk (Virginie), où ils ont été, le lendemain, les hôtes du Commandement de l'armée continentale; ils ont assisté aux exercices air et sol, à Fort Storey et à Fort Eustis. Le groupe a visité l'Agence aéronautique nationale de l'espace. Dans l'après-midi de dimanche les deux délégations sont reparties pour leurs capitales respectives.

Le 9 juin, à la dernière séance plénière, les délégués ont approuvé les rapports des comités, qui devaient être rendus publics lors d'une conférence de presse des quatre présidents. En voici les textes:

Rapport du Comité de défense et de politique étrangère

Coopération de l'hémisphère occidental

a) *Participation du Canada à l'OEA* — Les membres des États-Unis ont appuyé la suggestion qu'a faite dernièrement le président des États-Unis, à savoir que le Canada devrait songer à adhérer à l'OEA. Les membres canadiens ont convenu que le Canada et les États-Unis doivent s'unir pour appuyer les objectifs communs dans l'hémisphère, afin de relever les niveaux de vie et de parer à la menace communiste. Le problème qui se pose au Canada est de décider s'il agirait au mieux de ses intérêts et de ceux de l'hémisphère en adhérant à l'OEA. Cette question fait le sujet de vives discussions publiques au Canada à l'heure actuelle.

Au nombre des raisons qu'on invoque en faveur de la participation du Canada à l'OEA, on note l'aide que ce pays pourrait apporter au relèvement du niveau de vie en Amérique latine, le poids que l'initiative et la stabilité du Canada donneraient aux discussions sur la politique de l'hémisphère, la disparition de l'anomalie causée par la participation du Canada à l'OTAN et non à l'OEA, ainsi que la disparition de tout doute au sujet de l'appui du Canada aux principes dont s'inspire l'OEA.

Parmi les raisons invoquées contre la participation du Canada à l'OEA, on note les limitations aux ressources du Canada, le danger que la position du Canada à l'OEA soit considérée comme celle d'un satellite des États-Unis ou nuise au prestige des États-Unis du fait de certaines divergences d'attitude des

deux pays sur des questions importantes, et enfin l'impuissance où se trouverait ensuite le Canada de donner une opinion impartiale sur les problèmes de l'hémisphère.

b) *Cuba* — Il y a eu accord complet sur la menace grave que l'influence communiste à Cuba fait peser sur tout l'hémisphère. Quant aux méthodes de parer à ce danger, toutefois, on a avancé deux théories fondamentalement différentes. Les uns croient que la situation appelle des mesures draconiennes; les autres estiment que la révolution cubaine est née de causes profondes que l'on trouve en plusieurs autres régions de l'Amérique latine. Ces tendances malsaines, il faut les contrecarrer de longue main au moyen de programmes d'aide économique, d'information, d'échanges culturels et de politiques étrangères orientées vers la liberté et le bien-être économique de l'humanité. Les membres sont convenus qu'il faut faire connaître aux pays sous-développés les objectifs sociaux de notre monde. Pour concurrencer avec succès les communistes dans les pays nouveaux qui s'affirment, il faut expliquer notre régime en fonction de la justice sociale et de la liberté personnelle.

Renforcement de l'OTAN

Tous sont convenus de la nécessité d'affermir les forces "conventionnelles" assignées à l'OTAN. On a signalé que le Canada et les États-Unis ont atteint leurs contingents de forces au sein de l'alliance. Plusieurs problèmes précis de défense de l'OTAN ont été abordés: avantage d'avoir de petites armes nucléaires aux fins tactiques; hésitation à employer de puissantes armes nucléaires en l'absence de forces "conventionnelles" suffisantes; question du contrôle par un organisme multinational d'une force nucléaire stratégique de l'OTAN; nécessité de rendre invulnérables les armes nucléaires de représailles des États-Unis. On a reconnu que si, à n'importe quel moment donné, l'Union soviétique emploie la force pour couper l'accès à Berlin-Ouest, l'OTAN serait prête à répliquer avec la puissance nécessaire.

Politique à l'égard de la Chine

Le Comité a étudié la question du commerce avec la Chine communiste. Les membres se sont prononcés à l'unanimité contre les échanges de matières stratégiques. Les délégués canadiens, toutefois, ont précisé que l'opinion canadienne est généralement favorable au commerce de matières non stratégiques parce qu'en supprimant tout échange on n'affaiblirait pas l'emprise du parti communiste chinois et que le commerce soutient la vigueur de l'économie canadienne. On a ajouté que cela pouvait contribuer dans une certaine mesure à préserver en Chine un peu de cette bienveillance qui pourrait à longue échéance profiter à l'Ouest. Certains membres des États-Unis, tout en reconnaissant que leur pays fait le commerce de certaines denrées non stratégiques avec les pays de l'Europe orientale, ont soutenu que le commerce aide considérablement les Chinois à atteindre leurs objectifs économiques, soulève des problèmes moraux au sujet desquels le

public américain a de profondes convictions et fortifie la position de la Chine en Asie. Le président canadien a dit qu'il était heureux de rappeler la déclaration faite la veille à la Chambre des communes par le premier ministre sur l'heureuse solution à l'incident des aspirateurs de grain qu'il était question de se procurer aux États-Unis. Les délégués ont jugé qu'il y a là un bel exemple de coopération soutenue entre les deux pays dans tous les domaines.

Le Comité a aussi étudié des questions connexes comme celles de la reconnaissance diplomatique de la Chine communiste et de sa représentation à l'ONU. Même si aucun des deux pays n'a reconnu jusqu'ici la République populaire de Chine, il a été généralement convenu que la question de représentation aux Nations Unies se présenterait bientôt pour le Canada et les États-Unis et qu'à la prochaine réunion de l'Assemblée générale la candidature de la Chine communiste recevrait probablement plus d'appui. On a pensé que l'idée de "deux Chines" pourrait apporter une solution à ce problème. On a souligné que l'admission d'un délégué de la Chine communiste à l'ONU pourrait être interprétée en plusieurs milieux aux États-Unis comme une mesure d'apaisement qui pourrait donner lieu à d'énergiques représentations pour que les États-Unis quittent les Nations Unies. Les membres canadiens ont signalé que l'opinion publique de leur pays est divisée à ce sujet.

Désarmement

Le Comité a jugé à l'unanimité qu'il fallait poursuivre les négociations de désarmement en dépit des difficultés et du peu de progrès concrets réalisés jusqu'ici. Reconnaisant la puissance militaire croissante de la Chine communiste, probablement indépendante de la Russie, les membres ont pensé qu'on pourrait plus tard pourvoir à la participation de ce pays à des pourparlers pratiques sur le désarmement. Réitérant qu'il fallait continuer à rechercher un accord sur la suppression des essais nucléaires moyennant les garanties suffisantes, le Comité s'est demandé combien de temps les États-Unis devaient retarder les épreuves nécessaires à l'avancement du potentiel nucléaire, en présence du refus de l'Union soviétique de négocier un accord de bonne foi. C'est seulement par une inspection rigoureuse dans le monde entier que chaque partie pourrait être sûre que l'autre ne prend pas secrètement de l'avance avec des armes plus efficaces encore. Les membres canadiens ont répété que l'opinion publique dans leur pays est opposée pour le moment à la reprise des essais nucléaires mais peut changer si les Soviétiques persistent à rejeter l'inspection, et devant la possibilité croissante que les Soviétiques livrent à des essais secrets.

Partage de la production de défense

Vu l'interdépendance des aspects économique et militaire de l'effort commun de défense, le Comité a confirmé la nécessité d'une forte base industrielle au Canada comme partie essentielle de la défense de l'Amérique du Nord. Le programme de partage de la production de défense continue de fournir l'occasion à l'industrie

canadienne de participer équitablement avec l'industrie des États-Unis à l'expansion et à la production des moyens de défense. Le Comité a constaté que depuis l'inauguration du programme, le Canada continue à acquérir plus de matériel de défense aux États-Unis que ceux-ci n'en acquièrent au Canada. Il a été convenu qu'il faut poursuivre les efforts pour renforcer le secteur canadien de l'infrastructure de production pour la défense commune au moyen d'une augmentation des achats de défense des États-Unis au Canada.

Rapport du Comité du commerce et des affaires économiques

Aide aux pays sous-développés

Il y eut une discussion générale sur les principes qui doivent régir l'aide aux pays sous-développés et sur les problèmes que pose l'application des programmes d'aide. On est convenu de la nécessité de préparer et de planifier plus efficacement les programmes d'aide et de l'importance de donner la formation nécessaire au personnel qui les administre. On a mentionné aussi qu'une étroite collaboration est souhaitable entre le Canada et les États-Unis, pays contributeurs, pour déterminer équitablement le partage du fardeau et pour assurer une administration efficace. La délégation des États-Unis a fait observer que son pays contribue actuellement pour environ 1 p. 100 du produit national brut aux programmes d'aide extérieure. Elle a proposé cette proportion comme objectif pour les autres pays. Cette aide est nécessaire, est-on convenu, pour faciliter aux pays développés la poursuite des objectifs qu'ils se sont fixés en acceptant leurs responsabilités envers les autres pays.

Eaux limitrophes

Dans la discussion sur le Columbia, la délégation canadienne a fait observer que certains problèmes devaient être résolus au Canada avant la ratification du traité par le Parlement. A cet égard la province de Colombie-Britannique avait apporté les modifications nécessaires à sa Loi sur les eaux et avait autorisé la British Columbia Power Commission à demander un permis pour la construction des ouvrages canadiens prévus dans le traité. Il a été convenu que les travaux de génie préliminaires seraient terminés ultérieurement cette année. Aussi espérait-on que l'entreprise ne subirait pas de retards indus.

Au sujet de l'aménagement marémoteur de Passamaquoddy, un membre de la délégation américaine a demandé que le Canada exprime ses vues en se référant au rapport de la Commission mixte internationale. Un membre de la délégation canadienne a répondu que, d'après le rapport, le coût de l'entreprise serait trop élevé pour les avantages qui en résulteraient et que le projet serait peu rentable en ce moment. La délégation américaine estimait cependant qu'il pouvait être utile de poursuivre l'étude du projet.

Selon la délégation des États-Unis, il est souhaitable d'étudier conjointement

les possibilités de trafic de la voie d'eau Richelieu-Champlain et les améliorations à apporter pour assurer ce trafic. Cette étude ne doit pas trop tarder car les États-Unis peuvent prendre le parti d'aménager plutôt la voie Hudson-Érié.

Tourisme

On a aussi examiné la balance des dépenses touristiques entre le Canada et les États-Unis. En 1958 et 1959 les dépenses des touristes canadiens aux États-Unis s'étaient élevées à 413 et 448 millions de dollars, alors que les dépenses des touristes américains au Canada avaient été de 309 et 351 millions de dollars. Le Canada avait donc subi un déficit annuel de quelque 100 millions. A ce propos, la délégation du Canada s'inquiète de la législation dont le Congrès américain est saisi, et selon laquelle l'exonération des droits de douane accordée aux touristes américains rentrant dans leur pays serait réduite de 500 à 100 dollars. Les deux délégations ont reconnu la gravité du problème et ont étudié plusieurs moyens de remédier au déséquilibre actuel, notamment le développement du tourisme au Canada et les mesures propres à faciliter le transport aérien entre les deux pays.

Commerce

Le Comité a examiné la question des échanges commerciaux avec le bloc sino-soviétique, en se référant surtout au commerce avec la Chine communiste. La délégation canadienne a expliqué la vente récente de produits agricoles à la Chine. Toute cette question des produits agricoles et de la vente de denrées alimentaires à l'étranger, a-t-on fait observer, constituait un problème relativement plus important pour le Canada que pour la plupart des autres pays, car il consomme environ 14 p. 100 de sa production de blé et en exporte 86 p. 100, alors que ces proportions sont inverses dans le cas des États-Unis. La délégation des États-Unis a compris la conjoncture qui avait amené cette vente et a expliqué sur quoi se fondaient les États-Unis pour ne pas s'adonner à de tels échanges.

On s'est intéressé en outre au commerce avec Cuba. La délégation américaine a expliqué la distinction qui existe dans la législation des États-Unis entre le commerce avec Cuba et le commerce avec la Chine communiste. Elle a mentionné l'amenuisement de ce commerce dans les catégories autorisées des denrées alimentaires et des médicaments.

Les deux délégations estiment que le Canada et les États-Unis ont intérêt à se renforcer et à œuvrer dans le sens des objectifs du monde libre, face au danger qui les menace.

Investissements américains au Canada

On a reconnu que les investissements des États-Unis avaient contribué au développement de l'industrie canadienne, mais des membres de la délégation canadienne ont attiré l'attention sur les problèmes qui s'étaient posés au Canada du fait d'une assez forte prépondérance des États-Unis dans certains secteurs de l'industrie canadienne. On a fait observer que le Gouvernement canadien avait

pris récemment des mesures pour encourager les Canadiens à participer davantage à leur propre développement industriel sans porter atteinte à l'investissement étranger. La délégation canadienne a exprimé l'opinion qu'il y aurait avantage à ce que les Canadiens aient plus facilement accès au financement par participation des compagnies établies au Canada qui appartiennent aux États-Unis.

Syndicats internationaux

La délégation canadienne a exprimé son inquiétude au sujet de l'influence excessive que les dirigeants de syndicats internationaux à direction américaine exercent sur les syndicats canadiens. C'était là, de l'aveu général, une question à étudier au Canada.

Groupements commerciaux européens

La délégation canadienne a exprimé l'espoir que le Canada et les États-Unis se consulteraient afin de trouver une attitude satisfaisante pour les deux pays face aux problèmes créés par les blocs européens de commerce.



D
à

D
au
pro
Dot
sier
C.
de p
entr
Fina



La ph
H. A
Sanch
rang:
S. Hl

Des boursiers de la Dotation Carnegie à Ottawa

DU 14 AU 21 JUILLET, Ottawa a reçu la visite de dix fonctionnaires appartenant au service diplomatique de sept pays qui ont acquis leur entière indépendance au cours des dernières années. Leur séjour dans la capitale faisait partie d'un programme d'un an ayant trait à l'étude de la diplomatie et patronné par la Dotation Carnegie pour la paix internationale. Au cours de leur visite, les boursiers ont été reçus par le secrétaire d'État aux Affaires extérieures, M. Howard C. Green, et ont discuté de problèmes d'intérêt commun avec des fonctionnaires de plusieurs divisions du ministère des Affaires extérieures. Ils se sont également entretenus avec des membres du ministère du Commerce et du ministère des Finances, et ont visité la voie maritime du Saint-Laurent.



La photographie ci-dessus représente le groupe. De gauche à droite (premier rang): MM. H. A. Hammami (Jordanie), D. B. Suleman (Indonésie), I. Rachmat (Indonésie), R. S. Sanchez (Philippines), I. S. Fonseka (Ceylan), M. S. Hadipranowo (Indonésie); Deuxième rang: MM. L. G. Magbanua (Philippines), P. V. Marsh (Antilles), D. L. Tuan (Vietnam), S. Hlaing (Birmanie).

Les affaires extérieures au Parlement

Situation au Koweït

Le premier ministre, M. Diefenbaker, a fait, à la Chambre des communes, le 1^{er} juillet, la déclaration suivante:

La Chambre a sans doute entendu parler des derniers événements survenus au Koweït. La situation menaçante qui y règne résulte de la prétention de l'Irak, savoir que le Koweït fait partie de son territoire. Évidemment, cette prétention est rejetée par le Gouvernement du Koweït, qui est un État souverain et indépendant. Aussi, pour sauvegarder sa sécurité et son indépendance, ce dernier a réclamé l'aide du Gouvernement du Royaume-Uni, en invoquant une entente conclue entre les deux pays le 19 juin, jour où l'ancien traité de protection prenait fin.

Le premier ministre Macmillan, qui s'est tenu en contact avec moi, a expliqué pourquoi le Gouvernement du Royaume-Uni se sent obligé d'honorer ses engagements envers le Gouvernement du Koweït, en répondant à son appel d'aide. Il m'a informé des mesures que va prendre le Royaume-Uni et il a dit que les Nations Unies seraient mises au courant sans délai. De fait, le Gouvernement du Royaume-Uni a demandé que le conseil de sécurité se réunisse aujourd'hui. M. Macmillan a clairement montré que le but de cette action est de décourager toute tentative pouvant porter atteinte à la souveraineté et à l'indépendance du Koweït.

De bonne heure ce matin, j'ai envoyé un mot au premier ministre du Royaume-Uni lui disant qu'en cette situation délicate, je ne croyais pas qu'il eût pu faire autrement que de répondre à l'appel du Gouvernement du Koweït et lui exprimant ma satisfaction de ce que le Gouvernement du Royaume-Uni ait mis les Nations Unies au courant des mesures qu'il a prises. Je lui ai assuré que nos représentants aux Nations Unies feraient de leur mieux pour seconder cette intervention par tous les moyens que peuvent offrir les Nations Unies.

Commission de la trêve au Laos

Le 3 juillet, en réponse à une question au sujet de l'opposition du Canada au message que les coprésidents de la Conférence de Genève se proposaient d'envoyer à la Commission internationale pour le Laos, le secrétaire d'État aux Affaires extérieures, M. Green, a dit:

Jeudi dernier, les coprésidents ont rencontré les représentants du Canada, de l'Inde et de la Pologne pour discuter de la fourniture d'hélicoptères, d'avions légers, de matériel de transport routier et autres équipements indispensables à la Commission de surveillance de la trêve au Laos. Lors de cette réunion, le représentant du Canada a déclaré qu'il faut accorder à la Commission l'autorité né-

cessaire pour obtenir l'équipement dont elle a besoin, des sources qu'elle jugera les meilleures, en l'achetant, au besoin, et qui permette aussi d'en disposer librement.

Ce que les journaux ont écrit sur la réunion n'est pas juste; en effet, d'après les comptes rendus, les coprésidents auraient consenti à ce que la Commission puisse disposer de cet équipement. On a prétendu que la Commission allait obtenir l'équipement nécessaire, alors que, en fait, tout ce que les coprésidents ont fait lors de la réunion c'est de décider de faire parvenir à Vientiane une nouvelle demande d'information, sans prendre de mesures pratiques pour lui procurer cet équipement. En outre, on a maintenu les décisions auxquelles il y a lieu de s'opposer, c'est-à-dire qu'on s'appuie encore sur l'accord des partis laotiens et qu'on ne tient pas compte des offres qui ont été faites, par la France et les États-Unis.

Le représentant du Canada a continué à insister pour qu'on prenne des mesures en vue de permettre à la Commission d'obtenir sans autre retard l'équipement dont elle a besoin pour surveiller efficacement le cessez-le-feu. Comme je l'ai déjà signalé, à Genève et dans ma déclaration à la Chambre, le 23 juin, la Commission deviendrait impuissante et inefficace si elle dépendait des partis laotiens pour obtenir les moyens de transport dont elle a besoin pour accomplir sa mission.

Le gouvernement continue ses efforts en vue d'assurer la conclusion d'accords qui permettront de fournir à la Commission les avions et l'équipement dont elle a besoin. C'est évidemment aux coprésidents de la Conférence de Genève, c'est-à-dire, le Royaume-Uni et l'Union soviétique, qu'il incombe de pourvoir à la fourniture de cet équipement. Ils doivent prendre des mesures non équivoques pour que cet équipement soit fourni et placé sous l'autorité de la Commission. Le Canada fera tout ce qu'il pourra pour assurer le bon fonctionnement de la Commission, mais dans les conditions actuelles, le peuple canadien aurait tort de s'attendre à ce que la Commission accomplisse son travail de façon satisfaisante.

Tension internationale

Le 4 juillet, le premier ministre, M. Diefenbaker, a répondu à une question au sujet d'un discours qu'il avait fait la veille sur la gravité de la situation mondiale:

J'ai rappelé notamment une déclaration qu'a faite lord Home il y a quelques jours à peine. Il a dit en effet que la prochaine période de six mois sera une des plus difficiles et des plus dangereuses que notre pays aura à traverser depuis la guerre. J'ai fait mention du refus de la part de l'Union soviétique d'en venir à une entente en vue de proscrire les essais nucléaires, des tentatives apparentes de M. Khrouchtchev en vue d'affaiblir, sinon de détruire, les Nations Unies, et des déclarations menaçantes, voire même belliqueuses, qu'il a faites ces derniers mois.

Il a déclaré en outre que si l'Ouest ne parvenait pas à s'entendre avec l'URSS,

cette dernière signerait un traité séparé avec l'Allemagne de l'Est et remettrait à celle-ci la maîtrise des routes d'accès à Berlin-Ouest. Toutes ces circonstances, prises ensemble, démontrent la gravité de la situation; de l'avis de divers dirigeants du monde libre, la conjoncture n'a jamais été aussi grave depuis 1945. Naturellement, il faut toujours empêcher la Russie de prendre des mesures précipitées que lui inspirerait la peur d'une guerre nucléaire.

Il faut, à mon avis, ai-je ajouté, affermir l'unité de l'alliance occidentale, ainsi que l'a dit le chef de l'opposition en maintes circonstances. J'ai aussi exprimé l'espoir que les pays unis par les liens de la liberté s'entendront entre eux pour présenter un front commun et que les négociations seront non seulement continuées mais poussées plus avant; j'ai déclaré en outre que l'Occident ne saurait s'entendre avec la Russie si cette dernière persistait pour sa part à léser les droits des alliés à Berlin-Ouest où s'il fallait sacrifier la liberté des habitants de cette ville. . .

C'est ce qui me fait espérer que toutes les nations de l'OTAN aussi bien que celles qu'intéresse plus particulièrement l'entente conclue sur Berlin-Ouest, pourront en arriver à un accord de principe qui, sans écarter toute négociation et sans être rigide ou inflexible, ne sacrifiera pas, en même temps, la liberté du peuple de Berlin-Ouest qui compte sur l'OTAN pour maintenir des conditions sans lesquelles la liberté partout dans le monde serait menacée.

Le Canada et l'OEAE

Le 5 juillet, M. Green a répondu ainsi à une question sur la position du Canada par rapport à l'Organisation des États américains:

J'ai traité de cette question il y a environ deux mois au cours du débat sur les affaires extérieures. La situation demeure telle que je l'avais exposée à ce moment-là. La question de savoir si le Canada devrait se joindre à l'Organisation des États américains est toujours à l'étude. Depuis pas mal longtemps déjà, nous nous occupons de raffermir nos relations avec les États de l'Amérique latine. A l'heure actuelle, le Canada est représenté, soit directement soit par des diplomates non-résidant, dans dix-huit des vingt pays de l'Amérique latine et avant longtemps, il se peut que nous comptions un représentant dans un dix-neuvième pays. Le Conseil économique et social interaméricain doit se réunir en Uruguay, le 5 août. Le Canada y enverra des représentants à titre d'observateurs.

NOMINATIONS ET DÉPLACEMENTS DANS LE SERVICE DIPLOMATIQUE DU CANADA

- M. C. J. Small, du Bureau du délégué commercial du Canada à Honk-Kong, est affecté à l'administration centrale. Il a quitté Hong-Kong le 22 juin 1961.
- M. C. F. W. Hooper, du haut-commissariat du Canada à la Nouvelle-Delhi, est affecté à l'administration centrale. Il a quitté la Nouvelle-Delhi le 22 juin 1961.
- M. T. M. Pope, de l'administration centrale, est affecté aux Commissions internationales pour la surveillance et le contrôle en Indochine. Il a quitté Ottawa le 28 juin 1961.
- M. R. W. A. Dunn, du consulat général du Canada à Chicago, est affecté à l'administration centrale. Il a quitté Chicago le 28 juin 1961.
- M. J. Fournier est entré au ministère des Affaires extérieures le 1^{er} juillet 1961.
- M. D'I. Fortier, des Commissions internationales pour la surveillance et le contrôle en Indochine, est détaché au secrétariat de l'OTAN à Paris. Il a quitté Phnom-Penh le 2 juillet 1961.
- M. L. J. Kavic est entré au ministère des Affaires extérieures le 3 juillet 1961 à titre d'agent du service extérieur classe 1.
- M. T. A. Williams est entré au ministère des Affaires extérieures le 3 juillet 1961 à titre d'agent du service extérieur classe 1.
- M. P. Trottier, du haut-commissariat du Canada à Londres, est affecté à l'administration centrale. Il a quitté Londres le 4 juillet 1961.
- M. J.-W. Courchesne, du consulat du Canada à Sao Paulo, est affecté à l'ambassade du Canada à Paris. Il a quitté Sao Paulo le 4 juillet 1961.
- M. W. M. Agnes, de l'administration centrale, est affecté à l'ambassade du Canada à Bonn. Il a quitté Ottawa le 4 juillet 1961.
- M. P.-A. Lapointe, de l'administration centrale, est affecté aux Commissions internationales pour la surveillance et le contrôle en Indochine. Il a quitté Ottawa le 5 juillet 1961.
- M. G. Charpentier, de l'ambassade du Canada à Ankara, est affecté à l'administration centrale. Il a quitté Ankara le 5 juillet 1961.
- M. R. W. Stapledon, de l'administration centrale, est affecté au consulat du Canada à Sao Paulo. Il a quitté Ottawa le 6 juillet 1961.
- M. G. W. Seymour, des Commissions internationales pour la surveillance et le contrôle en Indochine, est affecté à l'ambassade du Canada à La Haye. Il a quitté Saïgon le 7 juillet 1961.
- M. R. R. Robert, de l'administration centrale, est affecté au haut-commissariat du Canada à Karachi. Il a quitté Ottawa le 7 juillet 1961.
- M. W. A. Jenkins, de l'ambassade du Canada à Bonn, est affecté à l'administration centrale. Il a quitté Bonn le 7 juillet 1961.
- M. J. M. J. Hughes, de l'administration centrale, est affecté à l'ambassade du Canada à Rome. Il a quitté Ottawa le 7 juillet 1961.
- M. R. W. Murray, de l'ambassade du Canada à La Haye, est affecté à l'administration centrale. Il a quitté La Haye le 8 juillet 1961.
- M. B.-J.-P. Vaillancourt a quitté le ministère des Affaires extérieures le 10 juillet 1961.
- M. J. G. H. Halstead, de la mission permanente du Canada auprès de l'Organisation des Nations Unies à New-York, est affecté à l'ambassade du Canada à Paris. Il a quitté New-York le 11 juillet 1961.
- M. J. P. Hutchingame, du consulat du Canada à Détroit, est affecté au consulat du Canada à Philadelphie. Il a quitté Détroit le 13 juillet 1961.

- M. F. E. K. Chandler, de l'administration centrale, est affecté à l'ambassade du Canada à Tel-Aviv. Il a quitté Ottawa le 13 juillet 1961.
- M. W. F. Hoogendyke, de l'administration centrale, est affecté au consulat général du Canada à New-York. Il a quitté Ottawa le 14 juillet 1961.
- M. A. J. J. Young, de l'ambassade du Canada à Rome, est affecté à l'administration centrale. Il a quitté Rome le 14 juillet 1961.
- M^{lle} P. A. McDougall, de l'administration centrale, est affectée au haut-commissariat du Canada à la Nouvelle-Delhi. Elle a quitté Ottawa le 16 juillet 1961.
- M. A. R. Menzies, haut-commissaire du Canada en Malaisie, est affecté à l'administration centrale. Il a quitté Kuala-Lumpur le 16 juillet 1961.
- M. J. G. Hadwen, de l'administration centrale, est affecté à l'ambassade du Canada à Oslo. Il a quitté Ottawa le 24 juillet 1961.
- M. J. R. Sharpe, de l'administration centrale, est affecté à l'ambassade du Canada à Washington. Il a quitté Ottawa le 25 juillet 1961.
- M. G. G. Crean, de l'ambassade du Canada à Paris, est nommé ambassadeur du Canada à Belgrade. Il a quitté Paris le 26 juillet 1961.
- M. R. K. Henry, du consulat général du Canada à New-York, est affecté à l'administration centrale. Il a quitté New-York le 28 juillet 1961.
- M. E. T. Galpin, de l'ambassade du Canada à Téhéran, est affecté à l'ambassade du Canada à Dublin. Il a quitté Téhéran le 29 juillet 1961.
- M. G. R. Harman, de l'administration centrale, est affecté à l'ambassade du Canada à Washington. Il a quitté Ottawa le 29 juillet 1961.
- M. J. S. MacDonald, ambassadeur du Canada en Autriche, est affecté à l'administration centrale. Il a quitté Vienne le 29 juillet 1961.
- M. A. D. Bryce, de l'administration centrale, est affecté à l'ambassade du Canada à Washington. Il a quitté Ottawa le 31 juillet 1961.
- M^{lle} B. E. McNichol est entrée au ministère des Affaires extérieures le 31 juillet 1961 à titre d'agent du service extérieur classe 1.

A

Vol.

Gro

Con

Seco

Org

Mis

Nor

d

Les

AFFAIRES EXTÉRIEURES

Sous le titre Affaires Extérieures, le ministère des Affaires extérieures publie chaque mois un compte rendu de son activité ainsi qu'une documentation abondante sur le rôle du Canada dans le domaine international.

*Cette publication peut être reproduite entièrement ou en partie, de préférence avec indication de source.
Abonnement: Un dollar par année (étudiants: 50c.) franco.*

*Les remises doivent être établies à l'ordre du Receveur général du Canada et adressées à l'Imprimeur de la Reine, Ottawa (Canada).
Autorisé comme envoi postal de la deuxième classe, Ministère des Postes, Ottawa.*

Vol. XIII N° 9

Table des matières

Septembre 1961

Groupe d'aide au développement	302
Conférence sur le droit maritime	304
Secours aux réfugiés de Palestine	307
Organisation météorologique mondiale	311
Mission d'amitié coréenne au Canada	317
Nominations et déplacements dans le service diplomatique du Canada	318
Les Traités	320

*Groupe d'aide au développement**

CINQUIÈME SESSION, TOKYO

DU 11 AU 13 juillet 1961, le Groupe d'aide au développement (G.A.D.) a tenu à Tokyo sa cinquième session, réunissant les délégués des dix pays membres: Allemagne, Belgique, Canada, États-Unis, France, Italie, Japon, Pays-Bas, Portugal, Royaume-Uni. Assistaient également aux séances les représentants de la Commission de la Communauté économique européenne et le secrétaire général désigné de l'Organisation de coopération et de développement économiques. La Banque interaméricaine de développement ainsi que la Banque internationale pour la reconstruction et le développement avaient envoyé des observateurs.

Les réunions étaient dirigées par M. James W. Riddleberger (États-Unis), élu président du G.A.D. par suite de la résolution adoptée lors de la quatrième session tenue en mars dernier à Londres. Il était secondé par M. Jean Sadrin, directeur du service des Finances extérieures au ministère des Finances et des Affaires économiques de France.

Comme de coutume, les membres du G.A.D. et les délégués des institutions financières internationales ont exposé le travail accompli et expliqué leurs programmes.

On a examiné les moyens d'encourager les placements privés dans les pays en cours de développement, et souligné la part essentielle que peut jouer le capital privé dans leur essor économique. Reconnaissant que les investissements publics conservent un rôle dominant dans l'accélération du "démarrage" de ces pays, les délégués ont estimé toutefois que le G.A.D. doit tâcher d'orienter les fonds privés vers les régions peu développées, et convenu de demander à la Banque internationale un rapport sur les divers systèmes possibles de garantie multilatérale des investissements.

Ayant approuvé la résolution sur l'aide commune adoptée au cours de la quatrième session (Londres, 29 mars 1961), les pays membres veulent augmenter le volume global des ressources mises à la disposition des pays sous-développés et veiller à un emploi plus efficace de ces fonds. Les délégués à la cinquième session ont décidé d'instituer un groupe de travail chargé d'étudier les modalités d'une aide collective, sous la direction du président du G.A.D. On trouvera plus loin le texte de la résolution comportant les instructions destinées à ce groupe.

Les représentants ont cherché les moyens de coordonner plus méthodiquement les efforts communs d'assistance, compte tenu des consortiums grâce auxquels la Banque internationale a financé, dans plusieurs pays, des programmes globaux

*On trouvera le rapport de la quatrième session au volume XIII, n° 6, de juin 1961, pp. 220-222.

ou spéciaux de développement économique. Il semble bien qu'un abord empirique permettrait au Groupe de collaborer utilement avec ces consortiums extrêmement fructueux. Les délégués ont souligné le besoin d'une coopération étroite avec la Banque internationale pour la reconstruction et le développement et, le cas échéant, avec la Banque interaméricaine.

Le G.A.D. a envisagé l'utilité d'un centre de développement économique rattaché à l'OCDE et s'est prononcé en principe pour sa création. Cet organisme stimulerait l'échange des idées et des renseignements, de même que les contacts entre les pays industrialisés et les autres. On devra cependant préciser ultérieurement la nature de ce centre, et ses relations avec les autres institutions ayant une tâche semblable.

Les représentants ont examiné le rapport du président du Groupe de travail sur la coopération technique. Ce rapport affirme que l'éducation et la formation professionnelle sont indispensables à l'essor économique et souligne la rareté des spécialistes de divers domaines. On a fait valoir que la multiplicité des pays et des institutions fournissant une assistance technique impose d'urgence une coordination de leurs programmes.

Quand l'OCDE commencera à fonctionner, le G.A.D. deviendra son Comité d'aide au développement et, partant, ses réunions se tiendront ordinairement à Paris.

Résolution formant un Groupe de travail pour l'aide commune

Entre le 11 et le 13 juillet, à Tokyo, le Groupe d'aide au développement a décidé de former un Groupe de travail pour l'aide commune, dont le président sera le président du G.A.D. et qui préparera des recommandations à soumettre au G.A.D. sur les points suivants:

1. Revue, périodique ou non, de l'ampleur et de la nature de l'aide accordée aux pays sous-développés par chacun des membres du Groupe.
2. Marche à suivre, méthodes et documentation pour cette revue.
3. Principes dont s'inspirera le calcul de la contribution de chacun à l'effort commun. Ces principes devront essentiellement procéder de la résolution sur l'aide commune, adoptée par le G.A.D. à Londres le 29 mars 1961, et aussi, dans une certaine mesure, du mémoire des États-Unis du 16 juin 1961. On tiendra également compte des opinions exprimées le 12 juillet 1961 par les délégués du G.A.D. à Tokyo.

Conférence sur le droit maritime

BRUXELLES, 1961

LE CANADA était parmi les 49 pays qui ont pris part à la Conférence sur le droit maritime, réunie à Bruxelles du 17 au 29 avril 1961. Huit autres pays et neuf organismes internationaux — dont l'Organisation internationale consultative de la navigation maritime — avaient envoyé des observateurs. Les délégués canadiens étaient MM. G. M. Jarvis, secrétaire de la Commission de contrôle de l'énergie atomique et du Conseil général d'Énergie atomique du Canada Ltée, et président de l'Eldorado Mining and Refining Limited; Ronald R. MacGillivray, conseiller adjoint au ministère des Transports; Charles V. Cole, avocat attaché à la division juridique du ministère des Affaires extérieures; David Cameron, du Conseil du Trésor (ministère des Finances) et secrétaire de la délégation.

La Conférence de 1961 avait pour tâche l'étude de deux projets de convention: le premier visait à unifier certains règlements sur le transport maritime des passagers; le deuxième se rapportait à la responsabilité des armateurs de vaisseaux nucléaires et se plaçait sous les auspices de l'Agence internationale de l'énergie atomique.

Dans l'examen de ce deuxième projet, les délégués abordaient une conception tout à fait inédite de la responsabilité des armateurs; on ne pouvait donc vraiment s'attendre à ce qu'ils s'accordent, en un temps assez limité sur tous les articles de la convention. Toutefois, ils ont réussi à circonscrire certains problèmes et ont formé une commission intergouvernementale chargée d'étudier leurs travaux et de rédiger un nouveau projet, que la prochaine Conférence examinera, probablement au début de 1962.

Origine de ces conférences

Les conférences de Bruxelles sur le droit maritime sont l'œuvre du Comité maritime international, organisme non gouvernemental dont le siège social est à Anvers. Créé en 1897 pour protéger les intérêts des armateurs et assureurs privés, ce Comité contribue activement aujourd'hui à l'élaboration du droit maritime. Les projets de convention qu'il prépare sont soumis au Gouvernement belge, qui à son tour les distribue aux gouvernements intéressés et convoque de temps à autre des conférences visant à l'adoption de ces projets. La dernière Conférence s'est réunie en 1957, et le Canada y a envoyé un représentant, alors qu'il n'avait délégué qu'un observateur à celle de 1952 et personne aux conférences précédentes.

La Conférence de 1957 avait étudié la convention sur le transport maritime des passagers, mais ne l'avait pas ouverte à la signature. Cette convention vise principalement à empêcher les transporteurs maritimes d'assumer des responsabilités dépassant celles que leur assigne le droit coutumier quant aux blessures ou à la mort dans le cas des passagers, et aux dommages ou pertes dans celui des

bagages. La convention fixe en outre à la responsabilité des transporteurs une limite identique à celle qu'indique la Convention de Varsovie sur le transport aérien (1929) modifiée en 1955 par le Protocole de La Haye soit la limite d'environ 16,000 dollars pour mort ou blessures corporelles. La convention sur le transport des passagers a été ouverte à la signature en 1961 et signée par plusieurs pays, mais pas encore par le Canada.

Responsabilité des armateurs de bâtiments nucléaires

Le projet de convention sur la responsabilité des armateurs de bâtiments nucléaires a suscité des débats passionnés. Les délégués à la Conférence ont étudié deux projets connexes, le premier préparé par le Comité maritime international lors de sa réunion à Rijeka (Yougoslavie) en 1959, l'autre soumis par l'Agence internationale de l'énergie atomique et rédigé par des spécialistes de divers pays convoqués dans ce dessein.

L'un des aspects essentiels du problème que soulève l'emploi des vaisseaux nucléaires est la limite à assigner à la responsabilité financière de leurs armateurs, dont on s'accorde à reconnaître qu'ils doivent porter seuls la responsabilité totale en cas d'accident nucléaire. Après une discussion approfondie, les représentants ont adopté la proposition du Canada et fixé à 100 millions de dollars la responsabilité maximum.

Les délégués n'ont pu s'entendre sur la question de la juridiction dans ce domaine. Quels tribunaux auraient le pouvoir de juger les réclamations des victimes et de leur accorder dommages et intérêts? Seraient-ce les tribunaux des États où les vaisseaux sont immatriculés, ou ceux des pays contractants dans les eaux territoriales desquels s'est produit l'accident, ou encore un tribunal international, à moins que ce ne soit une cour combinant ces formules? Nulle solution n'a encore été adoptée.

La Conférence a examiné une proposition aux termes de laquelle tout accident se produisant alors qu'un vaisseau nucléaire mouille dans un port d'un des États contractants serait couvert par une indemnité garantie par l'État. La chose soulève des problèmes importants; en effet, les dommages en ce cas dépasseraient de beaucoup le montant maximum des couvertures offertes sur le marché ordinaire des assurances. Les délégués ont donc conclu qu'en cas d'accident, les États eux-mêmes devraient assurer le paiement de l'indemnisation. Grâce à cette garantie, les États contractants seront contraints de répondre de l'existence des fonds nécessaires au dédommagement.

Puisque les travaux de la Conférence seront revus par la Commission intergouvernementale qu'elle a désignée, il serait sans doute superflu d'énumérer tous les problèmes étudiés par les délégués. Certains estimeront même peut-être qu'une convention de ce genre est prématurée, car il n'existe encore que peu de vaisseaux nucléaires. A part le brise-glace *Lénine* de l'URSS et un certain nombre de sous-marins atomiques, il y aura le *Savannah* des États-Unis, couvert par un fonds d'indemnisation de 500 millions de dollars lorsqu'il jettera l'ancre dans des ports

étrangers. Et cependant, une conférence s'est réunie, sans que le besoin véritable s'en fasse encore sentir, pour tenter d'élaborer un code avant même que surgissent dans la pratique les problèmes prévus. C'est que, comme l'a souligné le président de la délégation canadienne, on risquerait de mésestimer l'ingéniosité des savants et des ingénieurs, si on refusait de croire que les bâtiments nucléaires seront un jour exploités à bon marché. Une fois la formule trouvée, il est possible que les navires atomiques se multiplient rapidement. Il n'est donc pas inutile d'établir dès maintenant les principes juridiques qui constitueront le futur droit maritime nucléaire.



S
L
fut
néra
Seco
réfu
ta le
bord
Offi
Un
posi
créa
Pale
com
géné
dont
en S
réfug
anné
le ma
E
jusqu
occas
et pu
premi
gram
secon
fort c
diplôm
écoles
L
Depu
blé p
du ré
dons,
et de
l'équip
troisiè

Secours aux réfugiés de Palestine

LE SORT des personnes qui s'enfuirent de Palestine lors du conflit de 1948 fut confié peu après à l'Organisation des Nations Unies. Le Conseil de sécurité fut saisi de la question en août 1948, puis, à sa troisième session, l'Assemblée générale accorda au problème une attention particulière et nomma un directeur du Secours des Nations Unies aux réfugiés de Palestine. L'Assemblée accorda à ces réfugiés une aide directe, prélevée sur les fonds des Nations Unies, et elle invita les États membres, les organismes privés et les institutions spécialisées à collaborer bénévolement à cette œuvre.

Office de secours et de travaux

Un an après, l'Assemblée générale donna un caractère de permanence aux dispositions arrêtées en faveur des réfugiés et institua un programme de travaux en créant l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA). C'est le 1^{er} avril 1950 que l'Office commença effectivement à fonctionner, sous la direction d'un Canadien, le major-général Howard Kennedy. Il avait la charge, au début, d'environ 850,000 réfugiés, dont la plupart se trouvaient en Jordanie et les autres, assez nombreux, au Liban, en Syrie et en Égypte. Depuis lors, l'accroissement démographique naturel des réfugiés n'a cessé de grossir la tâche de l'Office. Le problème, débattu chaque année par l'Assemblée générale des Nations Unies, n'est pas encore résolu; aussi le mandat de l'Office a-t-il été prolongé quasi indéfiniment.

En 1960, à sa quatorzième session, l'Assemblée a prolongé l'UNRWA jusqu'au 30 juin 1963. Le directeur de l'Office, M. John Davis, a établi à cette occasion un programme triennal dont l'exécution devait dépendre des fonds privés et publics que l'Année mondiale du réfugié permettrait de réunir. Il jugea que le premier effort de l'Office devait porter sur l'éducation des jeunes; aussi le programme accroît-il sensiblement les facilités scolaires des niveaux élémentaire et secondaire et le nombre des bourses d'études. M. Davis a prévu en particulier un fort développement de l'enseignement professionnel et technique. Au lieu de 850 diplômés par année, comme auparavant, ce sont 2,500 qui sortiront des nouvelles écoles et des écoles agrandies.

Le Canada se place au troisième rang parmi les pays qui soutiennent l'Office. Depuis 1958, il donne chaque année un montant de \$500,000 et de la farine de blé pour une valeur de \$1,500,000. En 1960, à l'occasion de l'Année mondiale du réfugié, il a donné de la farine de blé pour un million de dollars de plus. Ces dons, auxquels s'ajoutent des sommes considérables venant d'organismes privés et de particuliers du Canada, ont été affectés par l'Office à la construction et à l'équipement de deux centres de formation professionnelle et d'une partie d'un troisième. A titre d'exemple des travaux de l'Office, voici le compte rendu d'une

cérémonie marquant la pose de la pierre angulaire de la première de ces écoles, un établissement de formation professionnelle pour garçons, à Siblin, non loin de Sidon (Liban).

Centre de formation professionnelle de Siblin

M. Mohammed Safieddine, ministre de l'Éducation et des Beaux-Arts du Liban, a posé le 15 juin la première pierre du nouveau centre de formation professionnelle, qui coûtera \$700,000. L'ambassadeur du Canada, M. Paul Beaulieu, représentait son pays à la cérémonie.

Les dons canadiens affectés à cette réalisation s'établissent de la façon suivante:

- 1) de la part du Gouvernement canadien, \$495,328 provenant d'un total de \$1,020,000 en farine de blé donnée à l'occasion de l'Année mondiale du réfugié;
- 2) de la part du Comité canadien pour l'Année mondiale du réfugié, \$150,000;
- 3) de la part de la Croix-Rouge des Jeunes du Canada, \$71,400.



L'Office de secours et de travaux des Nations Unies va construire à Siblin, au Liban, un centre de formation professionnelle. Une semaine avant la pose de la première pierre, M. Paul Beaulieu, ambassadeur du Canada au Liban, a visité l'emplacement choisi. On le voit ici (à gauche), examinant avec M. J. H. Davis, directeur de l'Office, un diagramme du futur établissement.

Le Centre de Sibliin s'ouvrira en novembre 1961. On y donnera pendant neuf mois un cours spécial de formation d'instructeurs pour l'enseignement professionnel. En septembre 1962, les cours ordinaires commenceront. Il y aura place pour 396 élèves.

Actuellement, l'Office de secours et de travaux construit ou gère des centres de formation professionnelle dans les quatre pays arabes où vivent des groupes importants de réfugiés: deux en Jordanie, un sur la côte de Gaza, un (en construction) dans la Région Nord (syrienne) de la République Arabe Unie, et un au Liban. L'Office, en outre, a deux centres de formation de professeurs en Jordanie.

La cérémonie du 15 juin a marqué pour l'Office un pas de plus vers son objectif de dix centres de formation professionnelle et de formation de professeurs pour la fin de 1963, et de 2,500 diplômés par année, garçons et filles, au lieu de 300 en 1960.

Les fonds nécessaires à la construction de ces centres, soit environ 3 millions de dollars, sont déjà à la disposition de l'Office; ils proviennent pour la majeure partie des contributions à l'Année mondiale du réfugié. Il reste à assurer les finances nécessaires au fonctionnement des centres une fois construits. L'Office, actuellement, tente de les obtenir des gouvernements.

Le Centre de formation professionnelle de Sibliin occupe un terrain de quinze acres sur des collines d'où l'on voit la Méditerranée. Ce terrain a été donné en novembre dernier par M. Kamal Jumblatt (alors ministre de l'Éducation) au Gouvernement libanais, qui l'a remis à l'Office de secours et de travaux.

Comme toutes les autres institutions d'enseignement de l'Office, le Centre de Sibliin sera un pensionnat; il desservira une grande région. Il sera d'ailleurs plus avantageux pour les élèves de demeurer là même où ils étudieront. Afin de recevoir le plus grand nombre possible de garçons, le Centre renoncera à tout ce qui ne paraîtra pas indispensable. Les frais par élève seront ainsi réduits à environ \$550 par année.

Le Centre consistera en seize grands bâtiments, dont huit ateliers équipés de machines nombreuses et diverses, de moteurs électriques et d'autre outillage à la disposition des élèves. Les autres bâtiments seront affectés à l'administration, aux dortoirs et réfectoires des étudiants et au logement des maîtres.

Il a été établi un premier cours d'études embrassant seize matières. Il sera révisé périodiquement compte tenu de la rapide évolution du marché du travail dans le Moyen-Orient.

Dans le domaine de l'électricité, les élèves du Centre pourront parvenir aux métiers d'électriciens, de mécaniciens en radio et télévision, de monteurs de lignes électriques et de mécaniciens en télécommunications. L'industrie du bâtiment est fort active dans cette partie du monde; aussi sera-t-il donné des cours conduisant aux métiers de constructeurs de volets, machinistes sur bois, plombiers, plâtriers, carreleurs et rembourreurs. Il y aura en outre des cours pour futurs mécaniciens-ajusteurs, forgerons-soudeurs, tôliers, mécaniciens en diesel, soudeurs, méca-

ciens d'automobile. La plupart des cours grouperont seize étudiants, et quelques-uns trente-deux.

Comme les pays en voie de développement ont d'ordinaire besoin de personnels de bureau bien formés, on prévoit des cours de méthodes commerciales et administratives à l'intention de quatre-vingt-seize élèves, soit du quart environ du nombre total de ceux-ci.

La plupart des cours dureront deux ans. Les élèves passeront à l'atelier les trois ou quatre cinquièmes de leur temps, le reste étant consacré aux études théoriques. Il y aura en outre des cours de langue anglaise, de mathématiques, de sciences et de dessin industriel.



C
E
19
qu
Na
et

pré
qui
sub
air
vag
d'u
à l
poi

Ser
La
a é
se
nat
des
qui
la c
que
vati
et s
mé
serv
Utr
tion

Org
San
dan
serv
une
phé
tran

Organisation météorologique mondiale

EN 1961, l'Organisation météorologique mondiale, l'une des douze institutions spécialisées de l'ONU, fête son dixième anniversaire. C'est en effet le 19 mars 1951 que son premier Congrès réunissait à Paris les délégués des pays membres, qui étaient 44 à l'époque et qui sont aujourd'hui 110; aucune autre institution des Nations Unies n'en compte autant. De plus, en une décennie, l'OMM a étendu et diversifié de façon remarquable son champ d'action.

Aucune condition extérieure de l'existence humaine sur notre planète ne préoccupe davantage l'homme que ne le font les phénomènes météorologiques qui influent à des degrés divers sur sa capacité de faire produire le sol, de tirer sa subsistance de la terre ou de la mer, de voyager par terre, par mer ou dans les airs, et qui ont des répercussions sur sa santé, son confort et son bien-être. Sauvage ou civilisé, l'homme parle de la température. Il va sans dire qu'il y a plus d'une décennie que l'homme tente d'organiser ses connaissances météorologiques à l'échelle internationale. L'OMM représente donc l'aboutissement plutôt que le point de départ de la coopération internationale dans ce domaine.

Service météorologique français

La première tentative d'établir une organisation internationale météorologique a été faite il y a un siècle. En 1853, les délégués de plusieurs puissances maritimes se réunirent à Bruxelles pour essayer de mettre au point un programme international d'observation météorologique, que l'on voulait confier aux équipages des navires au large. Il est probable que ce dessein fut raffermi par la catastrophe qui frappa en 1854 les flottes française et britannique dans la mer Noire et amena la création du service météorologique français (l'un des premiers du genre), ainsi que d'un système embryonnaire qui permit aux pays d'Europe d'échanger observations et prévisions. Au cours des 25 années suivantes, l'organisation se précisa et s'élargit, tandis que des conférences portant sur divers aspects de la science météorologique se tenaient à Leipzig, Vienne, Utrecht et Londres. En 1878, les services nationaux étaient déjà assez nombreux, et leurs directeurs se réunirent à Utrecht, aux Pays-Bas, où ils créèrent l'Organisation météorologique internationale.

Organisation météorologique internationale

Sans être un organisme intergouvernemental, l'OMI progressa constamment pendant 70 années. Au début, elle s'appliqua surtout à étendre et améliorer les services météorologiques destinés à la navigation et à l'agriculture. Elle établit une collaboration étroite et efficace des bureaux quant aux prévisions atmosphériques et à leur diffusion rendue toujours plus nécessaire par la naissance des transports aériens, et facilitée d'ailleurs par la formation d'un réseau mondial de

radiocommunications. Pour faire face à ces besoins croissants, le Conseil des directeurs de l'OMI sut édifier une infrastructure de commissions régionales et techniques et de groupes de travail dont plusieurs existent encore. Un secrétariat réduit fonctionna à De Bilt, près d'Utrecht, de 1928 à 1939, date à laquelle il déménagea à Lausanne, en Suisse.

Création de l'OMM

La science météorologique entrait toujours plus avant dans nombre de domaines, dont celui de l'aviation civile, et il fallut songer à une direction internationale officielle dont la formation sembla aisée au lendemain de la seconde guerre mondiale. A leur réunion de 1947 à Washington, les directeurs des divers services nationaux rédigèrent et adoptèrent le texte d'une Convention météorologique mondiale. Cette convention prévoyait la transformation de l'OMI en l'Organisation météorologique mondiale, qui d'ailleurs ne vit pas immédiatement le jour. Ce n'est que le 23 mars 1950, trente jours après le dépôt de la trentième adhésion entre les mains du secrétaire d'État, à Washington, que la Convention entra officiellement en vigueur. Un an plus tard, les directeurs de l'OMI se réunirent pour la dernière fois à Paris, afin de procéder au transfert définitif des pouvoirs, fonctions, avoirs et obligations en faveur de l'Organisation météorologique mondiale qui lui succédait.

Ce nouvel organisme eut, dès le départ en mars 1951, un avantage inestimable sur son prédécesseur. Alors que l'OMI avait reposé sur le principe un peu suranné de l'association volontaire des directeurs de services météorologiques nationaux, l'OMM constitue un véritable organisme intergouvernemental. Au premier Congrès mondial de l'Organisation les délégués représentaient non plus des services privés, mais des gouvernements.

Le secrétariat lui-même se métamorphosa. Sous l'OMI le secrétariat réunissait un trop petit groupe de fonctionnaires qui ne pouvaient que veiller aux réunions et aux publications, et établir quelques contacts entre services nationaux. Aujourd'hui, le secrétariat de l'OMM est un corps international dirigé par des météorologistes professionnels. Toutefois, il faut signaler en bonne justice que grâce au réseau solide de commissions régionales et techniques que lui a légué l'OMI, l'Organisation météorologique mondiale s'est appuyée, dès le début, sur un secrétariat bien mieux charpenté que celui de la plupart des autres institutions spécialisées, avantage initial dont les bénéficiaires se font toujours sentir.

L'OMM devient une institution de l'ONU

Lors de la réunion de son premier Congrès en 1951, l'OMM n'était pas encore entrée dans le cadre de l'ONU, mais dès cette époque elle noua des rapports avec les Nations Unies et leurs institutions. Elle entama des négociations couronnées de succès, et l'accord entre l'OMM et l'ONU entra en vigueur le 20 décembre 1951, portant l'Organisation météorologique mondiale sur la liste des institutions spécialisées.

Le prestige attaché à ce nouveau statut réjaillit sur les services météorologiques nationaux. Quant à l'OMM, son crédit augmente avec celui des Nations Unies, tandis que son influence s'accroît de l'apport qu'elle leur fournit. Les météorologistes, de leur côté, se réjouissent de ce que l'OMM touche désormais une partie des fonds consacrés au Programme élargi d'assistance technique et au Fonds spécial; cela leur permet de se livrer à certains travaux et recherches pratiques qu'on n'aurait pu, sans doute, financer autrement.

Le Congrès de l'OMM

L'organe suprême de l'OMM est le Congrès météorologique mondial, qui se réunit généralement tous les quatre ans sous la direction du président de l'Organisation. Ce président est toujours l'un des directeurs des services nationaux et, jusqu'à présent, il a été un Français ou un Américain. De 1951 à 1955, ce fut M. F. W. Reichelderfer, des États-Unis, qui occupa le fauteuil présidentiel et c'est un Français, M. A. Viaut, qui lui a succédé; le mandat de M. Viaut expirera en 1963. Le Congrès arrête les principes, les programmes et le budget de l'OMM, et approuve les mesures techniques réglementant le fonctionnement des services météorologiques. Ces mesures sont probablement les initiatives de l'OMM qui intéressent le plus les pays membres, tous représentés au Congrès. Par "pays", l'OMM entend des entités géographiques plutôt que politiques; elle accueille parmi ses membres tout État ou territoire possédant son propre service de météorologie. Qu'ils soient territoires ou États, tous jouissent de privilèges techniques égaux. Ceux des membres qui passent de la subordination à l'indépendance politique, sont transférés dans la catégorie des États souverains et acquièrent ainsi quelques droits de vote supplémentaires sur des questions non techniques.

Comité exécutif

Les décisions du Congrès sont mises en œuvre par un Comité exécutif de dix-huit membres, qui se réunit annuellement et se compose du président et du vice-président de l'OMM, des présidents des six associations régionales, et de neuf membres élus. Tous les problèmes météorologiques d'intérêt international relèvent du Comité, qui est en fait l'organe administrateur de l'OMM. Il communique renseignements et directives aux associations régionales et aux commissions techniques qui complètent les structures de l'Organisation.

Le délégué canadien au Comité exécutif, où il siège à titre de membre élu, est M. P. D. McTaggart-Cowan, directeur de la météorologie au ministère des Transports. Auparavant le Canada était représenté par M. Andrew Thomson en double qualité de membre élu et de président de l'Association régionale n° IV (Amérique septentrionale et centrale). Jusqu'à sa retraite, en 1959, M. Thomson était directeur du Service de météorologie du Canada.

Associations régionales

Il y a six associations régionales, soit une par continent. Ce sont des organismes

exécutifs plutôt que scientifiques ou techniques. Leurs membres sont les gouvernements des pays de leur région. Tous les pays peuvent faire partie de l'association de leur région. Ces associations se réunissent tous les quatre ans, mais peuvent dans l'intervalle constituer des groupes d'étude pour des questions d'intérêt régional.

Commissions techniques

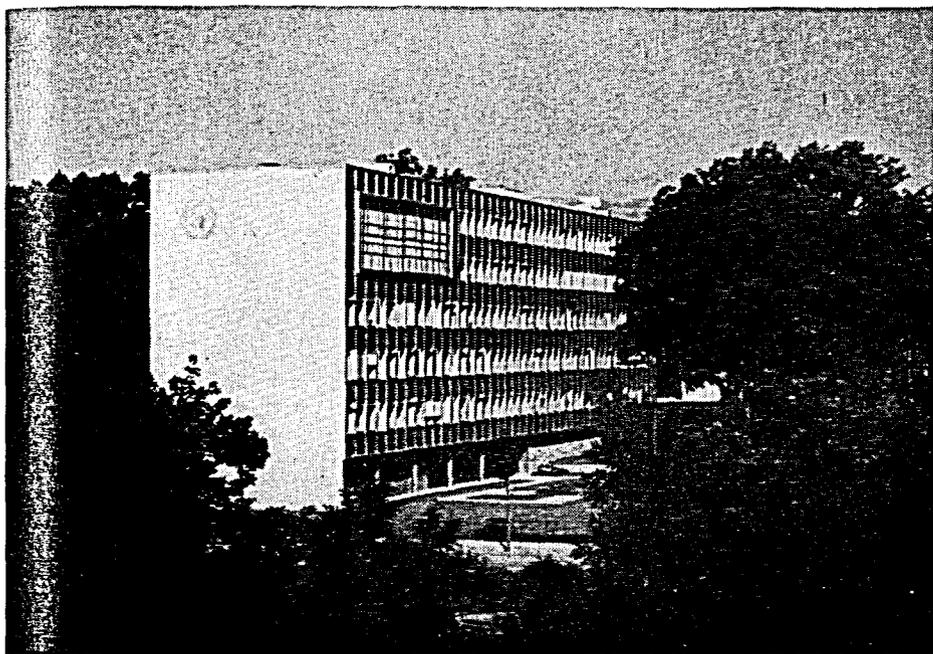
Les huit commissions techniques se composent d'experts nommés par les gouvernements et se réunissent elles aussi tous les quatre ans. Chacun des pays membres a le droit d'avoir un délégué dans chaque commission, ce qui porte à plusieurs centaines le nombre des spécialistes. Mais en réalité la tâche des commissions est confiée en grande partie à des groupes d'étude, composés chacun de quelques spécialistes hautement qualifiés, et dont les travaux sont très fructueux.

En outre, on réunit au besoin des groupes spéciaux de travail ou de discussion composés de spécialistes chargés d'examiner tel ou tel problème à la demande expresse du Comité exécutif. En 1960, par exemple, des groupes de ce genre ont étudié les divers aspects de l'Année géophysique internationale et l'intérêt météorologique de l'énergie atomique et des satellites artificiels.

Le siège du secrétariat de l'OMM est à Genève. Depuis 1955, le secrétaire général est M. D. A. Davies, successeur de feu M. G. Swoboda, citoyen suisse. Comptant toujours moins de 100 membres, le secrétariat en avait, en avril 1960, 95, dont 26 spécialistes, représentant 20 nationalités. Rouage central de l'OMM, puisqu'il en administre le fonctionnement et en organise les réunions, le secrétariat joue en outre un rôle actif dans le domaine technique. Il rédige des documents hautement spécialisés, dont la plupart sont des modèles du genre et qu'il faut tenir à jour grâce à un travail constant.

Le budget de l'OMM

Aucun article sur une institution spécialisée ne serait complet sans un mot du budget. Le budget de l'OMM est alimenté par les membres suivant un barème adopté par le Congrès. Chaque Congrès vote le budget pour une période quadriennale s'ouvrant l'année qui suit sa réunion. Celui de 1960-1963 se monte à 2,694,484 dollars. Le Comité exécutif répartit ensuite ces sommes en chapitres, pour le financement de projets soumis par le secrétaire général, de façon à assurer un développement et un essor normaux. L'Organisation reçoit aussi des fonds du Programme élargi d'assistance technique de l'ONU; elle a touché à ce titre 450,000 dollars en 1960. Depuis quelque temps, l'OMM émarge aussi au budget du Fonds spécial des Nations Unies. Conformément au programme du Fonds, les institutions spécialisées peuvent devenir des organismes d'exécution dans le domaine qui leur est propre, afin d'encourager l'essor économique des pays bénéficiaires. Bien que le Fonds spécial ne fonctionne que depuis 1959, dès 1960, l'OMM était nommée organisme d'exécution pour plusieurs projets nécessitant un capital de plus de 2 millions de dollars; on prévoyait que quelque 500,000 dollars



Siège permanent de l'Organisation météorologique mondiale à Genève

seraient employés à la fin de 1960. Le Canada est l'un des pays qui versent une cotisation régulière à la caisse du Programme élargi d'assistance technique et à celle du Fonds spécial des Nations Unies.

Programmes de recherches

L'Organisation météorologique mondiale participe aux programmes d'assistance technique et du Fonds spécial en coordonnant et en administrant leurs initiatives purement météorologiques et en envoyant des équipes de direction pour la mise en œuvre des projets exigeant l'association de plusieurs disciplines scientifiques. L'OMM fournit des spécialistes, offre des bourses, organise des cycles d'études et distribue fournitures et matériel. L'une des plus fructueuses de ces formes d'aide est l'envoi de missions d'experts, dirigées par des spécialistes venant de pays scientifiquement avancés. L'OMM s'assure leurs services et les envoie dans les régions à court de conseillers ou de centres de formation, ou encore là où il faut établir des relevés ou se livrer à certaines recherches. Ces experts ne sont d'ailleurs fournis que sur demande expresse des pays bénéficiaires; quelle que soit leur nationalité, ils sont placés d'office sous l'égide de l'OMM. En 1960, grâce à l'Organisation, deux experts sont allés en Afrique orientale britannique pour y mettre la science météorologique au service de la lutte antiacridienne; un météorologiste s'est rendu en Guinée en qualité de conseiller et d'instructeur, un autre au Soudan pour s'occuper d'agriculture et de météorologie hydrologique; l'Afghanistan a reçu un météorologiste à titre de conseiller et d'instructeur en fonction-

nement des instruments; l'Irak a profité de l'avis d'un expert sur les radiosondes, l'Équateur a demandé à un spécialiste de l'aider quant à son organisation météorologique et le Nicaragua a suivi cet exemple. Ce ne sont là que quelques exemples pris au hasard des vingt-huit missions météorologiques qui ont été organisées en 1960 dans les cadres du Programme élargi d'assistance technique.

Néanmoins, les experts ne peuvent prolonger indûment leur séjour, et pour assurer la continuité du service météorologique au palier supérieur, il convient de former des ressortissants des pays bénéficiaires. Les experts eux-mêmes s'en chargent en partie, mais c'est grâce à un programme de bourses que les futurs météorologistes peuvent se rendre à l'étranger, dans les universités et les centres de formation professionnelle, où ils acquièrent les connaissances indispensables au développement normal de leur pays d'origine. En 1960 on a offert 41 bourses couvrant un vaste champ d'études, allant de cours universitaires sur les fondements de la science météorologique et son application à l'aéronautique, l'agriculture et l'industrie, jusqu'à des cours spécialisés sur l'organisation des observatoires, les publications scientifiques et les relations publiques, et les prévisions météorologiques. En outre, des cycles d'études réunissent un public nombreux pour étudier pendant une ou deux semaines un problème donné. Il faut songer enfin à l'octroi d'équipement et de matériel. Dès ses débuts, tout service national doit être en mesure de veiller lui-même au fonctionnement et à l'entretien de son équipement de météorologie, et pouvoir acheter ou fabriquer le matériel exigé au fur et à mesure des besoins.

M. P. D. McTaggart-Cowan, chef de la Division de la météorologie du ministère des Transports, dont nous avons parlé plus haut, est à l'heure actuelle membre élu du Comité exécutif de l'OMM et délégué permanent du Canada auprès de cette Organisation. Il est le lien officiel entre l'OMM et le Gouvernement canadien. M. C. C. Boughaer, du ministère des Transports, est président de la Commission de climatologie, tandis que son collègue M. W. L. Godson est vice-président de la Commission d'aérodologie. En 1962 c'est au Canada que se tiendra à Toronto, du 9 au 27 juillet, la troisième session de la Commission technique de météorologie agricole.

M
D
juill
d'in
et d
teur
taire
nem
exp
pay
cour
tom

La m
M. H
Green

Mission d'amitié coréenne au Canada

DIRIGÉE PAR le nouvel ambassadeur de Corée aux États-Unis, M. Il Kwon Chung, une mission d'amitié coréenne a séjourné à Ottawa du 11 au 13 juillet. Elle se composait de MM. W. K. Lee, administrateur gérant de l'Agence d'information Hapdong, Y. M. Rhie, directeur de la Division des affaires d'Europe et d'Amérique au ministère des Affaires étrangères de Corée, et Y. S. Shim, rédacteur chargé des recherches à l'Orient Press.

Les membres de la mission ont rencontré à Ottawa M. Howard Green, secrétaire d'État aux Affaires extérieures, et plusieurs hauts fonctionnaires du gouvernement fédéral. L'ambassadeur a exposé les événements récents en Corée et exprimé la reconnaissance qu'a inspirée au gouvernement et au peuple de son pays l'aide du Canada pendant la guerre de Corée. M. Chung a déposé une couronne au pied du Monument aux Morts, en mémoire des militaires canadiens tombés au champ d'honneur en Corée.



La mission d'amitié coréenne est reçue par le secrétaire d'État aux Affaires extérieures, M. Howard C. Green. De gauche à droite, MM. Y. S. Shim, W. K. Lee, Il Kwon Chung, Green et Y. M. Rhie.

NOMINATIONS ET DÉPLACEMENTS DANS LE SERVICE DIPLOMATIQUE DU CANADA

- M^{me} L. F. Terrillon a quitté le ministère des Affaires extérieures le 5 juin 1961.
- M. D. S. McPhail, de l'ambassade du Canada à Paris, est affecté à l'administration centrale. Il a quitté Paris le 21 juin 1961.
- M. A. F. Broadbridge, de l'ambassade du Canada à Washington, est affecté à l'administration centrale. Il a quitté Washington le 29 juillet 1961.
- M. R. C. O'Hagan, de l'administration centrale, est affecté au haut-commissariat du Canada à Karachi. Il a quitté Ottawa le 1^{er} août 1961.
- M. E. H. Gilmour, de l'administration centrale, est affecté à l'ambassade du Canada à Bruxelles. Il a quitté Ottawa le 1^{er} août 1961.
- M. R. J. O. McKinnon, de l'administration centrale, est affecté à l'ambassade du Canada à Varsovie. Il a quitté Ottawa le 1^{er} août 1961.
- M. D. L. Westrop, du haut-commissariat du Canada à Karachi, est affecté à la Mission militaire du Canada à Berlin. Il a quitté Karachi le 2 août 1961.
- M. T. W. L. MacDermot, haut-commissaire du Canada en Australie, est affecté à l'administration centrale. Il a quitté Canberra le 2 août 1961.
- M. A.-E. Blanchette, de l'administration centrale, est affecté à l'ambassade du Canada à Lisbonne. Il a quitté Ottawa le 3 août 1961.
- M^{lle} A. Hardy, de l'ambassade du Canada à Washington, est affectée à l'administration centrale. Elle a quitté Washington le 8 août 1961.
- M. F. M. Meech, de la Mission militaire du Canada à Berlin, est affecté au consulat général du Canada à San-Francisco. Il a quitté Berlin le 8 août 1961.
- M. R. E. Branscombe, de l'administration centrale, est affecté à l'ambassade du Canada à Téhéran. Il a quitté Ottawa le 9 août 1961.
- M. A. C. E. Joly de Lotbinière, de l'administration centrale, est affecté au haut-commissariat du Canada à Londres. Il a quitté Ottawa le 10 août 1961.
- M. P. A. Howard, du consulat général du Canada à la Nouvelle-Orléans, est affecté à l'administration centrale. Il a quitté la Nouvelle-Orléans le 11 août 1961.
- M. C. S. Gadd, du Collège de la Défense nationale à Kingston, est affecté à l'ambassade du Canada à Djakarta. Il a quitté Ottawa le 11 août 1961.
- M. E. H. Woodyard, de l'administration centrale, est affecté au consulat général du Canada à Seattle. Il a quitté Ottawa le 12 juillet 1961.
- M. S. A. Freifeld, de l'ambassade du Canada à Dublin, est affecté au Collège de la Défense nationale à Kingston. Il a quitté Dublin le 14 août 1961.
- M^{lle} M. Stock, de l'administration centrale, est affectée au consulat général du Canada à la Nouvelle-Orléans. Elle a quitté Ottawa le 14 août 1961.
- M. J. A. Millard, de l'ambassade du Canada à Tel-Aviv, est affecté à l'administration centrale. Il a quitté Tel-Aviv le 14 août 1961.
- M^{lle} J. Munro, du consulat général du Canada à Seattle, est affectée à l'administration centrale. Elle a quitté Seattle le 15 août 1961.

- M. W. H. Barton, de l'administration centrale, est affecté à la mission permanente du Canada auprès des Nations Unies à New-York. Il a quitté Ottawa le 17 août 1961.
- M. A. R. Boyd, de l'administration centrale, est affecté à l'ambassade du Canada à Bruxelles. Il a quitté Ottawa le 17 août 1961.
- M. W. S. Durdin, du consulat général du Canada à New-York, est affecté à l'administration centrale. Il a quitté New-York le 19 août 1961.
- M. P. D. Scott, de l'ambassade du Canada à Varsovie, est affecté à l'administration centrale. Il a quitté Varsovie le 19 août 1961.
- M. E. D. Wilgress, de l'ambassade du Canada à Lisbonne, est affecté à l'administration centrale. Il a quitté Lisbonne le 23 août 1961.
- M. A. Kroeger, de l'administration centrale, est affecté au haut-commissariat du Canada à la Nouvelle-Delhi. Il a quitté Ottawa le 23 août 1961.
- M. S. G. LeFeuvre, de l'administration centrale, est affecté au consulat général du Canada à New-York. Il a quitté Ottawa le 30 août 1961.
- M. W. M. Wood, de l'ambassade du Canada à Bruxelles, est affecté à l'administration centrale. Il a quitté Bruxelles le 27 août 1961.

M. H. M. Robertson, de l'ambassade du Canada à Bruxelles, est décédé le 21 août 1961.

LES TRAITÉS

Faits courants

Bilatéral

République fédérale d'Allemagne

Accord relatif aux services aériens entre le Canada et la République fédérale d'Allemagne.

Signé à Ottawa le 4 septembre 1959.

Instruments de ratification échangés à Bonn le 19 juin 1961.

En vigueur le 19 juillet 1961.

Multilatéral

Deuxième accord international sur l'étain.

Adopté au Siège de l'Organisation des Nations Unies le

24 juin 1960.

Instrument de ratification du Canada déposé le 22 mars 1961.

En vigueur le 1^{er} juillet 1961.

Publication

Recueil des Traités 1960, n° 5. Échange de notes entre le Canada et la Norvège relatives à la farine de blé que le Canada fournirait à la Norvège pour lui permettre de se constituer des réserves d'urgence. Signé à Ottawa, le 25 avril 1960. En vigueur le 25 avril 1960.

Recueil des Traités 1960, n° 15. Accord et Échange de notes de coopération entre le Gouvernement du Canada et le Gouvernement du Japon concernant l'utilisation pacifique de l'énergie atomique. Signés à Ottawa, les 2 juillet 1959 et 27 juillet 1960. En vigueur le 27 juillet 1960.

Recueil des Traités 1960, n° 16. Échange de notes entre le Canada et le Royaume-Uni concernant la fourniture de la farine de blé canadienne pour constituer des réserves d'urgence au Royaume-Uni. Signé à Ottawa, le 5 août 1960. En vigueur le 5 août 1960.

Recueil des Traités 1960, n° 17. Modification de l'Accord de coopération concernant les emplois civils de l'énergie atomique entre le Gouvernement du Canada et le Gouvernement des États-Unis d'Amérique. Signée à Washington le 11 juin 1960. En vigueur le 14 juillet 1960.

AFFAIRES EXTÉRIEURES

Sous le titre Affaires Extérieures, le ministère des Affaires extérieures publie chaque mois un compte rendu de son activité ainsi qu'une documentation abondante sur le rôle du Canada dans le domaine international.

Cette publication peut être reproduite entièrement ou en partie, de préférence avec indication de source.

Abonnement: Un dollar par année (étudiants: 50c.) franco.

Les remises doivent être établies à l'ordre du Receveur général du Canada et adressées à l'Imprimeur de la Reine, Ottawa (Canada). Autorisé comme envoi postal de la deuxième classe, Ministère des Postes, Ottawa.

Vol. XIII N° 10 *Table des matières* Octobre 1961

Hommage à M. Hammarskjöld	323
Visite du président de l'Islande	324
Visite du secrétaire général de l'OTAN	326
Relations entre Chypre et le Canada	327
Le Service international de Radio-Canada	332
Conseil économique et social interaméricain	338
Les affaires extérieures au Parlement	
Tension internationale	340
Le Canada et Berlin-Ouest	351
Augmentation des forces armées	362
Travaux de l'Assemblée générale	365
Propositions du président Kennedy	367
Nominations, déplacements et résignations dans le service diplomatique du Canada	371
Les Traités	372



Feu le secrétaire général des Nations Unies, M. Dag Hammarskjöld.

H
L
Har
gou
onu
en F
devi
mili
prés
les t
cana
de la
la pa
ont s
homr
idéal
la pe
aux s
pour
M
semb
était
C
appris
pacifi
arden
cruell
s'était
profo
paix
A
homm
veux
un sy
dont
D
C
M. D
C
taient
foncti
nous
paix.
A
léance

Hommage à M. Hammarskjold

LE 18 SEPTEMBRE, à la veille de la seizième session de l'Assemblée générale des Nations Unies, l'univers a appris avec une stupéfaction navrée la mort de Dag Hammarskjold, secrétaire général de l'ONU depuis 1953. Invité au Congo par le gouvernement central de Léopoldville, pour discuter des modalités de l'aide onusienne, M. Hammarskjold a été tué quand l'avion qui le transportait à Ndola, en Rhodésie du Nord, s'est écrasé au sol. Depuis juillet 1960, alors que le Congo devint la proie de la violence, l'ONU a exercé dans ce pays une action civile et militaire. Le secrétaire général devait rencontrer à Ndola M. Moïse Tschombé, président du Katanga, afin d'étudier les possibilités d'un arrêt des hostilités entre les troupes katangaises et les "Casques bleus" des Nations Unies.

Annonçant aux Communes la mort de M. Hammarskjold, le premier ministre canadien, M. John G. Diefenbaker, a déclaré:

C'est une page tragique dans le chapitre de l'histoire des efforts faits pour le maintien de la paix dans le monde. M. Hammarskjold s'est donné sans compter à la préservation de la paix par l'intermédiaire des Nations Unies. De tous temps, des hommes et des femmes ont sacrifié leur vie à un idéal. La mort de M. Hammarskjold s'ajoute au sacrifice d'autres hommes qui, dans le cours de l'histoire, se sont donnés entièrement à la réalisation d'un idéal que l'homme recherche depuis le commencement des temps. Je suis certain d'exprimer la pensée de tous les honorables députés en disant que notre plus profonde sympathie va aux siens qui lui survivent et que notre espoir est que sa disparition en ce moment critique pour les Nations Unies ne sera pas une perte irréparable pour la cause de la liberté.

M. Diefenbaker a envoyé des messages de condoléances au président de l'Assemblée générale de l'ONU et au premier ministre de Suède. Le premier message était rédigé en ces termes:

C'est avec une tristesse profonde que la population et le Gouvernement du Canada ont appris la mort tragique et prématurée du secrétaire général, chargé au Congo d'une mission pacificatrice. Sa disparition à un moment critique prive les Nations Unies de l'un des plus ardents défenseurs de leurs principes et de leurs idéaux. Cette perte sera sans doute le plus cruellement ressentie par les petites et les moyennes puissances, dont M. Hammarskjold s'était fait l'infatigable champion. Comme les autres peuples de l'univers, les Canadiens sont profondément saisis par la fin brutale d'une carrière tout entière consacrée à la cause de la paix et du progrès.

Au nom de la population et du Gouvernement du Canada, je rends ici hommage à cet homme d'État de stature mondiale, à ce grand fonctionnaire de la cause internationale. Je veux croire que son exemple de courage, d'altruisme et d'imagination créatrice demeurera un symbole vivant pour les membres de l'ONU. C'est là, à mon sens, l'hommage suprême dont puisse s'honorer sa mémoire.

Dans son message au premier ministre de Suède, M. Diefenbaker a dit:

C'est avec une stupéfaction mêlée d'une tristesse profonde que j'ai appris la mort de M. Dag Hammarskjold, secrétaire général des Nations Unies.

Cette disparition, survenue à un moment critique, atteint tous ceux qui s'en remettaient avec confiance à la sagacité de ce pilote de l'ONU. Les compatriotes de ce grand fonctionnaire se consolent quelque peu, je l'espère, en songeant au superbe exemple que nous ont laissé son courage, son altruisme et son dévouement inébranlable à la cause de la paix.

Au nom du Gouvernement et de la population du Canada, je vous exprime nos condoléances les plus sincères pour ce deuil tragique qui frappe la Suède et l'univers tout entier.

Visite du président de l'Islande

LE PRÉSIDENT de la république d'Islande, M. Asgeir Asgeirsson, et son épouse sont arrivés au Canada le 11 septembre pour une visite de quinze jours. Ils étaient accompagnés du ministre islandais des Affaires étrangères, M. Gudmundur I. Gudmundsson, et de son épouse, de l'ambassadeur d'Islande au Canada, M. Thor Thors, et de son épouse, ainsi que d'autres représentants de la république.

La partie officielle du séjour a commencé dès l'arrivée du président à Québec, où il a été accueilli par le gouverneur général et M^{me} Vanier ainsi que par le premier ministre de la province et M^{me} Lesage. Après la revue d'une garde d'honneur à l'aéroport, les hôtes du Canada se sont rendus à la citadelle, où le gouverneur général et M^{me} Vanier les ont reçus à un dîner officiel. Le lendemain matin, le président et M^{me} Asgeirsson, invités à faire le tour de l'île d'Orléans, ont pu voir une des régions les plus intéressantes et les plus pittoresques du Québec. Avant que les visiteurs partent pour Ottawa, l'après-midi, le gouvernement de la province les a reçus à déjeuner au Château-Frontenac.

A Ottawa, où ils ont passé deux jours, les visiteurs ont été accueillis par le premier ministre et M^{me} Diefenbaker et par le secrétaire d'État aux Affaires extérieures et M^{me} Green. Le président et M^{me} Asgeirsson ont été les hôtes de M. et de M^{me} Diefenbaker, à un dîner à la Chambre des communes. Ils ont visité la Galerie nationale et la Chambre des communes, et le président a déposé une couronne de fleurs au pied du Monument aux Morts. Le premier ministre et le secrétaire d'État aux Affaires extérieures ont eu des entretiens avec M. Asgeirsson et M. Gudmundsson sur des questions d'intérêt commun découlant de la participation des deux pays à l'ONU et à l'OTAN.

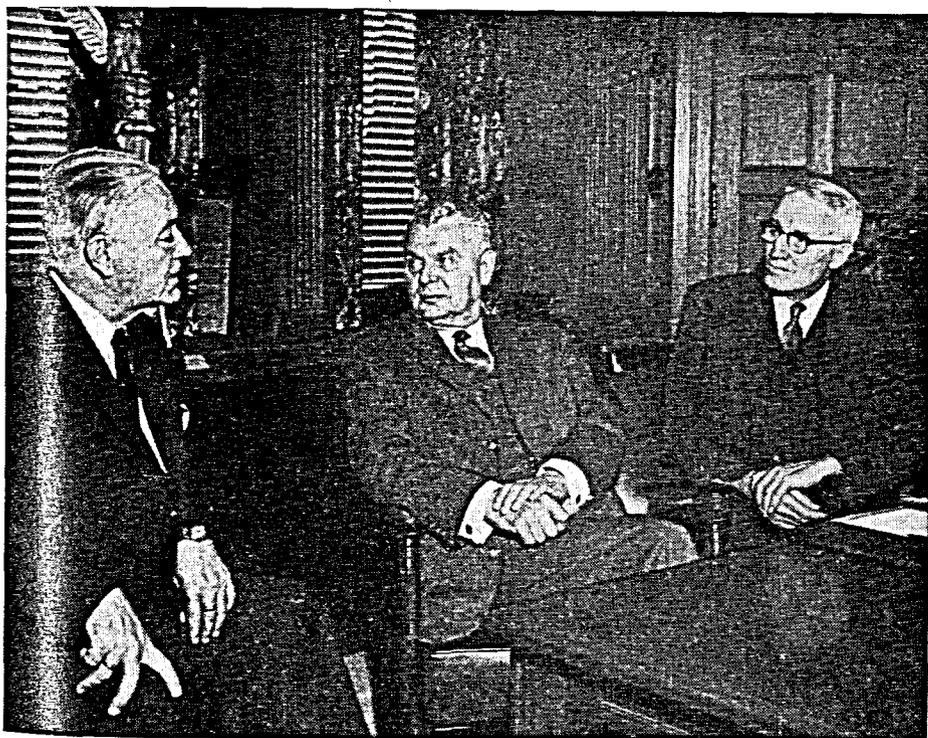
Le président a reçu la colonie islandaise d'Ottawa et a donné un dîner en l'honneur du premier ministre et de M^{me} Diefenbaker.

Visite aux Canadiens islandais

D'Ottawa, le président et son escorte se sont rendus à Winnipeg, où ils ont été accueillis par le lieutenant-gouverneur et des représentants du gouvernement provincial. Après cette cérémonie et un dîner offert par le lieutenant-gouverneur du Manitoba en l'honneur de M. et M^{me} Asgeirsson, le président est passé à la partie non officielle de sa visite, qui a duré jusqu'au 26 septembre. Avec M^{me} Asgeirsson, il a rendu visite à de nombreuses colonies islandaises du Manitoba, de la Saskatchewan, de l'Alberta et de la Colombie-Britannique. Ils sont rentrés ensuite en Islande en passant par Montréal.

Cette visite marque une nouvelle étape dans les relations canado-islandaises, de plus en plus étroites depuis la seconde guerre mondiale. Comme se le rappelleront peut-être ceux qui ont lu l'article intitulé *Le Canada et l'Islande* dans le bulletin d'octobre 1960, des troupes canadiennes ont cantonné douze mois en

Islande au cours de la guerre; l'île et ses habitants ont rendu de grands services lors des opérations d'escorte de la bataille de l'Atlantique. Beaucoup de navigateurs canadiens leur savaient gré de la protection de leurs ports et des bâtiments affectés à ces ports. Depuis la fin de la guerre, l'Islande compte parmi les membres actifs de l'ONU; elle fait aussi partie de l'OTAN depuis sa fondation, aux côtés du Canada. Vu la nécessité d'une collaboration de plus en plus étroite entre les divers membres de la communauté nord-atlantique dans les domaines tant économiques que militaires, il est probable que les relations canado-islandaises se resserreront encore davantage.



Le président d'Islande s'entretient avec le premier ministre du Canada et le secrétaire d'État aux Affaires extérieures. De g. à d.: M. Asgeirsson, M. Diefenbaker et M. Green.

Visite du secrétaire général de l'OTAN

NOMMÉ secrétaire général de l'OTAN en avril dernier, c'est en septembre que M. Dirk U. Stikker a fait au Canada son premier séjour officiel. Sa visite a été annoncée aux Communes par M. Howard Green, secrétaire d'État aux Affaires extérieures, au cours du débat du 7 septembre portant sur les subsides du Ministère. M. Green a déclaré notamment:

... J'ai le plaisir d'annoncer que M. Dirk U. Stikker, le distingué secrétaire général de l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord, sera au Canada lundi prochain. Il passera deux jours parmi nous, afin de s'entretenir avec le cabinet du Canada. Cela nous permettra d'examiner l'ensemble des affaires de l'OTAN. Il y a à peine quelques mois que M. Stikker a accepté son poste difficile. Il y réussit très bien et nous l'accueillerons très chaleureusement lors de sa visite au Canada qui sera d'ailleurs la première.

Pendant son court séjour à Ottawa M. Stikker a conféré avec le premier ministre, le secrétaire d'État aux Affaires extérieures, le ministre de la Défense nationale et celui de la Production de défense. M. Green a offert le 11 septembre un dîner en son honneur. Le lendemain, peu après l'ouverture de la Chambre des communes, M. Stikker est allé s'asseoir dans la tribune réservée au président. Il y a été remarqué par le premier ministre, qui a déclaré:

... Je signale la présence, dans la tribune, du secrétaire général de l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord, M. Dirk Stikker, qui fait sa première visite officielle au Canada depuis qu'il a assumé ce poste en avril dernier. Ce n'est pas la première fois qu'il vient au Canada. Sa première visite remonte à 1946 et dans les années qui ont suivi, il a séjourné dans notre pays à plusieurs reprises. La Chambre n'ignore pas que M. Stikker a eu une longue et remarquable carrière dans le domaine des affaires étrangères. Il a été ministre des Affaires étrangères des Pays-Bas de 1948 à 1952. Mes collègues et moi-même nous réjouissons de l'occasion qu'il nous offre de discuter avec lui, non seulement les problèmes intéressant l'OTAN, mais aussi l'ensemble de la situation internationale actuelle.

Je me fais l'interprète, je pense, de tous les députés, en accueillant M. Stikker et en lui disant que nous espérons que sous sa direction l'Alliance continuera de se raffermir et de s'unifier et que l'on continuera de tirer le meilleur parti possible du Conseil de l'OTAN pour tenir de sérieuses consultations sur les questions épineuses qui confrontent actuellement les associés de l'OTAN. Au nom de tous les députés, je suis heureux de l'accueillir chaleureusement parmi nous.

Le 12 septembre, M. Stikker a pris un avion de l'ARC pour New-York, d'où il s'est envolé pour Paris à bord d'un avion transatlantique.



Au cours d'une conférence de presse à Ottawa, M. Stikker écoute la question d'un journaliste.

Relations entre Chypre et le Canada

C'EST LE 14 août 1961 que M^{lle} Margaret Meagher, premier haut-commissaire du Canada à Chypre, a présenté ses lettres de créance à M^{gr} Makarios, président de la République cyprite. M^{lle} Meagher est arrivée le 12 août à Nicosie, venant de Tel-Aviv où elle occupe, depuis octobre 1958, le poste d'ambassadeur du Canada en Israël et où elle conservera sa résidence. La Grande-Bretagne, puis le Canada, ont été les premiers pays du Commonwealth à nouer des rapports diplomatiques officiels avec Chypre.

Au palais présidentiel, M^{lle} Meagher a été accueillie par une garde d'honneur, aux sons de *O Canada*, puis reçue par le président Makarios, le ministre cyprite des Affaires étrangères et le chef du Protocole. Le président a exprimé le plaisir que lui causait l'établissement de rapports officiels entre Chypre et le Canada. Il a souligné sa loyauté envers le Commonwealth et l'amitié chaleureuse qu'il nourrit pour le Canada, auquel il a demandé que soit transmis le salut du Gouvernement et du peuple cyprites. On s'attend que le haut-commissaire canadien se rende fréquemment à Nicosie et que soient très cordiaux les rapports de notre pays avec la République, fondée il y a un an et elle aussi membre du Commonwealth.

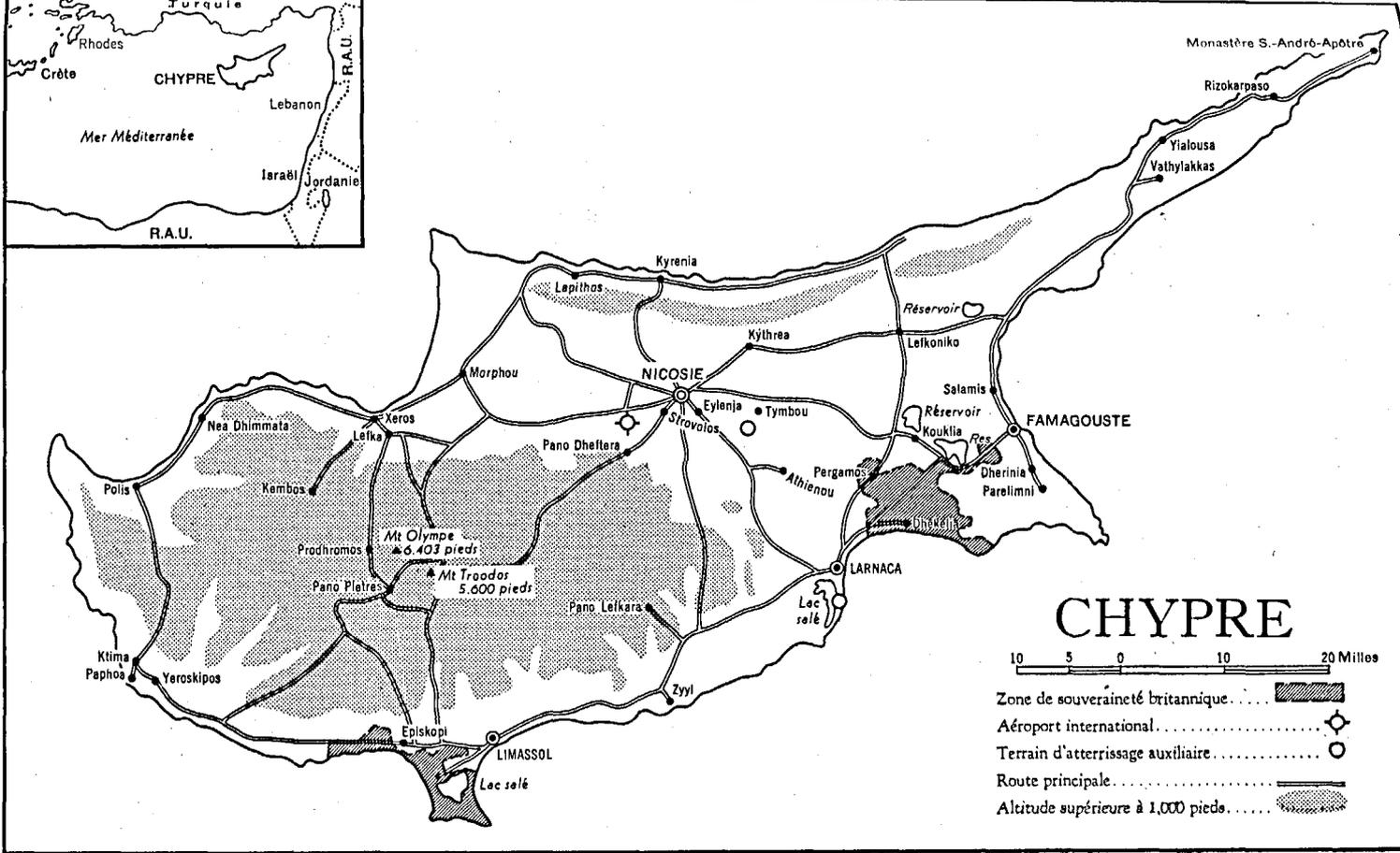
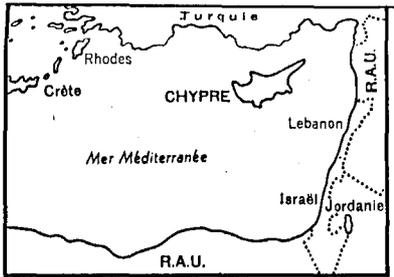
Historique

Le Canada a noué des rapports diplomatiques avec Chypre un an après la proclamation de l'indépendance cyprite, puisque c'est le 16 août 1960 que sir Hugh Foot, gouverneur britannique de l'île, a proclamé la naissance de la République, abolissant ainsi plusieurs siècles de dépendance envers des États ou des empires étrangers. Baignée par les eaux de la Méditerranée orientale, située à 240 milles de l'Égypte, à 60 milles de la Syrie et à moins de 40 milles de la Turquie continentale, Chypre a été inexorablement entraînée dans le flux et le reflux des intrigues politiques des puissances et des rivalités impériales qui ont caractérisé l'histoire de ces nations antiques. Colonisée avant l'ère chrétienne par les Phéniciens et les Grecs, elle a connu successivement le joug des Assyriens, des Macédoniens, des Égyptiens, des Perses, des Romains, celui de Byzance, celui des Sarrasins, des Templiers, des Génois, des Vénitiens et de l'Empire ottoman.

A l'époque moderne, cette nation d'environ 550,000 habitants d'appartenance turque et grecque a été étroitement associée à l'Empire britannique. En 1878, à Constantinople, le sultan de Turquie signa une convention transférant à la Grande-Bretagne l'administration de Chypre. Conformément à cette entente, Londres aida de son côté le sultan à défendre ses territoires menacés par la Russie. En 1914, la Grande-Bretagne annexa Chypre, la Turquie s'étant rangée dans le camp ennemi.

La révolution de l'indépendance

Bien que l'Angleterre ait tâché de doter l'île de structures politiques solides,





Chypre devint la proie de troubles intérieurs alimentés par les partisans de l'*Enosis*, ou du rattachement à la Grèce. La minorité turque de Chypre s'y opposa vigoureusement et, dans l'espoir de calmer l'agitation, on abolit en 1931 le Conseil législatif cypriot, créé en 1925 quand Chypre était devenue colonie de la Couronne. Mais tout progrès fut entravé par la crise économique mondiale, suivie par la deuxième grande guerre.

En 1948, la Grande-Bretagne offrit à Chypre une constitution plus libérale. Une fois de plus, cependant, la tension entre factions grecque et turque entrava l'entente sur les structures politiques et sur la solution des graves problèmes internes et entraîna une nouvelle suspension du gouvernement représentatif, qui dura six ans et s'accompagna d'agitation et de combats.

Le terrorisme

En juillet 1954, les partisans de l'*Enosis* intensifièrent leur lutte, amenant ainsi le Gouvernement britannique à proposer une nouvelle constitution. Mais avant qu'on ait pu en arriver à un accord, on vit éclater une campagne de terrorisme, dirigée par les Cypristes d'origine grecque, sous la bannière de l'EOKA (Organisation nationale des combattants cypristes, luttant pour l'*Enosis*). Londres entama alors des pourparlers tripartites avec les gouvernements grec et turc, mais on ne parvint à aucun accord et on ne put endiguer la vague croissante de terrorisme. En novembre 1955, la Grande-Bretagne fut contrainte de proclamer l'état d'urgence et, le 9 mars 1956, de déporter l'archevêque Makarios, chef des patriotes gréco-cypristes, accusé de complicité avec l'EOKA.

Le règlement définitif

Néanmoins, la Grande-Bretagne ne se laissa pas décourager. Bien qu'elle ait vu rejeter, en décembre 1956 et en juin 1958, de nouvelles propositions constitutionnelles, elle parvint à réaliser au début de 1959 une entente sur l'avenir de Chypre. Le 19 février, à Londres, un accord fut signé conjointement par les premiers ministres de Grande-Bretagne, de Grèce et de Turquie, secondés par M^{gr} Makarios, représentant la communauté cypriste d'origine grecque, et par le délégué de la communauté turque de l'île, M. Koutchouk. Cet accord, qui préservait la souveraineté britannique sur certaines bases militaires cypristes, permit de proclamer en 1960 l'indépendance de la République de Chypre et de préparer son entrée ultérieure aux Nations Unies. Ainsi s'est close la longue chronique d'années de troubles et de négociations.

La nature du compromis

La solution de compromis adoptée par Chypre se reflète dans les organismes du gouvernement, au sein duquel les Cypristes des communautés grecque et turque œuvrent pacifiquement. Plus de 75 p. 100 de la population sont d'origine grecque, et ils ont élu leur chef, M^{gr} Makarios, au poste de président, sur la base du suffrage universel, tandis que la communauté turque élisait M. Koutchouk au poste

de vice-président. Chacun des deux dirigeants détient le droit de veto sur les lois et sur les décisions du Conseil des ministres, dans les domaines des affaires étrangères, de la défense et de la sûreté nationale. L'un et l'autre a le droit de renvoyer à des fins de nouvel examen, n'importe quel projet de loi à la Chambre des représentants.

La constitution entérine, au Conseil des ministres, à la Chambre des représentants et dans les divers organismes gouvernementaux, le principe d'une représentation numérique proportionnelle: 70 p. 100 pour la communauté grecque et 30 p. 100 pour la minorité turque. La Chambre compte 35 représentants d'origine grecque et 15 d'origine turque. Les partis les plus puissants y sont le Front patriotique du président Makarios et le Parti nationaliste turc de M. Koutchouk, qui détiennent ensemble 45 sièges. Les cinq sièges restants appartiennent aux représentants de l'AKEL, ou parti communiste cyprite, qui, d'accord avec le président, se sont présentés comme candidats du Front patriotique afin de former, une fois élus, un parti d'opposition. M^{sr} Makarios est assisté d'un conseil communal gréco-cyprite, et M. Koutchouk d'un conseil turco-cyprite.

Problèmes économiques

Jusqu'à une époque toute récente, Chypre a connu un développement économique normal et une prospérité grandissante. De fait ses normes de vie dépassaient celles de tous les autres pays du bassin oriental de la Méditerranée, à l'exception d'Israël. Mais les structures économiques étaient minées en profondeur. En dépit d'un secteur du bâtiment toujours prospère, et de l'essor de nombreuses industries légères, l'expansion factice des années 1950-1957 s'est arrêtée, et la croissance économique en est provisoirement au point mort. Chypre a près de 10,000 chômeurs sur une population de 550,000 âmes et le gouvernement commence à s'inquiéter de la cadence de l'émigration, qui prive l'île de ses jeunes gens et de ses techniciens qualifiés.

Une enquête menée par les services d'assistance technique de l'ONU signale qu'il faudrait 120 millions de dollars, échelonnés sur cinq années, pour raviver l'économie cyprite. Le président Makarios vient d'annoncer un plan quinquennal, qui prévoit une augmentation des investissements publics et privés supérieure aux chiffres recommandés par une mission des Nations Unies. En effet, 67.2 millions seront consacrés à l'expansion de l'agriculture, en particulier à l'accroissement des ressources hydrauliques indispensables à l'économie essentiellement agricole de cette terre aride. Un programme d'aménagement de barrages en terre et de puits profonds permettra de constituer des réserves hydrauliques abondantes et régulières, en vue d'accroître la production agricole et de restreindre l'importation massive de produits alimentaires. En outre, le gouvernement a annoncé qu'il entend distribuer des terres du domaine de l'État aux cultivateurs et regrouper les parcelles agricoles. En outre, le plan quinquennal mentionne que 29.4 millions de dollars serviront à accroître le nombre des centrales électriques, afin de stimuler la création d'industries d'exportation. Le gouvernement se propose également

d'encourager l'industrie touristique; les pistes de ski de l'Olympe, les plages exquis, les sites historiques comme la Salamine romaine et Episkopi, ne peuvent manquer d'attirer les curieux. Tout cela pourra sans doute redresser une balance des comptes défavorable, dont le déficit a été de \$61,880,000 en 1959. A l'heure actuelle, la sortie des capitaux est quelque peu compensée par les lourdes dépenses de l'armée britannique, qui occupe les bases militaires de Chypre, ainsi que par une industrie touristique naissante, et l'envoi de fonds par les Cypriotes vivant à l'étranger, notamment en Grande-Bretagne.

Les sources de capitaux

Il sera malaisé de recueillir les sommes nécessaires à la mise en œuvre du vaste programme conçu par le président Makarios, et il faudra nécessairement se tourner vers l'étranger. La Grande-Bretagne s'est engagée à verser 33 millions de dollars, échelonnés sur cinq années, au titre d'aide au développement, et la Banque internationale se mettrait à la tête d'un consortium de nations disposées à financer divers projets cypriotes de développement. L'afflux de capitaux étrangers pourra, espère-t-on, tenter l'épargne nationale, provoquer la rentrée des capitaux cypriotes placés à l'étranger et faire accepter aux habitants de l'île un régime d'austérité.

Chypre et le Commonwealth

Devenue république indépendante, Chypre n'a pas accédé de plein droit au statut de membre du Commonwealth. Après avoir soigneusement débattu le problème, la Chambre des représentants cypriote a formulé une demande officielle d'admission. En mars 1961, à Londres, les premiers ministres du Commonwealth, ayant examiné cette demande, ont signé le 13 mars le communiqué suivant:

Au cours de la séance de ce matin, les premiers ministres ont accepté la demande de la République de Chypre, désireuse d'être admise au sein du Commonwealth. Ils ont invité le président de la République à participer à leur réunion.

De plus, Chypre a signé des traités spéciaux avec la Grande-Bretagne, la Grèce et la Turquie.

Le Service international de Radio-Canada

POUR DÉFINIR brièvement l'activité du Service international, disons qu'elle consiste à diffuser des informations sur le Canada vers certaines régions déterminées du monde. Elle est donc analogue à celle des organismes qui utilisent d'autres moyens techniques de diffusion, tels le cinéma ou l'imprimé. Créé en vertu d'un arrêté ministériel de 1942, le Service international a été inauguré officiellement le 25 février 1945.

Il est considéré comme un élément essentiel de notre information internationale. Il représente un moyen facile d'atteindre et d'influencer les gens. Vivant et direct, ne connaissant ni règlements ni frontières, il ne saurait être supprimé, pas même par les procédés coûteux du brouillage. C'est là un des instruments dont dispose le Canada pour servir la cause occidentale, pour exposer ses points de vue sur les affaires internationales et pour faire connaître à l'étranger la vie canadienne.

L'administration et ses services multilingues, logés dans l'immeuble de Montréal, assurent un service d'émissions quotidiennes en onze langues: anglais, français, allemand, espagnol, portugais, tchèque, slovaque, polonais, hongrois, russe et ukrainien. Le rayonnement en est indiqué au schéma P. Le Service international emploie surtout les langues les plus largement répandues dans les régions desservies considérées comme les plus importantes: l'Europe, l'Amérique latine et l'Afrique. Ainsi peut-il atteindre le plus grand nombre possible d'auditeurs avec les ressources dont il dispose.

Le Service international ne se borne plus à la diffusion par ondes courtes. Par câble et bandes magnétiques, il communique aux autres sociétés de radiodiffusion, dans les langues usuelles, des reportages sur les événements d'intérêt national ou international survenus au Canada. En outre il distribue à l'étranger pour les postes locaux nombre d'enregistrements musicaux et parlés. De cette façon, la musique canadienne et les interprétations de nos artistes atteignent des auditoires du monde entier. Des émissions parlées en anglais, en français, en espagnol et en portugais sont diffusées de cette façon; elles portent sur divers sujets: histoire, géographie, voyage, science, industrie, enseignement, etc., et prennent diverses formes: entretien, documentaire, interview, nouvelle, pièce de théâtre. Ces enregistrements ont une clientèle de quelque 600 sociétés de radiodiffusion dans les régions où ces langues sont parlées à l'échelle nationale. Parfois la télévision canadienne réalise aussi pour certaines régions des informations et des commentaires en langue étrangère.

Ayant beaucoup offert aux pays étrangers, le Canada reçoit de son côté, pour ses chaînes AM et FM, une grande variété d'émissions en anglais et en français. Les échanges sont particulièrement nombreux dans le domaine de la musique.

Reportages récents

Le reportage récent le plus caractéristique est celui dont a fait l'objet au cours des deux premières semaines de décembre 1960 la Conférence d'encouragement à l'exportation, organisée à Ottawa par le ministère du Commerce. Toutes les émissions régulières ont rendu compte des séances. En outre, le Service international a enregistré et retransmis de par le monde certains programmes spéciaux: interviews de délégués commerciaux et d'hommes d'affaires, débats, etc. Une très grande diffusion a été accordée au reportage en langue anglaise: comptes rendus de deux minutes, extraits des allocutions prononcées par le premier ministre et le ministre du Commerce, discussions et entretiens sur des sujets spécialisés de nature à intéresser certains auditoires. Le reportage en français comprenait des conférences d'information, des débats avec des délégués commerciaux de langue française et une entrevue avec un représentant du ministère du Commerce connaissant bien l'Afrique. Le reportage a aussi été diffusé vers les autres zones linguistiques.

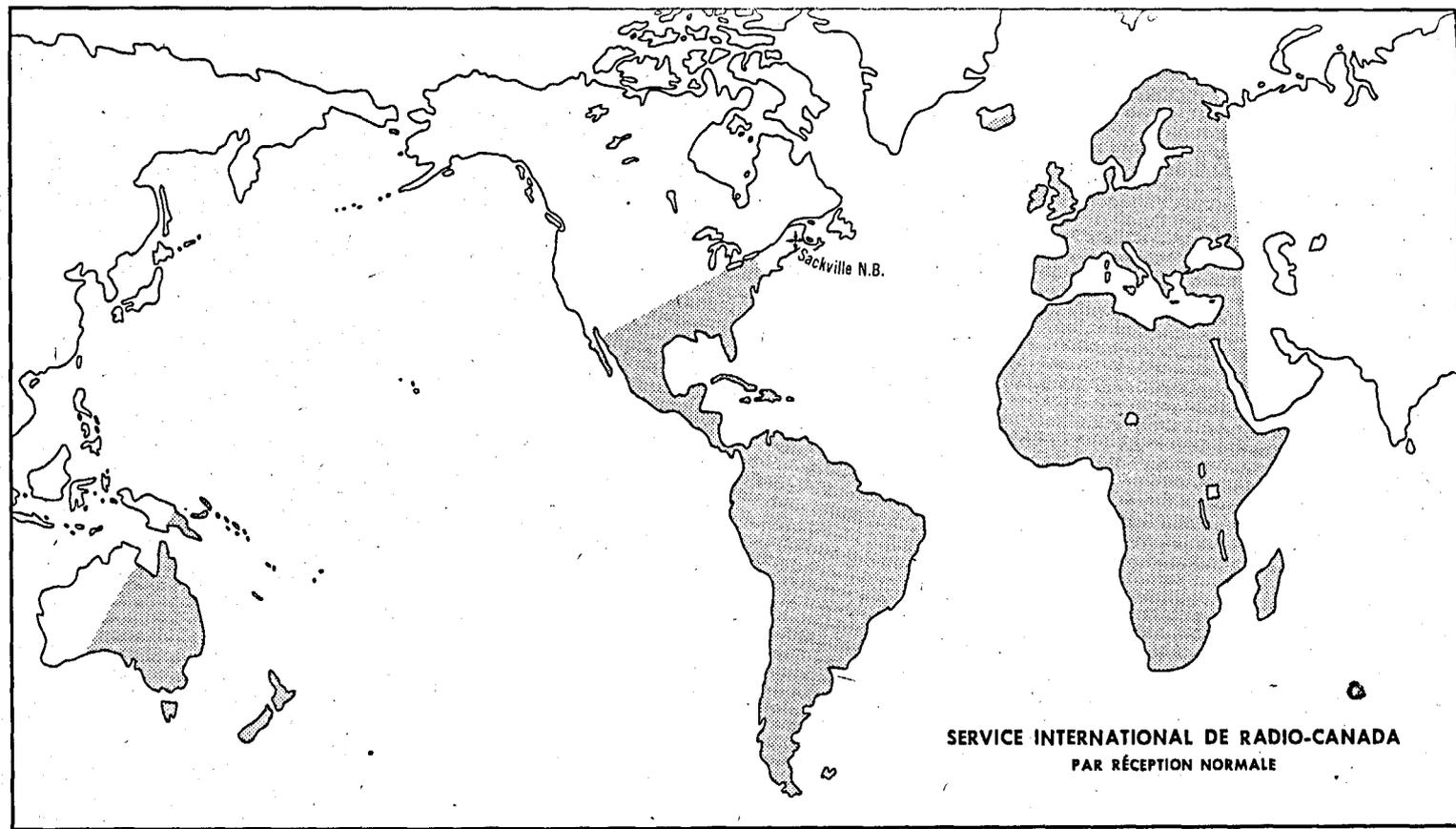
De même la Conférence de l'UNESCO sur l'éducation des adultes, tenue à Montréal du 22 au 31 août 1960, a alimenté plusieurs émissions en langue anglaise pour le Commonwealth, et nombre d'émissions réalisées en français et en diverses autres langues européennes. Notons aussi la Conférence sur la structure nucléaire qui a réuni à Kingston, du 29 août au 3 septembre 1960, des savants de toutes les parties du monde.

En mai dernier, l'émission mondiale de la Croix-Rouge internationale a fourni un exemple de liaison directe avec nombre d'autres pays. Tous les ans on célèbre ainsi l'anniversaire de la Croix-Rouge, fondée le 8 mai 1864. L'émission, transmise l'an dernier par 45 pays, comprenait des retransmissions provenant de diverses régions du monde. Au Canada elle a été donnée par les chaînes française et FM avec une participation canadienne en français.

La visite du premier ministre de la Malaisie au Canada a donné lieu à un des reportages spécialement conçus pour les sociétés de radiodiffusion étrangères. L'homme politique était accompagné d'un des principaux journalistes de la radio malaise, qui ensuite a décidé de faire un stage de formation technique à Radio-Canada. Plus tard il a réalisé pour la radio malaise divers enregistrements sur le Canada.

Comme Ottawa reçoit de plus en plus de visiteurs éminents, les interviews et les comptes rendus fournissent au Canada l'occasion de se faire connaître aux auditeurs des autres pays. De plus, les stagiaires du Sud-Est asiatique et de l'Afrique, venus au Canada grâce aux bourses et aux programmes d'assistance du Commonwealth, permettent de réaliser des émissions sur notre pays pour les émetteurs et les chaînes de l'étranger. Ces deux genres d'émissions sont en demande dans les pays des visiteurs.

La Conférence internationale des compositeurs, qui a eu lieu à Stratford à l'occasion du festival annuel, a réuni des musiciens éminents d'un grand nombre de pays, dont l'Union soviétique. A cette occasion on a fait passer, sur demande,



des reportages sur disque ou sur ruban consacrés à la conférence, aux concerts par des ensembles canadiens et à une revue du festival. Fait remarquable, 52 pays ont accepté de retransmettre les cinq concerts donnés ici, notamment l'Union soviétique, la Tchécoslovaquie, la Pologne et la Hongrie. L'une de ces cinq séances musicales groupait l'orchestre symphonique de Radio-Canada et d'éminents solistes canadiens.

L'Europe s'intéressant davantage aux finances et aux affaires canadiennes, le Service international a inauguré une rubrique quotidienne des principaux faits de l'activité boursière, en anglais, en français et en allemand, ainsi qu'une étude hebdomadaire de la conjoncture par un journaliste spécialisé bien connu.

Service pour l'Afrique

Le 25 janvier dernier un service en français et en anglais pour l'Afrique a été inauguré. Il se compose essentiellement d'émissions conçues pour l'Europe, passant à d'autres heures. Pour faire place à la fois aux émissions destinées à l'Afrique et à celles qui sont dirigées vers le Nord canadien, il a fallu modifier l'horaire des langues de l'Europe occidentale. Le service d'Europe occidentale a été réduit, mais non supprimé. Il comprend toujours des transcriptions et des relais, et divers programmes réalisés sur demande.

La réception a été bonne dans tout le continent au sud du Sahara, au cours des premiers mois du service d'Afrique. Plusieurs missions canadiennes ont envoyé des rapports d'écoute; de plus, les membres canadiens de la Force de l'ONU au Congo suivent les émissions régulièrement. On a choisi à divers endroits des techniciens qui se sont engagés à rendre compte de la réception. Le service d'Europe continue de desservir l'Afrique au nord du Sahara, territoire s'étendant jusqu'à la République Arabe Unie; les Canadiens qui y sont affectés à la Force des Nations Unies sont de fidèles auditeurs.

Le courrier

Au cours de ses 16 années de travail, le Service international a reçu 450,000 communications (lettres, cartes et rapports d'écoute) d'auditeurs du monde entier. Il en reçoit en moyenne 25,000 par année. Il rédige ses réponses dans la langue de l'auditeur, et les accompagne souvent d'une documentation illustrée provenant de diverses sources.

Cinq fois par année, il adresse aux auditeurs un horaire imprimé et illustré, avec notes sur les programmes et renseignements sur divers sujets. Ces horaires gratuits sont expédiés à 170,000 auditeurs, ainsi qu'à des éditeurs. Il est aussi envoyé aux missions canadiennes, de même qu'aux foires et expositions auxquelles participe le Canada.

Relations avec le ministère des Affaires extérieures

L'arrêté ministériel de 1942 établissait des relations déterminées entre le Service international et le ministère des Affaires extérieures. Les émissions par ondes

courtes devant constituer un élément des relations du Canada avec les autres pays du Commonwealth et avec les pays étrangers, l'activité de la Société Radio-Canada en ce domaine nécessiterait des consultations avec le ministère des Affaires extérieures, d'après le texte du décret. Les rapports entre les deux ont donc été arrêtés dès le début, et un statut spécial a été conféré au Service international. Aussi est-il complètement distinct du service national de Radio-Canada.

Le Service international et le Ministère maintiennent donc entre eux une liaison constante, dont le soin est confié des deux côtés à des agents désignés à cet effet. C'est de cette façon que le Service international est guidé par le Ministère pour ce qui est de son orientation. En vue des émissions quotidiennes, il est tenu au courant du développement des questions internationales et reçoit des instructions sur la politique du Canada à leur sujet. La liaison suppose l'emploi d'une documentation pertinente et des consultations fréquentes.

Émissions internationales

Parmi les moyens de communication, la radio peut sembler au déclin et la télévision en plein essor. Il n'en est rien toutefois, car l'une et l'autre progressent. On évalue à 188,000,000 le nombre des récepteurs de radio en usage en dehors du Canada et des États-Unis à la fin de 1960. Ces deux pays en comptaient presque autant. Pour ce qui est des téléviseurs, le Canada et les États-Unis en possédaient 69 millions, et le reste du monde, 38. De 1954 à 1960 le nombre des récepteurs de radio a augmenté du quart en Europe occidentale et il a à peu près doublé en Europe orientale, en Asie, en Afrique ainsi qu'en Amérique latine (où il est passé de 12,700,000 à 24,300,000).

La radiodiffusion internationale a évolué de façon analogue. Vingt-cinq pays s'y adonnaient en 1939, contre 62 en 1950. Depuis 1949 l'activité communiste en ce domaine a quintuplé, avec 3,000 heures par semaine en 55 langues. De même la Chine diffuse en espagnol et en portugais vers l'Amérique latine pendant plus d'heures chaque semaine que la B.B.C., qui y exerçait naguère un monopole. Les communistes consacrent chaque semaine à l'Afrique 139 heures d'émission par ondes courtes en trois langues: anglais, français et swahili. Voilà qui infirme la théorie selon laquelle la radiodiffusion par ondes courtes répondait aux besoins d'une période de guerre et disparaîtrait une fois la paix revenue. C'est le contraire qui se produit. La B.B.C. diffuse 590 heures par semaine en 39 langues différentes, et reçoit de l'étranger 75,000 à 100,000 lettres par année. Notre Service international pour sa part en reçoit quelque 25,000. A ces chiffres il convient d'ajouter le nombre considérablement plus élevé, tout indéterminé qu'il soit, des auditeurs qui n'écrivent pas. Et ces dernières années, d'après le rapport de l'UNESCO pour 1959, les pays qui viennent d'accéder à l'indépendance, tels le Ghana et le Nigéria, saisissent de plus en plus clairement que la présence sur les ondes courtes est devenue une affaire de prestige national et un instrument précieux de la politique nationale auprès de la nation et de l'étranger.

Shortwave Programme Schedule

Programme des Émissions

September - October 1961

Septembre - Octobre 1961

All times Greenwich Mean Time

En heures du méridien de Greenwich (G.M.T.)

EUROPE (I)

	Times-Heures	Mc/s		
Czech—Daily	1130-1145	17.82	15.32	Tchèque—quotidien
Canadian Forces Broadcasts				Pour le contingent canadien
Sundays only	1200-1315	"	"	dimanche seulement
Tuesdays only	1230-1245	"	"	mardi seulement
Mon. to Sat.	1200-1230	"	"	lundi à samedi
Music for Europe				Musique pour l'Europe
Tuesdays only	1245-1300	"	"	mardi seulement
Mon. to Sat.	1230-1300	"	"	lundi à samedi
Polish—Daily	1315-1330	"	"	Polonais—quotidien
Music for Europe				Musique pour l'Europe—
Daily	1330-1400	"	"	quotidien
Ukrainian—Daily	1400-1430	"	"	Ukrainien—quotidien
Russian—Daily	1430-1530	"	"	Russe—quotidien
				Informations (fr. et ang.)
English & French News—Daily	1530-1545	"	"	quotidien
Hungarian—Daily	1545-1600	"	"	Hongrois—quotidien
Slovak—Daily	1600-1615	"	"	Slovaque—quotidien
Czech—Daily	1615-1700	"	"	Tchèque—quotidien
Ship and Forces News—Daily	1701-1715	"	"	Informations pour les navires
				en mer et le contingent cana-
				dien—quotidien
Polish—Daily	1715-1800	"	"	Polonais—quotidien
German—Daily	1800-1830	"	"	Allemand—quotidien

AFRICA — AFRIQUE

English—Daily	1832-1915	17.82	15.32	Anglais—quotidien
French—Daily	1915-2000	"	"	Français—quotidien

EUROPE (II)

French—Daily	2000-2045	17.82	15.32	Français—quotidien
English—Daily	2045-2130	"	"	Anglais—quotidien

NORTHERN CANADA — POUR LE NORD CANADIEN

English & French—Daily	2200-2245	11.72	9.585	Français et anglais—quotidien
------------------------	-----------	-------	-------	-------------------------------

CARIBBEAN & LATIN AMERICA — CARAÏBES ET AMÉRIQUE LATINE

English—Daily	2300-2330	15.19	11.76	Anglais—quotidien
Portuguese—Daily	2330-0000	"	"	Portugais—quotidien
Spanish—Daily	0000-0045	"	"	Espagnol—quotidien

NORTHERN CANADA — POUR LE NORD CANADIEN

English—Daily	0100-0705	11.72	9.585	Anglais—quotidien
---------------	-----------	-------	-------	-------------------

AUSTRALASIAN — AUSTRALASIE

English—Daily	0830-0900	9.63		Anglais—quotidien
---------------	-----------	------	--	-------------------

17.82 Mc/s—16.84 m.	15.32 Mc/s—19.58 m.	11.76 Mc/s—25.51 m.	9.63 Mc/s—31.15 m.
	15.19 Mc/s—19.75 m.	11.72 Mc/s—25.60 m.	9.585 Mc/s—31.30 m.

Conseil économique et social interaméricain

PUNTA DEL ESTE, AOÛT 1961

UN GROUPE d'observateurs canadiens, dirigé par M. Pierre Sévigny, ministre associé de la Défense nationale, a assisté du 5 au 16 août, à Punta del Este, en Uruguay, à la réunion spéciale du Conseil économique et social interaméricain. Le groupe comprenait MM. Richard P. Bower, ambassadeur du Canada à Montevideo, Heath Macquarrie, député, et divers hauts fonctionnaires des ministères des Affaires extérieures et du Commerce.

Toutes les républiques d'Amérique latine avaient envoyé des délégations officielles, et la Conférence réunissait en outre des observateurs de nombre d'institutions spécialisées de l'ONU et de certaines organisations régionales et internationales: Commission économique de l'ONU pour l'Amérique latine, Banque interaméricaine de développement, Fonds monétaire international, Association européenne de libre-échange, Organisation de coopération et de développement économiques, Communauté économique européenne, Banque internationale pour la reconstruction et le développement, Organisation internationale du Travail, Organisation pour l'alimentation et l'agriculture, Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture, Chambre de commerce internationale et Organisation régionale interaméricaine du Travail.

Il y avait à Punta del Este des observateurs non seulement du Canada, mais encore de l'Allemagne, des Antilles, de l'Autriche, de la Belgique, du Danemark, de l'Espagne, de la France, du Japon, des Pays-Bas, du Portugal, du Royaume-Uni, de la Suède et de la Suisse.

Cette conférence, dite "de l'Alliance pour le progrès", a été l'une des plus importantes conférences économiques de l'Organisation des États américains. Elle s'était assigné la tâche d'élaborer les structures grâce auxquelles un vaste programme de coopération améliorera les conditions économiques et sociales des pays d'Amérique et relèvera leurs normes de vie.

Le point principal de la Conférence a été l'annonce, par le délégué de Washington, que dans les dix ans à venir les républiques d'Amérique latine recevront 20 milliards de dollars de l'étranger, provenant surtout, en fait, des sources publiques et privées des États-Unis. Cet afflux de capitaux, se combinant aux réformes indispensables dans les domaines de l'administration publique, de la fiscalité et du régime foncier, relèvera, croit-on, de 2.5 p. 100 le revenu par tête et par an. Étant donné que l'accroissement démographique annuel est d'environ 2.5 p. 100, il faudrait que le revenu national brut augmentât de près de 5 p. 100 par an, pour que le revenu réel par tête fût relevé de 2.5 p. 100.

La Conférence a adopté en outre diverses résolutions ayant trait: a) à l'augmentation et à la stabilisation des revenus d'exportation dans les pays d'Amérique

latine, dont l'économie repose trop souvent sur la vente à l'étranger d'un ou de deux produits seulement; b) à la création d'un groupe central d'experts qui pourraient, sur demande, aider les gouvernements intéressés à mettre au point des plans nationaux de développement; c) à un programme d'urgence destiné à aider les pays particulièrement démunis.

Les obligations contractées au cours de la Conférence et les résolutions adoptées par les délégués ont été incorporées dans la "Déclaration des peuples d'Amérique", signée le 17 août par tous les délégués de l'OEA, sauf celui de Cuba.

Les observateurs canadiens à Punta del Este ont eu l'occasion de se faire une idée de l'ensemble des affaires du continent américain, de connaître les tendances économiques et sociales des nations d'Amérique latine et de rencontrer leurs dirigeants avec lesquels ils ont noué des liens d'amitié.

En Uruguay, M. Sévigny a fait la connaissance de M. Victor Eduardo Haedo, président du Conseil national du gouvernement, et de plusieurs hautes personnalités uruguayennes.

Une tournée de l'Amérique latine

M. Sévigny a passé quatre jours en Argentine, où il a eu une entrevue des plus cordiales avec le président, M. Arturo Frondizi. Ses entretiens nombreux avec le ministre de la Défense d'Argentine et les ministres de l'Armée, de la Marine et de l'Aviation, lui ont permis de poser les fondements de rapports plus étroits entre les armées des deux pays. M. Sévigny a rendu officiellement visite au maire de Buenos-Aires, ville qui vient d'appeler une de ses places "Place du Canada". Il a été l'invité d'honneur de l'Institut culturel argentino-canadien, organisation privée poursuivant l'établissement de contacts plus étroits entre les deux pays.

Le 15 août, M. Sévigny est parti de l'Uruguay pour le Brésil, où l'accueillirent le président, M. Janio Quadros, et d'autres personnalités civiles et militaires; le jour même, on hissa un drapeau sur l'emplacement assigné par le Gouvernement brésilien à la future ambassade du Canada à Brasilia. Se rendant ensuite à Rio-de-Janeiro, M. Sévigny y a rencontré M. Lacerda, gouverneur de l'État de Guanabara, dans lequel est située l'ancienne capitale, et a pris part à une cérémonie devant la tombe du soldat inconnu.

Sur le chemin du retour, M. Sévigny a fait escale à San-Juan, capitale de Porto-Rico, où il a été reçu par le gouverneur, M. Luis Munoz Marin, et où il a pris contact avec plusieurs membres du cabinet et diverses personnalités de la finance et de l'industrie.

Dans son exposé aux Communes, M. Sévigny a souligné que le Canada jouit d'un grand prestige en Amérique latine. Il a déclaré notamment:

Il n'y a aucune exception à cette règle. Les chefs politiques et les chefs du monde des affaires que nous avons rencontrés ont tous exprimé l'admiration que leur inspire notre pays et leur désir d'établir des liens culturels et économiques plus étroits avec nous . . . Notre sort sera d'autant meilleur que celui de nos voisins de l'Amérique latine le sera également. Les peuples de l'Amérique du Sud ont foi en nous. Montrons-nous dignes de cette confiance et l'unité des Amériques dans la liberté, la prospérité et le progrès bien ordonné nous apportera peut-être la solution que nous cherchons en vue d'assurer la paix dans le monde.

Les affaires extérieures au Parlement

Tension internationale

Le 7 septembre, lors du débat sur les subsides à la Chambre des communes, le secrétaire d'État aux Affaires extérieures, M. Howard Green, a prononcé le discours suivant:

Nous voici réunis aujourd'hui à la Chambre des communes du Canada au moment où le monde traverse une grave crise . . . Depuis quelques semaines, la question de Berlin s'est aggravée constamment et, au cours de la semaine dernière, le premier ministre de l'Union soviétique a annoncé la reprise des essais nucléaires. Il a déclaré en outre que son pays est capable de mettre au point une bombe nucléaire d'une puissance équivalente à 100 millions de tonnes de dynamite et qu'une telle bombe pourrait être dirigée par fusée sur n'importe quel objectif dans le monde.

C'était très intéressant de lire les premières nouvelles au sujet de cette déclaration atterrante . . . Je pense en particulier à un article paru dans le *Journal d'Ottawa* du 2 septembre. Il s'agit d'une dépêche de Moscou au sujet d'une entrevue entre le premier ministre Khrouchtchev et deux membres du parti travailliste de Grande-Bretagne. Il leur aurait dit qu'il avait décidé de reprendre les essais nucléaires afin de bouleverser les puissances de l'Ouest au point de leur faire accepter des négociations sur l'Allemagne et le désarmement. Il s'est expliqué en affirmant, semble-t-il, qu'en adoptant une attitude rigide il espérait amener l'Alliance atlantique à accepter que les entretiens de Genève portent sur un traité visant l'interdiction des essais nucléaires, outre des négociations en vue d'un désarmement complet et général.

Il ne fait aucun doute que l'opinion mondiale a été profondément choquée de cette déclaration et des mesures qui ont suivi de si près. Je veux parler des quatre essais nucléaires auxquels on a procédé dans l'atmosphère, où l'irradiation et les retombées atteignent leur maximum. Devant de telles initiatives de la part de l'Union soviétique, les États-Unis ont conclu qu'il leur faut faire, eux aussi, des essais nucléaires, bien que ces essais ne soient pas de la même catégorie et qu'ils ne soient pas censés engendrer de retombées. Ce seront des essais en laboratoires et des essais souterrains.

Dans l'intervalle, le président Kennedy et le premier ministre Macmillan, du Royaume-Uni, ont pris une initiative digne de véritables hommes d'État, en lançant au premier ministre de l'Union soviétique, le 3 septembre, un appel conçu dans les termes suivants:

Le président des États-Unis d'Amérique et le premier ministre du Royaume-Uni proposent au président Khrouchtchev que leurs trois gouvernements conviennent, dès maintenant, de ne pas entreprendre d'essais nucléaires dans l'atmosphère de façon à produire des retombées radio-actives. Le but de leur proposition est de protéger l'humanité contre les dangers

toujours croissants de la pollution atmosphérique et de contribuer à la diminution de la tension internationale.

Ils invitent instamment le président Khrouchtchev à câbler son acceptation immédiate de cette offre en annonçant qu'il fera cesser toute expérience dans l'atmosphère. Ils lui demandent, en outre, instamment de réunir leurs représentants à Genève d'ici le 9 septembre, afin de confirmer cette entente et d'en faire rapport aux Nations Unies. Ils expriment l'espoir sincère que l'URSS acceptera leur offre qui restera valable durant la période indiquée.

Ils signalent qu'en ce qui concerne les expériences atmosphériques, les États-Unis et le Royaume-Uni sont prêts à se fier aux moyens de détection existants, qu'ils croient appropriés, et qu'ils ne proposent pas de contrôle supplémentaire. Ils confirment à nouveau leur profond désir de conclure un traité interdisant tout essai nucléaire et visant aussi d'autres formes d'expériences et ils expriment le regret de ce que l'URSS ait fait obstacle à toute entente de cette nature.

Cet appel n'a encore été suivi d'aucune réponse; je suis certain de parler au nom de tous les députés, lorsque je dis que nous espérons toujours que le premier ministre Khrouchtchev acceptera la proposition qui lui a été faite.

A mon avis, la grande tragédie de 1961 c'est que les dirigeants soviétiques n'ont pas compris, ou ont négligé de relever, que le président Kennedy et ses principaux conseillers ont, dès le début de la nouvelle administration, fait preuve d'un désir sincère d'arriver à un relâchement de la tension internationale. Nous savons que ce désir est réel, parce que nous nous sommes tenus en rapport avec ces dirigeants des États-Unis.

Bon sens des Canadiens

Il est très important actuellement que les Canadiens n'enveniment pas la situation alors que le monde risque de connaître une guerre nucléaire. Nous devons faire tout ce que nous pouvons pour que la tension se relâche et c'est ce que le gouvernement a fait au cours des graves semaines qui viennent de s'écouler. Loin de perdre la tête nous devons afficher le bon sens qui caractérise les Canadiens. C'est une de nos plus belles qualités; c'est le temps de nous en souvenir et de faire preuve de bon sens dans nos paroles comme dans nos actes.

En outre, nous devons continuer à aborder les questions mondiales avec un esprit idéaliste. Ce n'est pas parce que la situation est grave que les Canadiens doivent abandonner l'esprit qu'ils ont manifesté au cours de leur histoire. Il y a longtemps que c'est une caractéristique des Canadiens. Nous sommes connus comme tels et tous les pays, y compris ceux du bloc communiste, s'attendent que nous fassions preuve d'idéalisme. Il y a quelques semaines, je me suis entretenu brièvement avec le ministre des Affaires étrangères de l'Union soviétique, M. Gromyko, à Genève. Naturellement, nous avons badiné quelque peu, mais finalement il a déclaré: "Je sais que le Canada ne veut rien d'autre que la paix". Voilà la réputation que nous avons à l'égard des affaires mondiales. Je crois que nous avons raison d'en être fiers.

Je voudrais aujourd'hui traiter de certains facteurs d'ordre matériel, au sujet de la situation mondiale actuelle. Je serais censé passer maintenant à d'autres sujets probablement d'égale importance, mais je me propose aujourd'hui de parler de ce qui touche à la crise actuelle, quitte à revenir sur ces autres sujets au cours

de l'étude des crédits.

Essais nucléaires

Permettez d'abord que je parle des essais nucléaires. Le vif intérêt qu'ils créent dans le monde vient de ce que les peuples craignent à bon droit les effets de la radiation et des retombées. Ils se rappellent Hiroshima et ils savent qu'avec la bombe à hydrogène dont on dispose aujourd'hui la destruction et les dommages que causerait un holocauste nucléaire seraient infiniment plus terribles. Ils en redoutent les effets non seulement sur eux-mêmes mais sur les générations futures.

C'est pour cette raison, et aussi dans l'espoir qu'une entente sur la mise au ban des essais nucléaires constituerait un réel progrès dans la voie d'une entente générale sur le désarmement, que les trois puissances nucléaires, le Royaume-Uni, les États-Unis et l'Union soviétique, ont décidé, il y a près de trois ans de travailler à la mise au point d'un accord interdisant les essais nucléaires. La France n'a pas participé à cette conférence et, dans l'intervalle elle a, malheureusement à mon avis, procédé à plusieurs explosions atomiques, alors que les trois autres pays maintenaient jusqu'à la semaine dernière, un moratoire sur les essais.

Cette conférence s'est réunie pour la 339^e fois cette semaine et elle doit se réunir de nouveau à Genève le samedi 9 septembre. Jusqu'aux derniers jours de l'an passé, les négociations avaient marqué de grands progrès. Des savants des trois pays avaient tenu des réunions et présenté des rapports sur les divers moyens de surveiller les essais; les délégués s'étaient entendus sur de nombreux paragraphes d'un traité d'interdiction des essais. Disons en passant que l'année dernière, deux résolutions adoptées aux Nations Unies portaient sur la suspension des essais nucléaires et thermonucléaires. L'une de ces résolutions comportait le paragraphe exécutoire que voici:

Exhorte les États engagés dans ces négociations. . .

C'est-à-dire les négociations en cours à Genève.

. . . à continuer leur présente suspension volontaire des essais d'armes nucléaires.

Cette résolution, présentée par l'Autriche, l'Inde et la Suède, fut adoptée par un vote de 89 en faveur, dont le Canada, aucun contre, et 4 abstentions. Une autre résolution, présentée par l'Inde et 25 autres pays, renfermait le paragraphe exécutoire que voici:

Exhorte les États engagés dans les négociations de Genève à continuer leur présente suspension volontaire des essais d'armes nucléaires et thermonucléaires et demande aux autres États de s'abstenir d'entreprendre de semblables essais.

Cette résolution a été adoptée par 83 voix, y compris celle du Canada, contre aucune, et 11 abstentions.

Cette année, pour une raison que je ne peux vraiment pas m'expliquer, le délégué de l'Union soviétique à la conférence de Genève est devenu intransigeant. Il était vraiment impossible de progresser davantage.

Les États-Unis et la Grande-Bretagne ont soumis des propositions refondues qui répondaient à bien des objections soulevées par le délégué soviétique. mais

le représentant soviétique ne les a même pas examinées suffisamment. Ce dernier insistait sur le principe de la troïka pour le contrôle du bannissement des essais, principe selon lequel il y aurait un représentant de l'URSS, un représentant de l'Ouest et un représentant du monde neutre; il a encore insisté pour que la question des essais nucléaires ne soit pas discutée à la conférence, mais soit inscrite au programme d'une conférence générale sur le désarmement. Toutefois, la conférence poursuit ses travaux. L'Ouest a refusé de prendre des mesures qui y mettraient fin, ce qui est, à mon sens, très sage.

Études des retombées

Comme il l'a fait aux Nations Unies en 1959, le Canada a présenté une résolution préconisant une meilleure signalisation des retombées, des mesures supplémentaires tendant à avertir la population mondiale des effets des radiations et de nouveaux efforts dans ce sens. La résolution a été appuyée par dix autres pays et finalement adoptée à l'unanimité le 21 novembre 1959. Nous avons offert d'entreprendre au Canada des essais sur des échantillons d'air, de sols, d'eaux, d'aliments et d'os prélevés dans les pays ne disposant pas des installations scientifiques nécessaires pour effectuer ces travaux. Dans l'intervalle, nous avons conclu des arrangements avec la Birmanie, la Malaisie, le Ghana et le Pakistan invitant le Canada à effectuer ces essais. Nous avons dû à cette fin multiplier notre personnel au Canada. Nous avons élargi nos installations et maintenant tout est prêt.

A la suite de la résolution, on s'est penché davantage sur les problèmes de la radiation à l'échelle internationale. Par exemple, douze autres pays ont, comme le Canada, offert leurs installations. Ce sont le Royaume-Uni, les États-Unis, l'Australie, la France, la Norvège, la Belgique, la Suède, le Danemark, le Japon, Israël, l'Union soviétique, l'Argentine et l'Italie, en plus de l'Agence internationale d'énergie atomique et de l'Organisation mondiale de la santé. Le nombre des pays membres qui fournissent aux Nations Unies des données sur les retombées a fortement augmenté. Je pense que nous pouvons être fiers des résultats de l'initiative que nous avons prise en 1959.

De plus, nous avons depuis longtemps établi très clairement que le Gouvernement du Canada s'oppose aux essais nucléaires de tous genres. Nous l'avons fait pour écarter tout malentendu et pour que tous les pays connaissent exactement notre position. Il n'y a pas de raison, croyons-nous, pour que le Canada modifie sa politique.

Reprise des essais américains

Étant donné la situation présente, alors que l'Union soviétique effectue ses essais de la façon que l'on sait, il n'y a pas de doute que c'est elle qu'il faut blâmer de cette mesure rétrograde. Les États-Unis viennent de dire qu'ils se proposent maintenant de procéder à des essais. En toute justice, à mon avis, chaque membre du comité conviendra avec moi que les États-Unis ne sauraient rester indéfiniment les bras croisés, pendant que les Russes, de leur côté, procéderaient à leurs essais; mais naturellement, nous regrettons que les États-Unis aient jugé nécessaire d'an-

noncer la reprise de leurs essais en ce moment. A cet égard, le Canada tâchera de favoriser un accord interdisant ces essais. Sans doute ne sera-ce pas un objectif facile à atteindre, mais c'est le but que nous devons viser.

Ayant traité des essais nucléaires, je passe maintenant à la situation à Berlin et en Allemagne. Je suis sûr que tous les honorables membres du comité, ainsi que la population canadienne en général, se joindront à moi pour appuyer le discours non équivoque, analytique et digne d'un véritable homme d'État qu'a prononcé le premier ministre du Canada à Winnipeg, le 1^{er} septembre. Je vois par les journaux que le chef de l'opposition s'est montré d'accord avec l'attitude manifestée dans ce discours de notre premier ministre. Il serait superfétatoire de ma part que de tenter, aujourd'hui, de reprendre la même revue que le premier ministre à cette occasion. Je me contenterai de signaler que, depuis nombre de mois, l'Union soviétique nous prévient qu'un traité de paix sera signé avec l'Allemagne de l'Est, et il y a eu diverses menaces, n'émanant pas toutes du même côté, soit dit en passant.

Inutilité des menaces

Les menaces n'obtiennent pas de très bons résultats. C'est peut-être là un des points sur lesquels les dirigeants soviétiques comprennent mal les peuples de l'Occident. Les Soviétiques ne peuvent obtenir de résultats en menaçant les Canadiens, les Britanniques, le peuple américain, ni aucune autre nation de l'Ouest. On nous a déjà menacés, mais nous avons fait face à ces menaces en prenant les initiatives qui s'imposaient. C'est la raison pour laquelle nous pouvons agir dans le monde aujourd'hui. Nous ne nous laissons pas intimider par les menaces.

L'actuelle campagne électorale en Allemagne de l'Ouest tend à augmenter la confusion qui règne déjà au sujet de la situation à Berlin. Les suffrages seront déposés le 17 septembre, c'est-à-dire dans 10 jours. Le chef du principal parti d'opposition est le maire de Berlin-Ouest. Je suppose que, étant donné que nous savons à quoi nous en tenir lors d'élections, on peut s'attendre à beaucoup de déclarations qui n'auraient pas été formulées, au lendemain des élections.

J'attire également l'attention sur le flot de réfugiés qui passent de l'Allemagne de l'Est en Allemagne de l'Ouest. Le phénomène est très significatif. Il prouve, plus que ne le pourraient des millions de paroles, ce que pense la population de l'Allemagne de l'Est du régime établi dans ce pays. Évidemment, cet exode a beaucoup abîmé le tableau que les communistes tiennent à présenter aux autres nations du monde.

Attitude de Kennedy à propos de Berlin

Permettez-moi de dire également un mot au sujet de l'attitude du président Kennedy à propos de Berlin. Il y a quelques semaines, il a prononcé un discours dans lequel il a exposé le point de vue que devrait adopter l'Occident. Je crois qu'il était sage d'agir ainsi, afin d'éviter tout malentendu, tout mauvais calcul, comme ceux qui auraient eu lieu lors de la première et de la seconde guerre mondiale. Il

a été encore plus loin en disant que les États-Unis étaient prêts, et qu'ils tenaient même beaucoup à entamer des négociations sur toute la question, ce qui était également fort sage. Notre premier ministre s'est exprimé dans le même sens en soulignant la nécessité de négociations. Tous les partis ont affirmé, à un moment donné, qu'il devrait y avoir des négociations, afin d'essayer d'aplanir et de résoudre ce problème épineux.

Notre politique actuelle au sujet de Berlin et de l'Allemagne, c'est qu'il faut essayer de s'entendre autour d'une table de conférence. Il y a beaucoup de moyens et de méthodes d'explorer, de concert avec l'Union soviétique, des terrains d'entente possible. C'est en partie à cette fin que les ministres des Affaires étrangères des trois grandes puissances occidentales et celui de l'Allemagne de l'Ouest se réuniront à Washington le 14 septembre . . . pour discuter des mesures qui pourraient être prises en vue de conclure un accord satisfaisant avec l'Union soviétique. Le Conseil de l'OTAN continuera aussi ses consultations — et il se pourrait bien que le Conseil ait beaucoup de consultations au cours des deux prochaines semaines — à propos des solutions pacifiques de ce problème épineux, conformément aux dispositions de la charte des Nations Unies.

Nous espérons que, grâce à ces entretiens avec nos alliés et aux pourparlers avec l'Union soviétique, il sera possible d'en venir à un compromis honorable avec cette dernière. Le Canada fera certes tout ce qu'il pourra pour que les pourparlers s'amorcent et s'assurent qu'ils mèneront à une conclusion heureuse.

L'OTAN et la crise

Le troisième élément important dont j'aimerais traiter brièvement est la position de l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord. Je suis porté à croire qu'aujourd'hui très peu de Canadiens croient que l'OTAN est inutile et qu'elle n'a pas un rôle très important à jouer dans les affaires du monde. On oublie très souvent qu'il s'agit d'une alliance défensive qui n'a pas été établie pour des fins d'agression. Nous savons que les membres de l'OTAN ne croient pas en l'agression. L'Organisation a été formée pour la défense de l'Europe occidentale et de la région de l'Atlantique nord; il importe qu'elle demeure forte . . .

Ces derniers mois, les discussions au Conseil de l'OTAN ont pris une meilleure tournure et j'ai le plaisir d'annoncer que M. Dirk U. Stikker, le distingué secrétaire général de l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord sera au Canada lundi prochain. Il passera deux jours parmi nous, afin de discuter avec le cabinet du Canada. Cela nous permettra d'examiner l'ensemble des affaires de l'OTAN. Il y a à peine quelques mois que M. Stikker a accepté son poste difficile. Il y réussit très bien et nous l'accueillerons très chaleureusement lors de sa visite au Canada qui sera d'ailleurs la première.

Le Canada, je crois, doit déclarer de nouveau qu'à son sens les membres de l'OTAN sont égaux entre eux. Le danger que les grands États forment une sorte de conseil exécutif ou un organisme de contrôle existe toujours. Il y a quelques mois on craignait qu'un conseil exécutif de trois puissances, un triumvirat dirigerait l'OTAN. Étant donné la crise de Berlin, l'Allemagne de l'Ouest a participé

à divers entretiens sur la question de Berlin avec les États-Unis, le Royaume-Uni et la France. Nous devons veiller à ce qu'un groupe de quatre puissances n'accapare pas les pouvoirs exécutifs au sein de l'Organisation.

Au cours de la dernière réunion des ministres des Affaires étrangères de l'OTAN, nous avons constaté avec plaisir que presque tous admettaient qu'il n'était pas incompatible avec l'esprit de l'OTAN que les États membres adoptent certaines attitudes d'indépendance aux Nations Unies, surtout en ce qui concerne les efforts faits par les Nations Unies pour maintenir la paix et ses appels à l'opinion mondiale. Le Canada n'a jamais pensé que le fait d'être membre de l'OTAN pouvait restreindre son activité aux Nations Unies.

Désarmement

Un quatrième élément important est la question du désarmement. Le Canada faisait partie du Comité des dix sur le désarmement, qui a été saboté par les cinq membres communistes, en juin de l'année dernière. Deux mois plus tard, de concert avec les États-Unis, nous avons pu saisir de cette question la Commission des Nations Unies sur le désarmement et obtenir l'adoption à l'unanimité de nos résolutions demandant que les négociations soient reprises. Nous avons par la suite présenté une résolution à l'Assemblée générale des Nations Unies, l'automne dernier, en vue de faciliter la reprise des négociations. Cette résolution a été appuyée par dix-huit autres pays.

Au cours de leur réunion à Londres, le printemps dernier, les premiers ministres du Commonwealth ont publié une déclaration très significative sur la question du désarmement. Ce fut particulièrement utile en raison du nombre des pays membres du Commonwealth. Venant de presque tous les continents, les premiers ministres avaient des opinions différentes. Ils n'étaient pas d'accord sur tous les sujets, mais au sujet de cette déclaration sur le désarmement ils ont rallié l'unanimité, ils ont émis un communiqué à cet égard. J'ai l'impression que la résolution du Commonwealth sera d'une grande importance à mesure que le désarmement fera l'objet de négociations.

A la session des Nations Unies, qui s'est prolongée jusqu'au printemps de 1961, on a finalement consenti à différer l'étude du problème du désarmement et de toutes les propositions qui s'y rattachent, y compris la résolution du Canada, jusqu'à la session de l'Assemblée générale de l'automne de la présente année. En outre, les États-Unis et l'Union soviétique ont consenti à tâcher de constituer un groupe de négociateurs sur la question du désarmement, ainsi qu'à établir les principes généraux régissant les négociations.

Depuis le printemps dernier, les représentants de ces deux grandes puissances ont eu des entretiens. Le Canada n'a cessé d'approuver chaleureusement cette tentative faite en vue de conclure une entente au sujet d'un programme convenable pour la reprise des négociations sur le désarmement et un ensemble de directives propres à orienter les négociateurs. Nous nous sommes tenus bien au courant de tout ce qui s'est dit à chacune de ces réunions, et les États-Unis, encore une fois,

se sont vraiment efforcés d'en arriver à une formule satisfaisante. Au cours de ces discussions bipartites, ils ont fait montre de souplesse.

Bien entendu, ces entretiens ont eu lieu dans le secret et on ne saurait révéler la teneur des questions qui ont fait l'objet des débats. Les deux parties, bien qu'elles n'aient pas réalisé l'objectif proposé, n'en ont pas moins éclairé leurs divergences de vue. Hier, les représentants des États-Unis et de l'Union soviétique se rencontraient à New-York pour discuter du désarmement.

Ces derniers jours, on a proféré des menaces à peine dissimulées et, je le répète, il importe que nous les relevions carrément. Mais nous ne devons pas pour autant relâcher nos efforts en vue de favoriser la cause du désarmement. Au contraire, il importe plus que jamais d'adopter des mesures de longue portée si nous voulons éviter que, dans un monde où l'on met au point chaque jour des armes plus terribles les unes que les autres, les conflits Est-Ouest prennent encore plus d'acuité. Nous devons bel et bien reconnaître que, jusqu'au moment où nous aurons établi une formule pratique pour les négociations, nous continuerons de courir le plus dangereux de tous les risques: celui d'un conflit nucléaire.

Au cours du mois dernier, le Canada a participé activement à la préparation d'un nouveau programme occidental de désarmement. Durant cette période, les États-Unis et d'autres pays représentant le bloc de l'Ouest au Comité des dix nations se sont tenus en étroits rapports. Les autres membres de l'alliance occidentale qui ne faisaient pas partie du Comité ont aussi eu l'occasion d'exprimer leurs vues sur le nouveau projet. Je ne suis pas en mesure de dévoiler la teneur de ce projet à l'heure qu'il est, mais il est sensiblement meilleur que les propositions précédentes de l'Ouest. Au cours de ces pourparlers, le Canada était représenté par le lieutenant-général E. L. M. Burns qui joue depuis longtemps un rôle très important dans le domaine du désarmement et qui, d'après moi, n'a pas son égal nulle part dans le monde dans ce domaine-là.

Bon nombre de nos propositions ont été acceptées lors de l'élaboration de ce nouveau projet. On s'est efforcé le plus possible de donner suite aux désirs exprimés au cours de la conférence des premiers ministres du Commonwealth. Afin d'assurer un degré maximum de désarmement dans le plus court délai possible, les propositions raisonnables des Soviétiques ont déjà été examinées à fond.

Ce nouveau projet occidental sera soumis à la négociation et il sera présenté dans un esprit de conciliation. Les puissances de l'Ouest sont prêtes à tenir compte de toutes autres propositions que les Soviétiques auraient à formuler, à condition qu'elles traduisent une détermination sincère de s'entendre sur un programme de désarmement pratique et facilement réalisable.

Au cours de la session de l'Assemblée générale qui débutera le 19 septembre, le Canada tâchera de faire accepter ce nouveau projet occidental par le plus grand nombre possible d'États et nous ferons de notre mieux pour que tout organisme de négociation qui pourra être désigné travaille en étroite collaboration avec les Nations Unies. En ce qui a trait au désarmement, nous estimons que la chose qui presse le plus est la reprise des négociations le plus tôt possible.

Attitude des nations non engagées

Je voudrais également dire quelques mots de la conférence des nations non engagées qui s'est tenue en fin de semaine à Belgrade. Vingt-cinq pays neutres s'y trouvaient représentés, dont certains n'étaient pas très sympathiques à l'Occident, si l'on en juge par leurs actes ces dernières années. Les délégués venaient de divers continents en vue d'essayer de trouver un moyen de diminuer la tension mondiale. Sans doute, y a-t-on consacré beaucoup de temps à la question du colonialisme ainsi qu'à d'autres problèmes qui intéressent certains pays en particulier. A mon avis, les comptes rendus de ces réunions des pays non engagés ne rendent pas justice à l'importance de leur réaction devant la question de Berlin et celle de la reprise des expériences nucléaires. On a intitulé "Les pays neutres condamnent les expériences atomiques et réclament des pourparlers sur la question de Berlin" la nouvelle qui a paru dans un de nos journaux au cours de la conférence, après que les Russes eurent annoncé la reprise des essais nucléaires.

Que les pays neutres aient réagi de la sorte à Belgrade, c'est très important. Ainsi, j'estime que la déclaration du premier ministre Nehru a aidé et aidera beaucoup à trouver une solution à ces terribles problèmes. Il est une chose que j'ai apprise à mes propres frais aux Nations Unies alors que je traitais de notre résolution portant sur le désarmement, l'an dernier, et c'est qu'un bon nombre de pays craignent de se prononcer de peur de contrarier les États-Unis alors que d'autres ne votent pas afin de ne pas indisposer l'Union soviétique. Je le répète, ces pays neutres n'aiment pas prendre position à moins que ce soit absolument nécessaire; pourtant, nous venons de voir à Belgrade la vive réaction de vingt-cinq nations neutres devant la reprise des essais nucléaires par la Russie ainsi que devant la question de Berlin.

Un autre facteur important dans la présente situation, c'est l'attitude des nouvelles puissances. Nous traversons une époque où la liberté prend plus d'ampleur, où les nouveaux pays se créent plus rapidement qu'en toute autre période de l'histoire. Les jeunes chefs de ces nouveaux pays d'Asie et d'Afrique viennent aux Nations Unies, à New-York, et prennent part aux délibérations. Ils sont intéressés au plus haut point à développer leurs propres pays. Ils n'ont que faire de la guerre froide, car ils sont trop occupés et ont tellement de problèmes personnels à régler. Ils ne veulent pas se préoccuper de la guerre froide. Ils savent que si jamais la guerre froide se réchauffe, ils obtiendront bien peu d'aide économique du monde occidental ou du monde communiste. Ces nouveaux pays ont un rôle important à jouer dans le monde d'aujourd'hui. Je crois que les opinions qu'ils exprimeront aux Nations Unies ces quelques prochains jours pourront beaucoup contribuer à réduire la tension et à inciter les grandes puissances à régler ces problèmes.

Les nouveaux pays sont extrêmement chatouilleux sur la question du colonialisme. Ils ont une réaction émotive lorsque la question vient sur le tapis, et cela se comprend. Nous avons eu la même réaction il y a près d'un siècle. L'Union soviétique ne laisse jamais passer l'occasion d'exploiter cette réaction ou d'en tirer

parti. D'une année à l'autre, les Soviétiques n'ont jamais manqué de présenter une résolution attaquant les prétendues puissances coloniales, exigeant que toutes les colonies soient libérées avant la fin de 1961, et insistant pour que des dates-limites soient fixées pour chaque pays en cause. Je ne doute pas qu'ils se livreront au même jeu à la prochaine session de l'Assemblée générale.

Hypocrisie russe à propos du colonialisme

Cependant, s'il est un domaine où le Commonwealth peut se passer des conseils de l'Union soviétique ou de toute critique, c'est bien celui-là. L'an dernier, notre propre premier ministre a démontré l'inanité de pareilles attaques, aux Nations Unies, dans le grand discours qu'il a prononcé aux premiers jours de la session, alors qu'il a signalé la situation qui existe dans des pays comme l'Éstonie, la Lituanie et la Lettonie. Je dois dire qu'il y a lieu de s'étonner de l'aplomb avec lequel les représentants soviétiques viennent à New-York parler du colonialisme et des péchés des puissances coloniales. Je suis renversé de l'effronterie avec laquelle ils affichent pareille attitude. Cependant, dans ce domaine, incontestablement, le Commonwealth ces dernières années — et je pense aux années 1961 et 1962 — a manifesté et manifeste encore les plus hautes qualités politiques, qu'aucune autre puissance au monde n'a jamais manifestées. Le Tanganyika doit obtenir sa souveraineté le 9 décembre, la Fédération des Antilles occidentales l'an prochain. Peu de temps après, ce sera probablement le tour de l'Ouganda et du Kenya. Peut-être que ces deux derniers se joindront au Tanganyika pour constituer une fédération dans l'Est africain. D'autres colonies relevant des Britanniques doivent obtenir le gouvernement autonome de la même façon, aussitôt que possible et aussi vite qu'on pourra trouver des chefs formés pour diriger ces pays-là. Au cours de la prochaine session des Nations Unies, nous aurons peut-être des discussions extrêmement intéressantes sur cette question du colonialisme.

Pour terminer, je dirai ceci. Dans le monde actuel, l'élément d'une importance toute spéciale est l'Organisation des Nations Unies, et plus particulièrement la session qui va commencer ce mois-ci. Je suis persuadé qu'on va y discuter la question des essais nucléaires et celle de Berlin, ainsi qu'une foule d'autres points dont je traiterai au cours du débat sur les prévisions de dépenses. Il ne faut jamais perdre de vue que les Nations Unies offrent la meilleure tribune où faire converger l'opinion mondiale. Voici la grande question que je me pose. L'Union soviétique est-elle allée si loin qu'elle soit maintenant prête à ne pas tenir compte de l'opinion mondiale? Jusqu'ici, elle a fait la cour à d'autres nations et elle s'est efforcée d'obtenir l'appui de pays les plus divers, tout comme les États-Unis. Lorsqu'elle a annoncé son intention d'effectuer des essais nucléaires, elle a soutenu que c'était là une importante mesure prise dans le dessein de favoriser la paix, et elle a fait valoir cette thèse auprès des nations non engagées. Je ne saurais dire comment l'Union soviétique peut étayer pareille affirmation. En tout cas, si elle a décidé de faire fi de l'opinion mondiale, de graves dangers nous menacent; cela ne fait aucun doute. Espérons que les chefs de ce grand pays se montreront sensibles à l'opinion mondiale, au lieu de n'en tenir aucun compte et de décider de chercher

à dominer le monde à leur façon.

A mon avis, il est plus que jamais important que le Canada appuie les Nations Unies. Ce n'est pas le temps de décrier cette organisation mondiale. D'aucuns disent: "Regardez l'imbroglio qu'elles ont causé au Congo". Je me permets de dire ceci. Sans l'intervention des Nations Unies au Congo, il y aurait eu des batailles sanglantes, des guerres de tribus, et des milliers et des milliers de gens auraient été massacrés toute l'année dernière, ce désordre se serait probablement répandu dans les régions voisines. La situation aurait été désastreuse et aurait bien pu engendrer un conflit mondial. Les Nations Unies se sont mêlées des problèmes congolais alors qu'elles n'avaient jamais eu d'expérience dans ce genre de travail, alors qu'elles ne disposaient pas d'un personnel préparé à ce travail. Elles sont allées au Congo ou plutôt ont recruté une force des Nations Unies et aujourd'hui il y a un gouvernement au Congo. Ce gouvernement a beaucoup de difficulté, il ne fonctionne pas aussi bien que le Gouvernement du Canada, je l'admets. Il serait évidemment difficile pour n'importe quel gouvernement de le faire. Cependant, le Congo a un gouvernement et je crois que grâce à l'orientation et à l'intervention des Nations Unies, ses problèmes pourront se résoudre. Nous sommes tous très fiers, j'en suis sûr, que le Canada ait joué un rôle aussi important au Congo. Nous sommes fiers aussi d'être l'un des trois pays de l'Atlantique nord et d'Europe qui sont représentés au comité du Congo.

Les Nations Unies sont aujourd'hui le principal espoir du genre humain. Si les Nations Unies progressent et ont du succès, l'ordre régnera dans le monde. Si elles échouent, le monde subira la destruction. Voilà l'alternative. J'espère que tous les Canadiens appuyeront les Nations Unies maintenant comme jamais auparavant, bien que notre peuple ait toujours appuyé fermement cette Organisation.

Pour terminer, je répète ce que j'ai dit au début: la Chambre se réunit à une époque de crise grave. C'est à pareille époque qu'une nation peut montrer son envergure. Le Canada l'a fait d'ailleurs en plus d'une occasion. Nous nous rappelons ce que le Canada a fait au cours de la première guerre mondiale. Nous nous souvenons de ce que le Canada a fait également au cours de la seconde, de ce jour de juin, il y a 21 ans, lors de la chute de la France, où notre ministre de la Défense d'alors était tué dans un terrible accident aérien. Tout semblait indiquer que le Royaume-Uni serait envahi. Je ne crois par avoir connu de jour plus sombre que ce lundi. Cependant, il n'est jamais venu à l'esprit d'aucun député qu'il y aurait capitulation, que nous ne ferions pas face à la situation et que nous n'étions pas assurés de la victoire. Je sais que le Canada sera à la hauteur de la situation en ces heures difficiles.

L'avenir n'est pas rose, mais nous nous la sommes peut-être coulée trop douce, de toute façon. Notre route sera parsemée d'aspérités et la tension se maintiendra très longtemps. Tout aussi bien être réalistes. Il faudra que les Canadiens fassent preuve de courage moral et physique, qu'ils soient prêts à faire des sacrifices. Par dessus tout, j'estime que nous devons nous retremper dans nos croyances fondamentales. Si nous acceptons ce défi, nous en sortirons vainqueurs et il se peut fort bien que le Canada en émerge un des premiers pays du monde.

Le Canada et Berlin-Ouest

Le 11 septembre, s'adressant à la Chambre des communes, siégeant en Comité des subsides, le premier ministre, M. Diefenbaker, a déclaré:

. . . Je remercie le chef de l'opposition de sa contribution au débat, car il a répondu à certains mythes qui se sont répandus un peu partout depuis quelques semaines. Selon l'un de ces mythes, la crise de Berlin ne serait qu'une affaire de propagande; voilà ce qu'ont prétendu des journalistes ou des pontifes du journalisme dans diverses parties du Canada. Selon un autre mythe, les Canadiens sont les victimes d'une propagande qui tend à leur faire croire que Berlin est l'objet d'une crise. Le chef de l'opposition a donné une réponse très efficace à ceux qui partagent cette vue. Il a montré, par son attitude, la gravité qu'il attache à la situation internationale et la nécessité pour chacun d'entre nous de faire œuvre utile à cet égard, sans souci des considérations d'ordre politique . . .

Je pense—et j'ai l'impression que l'attitude de la Chambre corrobore cette opinion—qu'il faut de la force morale et du courage pour relever le défi de l'heure actuelle. La panique est le refuge de la faiblesse. La confiance peut être un instrument de paix. Le communisme se propage là où règnent la crainte et la faiblesse. Quand j'entends des gens critiquer l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord, je me demande parfois s'ils comprennent bien que, n'eût été la force défensive de l'OTAN, nous pourrions très bien ne pas être ici aujourd'hui. Voilà qui montre l'importance de l'OTAN comme organisation de défense et à quel point elle nous est nécessaire aujourd'hui.

A mon sens, c'est en montrant au Kremlin que nous ne laisserons pas sans mot dire bafouer nos aspirations, si l'on tolère certaines choses qui sont contraires à tous les principes de liberté que nous préconisons; que nous servirons au mieux les intérêts de la démocratie et la cause de la paix. D'autre part, nous devons prendre bien garde de faire montre de la plus grande modération, afin de ne rien dire qui puisse jeter de l'huile sur le feu.

Je suis d'avis que depuis deux jours la Chambre a respecté ce principe, et que chacun de nous sans exception se doit d'énoncer clairement ses vues. C'est là l'essence de la démocratie. Certains d'entre nous devront revenir sur certaines déclarations qu'ils ont faites dans le passé. C'est aussi l'essence de la démocratie. Même s'il ne m'arrive pas souvent d'agir ainsi, je tiens maintenant à parler d'un collègue, le secrétaire d'État aux Affaires extérieures, et de sa contribution depuis qu'il a assumé ce poste, contribution remarquable et digne du sacrifice consenti par les membres de sa génération, qui ont combattu avec lui au cours de la première guerre mondiale. Il avait foi dans les Nations Unies; au sein de l'ONU et ailleurs dans le monde, il a œuvré pour la paix en préconisant le désarmement. Il a lutté aux Nations Unies ainsi qu'à Genève. Voilà pourquoi j'ai pu déceler dans le discours qu'il a prononcé l'autre jour, la conviction d'une personne qui parle d'expérience.

Aucun abandon de l'idéalisme

Certains prétendent qu'il a battu en retraite. Il ne saurait être question de retraite, lorsque quelqu'un reconnaît qu'on a fait fi de l'idéalisme qu'il a manifesté et que le Kremlin et ses alliés ont interprété pareille attitude comme un signe de faiblesse plutôt que de grandeur. D'autres prétendent qu'il est trop idéaliste. Je soutiens que nous avons besoin d'idéalistes; si le monde libre devait abandonner l'idéalisme pour embrasser le matérialisme athée, nous n'aurions pas grand choix à faire d'ici cinquante ans, quelle que soit l'issue du conflit entre le communisme et la démocratie. Parlant du fond du cœur, toujours fidèle aux principes de désarmement qui lui sont chers et manifestant l'espoir que les nuages qui obscurcissent les horizons internationaux se dissiperont devant l'horrible menace d'un conflit nucléaire, il a déclaré à la Chambre que le monde libre risque fort de connaître un désastre mondial.

Cela nous amène à examiner de nouveau les principes dont s'inspire la politique extérieure du Canada qui, à la lumière des discussions qui ont eu lieu au cours du présent débat, laisse voir un même accord entre le gouvernement et l'opposition, cette dernière ayant sans cesse, non seulement le droit, mais aussi le devoir de signaler, tout en étant d'accord sur les objectifs, quelles modifications se révéleraient utiles.

Politique étrangère du Canada

La politique étrangère du Canada peut se résumer en trois brefs alinéas: En premier lieu, accorder un appui continu à une ONU forte et militante, sans laquelle il ne saurait y avoir de paix, tout en admettant que des modifications doivent être apportées à la charte, compte tenu de l'expérience acquise depuis 1945. En second lieu, reconnaître la nécessité d'une Organisation du Traité de l'Atlantique Nord puissante et efficace, dont je traiterai ultérieurement.

Enfin, et sur ce point j'exprime maintenant les vues du gouvernement, nous croyons qu'il y a lieu d'étendre et de développer un Commonwealth des nations qui soit fort, car nous sommes convaincus qu'il n'y a pas d'autre association dans le monde qui puisse exercer plus grande influence en faveur du bien. En effet, le fait pour ses membres d'adhérer à ses principes, encore que ceux-ci ne soient pas écrits, constitue un refus de communisme. Notre position aujourd'hui, et quand je parle de notre position je songe à l'attitude de certains Canadiens et d'autres personnes, est le fruit d'une confusion et d'une propagande qui sont à la base même de l'idéologie communiste. Les communistes font croire au peuple que la crise actuelle est le fait d'autres nations.

Tous les deux, le gouvernement et l'opposition, reconnaissent que c'est Khrouchchev qui a créé la crise actuelle et pour ses propres fins, comme il avait créé les autres crises au cours des ans. Quand ce n'est pas la Corée, c'est le Vietnam. Quand ce n'est pas le Vietnam, c'est Berlin et ainsi de suite. Il n'y a pas de crise provoquée par nous dans Berlin-Est. Nous n'en avons provoquée aucune. Certains se demandent "comment le Canada peut songer à faire autre chose que

de plier le genou devant Khrouchtchev pour une misérable ville de 2.5 millions d'habitants". Je m'explique à quels sentiments et à quelle émotion obéissent ceux qui tiennent ce langage. Le sacrifice de 100,000 Canadiens ne peut guère susciter d'autre sentiment pour quiconque n'examine pas la situation sur un plan plus large.

La question déborde Berlin-Ouest, le problème est plus vaste que celui de sa population. Il y a la promesse des puissances occidentales, à savoir que la population de Berlin-Ouest ne sera pas sacrifiée, que sa liberté ne sera pas détruite, que les droits d'accès à Berlin-Ouest ne seront pas abrogés. Berlin est devenue le symbole vivant de la grande distance qui sépare le communisme des forces de la liberté. L'URSS voudrait ramener le problème à celui de la division de Berlin, mais cette ville est plus qu'un avant-poste isolé. Khrouchtchev sait qu'il a déjà bloqué les accès et les sorties entre Berlin-Est et Berlin-Ouest. Il a pris cette mesure parce qu'il comprend que du sort de Berlin dépend, dans une large mesure, l'avenir de la liberté dans le monde.

Celui qui se promène dans les rues de Berlin-Ouest comprend difficilement que, pour les hommes qui pensent, partout dans le monde, ce petit îlot, encerclé par le communisme, représente, tant pour le monde libre que pour le monde communiste, l'axe de la lutte entre le communisme et la liberté. Il n'est pas question d'une réunification de l'Allemagne comme on en a parlé ce matin. Ce n'est pas cela qui est en jeu, mais l'engagement du monde libre. Si jamais les nations non engagées qui se rangent à nos côtés se mettaient à penser que notre engagement solennellement souscrit n'est qu'une passade, Khrouchtchev aurait gagné la plus grande victoire du monde communiste.

L'énigme Khrouchtchev

Examinons sa ligne de conduite depuis l'ajournement de la Chambre; elle est intéressante. De temps à autre il a fait sonné le doux mot de paix, mais ses paroles ont été suivies de menaces à propos de ce qui allait arriver. Il est tour à tour Khrouchtchev le souriant et Khrouchtchev l'auteur d'une campagne de terreur. Il est difficile de comprendre pourquoi il a décidé d'annoncer, à la veille même de la conférence de Belgrade, la reprise du programme des essais nucléaires. Il voulait peut-être effrayer les pays neutres et leur faire comprendre qu'ils étaient en danger s'ils critiquaient l'URSS. Quelle raison avait-il d'agir ainsi? Il devait s'y être préparé depuis quelque temps, car d'après ce qu'on nous annonce aujourd'hui, la cinquième ou sixième explosion vient de se produire. Nous annoncera-t-il la production d'un missile antimissile après une courte période d'essais?

Il est intéressant de noter que certains de ceux qui critiquent le plus fort l'attitude du Canada et du monde libre se soient si bien abstenus de blâmer l'attitude de Khrouchtchev à la suite de la reprise des essais. Il a mis en péril la vie du monde entier. Il l'a fait cyniquement, en déclarant que son but était de faire voir au genre humain la position où il se trouve et le danger qui le menace. A l'instar du secrétaire d'État aux Affaires extérieures, je trouve difficile de com-

prendre pourquoi la conférence de Belgrade n'a pas fait de déclaration retentissante sur le sujet. Je comprends difficilement pourquoi les délégués ont accueilli si calmement le mépris de Khrouchtchev pour la sûreté du monde.

Les États-Unis font maintenant des essais. J'ai une opinion là-dessus. Je n'ai qu'une chose à dire: j'espère qu'aucun État membre de l'OTAN ne prendra de mesures avant de consulter à l'avance ses partenaires. Comme le secrétaire d'État aux Affaires extérieures, je me rends compte que les États-Unis ne pouvaient faire autrement. Il ne m'appartient pas de dire qu'on aurait espéré qu'après un moratorium de trois ans, un retard de trois semaines aurait pu aider les Américains à se gagner la sympathie du monde.

Et quel est le comportement de Khrouchtchev? On me dit souvent que si nous voulions seulement essayer d'être raisonnables, les choses seraient bien différentes. Y avait-il quelque chose de peu raisonnable dans la proposition du premier ministre du Royaume-Uni et du président des États-Unis, tendant à ce qu'on s'abstienne de toute expérience nucléaire dans l'atmosphère? Pareils essais dans l'atmosphère, qui causent le phénomène délétère de la retombée radio-active, auraient dû être la dernière chose à entreprendre. On aurait pu faire des essais souterrains. M. Khrouchtchev a déclaré samedi dernier que les essais nucléaires ne pouvaient être terminés que si l'Occident acceptait les propositions soviétiques relatives à un traité de paix avec l'Allemagne et au désarmement complet. Or, quel rapport y a-t-il entre les essais nucléaires et le traité de paix avec l'Allemagne?

Le secrétaire d'État aux Affaires extérieures a fait au cours des dix-huit derniers mois tout son possible, comme je l'ai déjà dit il y a un instant, pour arriver à une entente internationale sur le désarmement. Le chef de l'opposition a signalé qu'il y avait eu plus de 300 réunions à ce sujet à Genève. Il y avait quelque espoir. Je me rappelle la dernière fois que je me suis entretenu avec le premier ministre Macmillan. Il m'a dit: "Je crois que nous allons nous assurer un moratoire continu et même une entente au sujet des essais nucléaires". Si nous avions pu y arriver, nous aurions fait un grand progrès, parce que nous aurions établi que dans ce secteur limité, l'inspection et le contrôle fonctionneraient et constitueraient pour ainsi dire une préparation pour un domaine beaucoup plus vaste et important du désarmement, le jour du désarmement venu.

M. Khrouchtchev a fait appel aux États-Unis et à la Grande-Bretagne leur demandant de travailler au règlement du principal problème qui se posait à notre époque, c'est-à-dire celui du désarmement général et complet. Il a dit: "Essayons sérieusement, et de bonne foi, de trouver la solution du problème que pose la conclusion du traité de paix avec l'Allemagne, de façon à arrêter à temps un glissement de la situation vers l'enfer d'une guerre où l'on se servirait d'engins nucléaires". Autrement dit: "Je crois à la méthode des négociations", dit M. Khrouchtchev. Mais il dit aussi: "Je garderai ce que j'ai; puis je prendrai ce que vous avez, entièrement ou en partie". Or, ce n'est pas là un principe à appliquer lorsqu'on veut négocier.

Quelle a été son attitude depuis juillet, mois où la Chambre s'est ajournée? Ses menaces se sont accentuées et ses effets d'intimidation sont devenus de plus en plus agressifs d'une semaine à l'autre. Il est très intéressant de prendre connaissance du manifeste communiste. Je n'entrerai pas dans le détail à cet égard, mais je proposerai aux députés de lire le projet de programme pour les vingt prochaines années rédigé par le parti communiste. Hitler a exposé le sien dans les 1,000 pages de *Mein Kampf*. Khrouchtchev expose au monde en moins de 50 pages le programme dont il est l'architecte et selon lequel il bâtit une maison devant abriter tous les peuples de l'humanité, mais dont seule l'URSS aurait la clef.

Cruauté lucide de l'URSS

Il est bon de lire ce qu'il a à dire. On y dénote bien la cruauté lucide qui a poussé son pays à manquer à sa parole en reprenant les essais nucléaires. Un député a déclaré aujourd'hui qu'il ne s'agit pas d'une lutte entre le capitalisme et le socialisme. Je m'empresse de dire que le communisme cherche à accomplir tous ses changements au moyen de la révolution, de l'infiltration et de la destruction de tout esprit de résistance. Voici ce que renferme l'avant-projet du programme du parti communiste:

La grande révolution socialiste d'octobre a instauré une nouvelle ère dans l'histoire de l'humanité, l'ère de la chute du capitalisme et de l'établissement du communisme. Le socialisme a triomphé en Union soviétique et a remporté des victoires décisives dans les démocraties populaires; le socialisme est devenu un fait accompli pour des centaines de millions de personnes, et le symbole du mouvement révolutionnaire de la classe ouvrière dans le monde entier.

Puis, on relève ce qui suit:

Dans les pays d'Europe et d'Asie, la révolution socialiste a entraîné l'établissement du régime socialiste mondial. Un puissant déchaînement de révolutions, s'inspirant d'un désir de libération nationale, est en voie de faire disparaître le régime colonial de l'impérialisme.

Point n'est besoin de trier ces citations:

Les travailleurs et les paysans victorieux ignoraient tout de la conduite d'un État; ils n'avaient aucune expérience à laquelle ils auraient pu s'en remettre pour établir une nouvelle société. L'État socialiste a été d'autant plus difficile à consolider que, durant près de trente ans, l'URSS a été le seul pays socialiste du monde et qu'il a été la cible d'attaques mordantes de la part de ses voisins capitalistes qui lui étaient hostiles.

Ailleurs, on lit ce qui suit:

Le socialisme nous a débarrassés pour toujours de la suprématie de l'entreprise privée sur les moyens de production, suprématie qui a divisé la société en classe opposées. La propriété des moyens de production par l'État, voilà les fondations économiques sûres qui servent de base à la société. Il en est résulté des occasions illimitées pour le développement des forces productives.

On y dit en outre ceci:

Sous la conduite de Lénine, il a mis au point un programme visant la transformation radicale du pays, l'établissement du socialisme. Se fondant sur une analyse scientifique poussée, Lénine a établi la politique de l'État prolétaire, politique qui devait rester en vigueur durant toute la période de transition du capitalisme au socialisme. Il a créé la nouvelle politique économique (NPE) qui doit assurer la victoire du socialisme.

Et Khrouchtchev continue dans la même note. Il prétend qu'avant la disparition de la présente génération, le Kremlin, partout dans le monde, aura réussi

à amener les changements prévus dans le manifeste. Il signale que la coexistence signifie l'acceptation, par le monde libre, de la volonté du monde communiste.

Nous sommes tous d'accord pour considérer comme très graves les derniers événements. Que faire? Plusieurs propositions ont été avancées, toutes très utiles. . . . Je m'attarderai quelque peu sur la possibilité d'amener les Nations Unies à jouer un rôle plus prononcé dans les efforts qui sont entrepris pour régler le problème.

Action possible ou non

Certaines choses sont possibles aux Nations Unies; d'autres, pas. L'action de celles-ci est limitée du fait que la question de Berlin se rattache au traité de paix avec l'Allemagne. C'est donc, en vertu de la charte, une question que les puissances victorieuses doivent étudier. Cependant, si les quatre puissances estiment qu'il serait bon que les Nations Unies interviennent, celles-ci pourraient alors jouer un certain rôle. Il y a la paix à sauvegarder, et quand elle serait menacée, l'ONU pourrait examiner l'affaire si la plupart de ses membres concluaient que pareille menace émane de l'URSS ou de toute autre puissance. Dans son entrevue avec M. Sulzberger, du *Times* de New-York, M. Khrouchtchev a déclaré qu'il ne voit pas d'objection à ce que des entretiens aient lieu aux Nations Unies, si les quatre grands en conviennent.

On a fait diverses propositions. On a proposé notamment que toute la ville de Berlin soit placée sous la tutelle des Nations Unies, ses voies d'accès étant garanties par une force des Nations Unies. On a proposé aussi que le siège des Nations Unies soit transporté de New-York à Berlin. Pour ma part, je dois dire que cette proposition ne me plaît pas. Le sénateur Mansfield a également formulé une proposition dont a parlé le chef de l'opposition. On en a formulé d'autres encore.

A mon avis, le moment est venu où il conviendrait d'étudier—et les Nations Unies pourraient le faire—l'internationalisation de Berlin, sous l'égide des Nations Unies, ainsi que le maintien de son statut, grâce à la présence des Nations Unies. Je me rends compte que cette proposition ne recevrait pas l'appui de M. Khrouchtchev. Cependant, ce serait nous faire avancer d'un pas vers l'assurance que, advenant l'échec des négociations, les Nations Unies auraient quelque chose sur quoi porter leur attention. Cela exigerait que l'Ouest puisse accéder librement à la ville. Il faudrait également que les quatre puissances en cause soient disposées à s'entendre là-dessus.

Quelqu'un a dit qu'il ne convient pas de discuter de questions de ce genre avant des campagnes électorales dans d'autres parties du monde. A mon sens, l'affaire est suffisamment sérieuse pour en justifier l'examen, ne serait-ce que dans le dessein d'orienter l'attention de l'humanité vers une solution possible avant qu'il soit trop tard. . . . Le Canada étant du nombre des petites nations, membre de l'OTAN et du NORAD, et étant donné les sacrifices qu'il a faits jusqu'ici, il a le droit et la responsabilité de faire connaître ses vues à l'humanité. Après tout, si la décision est laissée à quatre puissances, sans qu'aucune suggestion ne vienne

des pays d'importance secondaire, la responsabilité morale sera celle des gouvernements des petites puissances qui auront négligé de faire connaître leurs vues. . .

La possibilité de faire jouer un rôle aux Nations Unies en vue de trouver une solution au problème de Berlin doit nécessairement être étudiée avec grand soin. Dans le passé, les Nations Unies ont contribué de façon remarquable au règlement pacifique de conflits.

De fait, on n'a pas été sans tenir compte de ce que pouvaient faire les Nations Unies à cet égard. Cette proposition que j'ai faite concernant les Nations Unies n'est pas nouvelle. Je signalerai que le 19 mars 1959, répondant à une question posée par le chef de l'opposition, dans laquelle il me demandait si je voulais bien faire rapport des entretiens que je venais d'avoir avec le premier ministre et le secrétaire aux Affaires étrangères du Royaume-Uni, j'ai déclaré ce qui suit. . . :

Nos entretiens ont consisté en grande partie en un échange de renseignements et en une revue du problème allemand, du problème de Berlin et des différentes propositions avancées pour la solution de ces problèmes actuellement à l'étude dans les capitales occidentales et à l'OTAN. Je me dois de souligner que ni M. Macmillan, ni moi n'avons tenté de définir une position britannique ou canadienne sur des questions précises qui font l'objet de discussions. J'ajouterai cependant que, selon moi, les Nations Unies pourraient jouer un rôle très important dans le règlement du problème de Berlin et que cet aspect mérite un examen plus approfondi et plus minutieux. On peut dire, je pense, qu'il était manifeste qu'il n'y avait aucune différence essentielle entre l'estimation britannique et l'estimation canadienne de la situation mondiale, ni dans les objectifs et les principes essentiels de nos deux pays à l'égard des questions complexes de l'Allemagne, de Berlin et de la sécurité européenne.

Je ne crois pas pouvoir ajouter quoi que ce soit à ce que j'ai dit. Je sais que le chef de l'opposition, qui possède une vaste expérience en ces matières, comprendra que je ne puis rien ajouter à l'aperçu que je viens de donner à la Chambre.

Le chef de l'opposition a alors dit ceci:

Nous nous réjouissons particulièrement d'entendre le premier ministre dire qu'il y aura peut-être moyen que les Nations Unies en viennent, en temps et lieu, à jouer dans cette affaire de Berlin un rôle qui serait à la fois dans l'intérêt de la paix et de la sécurité.

Puis, prenant la parole à la Chambre le 7 avril 1959, j'ai prononcé les paroles suivantes . . . :

Pour participer à ces travaux d'élucidation, le Canada a soumis quelques avis sur le problème de Berlin.

Il s'agit de l'élucidation du point de vue concerté de l'OTAN à la suite de la réunion au niveau ministériel de cette organisation qui avait alors lieu à Washington et à laquelle le ministre de la Défense nationale d'alors, M. George Pearkes, représentait le Canada. J'ai ajouté:

De l'avis du Canada, l'Ouest ne pourrait accepter aucune entente qui compromettrait la sécurité de Berlin-Ouest ou la liberté de ses habitants.

J'exprimais ces vues il y deux ans et demi. J'ai ajouté:

Le Canada est également d'avis que les pays membres de l'OTAN ne pourraient accepter une solution qui risquerait d'affaiblir ou de rompre les liens qui unissent la République fédérale d'Allemagne aux autres pays de l'Europe occidentale.

Depuis lors, des instances ont été faites périodiquement. En effet, je pourrais me reporter aux paroles du général Pearkes lorsque, faisant rapport de la conférence, le 8 avril 1959, il a dit . . . :

Je n'ai pas besoin de revenir sur ce qu'a dit le premier ministre: je voudrais cependant rappeler ce qu'il a dit, à propos de la proposition formulée par la délégation canadienne,

portant que les Nations Unies seraient peut-être en mesure d'aider de quelque façon à résoudre le problème de Berlin.

Il a déclaré plus tard:

On a de nouveau étudié la possibilité d'une intervention des Nations Unies, et des propositions ont été avancées au cours de la réunion sur la façon dont les Nations Unies pourraient aider à résoudre le problème. J'ai signalé que le Canada tient à ce qu'on envisage des moyens de renforcer les ententes actuelles au sujet de Berlin, soit par des ententes supplémentaires, soit par une solution de rechange. J'ai fait remarquer que la déclaration du premier ministre datait du 19 mars, après quoi j'ai ajouté que je doutais de la possibilité, pour les Nations Unies, de jouer un rôle utile à moins d'une entente préalable entre les quatre puissances. J'ai dit qu'un règlement mettant en cause les Nations Unies ne serait pas nécessairement plus faible, et pourrait même être plus stable, que n'est la situation dans laquelle les puissances se trouvent actuellement à Berlin du fait de la conquête. Il se pourrait que les Nations Unies ne puissent efficacement participer au règlement de la situation à Berlin qu'avec l'assentiment des quatre puissances; mais cette participation de l'ONU pourrait intéresser les autres gouvernements à la liberté et à l'indépendance de Berlin plus que ne pourrait le faire un accord entre les seules puissances d'occupation. C'est pourquoi j'ai exprimé l'avis qu'il serait utile de faire étudier par le Conseil permanent la possibilité de donner un rôle aux Nations Unies dans l'application d'un règlement éventuel du problème de Berlin. On m'a assuré que le Conseil permanent étudierait en détail toutes les propositions avancées.

Je signalerai également que les Nations Unies ont un jour essayé de fournir leur aide à l'égard de Berlin, mais sans grand succès. La tentative a été faite par le comité des Nations Unies qui a été institué il y a environ dix ans.

Le 1^{er} septembre, j'ai dit: "La charte des Nations Unies déclare que le premier objectif des Nations Unies est de maintenir la paix et la sécurité internationales. Il doit être temps de recourir aux Nations Unies". . . . Il y a plusieurs facteurs complexes dont le moindre n'est pas la question de l'opportunité de toute intervention des Nations Unies. Pour commencer, les Nations Unies pourraient exercer les fonctions d'instigatrices d'un accord sur le problème de Berlin en fixant le foyer d'une opinion mondiale qui pourrait inciter les puissances directement intéressées à régler leurs divergences par la négociation. En second lieu, les Nations Unies pourraient, si l'on pouvait persuader les puissances intéressées d'y consentir, remplir diverses fonctions d'observation pour assurer que tout nouvel accord conclu soit entièrement respecté en conformité de ses dispositions. Troisièmement, on pourrait confier aux Nations Unies la tâche plus difficile de maintenir un régime international à Berlin.

La difficulté est de trouver le rôle qui est le plus susceptible d'amener le règlement du problème de Berlin dans telle ou telle circonstance. Cela veut dire en somme que le rôle des Nations Unies doit s'adapter au déroulement des négociations en vue d'un règlement. Les quatre puissances ont la responsabilité première à Berlin et doivent tout d'abord amorcer des négociations directes. Certains indices nous portent à croire à l'heure actuelle qu'on peut raisonnablement espérer des négociations. Quand je parle d'un espoir raisonnable, je ne veux pas dire qu'il faut s'attendre à une réussite possible, étant donné l'attitude intrinsèque de M. Khrouchtchev. C'est uniquement si des négociations directes réussissent qu'on peut espérer donner un rôle à jouer aux Nations Unies, peut-être pour garantir l'accord intervenu.

Il importe de se rappeler que les Nations Unies ne pourraient se mêler efficacement de la question de Berlin qu'avec l'acquiescement des quatre puissances. Inutile de dire que ce ne sera peut-être pas chose facile à obtenir. Mais quelles que soient les difficultés, je crois que les petites puissances et les autres nations qu'intéresse l'issue du problème de Berlin ont droit de se faire entendre et d'exprimer clairement leurs vues devant une assemblée de la plupart des nations du monde. En outre, je vois aussi très bien les Nations Unies dans le rôle d'observateur dans la ville ou de surveillant sur les routes d'accès. L'examen de cette possibilité pourrait rendre les négociations peut-être plus faciles et, dans le cas d'une réussite, pourrait apporter un élément de stabilité dans ce qui est susceptible de demeurer durant des années un point délicat.

Voilà, en général, certaines des propositions dont je saisis la Chambre sur ce sujet. Quant aux autres, il s'agit de détails tellement délicats, si je puis utiliser cette expression encore une fois, que je ne puis les exposer comme je le voudrais devant la Chambre.

Voix des neutres

M. Khrouchtchev ne cesse de baragouiner sur l'impérialisme et le colonialisme, posant en chef du communisme et en protagoniste de la liberté pour les peuples dominés. La conférence de Belgrade a donné lieu à nombre de propositions et de recommandations, dont les suivantes:

L'impérialisme faiblit. Les empires coloniaux et les autres formes d'oppression étrangère des peuples de l'Asie, de l'Afrique et de l'Amérique latine disparaissent peu à peu de la scène de l'histoire. . . De la même façon, les pays de l'Amérique latine concourent de plus en plus à améliorer les relations internationales.

Voici la suite de cet article:

Tous ces événements précipitent la fin d'une époque: celle de l'oppression des peuples par des puissances étrangères. Mais ils font aussi de la collaboration pacifique entre les peuples, collaboration fondée sur les principes de l'indépendance et de l'égalité des droits, une condition essentielle à leur liberté et à leur progrès.

On y relève plus loin la déclaration suivante:

Les participants à la conférence réaffirment solennellement leur appui à la "déclaration pour la reconnaissance de l'indépendance des pays et des peuples coloniaux", adoptée lors de la quinzième session de l'Assemblée générale des Nations Unies, et recommandent l'abolition immédiate, inconditionnée et absolue du colonialisme et de la domination impérialiste sous toutes ses formes et manifestations.

Cette déclaration est répétée un peu plus loin. Ce qui m'étonne, c'est qu'on ne fasse pas mention de l'Europe orientale.

Bien des gens soutiendront, je le reconnais, qu'on ne devrait pas s'arrêter à cette question. D'une façon unilatérale, M. Khrouchtchev désire mettre de côté les ententes conclues au sujet de Berlin, qui s'intégraient à un règlement général intervenu entre les vainqueurs et les vaincus. J'aimerais que les Nations Unies aient l'occasion de se déclarer opposées au genre d'impérialisme qu'il fait subir à une centaine de millions de gens, non seulement en Europe orientale mais dans d'autres parties du monde.

Lorsque les pays réunis à Belgrade ont exprimé leur foi dans le droit des

peuples à l'indépendance et l'autodétermination, c'est-à-dire le droit de déterminer eux-mêmes les formes et les méthodes de leur développement économique, social et culturel, j'aurais bien aimé que la déclaration englobe l'URSS. J'ignore tout à fait pourquoi il n'est pas fait mention de l'URSS. Mais, dans un domaine donné, je crois que nous, du monde libre, qui siégeons aux Nations Unies, pouvons placer les arguments avancés par M. Khrouchtchev à cet égard dans une juste perspective. Je considère même que cette attitude pourrait faire beaucoup de bien. Je sais, par contre, que d'autres soutiennent que nous ne devrions pas nous mêler de ces choses. Pourquoi le monde libre doit-il toujours rester sur la défensive? Parce que nous souhaitons la paix, bien des choses qui auraient dû être dites ont malheureusement été passées sous silence. Pendant que nous discutons de cette attitude dans le contexte du maintien de la paix, Khrouchtchev continue, pouce par pouce et mille par mille, d'accaparer la surface du globe.

Problèmes de l'OTAN

Quelques observations au sujet de l'OTAN me serviront de conclusion. J'ai l'impression que M. Khrouchtchev, par les menaces et les récriminations qu'il a proférées au cours des derniers mois, a concouru beaucoup à cimenter plus que jamais l'union au sein de l'OTAN. J'ai déjà signalé, comme l'a fait d'ailleurs le chef de l'opposition, que les pays membres de l'OTAN sont des partenaires égaux et qu'ils doivent se consulter entre eux sans restriction aucune. Je répète l'observation que j'ai faite antérieurement: j'espère qu'aucun pays membre de l'OTAN n'agira de nouveau sans avoir consulté au préalable les autres membres de l'Alliance.

Le chef de l'opposition faisait partie du Comité des trois en 1956. Ce Comité avait été chargé d'étudier les moyens de mettre en vigueur des principes régissant la consultation. Le rapport qu'il a publié et qui constitue encore un précieux ouvrage de référence sur le problème des consultations, reconnaît les difficultés qui se posent, comme en fait foi l'alinéa 17:

Cependant, les pays de l'Atlantique nord ne réaliseront pas la collaboration politique et économique, sans parler de l'unité, du jour au lendemain ou au moyen d'une déclaration. Cette collaboration se réalisera au cours des années et grâce à un ensemble de gestes et de lignes de conduite d'envergure nationale qui créeront les habitudes, les traditions et les précédents de pareille collaboration et de pareille unité. Au mieux, ce processus sera progressif et lent; plus lent que nous ne le souhaiterions. Nous pourrions nous tenir satisfaits si les progrès sont constants et sûrs.

Puis, à l'alinéa 40, nous relevons ce qui suit:

Une de ces restrictions, c'est le fait indiscutable qu'il incombe toujours aux gouvernements nationaux de prendre en définitive les décisions et les mesures qui s'imposent.

Importance des consultations

Le Gouvernement canadien a constamment reconnu l'importance des consultations et du procédé de coordination au sein de l'Alliance dans l'intérêt d'une plus grande unité. Il a toujours soutenu que l'Alliance devrait adopter ses rouages aux circonstances, et j'ai exprimé l'avis que cela peut s'accomplir dans les cadres actuels de l'OTAN. Nous croyons que l'unité et la force de l'OTAN découlent et

continueront de découler dans une grande mesure d'un principe de participation à voix égales. Par conséquent, nous nous sommes opposés à la formation au sein de l'Alliance de blocs ou de directorats politiques, qui ne pourraient avoir comme résultat que d'en affaiblir l'unité et la détermination, en plaçant certains membres dans une position privilégiée ou dominante par rapport aux autres.

Lorsque je suis allé en Europe, en novembre 1958, j'ai eu l'occasion d'exposer clairement les vues du Canada aux membres de l'OTAN à ce moment-là. Ma déclaration a presque coïncidé avec l'annonce qu'un triumvirat devrait être constitué. J'ai dit que nous ne l'accepterions pas.

Nous avons aussi recommandé que, dans la revue de ses programmes à longue échéance, l'OTAN reconsidère les principes de la consultation en vue de permettre une meilleure coordination des politiques des alliés. Les ministres des Affaires étrangères de l'OTAN ont reconnu ces principes lors de leur dernière réunion à Oslo, à laquelle assistait pour la première fois le secrétaire d'État aux Affaires extérieures. On y a convenu des principaux objectifs qui doivent servir de guide aux consultations ainsi qu'à la coordination des politiques de l'OTAN. Le plus important de ces principes est "l'établissement d'une politique commune sur les sujets qui intéressent directement l'ensemble de l'Alliance". On accomplit des progrès. En ces jours critiques, le Conseil de l'OTAN, par l'entremise de ses représentants permanents, se réunit régulièrement afin de s'acquitter de ses responsabilités, mais on pourrait faire encore mieux. Je crois que je n'en dirai pas davantage là-dessus.

Je devrais signaler, je pense, que bien que le Comité dont le chef de l'opposition faisait partie ait formulé certaines recommandations, les consultations ne sont pas encore aussi complètes que je le souhaiterais. . .

S'il était seulement possible de prévoir, sur le plan international, tous les changements d'attitude et les voies tortueuses de M. Khrouchtchev, tout serait beaucoup plus simple. Le chef de l'opposition demande si des plans ont été arrêtés, si des consultations ont été faites au sujet du blocage des entrées et sorties entre Berlin-Est et Berlin-Ouest, si, en somme, on avait prévu ce blocage. Je réponds en toute franchise qu'à mon avis on ne l'avait pas prévu. Il reste cependant, et c'est la réponse que je lui donne, que des plans sont arrêtés et des consultations sont tenues en vue de faire face à toute crise qui pourrait se présenter en ce qui concerne les droits et les responsabilités de l'Ouest, à Berlin. Évidemment je ne puis divulguer les mesures que les gouvernements de l'OTAN se proposent de prendre si le Gouvernement soviétique ou les Allemands de l'Est tentent de fermer l'accès de Berlin. Ce serait cependant une erreur de penser que les intérêts occidentaux s'appuient sur l'improvisation au moment de l'événement ou par la suite. Les puissances d'occupation, les États-Unis, l'Angleterre et la France ont des responsabilités particulières visant le maintien des voies d'accès pour leurs troupes cantonnées à Berlin et pour leur ravitaillement. Aux termes du Traité de l'Atlantique Nord et de certaines déclarations subséquentes du Conseil de l'OTAN, tous les membres de l'Organisation ont certaines responsabilités à l'égard de Berlin. .

... Je puis dire à la Chambre qu'à la dernière réunion de l'OTAN tenue à Oslo, le Canada a joué un rôle de premier plan pour insister sur la nécessité d'une consultation efficace sur les programmes de défense en vue de parer à toute éventualité dans la situation de Berlin. Le Royaume-Uni, les États-Unis et la France tiennent régulièrement leurs partenaires de l'OTAN au courant des progrès qu'ils accomplissent dans leur programme de préparation à tout événement susceptible de se produire au sujet de Berlin et le Gouvernement du Canada va continuer de s'assurer qu'il n'y ait aucun relâchement dans l'efficacité de cette consultation et de cette préparation.

... Le communisme n'admet aucun autre argument que la puissance. Le communisme ne croit pas en un être immortel qui dirigerait les destinées du genre humain, même si son action prend des siècles à se faire sentir. Nous, nous y croyons, et si nous jouons maintenant le rôle qui nous incombe sans nous laisser intimider, je crois que nous poserons peut-être les principes d'un nouveau mode de rapports entre le monde communiste et le monde libre, mais il ne faut pas l'espérer si nous capitulons autant que Khrouchtchev l'exige. Si nous abandonnons nos principes, quel sera l'objet de notre vie?

Je me souviens que pendant les jours sombres de 1917 Quiller Couch écrivit un roman à propos de deux hommes qui s'opposaient l'un l'autre: l'un croyait aux choses de l'esprit, l'autre les ridiculisait. Celui qui croyait aux choses de l'esprit renouça à ses principes afin de vaincre son adversaire. Il réussit. Mais une fois vainqueur, il n'y avait plus de différence entre lui, vainqueur, et son adversaire, s'il avait réussi.

Je sais que certains prétendent qu'il ne vaut pas la peine de s'attaquer aux choses de l'esprit. Nous avons eu raison de prendre l'attitude que nous avons prise à ce propos. Ce n'est pas la population de Berlin-Ouest qui est en cause, bien que nous ayons des engagements envers elle, et que nous devons les respecter. Il s'agit de savoir si nous allons permettre à Khrouchtchev, par voie d'intimidation et de menaces, de nous faire reculer sans cesse, au point où il ne nous restera plus qu'à considérer notre passé. S'il doit y avoir un avenir, si l'humanité doit progresser vers de meilleurs et plus hauts sommets, les choses de l'esprit doivent être aussi importantes aux nations qu'aux particuliers. C'est dans cet esprit, je l'espère, que le monde libre jouera son rôle, disposé à apporter les changements qu'exigent les réalités, mais non à sacrifier le principe auquel nous croyons, principe selon lequel les peuples ont le droit de vivre selon la loi, même si le règne du droit n'est pas efficace sur le plan international.

Augmentation des forces armées

Le 7 septembre, le premier ministre, M. Diefenbaker, a fait à la Chambre des communes la déclaration suivante:

Les délibérations de la Chambre, d'ici quelques jours, seraient facilitées, je pense, si je mettais les députés au courant de certaines décisions qu'a prises le gouvernement. Je vais traiter de certains aspects de la question et mon collègue, le ministre de la Défense nationale, M. Harkness, en abordera un ou plusieurs autres. Ces déclarations ne sont pas destinées à remplacer les exposés plus complets que feront les ministres à l'occasion de l'examen des crédits, non plus que celui que je me propose de faire au sujet des mesures d'urgence, lorsque les crédits en cause seront mis en discussion.

Tout le monde reconnaît, je crois, que la situation internationale s'est détériorée et que la tension s'est accrue depuis que nous nous sommes vus la dernière fois. Cela est dû en grande partie aux déclarations qu'a formulées le premier ministre Khrouchtchev au sujet des intentions et des attitudes du Kremlin en ce qui a trait à Berlin-Ouest ainsi qu'à d'autres questions connexes. Après avoir consulté ses alliés de l'OTAN, le gouvernement en est venu à la conclusion qu'il faudrait prendre certaines mesures en vue de renforcer le système de défense du Canada tant outre-mer qu'au pays.

Accroissement des trois services

Nous avons décidé d'accroître les effectifs militaires d'outre-mer et les effectifs navals affectés à l'OTAN, de la manière suivante:

Pour que la Marine royale du Canada soit assez forte pour faire face à un état d'urgence prolongé, on augmentera les effectifs actuels de 1,749 officiers et marins.

On ajoutera 1,106 hommes de tous grades à la Quatrième brigade d'infanterie en Europe et des renforts de 1,515 hommes se tiendront en disponibilité au Canada.

Deux cent cinquante officiers et aviateurs iront s'ajouter à la 1^{re} division aéroportée de l'ARC en Europe.

Nous avons adopté un décret du conseil portant de 12,000 à 14,000 le nombre maximum de militaires postés en Europe, afin de pouvoir renforcer encore la brigade et la division aéroportée qui s'y trouvent.

L'augmentation des forces affectées à l'OTAN se fera par l'envoi de troupes instruites, actuellement cantonnées au pays.

En outre, dans un effort pour améliorer d'une façon générale la valeur de nos forces au pays, et surtout celles qui constituent la réserve stratégique et qui peuvent être appelées à servir en Europe, nous nous proposons d'augmenter l'effectif de l'armée de quelque 8,950 hommes et celui de l'aviation de 989 hommes.

Il faudra donc augmenter d'environ 15,000 hommes nos troupes régulières; nous comptons commencer sans tarder le recrutement. Pour autoriser cette augmentation sous l'empire de la loi sur la défense nationale, un décret du conseil

vient d'être adopté qui porte de 120,000 à 135,000 le maximum des effectifs des troupes régulières. . .

Afin de maintenir à son degré d'excellence notre brigade outre-mer, il a été décidé, comme on l'a déjà annoncé, de retarder jusqu'à l'année prochaine le retour au Canada du bataillon des Black Watch actuellement avec la brigade et son remplacement par un autre bataillon du même régiment en provenance du Canada.

Les décisions que j'ai exposées n'auront pas pour effet de créer de nouvelles unités ou de nouvelles formations, mais plutôt d'activer l'état de préparation des forces existantes et de rendre plus efficace la contribution des forces armées à l'organisation des mesures d'urgence pour la défense passive. Nous espérons qu'on ne regardera pas ces décisions comme une provocation, mais plutôt comme une manifestation de l'intention du Canada de rester étroitement solidaire de ses partenaires de l'OTAN.

Cours spéciaux pour la survivance

En revisant nos moyens de défense, nous avons conclu qu'advenant une guerre nucléaire nous aurions besoin d'un plus grand nombre d'hommes exercés aux opérations de survivance que nous n'avons à l'heure présente. Aujourd'hui, la milice compte un effectif d'environ 42,000 hommes. Si le Canada était attaqué, nous aurions besoin d'un bien plus grand nombre d'hommes pour les opérations de survivance et pour l'appui à donner aux troupes régulières en campagne.

En conséquence, le gouvernement a approuvé un programme visant à augmenter le nombre d'hommes prêts à prendre part aux opérations de survivance et de sauvetage si le besoin s'en fait sentir. Il a été décidé de former jusqu'à 100,000 hommes à l'aide de cours spéciaux, d'une durée de six semaines chacun. Chaque cours permettra de former environ 25,000 hommes dans les salles d'exercices militaires qui existent dans le pays.

Ces cours comporteront une formation militaire de base suffisante pour maintenir la discipline et l'état d'alerte essentiels à la direction et à l'emploi efficace de cette force dans les opérations, mais dans l'ensemble, on mettra l'accent sur les sujets essentiels à la survivance nationale. Durant tout leur cours, les recrues à l'instruction serviront dans la milice et seront continuellement prêtes à répondre à tout appel. Ces hommes toucheront la solde régulière, en plus de l'allocation de subsistance, que reçoit le simple soldat célibataire dans l'armée régulière. Les exigences relatives à l'état physique ne seront pas aussi sévères que celles qui sont actuellement en vigueur pour l'armée régulière, et les normes d'enrôlement seront modifiées pour permettre l'acceptation des candidats mariés ou célibataires de 18 à 50 ans.

Le premier cours est censé débiter à la mi-novembre. Lorsque les cours seront terminés, le Canada jouira d'une importante réserve compétente qui est indispensable à l'application des mesures de survivance qu'entraînerait une attaque nucléaire contre notre pays.

J'insiste surtout sur ce qui suit. Je ne veux pas donner l'impression que ces

mesures sont en prévision d'une imminente déclaration de guerre. Il s'agit plutôt de mesures que le gouvernement, se rendant compte de ce qui peut se produire, doit, en toute prudence, prendre à titre de précautions. Je demande maintenant à déposer les deux décrets du conseil dont il est question.

Travaux de l'Assemblée générale

Le 23 septembre, M. Green a résumé sommairement les principales difficultés que rencontreront les délégués à la seizième session de l'ONU. Il a dit notamment:

Le choc terrible provoqué par la mort tragique du secrétaire général, M. Dag Hammarskjöld, constitue jusqu'ici l'événement le plus marquant de la seizième session de l'Assemblée générale des Nations Unies. On aurait peine à décrire les sentiments de tristesse qu'ont éprouvés les délégués de tous les pays, sauf peut-être ceux des pays communistes, à la nouvelle de ce décès. Il y a quelques jours, on a rendu hommage à la mémoire de ce grand homme d'État international, et j'ai eu l'honneur de me faire le porte-parole du Canada ainsi que de l'Australie et de la Nouvelle-Zélande. Nous avons été très flattés de ce que l'Australie et la Nouvelle-Zélande nous prient d'ajouter à notre propre témoignage quelques paroles en leur nom.

Bien entendu, cette mort peut être désastreuse pour les Nations Unies, puisqu'elle est survenue au pire moment possible. J'estime, cependant, que l'organisation mondiale se ralliera de puissants appuis. J'ai l'impression que la plupart des délégations sont déterminées à ne pas laisser s'effondrer les Nations Unies, et que l'Organisation consolidera encore davantage ses assises grâce à l'inspiration que lui a insufflée M. Dag Hammarskjöld, au sacrifice qu'il a fait pour la cause de la paix internationale.

On n'a pas eu de peine à élire le président, M. Mongi Slim, qui s'est distingué comme délégué de la Tunisie aux Nations Unies. Il est représentant permanent de la Tunisie aux Nations Unies depuis que ce pays a obtenu son indépendance, il y a environ cinq ans. Il s'est mérité le respect et l'admiration de tous les pays. Je crois que c'est le premier président africain des Nations Unies. Le fait que, dans les circonstances, le choix a été unanime, est de bon augure pour l'avenir.

La succession au secrétariat

La question qui se pose immédiatement, est évidemment celle de savoir ce qu'il y a lieu de faire pour confier à quelqu'un la direction du secrétariat. A mon avis, il s'écoulera quelque temps avant qu'on puisse procéder à l'élection d'un secrétaire général selon le principe qu'on a jusqu'ici appliqué au choix des détenteurs de ce poste. Mais, ce qu'il faut en ce moment, c'est quelqu'un qui fasse provisoirement fonction de directeur du secrétariat. On n'envisage pas d'en faire un

secrétaire suppléant ni de lui donner ce statut. Mais il serait préposé aux travaux du secrétariat.

On fait, à l'heure actuelle, de grands efforts pour arriver à une décision dans ce sens. Jusqu'ici, les pays communistes affirment qu'ils ne céderont pas sur le "principe de la troïka", soit d'établir une surveillance par trois personnes, représentant les pays occidentaux, les pays communistes et les pays non engagés respectivement. A mon avis, cette proposition qu'il s'agisse des fonctions de suppléance ou du remplacement permanent, n'a d'appui que chez les neuf pays communistes, deux de ces pays étant la Biélorussie et l'Ukraine. Il est possible que Cuba se rallie à ce concept, mais je crois que tous les pays afro-asiatiques sont contre le "principe de la troïka". Nous avons eu, mercredi dernier, une conférence des représentants du Commonwealth et chacun des délégués s'y est élevé contre ce principe.

J'espère que d'ici très peu de jours, il sera possible d'en arriver à quelque entente qui permettrait de nommer un directeur provisoire. Cela se ferait à l'Assemblée générale, sans la recommandation du Conseil de sécurité, qu'il faudrait avoir s'il s'agissait de nommer le secrétaire général. Pareille façon de procéder donnerait naturellement à l'Union soviétique l'occasion d'opposer son veto à tout ce qu'on proposerait au Conseil.

Je crois que la tension s'est atténuée les deux ou trois dernières semaines. J'ai toujours été d'avis que l'Assemblée des Nations Unies amènerait une certaine détente, et il me semble qu'il en est ainsi. Il est très significatif que les États-Unis et l'Union soviétique se soient entendus, il y a juste un jour ou deux . . . sur une déclaration de principe en vue du désarmement. Il s'agit des éléments fondamentaux de l'accord qui serait négocié sur les détails du désarmement.

Plan remanié de désarmement

Je m'attends que lundi prochain le président Kennedy annonce un plan remanié de désarmement, dans la préparation duquel le Canada a joué un rôle très important. Nous avons fait inclure plusieurs de nos idées dans cette proposition et je crois que les députés trouveront qu'il s'agit du plan de désarmement le plus attrayant qui ait été proposé. Reste encore la question du forum où les négociations auront lieu, si elles devraient se continuer au Comité des dix pays dont le Canada fait partie, ou si elles devraient être entreprises par le Comité des dix pays auxquels s'ajouteraient trois représentants des pays non engagés, ce que nous avons proposé l'an dernier; ou si elles devraient avoir lieu au Comité des dix nations, auxquelles s'ajouteraient dix pays non engagés, ce que les États-Unis ont également proposé; ou si l'on devrait transmettre la proposition à la Commission de désarmement des Nations Unies. Il faudra régler cette question du forum, et j'espère que le Canada pourra prendre une initiative en vue de résoudre ce problème.

Pour ce qui est de la question de Berlin, le secrétaire d'État, M. Dean Rusk, et M. Gromyko, ministre des Affaires étrangères de l'Union soviétique, ont eu des entretiens, il y a une couple de jours et doivent se rencontrer de nouveau la

semaine prochaine. Ils discutent de la possibilité de négociations relatives à la question de Berlin. Il n'y a pas lieu d'être trop optimiste au sujet de ces questions. Je l'ai appris à mes dépens. Certains Canadiens estiment que le ministre des Affaires extérieures ne devrait pas se montrer trop optimiste. Je crois cependant qu'il y a une certaine possibilité que des pourparlers aient lieu sur la question de Berlin, et nous espérons avoir un mot à dire nous-mêmes sur cette question, quand le Canada prendra part au débat général qui se déroule présentement.

J'ai eu l'occasion de m'entretenir avec plusieurs autres ministres des Affaires étrangères. . . . J'ai l'intention de retourner à l'ONU jeudi soir, ou peut-être mercredi, pour continuer ces entretiens, et je crois que nous ferons notre déclaration mardi de la semaine suivante. De toute façon, je déclare à la Chambre qu'il n'y a pas lieu de perdre espoir dans les Nations Unies. Je crois qu'elles sortiront de cette crise plus fortes qu'elles ne l'ont jamais été. Je suis toujours convaincu qu'elles sont le seul espoir du genre humain.

Propositions du président Kennedy

A la Chambre des communes, le 26 septembre, le premier ministre, M. Diefenbaker, a commenté les propositions relatives au désarmement que le président Kennedy avait présentées, la veille, aux Nations Unies. Il a dit:

Hier, le président Kennedy, dans son discours à l'Assemblée générale des Nations Unies, a révélé de nouvelles propositions relatives au désarmement. Le nouveau plan a été soumis aux Nations Unies dans un document des États-Unis. Je veux déclarer, et immédiatement, que ce plan jouit de l'entier appui du Canada et que le Canada a pris une part active à la préparation de ces propositions. Je pense que la Chambre serait intéressée à entendre une déclaration sur les principaux aspects de ces propositions.

Durant tout l'été, nous avons travaillé en étroite collaboration avec les représentants des autres États membres du Comité des dix sur le désarmement afin de préparer ces nouvelles propositions. Il y a eu consultation la plus complète possible avec les autres États de l'alliance occidentale. Le point de vue du Canada a été exposé vigoureusement au cours de ces réunions et la plupart des propositions formulées par le Canada sont incorporées au nouveau plan.

Ces propositions répondent aux vœux de l'homme moyen du monde entier en vue du parachèvement le plus tôt possible d'une importante mesure de désarmement. Elles appuient de plus sur la nécessité de considérer le désarmement comme un cheminement ininterrompu vers un objectif précis.

Appui des chefs du Commonwealth

Les premiers ministres du Commonwealth ont attaché une grande importance à ces éléments lors de leur réunion tenue cette année. Il est significatif de les retrouver maintenant dans ces nouvelles propositions de désarmement. En réalité, pour le communiqué émis à la Conférence des premiers ministres, je crois que

c'était la première fois que toutes les nations du Commonwealth formulaient à l'unanimité une seule proposition et un ensemble de recommandations sur cette question ou sur toute autre.

Le nouveau programme énoncé ne s'en tient pas à réaffirmer sans vigueur l'objectif ultime du désarmement général. Il fournit l'occasion de prendre des mesures immédiates pour mettre un frein à la course aux armements, réduire les dangers d'attaque par surprise et apaiser les épouvantables tornades de menaces à la paix qui soufflent sur le monde. Il est la preuve évidente que les nations occidentales ne veulent pas lancer des slogans vides de sens, mais veulent plutôt sincèrement un désarmement actif et concret aussitôt que possible.

Ce qui frappe le plus dans le nouveau programme, c'est qu'il propose un désarmement considérable dès la première étape. Il vise un désarmement immédiat dans tous les domaines importants. A cet égard, je tiens à souligner que des propositions importantes s'attaquent aux armes modernes les plus dangereuses, les armes nucléaires, et à leurs engins porteurs. La production des armes nucléaires doit prendre fin sur-le-champ. Les quantités de matières pouvant subir une fission, produites dans le passé pour fins militaires, doivent être affectées à des fins pacifiques. A ce sujet, j'aimerais faire remarquer que, lors de mon discours à l'Assemblée des Nations Unies en septembre 1960, c'était là une des propositions que je faisais.

De concert avec ces mesures, des dispositions sont prévues pour empêcher que ne se répandent davantage les armes nucléaires. Il est interdit à tous pays qui les possèdent d'en abandonner le contrôle à des pays qui ne les possèdent pas. Voici l'article proposé pour cela:

Les États possédant des armes nucléaires ne doivent en abandonner le contrôle à aucune nation ne les possédant pas, ni transmettre à ces nations quelques renseignements ou matières qui permettraient de les fabriquer. Les États ne possédant pas d'armes nucléaires ne doivent ni en fabriquer, ni tenter d'obtenir le contrôle de celles qui appartiennent à d'autres États ni chercher à se procurer des renseignements ou des matières qui en permettraient la fabrication.

Il y a aussi, au début, une disposition qui prévoit la réduction du nombre des engins principaux utilisés pour diriger des armes nucléaires sur leurs cibles, "les véhicules de livraison stratégique", comme les appelle le plan. La production et la mise à l'essai de types particuliers de ces armes doivent également être limitées ou prendre fin. J'ai également proposé cette clause à l'Assemblée, en septembre 1960, en faisant ressortir la nécessité de mettre au point une législation spatiale avant que les dangers latents dont sera chargé l'avenir n'exploient en une guerre spatiale contre l'humanité entière; l'espace devrait appartenir à toutes les nations, grandes ou petites, qui devraient pouvoir en disposer en toute égalité à des fins pacifiques.

Ces mesures proposées par le président ouvrent largement la voie à la suppression de la crainte généralisée que les puissances nucléaires ne se lancent dans une épreuve de force qu'elles ne pourraient arrêter et dont aucune ne sortirait vainqueur. On ne saurait surestimer leur importance.

Si les armes nucléaires constituent indubitablement la menace la plus atroce

des temps modernes, ce qu'on appelle les armes de guerre classiques peuvent aussi—et l'ont fait plus d'une fois depuis que nous vivons—entraîner la dévastation et des souffrances indicibles.

Armes classiques

Certaines clauses prévoient également des réductions sensibles des effectifs, soit 2.1 millions d'hommes pour les États-Unis et l'Union soviétique dans la première phase. Les armements classiques seront aussi réduits. De plus, le plan prévoit des limitations dans la production de certaines catégories d'armes classiques.

Il y a des mesures destinées à diminuer les dangers d'une attaque par surprise ou d'une guerre accidentelle au moyen d'un système d'avis préalable pour les manœuvres militaires et de postes d'observation terrestres. Une commission internationale chargée d'étudier d'autres mesures du genre sera formée. L'importance de ces dispositions est évidente dans un monde où un mauvais calcul pourrait déclencher une guerre générale avant qu'aucun des belligérants ait eu le temps de réfléchir froidement à la question.

Une autre partie du programme porte sur l'utilisation pacifique de l'espace. J'en ai d'ailleurs déjà parlé. Le plan défendrait de placer dans l'espace des armes de destruction massive et comporterait un système d'avis préalable au lancement des satellites, afin que tous les États soient assurés que ces lancements servent des buts pacifiques. Le secrétaire d'État aux Affaires extérieures l'a préconisé à plus d'une reprise, tout comme il a proposé d'autres mesures qu'on retrouve maintenant dans le plan actuel.

Toute l'application du programme serait soumise à la plus stricte surveillance internationale. Les dispositions relatives au contrôle sont des plus importantes car elles assurent, ce que tout le monde désire, que les mesures seront vraiment appliquées et que tous les États respecteront intégralement leurs obligations.

Rouages internationaux

Enfin, on prévoit de nouvelles dispositions importantes visant à augmenter la puissance et l'efficacité des moyens internationaux destinés à maintenir la paix. Ces propositions occupent la vedette, vu qu'il est clair qu'aucun État ne sera disposé à renoncer aux moyens dont il dispose pour assurer présentement sa propre défense, à moins qu'on ne lui garantisse suffisamment qu'il y aura des arrangements efficaces pour assurer la sécurité de tous les États sur le plan international. Ces nouvelles propositions se fondent sur l'évolution possible des arrangements actuels dont disposent les Nations Unies pour assurer la paix, et supposent la création d'un groupe d'observateurs des Nations Unies, chargé de veiller au maintien de la paix, lequel groupe pourrait enquêter sur tout incident, n'importe où dans le monde, qui pourrait vraisemblablement constituer une menace à la paix. En outre, — et c'est ce qu'on espère depuis mille ans, — la création d'une force internationale authentique, à la deuxième étape du désarmement.

Ces éléments constituent un vaste programme dont l'objet est de supprimer toute menace de guerre et d'assurer que les différends entre nations se régleront

par des moyens pacifiques. Après une élaboration plus poussée, aux phases deux et trois, si le plan est accepté, les seules armes et les seules forces armées qu'on garderait seraient celles dont on aurait besoin pour protéger la sécurité des citoyens et participer à la constitution d'une force internationale de la paix.

Acceptation des principes de base

A mon avis, ce sont là d'impressionnantes propositions et, si on les accepte, elles susciteront d'une manière efficace et rapide d'importants progrès dans le domaine du désarmement. Seules des négociations détaillées permettront de voir dans quelle mesure ces propositions se révéleront acceptables à l'Union soviétique. Pour ma part, je trouve les propositions objectives. Au moindre signe d'amélioration, nous nous sentons tous encouragés, mais je pense que l'acceptation par les États-Unis et l'URSS des principes de base sur lesquels les négociations doivent s'appuyer et dont elles doivent s'inspirer sera un pas dans la bonne direction.

Il reste d'autres problèmes à résoudre. Toutefois, un peu de collaboration de part et d'autre peut encore contribuer à leur solution rapide. Les citoyens du Canada aussi bien que les citoyens de tous les pays du monde ont l'obligation impérieuse de voir à ce que cette tâche s'accomplisse sans plus de retard.

Vu les difficultés au milieu desquelles nous nous débattons et les craintes qui paralysent l'humanité tout entière, ces propositions feraient naître de grands espoirs, si elles étaient acceptées; car, si les fonds qui sont affectés actuellement à la production d'armes servaient à procurer aux hommes des biens qui relèveraient leur niveau de vie, nous serions sur le seuil d'une ère nouvelle; le passé ne serait rien comparativement à ce que nous réserveraient le présent et l'avenir, grâce aux progrès technologiques.

NOMINATIONS, DÉPLACEMENTS ET RÉSIGNATIONS DANS LE SERVICE DIPLOMATIQUE DU CANADA

- M. T. F. M. Newton a été nommé ambassadeur du Canada en Colombie. Il a quitté Ottawa le 14 septembre 1961.
- M. P. D. Lee est entré au ministère des Affaires extérieures le 5 septembre 1961 à titre d'agent du service extérieur classe 1.
- M. G. Périard est entré au ministère des Affaires extérieures le 5 septembre 1961 à titre d'agent du service extérieur classe 1.
- M. W. T. Warden est entré au ministère des Affaires extérieures le 18 septembre 1961 à titre d'agent du service extérieur classe 1.
- M. J.-E. Thibault, du Collège de la défense nationale à Kingston, est affecté à l'administration centrale. Il a quitté Kingston le 1^{er} septembre 1961.
- M. G.-V. Beaudry, de l'ambassade du Canada à Oslo, est affecté à l'administration centrale. Il a quitté Oslo le 7 septembre 1961.
- M. J.-R. Plourde, de l'ambassade du Canada à Paris, est affecté à l'administration centrale. Il a quitté Paris le 11 septembre 1961.
- M^{lle} J. E. Weiss, du consulat général du Canada à New-York, est affectée à l'administration centrale. Elle a quitté New-York le 15 septembre 1961.
- M. W. F. Stone, de la mission permanente du Canada auprès de l'Office européen des Nations Unies à Genève, est affecté à l'administration centrale. Il a quitté Genève le 15 septembre 1961.
- M. J. A. Donald, du consulat général du Canada à Hambourg, est affecté à l'administration centrale. Il a quitté Hambourg le 16 septembre 1961.
- M. C. J. Webster, de l'ambassade du Canada à Djakarta, est affecté à l'ambassade du Canada à Moscou. Il a quitté Djakarta le 20 septembre 1961.
- M. R. D. Jackson, de l'administration centrale, est affecté à la mission militaire du Canada à Berlin. Il a quitté Ottawa le 27 septembre 1961.
- M. J. S. Stanford, de l'administration centrale, est affecté à l'ambassade du Canada à Paris. Il a quitté Ottawa le 27 septembre 1961.
- M. F.-J.-L. Hudon a quitté le ministère des Affaires extérieures le 15 août 1961.
- M. P. D. Scott a quitté le ministère des Affaires extérieures le 30 août 1961.
- M. M. Crowe a quitté le ministère des Affaires extérieures le 30 août 1961.

LES TRAITÉS

Faits courants

Bilatéraux

Japon

Arrangement entre le Gouvernement canadien et le Gouvernement japonais pour le règlement de réclamations canadiennes.

Tokyo le 5 septembre 1961.

En vigueur le 5 septembre 1961.

États-Unis d'Amérique

Échange de Notes entre le Canada et les États-Unis d'Amérique concernant la manière dont il sera disposé des excédents de biens des États-Unis au Canada.

Ottawa les 28 août et 1^{er} septembre 1961.

En vigueur le 1^{er} septembre 1961.

Publication

Recueil des Traités 1960 n° 6. Échange de Notes entre le Gouvernement canadien et le Gouvernement danois prorogeant pour une durée de quatre ans l'accord entre les deux pays sur l'entraînement des équipages aériens. Signé à Copenhague, le 25 mars 1960. En vigueur le 25 mars 1960.

Recueil des Traités 1960 n° 9. Accord commercial entre le Gouvernement du Canada et le Gouvernement du Commonwealth d'Australie. Signé à Canberra, le 12 février 1960. En vigueur le 30 juin 1960.

Recueil des Traités 1960 n° 10. Échange de Notes entre le Canada et les États-Unis d'Amérique concernant l'attribution définitive de la propriété des installations *Canol*. Signé à Washington, le 31 mars 1960. En vigueur le 31 mars 1960.

Recueil des Traités 1960 n° 11. Échange de Notes entre le Gouvernement canadien et le Gouvernement norvégien concernant la mise en œuvre d'un programme d'échange de renseignements sur la science de la défense. Signé à Oslo, le 24 mai 1960. En vigueur le 24 mai 1960.

Recueil des Traités 1960 n° 12. Échange de Notes entre le Canada et les États-Unis d'Amérique concernant l'utilisation prolongée des installations de recherche sur la haute atmosphère situées à Fort-Churchill, au Manitoba. Signé à Ottawa, le 14 juin 1960. En vigueur le 14 juin 1960.

Recueil des Traités 1960 n° 13. Accord supplémentaire modifiant l'accord entre le Canada et le Royaume des Pays-Bas pour éviter les doubles impositions et empêcher la fraude fiscale en matière d'impôt sur le revenu, signé à Ottawa le 2 avril 1957. Signé à Ottawa, le 28 octobre 1959. En vigueur le 7 juillet 1960.

Recueil des Traités 1960 n° 14. Accord de coopération entre le Gouvernement du Canada et le Gouvernement du Pakistan concernant l'utilisation pacifique de l'énergie atomique. Signé à Ottawa, le 14 mai 1959. En vigueur le 18 juillet 1960.

AFFAIRES EXTÉRIEURES

*Sous le titre Affaires Extérieures, le ministère
des Affaires extérieures publie chaque
mois un compte rendu de son activité ainsi qu'une
documentation abondante sur le rôle du Canada
dans le domaine international.*

*Cette publication peut être reproduite
entièrement ou en partie,
de préférence avec indication de source.*

*Abonnement: Un dollar par année
(étudiants: 50c.) franco.*

*Les remises doivent être établies à l'ordre du
Receveur général du Canada et adressées à
l'Imprimeur de la Reine, Ottawa (Canada).
Autorisé comme envoi postal de la deuxième classe,
Ministère des Postes, Ottawa.*

Vol. XIII N° 11 Table des matières Novembre 1961

Assemblée générale des Nations Unies	374
Le président de la Finlande au Canada	383
Commission économique pour l'Amérique latine	385
Le Canada et le Plan de Colombo	388
Représentants en Amérique centrale	400
Ambassadeur du Canada à Khartoum	402
Le Fonds monétaire international	404
Un demi-siècle de service public	407
Nominations, déplacements et résignations dans le service diplomatique du Canada	411
Les Traités	412

Assemblée générale des Nations Unies

SEIZIÈME SESSION — PREMIER MOIS

LA VEILLE DE l'ouverture de la seizième session de l'Assemblée générale, le monde a appris la mort tragique, dans un accident d'avion, du secrétaire général, M. Dag Hammarskjold, qui était alors en visite au Congo. En hommage à sa mémoire et à celle des autres membres du Secrétariat des Nations Unies qui sont morts avec lui, l'Assemblée générale a immédiatement levé sa première séance du 19 septembre. L'impression profonde de perte qu'ont partagée les membres des Nations Unies et les peuples du monde entier s'est exprimée dans les nombreuses déclarations faites par les représentants au cours de la première semaine de la session et dans les messages de condoléances qu'ont envoyés les chefs d'États, les gouvernements, ainsi que les groupements et les particuliers.

La mort soudaine du secrétaire général a posé de manière aiguë la question d'un successeur, laquelle ne devait pas se présenter avant la prochaine session. La Charte ne prévoyant pas de secrétaire général suppléant qui assumerait les responsabilités du secrétaire général en cas de décès de celui-ci, le besoin urgent se présentait de trouver un successeur pour diriger le Secrétariat. Il était clair, toutefois, qu'un accord sur la désignation d'un remplaçant permanent de M. Hammarskjold serait difficile à conclure, vu les réclamations constantes de l'Union soviétique pour l'abolition de la charge de secrétaire général et la désignation d'une troïka, ou directorat à trois, qui représenterait les pays occidentaux, les pays socialistes et les pays non engagés. Au cours des premières semaines de la session, des efforts intenses ont été faits en vue de l'élaboration d'un arrangement provisoire acceptable qui permettrait à l'ONU de poursuivre ses travaux pendant que l'on chercherait à aboutir à un accord sur une solution de plus longue échéance. A la mi-octobre, toutefois, aucun accord n'était intervenu.

Organisation des travaux

L'un des premiers actes de l'Assemblée générale a été d'élire unanimement à la présidence de la seizième session l'ambassadeur de Tunisie, M. Mongi Slim. Ont été ensuite élus 13 vice-présidents, soit les représentants des pays suivants: Chine, Chypre, Costa-Rica, États-Unis, France, Ghana, Grande-Bretagne, Grèce, Mexique, Nigéria, Pays-Bas, Tchécoslovaquie, URSS. Les présidents de commissions élus sont les suivants:

Première Commission (Questions politiques et de sécurité): M. Mario Amadeo (Argentine);

Commission politique spéciale: M. Yordan Tchobanov (Bulgarie);

Deuxième Commission (Questions économiques): M. Blasco Lanza D'Ajeta (Italie);

Troisième Commission (Questions sociales, humanitaires et culturelles): M.

Salvador P. Lopez (Philippines);

Quatrième Commission (Questions se rapportant aux territoires sous tutelle):

M^{lle} Angie R. Brooks (Libéria);

Cinquième Commission (Questions administratives et budgétaires): M.

Hermod Lannung (Danemark);

Sixième Commission (Questions juridiques): M. Cesar Quintero (Panama).

Le Bureau (de direction), composé de ces vingt-et-un représentants, a examiné les 99 questions qui étaient proposées pour l'ordre du jour; sur sa recommandation, l'Assemblée en a approuvé l'inscription. Un certain nombre de ces questions, y compris les problèmes du Tibet, de l'Angola, de la Hongrie, de la représentation de la Chine, l'octroi de l'indépendance aux pays coloniaux, le programme de l'ONU pour l'indépendance africaine et la proposition d'une enquête internationale sur le décès de M. Hammarskjold, ont été assignées directement à l'assemblée plénière, alors que les autres questions étaient attribuées aux sept Commissions.

Discussion générale

A l'assemblée plénière, le premier mois de la session a été surtout consacré à la discussion générale qui précède l'examen par l'Assemblée des principales questions à l'ordre du jour. Quatre-vingt-huit orateurs ont été entendus, y compris des chefs d'États. Le débat général a reflété la préoccupation des membres à l'égard des causes récentes de tension internationale, en particulier la crise de Berlin, la reprise des essais nucléaires par l'Union soviétique et les États-Unis, les dangers des radiations et le désarmement. Le colonialisme, la situation en Angola, l'*apartheid* en Union Sud-Africaine et la question du Sud-Ouest africain ont attiré une attention particulière, notamment lors des discours des membres afro-asiatiques. La représentation de la Chine aux Nations Unies a été un autre sujet de débat. Le problème de trouver un successeur à M. Hammarskjold a été une question majeure dont ont traité les orateurs, la plupart de ceux-ci rejetant l'idée d'une *troïka* et soulignant l'urgence d'un accord sur une nomination au poste.

Déclaration de M. Green

Dans son allocution à l'Assemblée générale le 3 octobre, le président de la délégation canadienne et secrétaire d'État aux Affaires extérieures a exposé des vues sur un certain nombre de questions qui font l'objet de l'attention particulière du Gouvernement canadien. Il a exhorté les membres à choisir sans délai quelqu'un pour prendre charge intérimaire des fonctions et responsabilités inhérentes au poste de secrétaire général, afin de maintenir en marche le travail essentiel de l'Organisation tandis que l'on tenterait de désigner un nouveau secrétaire général.

Relativement à la question de Berlin, M. Green a reconnu la responsabilité primordiale des quatre puissances d'occupation quant à la solution de la crise, mais il a suggéré que l'ONU pourrait être invitée à jouer un rôle dans le règle-

ment de l'affaire. L'Organisation pourrait aider en attirant l'attention mondiale sur le problème. Si les quatre puissances y consentaient, elle pourrait jouer le rôle d'observateur à Berlin même et sur les routes d'accès. Elle pourrait, sur la demande des quatre puissances, prendre quelque responsabilité dans l'application d'un régime international sous lequel serait placée toute la ville. M. Green a suggéré que le transfert à Berlin de l'Office européen ou d'autres institutions des Nations Unies pourrait renforcer un tel régime international.

M. Green a fait part à l'Assemblée de l'inquiétude éprouvée par le Canada au sujet de la forte augmentation des retombées radio-actives que l'on a enregistrée dans les villes canadiennes à la suite des récents essais nucléaires soviétiques dans l'atmosphère.

Il a poursuivi de la sorte:

Nous nous refusons à voir la génération actuelle et les générations futures exposées, du fait d'autres États, au danger des retombées radio-actives. Nous savons que les radiations peuvent altérer la santé de l'homme, et plus nous en connaissons les conséquences, plus nous nous en préoccupons.

A mon avis, cette Assemblée et l'opinion mondiale doivent insister pour qu'il n'y ait plus d'essais d'armes atomiques. Maintenant, il ne suffit plus d'exprimer l'inquiétude que l'on ressent et de faire la part des responsabilités. Il faut trouver le moyen d'obliger les pays responsables à cesser les expériences d'armes nucléaires.

Il a recommandé que des mesures positives soient prises à la seizième session pour que les puissances nucléaires renouvellent sans retard leurs efforts en vue de parvenir à la conclusion d'un traité avec garanties, qui les obligerait à mettre fin à l'expérimentation d'armes nucléaires. Il a également réclamé qu'un fort appui soit accordé aux travaux du Comité scientifique pour l'étude des effets des radiations ionisantes.

M. Green a souligné l'urgence de parvenir à un accord sur le désarmement. Il a salué, comme l'accomplissement d'un premier pas dans la direction d'une reprise des négociations, l'accord intervenu entre l'Union soviétique et les États-Unis sur les principes qui doivent guider de telles négociations. Il a recommandé le programme détaillé de désarmement, introduit plus tôt au cours du débat général par le président Kennedy, programme flexible, a-t-il déclaré, et qui pourrait accommoder les propositions raisonnables de n'importe quelle partie. Vu l'absence d'un accord entre l'URSS et les États-Unis sur la composition de l'organisme qui devrait entreprendre les négociations de désarmement, M. Green a pensé qu'il appartenait à l'Assemblée d'aider à une décision en la matière. Par surcroît, il a maintenu que l'organisme chargé des négociations devrait avoir un rapport étroit et effectif avec les Nations Unies "car le désarmement général doit éventuellement s'appliquer à tous les pays sans exception".

Remarques sur l'espace extra-atmosphérique

Le secrétaire d'État aux Affaires extérieures a accordé de l'attention aux problèmes de l'espace extra-atmosphérique. Il a déploré que les Nations Unies fussent incapables d'accomplir des progrès en vue de limiter l'utilisation de l'espace extra-atmosphérique à des fins exclusivement pacifiques. "S'il n'y avait

pas de droit de l'espace, a-t-il déclaré, celui-ci pourrait être utilisé à des fins agressives et tous les peuples de la terre seraient encore plus en danger." Il a demandé de n'épargner aucun effort pour que le Comité des utilisations de l'espace extra-atmosphérique commence ses travaux d'études sans plus de délai.

Dans ses remarques de conclusion, M. Green a exprimé le vœu que l'ONU soit renforcée et utilisée au maximum afin de servir les buts de la Charte et de répondre aux besoins des États membres. Il l'a envisagée comme un organisme dynamique qui doit être libre de développer ses capacités pour faire face aux situations nouvelles et contribuer à réduire les tensions. Il a reconnu qu'il faudrait procéder à certaines adaptations constitutionnelles qui donneraient à tous les membres l'occasion d'exercer leur influence. Pour cette raison, le Canada était en faveur de l'augmentation du nombre des membres du Conseil de sécurité et du Conseil économique et social. Tout aussi important était le problème de placer l'Organisation sur une base financière saine, car l'ONU se trouvait en face de la faillite par suite de l'absence d'une formule satisfaisante pour subvenir aux frais entraînés par sa mission pacifique.

Blâme à l'adresse de l'Union Sud-Africaine

Au cours de la discussion générale, le représentant du Libéria a critiqué vivement la déclaration du ministre des Affaires étrangères de l'Union Sud-Africaine et a proposé que la déclaration sud-africaine soit rayée du compte rendu. Il a toutefois plus tard retiré sa motion et a proposé une motion de censure contre la déclaration sud-africaine. Cette motion a été adoptée lors d'un vote à l'appel, 67 voix contre une (Union Sud-Africaine) et 20 abstentions (y compris le Canada). Neuf délégations n'ont pas pris part au vote et trois délégations étaient absentes.

Admissions à l'ONU

Le 27 septembre, l'Assemblée générale, agissant sur une recommandation du Conseil de sécurité, a adopté une résolution faisant du Sierra-Leone le centième membre des Nations Unies. Le Canada, ainsi que les autres membres du Commonwealth, ont parrainé cette résolution.

Le nombre des membres de l'ONU s'est ultérieurement trouvé porté à 101, lorsque la Syrie a repris le siège qu'elle avait occupé à titre de membre originaire de l'Organisation jusqu'à la création de la République Arabe Unie en 1958.

Les demandes d'admission soumises par le Koweït, la Mongolie extérieure, la Mauritanie et la Corée du Sud n'ont pas encore fait l'objet d'une décision au Conseil de sécurité.

Au cours de la première semaine d'octobre, les Commissions de l'Assemblée ont commencé l'examen des questions qui leur ont été attribuées.

Première Commission

A la mi-octobre, la Première Commission n'était pas encore parvenue à un accord sur l'ordre dans lequel on traiterait les questions de l'ordre du jour. D'une part, l'Union soviétique regardait la question des essais nucléaires comme faisant partie

de la question du désarmement, laquelle devait, insistait l'URSS, être discutée en premier lieu. D'autres orateurs, y compris le Canada, désiraient voir la Commission examiner d'urgence la question des essais nucléaires. Toutefois, une différence de vues a surgi quant à la priorité à accorder aux deux points relatifs à ce sujet. Ceux-ci comprenaient une question soumise par les États-Unis et par la Grande-Bretagne, "la nécessité urgente d'un traité interdisant, sous contrôle international efficace, les essais d'armes nucléaires" et une question de l'Inde sur le "maintien de la suspension des essais nucléaires et thermo-nucléaires".

Outre ces points, la Commission avait à son ordre du jour des questions concernant la prévention d'une plus large diffusion des armes nucléaires, les utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique, la Corée, l'Algérie, ainsi qu'une plainte de Cuba contre les États-Unis.

Commission politique spéciale

Passant outre à une objection soviétique, la Commission politique spéciale a accepté, à la demande du Canada, que soit traité en premier lieu le point intitulé "Rapport du Comité scientifique des Nations Unies pour l'étude des effets des radiations ionisantes". La Commission a également décidé d'examiner dans l'ordre suivant: la question de l'*apartheid* en Union Sud-Africaine, le statut de l'élément d'expression allemande à Bolzano (Bozen), le traitement des populations d'origine indienne et indo-pakistanaise en Afrique du Sud, le rapport de l'Office de secours et de travaux pour les réfugiés de Palestine et la question de l'Oman.

Étant donné l'inquiétude manifestée au Canada au sujet des dangers des radiations, la délégation canadienne a soumis une résolution parrainée par 24 autres délégations, visant à intensifier l'investigation des effets des radiations sur l'homme et à assurer qu'à cet effet on puisse obtenir l'information la plus complète sur les concentrations de radiations.

En déposant cette résolution, le représentant du Canada a déclaré:

Nous désirons nous faire l'écho fidèle de l'inquiétude de l'humanité en face des dangers grandissants des retombées radio-actives, que nous ne saurions voir s'intensifier encore. Nous cherchons à orienter des efforts renouvelés et accrus vers la poursuite d'études scientifiques, en vue d'améliorer la connaissance humaine du problème des radiations et de nous rendre ainsi mieux capables d'écarter les périls évoqués par l'évidence en notre possession. Enfin, dans le dessein de faire s'exercer une pression accrue de l'opinion publique susceptible de renverser l'alarmante tendance actuelle, nous nous proposons d'exposer ce problème à l'examen public le plus minutieux, afin d'imprimer sur la conscience de la communauté mondiale une connaissance aiguë de la menace à laquelle notre génération et les générations à venir sont exposées.

Deuxième Commission

La Deuxième Commission a commencé ses travaux par une discussion générale sur un certain nombre de questions: le rapport du Conseil économique et social; la mise en valeur économique des pays sous-développés, en particulier les questions de mise en valeur industrielle, la création d'un fonds des Nations Unies pour le développement, l'accélération de l'aide financière et de l'assistance technique aux

pays en cours de développement, ainsi que la réforme agraire; les problèmes du commerce international et des denrées; et les questions de science et de technologie. Plus tard, la Commission examinera une question relative à l'accroissement de la population et au développement économique. Elle abordera alors l'étude de la question de la souveraineté sur les ressources naturelles, point qui a été aussi soumis à la Sixième Commission (questions juridiques). Sa discussion générale finale portera sur les programmes d'action pratique des Nations Unies. Ceux-ci comprennent l'aspect de mise en valeur économique d'un point de l'ordre du jour relatif à l'aide à l'Afrique, les opérations du Fonds spécial des Nations Unies, les programmes de coopération technique, y compris l'emploi de volontaires pour les programmes d'action pratique de l'ONU et des institutions connexes, et l'assistance aux États qui ont récemment acquis leur indépendance. Avec ces programmes, la Commission étudiera également la question de la distribution de surplus alimentaires aux peuples qui manquent de nourriture.

Troisième Commission

La Troisième Commission a consacré ses premières séances à l'examen d'un projet de convention sur le libre consentement au mariage, l'âge minimum du mariage et l'enregistrement des mariages, projet préparé par la Commission de la condition de la femme. Cette convention vise à abolir certaines coutumes, lois et pratiques anciennes s'appliquant au mariage et à la famille et qui sont incompatibles avec les principes de la Charte et la Déclaration universelle des droits de l'homme. Elle cherche à assurer la liberté entière dans le choix d'un conjoint, l'élimination des mariages d'enfants et l'enregistrement officiel de tous les mariages.

Au cours de la période consacrée à cette question, la Commission a adopté le préambule et les trois articles de fond de la Convention, remettant à plus tard dans la session l'examen des articles formels et le vote relatif à la Convention dans son intégralité. Elle n'a pas étudié la recommandation faite à ce même sujet.

Le Canada a voté en faveur du préambule et du troisième article relatif à l'enregistrement, mais s'est abstenu sur les deux premiers articles et sur un amendement que la Commission a adopté, qui introduisait dans la Convention l'idée du mariage par procuration. Le Canada, tout en approuvant les objectifs de la Convention, ne pouvait, pour des raisons constitutionnelles, accepter celle-ci présentement.

La Commission a procédé à un examen d'un projet de Convention sur les droits civils et politiques, reprenant là où elle s'était arrêtée à la quinzième session, c'est-à-dire à l'article 19 qui porte sur le droit d'avoir des opinions sans interférence extérieure, le droit à la liberté d'expression, y compris celui de rechercher, de recevoir et d'utiliser des informations de toutes sortes, sans considération de frontières.

Lorsqu'elle aura terminé l'étude de ce point, la Commission examinera la partie du rapport du Conseil économique et social ayant trait aux droits sociaux

et humains, la question des réfugiés angolais au Congo, le rapport du haut-commissaire pour les réfugiés, la question du développement de l'éducation en Afrique, un projet de Déclaration sur le droit d'asile, un projet de Convention et de Déclaration sur la liberté d'information, ainsi qu'un point relatif aux manifestations de préjugés raciaux et d'intolérance nationale et religieuse.

Quatrième Commission

La Quatrième Commission a 15 points à son ordre du jour; il s'agit des questions générales de tutelle et des territoires non autonomes, ainsi que de questions spécifiques ayant trait à certains territoires comme le Samoa occidental, le Sud-Ouest africain et le Ruanda-Urundi. Se conformant à l'usage antérieur, la Commission a décidé d'entendre les pétitionnaires de certains de ces territoires.

Une discussion a d'abord eu lieu sur le rapport annuel du Conseil de tutelle, qui a été étudié avec deux autres points relatifs aux territoires sous tutelle, à savoir la dissémination de l'information de l'ONU et le système de tutelle dans les territoires sous tutelle, et des offres présentées par des États membres, ayant trait à des facilités d'études et de formation pour les ressortissants des territoires sous tutelle. Parmi les projets de résolutions adoptés à la fin de la discussion, se trouvait une recommandation voulant que la date à laquelle expirerait le statut de tutelle du Tanganyika soit avancée au 9 décembre 1961. La Commission a aussi recommandé que le Tanganyika soit admis aux Nations Unies à cette date. Cette résolution a été parrainée par tous les membres du Commonwealth.

A la requête de la Nouvelle-Zélande qui est l'autorité administrante pour le Samoa occidental, la Commission a recommandé à l'unanimité que le statut de tutelle du Samoa occidental prenne fin lorsque ce pays obtiendra l'indépendance le 1^{er} janvier 1962 et a exprimé l'espoir qu'il soit admis au sein des Nations Unies, si tel est son vœu. Soixante-quatre membres, y compris le Canada, ont parrainé cette résolution.

L'examen des conditions dans les territoires non autonomes a été interrompu par la nouvelle de l'assassinat du premier ministre de l'Urundi, l'un des deux royaumes formant le territoire du Ruanda-Urundi, placé sous la tutelle belge. A la demande de la Quatrième Commission, les trois commissaires de l'ONU pour le territoire ont été chargés d'une enquête sur les lieux.

Cinquième Commission

Au cours de ses premières séances, la Cinquième Commission a réglé la question des rapports financiers et des comptes, a considéré les prévisions supplémentaires pour l'exercice 1961 et s'est mise à examiner les premières prévisions budgétaires pour 1962, qui s'élèvent à un total de \$73,500,000. Au cours de ses débats, elle a adopté un projet de résolution recommandant que la nouvelle bibliothèque des Nations Unies, actuellement en construction, soit inaugurée le 16 novembre sous le nom de "Bibliothèque Dag Hammarskjöld". Par la suite, l'Assemblée générale a approuvé cette recommandation.

En plus des questions administratives et budgétaires de nature périodique, la Commission doit étudier un certain nombre de nouveaux points qui présentent une importance considérable pour l'avenir des Nations Unies. Ceux-ci comprennent une revue des travaux et de l'organisation du Secrétariat qui ont fait l'objet d'un rapport rédigé par une commission de spécialistes. Elle aura aussi à examiner un rapport du groupe de travail qui a été institué lors de la quinzième session et a pour tâche d'étudier les méthodes administratives et budgétaires des Nations Unies en vue de défrayer le coût élevé du maintien de la paix, en particulier de la Force d'urgence de l'ONU au Moyen-Orient et de l'Opération au Congo, qui font l'objet de questions distinctes à l'ordre du jour. La Commission étudiera également un rapport de la Commission des contributions proposant une nouvelle échelle pour la répartition des dépenses de l'ONU.

La discussion du budget a fourni aux délégations l'occasion d'offrir leurs commentaires sur les questions fondamentales qu'aurait à traiter la Cinquième Commission. Dans sa déclaration, le représentant du Canada a fait porter son attention sur la grave situation financière des Nations Unies et a souligné l'importance, dans la période actuelle de changement et de crise que traverse l'Organisation, de placer l'ONU sur une base financière saine. Il a réaffirmé combien le Canada appuie fortement le principe de la responsabilité collective dans le règlement des dépenses de l'Organisation. Le Canada, a-t-il déclaré, comprend très bien que des membres voudraient payer, mais ne le peuvent pas. Il n'a pas de sympathie, par contre, pour les quelques pays qui pourraient payer, mais ne veulent pas. Vu les difficultés financières actuelles, a-t-il dit, il faudrait établir et suivre un système de priorités soigneusement déterminées, si l'on voulait que se poursuivent les travaux les plus importants de l'Organisation.

Sixième Commission

La Sixième Commission a commencé ses travaux par l'examen de la question relative à l'accroissement du nombre de membres de la Commission du droit international (CDI). Ce point avait été placé à l'ordre du jour de l'Assemblée à la demande des États-Unis, ceux-ci ayant recommandé que le nombre de membres soit augmenté "dans la mesure nécessaire aux fins de permettre une représentation convenable des nouveaux États de l'Afrique". Un projet de résolution soumis par les États-Unis et sept autres délégations et appuyé par le Canada réclamait l'amendement de l'article 2 du statut de la CDI afin de permettre que le nombre des membres soit porté de 21 à 23. Un amendement du Ghana, d'autre part, qui proposait de porter à 25 le nombre des membres, envisageait la terminaison du "gentleman's agreement" de 1956 et une redistribution générale des sièges de la Commission. En vertu de l'accord de 1956, trois des six sièges ajoutés à la CDI allaient aux pays afro-asiatiques, un siège était attribué à un pays de l'Europe de l'Est, un autre à un pays de l'Europe occidentale et le dernier alternativement à l'Amérique latine et au Commonwealth. A la fin de la discussion, les parrains du projet de résolution ont accepté l'amendement, à condition que les quatre

sièges impliqués par l'augmentation aillent tous à l'Afrique et que le "gentleman's agreement" reste en vigueur.

Les autres points à l'ordre du jour de la Commission comprennent la question des missions spéciales, le rapport de la CDI sur les travaux de sa treizième session, les travaux futurs dans le domaine de la codification et le développement progressif de la législation internationale, ainsi que la question de la souveraineté permanente sur les ressources naturelles.

Conclusion

La seizième session doit terminer ses travaux le 20 décembre. Bien qu'elle ait réglé certaines questions de l'ordre du jour le plus long de son histoire, il lui reste à examiner la plupart des points difficiles et contentieux.

La délégation canadienne

La délégation canadienne à la seizième session de l'Assemblée générale se compose comme suit:

M. Howard Green, secrétaire d'État aux Affaires extérieures, président de la délégation; le sénateur A. J. Brooks, vice-président de la délégation; M. C. S. A. Ritchie, représentant permanent du Canada auprès des Nations Unies à New-York; M. Martial Asselin, député; M^{me} Jean Casselman, député; M. Gordon Aiken, député; Le brigadier J. H. Price, Montréal (Québec); M. Marcel Cadieux, sous-secrétaire d'État suppléant aux Affaires extérieures; le lieutenant-général E. L. M. Burns, conseiller du Gouvernement canadien en matière de désarmement; M. Paul Tremblay, ambassadeur du Canada au Chili.

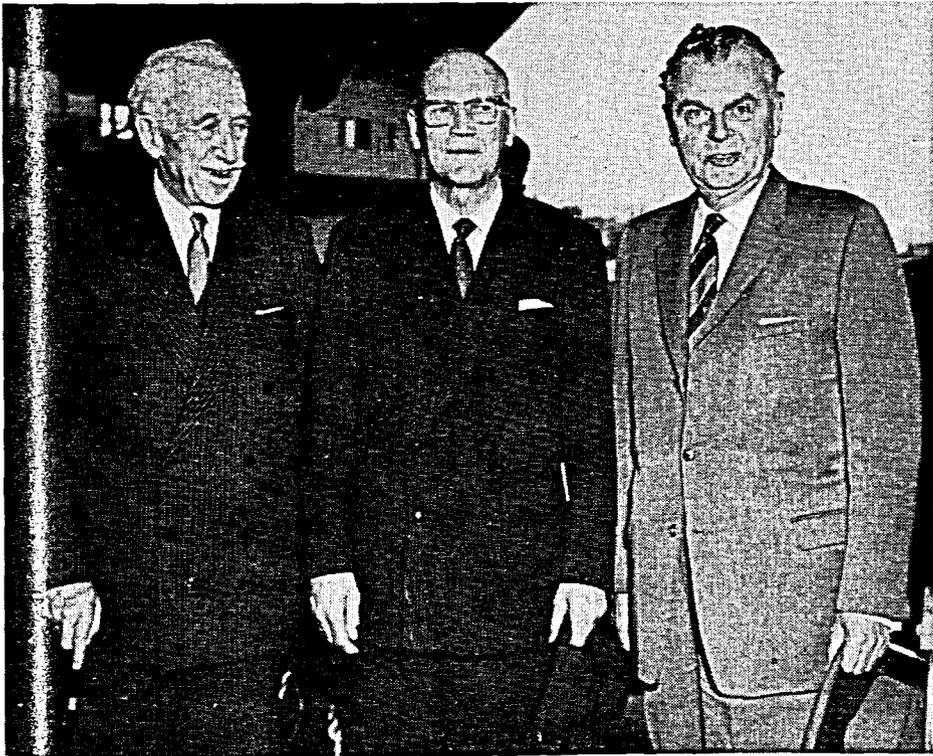
La délégation comprend également un certain nombre d'observateurs parlementaires et de conseillers du ministère des Affaires extérieures et du ministère des Finances.

Le président de la Finlande au Canada

LE PRÉSIDENT DE la République de Finlande, M. Urho Kekkonen, arrivé à l'aéroport de Dorval le 10 octobre dernier, a fait une visite officielle de six jours au Canada. Il était accompagné de son épouse, du ministre des Affaires étrangères de Finlande, M. Ahti Karjalainen, et de diverses personnalités finlandaises.

Le président et sa suite ont pris l'avion l'après-midi du 10, à destination d'Ottawa, où ils ont été accueillis à l'aéroport d'Uplands par le gouverneur général, le premier ministre et le secrétaire d'État aux Affaires extérieures. Après avoir passé en revue une garde d'honneur, le président s'est rendu à la résidence du gouverneur général.

Ayant déjeuné avec M. et M^{me} Vanier, le président et M^{me} Kekkonen ont donné une réception pour leurs nationaux à l'ambassade de Finlande. Le même soir, ils ont été les invités d'honneur à un dîner officiel, à la résidence du gouverneur général.



A son arrivée à l'aéroport d'Uplands, à Ottawa, le président de Finlande, M. Kekkonen (au centre), est accueilli par le gouverneur général, M. Vanier (à gauche), et le premier ministre Diefenbaker.

Le lendemain, dans la matinée, M. Kekkonen et M. Karjalainen ont rendu visite au premier ministre et au secrétaire d'État aux Affaires extérieures, afin d'étudier les rapports canado-finlandais et les grands problèmes internationaux. Ces entretiens se sont poursuivis ensuite entre M. Green et son homologue finlandais, tandis que le président se rendait à la ferme expérimentale et que M^{me} Kekkonen visitait la Galerie nationale.

Le même jour, le président a déposé une couronne au pied du Monument aux Morts. Sa femme et lui ont déjeuné avec M. et M^{me} Diefenbaker et, dans la soirée, ils ont offert un dîner au gouverneur général et à son épouse dans les locaux de l'ambassade de Finlande.

Visite de la colonie finlandaise

Le président et sa suite, ayant pris l'avion le lendemain à Uplands, à destination de Sudbury, ont été forcés par les conditions atmosphériques d'atterrir à North-Bay, d'où ils ont gagné Sudbury en auto. Ils ont été accueillis dans cette ville par diverses personnalités officielles et par des membres de la colonie finlandaise. M. Kekkonen s'est rendu ensuite à Port-Arthur et a assisté à un dîner offert par la municipalité et auquel avaient été conviés de nombreux Finlandais. Le lendemain matin, M. Kekkonen et les personnalités qui l'accompagnaient ont pris l'avion pour Toronto, d'où ils se sont rendus en auto à Waterloo. Le président y a reçu un diplôme "honoris causa" de l'université luthérienne de la ville.

Retour à Toronto

Le gouvernement provincial de l'Ontario a organisé une réception en l'honneur du président et de sa suite. Le lendemain, M. et M^{me} Kekkonen ont assisté à un service religieux dans la Metropolitan United Church, d'obédience luthérienne, puis se sont rendus à Niagara-Falls, où un déjeuner leur a été offert par la Commission hydro-électrique de l'Ontario. Ils ont visité ensuite le complexe hydro-électrique et d'autres installations avoisinantes.

Président de la République de Finlande depuis 1956, M. Kekkonen a détenu antérieurement divers postes dans l'administration et a été président des Communes et premier ministre. Athlète émérite, dans sa jeunesse, il est demeuré un sportif enthousiaste; dans le domaine du ski amateur, il peut encore l'emporter sur bien des hommes de la jeune génération.

Les relations du Canada et de la Finlande ont depuis longtemps été fort cordiales; elles se renforcent de la présence sur le sol canadien d'une colonie de près de 70,000 personnes d'origine finlandaise, dont la plupart résident dans le nord de l'Ontario. Des agglomérations modestes sont d'ailleurs dispersées dans tout le pays, surtout dans les provinces de l'Ouest.

La Finlande a exercé sur le Canada des influences marquantes, et des circonstances heureuses ont voulu que le président Kekkonen se soit rendu à Toronto au moment même où l'on y commençait l'érection d'un nouvel hôtel de ville conçu par l'architecte finlandais Viljo Rewell.

Commission économique pour l'Amérique latine

LE SECRÉTAIRE d'État aux Affaires extérieures, M. Howard Green, a annoncé, le 6 octobre, l'entrée du Canada au sein de la Commission économique des Nations Unies pour l'Amérique latine (CEPAL). Dès le 11 septembre, le Gouvernement canadien avait annoncé aux Communes son intention de se joindre à la Commission; la déclaration de M. Green a couronné les pourparlers menés avec le Secrétariat de l'ONU à New-York et les membres de la Commission au siège social de Santiago (Chili). Ouverte aux États de l'Amérique du Nord et de l'Amérique du Sud, la CEPAL compte parmi ses membres tous les pays de l'hémisphère occidental, ainsi que la France, la Grande-Bretagne et les Pays-Bas qui ont des territoires dépendants en Amérique. Les Antilles, la Guyane et le Honduras britanniques sont membres associés.

La CEPAL est l'une des quatre commissions économiques régionales de l'ONU, les trois autres étant la Commission économique pour l'Asie et l'Extrême-Orient (CEAEO), la Commission économique pour l'Europe (CEE) et la Commission économique pour l'Afrique (CAE). Créée le 25 février 1948, elle a été chargée d'activer l'économie sud-américaine, d'affermir les rapports économiques entre les pays de la région et l'extérieur, et de servir de conseil pour l'assistance technique à toute l'Amérique latine.

Rôle essentiel

Fondamentalement, la CEPAL constitue un foyer d'études économiques sur l'Amérique latine et un centre de réunion des États membres. Il lui incombe de mener des enquêtes et des études dans les domaines de l'économie et de la technologie, de recueillir, d'analyser et de distribuer des renseignements économiques, techniques et statistiques. En outre, elle organise des réunions, des colloques et des cours, qui portent sur les problèmes régionaux d'économie et de mise en valeur. Son secrétariat est autorisé à soumettre aux gouvernements d'Amérique latine des recommandations fondées sur ses travaux. Bien que les gouvernements ne soient pas tenus d'accepter ces recommandations, il est évident que souvent elles ont aidé ces gouvernements à asseoir leurs programmes économiques sur une structure technique solide.

C'est le budget ordinaire de l'ONU qui alimente le secrétariat, dont les membres sont "fonctionnaires internationaux" des Nations Unies. Par l'intermédiaire de l'ECOSOC, le secrétariat fait rapport à l'ONU sur ses initiatives et ses programmes, y compris les travaux des institutions subsidiaires. Dès sa formation, il a été dirigé par le secrétaire exécutif, M. Raul Prebisch, économiste argentin de renom, fondateur et ancien directeur général de la Banque centrale d'Argentine.

La CEPAL se réunit tous les deux ans dans l'une des capitales de l'Amérique

latine; son activité est étudiée par la Commission réunie en session plénière au siège social de Santiago les années intermédiaires. La dixième session de la CEPAL aura lieu à Buenos-Aires en avril 1963. Cet organisme comporte deux comités permanents: le Comité de coopération économique d'Amérique centrale, et le Comité de commerce. Le premier s'est attaché surtout à l'étude des mesures d'intégration économique adoptées par les pays d'Amérique centrale, tandis que le Comité de commerce s'est occupé récemment de la zone de libre-échange de la région. En février 1960, a été signé à Montevideo un traité établissant cette zone de libre-échange entre le Mexique et plusieurs pays sud-américains. Dès 1958, le secrétariat de la CEPAL avait mis sur pied un groupe chargé d'étudier la coordination régionale. Son rapport sur les structures et les principes fondamentaux du marché latino-américain a beaucoup contribué à l'intégration économique de l'Amérique du Sud; il prévoyait que la zone en question se transformerait progressivement en véritable union douanière.

Coordination et coopération

Le secrétariat publie deux périodiques: l'*Economic Survey of Latin America* et l'*Economic Bulletin for Latin America*. Le premier étudie l'essor économique et commercial de la région par étapes annuelles, tandis que le second offre des études économiques spéciales et publie des statistiques sur la population, le commerce, les finances, les prix et la production industrielle. La CEPAL collabore étroitement avec l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, surtout par le truchement des groupements consultatifs établis dans nombre d'États membres et créés conjointement par la Commission et la Direction des opérations d'assistance technique (DOAT). L'œuvre de ces organismes consultatifs se complète par des cours intensifs de formation, offerts dans le cadre du programme de développement économique dirigé par la CEPAL et la DOAT. D'autre part, la Commission économique pour l'Amérique latine est en liaison intime avec d'autres institutions de l'ONU et divers organismes internationaux indépendants. Vers la fin de 1960, les fonctionnaires de la Commission ont eu des entretiens avec le secrétaire général de l'Organisation des États américains (OEA), et le président de la Banque interaméricaine de développement, afin de débattre l'éventualité de programmes communs dont l'exécution serait confiée aux trois organisations. On a créé un comité spécial de coopération, qui s'est réuni pour la première fois en mars 1961 et a réglé diverses questions d'intérêt commun, dans les domaines de l'économie agricole et de la réforme agraire, de l'éducation, des transports, des statistiques et du renforcement du système fiscal en Amérique latine.

Le secrétariat possède une Division du développement industriel, spécialement chargée de recueillir des données sur l'intégration régionale de diverses industries: pâte à bois et à papier, textiles, produits chimiques, matériel ferroviaire, acier, raffinage du pétrole, fabrication du ciment et production d'énergie électrique.

La Division des affaires sociales accorde une place de choix aux questions

démographiques, qu'elle étudie en étroite collaboration avec le Centre régional de formation et de recherches démographiques en Amérique latine. En août 1960, plusieurs membres du secrétariat, chargés de recherches dans ce domaine furent envoyés au Congo, dans le cadre de l'opération de l'ONU. La CEPAL, l'UNESCO et le Bureau de l'ONU pour les affaires sociales projettent la réunion, en décembre 1961, d'une Conférence sur l'éducation et sur l'essor économique et social en Amérique latine.

Programme chilien de reconstruction

La CEPAL a joué un rôle actif dans l'élaboration du programme chilien de reconstruction, nécessité par la série de tremblements de terre et de raz de marée qui dévastèrent le sud du Chili en mai 1960. La même année, la CEPAL s'est réunie en session plénière, au cours d'une troisième réunion extraordinaire, afin d'envisager les modalités d'une collaboration internationale à la reconstruction du Chili. On a adopté une résolution sollicitant l'aide concertée des États membres de la CEPAL et des institutions appropriées de l'ONU, et demandant l'aide de toutes les nations afin de réunir les ressources indispensables au programme d'urgence. On s'est mis également d'accord sur l'envoi au Chili d'un groupe conjoint de consultation, dont firent partie des membres du personnel de la CEPAL.

Au cours des années récentes, le Canada a suivi de près les initiatives de la CEPAL. L'ambassade du Canada à Santiago a conservé des rapports officiels avec le secrétariat de la Commission. A plusieurs réunions de la CEPAL, Ottawa a dépêché des observateurs choisis parmi nos représentants diplomatiques à Santiago ou dans d'autres capitales latino-américaines. En se joignant à la CEPAL, le Canada témoigne de l'intérêt croissant qu'il prend aux affaires de l'Amérique latine et de son désir de resserrer les liens qui l'unissent aux pays d'Amérique centrale et méridionale. Cette décision suit de près la création de nouvelles missions canadiennes dans la région, par exemple en Bolivie et à Costa-Rica.

Le Canada et le Plan de Colombo

LA PLUS GRANDE partie de l'aide offerte par le Canada aux pays insuffisamment développés est fournie au moyen de programmes bilatéraux, dont le plus important est le Plan de Colombo.

L'aide canadienne aux pays du Sud et du Sud-Est asiatiques, membres du Plan de Colombo, a revêtu, généralement parlant, quatre formes essentielles: assistance technique, produits alimentaires, produits de base et biens-capitaux

Depuis le début du Plan de Colombo, le Canada, membre fondateur, a mis 282 millions de dollars (jusqu'à la fin de l'exercice 1960-1961) en biens-capitaux et en assistance technique à la disposition des États membres du Plan de Colombo.

Le Parlement a été invité à voter un montant additionnel de 50 millions pour l'année 1961-1962, ce qui porterait à 382 millions le total versé au Plan de Colombo depuis 1950. Bien que la contribution canadienne soit votée chaque année par le Parlement, les fonds non dépensés sont reportés d'une année à l'autre afin de faciliter l'organisation et le financement des projets continus. En plus de ses contributions au Plan de Colombo, les prêts et les dons du Canada aux États membres pour l'achat de blé et de farine, s'élèvent à 70 millions de dollars.

Une partie importante des biens-capitaux offerts par le Canada en 1959-1960 ont été des produits de base industriels ou agricoles. Les gouvernements intéressés se sont engagés à mettre de côté la contre-partie, en devises locales, de la valeur des produits reçus, et à utiliser ces fonds à des projets de mise en valeur économique.

Les pays de la région du Plan de Colombo ont besoin d'un nombre toujours plus grand de savants, de techniciens, d'ingénieurs, d'administrateurs, ainsi que d'hommes capables d'aider ces pays à diriger et à orienter la mise en valeur de leurs richesses naturelles, la modernisation et la mécanisation de leur agriculture, l'expansion de leur industrie, de leurs transports et de leur commerce. Il y a lieu de les aider à former une élite gouvernementale et un noyau d'hommes d'affaires et de spécialistes. Afin de répondre à ces besoins, le programme canadien d'assistance technique du Plan de Colombo n'a cessé de s'élargir.

En plus de ses réalisations immédiates, le programme a continué d'encourager les contacts et les échanges qui ont permis au Canada d'être mieux connu du Sud et du Sud-Est asiatiques et de les connaître mieux, et d'établir les bases d'une compréhension mutuelle entre les Canadiens et les peuples de la région.

Produits alimentaires

L'aide apportée par le Canada sous forme de produits alimentaires a été d'un avantage immédiat pour les pays du Sud et du Sud-Est asiatiques. Elle a premièrement permis à ces pays, lors de désastres tels que sécheresses et inondations, de continuer leurs programmes de mise en valeur sans devoir utiliser des ressour-

ces dont on avait un besoin urgent pour le développement économique de base. En second lieu, l'aide canadienne a contribué à soulager la pression que subissent leurs maigres ressources en devises étrangères. Troisièmement, elle a servi à modérer la tendance à l'inflation suscitée par une demande accrue de biens de consommation, provoquée à son tour par des dépenses croissantes de mise en valeur et par des revenus plus élevés.

Les dons de produits de base dans le cadre du Plan de Colombo, tels que métaux de base, traverses de chemin de fer et engrais ont eu, en partie, les mêmes résultats que les dons de produits alimentaires. Ils ont, de plus, permis aux pays bénéficiaires d'éviter le chômage et de maintenir la production de leurs nouvelles installations industrielles. Dans le cas de ces produits, de même que pour le blé, la farine et les autres denrées fournies dans le cadre du Plan de Colombo, chacun des pays intéressés établit des fonds de contre-partie équivalant à la valeur de l'octroi canadien, fonds qui sont utilisés à des fins de mise en valeur économique approuvées par les deux gouvernements.

L'aide canadienne, sous sa quatrième forme, a permis la conception, la construction et l'équipement d'entreprises majeures de centrales hydro-électriques par exemple. Ces entreprises constituent une addition importante aux installations de base que l'on trouve maintenant dans les pays du Sud et du Sud-Est asiatiques, aménagements qui eux-mêmes serviront à stimuler l'essor économique et inviteront éventuellement les placements privés, tant domestiques qu'étrangers.

D'un autre point de vue également important, ces entreprises sont un témoignage de l'amitié et de la collaboration canadiennes, et, d'une façon plus générale, offrent la preuve que les pays nantis de l'univers libre ont à cœur de relever les normes de vie des pays moins favorisés.

Quelques détails des projets majeurs dans les divers pays sont indiqués ci-dessous:

Birmanie

Le montant total des biens-capitaux accordés à la Birmanie au cours de la période 1950-1960 a été de \$2,400,000. En 1959-1960, une somme de \$350,000 a été consacrée à un envoi de blé et un autre montant de \$350,000 a été alloué pour 1960-1961. Le projet de pont à Thaketa, près de Rangoon, a fait l'objet d'une étude préliminaire et un octroi de \$900,000 a été accordé pour sa construction. Les autres contributions du Canada comprennent l'envoi d'équipement: une bombe au cobalt pour l'hôpital de Rangoon, des manuels pour l'Université de Rangoon, du matériel pour un centre permanent de formation et pour l'école secondaire technique de Rangoon, de l'équipement photogrammétrique pour le ministère des Relevés de Birmanie, du matériel pour les ateliers centraux et locaux du ministère de l'Agriculture, du matériel de pêche et de l'équipement pour la prospection minière.

Cambodge

Un octroi de \$100,000, en 1959-1960, a été accepté sous forme de farine de blé,

ce qui porte à \$118,461 le total des fonds alloués au Cambodge. Le Canada a aidé le Cambodge à établir des cliniques vétérinaires mobiles.

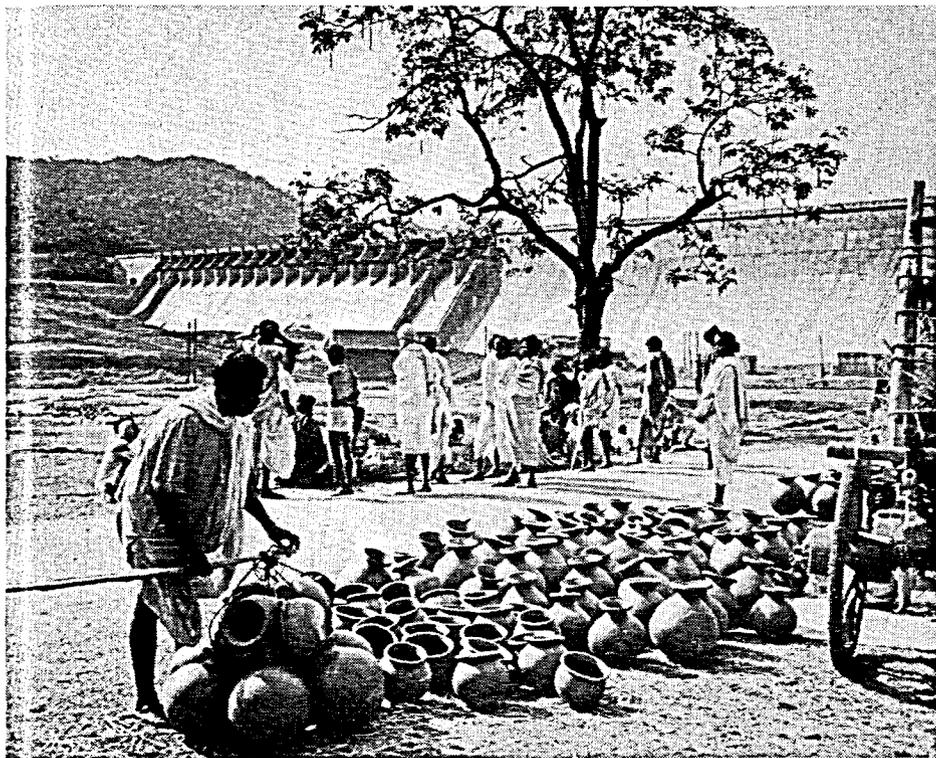
Ceylan

Le montant total de biens-capitaux accordés à Ceylan par le Canada dans le cadre du Plan de Colombo se chiffrait à \$17,450,000 à la fin de 1960. De plus, Ceylan a reçu, pour l'achat de farine, des octrois spéciaux et des prêts s'élevant à un total de \$6,000,000. Le Canada a fourni des biens-capitaux directs en vue d'accroître la production vivrière et de développer l'agriculture à Ceylan. Il a offert des services et de l'équipement électro-techniques, du matériel agricole pour le plan de mise en valeur de Gal Oya, de l'outillage pour la lutte contre les insectes et plantes nuisibles, ainsi que pour le laboratoire agricole de l'Université de Ceylan et pour les stations expérimentales; il a aussi effectué des relevés aériens et terrestres à l'usage de l'agriculture et de la sylviculture. L'un des projets majeurs est le Plan de mise en valeur des pêcheries: le Canada a fourni du matériel et de l'assistance technique en vue de l'établissement d'un centre de réfrigération et d'une usine de sous-produits, de la mécanisation de la flotte de pêche, laquelle a reçu en outre des chalutiers.

En ce qui concerne la mise en valeur des ressources d'énergie, le Canada a contribué au projet de Gal Oya, fournissant l'équipement de transport de force; il aide présentement au projet de Badulla (centrale et lignes de transport de force) et il a fourni à Ceylan un matériel motorisé d'élévation de l'eau pour l'irrigation, à des fins expérimentales. Le Canada a contribué pour plus de 7 millions de dollars à divers projets dans le domaine des transports et des communications. Afin d'aider à la modernisation des chemins de fer, le Canada a fourni des traverses de voie ferrée, ainsi que 12 locomotives diesel. Vingt-quatre grues électriques diesel ont été fournies pour l'expansion du port de Colombo; on a également expédié des camions frigorifiques, dans le cadre du programme de mise en valeur des pêcheries. Le ministère de l'Aviation civile de Ceylan a reçu du matériel de télécommunication, ainsi que 20 camions légers que la Commission de Gal Oya a utilisés pour le transport du personnel au cours de la phase de réorganisation du projet. Le Canada a presque terminé le relevé aérien et terrestre des ressources de l'île, qui a coûté près de \$2,500,000. Ce projet, limité au début à des relevés photographiques, a impliqué par la suite des relevés géophysiques. Conjointement avec la phase canadienne des travaux, Ceylan finance actuellement un levé des ressources terrestres et hydrauliques.

Dans le domaine de l'éducation, le Canada a fourni des films à court métrage pour l'enseignement technique, des camions cinématographiques et du matériel d'aides visuelles; et, dans le domaine de la santé, des appareils à rayons X et une bombe au cobalt.

Les fonds de contre-partie, tirés des envois de farine, ont servi à la construction de routes rurales, à l'achat de matériel pour les pêcheries, les coopératives et les écoles, à l'établissement d'un institut de technologie appliquée à



Le barrage du Canada à Mayurakshi, dans l'Inde, forme un tableau de fond imposant, le jour du marché, pour les habitants de Massenjoir.

Katubedde, près de Colombo, et d'une école technique élémentaire à Galle, et à l'aménagement d'un port de pêche (près d'un million de dollars).

Inde

Depuis l'entrée en vigueur du Plan de Colombo jusqu'en 1959-1960, le Gouvernement canadien a consacré 170 millions à divers projets de l'Inde. Au cours de cette période, il a également fait des dons spéciaux de blé évalués à 18 millions, ce qui porte le total à 188 millions de dollars.

Le Canada a fourni du blé pour environ 80 millions et des métaux non ferreux (cuivre, aluminium et nickel), pour une valeur de 38 millions, pour les établissements industriels du secteur privé. Les fonds de contre-partie provenant de la vente de blé, d'engrais et de métaux non ferreux ont servi à financer des projets de mise en valeur choisis par les deux gouvernements.

La plus grande partie des fonds alloués pour l'aménagement hydro-électrique a été consacrée au vaste projet du Mayurakshi (installations électriques et irrigation). De plus, la force produite par les centrales de la Kundah et de l'Umtru, projets qui reçoivent l'aide du Canada, sera également utilisée pour la mise en valeur agricole. On a fourni de l'équipement ainsi que des avions pour la lutte

contre les locustes et on construit actuellement une station de contrôle biologique pour lutter contre les insectes nuisibles. Des génératrices diesel mobiles, d'une valeur de 3 millions, fourniront l'énergie nécessaire aux petites industries rurales et à l'agriculture dans les régions situées hors du réseau électrique national.

En ce qui concerne la mise en valeur des bassins fluviaux, le Canada a participé à la construction de plusieurs centrales hydro-électriques et à des travaux d'irrigation. Le barrage sur le Mayurakshi, dans le Bengale-Ouest, a été nommé par l'Inde "Canada Dam", en reconnaissance de l'aide précieuse fournie par le Canada. L'entreprise de Mayurakshi a été financée par des fonds provenant de la vente du blé offert à l'Inde par le Canada (15 millions de dollars). L'Inde a également reçu pour ce projet du matériel électrique et de construction. Dans l'Assam, les installations hydro-électriques de l'Umtru ont fait l'objet d'un envoi d'équipement électrique s'élevant à \$1,190,000. Les fonds de contre-partie utilisés dans cette entreprise provenaient de la vente de cuivre et d'aluminium, que le Canada avait fournis gratuitement. Le Canada a contribué pour 25 millions à un vaste aménagement hydro-électrique, à Madras, qui permettra d'utiliser les eaux de la rivière Kundah et des deux bassins fluviaux voisins dans les hauteurs de Nilgiri. On a aussi fourni des services de génie et d'inspection. Ces ouvrages, maintenant achevés, apporteront l'électricité à de vastes régions de l'Inde méridionale, contribuant ainsi de manière importante à leur développement industriel.

Le Canada contribue actuellement à la production d'énergie nucléaire en Inde et à son utilisation à des fins pacifiques, par l'établissement, près de Bombay, d'un réacteur NRX pour la recherche et l'expérimentation. L'aide du Canada à ce projet atteint la somme de \$8,500,000. De plus le Canada a fourni de l'équipement d'une nature hautement technique, par exemple de l'acier pour la rotonde, des échangeurs thermiques, des pompes, de l'acier inoxydable, des déminéraliseurs et des filtres, des circuits de refroidissement pour bouclier à neutrons thermiques, des appareils de climatisation, etc.

De plus, des membres du Département indien de l'Énergie atomique sont venus faire des stages au Canada.

L'Inde a reçu la plus grande partie de la somme, dépassant 43 millions, affectée par le Canada au développement des transports et des communications dans la région du Plan de Colombo. Le Canada a fourni 120 locomotives, quelque 50 chaudières et des traverses pour les chemins de fer indiens, ainsi que les pièces pour le montage d'environ 1,300 véhicules à l'usage des Transports routiers de l'État de Bombay. L'un des premiers projets canadiens dans l'Inde a été de contribuer au développement des Transports de l'État de Bombay, en fournissant des châssis d'autobus, des tracteurs, des carrosseries de camions, des remorques, des moteurs diesel d'autobus et des camions de transport lourd, ainsi que du matériel pour les ateliers de réparation. On a aidé ainsi à diminuer la congestion qui existait alors dans le port de Bombay, où l'on disposait de moyens insuffisants pour l'évacuation des marchandises déchargées.

Le Canada s'est engagé à envoyer des livres de médecine, d'une valeur de \$2,500, à chacune des bibliothèques rattachées aux écoles reconnues de médecine scientifique de l'Inde. Cinquante-cinq institutions environ étaient qualifiées à cet égard; le montant total attribué à l'Inde en vertu de ce programme s'élève à \$137,500. Le Canada a également fourni des films à long ou à court métrage et il a apporté son aide dans un projet coopératif de films. Quatre bombes au cobalt ont été installées respectivement au Tata Memorial Hospital de Bombay, au Chittaranjan Cancer Hospital de Calcutta, au Christian Medical College de Ludhiana et au Cancer Institute de Madras. Trois autres unités au cobalt ont été envoyées aux centres de Delhi, Trivandrum et Vellore, en vertu de ce programme pour l'année 1958-1959. Un octroi supplémentaire de \$130,000 a été accordé en 1959-1960, afin de munir d'unités similaires le S.C.B. Medical College de Calcutta, le Cancer Institute de Hyderabad et le Medical College Hospital de Kanpur.

Le Canada a fourni de l'aide au Plan laitier de Calcutta et doit consacrer \$130,000 à l'envoi de chaudières et d'équipement de stockage à la réception.

Le Canada a également aidé à faire des relevés aéromagnétiques du Rajasthan occidental et du bassin du Gange, dépensant à cet effet une somme de \$207,200.

Le Canada a fourni de l'assistance technique en envoyant des spécialistes et en offrant des facilités d'études pour les Indiens à l'étranger. Jusqu'au 30 juin 1960, environ 24 spécialistes canadiens étaient allés en Inde et environ 365 étudiants indiens avaient reçu une formation au Canada dans des domaines tels que la santé, l'agriculture, le génie, l'électricité, les combustibles, les mines, etc.

Indonésie

En 1959-1960, l'Indonésie a reçu pour \$350,000 de farine, et le Canada a consenti l'envoi, en 1960-1961, d'une qualité semblable de blé ou de farine, ce qui porte à \$1,600,000 la contribution totale du Canada au développement de l'Indonésie. Trois avions du type "Otter" ont été donnés à l'Indonésie afin d'améliorer les communications entre les îles. Une somme de \$400,000 a été consacrée à ce projet. Le Canada a également fourni des livres et des journaux pour l'Académie d'administration publique de Malang et pour la bibliothèque de la fabrique de ciment de Gresik; il a envoyé de la farine pour une valeur de \$500,000.

Malaisie

Une somme de \$423,500 a été octroyée à la Malaisie en 1959-1960 pour les projets suivants: installations de réfrigération et équipement connexe pour les pêcheries côtières (\$300,000); matériel d'enseignement technique (\$75,000) et autre équipement pour le ministère des Travaux publics (\$18,000); l'Institut des services des petites industries (\$15,000); l'Université de Malaisie (\$10,000); et le ministère de l'Agriculture (\$5,500).

On a puisé dans les fonds de 1960 un montant de \$1,175,000, réparti comme il suit: équipement du ministère des Travaux publics, \$500,000; équipement radiophonique pour le ministère de l'Aviation civile, \$160,000; envoi d'une scie

sans fin pour la coupe du bois, \$125,000; laboratoire volant pour l'Université de Malaisie, \$30,000. En outre, les Pêcheries du littoral ont touché \$200,000, les écoles de pêche \$60,000, et \$100,000 ont servi à l'achat de matériel d'instruction technique.

En 1958, on a consacré \$200,000 à des relevés aériens en Malaisie. Le Canada a également fourni des manuels à l'Institut technique et à l'École secondaire professionnelle de Kuala-Lumpur, pour une valeur de \$5,600, ainsi que des outils (\$3,000) à la Section d'électricité de l'Institut technique de Kuala-Lumpur.

Népal

Le Népal a reçu pour \$60,000 de blé.

Nord-Bornéo

L'École professionnelle de Jesselton a reçu pour \$3,000 de matériel.

Pakistan

Depuis le commencement du Plan de Colombo jusqu'à la fin de l'année à l'étude, le Canada a fourni au Pakistan des biens-capitaux pour un total de \$99,300,000 et fait des dons spéciaux pour l'achat de blé, s'élevant à \$13,000,000.

Dans le domaine de l'agriculture, de l'énergie et de l'irrigation, le Canada vient d'achever (après cinq ans) un vaste aménagement à fins multiples, celui de la Warsak, dont la centrale est située sur la rivière Kaboul, près de la frontière nord-ouest du Pakistan. Ces travaux ont fait l'objet d'un octroi de \$39,100,000; ceux de Shadiwal dans le Pakistan occidental, qui fourniront de l'électricité à bon marché pour l'exploitation de puits instantanés, et la centrale thermique de Goalpara, à Khulna, ont été également terminés; ces trois aménagements fournissent 190,000 Kw d'électricité. Le plan de lignes de jonction entre Dacca et Chittagong reçoit également l'aide du Canada. Ce système transportera la force électrique de Siddhirganj (Dacca) à Chittagong. Les ouvrages d'irrigation de Kobadak pomperont l'eau du Gange pour irriguer la région de Kushtia, dans le Pakistan oriental.

A divers intervalles, le Canada a envoyé des cargaisons de blé, d'engrais et de métaux. Des avions de type "Beaver" et de l'équipement ont été fournis pour lutter contre les locustes, et une station biologique a été fondée à Rawalpindi. On a procédé à des relevés aériens pour l'utilisation du sol dans le Pakistan occidental, à un coût de 2 millions; la ferme d'élevage de Thal a reçu un octroi de \$200,000 et du matériel a été envoyé à l'École de mécanique agricole du Pakistan oriental et à l'atelier agricole de Tarnab.

Une aide canadienne s'élevant à \$6,700,000 a permis d'achever la cimenterie "Maple Leaf", à Daudkhel (Pakistan occidental). Le Pakistan a également reçu des traverses de voie ferrée d'une valeur de \$2,800,000, et des groupes d'administrateurs des chemins de fer pakistanaïses sont venus faire des stages auprès des Chemins de fer Nationaux du Canada et du Pacifique-Canadien.

En 1959-1960, une somme de 15 millions a été consacrée à des biens-capitaux. Le programme comprenait l'envoi de métaux industriels (aluminium) pour \$1,460,000, de fer-blanc (\$1,400,000), d'acier doux (\$560,000), de tôles galvanisées (\$310,000), d'engrais (\$3,010,000) et de blé (\$3,650,000). On a affecté une somme de \$60,000 à des études techniques en vue de nouveaux projets, et un solde de \$4,550,000 est resté disponible pour divers projets particuliers.

Il a été récemment convenu que le Canada entreprendra la construction de la centrale thermique de Sukkur (Pakistan occidental), dont les frais s'élèveront à \$7,200,000.

Singapour

Le Canada a fourni à l'Université de Malaisie de l'équipement, des cartes géographiques, des manuels et des journaux pour une valeur de \$10,000; la nouvelle École d'arts et métiers de Singapour a reçu pour \$50,000 d'équipement et de machines pour ses ateliers de travail du bois.

Vietnam

Du matériel de laboratoire valant \$5,700 a été envoyé à l'Université de Dalat, dans le Sud-Vietnam. De plus, une somme de \$300,000 a été consacrée à des envois de farine et de beurre.

Relevé aérophotogrammétrique du Mékong

En 1959, le Canada s'est engagé à entreprendre un relevé aérophotogrammétrique du bassin inférieur du Mékong et de certains de ses affluents. Ce fleuve est l'un des plus importants du Sud-Est asiatique, et les riverains de son bassin inférieur sont le Cambodge, la Thaïlande, le Laos et le Vietnam. La Commission économique de l'ONU pour l'Asie et l'Extrême-Orient a conçu l'idée d'un programme coordonné visant à mettre en valeur les ressources du bas Mékong, afin de procurer aux quatre États riverains les bénéfices de l'énergie hydro-électrique, de l'irrigation et de la navigation.

Une des tâches préliminaires et essentielles consiste en travaux de relevés aériens et de cartographie, lesquels ont été entrepris par le Canada dans le cadre du Plan de Colombo. C'est le cinquième relevé qu'a effectué le Canada dans le Sud-Est asiatique sous l'égide du Plan de Colombo. Les autres, comme il a été déjà mentionné, ont été effectués au Pakistan, en Inde, à Ceylan et en Malaisie.

Le relevé canadien coûtera \$1,300,000; une tranche de \$650,000 a été déboursée en 1958-1959, et le solde versé en 1960-1961. Les quatre gouvernements intéressés fournissent \$100,000 pour couvrir certains frais locaux du relevé. Les travaux de photographie, commencés en octobre 1959, viennent d'être achevés, et les cartes seront établies à la fin de 1961.

Fonds pour la mise en valeur du bassin de l'Indus

Sur les fonds réservés au Plan de Colombo en 1959-1960, le Gouvernement cana-

dien a affecté 2 millions de dollars à sa souscription initiale au Fonds pour la mise en valeur du bassin de l'Indus.

Dons de livres de médecine

En 1958 le Canada a lancé un programme de dons de livres médicaux, à la suite de recommandations faites par la Mission médicale du Canada auprès des pays du Plan de Colombo, mission dirigée par le Dr Wilder Penfield en 1956. Les fonds consacrés à la distribution de livres de médecine à chaque école médicale reconnue dans ces pays ont passé, en 1960, de \$196,000 à \$220,000, afin de satisfaire aux besoins des nouvelles écoles. Le Sud et le Sud-Est asiatiques comptent maintenant 88 écoles qui peuvent bénéficier du programme, et les requêtes de 85 d'entre elles sont en voie d'exécution.

Coopération technique

Un total de plus de \$9,500,000 a été dépensé pour l'envoi de spécialistes et la formation de stagiaires.

Au 30 mars 1961, on comptait 1,564 boursiers et diplômés d'université (venant de 16 pays membres) qui avaient reçu une formation au Canada sous l'égide du Programme de coopération technique; leurs études couvraient divers aspects du développement économique et social, y compris l'agriculture, le génie, les chemins de fer, la construction de routes et de ponts, les services sanitaires, l'éducation, l'administration publique, etc. Le Canada possédant des institutions où l'on enseigne en français, il est possible d'offrir des bourses de plus en plus nombreuses au Cambodge, au Laos et au Vietnam.

Dans le cadre du Programme de coopération technique, le Canada avait envoyé 255 spécialistes à l'étranger jusqu'au 30 mars 1961. Parmi ceux-ci, 34 sont actuellement en mission dans 8 pays membres; il s'agit de domaines comme l'éducation, l'aménagement des usines hydro-électriques, l'aviation et la comptabilité. En outre, plus de 200 ingénieurs et techniciens canadiens ont exécuté des contrats reliés à des projets d'assistance-équipement dans un certain nombre de pays membres.

Au cours de la Conférence économique du Commonwealth qui a eu lieu à Montréal en 1958, le Canada a joué un rôle de premier plan dans l'établissement d'un programme de bourses du Commonwealth qui avait pour objectif l'échange de 1,000 bourses d'études et de spécialisation, dont 250 seraient offertes par le Canada à un coût annuel évalué à 1 million de dollars. Lorsque les représentants de tous les pays du Commonwealth se sont réunis à Oxford, en 1959, afin de formuler des arrangements pour l'exécution de ce programme, le Canada s'est aussi engagé à donner une place plus grande à l'éducation dans le cadre de son programme d'assistance technique.

Le tableau suivant indique les crédits et les dépenses correspondantes jusqu'au 31 décembre 1960 (immobilisations):

Plan de Colombo du Canada: Crédit et Dépenses

— au 31 décembre 1960 —

(en dollars canadiens)

<i>Pays</i>	<i>Crédits affectés aux projets</i>	<i>Dépenses au 31 déc.</i>	<i>Engagements à remplir</i>	<i>Total</i>	<i>Solde des crédits pour l'achèvement des projets approuvés</i>
Projets d'équipement	\$	\$	\$	\$	\$
Birmanie	2,418,470.33	988,819.63	529,650.70	1,518,470.33	900,000.00
Cambodge	118,461.00	115,999.01	497.26	116,496.27	1,964.73
Ceylan	17,458,392.93	13,662,211.12	1,464,795.15	15,127,006.27	2,331,386.66
Inde	170,022,179.70	142,369,753.23	1,933,829.66	144,303,582.89	25,718,596.81
Indonésie	1,602,994.82	1,183,029.93	419,964.89	1,602,994.82	néant
Malaisie	1,792,955.01	268,809.32	409,578.24	678,387.56	1,114,567.45
Népal	60,000.00	60,000.00	néant	60,000.00	néant
Nord-Bornéo	1,451.39	1,451.39	néant	1,451.39	néant
Pakistan	99,349,266.54	82,713,457.15	4,412,762.49	87,126,219.64	12,223,046.90
Singapour	55,000.00	46,954.61	néant	46,954.61	8,045.39
Sud-Vietnam	405,700.00	305,442.39	néant	305,442.39	100,257.61
Fleuve Mékong	1,300,000.00	738,119.53	561,880.47	1,300,000.00	néant
Manuels de médecine	220,000.00	99,756.52	96,243.48	196,000.00	24,000.00
Aménagement de l'Indus	3,000,000.00	néant	néant	néant	3,000,000.00
Projets modestes	25,000.80	1,795.00	néant	1,795.00	23,205.00
Total des biens-capitaux	297,829,871.72	242,555,598.83	9,829,202.34	252,384,801.17	45,405,070.55
Assistance technique					
*Dépenses	10,787,200.70	9,598,861.22	665,942.27	10,264,803.49	522,397.21
Total des crédits et dépenses	\$308,671,358.86	\$252,208,746.49	\$10,495,144.61	\$262,703,891.10	\$45,967,467.76

*Sans compter les contributions au Bureau du Plan de Colombo

Semaine de l'éducation technique du Commonwealth

La Semaine de l'éducation technique a été observée au Canada du 29 mai au 4 juin 1961. Dans une proclamation, le gouverneur général du Canada, le major-général Vanier, a déclaré que "plus que jamais, le progrès futur, la prospérité et la sécurité du Canada dépendent du niveau d'instruction, des connaissances et de l'habileté techniques de ses citoyens et . . . c'est pour diriger l'attention sur ces problèmes que le duc d'Édimbourg a suggéré que soit observée cette année, par tout le Commonwealth, une Semaine de l'éducation technique".

Le gouverneur général a poursuivi ainsi: "La mise en œuvre d'une technologie poussée dispense d'un travail physique pénible dans des domaines toujours plus nombreux, accroissant simultanément la capacité de production. Cette tendance donne une nouvelle importance au travailleur hautement spécialisé. Pour les jeunes, cela signifie non seulement qu'ils doivent rester plus longtemps à l'école, mais qu'ils doivent en plus grand nombre chercher une formation dans les écoles professionnelles et les instituts techniques. Pour les personnes qui travaillent, cela signifie qu'il faut élargir les moyens de formation, reviser et améliorer sans cesse les méthodes et les facilités de perfectionnement."

Le Canada participe depuis de nombreuses années aux divers programmes internationaux d'assistance technique destinés à offrir aux pays en voie de développement les facilités d'enseignement technique qui ont aidé et continuent d'aider le Canada dans son progrès économique et technologique. Parmi les voies dont s'est servi le Canada pour accorder cette assistance figurent l'ONU et ses institutions spécialisées, le Plan de Colombo, le Programme de bourses du Commonwealth, le Programme canadien d'aide aux Antilles et le plan d'assistance technique aux pays africains du Commonwealth, y compris le Ghana et le Nigéria.

Colloque sur l'enseignement technique dans le Sud et le Sud-Est asiatiques

Un colloque de six jours relatif à l'enseignement technique dans les pays du Plan de Colombo situés dans le Sud et le Sud-Est asiatiques a eu lieu du 12 au 17 juin à Colombo, à l'Institut de recherches scientifiques et industrielles de Ceylan.

Trente-et-un délégués de la région prenaient part au colloque, qui était présidé par M. J. K. Thompson, directeur du Bureau du Plan de Colombo.

Les participants ont été accueillis par le président du Conseil du Plan de Colombo pour la coopération technique dans le Sud et le Sud-Est asiatiques, M. Asa Bafagih, ambassadeur d'Indonésie à Ceylan.

Le directeur de l'Étude des moyens de formation technique de la région (M. H. R. Mills) avait lancé ce colloque, qui fait partie intégrante de l'étude conduite par ses soins pour le Bureau du Plan de Colombo grâce à un don généreux de la Fondation Ford.

Les pays représentés étaient la Birmanie, le Nord-Bornéo, le Cambodge, Ceylan, l'Inde, l'Indonésie, la Malaisie, le Népal, le Pakistan, les Philippines, Sarawak, Singapour et la Thaïlande. M. W. Rudlin, représentant en Birmanie de la Fondation Ford, assistait au colloque en qualité d'observateur.

Au programme étaient inscrites des questions telles que l'apprentissage, le recrutement de professeurs et d'instructeurs, l'organisation de l'enseignement technique afin de répondre aux besoins industriels ou gouvernementaux, l'insistance sur la formation d'ingénieurs professionnels au détriment de celle de techniciens, l'échange des moyens d'enseignement à l'intérieur de la région et le rôle que pourrait jouer le Plan de Colombo pour stimuler cet échange.

Le rapport de l'étude, qui incorporera les principaux points discutés lors du colloque, sera examiné au mois de septembre, à Colombo, par le Conseil de coopération technique dans le Sud et le Sud-Est asiatiques. Il formera un sujet particulier de débat à la réunion de la Commission consultative, en novembre, à Kuala-Lumpur.



Représentants en Amérique centrale

DEPUIS LONGTEMPS le Gouvernement canadien désire resserrer ses liens avec l'Amérique centrale par des relations diplomatiques directes. Le 20 janvier 1961, le secrétaire d'État aux Affaires extérieures, M. Green, a annoncé à la Chambre des communes que le Gouvernement canadien et les Gouvernements des républiques de Costa-Rica, Honduras, Nicaragua et Panama étaient convenus d'établir des relations diplomatiques. Le 10 mars, il a fait part de la désignation de M. Jean-Louis Delisle au poste d'ambassadeur du Canada auprès des quatre républiques.

M. Delisle réside à San-José, au Costa-Rica, le premier de ces quatre pays qui ait établi une ambassade à Ottawa. Il séjournera quelque temps chaque année dans les capitales des trois autres républiques auprès desquelles il est aussi accrédité: Managua (Nicaragua), Tegucigalpa (Honduras) et Panama. M. Delisle est entré dans ses nouvelles fonctions en juin dernier. Natif de Québec, il est diplomate de carrière.

Les Gouvernements des quatre républiques ont manifesté l'intention de se faire représenter à Ottawa en y accréditant un ambassadeur dans un pays voisin en attendant de pouvoir nommer un ambassadeur résidant.

Par un échange de notes en date du 16 septembre, le Canada et le Guatemala ont officiellement établi des relations diplomatiques; on a annoncé que l'ambassadeur du Guatemala aux États-Unis, M. Carlos Alejos, serait désigné pour représenter concurremment son pays auprès du Canada. En entrant dans la carrière diplomatique, il possédait une longue expérience de la fonction publique et des affaires.

En outre, M. Arthur Irwin, ambassadeur du Canada au Mexique, serait accrédité comme premier ambassadeur du Canada auprès du Guatemala. De fait, il a présenté ses lettres de créance le 18 octobre, à Guatemala. Il continuera de résider à Mexico, où il a été affecté en février 1960, et séjournera périodiquement à Guatemala pour y exercer ses nouvelles fonctions. Il avait été haut-commissaire du Canada en Australie (1953-1956) puis, plus récemment, ambassadeur du Canada au Brésil.

Le Gouvernement canadien, en développant ses relations avec les républiques d'Amérique centrale, témoigne de l'intérêt pour ces pays et reconnaît leur rôle dans les affaires mondiales. Il se trouve aussi à resserrer encore davantage les liens économiques, politiques et culturels du Canada avec l'Amérique latine en général.



avec
 nvier
 à la
 s des
 venus
 ation
 uatre
 pays
 année
 accré-
 le est
 diplo-
 de se
 isin en
 remala
 umbas-
 pour
 la car-
 que et
 serait
 De fait,
 era de
 ement
 issaire
 eur du
 bliqués
 ur rôle
 age les
 tine en

Ambassadeur du Canada à Khartoum

LE 20 AOÛT 1961, l'ambassadeur du Canada au Caire, M. R.A.D. Ford, a présenté ses lettres de créance au président de la république du Soudan, M. Ibrahim Abboud. C'est la première fois qu'un ambassadeur du Canada est accrédité dans ce pays. Dans son allocution à l'adresse du président, M. Ford a déclaré: "Nous sommes un peuple jeune et vigoureux, en voie de créer une nouvelle civilisation dans le nord. Votre civilisation compte parmi les plus anciennes que connaisse l'humanité, et je puis vous assurer, monsieur le président, qu'on vous admire beaucoup au Canada non seulement pour vos succès, mais aussi pour les progrès réalisés ces dernières années par votre pays et pour sa contribution avisée et réfléchie à la solution des problèmes internationaux."

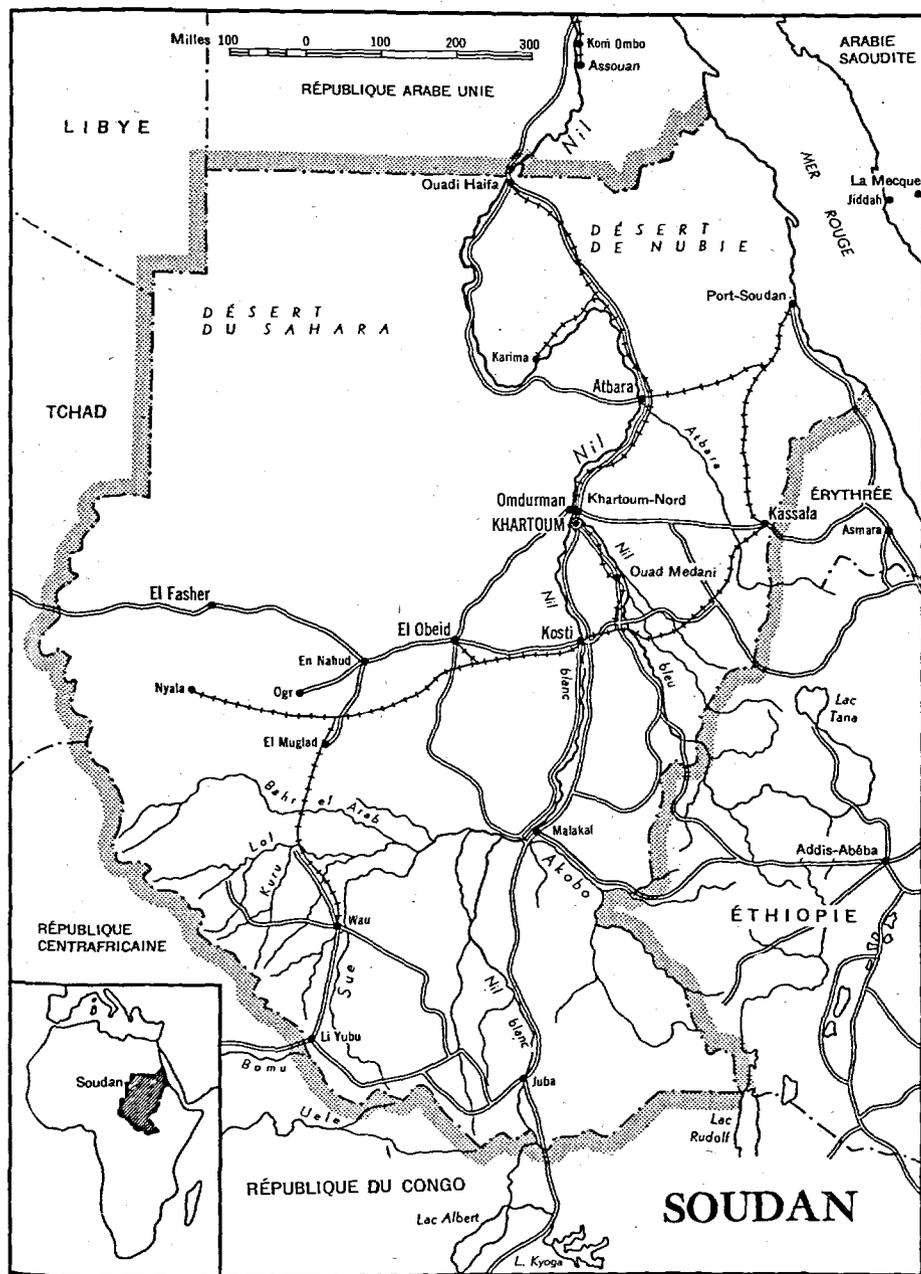
De fait, le Soudan évolue beaucoup depuis quelques années et joue un rôle de plus en plus important dans le concert des nations. Cependant, il n'y a guère que cinq ans, soit le 1^{er} janvier 1956, que son indépendance a été officiellement reconnue par le Royaume-Uni et l'Égypte, à la suite d'une décision en faveur de la souveraineté adoptée par la Chambre soudanaise le 19 décembre 1955. Auparavant, il était sous le régime d'un condominium anglo-égyptien, établi en 1899. Le Gouvernement canadien a reconnu le nouvel État le 6 janvier 1957.

Ambassadeur non résidant

Conscient des avantages que représenteraient des relations diplomatiques avec le Soudan, le Gouvernement canadien ne pouvait pas établir de mission à Khartoum, faute de personnel. Toutefois, au début de l'année, par l'intermédiaire de sa mission permanente à New-York, il a fait savoir au représentant permanent du Soudan que, dans l'impossibilité d'ouvrir une mission sur place, le Canada serait heureux d'établir des relations diplomatiques avec le Soudan en obtenant que son ambassadeur au Caire soit aussi accrédité à Khartoum. Le Gouvernement soudanais ayant accepté cette proposition, le secrétaire d'État aux Affaires extérieures a pu annoncer le 29 mai 1961 que R.A.D. Ford, ambassadeur du Canada en République Arabe Unie, représenterait aussi son pays auprès du Gouvernement soudanais.

Ces liens diplomatiques avec le Soudan sont créés à une époque où le rôle de ce pays prend une importance croissante dans les affaires internationales en général et dans les affaires africaines en particulier. On espère que cette ambassade améliorera encore, si possible, les rapports entre les deux pays et que l'avenir confirmera les propos ci-après de M. Ford: "Bien qu'une grande distance géographique sépare nos pays, tous deux souhaitent édifier le monde sur la justice, la liberté et l'entente entre les nations".

pré-ahim dans Nous ation naisse l'aire ogres réflé- n rôle guère ement eur de . Au- 1899. avec le Khar- e de sa ent du i serait ue son it sou- rricures ada en ement le rôle ales en ambas- et que istance sur la



Le Fonds monétaire international

LE FONDS monétaire international, la Banque internationale pour la reconstruction et le développement et une organisation de commerce international étaient compris dans le projet, conçu au cours des hostilités pour l'après-guerre, d'un régime de commerce multilatéral, libre et non préférentiel ainsi que d'une collaboration internationale ayant pour objet de relever les niveaux de vie dans le monde entier. Le Fonds international est un instrument de coopération dans les domaines de la monnaie, des paiements et du change. Les membres se sont engagés à éviter toute politique de restriction, de préférence ou de fluctuation dans la fixation de la valeur au pair de leurs devises, sauf s'ils peuvent justifier ces mesures auprès de l'organisme. Afin d'aider les membres à satisfaire à leurs obligations, on a créé un fonds commun qu'ils alimenteraient en or et en devises nationales selon une répartition établie d'avance et sur lequel ils pourraient tirer des devises étrangères quand leur balance des paiements présenterait des difficultés à court terme.

Le Fonds international groupe actuellement 74 pays, y compris le Laos, le Népal, la Nouvelle-Zélande, le Nigéria et le Portugal, ses cinq membres les plus récents. Chacun peut désigner un membre au Conseil des gouverneurs. Les gouverneurs ont délégué plusieurs de leurs pouvoirs à un Conseil d'administration, composé de 18 membres, dont 5 élus par les pays aux quotes-parts les plus élevées et 13 par les autres. Le Fonds international a son siège à Washington; son secrétariat est dirigé par le Suédois Per Jacobsson. Le Canada est représenté au Conseil d'administration, depuis son origine, par M. Louis Rasminsky, gouverneur actuel de la Banque du Canada.

Activité croissante

Au cours des années qui ont suivi la guerre, la plupart des pays qui ne font pas partie de la zone dollar ont appliqué des restrictions et des traitements préférentiels à l'importation des produits de base et aux paiements internationaux. Aussi le Fonds a-t-il connu à cette époque une activité relativement faible, en général. Toutefois, la reprise économique et l'allègement graduel des restrictions lui ont ouvert la voie du succès. La crise de Suez à l'automne de 1956 et la crainte de l'inflation en Europe ont amené la Grande-Bretagne et d'autres pays européens à faire appel au Fonds international. Entre-temps celui-ci a resserré ses relations avec les pays membres sous-développés qui avaient épuisé leurs réserves pour diverses raisons: projets ambitieux de mise en valeur, inflation effrénée, baisse des prix.

Ses opérations ayant été nombreuses durant la période 1956-1958, le Fonds international a vu décroître considérablement ses ressources en or et en devises américaines non affectées. En cette occurrence, et eu égard au développement du

commerce mondial, on a cherché à augmenter de 50 p. 100, et d'une plus forte proportion dans le cas de certains pays, dont le Canada, les ressources confiées au Fonds international. En 1959, elles sont passées, au total, de 5 milliards de dollars à près de 14 milliards. La quote-part du Canada a été portée de 300 millions à 550 millions et elle a été versée en or pour le quart, et en bons du Gouvernement canadien non productifs d'intérêt, pour le reste.

Renforcement des autres devises

Entre-temps, les principaux pays de l'Europe occidentale, de plus en plus puissants dans le domaine économique, ont franchi, à la fin de 1958 la première grande étape vers la convertibilité extérieure dans les opérations courantes. Nombre de pays ont suivi cet exemple au début de 1959. Ainsi est disparue toute possibilité d'invoquer la balance des paiements au préjudice des pays de la zone dollar. Depuis ce temps, il y a progrès continu, notamment de la part des pays d'Europe occidentale, dans la suppression des restrictions au commerce et aux paiements et dans l'adoucissement du contrôle des importations. De cette façon on s'est peu à peu rapproché du régime des échanges et des paiements multilatéraux libres, l'un des principaux objectifs du Fonds. Depuis le début de 1961 nombre de pays — Grande-Bretagne, France, Allemagne et Italie, entre autres — ont accepté les obligations énoncées à l'article VIII de l'Accord relatif au Fonds international. Par là, ils ont juridiquement placé leurs devises sur un pied d'égalité avec le dollar des É.-U. et les ont rendues utilisables pour les remboursements au Fonds international. Si, à une certaine époque, les prélèvements se sont effectués en dollars américains pour la plupart, ils présentent depuis quelque temps une diversification croissante.

De 1958 à 1960 pour faire face à une balance des paiements internationaux déficitaire les États-Unis ont dépensé 11 milliards (or et devises); pendant ce temps les pays de l'OECE accroissaient leurs réserves de 8 milliards. En 1959 et 1960, la France et la Grande-Bretagne, entre autres, ont réduit à un niveau normal les avoirs du Fonds en leurs monnaies, alors qu'elles avaient fait de lourds prélèvements dans le passé. Les remboursements, durant ces deux années, ont largement dépassé les retraits. Le Fonds international y a gagné en puissance, bénéficiant en outre de l'augmentation des quotes-parts et de la nouvelle valeur d'utilisation de plusieurs devises importantes. A la fin de 1960, ses avoirs en or et en devises "utiles" s'élevaient à quelque 10 milliards.

Toutefois, facilités par la levée des restrictions, les mouvements de capitaux à court terme se sont multipliés ces derniers temps du fait des décalages de taux d'intérêt ou pour des motifs de spéculation. Cette situation nécessitera elle aussi la vigilance du Fonds international. Ainsi, le prélèvement considérable (l'équivalent de 1.5 milliard) fait en août par la Grande-Bretagne a réduit à un faible niveau les avoirs du Fonds international en certaines devises européennes, celles de l'Allemagne occidentale et de l'Italie, par exemple. Depuis quelques mois, on a fait diverses propositions tendant à modifier le mécanisme du Fonds inter-

national de façon qu'il puisse faire face aux mouvements périlleux de capitaux à court terme découlant des décalages d'intérêt ou de tendances à la spéculation. On a proposé notamment que, pour refaire ses ressources, le Fonds négocie des crédits avec nombre de pays auxquels il pourrait avoir recours dans des situations critiques.

Dans l'intervalle, un certain nombre des pays sous-développés aux prises avec une balance des paiements difficiles ont demandé au Fonds international une assistance à court terme. Les prix des produits bruts ont été faibles à l'exportation ces dernières années; proportionnellement la valeur de ces exportations n'a pas connu la même hausse que celle du commerce mondial en produits finis. Nombre de pays en voie de développement ont dû recourir à diverses formes d'aide internationale pour surmonter leurs difficultés et pour continuer les importations nécessaires à leur plan de mise en valeur.

A sa réunion annuelle, tenue à Vienne en septembre dernier, le Fonds international a étudié l'évolution de la situation mondiale des devises et des paiements et l'adaptation de sa propre ligne de conduite en la matière. Le ministre canadien des Finances, M. Donald Fleming, également membre du Conseil des gouverneurs pour le Canada, a assisté à la réunion.



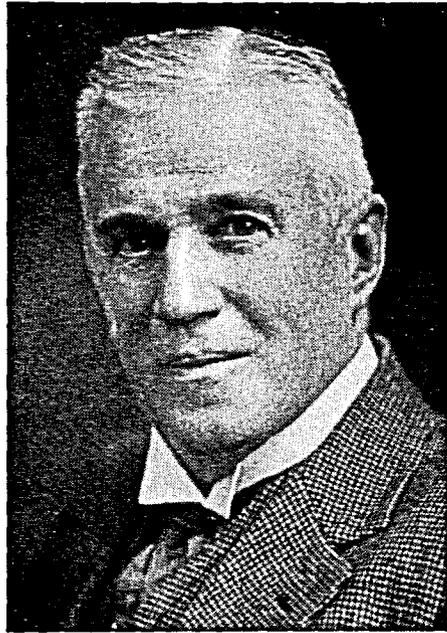
Un demi-siècle de service public*

LORSQUE, dans l'été de 1870, le jeune Joe Pope entra dans le service public, il était, selon ses propres termes, "un jeune homme de 16 ans, candide, sans expérience d'aucune sorte, et dont l'écriture était exécration". Plus d'un demi-siècle plus tard, sir Joseph Pope quittait le service public, et la *Montreal Gazette* pouvait dire de lui: "Il se retire, chargé d'honneurs, de la fièvre et du fardeau de fonctions laborieuses".

Public Servant est l'histoire de ces longues années: une histoire basée entièrement sur le journal abondant que sir Joseph a écrit tout au cours de cette période. Ce furent des années pendant lesquelles il fut successivement secrétaire particulier adjoint et secrétaire particulier auprès de sir John A. Macdonald (1881-1891); greffier adjoint du Conseil privé (1889-1896); sous-secrétaire d'État du Canada (1896-1909); et, en dernier lieu, il fut le premier sous-secrétaire d'État aux Affaires extérieures, à partir de 1909, date de l'établissement du Ministère, jusqu'à ce qu'il prit sa retraite le 1^{er} avril 1925.

Les deux premiers tiers du volume, environ, sont autobiographiques; les pages restantes ont été écrites par le fils de Pope, le lieutenant-général Maurice Pope, qui s'est aussi beaucoup fondé sur le journal de son père. Le lieutenant-général Pope, il faut le noter, est lui-même un distingué soldat et homme d'État, ayant servi de 1942 à 1944 à titre de président de l'État-major interarmes du Canada à Washington; pendant les années d'après-guerre, il a été chef de mission successivement en Allemagne, en Belgique et en Espagne. Il a, à son tour, un fils, qui est membre du ministère des Affaires extérieures.

A la mort de Joseph Pope en 1926, le manuscrit de ses mémoires s'étendait jusqu'en 1907; son fils entreprit alors d'achever l'ouvrage, en partie à la demande pressante de plusieurs amis de Joseph Pope, qui pensaient que "les mémoires contenaient de nombreux éléments d'intérêt pour les étudiants de l'histoire politique canadienne". Les lecteurs, et en particulier ceux qui s'intéressent aux ori-



Sir Joseph Pope

*Revue critique de *Public Servant*: Les mémoires de sir Joseph Pope, éditées et complétées par Maurice Pope, Toronto, Oxford University Press, 1960.

gines du ministère des Affaires extérieures, partageront probablement cette opinion.

Le titre du livre est approprié. Joseph Pope se voyait lui-même comme un "serviteur", plutôt que comme un chef. Il en fut ainsi même après qu'il eut pris charge du nouveau ministère des Affaires extérieures; l'étudiant de la politique étrangère canadienne durant les premières années du Ministère doit consulter des ouvrages secondaires, ou bien des sources premières comme les mémoires de sir Robert Borden, plutôt que celles de Pope. Mais à titre de haut fonctionnaire occupant un poste de confiance, Pope était en relations intimes avec les grands Canadiens de son époque, et l'on s'adressait fréquemment à lui lorsqu'il fallait traiter avec adresse une situation difficile.

Une longue liste de situations de ce genre fixa son attention au cours des années. En 1893, il accompagna sir Charles Hibbert Tupper à Paris, afin de participer aux négociations d'arbitrage ayant trait à la mer de Béring et au désir de la Russie d'établir une mer territoriale large de 100 milles. En 1898, il alla à Québec à titre de membre de la délégation canadienne auprès de la Haute Commission conjointe internationale, dont la tâche particulière était de négocier avec les Américains un traité sur les pêcheries de l'Atlantique nord; plus tard dans la même année, et au début de 1899, il mena des négociations à Washington sur le même sujet. En 1899, il joua un rôle important dans les négociations relatives à la frontière de l'Alaska, se rendant à Paris et à Londres plusieurs fois au cours des quatre ou cinq années suivantes, en vue d'entretiens sur ce problème. En 1907, la question délicate de l'immigration japonaise en Colombie-Britannique obligea Pope à se rendre au Japon, où, accompagné de Rodolphe Lemieux, ministre des Postes, il devait chercher à obtenir l'assurance du Gouvernement japonais que l'émigration au Canada serait volontairement restreinte par les Japonais eux-mêmes. En 1911, il conduisit à Washington des négociations sur la chasse au phoque avec une telle habileté que le gouvernement reconnaissant le recommanda pour le titre de Chevalier Commandeur de l'Ordre de Saint-Michel et Saint-George, qu'il reçut l'année suivante. Il présida des assemblées qui rédigèrent le Livre de Guerre pour la première guerre mondiale. Et, en 1919, il fit partie d'un comité qui dessina les armoiries du Canada sous leur forme actuelle, et le journal fait mention qu'il suggéra personnellement la devise "*A Mari usque ad Mare*".

En plus de ces fonctions, il était, dans les services gouvernementaux, le grand expert des questions de protocole, vocation qu'il a commencé de suivre lors de son service auprès de sir John A. Macdonald qui avait toujours maintenu avec fermeté que "les formes sont des choses". De par sa compétence en ce domaine, il a joué un rôle plutôt remarquable comme conseiller officieux auprès d'une longue suite de gouverneurs généraux, commençant par lord Minto, et même peut-être lord Aberdeen, et finissant avec le duc de Devonshire qui, en 1921, dit à Pope qu'il devrait écrire un livre intitulé "Les gouverneurs généraux que j'ai connus". Il était aussi périodiquement mis en charge d'un certain nombre de

visites officielles au Canada. Dans son rôle de chef du protocole, Pope montra le pays tour à tour au prince Arthur de Connaught (qui, étant devenu plus tard gouverneur général, fut l'un de ceux que Pope conseilla); le prince Fushimi du Japon, à deux reprises; et le prince de Galles qui fut plus tard Edward VIII.

Les premières suggestions présentées par Pope à sir Wilfrid Laurier concernant la création d'un ministère des Affaires extérieures avaient longtemps reçu une réponse qui le "décourageait" et l'"abattait". Mais en septembre 1908, Laurier lui dit qu'il avait l'intention de fonder un tel ministère après les prochaines élections générales et de lui en confier la charge; c'étaient là, pensait Pope, des nouvelles bienvenues. Il semble que selon les conceptions originales de Pope le Ministère ne devait pas être tant un organisme pour formuler une politique qu'un service administratif, chargé de veiller à ce que les communications soient correctement adressées et à ce que les lettres reçoivent promptement une réponse. "L'état présent de nos affaires extérieures, écrivait alors Pope, ne peut être décrit que par un seul mot "chaotique". Une dépêche est soumise à un ministre, la suivante sur le même sujet à un autre, la troisième probablement à personne, la quatrième est envoyée ailleurs, si bien que nul n'a aucune connaissance suivie d'aucune question et que les dépêches restent sans réponse."

Au cours du printemps de 1909, Pope travailla à un projet de loi des Affaires extérieures. Il fut déçu lorsque plus tard la Loi plaça le Ministère sous la direction du secrétaire d'État plutôt que sous celle du premier ministre. "Ce devrait être le premier ministre. Je crains que les ministres ne soient froissés de voir leurs rapports présentés à Son Excellence par le secrétaire d'État, alors que ce serait assez naturel si le premier ministre était secrétaire d'État aux Affaires extérieures." En tout cas, Pope prit ses fonctions de sous-secrétaire le 1^{er} juin 1909 et, trois ans plus tard, vit un amendement placer le Ministère là où il avait toujours désiré le voir, c'est-à-dire sous l'autorité du premier ministre.

De l'abondance des matériaux qui montrent Pope dans son rôle de fonctionnaire ressort un tableau fascinant de Pope en tant qu'homme. Il était sans aucun doute un produit de l'ère victorienne, à qui déplaisait dans son âge mûr les changements gouvernementaux qu'il voyait partout autour de lui, même s'il en reconnaissait le caractère inévitable. "Le système de gouvernement sous lequel j'ai grandi est en train de passer, écrivait-il en 1918, et nous ne pouvons qu'admettre le fait."

Une fidélité constante à la Couronne était le grand point d'attache de son existence. "La fidélité à mon Souverain a toujours été pour moi, que ce soit dans la jeunesse, l'âge adulte et la vieillesse, l'obligation suprême, le devoir le plus haut, l'impulsion dominante de ma vie." Ce sentiment d'attachement personnel pour son Souverain le rendit dépaysé dans le Canada de 1914-1925, où l'on parlait tant de "statut d'égalité", ce qu'il jugeait si peu désirable. Il avait été élevé, disait-il, "dans une atmosphère d'attachement et de fidélité à la mère-patrie"; en ce temps-là, se souvenait-il, "on n'était pas contraint à écouter . . . des sottises au sujet de "l'esprit national" et de "l'égalité de statut" et tout ce

fatras". Dans une lettre de 1925 adressée à l'un de ses fils, il écrit: "Ma grande difficulté ces dernières années a été comment concevoir le lien impérial dans son aspect moderne. Comment nous représenter facilement des colonies qui feront tout de suite partie d'un empire et qui exigeront pourtant, chacune, d'être considérées à égalité avec le reste? . . . Selon ma façon de voir, un tel empire est chose impossible . . . Je ne désire aucun changement dans les relations actuelles entre le Dominion et la mère-patrie, et j'espère ne jamais en voir aucun. Le présent me satisfait fort bien . . . Nous avons toute la liberté qu'il nous est bon d'avoir, et même plus, de l'avis de certaines gens."

Ces sentiments ont aussi trouvé d'autres moyens d'expression. A une époque où Borden et Christie travaillaient de longues heures à la Conférence de la paix à Versailles, Pope avait coutume de citer l'opinion de lord Morley sur le Pacte de la Société des Nations: "Je ne l'ai pas lu, et je n'ai pas l'intention de le lire. Il ne vaut pas le papier sur lequel il est écrit. Jusqu'à la fin des temps, ce sera toujours une question de "ta tête ou la mienne"; je n'ai aucune foi en de tels desseins." Pareillement, il était partisan ardent pour le Canada d'un gouvernement central puissant, prétendant que beaucoup des décisions de la Section judiciaire avaient "causé un tort considérable à l'unité canadienne". Lord Watson était à blâmer, disait-il, pour acquiescer "à n'importe quelle demande des provinces, soutenant que s'il contentait les provinces individuellement, peu importait ce que le Dominion, — qui était l'ensemble de toutes, — aurait à souffrir. C'était là une prise de position indigne d'un homme si capable".

Somme toute, le livre est un compte rendu précieux et intéressant de la vie d'un homme dont la capacité de travail intense était telle qu'il avait coutume de dire que "la vie serait supportable si ce n'était de ses divertissements". Sa carrière a commencé peu de temps après la Confédération; elle s'est terminée quelques mois avant que la Conférence impériale de 1926 reconnût le Canada comme n'étant subordonné au Royaume-Uni en aucune façon. Ce furent des années importantes et animées de la vie du Dominion; les mémoires de sir Joseph Pope ne peuvent qu'ajouter aux connaissances du lecteur à cet égard.

NOMINATIONS, DÉPLACEMENTS ET RÉSIGNATIONS DANS LE SERVICE DIPLOMATIQUE DU CANADA

- M. J. M. F. Shoemaker, de l'administration centrale, est affecté au consulat général du Canada à New-York. Il a quitté Ottawa le 1^{er} octobre 1961.
- M. D. W. Fulford, de l'administration centrale, est affecté à l'ambassade du Canada à La Havane. Il a quitté Ottawa le 2 octobre 1961.
- M. F. G. Hooton est nommé commissaire du Canada auprès de la Commission internationale de surveillance au Vietnam. Il a quitté l'ambassade du Canada à Bonn le 7 octobre 1961.
- M. D. L. Westrop, de la Mission militaire du Canada à Berlin, est affecté à l'ambassade du Canada à Bruxelles. Il a quitté Berlin le 8 octobre 1961.
- M. K. L. Checkland, de l'administration centrale, est affecté au consulat général du Canada à Hambourg. Il a quitté Ottawa le 8 octobre 1961.
- M. W. P. McLeod, de la délégation du Canada auprès du Conseil de l'Atlantique Nord à Paris, est affecté à l'ambassade du Canada au Caire. Il a quitté Paris le 12 octobre 1961.
- M. N. E. Currie a quitté le ministère des Affaires extérieures le 13 octobre 1961.
- M^{lle} M. C. Gillies, de l'ambassade du Canada au Caire, est affectée à l'administration centrale. Elle a quitté le Caire le 16 octobre 1961.
- M. W. H. Montgomery est entré au ministère des Affaires extérieures le 16 octobre 1961 à titre d'agent du service extérieur de classe 1.
- M^{lle} J. Dove, de l'administration centrale, est affectée à la délégation du Canada auprès du Conseil de l'Atlantique Nord à Paris. Elle a quitté Ottawa le 17 octobre 1961.
- M. M. D. Copithorne, de l'ambassade du Canada à Téhéran, est affecté à l'administration centrale. Il a quitté Téhéran le 18 octobre 1961.
- M. J. E. Bryson, de l'administration centrale, est affecté à l'ambassade du Canada à Téhéran. Il a quitté Ottawa le 26 octobre 1961.

LES TRAITÉS

Faits courants

Multilatéral

Convention relative à l'Organisation de coopération et de développement économiques; avec deux Protocoles additionnels et un Memorandum d'accord.

Signée par le Canada le 14 décembre 1960.

Instrument de ratification par le Canada déposé le 10 avril 1961.

En vigueur le 30 septembre 1961.

Bilatéraux

États-Unis d'Amérique

Échange de Notes entre le Canada et les États-Unis d'Amérique concernant le partage des frais ainsi que d'autres ententes relatives à des améliorations projetées au système de défense aérienne du continent (avec annexe).

Ottawa, le 27 septembre 1961.

En vigueur le 27 septembre 1961.

Échange de Notes entre le Canada et les États-Unis d'Amérique en vue de modifier les Notes du 12 novembre 1953 relatives à la création d'un Comité canado-américain pour le commerce et les affaires économiques.

Washington, le 2 octobre 1961.

En vigueur le 2 octobre 1961.

Échange de Notes entre le Canada et les États-Unis d'Amérique, relatif au dragage du chenal maritime de l'île Wolfe, en vue de son amélioration.

Ottawa, le 17 octobre 1961.

En vigueur le 17 octobre 1961.

Échange de Notes entre le Canada et les États-Unis d'Amérique relatif à l'exécution de travaux de dragage dans le passage Pelée à l'extrémité occidentale du lac Érié.

Ottawa, le 17 octobre 1961.

En vigueur le 17 octobre 1961.

Venezuela

Échange de Notes entre le Canada et le Venezuela prorogeant pour un an, à compter du 11 octobre 1961 le *modus vivendi* commercial entre les deux pays signé à Caracas le 11 octobre 1950.

Caracas, le 10 octobre 1961.

En vigueur le 10 octobre 1961.

AFFAIRES EXTÉRIEURES

Sous le titre Affaires Extérieures, le ministère des Affaires extérieures publie chaque mois un compte rendu de son activité ainsi qu'une documentation abondante sur le rôle du Canada dans le domaine international.

Cette publication peut être reproduite entièrement ou en partie, de préférence avec indication de source.

Abonnement: Un dollar par année (étudiants: 50c.) franco.

*Les remises doivent être établies à l'ordre du Receveur général du Canada et adressées à l'Imprimeur de la Reine, Ottawa (Canada).
Autorisé comme envoi postal de la deuxième classe,
Ministère des Postes, Ottawa.*

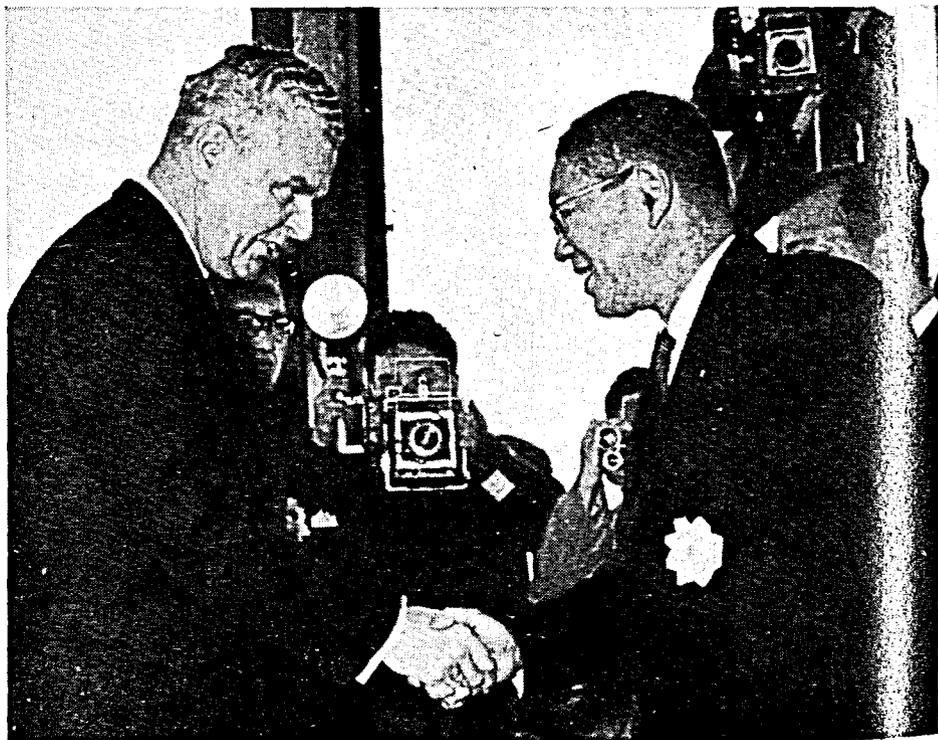
Vol. XIII N° 12 Table des matières Décembre 1961

Voyage de M. Diefenbaker au Japon	414
Assemblée générale des Nations Unies	419
Organisation de coopération et de développement économiques	435
Association du Traité de l'Atlantique	439
Le Canada a reçu M. Jagan	442
Expositions canadiennes en Afrique occidentale	445
Nominations et mutations dans le service diplomatique du Canada	449
Les Traités	449
Index du Volume XIII	451

Voyage de M. Diefenbaker au Japon

LORS DE SON voyage au Canada dans le courant de 1960, M. Kishi, alors premier ministre du Japon, avait invité M. John G. Diefenbaker à visiter son pays. En 1961, le premier ministre Ikeda avait fait à son tour une invitation semblable. Le 27 octobre, le premier ministre canadien est arrivé dans l'archipel nippon, pour y passer cinq jours en visite officielle. Accompagné de son épouse et des membres de sa suite, M. Diefenbaker, à bord d'un avion de l'ARC, avait fait escale à Anchorage, en Alaska, et à Shemya, dans les Aléoutiennes.

Les 27, 28 et 31 octobre, le premier ministre du Canada a eu avec son homologue japonais des entretiens qui ont permis de passer en revue la situation internationale et divers aspects des rapports canado-nippons. Les deux hommes d'État ont constaté que, d'un commun accord, ils déploraient la reprise unilatérale des essais nucléaires par l'URSS, et souhaitaient qu'on en vienne à un arrêt complet et permanent de ces expériences, par l'adoption d'un système efficace de surveillance et de contrôle. Au cours de leurs entretiens, ils ont souligné la nécessité d'une relance des négociations visant à un accord international sur un désarmement général et complet.



Le premier ministre Diefenbaker accueilli à son arrivée à Tokyo par le premier ministre du Japon, M. Ikeda.

Audience avec l'empereur

Le jour même de leur arrivée à Tokyo, M. et M^{me} Diefenbaker ont été reçus par l'empereur et l'impératrice, et ont déjeuné au Palais, à titre d'invités d'honneur. Dans le courant de la journée, M. Diefenbaker s'est rendu au Parlement nippon où l'ont accueilli les membres de la Chambre des représentants, qui tenaient séance. Ayant assisté à une réception à l'ambassade du Canada où ils ont rencontré la colonie canadienne, le premier ministre et M^{me} Diefenbaker se sont rendus à un dîner d'État, offert en leur honneur par le premier ministre du Japon et M^{me} Ikeda.

M. Diefenbaker a profité de son séjour au Japon pour visiter la région de Kansai, centre industriel important, et noyau de l'histoire et de la culture nipponnes. A Osaka, M. et M^{me} Diefenbaker ont été reçus en grande pompe à un dîner offert par le gouverneur, le maire et le président de la Chambre de commerce et d'industrie d'Osaka. Ils ont visité une usine moderne d'appareils de télévision et une usine de textiles, témoins concrets de l'immense potentiel industriel du Japon.

Cérémonies religieuses

Le dimanche matin, le premier ministre du Canada et son épouse ont assisté à un service religieux dans la chapelle protestante interconfessionnelle de l'Université Kwansai Gakuin, près d'Osaka; dans cette institution s'exerce depuis longtemps une influence canadienne. Deux missionnaires de notre pays, les révérends Francis H. Muir et Ian MacLeod officiaient, et c'est M. Diefenbaker qui a donné lecture de la Leçon. Il a offert, après le service, la série complète de l'*Encyclopedia Canadiana* à la bibliothèque de l'Université. Le même jour, M. et M^{me} Diefenbaker ont visité plusieurs temples et mausolées historiques, ainsi que les palais et les jardins de Nara et de Kyoto.

De retour à Tokyo, le 30 octobre, le premier ministre du Canada s'est rendu au superbe cimetière du Commonwealth, dans la banlieue de Yokohama, pour y honorer la mémoire des militaires canadiens morts au Japon pendant la seconde guerre mondiale, ou tombés au champ d'honneur en Corée. Il a assisté ensuite à un service spécial à l'église baptiste de Tokyo, en compagnie d'un groupe de baptistes du Canada, du Japon et de divers autres pays.

Dans la soirée du 30 octobre, M. et M^{me} Diefenbaker ont reçu à un dîner d'État, dans les locaux de l'ambassade du Canada, en l'honneur du premier ministre du Japon et de M^{me} Ikeda. Parmi les invités, on comptait des membres du Cabinet japonais, les anciens premiers ministres MM. Kishi et Yoshida, le président de la Chambre des représentants et le juge en chef de la Cour suprême. On remarquait également dans l'assistance les ambassadeurs au Japon des pays du Commonwealth.

Le jour de son départ M. Diefenbaker s'est vu conférer le titre de citoyen d'honneur de Tokyo et a reçu la clef de la ville. Il a rencontré un groupe d'écoliers, réunis par les soins de la Canadian-Nisei Association, dont les membres sont des Canadiens d'origine nipponne habitant au Japon. Les enfants ont donné un

concert à leurs visiteurs du Canada et chanté un répertoire varié, comprenant une version japonaise d'une chanson intitulée *Red River Valley*. M. et M^{me} Diefenbaker ont aussi visité l'Université Sophia de Tokyo, qui abrite un centre d'études canadiennes dirigé par le R. P. Conrad Fortin, originaire de Sudbury (Ontario). Le premier ministre du Canada a offert à l'Université un jeu complet de l'*Encyclopedica Canadiana*.

Pendant son séjour au Japon, M. Diefenbaker a donné trois conférences de presse et accordé une interview à l'un des grands réseaux de télévision du pays. Il a prononcé en outre une allocution au cours du déjeuner que lui offrirent le 28 octobre, la Société Canada-Japon et le Conseil du Commerce Japon-Canada. Dans cet exposé, le premier ministre canadien a dit:

Étant unis par le Pacifique, le Canada et le Japon doivent tout naturellement entretenir de bons rapports fondés sur le respect mutuel. Non seulement nous avons des relations de bon voisinage, mais nous possédons en commun des traits qui transcendent les différences de langue et de culture. . . . Nos deux pays retirent des bénéfices comparables de leurs échanges commerciaux avec l'extérieur, et professent la même foi dans la théorie et la pratique de la démocratie parlementaire. Le Canada et le Japon se sont engagés à défendre la liberté en péril.

Le premier ministre a abordé dans son exposé le problème des échanges commerciaux entre les deux pays et a déclaré notamment:

J'envisage avec optimisme l'avenir de nos rapports commerciaux, car l'économie des deux pays repose sur leurs échanges, et le Canada comme le Japon a tout intérêt à ce que ces échanges connaissent un essor fondé sur l'entente et la compréhension mutuelles. . . . Le Gouvernement canadien ne voit pas pourquoi les exportations japonaises au Canada ne connaîtraient pas une expansion considérable dans les dix années à suivre, à condition que le commerce se fasse en tenant compte de la situation du marché.

M. Diefenbaker a insisté sur le fait que comme partenaires "épris de liberté, voisins par le Pacifique, nous ne pouvons accepter que des difficultés d'ordre purement commercial entravent les efforts concertés et constants de l'univers libre, qui recherche la paix et l'équilibre international. . . . La collaboration du Japon et du Canada peut montrer le chemin vers de nouveaux horizons de respect et de compréhension entre nations." Le premier ministre a continué ainsi: "Cherchons donc ensemble à préserver des rapports amicaux et harmonieux, car ainsi non seulement recueillerons-nous des bénéfices à longue portée, mais nous dégèlerons l'atmosphère internationale et libérerons l'humanité de l'étreinte glacée de la guerre froide qui a transi notre génération."

Le 31 octobre, à l'issue de leur dernier entretien, MM. Diefenbaker et Ikeda ont rédigé un communiqué conjoint, dont voici le texte:

Communiqué

Le très honorable John G. Diefenbaker, C.P., C.R., premier ministre du Canada, accompagné de M^{me} Diefenbaker, a visité le Japon du 27 au 31 octobre 1961, en réponse à l'invitation du Gouvernement japonais.

Leurs Majestés l'empereur et l'impératrice du Japon les ont reçus en audience le 27 octobre. Durant leur séjour au Japon, ils ont visité la diète du Japon et ont participé à plusieurs autres cérémonies qui avaient lieu en leur honneur, y compris des visites à Osaka, à Kyoto et à Nara.

Le premier ministre Ikeda a exprimé sa gratitude d'avoir été accueilli au Canada en juin dernier avec une grande hospitalité. En réponse, le premier ministre Diefenbaker a exprimé sa profonde appréciation de l'accueil chaleureux et spontané qu'on lui a fait au Japon.

Les premiers ministres se sont entretenus les 27, 28 et 31 octobre. Ils ont échangé des points de vue sur la situation internationale et notamment sur l'Allemagne et Berlin et ils se sont déclarés d'accord quant à l'évaluation des éléments principaux du problème. Ils ont discuté de la situation générale en Extrême-Orient et en particulier de la Chine et des récents événements dans les pays du Sud-Est asiatique. Ils ont passé en revue les événements économiques internationaux et se sont entretenus en particulier des groupements régionaux, y compris la Communauté économique européenne et l'Organisation de coopération et de développement économiques.

Les premiers ministres ont ensemble condamné sans restriction l'attitude et l'action de l'URSS en matière d'essais nucléaires. Ils ont rappelé l'appui très grand qu'on avait accordé, à l'Assemblée générale des Nations Unies, à l'appel solennel adressé au Gouvernement soviétique d'abandonner son intention de faire éclater une bombe nucléaire de 50 mégatonnes. Ils ont déploré avec toute l'énergie possible la persistance que met le Gouvernement de l'Union soviétique à défier l'opinion mondiale à cet égard. Ils ont reconnu que la tension internationale en serait grandement augmentée et que la santé et la sécurité des peuples du monde seraient mises en danger si ces expériences non justifiées devaient se poursuivre.

Les premiers ministres se sont déclarés prêts à continuer de demander, aux Nations Unies et ailleurs, la cessation immédiate de tous les essais nucléaires et la reprise à une date rapprochée des négociations visant à la conclusion d'un traité qui imposerait une interdiction permanente de tels essais, par un système efficace d'inspection internationale. Ils se sont aussi proclamés d'accord quant à l'urgence de reprendre les négociations en vue d'une entente internationale pour un désarmement général et complet.

Les premiers ministres ont réaffirmé leur désir de maintenir l'étroite collaboration qui existe entre les délégations japonaise et canadienne à l'Assemblée générale des Nations Unies et dans les autres organismes des Nations Unies en vue de trouver par ce moyen des solutions aux problèmes internationaux.

Le 27 octobre, la discussion a porté sur l'intérêt du Japon à établir et à développer peut-être des placements japonais au Canada. Là-dessus, le premier ministre Diefenbaker a informé le premier ministre Ikeda que le Canada consentait à un programme en vertu duquel un personnel administratif et technique et de surveillance pour des entreprises déterminées à capital japonais serait admis au Canada.

Les premiers ministres ont discuté des relations économiques entre le Canada et le Japon. Ils ont dit vouloir tous deux une nouvelle expansion selon une formule ordonnée d'échanges commerciaux à l'avantage des deux pays et dans les limites des accords qui lient les deux pays. A cette fin, ils ont conclu qu'il serait souhaitable pour les deux gouvernements de se consulter de façon continue de même que pour les représentants des entreprises privées, afin de découvrir des solutions acceptables réciproquement lorsque surviennent des problèmes dans le domaine des échanges commerciaux.

Les premiers ministres ont aussi déclaré que des échanges de visites entre les chefs de gouvernement et entre les groupes particuliers comme aussi sur une base individuelle sont d'une grande importance pour le maintien et l'accroissement de la compréhension mutuelle et de la coopération. Ils se sont dits heureux de constater que les échanges culturels entre le Japon et le Canada se multiplient, car ils constituent un moyen de resserrer les relations d'amitié qui existent entre nos deux pays.

Les premiers ministres ont reconnu qu'il était nécessaire de préparer la tenue à Tokyo de la première rencontre du Comité ministériel canado-japonais dont la création a été annoncée lors de la rencontre des deux premiers ministres au Canada en juin dernier, laquelle réunion doit avoir lieu dès que la chose sera possible et à une date qui conviendra aux deux gouvernements.

Assemblée générale des Nations Unies

SEIZIÈME SESSION — DEUXIÈME MOIS*

SURVENU LE 18 septembre, le décès du secrétaire général, M. Dag Hammarskjold, a laissé l'ONU sans administrateur en chef. Après d'actives négociations en arrière-scène, le Conseil de sécurité se réunit le 3 novembre pour étudier le problème de la nomination d'un successeur. Il a décidé à l'unanimité de recommander à l'Assemblée générale que M. U. Thant, représentant permanent de la Birmanie auprès des Nations Unies, soit nommé secrétaire général intérimaire pour la période restante du mandat de M. Hammarskjold. Le même jour, l'Assemblée générale a approuvé cette recommandation et a entériné à l'unanimité une résolution présentée conjointement par Ceylan, le Libéria et la République Arabe Unie, nommant M. Thant secrétaire général intérimaire jusqu'au 10 avril 1963.



U Thant, secrétaire général intérimaire des Nations Unies

Après la cérémonie d'installation, l'ambassadeur Thant a noté, dans sa déclaration, les problèmes qui confrontent les Nations Unies, en particulier les questions financières ainsi que les difficultés présentées par l'opération au Congo. Il aura besoin de l'appui de l'Assemblée et du Secrétariat, a-t-il déclaré, et il a invité un nombre limité de personnes actuellement sous-secrétaires ou qui sous peu seront nommées sous-secrétaires à être ses principaux conseillers. Ces conseillers seraient choisis selon les principes de l'article 101 de la Charte. Ils compteraient dans leur rang M. Ralph Bunche et M. George Petrovitch Arkadev. Cet arrangement, a dit M. Thant, n'empêchera en aucune manière les changements de régime qui se révéleront nécessaires.

Présentant ses félicitations au nouveau secrétaire général intérimaire, le secrétaire d'État aux Affaires extérieures du Canada, M. Howard Green, a fait observer que la nomination de l'ambassadeur Thant s'était faite sans porter atteinte à l'intégrité de la charge de secrétaire général ou aux principes fondamentaux de

*Le premier mois de la session a fait l'objet d'un rapport paru dans le bulletin de novembre.

la Charte. Il a promis que le Canada coopérera de tout cœur avec M. Thant dans l'accomplissement des tâches difficiles qui lui incombent.

Admissions à l'ONU

Au cours de la période à l'étude, l'ONU a vu le nombre de ses membres passer à 103, à la suite de l'admission, le 27 octobre, de la République populaire de Mongolie et de la République islamique de Mauritanie. Deux jours auparavant, ces demandes d'admission avaient été approuvées par le Conseil de sécurité, aux fins de recommandation à l'Assemblée générale, par 9 voix contre 0, et une abstention (États-Unis) pour la Mongolie extérieure, la Chine ne participant pas au vote; et par 9 voix contre 1 (République Arabe Unie), et une abstention (URSS) pour la Mauritanie. En séance plénière, l'Assemblée a approuvé sans vote la demande d'admission de la Mongolie extérieure, alors qu'elle a approuvé celle de la Mauritanie par 68 voix (y compris celle du Canada) contre 13, et 20 abstentions (un membre étant absent).

Élections aux Conseils

A chaque session ordinaire, l'Assemblée générale procède à des élections afin d'attribuer trois des sièges non permanents du Conseil de sécurité et six sièges du Conseil économique et social.

Après une série de votes secrets, le Venezuela et le Ghana ont été élus membres non permanents du Conseil de sécurité, pour la période ordinaire de deux ans commençant le 1^{er} janvier 1962.

Les candidatures de la Roumanie et des Philippines à l'élection au troisième siège non permanent ont conduit à une impasse, qui a subsisté après plusieurs tours de scrutin. Le vote sera repris plus tard au cours de la session.

En vertu d'un accord survenu à la quinzième session, l'Assemblée a également élu l'Irlande au Conseil de sécurité, pour une période d'un an, en remplacement du Libéria qui doit se retirer du Conseil à la fin de 1961, date d'expiration de son mandat.

Aux élections pour le Conseil économique et social, l'Assemblée a élu comme membres, aux premiers tours de scrutin, l'Australie, la Colombie, le Sénégal et les États-Unis. Elle a élu plus tard l'Inde et la Yougoslavie afin de remplir les deux autres sièges vacants. Ces nouveaux membres entreprendront leur mandat de trois ans le 1^{er} janvier 1962.

Assemblée plénière

A la fin du premier mois de la session, l'Assemblée générale avait terminé sa discussion générale et avait sanctionné trois résolutions adoptées en Commission; l'une de celles-ci, approuvée à l'unanimité, a pour but de mettre fin à la tutelle des Nations Unies aux Samoa occidentales lorsque le territoire accèdera à l'indépendance le 1^{er} janvier 1962.

Le 23 octobre, l'Assemblée a voté à l'unanimité une résolution voulant que la

Commission des Nations Unies pour le Ruanda-Urundi entreprenne sur les lieux une enquête au sujet des circonstances ayant entouré la mort du premier ministre du Burundi (Urundi), qui a été tué le 13 octobre à Usumbura, capitale du territoire placé sous la tutelle belge. L'Assemblée a adopté, plus tard, une série de résolutions sur des questions de tutelle qui avaient été recommandées par la Quatrième Commission au cours du premier mois de la session. Par une de ces résolutions, l'Assemblée décidait de mettre fin à l'accord de tutelle relatif au Tanganyika, territoire administré par le Royaume-Uni, lorsqu'il obtiendrait l'indépendance le 9 décembre 1961; et elle recommandait que le Tanganyika, une fois indépendant, soit admis comme membre des Nations Unies. Les autres résolutions avaient trait aux questions suivantes: offres, par les États membres, de moyens d'études pour les ressortissants des territoires sous tutelle; diffusion de l'information relative aux Nations Unies et au régime de tutelle dans les territoires sous tutelle; abolition du sous-comité établi par l'Assemblée en 1953 afin d'examiner le questionnaire qui servait à recueillir des renseignements sur les territoires sous tutelle; dédommagements aux fonctionnaires expatriés, pour perte de leur carrière, question soulevée par des pétitionnaires du Tanganyika.

L'Assemblée a également décidé que l'examen de la question intitulée "Aide à l'Afrique: Développement de l'éducation en Afrique", confié d'abord à la Troisième Commission, serait octroyé à la Deuxième Commission, laquelle avait déjà été saisie d'une question connexe "Aide à l'Afrique: Développement économique de l'Afrique".

D'autres mesures, prises sur la recommandation des diverses commissions de l'Assemblée, sont décrites dans des parties ultérieures de ce rapport.

Passant aux questions inscrites à l'ordre du jour pour examen en séance plénière sans renvoi aux Commissions, l'Assemblée a étudié une proposition demandant que soit entreprise une enquête de caractère international sur la mort de M. Dag Hammarskjöld et de sa suite dans un accident d'avion survenu près de Ndola, en Rhodésie du Nord. Elle a adopté à l'unanimité un projet de résolution présenté par dix pays et voulant qu'une telle enquête soit effectuée par une commission composée de cinq personnalités éminentes qui feront rapport dans les trois mois suivant la date de la constitution de la commission.

L'Assemblée a ensuite décidé d'examiner conjointement le problème de la mise en vigueur de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux, adoptée par l'Assemblée lors de la quinzième session, ainsi que la question intitulée "Aide à l'Afrique: programme des Nations Unies pour l'indépendance africaine".

Au cours de la discussion, qui se poursuivait encore à la fin de la période à l'étude, cinq projets de résolution ont été soumis. L'un, présenté par l'Union soviétique, demandait la "liquidation inconditionnelle" du colonialisme pour la fin de 1962 et proposait la création, par l'Assemblée, d'une commission des Nations Unies où les trois principaux groupes d'États seraient représentés sur un pied d'égalité pour vérifier l'application de la résolution.

Un autre projet de résolution, présenté par les Pays-Bas, proposait la création d'une commission des Nations Unies pour la Nouvelle-Guinée occidentale, chargée de se renseigner sur la possibilité d'appliquer à bref délai la déclaration sur le colonialisme à la Nouvelle-Guinée occidentale.

Un troisième projet, soumis par le Nigéria, proposait que l'indépendance de tous les pays africains soit réalisée d'ici 1970.

Un quatrième projet, parrainé par 36 délégations, proposait la création d'une commission spéciale de 17 membres, chargée d'étudier la mise en application de la déclaration sur le colonialisme et de présenter des recommandations à ce sujet.

Le cinquième projet, soumis par l'Inde, demandait que l'Indonésie et les Pays-Bas effectuent des négociations, sous l'égide du président de l'Assemblée, afin de trouver une solution au problème de la Nouvelle-Guinée occidentale.

Interrompant l'examen de ces questions, l'Assemblée a adopté une résolution présentée par 34 nations et faisant appel à la France pour "faire droit aux légitimes revendications" des prisonniers algériens en France, en reconnaissant leur statut de prisonniers politiques. Cette question avait été introduite à titre de problème urgent, afin de porter remède à la situation créée par la grève de la faim entreprise par des milliers d'Algériens prisonniers. La résolution a été adoptée par 62 voix contre 0, et 31 abstentions (y compris celle du Canada).

Le Bureau de l'Assemblée générale a décidé, sur la demande de l'Inde, de recommander l'inscription à l'ordre du jour d'un nouveau point relatif à la désignation d'une Année des Nations Unies pour la coopération internationale. Comme l'a expliqué le représentant de l'Inde, le but de l'Année serait de faire tendre à un climat de coopération, et non plus de conflits, et d'attirer l'attention sur le côté positif des efforts des Nations Unies. L'Assemblée doit encore se prononcer sur l'inscription de ce point.

Première Commission (questions politiques et de sécurité)

Au cours de la période à l'étude, la Première Commission a examiné les trois premiers points de son ordre du jour: la question indienne sur "la continuation de la suspension des essais nucléaires et thermonucléaires et l'obligation des États de s'abstenir de leur reprise"; la question du Royaume-Uni et des États-Unis sur "le besoin urgent d'un traité visant à interdire, sous contrôle international efficace, les essais d'armes nucléaires", point que la Commission a décidé d'étudier simultanément avec la question indienne; enfin, "la question du désarmement".

L'inquiétude relative aux effets nuisibles, pour la santé mondiale, des essais nucléaires atmosphériques, essais que l'Union soviétique a repris le 1^{er} septembre, s'est intensifiée à la suite de l'annonce faite par M. Khrouchtchev que son gouvernement avait l'intention de faire exploser une bombe de 50 mégatonnes dans l'atmosphère, avant la fin d'octobre.

A la demande du Canada, du Danemark, de l'Islande, de l'Iran, du Japon, de la Norvège, du Pakistan et de la Suède, la Commission a décidé d'interrompre sa discussion sur l'expérimentation d'armes nucléaires, afin de prendre immédiate-

ment en considération un projet de résolution soumis par ces huit États membres et faisant appel à l'Union soviétique pour que celle-ci renonce à son intention de faire exploser une bombe de 50 mégatonnes.

Demandant aux Nations Unies d'agir promptement, le secrétaire d'État canadien aux Affaires extérieures a déclaré le 20 octobre que la bombe de 50 mégatonnes, avec le reste de la série d'essais soviétiques, produirait des retombées radio-actives égalant au moins les deux tiers de celles causées par tous les essais effectués par toutes les puissances nucléaires entre 1945 et 1958 — ce qui constituait une "réponse effroyable" aux expressions d'inquiétude profonde formulées par l'Assemblée. Il a fait savoir à la Commission que le Canada avait présenté, la veille, une protestation à l'Union soviétique, mais que le représentant de l'URSS à Ottawa avait refusé de recevoir ladite protestation, alléguant que l'explosion de la bombe de 50 mégatonnes était "une affaire intérieure concernant seulement l'Union soviétique". M. Green a vivement rejeté ce point de vue, déclarant que les retombées nucléaires ne connaissent pas de frontières nationales. Étant donné l'attitude soviétique, il n'y avait rien d'autre à faire, pensait-il, que de faire peser sur l'Union soviétique la force morale des Nations Unies. C'est l'espoir de M. Green que les leaders soviétiques prennent en considération l'inquiétude mondiale. Si l'essai projeté avait lieu, a-t-il déclaré, ce serait à l'encontre des vœux de tous les peuples et au mépris des résolutions des Nations Unies.

En dépit des accusations portées par le bloc soviétique qui voyait en la résolution présentée une manœuvre des "blocs militaires occidentaux", la Commission, le 25 octobre, a adopté le projet de résolution, modifié sur la demande de l'Inde, par 75 voix contre 10 (le bloc soviétique et Cuba), et 1 abstention. Le 27 octobre, l'Assemblée générale a approuvé la résolution par 87 voix contre 11, et 1 abstention.

L'inquiétude profonde de l'Assemblée au sujet des nouveaux essais nucléaires s'est encore exprimée lorsque la Première Commission a interrompu de nouveau la discussion des deux premiers points de l'ordre du jour, afin d'examiner immédiatement un projet de résolution lancé par l'Inde et présenté conjointement par l'Éthiopie, le Ghana, le Népal, la République Arabe Unie et la Yougoslavie, et qui priait instamment les puissances intéressées de s'abstenir de procéder à de nouvelles explosions "jusqu'à la conclusion des accords nécessaires obligatoires sur le plan international, en ce qui concerne les essais ou un désarmement général et complet". Pendant le vote de ce projet de résolution, la Commission a adopté plusieurs amendements, dont l'un supprimait la mention d'un "désarmement général et complet". Le projet ainsi modifié exprimait la vive inquiétude et le profond regret causés par la reprise des explosions expérimentales, demandait instamment aux puissances intéressées de s'abstenir de procéder à de nouvelles explosions jusqu'à la conclusion des accords nécessaires obligatoires sur le plan international, exprimait l'assurance que les États intéressés s'entendraient aussitôt que possible sur la cessation sous contrôle international approprié des essais d'armes nucléaires et demandait aux puissances intéressées de faire d'urgence les

efforts nécessaires pour conclure ces accords. La résolution modifiée a été adoptée en Commission par 72 voix (y compris le Canada) contre 21, et 8 abstentions. Plus tard, en séance plénière de l'Assemblée, elle a été adoptée par 71 voix (y compris le Canada) contre 20, et 8 abstentions.

La Première Commission a ensuite examiné un projet de résolution présenté conjointement par les États-Unis et le Royaume-Uni. Aux termes de celui-ci, l'Assemblée reconnaît que la cessation permanente des essais ne peut être garantie que par un système de vérification effectif et impartial, et inspirant confiance à tous les États. La résolution demande instamment aux États participant à la Conférence de Genève (États-Unis, Royaume-Uni et Union soviétique) de redoubler immédiatement leurs efforts pour conclure un traité qui éviterait l'auto-inspection et ne comporterait aucun droit de veto en ce qui concerne la direction et l'administration journalière du système de contrôle, et dont les responsabilités administratives seraient concentrées entre les mains d'un seul administrateur. Les États négociateurs devront faire rapport à la Commission du désarmement des Nations Unies le 1^{er} mars 1962. Le projet de résolution a été adopté par 67 voix (y compris le Canada) contre 11 (le bloc soviétique et Cuba), et 16 abstentions. L'Assemblée a adopté, en séance plénière, un amendement de Chypre demandant aux parties intéressées de présenter leur rapport à la Commission du désarmement le 14 décembre 1961. La résolution, sous sa forme amendée, a été ensuite approuvée par 71 voix (dont le Canada) contre 11, et 15 abstentions.

Poursuivant sa discussion des questions relatives aux essais nucléaires, la Première Commission a examiné deux projets de résolution, dont l'un, présenté conjointement par 14 membres africains, faisait appel à tous les États pour considérer l'Afrique comme une "zone neutre dénucléarisée", et l'autre, parrainé par 12 puissances afro-asiatiques, constituait une déclaration tendant à la signature d'une convention qui aurait pour effet d'interdire l'utilisation des armes nucléaires en temps de guerre.

Avant que ne soit votée la résolution des 14 puissances, les parrains du projet ont accepté un amendement de la Libye voulant que le terme "neutre" soit supprimé dans l'expression "zone neutre dénucléarisée". Telle qu'adoptée par 57 voix contre 0, et 42 abstentions, la résolution des 14 puissances demande aux États membres a) de s'abstenir d'effectuer ou de poursuivre en Afrique des essais nucléaires sous quelque forme que ce soit; b) de s'abstenir d'utiliser le territoire, les eaux territoriales ou l'espace aérien de l'Afrique pour expérimenter, mettre en dépôt ou transporter des armes nucléaires; et c) de considérer et respecter le continent africain en tant que zone dénucléarisée. Le Canada a voté pour le paragraphe a) mais s'est abstenu en ce qui concerne les autres paragraphes et la résolution dans son ensemble.

Rejetant un amendement au projet de résolution des 12 puissances, la Commission a alors adopté la résolution par 60 voix contre 16, et 25 abstentions (y compris le Canada). Entre autres choses, la résolution demande au secrétaire général de consulter les États membres sur la possibilité de convoquer une con-

férence spéciale chargée de signer une convention sur l'interdiction de l'emploi des armes nucléaires et thermonucléaires à des fins de guerre. Un rapport sur ces consultations devrait être présenté à la prochaine session de l'Assemblée générale. Tout État, déclare ensuite la résolution, qui se sert de telles armes, agit en violation de la Charte et commet un crime contre l'humanité et la civilisation.¹

Tout en comprenant entièrement les motifs des co-auteurs de cette résolution, le représentant du Canada mettait en doute l'efficacité d'une déclaration de ce genre. L'élimination complète des armes nucléaires peut seule garantir qu'il n'y aura pas de guerre atomique, a-t-il déclaré, et la Commission devrait donc concentrer ses efforts en vue d'amener un désarmement général et complet.

Aucune des deux résolutions n'avait été étudiée en séance plénière avant la fin de la période à l'étude. Ayant terminé son examen des questions relatives à l'expérimentation nucléaire, la Première Commission est passée à l'étude du troisième point concernant le désarmement. Elle est saisie d'un certain nombre de documents relatifs à la question, parmi lesquels se trouvent:

1. une déclaration sur le désarmement adoptée par les premiers ministres du Commonwealth le 17 mars 1961;
2. une déclaration conjointe des principes devant guider les négociations sur le désarmement, déclaration signée par les représentants des États-Unis et de l'Union soviétique;
3. les propositions des États-Unis et de l'Union soviétique en vue d'un désarmement général et complet.

La Commission a reçu une résolution présentée par six puissances et introduite par le ministre des Affaires étrangères de Suède. Aux termes de celle-ci, le secrétaire général ferait enquête sur les conditions dans lesquelles les pays ne possédant pas d'armes nucléaires consentiraient à s'engager spécifiquement à ne pas fabriquer ou acquérir de quelque autre manière de telles armes, et à refuser d'en recevoir à l'avenir sur leur territoire pour le compte d'un autre pays. Le projet de résolution demande également au secrétaire général de faire rapport sur l'enquête à la Commission du désarmement le 1^{er} avril 1962 au plus tard. Les co-auteurs du projet espèrent qu'après l'examen du rapport par la Commission, une conférence de ceux qui adhèrent au "club non nucléaire" pourrait se réunir.

Un second projet de résolution, présenté par l'Inde, noté avec satisfaction l'accord des États-Unis et de l'Union soviétique sur les principes qui devront présider aux négociations sur le désarmement et invite les deux gouvernements à s'entendre sur la composition d'un organisme de négociation. A la fin de la période considérée, la Commission n'avait encore voté ni sur ce projet de résolution ni sur celui des Six.

Commission politique spéciale

La Commission politique spéciale est arrivée au terme de son débat sur le rapport du Comité scientifique des Nations Unies pour l'étude des radiations ioni-

santes. La délégation du Canada, comme elle l'avait fait à la quatorzième session, a pris la vedette dans la recherche de décisions de grande portée relatives à la menace croissante que font peser sur le monde les radiations ionisantes provenant des essais d'engins nucléaires et thermonucléaires. Le fait que l'Union soviétique eût entrepris une longue série de nouveaux essais dans l'atmosphère, ce qui produisait des retombées radio-actives sans précédent sur de nombreux points du globe et notamment au Canada, créait un climat d'angoisse qui portait l'opinion publique à réclamer une intervention de l'Assemblée générale. Aussi le Canada a-t-il présenté une résolution vigoureuse exprimant l'opinion mondiale que les principes du droit international et le souci de l'avenir de l'humanité imposent des devoirs à tout État dont les actes peuvent avoir des conséquences biologiques nuisibles pour la génération actuelle et les générations futures dans d'autres États, par l'accroissement des niveaux de retombée radio-active. La résolution, d'autre part, félicitait le Comité scientifique pour les études qu'il poursuivait sur les conséquences biologiques de ces radiations, souhaitait qu'une entière coopération internationale facilite la tâche du Comité, et priait le Comité de hâter si possible la présentation de son second rapport général, prévue pour 1962, et d'envisager la présentation d'un rapport intérimaire d'ici là. Enfin, la résolution invitait l'Organisation météorologique mondiale à entreprendre, à l'échelle mondiale, un nouveau programme de prélèvement et d'analyse synoptique de données sur les niveaux de radio-activité de l'atmosphère.

Vingt-quatre pays, représentant toutes les parties du monde, se sont joints au Canada pour parrainer ces propositions. La Commission a adopté la résolution canadienne par 75 voix contre zéro, et 17 abstentions. En séance plénière, le vote a été, dans le même sens, de 74 contre zéro, et 17 abstentions (dont celles, notamment, des pays du bloc soviétique).

Un projet de résolution de la Tchécoslovaquie sur le même sujet, concurrent du projet canadien, a été adopté par la Commission (33 voix contre 22, et 37 abstentions), mais il n'a pu réunir en séance plénière la majorité requise des deux tiers.

La Commission politique spéciale a examiné ensuite le deuxième point de son ordre du jour, portant sur le conflit racial qui résulte en Union Sud-Africaine de la politique d'*apartheid* du Gouvernement de l'Union. Les participants au débat ont condamné vigoureusement la discrimination raciale pratiquée par ce gouvernement. Une divergence d'opinion s'est manifestée toutefois en ce qui concerne la forme que devait prendre l'intervention des Nations Unies. Certains États membres constatant que les appels des dix dernières années n'ont réussi à modifier en rien la politique raciale de l'Union Sud-Africaine, soutenaient que le temps était venu de recourir à des mesures concrètes, compte tenu de ce que l'attitude de l'Union Sud-Africaine menaçait la paix. Ces États réclamaient des sanctions contre l'Union Sud-Africaine et son expulsion des Nations Unies. Trente et un États, africains pour la plupart, ont présenté une résolution à ce sujet.

D'autres membres, cependant, ont fait observer que l'application de sanctions

sévères contre l'Union Sud-Africaine pourrait nuire aux populations mêmes que les Nations Unies désiraient soulager; il serait plus réaliste, estimaient-ils, de continuer à exercer une pression morale sur le Gouvernement sud-africain afin qu'il abandonne sa politique raciale actuelle. Un projet de résolution a exprimé cette thèse; il a été présenté par l'Afghanistan, Ceylan, le Danemark, la Malaisie, l'Inde, la Norvège, le Togo et le Venezuela.

Les deux résolutions ont été adoptées par la Commission après mise aux voix de plusieurs paragraphes ou sections de paragraphes. La résolution des Trente et un: 55 voix contre 26, et 20 abstentions; la résolution des Huit (modifiée): 72 contre 2 (Portugal et Union Sud-Africaine), et 27 abstentions.

Lors du vote sur le projet des Trente et un, la délégation du Canada s'est opposée au paragraphe qui invitait le Conseil de sécurité à étudier la question de la participation de l'Union Sud-Africaine aux Nations Unies; elle s'est abstenue de voter sur le paragraphe réclamant des sanctions et sur celui qui signalait au Conseil de sécurité les recommandations de la Commission. Elle s'est également abstenue de voter sur l'ensemble de la résolution.

Avant de mettre aux voix la résolution des Huit, la Commission a adopté trois amendements majeurs. L'un priait le Conseil de sécurité d'envisager des sanctions contre l'Union Sud-Africaine compte tenu de la persistance de celle-ci à violer la Charte des Nations Unies. Le deuxième invitait les États à refuser à l'Union tout envoi d'armes ou de matériel militaire. Le troisième, enfin, les invitait à priver l'Union Sud-Africaine de pétrole. La délégation du Canada n'a pas appuyé ces amendements, mais elle a voté pour le projet de résolution dans son ensemble, amendements compris.

Le représentant du Canada à la Commission a déploré les souffrances physiques et morales que la politique d'*apartheid* impose aux populations non blanches de l'Union Sud-Africaine. Il a tenu à souligner que la délégation du Canada cherchait avant tout à exercer sur le Gouvernement sud-africain une pression au niveau international. C'est ce qu'il a rappelé au Comité en disant:

Nos débats n'ont pas pour objet de soulager l'indignation des délégations et des gouvernements contre l'*apartheid* — même si cette indignation est justifiée — ils visent essentiellement à favoriser l'abolition de l'*apartheid* en Afrique du Sud. Nous devons par conséquent songer surtout aux effets concrets que notre décision peut avoir sur les conditions qui règnent dans ce pays.

Des considérations de caractère tant négatif que positif donnent à penser que toute mesure ayant pour effet de séparer davantage l'Afrique du Sud du reste du monde s'écarterait du but fondamental poursuivi par notre Commission. Des mesures de ce genre pourraient fort bien entraîner des conséquences graves pour les Sud-Africains dont précisément l'infortune nous préoccupe. Elles rendraient, en tout cas, plus difficile qu'il ne l'est déjà le rôle que peuvent jouer les forces de modération qui existent au sein de la République. C'est là un point important à retenir, car toute renonciation réelle et pacifique aux méthodes de l'*apartheid* devra, bien entendu, venir d'abord et avant tout de l'Afrique du Sud elle-même; elle ne saurait être imposée du dehors. Enfin, si consternés soyons-nous de l'échec des efforts tentés jusqu'à présent pour persuader les autorités d'Afrique du Sud de modifier leur politique raciale, nous ne devons pas les calfeutrer contre la pression constante et croissante qu'exerce sur elles la condamnation mondiale de l'*apartheid*. Nous devons plutôt rechercher des voies nouvelles et plus efficaces encore par où leur imposer le poids de nos opinions.

La Commission s'est occupée ensuite du troisième point de son ordre du

jour, relatif au statut de la population germanophone de la province de Bolzano (Bozen). Les ministres des Affaires étrangères d'Italie et d'Autriche ont exposé les thèses des deux parties. En l'absence d'autres orateurs, la Commission a interrompu l'examen de cette question pour s'occuper du quatrième point de l'ordre du jour, relatif au traitement des personnes d'origine indienne et indo-pakistanaise en Union Sud-Africaine. L'examen de cette question n'était pas terminé à la fin de la période considérée.

Deuxième Commission (questions économiques et financières)

La Deuxième Commission a consacré toute la période considérée à l'examen des points relatifs au développement économique qu'elle avait commencé à discuter au début d'octobre. Le débat général sur ces points a tourné particulièrement autour des problèmes de denrées des pays peu développés, de l'industrialisation de ceux-ci et de leur besoin d'une planification économique serrée. Au terme du débat général, la Commission a examiné des projets de résolution relatifs à la création du Fonds d'équipement des Nations Unies, aux problèmes du commerce international des produits de base, à l'établissement d'instituts régionaux de planification et d'un centre de programmes et de projections économiques des Nations Unies, ainsi qu'à la décentralisation de l'activité économique et sociale des Nations Unies.

A sa quinzième session, l'Assemblée générale a décidé en principe la création d'un Fonds d'équipement des Nations Unies. Un comité spécial formé à ce sujet a rédigé un ensemble de douze principes devant s'appliquer à la création et au fonctionnement de ce fonds. Sur la recommandation du Comité, la Deuxième Commission a adopté par 70 voix contre 4, et 7 abstentions (y compris celle du Canada), une résolution prorogeant le mandat du Comité et chargeant celui-ci de préparer un projet de législation pour la création d'un Fonds d'équipement des Nations Unies à la lumière des principes généraux en question. Le Canada, membre du Comité du Fonds d'équipement, s'est abstenu de voter sur la résolution à cause des réserves qu'il avait formulées quant à la création de ce fonds.

Le deuxième projet de résolution, présenté par huit États d'Amérique latine, a pour but d'améliorer les positions commerciales des pays peu développés. Il invite en particulier les États membres industrialisés à tendre vers l'expansion des échanges mondiaux et particulièrement des échanges de produits de base. Cette résolution a été adoptée par 81 voix (y compris le Canada) contre zéro, et 11 abstentions. Un amendement relatif à une conférence éventuelle sur les problèmes du commerce international a été adopté par 45 voix contre 36, et 10 abstentions (y compris celle du Canada).

Le projet de résolution demandant la création d'instituts régionaux de planification et d'un centre de programmes et de projections économiques des Nations Unies a été adopté à l'unanimité. Il invite les gouvernements à présenter, par l'intermédiaire des commissions économiques régionales ou d'organismes subsidiaires spéciaux à être établis à cette intention, des demandes d'assistance au

Fonds spécial des Nations Unies en vue de la création d'instituts de développement et de planification économiques. Il invite d'autre part le secrétaire général, avec l'aide d'un groupe d'experts choisis pour leur connaissance des nombreuses techniques de planification de divers systèmes économiques, et en collaboration avec les institutions compétentes de plusieurs pays, à faire une étude de l'expérience acquise et des techniques utilisées par divers pays dans la planification de leur développement économique.

La Commission a également adopté à l'unanimité le projet de résolution sur la décentralisation de l'activité économique et sociale des Nations Unies et le renforcement des commissions économiques régionales. Tout en préconisant la délégation aux secrétariats régionaux de fonctions et de responsabilités même sur le plan des opérations concrètes, le projet de résolution conserve au Siège des Nations Unies une certaine autorité centrale.

A la fin de la période considérée, la Commission a entrepris l'examen de deux projets de résolution présentés conjointement par 15 États membres et relatifs à la "Décennie des Nations Unies pour le développement". Ces projets de résolution proposent des mesures ayant pour but de gagner des appuis à l'accélération du progrès économique et social des pays peu développés au cours de la décennie en cours, laquelle prendrait le nom de Décennie des Nations Unies pour le développement.

Troisième Commission (questions sociales, humanitaires et culturelles)

La Troisième Commission a consacré la plus grande partie du mois au projet de pacte sur les droits civils et politiques, dont elle avait déjà approuvé plusieurs articles. Depuis 1954, la Commission était saisie de deux projets de pactes sur les droits de l'homme proposés par la Commission des droits de l'homme, l'un portant sur les droits économiques, sociaux et culturels, dont le dispositif avait déjà été adopté, et l'autre sur les droits civils et politiques. Pendant la présente session, la Commission a adopté les articles 19 à 26 du projet de pacte sur les droits civils et politiques.

L'article 19 du projet de pacte concerne le droit qu'a chacun d'entretenir librement des opinions et de s'exprimer librement, ce qui s'étend au droit de chercher, de recevoir et de transmettre tout genre d'information et d'idées, même par delà les frontières. La Commission a repoussé divers projets d'amendements et approuvé l'article dans sa rédaction primitive par 82 voix contre 1, et 7 abstentions. Le Canada a voté pour l'ensemble de l'article.

L'article 20, qui reconnaît le droit de réunion paisible, a été adopté à l'unanimité, à peu près sans débat.

La Commission a adopté par 74 voix (y compris le Canada) contre zéro, et 2 abstentions, le texte légèrement modifié de l'article 21, concernant la liberté d'association, qui comprend notamment le droit de se syndiquer.

L'article 22 a trait à la protection de la famille par la société et l'État, au droit qu'ont les femmes et les hommes d'âge nubile de se marier et de fonder

une famille, au droit qu'ils ont de consentir librement au mariage, ainsi qu'à l'égalité des droits et devoirs des époux. Après en avoir modifié légèrement le texte primitif, la Commission a adopté cet article par 75 voix (y compris le Canada) contre 1, et 3 abstentions.

La Commission a adopté l'article 23 dans sa forme primitive par 71 voix (y compris le Canada) contre zéro, et 4 abstentions. Cet article garantit à tout citoyen le droit et la possibilité de participer à la direction des affaires publiques, de voter et d'être élu, ainsi que de remplir des fonctions dans le service public de son pays. Cet article a été approuvé sans guère de difficulté.

L'article 24, modifié par la Commission, a été adopté par 72 voix (y compris le Canada) contre zéro, et 5 abstentions. Il a trait à l'égalité de chacun devant la loi et, à cet égard, à l'interdiction par les lois de toute forme de discrimination.

L'article 25, dans sa rédaction primitive, a été adopté par 80 voix (y compris le Canada) contre zéro, et 1 abstention. Il garantit le droit qu'ont les minorités ethniques, religieuses ou linguistiques au développement de leur culture, à la profession et à la pratique de leur religion et à l'usage de leur langue dans les États où elles existent.

La Commission avait adopté plus tôt au cours de la session, par 52 voix contre 19, 12 abstentions et 18 absences, une rédaction modifiée de l'article 26 interdisant toute propagande de guerre et toute expression de haine nationale, raciale ou religieuse incitant à la discrimination, à l'hostilité ou à la violence. Le Canada a voté contre cet article révisé. Son représentant a déclaré à ce sujet que le Canada se trouvait d'accord avec les objectifs exposés dans le texte primitif et avait eu l'intention de l'appuyer, mais ne pouvait accepter comme obligatoire en droit l'article révisé, dont la terminologie était vague et imprécise. Le représentant du Canada a ajouté que la mise en œuvre d'un tel article entraînerait de grandes difficultés, ne serait-ce que pour son interprétation.

Au terme de l'examen de ces articles, la Commission a adopté un projet de résolution proposant de reprendre l'examen des projets de pactes internationaux sur les droits de l'homme le plus tôt possible après l'ouverture de la dix-septième session, et d'y consacrer le plus de séances possible afin de terminer ce travail.

La Commission a examiné ensuite les chapitres consacrés aux questions sociales et aux droits de l'homme dans le rapport du Conseil économique et social pour la période d'août 1960 à août 1961. Au cours du débat général sur ce point, la Commission a été saisie de plusieurs projets de résolution, mais aucun n'a été mis aux voix pendant la période considérée.

Quatrième Commission (Tutelle)

La Quatrième Commission a terminé son débat général sur les points de son ordre du jour relatifs aux territoires non autonomes et adopté unanimement trois projets de résolution. L'une des résolutions demande la plus large diffusion possible dans les territoires non autonomes de la Déclaration de l'Assemblée générale sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux. Une autre ap-

prouve le rapport sur les conditions sociales dans ces territoires, présenté par le Comité sur les renseignements provenant des territoires non autonomes. Un troisième projet de résolution invite à nouveau les autorités administrantes des territoires non autonomes à prendre les mesures nécessaires pour que soient utilisés les bourses d'études et autres moyens de formation offerts par les États membres des Nations Unies aux habitants de ces territoires.

La Commission a examiné dans son ensemble la question de la transmission de renseignements sur les territoires non autonomes par les puissances administrantes. Aux termes du chapitre XI de la Charte, les puissances administrantes se sont engagées, entre autres choses, à transmettre régulièrement des renseignements sur les conditions économiques, sociales et d'ordre éducatif régnant dans les territoires qui relèvent d'elles. Au cours du débat général en séance plénière qui avait eu lieu précédemment pendant cette même session, le secrétaire aux Affaires étrangères du Royaume-Uni avait fait part de la décision de son Gouvernement de fournir spontanément aux Nations Unies des renseignements supplémentaires sur l'évolution politique et constitutionnelle de tous les territoires non autonomes relevant de lui. La Grande-Bretagne présente actuellement des rapports sur 41 territoires. De nombreux membres de la Commission ont félicité la Grande-Bretagne de cette décision.

D'autre part, lorsque la Commission a entrepris l'examen du point de son ordre du jour proposé par l'Inde et intitulé "Non-observation par le Gouvernement portugais du chapitre XI de la Charte et de la résolution 1542 (XV) de l'Assemblée générale", l'attitude du Portugal au sujet de la transmission de renseignements a fait l'objet de vives critiques. La résolution en question déclare que certains territoires administrés par le Portugal sont des territoires non autonomes au sens où l'entend le chapitre XI et que le Portugal a l'obligation de transmettre sans délai des renseignements à leur sujet. Le Portugal a soutenu que ces territoires font partie intégrante de la métropole et ne relèvent pas, par conséquent, du chapitre XI.

Au terme de son débat sur ce point, la Commission a adopté par 83 voix (y compris le Canada) contre 3 (Portugal, Union Sud-Africaine et Espagne), et 2 abstentions, un projet de résolution, présenté par 36 pays, condamnant le Portugal parce qu'il persistait à ne pas observer les obligations de la Charte des Nations Unies en ce qui concerne la transmission de renseignements sur les territoires non autonomes. La résolution prévoit en outre la formation d'un comité comprenant sept membres et chargé d'examiner d'urgence les renseignements dont on dispose au sujet des territoires portugais, ainsi que de formuler des recommandations en vue d'aider l'Assemblée générale à donner suite à sa déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux. La résolution invite enfin les États membres à user de leur influence pour obtenir du Portugal qu'il observe les obligations que lui impose la Charte et pour que lui soient refusés tout appui et tout concours pouvant servir à l'oppression des peuples de ses territoires non autonomes. Après avoir adopté cette résolution, la Commission a entendu deux

pétitionnaires de la Guinée portugaise. Elle avait souvent entendu des pétitionnaires de territoires sous tutelle, mais c'était la première fois qu'elle en accueillait d'un territoire dit non autonome.

Passant ensuite aux points relatifs à la préparation et à la formation d'un personnel administratif et technique indigène dans les territoires non autonomes, ainsi qu'à la discrimination raciale dans ces territoires, la Commission a adopté à l'unanimité un projet de résolution présenté conjointement par 18 États membres et condamnant la discrimination et la ségrégation raciales dans les territoires non autonomes. La résolution invite avec instance les puissances administrantes à établir des lois punissant la discrimination et la ségrégation raciales et à permettre aux habitants de ces territoires la jouissance de tous les droits politiques. La Commission a d'autre part adopté unanimement un projet de résolution invitant avec instance les puissances administrantes à prendre immédiatement les mesures nécessaires afin de renforcer les cadres administratifs et techniques indigènes et d'accélérer leur formation à l'administration publique et aux autres fonctions techniques indispensables.

La Commission a entrepris l'examen de la question du Sud-Ouest africain, à laquelle elle consacra plusieurs séances.

Cinquième Commission (questions administratives et budgétaires)

La Cinquième Commission a poursuivi l'examen des prévisions budgétaires de 1962 et en a approuvé la plupart des sections. Sans attendre d'avoir achevé l'examen de ce point, elle est passée à celui de plusieurs autres points de son ordre du jour.

L'une des questions les plus urgentes dont elle a été saisie est celle du financement de l'opération au Congo en novembre et décembre. A la reprise de la session, en avril dernier, l'Assemblée générale avait adopté une résolution consacrant 100 millions de dollars à l'opération de 1961 au Congo, jusqu'à la fin d'octobre. On comptait que la seizième session, en octobre, aurait une idée plus précise des frais qu'entraînerait l'opération au Congo. Or, on s'est rendu compte à la fin d'octobre qu'il y avait lieu de maintenir l'autorisation d'engager des dépenses, afin que cette opération se poursuive. En conséquence, onze États membres du Comité consultatif pour le Congo (y compris le Canada) ont présenté un projet de résolution recommandant que l'Assemblée générale autorise le Secrétariat à continuer, jusqu'au 31 décembre 1961, à engager des dépenses pour l'opération au Congo jusqu'à concurrence de 10 millions de dollars par mois. Aux termes de la résolution, cette décision devait se prendre sans préjudice aux décisions que l'Assemblée générale prendrait ultérieurement quant au financement de l'opération. La Commission a adopté cette résolution par 55 voix contre 9 (bloc soviétique), et 15 abstentions; 22 délégations étaient absentes. La résolution a été approuvée ensuite en séance plénière par 69 voix (y compris le Canada) contre 10 (bloc soviétique), et 18 abstentions.

La Commission a approuvé une proposition portant de 9 à 12 le nombre des

membres du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires et y faisant entrer au moins trois experts financiers réputés. Dans son texte primitif, le projet de résolution, présenté par 36 États membres, demandait que le Comité compte deux membres de plus, afin qu'y soient représentés les nouveaux membres africains des Nations Unies. L'Union soviétique a réclamé alors un siège de plus sur ce Comité pour l'Europe orientale. Le projet de résolution qui a finalement été approuvé constitue une solution médiane; on porte le nombre des membres à 12, mais sans spécifier les parties du monde d'où viendront les nouveaux membres. Cette proposition a été adoptée par 81 voix contre zéro, et 6 abstentions (y compris celle du Canada); 16 délégations étaient absentes.

La Cinquième Commission a entrepris l'examen de deux autres points de son ordre du jour, l'un concernant des questions de personnel, la répartition géographique des postes du Secrétariat et celle des contrats à terme fixe, et l'autre concernant la nouvelle échelle de cotisation recommandée pour 1962-1964 par le Comité des contributions. A la fin de la période considérée, il n'avait encore été pris de décision ni sur l'un ni sur l'autre de ces deux points, mais la Commission était saisie de projets de résolution.

Sixième Commission (questions juridiques)

Au cours du premier mois de la session, la Sixième Commission a adopté unanimement un projet de résolution portant de 21 à 25 le nombre des membres de la Commission du droit international afin d'assurer au sein de celle-ci la représentation des pays afro-asiatiques. A la recommandation de la Commission, l'Assemblée générale a approuvé unanimement cette résolution. Les élections nécessaires ont été prévues pour la fin de novembre.

La Sixième Commission a consacré ensuite son attention au rapport de la Commission du droit international sur les travaux de sa treizième session, qui a eu lieu à Genève du 1^{er} mai au 7 juillet 1961. Le rapport de la Commission présente un ensemble de projets d'articles sur les relations et les immunités consulaires, ainsi qu'une recommandation à l'Assemblée générale de convoquer une conférence internationale pour l'étude de ce texte et la conclusion d'une ou de plusieurs conventions à ce sujet.

Au cours du débat, la Commission a examiné deux projets de résolution dont chacun prévoyait une conférence internationale mais envisageait une manière différente d'y inviter les États. Un projet, présenté par le Danemark, les États-Unis, le Mexique, le Pakistan, les Philippines, la Somalie, l'Uruguay et le Venezuela, proposait d'inviter à la conférence les États membres des Nations Unies et des institutions spécialisées ainsi que les États parties au Statut de la Cour internationale de Justice. L'autre projet, présenté par Ceylan, la Guinée, l'Inde, l'Indonésie, la Pologne et la Tchécoslovaquie, demandait d'inviter à la conférence tous les États. Les six puissances ont cependant retiré leur projet avant le vote, sauf pour le paragraphe renfermant les mots "tous les États", sur lequel le vote a été pris comme sur un amendement au texte des huit puissances. Cet amendement

a été repoussé par 45 voix (y compris le Canada) contre 26, et 13 abstentions ainsi que 19 absences. La résolution des huit puissances, limitant le nombre des invitations, a alors été adoptée à l'unanimité. La résolution propose qu'une conférence internationale se réunisse sous l'égide des Nations Unies, en février 1963, afin de conclure une convention sur les relations et les immunités consulaires. La Commission devra fixer ultérieurement le lieu de cette réunion. Le Gouvernement espagnol a invité les Nations Unies à réunir cette conférence à Barcelone.

La Commission a examiné ensuite les travaux qui restent à accomplir aux Nations Unies dans le domaine de la codification et du développement du droit international. Elle a été chargée d'étudier tout le domaine du droit international et de formuler des propositions en vue d'une nouvelle liste de sujets à codifier. Dix-sept gouvernements ont présenté des observations et des idées; d'autres idées encore ont été formulées au cours des séances de la Commission.

CORRIGENDUM

En page 385 du numéro de novembre d'*Affaires Extérieures*, les Pays-Bas figurent parmi les pays qui ont des "territoires dépendants en Amérique". Les territoires dont il s'agit, c'est-à-dire les Antilles néerlandaises et Surinam, sont en réalité des "parties constituantes des Pays-Bas", et non pas des dépendances.

Organisation de Coopération et de développement économiques

LE CONSEIL ministériel de l'OCDE a tenu sa première session les 16 et 17 novembre 1961, sous la présidence de M. Donald M. Fleming, ministre des Finances du Canada. Il est bon sans doute de revoir les événements qui ont abouti à l'établissement de cette nouvelle organisation internationale, et de définir ses objectifs et ses futurs travaux.

C'est le 30 septembre 1961 que l'Organisation de coopération et de développement économiques a vu officiellement le jour, prenant la relève de l'Organisation européenne de coopération économique (OECE) qui avait 13 ans d'existence. Le titre de la nouvelle association souligne le fait que les deux seuls membres non européens, les États-Unis et le Canada, membres associés de l'OECE depuis 1950, seront désormais membres à part entière de l'OCDE. Cela reflète l'évolution de la situation économique mondiale depuis le 16 avril 1948, date de fondation de l'OECE à qui avait été confié le soin de mettre en œuvre le Plan Marshall et de reconstruire par un effort concerté l'économie européenne, bouleversée par la seconde guerre mondiale.

En 1960, les États de l'Europe occidentale membres de l'OECE et leurs associés, le Canada et les États-Unis, avaient abordé la deuxième phase de la reconstruction de leurs structures économiques. L'économie de l'Europe avait à cette époque retrouvé son équilibre, et la plupart des pays européens avaient réalisé la convertibilité extérieure de leurs monnaies. Par la libération des échanges et des paiements, et la mise en œuvre rapide de programmes technologiques, des liens nouveaux s'étaient créés entre les économies nationales. Il fallait désormais élargir sans retard les bases de la coopération internationale. L'urgence de cette entreprise ressortait clairement de l'allocution prononcée en juin 1961 à Paris, par le président Kennedy:

Au cours des 15 dernières années, tous les rapports des puissances mondiales ont évolué et notre politique doit tenir compte de ces changements. Voyons d'abord l'Europe. Au cours des années quarante, l'Europe a connu de terribles destructions; sa capacité de production a été anéantie; elle a été accablée par une guerre affreuse et une inflation effrénée. A l'époque, seuls les optimistes incurables se seraient risqués à prédire l'incroyable renouveau dont jouit l'Europe occidentale. Ses habitants sont pleins d'énergie et de confiance. Son taux de croissance économique dépasse les taux des États-Unis et du Canada. Ses déficits en dollars ont été métamorphosés en surplus, dont a souffert la stabilité monétaire des États-Unis.

Voilà donc les facteurs qui ont poussé le Canada et les États-Unis à se joindre à l'effort commun de l'Europe en vue d'une expansion économique constante. Mais il faut également tenir compte d'un autre élément grâce auquel l'OCDE a vu rapidement le jour.

Vers la fin des années cinquante, de nouveaux États, anciennes colonies de pays d'Europe, ont accédé à l'indépendance à un rythme accéléré. A la fin de



M. Donald M. Fleming, ministre des Finances du Canada, préside la première réunion ministérielle de l'Organisation de coopération et de développement économiques. Cette réunion a eu lieu à Paris les 16 et 17 novembre cette année.

1960 on comptait trente-cinq nouveaux États, dont la plupart souffraient d'une économie arriérée. En dépit de leur autonomie politique, elles avaient donc besoin de l'aide des pays industrialisés.

Bien que les nations en voie de développement admettent qu'il leur faille compter avant tout sur leurs propres forces, il n'en reste pas moins qu'elles ont besoin de l'aide des pays avancés, pour relever les normes de vie de leurs populations en croissance continue, qui ont droit aux avantages spirituels et culturels dérivant d'un essor économique. Il est donc normal que les membres industrialisés de l'OCDE souhaitent que la nouvelle organisation prenne dans ce domaine des initiatives essentielles.

Dans le courant de 1960, à la suite de réunions d'étude entre les dix-huit pays européens membres de l'OECE, le Canada et les États-Unis, il fut décidé de réorganiser l'OECE pour lui permettre de jouer un nouveau rôle de coordination. Dans la nouvelle appellation, le mot "européen" disparut, et le terme "développement" vint le remplacer. A titre de membres à part entière, le Canada et les États-Unis signèrent eux aussi le nouveau projet de convention à la veille du nouvel An.

Objectifs de l'OCDE

En signant la nouvelle convention, les vingt membres de l'OCDE se sont engagés à adopter un programme qui vise les objectifs suivants:

- a) assurer le plus haut niveau possible de développement économique et d'embauche ainsi qu'une hausse du niveau de vie dans les pays membres, tout en maintenant la stabilité financière, en vue de contribuer ainsi à l'expansion de l'économie mondiale;
- b) contribuer à une saine expansion économique des pays membres ainsi que des pays non membres en voie de développement économique; et
- c) contribuer à l'expansion du commerce mondial sur une base multilatérale.

L'OCDE reprendra donc à son compte deux secteurs essentiels des travaux de l'OECE: l'étude des problèmes commerciaux et celle de l'expansion économique mais en y incluant les pays d'Amérique du Nord. En outre l'OCDE se chargera d'une tâche toute nouvelle, celle de l'aide aux pays sous-développés qui ne sont pas parmi ses membres.

Première réunion du Conseil ministériel

Lors de leur première réunion, les 16 et 17 novembre dernier, les membres du Conseil ministériel de l'OCDE ont étudié les moyens d'atteindre ces objectifs et défini le programme à suivre. Ils ont souligné la nécessité d'une réduction des tarifs douaniers qui entravent l'échange de marchandises et de services et freinent à la fois l'expansion économique et l'élargissement des débouchés. Cette nouvelle politique profitera non seulement aux échanges entre États membres, mais aux rapports économiques entre ceux-ci et le reste de l'univers. Les ministres ont aussi insisté sur l'importance des négociations en cours entre la Communauté économique européenne et les autres nations d'Europe; en effet, les accords auxquels on parviendra sans doute devront protéger les intérêts légitimes des nations non englobées dans la Communauté. Les ministres ont donc exprimé le vœu que l'OCDE soit tenue au courant des progrès des pourparlers.

Les délégués du Canada ont constaté avec satisfaction que leurs collègues du Conseil accordaient beaucoup d'importance à la conjoncture commerciale; en effet, le Canada vient en tête de tous les autres pays quant aux transactions commerciales, si l'on établit les calculs par tête d'habitant. Le Gouvernement canadien estime en outre que dans le domaine commercial l'OCDE doit se consacrer aux questions essentielles, sur le plan mondial, sans empiéter sur les attributions du GATT.

Aide au développement

Les ministres pensent qu'il convient d'accroître la quantité et d'améliorer la qualité de l'aide offerte aux pays sous-développés; dorénavant il sera procédé à un examen annuel des politiques d'aide suivies par chaque État membre et par le Japon, membre de la Commission d'aide au développement. Les ministres professent qu'une expansion économique véritable des pays bénéficiaires doit reposer sur des programmes soigneusement établis, grâce au recensement des besoins et des ressources desdits pays. De plus, les ministres ont exprimé le vœu que la Commission d'aide au développement permette d'obtenir une meilleure coordination

des programmes d'aide bilatérale, et que les pays donateurs s'appliquent à résoudre en commun des problèmes particuliers d'aide au développement économique. Au cours de la réunion ministérielle, les représentants du Canada ont défini le rôle important que l'OCDE doit jouer dans ce domaine, et ont insisté sur le besoin d'établir un juste équilibre entre la conscience de l'urgence des problèmes de développement et leur complexité.

Sans doute, les résultats les plus importants de la réunion du Conseil ministériel de l'OCDE se rapportent à la croissance économique des États membres de l'Organisation au cours des dix prochaines années. Dans une conférence de presse donnée à l'issue de la dernière séance, M. Fleming a déclaré:

Au cours des séances qui se sont terminées aujourd'hui nous avons reconnu que nous ne pourrions atteindre nos objectifs que grâce à la croissance des économies. Comme le signale le communiqué: "une fois assurées la stabilité des prix et les réserves d'investissement, un taux de croissance rapide encourage le développement harmonieux de l'économie internationale, accélère la libération des échanges commerciaux, permet un relèvement des normes de vie et garantit un emploi satisfaisant de la main-d'œuvre. De plus, grâce à ce taux rapide, les pays industrialisés contribueront efficacement au développement des pays sous-développés". En conséquence, nous nous fixons, de 1960 à 1970, un objectif de croissance de 50 p. 100 pour le produit national brut global des vingt pays membres. Il s'agit là d'un objectif global, et le taux de croissance pourra varier d'un pays à l'autre, et d'une année à l'autre. Si cet objectif est atteint, le produit national brut réel des membres de l'OCDE passera d'environ 850 milliards à plus de 1,200 milliards de dollars. Mais il faudra obtenir un équilibre de la balance des paiements, une stabilité des prix et des politiques commerciales, financières et fiscales convenables.

Association du Traité de l'Atlantique

SEPTIÈME ASSEMBLÉE ANNUELLE

L'ASSOCIATION du Traité de l'Atlantique a pour membres des ressortissants de tous les pays de l'OTAN; ces représentants forment des associations ou comités nationaux, pour rechercher de concert le maintien et la consolidation de l'Alliance atlantique. L'Association se préoccupe moins des structures militaires que des objectifs essentiels formulés dans le préambule du Traité de l'Atlantique Nord, et qui sont les suivants: renseigner le public sur les buts de l'OTAN; poursuivre des travaux de recherches dans les divers domaines touchant à l'Organisation; encourager la solidarité des peuples de l'Atlantique nord; établir des rapports et une coopération continus entre les groupements qui se rattachent à l'OTAN. Le Secrétariat a été établi à Paris. L'Association est présidée par l'ancien ambassadeur des États-Unis, M. W. Randolph Burgess, et son secrétaire général est le général français Jean-Étienne Valluy, ancien commandant en chef des forces alliées en Europe centrale.

La branche canadienne de l'Association est le Comité canadien de coordination pour la Communauté atlantique, qui recrute ses membres parmi les adhérents de l'Institut canadien des affaires internationales et de l'Association canadienne des Nations Unies. Ces deux groupements étudient les problèmes de la Communauté atlantique, et l'Institut canadien des affaires internationales fournit au Comité le personnel nécessaire pour les travaux d'administration et de secrétariat. De plus, le Comité de coordination s'associe activement aux initiatives de l'Association du Traité de l'Atlantique, et maintient des rapports constants avec le ministère des Affaires extérieures quant au réseau de renseignements alimenté par les pays membres et l'OTAN.

Du 25 au 29 septembre 1961, l'Association a tenu à Athènes sa septième assemblée annuelle, à laquelle assistaient les délégués de l'Allemagne, de la Belgique, du Danemark, des États-Unis, de la France, de la Grande-Bretagne, de la Grèce, de l'Islande, de l'Italie, de la Norvège, des Pays-Bas et de la Turquie. Le Portugal et le Luxembourg n'avaient pu envoyer de représentants. Le Canada avait délégué un observateur, membre de notre ambassade d'Athènes.

L'événement marquant de la séance d'ouverture fut une allocution du général Lauris Norstad, commandant suprême des forces alliées en Europe, précédé à la tribune par l'amiral C. Alexandris, président de l'Association grecque du Traité de l'Atlantique, qui souhaita la bienvenue aux délégués.

Allocution du général Norstad

Évoquant les objectifs de l'Alliance, le général Norstad a passé en revue les événements qui ont donné naissance à cette Organisation. Il a parlé de l'instal-

lation à Paris du Commandement suprême des Forces alliées en Europe (SHAPE), ainsi que du programme de défense élaboré par l'OTAN. Le général Norstad a signalé que les pays membres ont la ferme intention de protéger l'Alliance, et cité à cette occasion la réplique faite par M. Caramanlis, ancien premier ministre de Grèce, à M. Khrouchtchev qui menaçait de détruire l'Acropole: "Bien que le président du Conseil de l'URSS puisse détruire l'Acropole, il ne saurait anéantir les idéaux que symbolise ce monument sacré, et contre lesquels les fusées les plus puissantes ne peuvent rien". Voilà la réponse du représentant d'une nation d'hommes libres, a dit M. Norstad. "Elle fait résonner haut et clair la voix de la liberté, et c'est l'univers entier qui en entend l'écho."

Thèmes étudiés par l'assemblée

Cette année, l'assemblée avait décidé d'étudier le rôle de l'Alliance atlantique face à la menace communiste dans les domaines politique, économique et militaire, et d'essayer de réaliser l'unité d'action entre ses membres.

L'ordre du jour était divisé en trois sections, à chacune desquelles on a consacré une journée: a) l'unité atlantique dans le domaine de la politique étrangère; b) l'unité dans le domaine économique; c) l'unité dans le domaine de la guerre psychologique et de la stratégie militaire. Chaque session a débuté par l'intervention de deux orateurs. Ainsi MM. Martin Blank (Allemagne) et M. Randolph Burgess (États-Unis) ont parlé d'économie; MM. P. Mahias, député, représentant la France, et le général S. Yalistras (Grèce) ont évoqué les aspects militaires des problèmes à l'étude; MM. Geoffrey de Freitas, député aux Communes de Grande-Bretagne, et I. Matteo Lombardo (Italie) ont abordé les questions politiques. Il a été tout particulièrement question de la coopération économique des pays européens, membres de l'OTAN, et des perspectives s'offrant à l'OCDE; on a analysé aussi la guerre psychologique menée par l'URSS et la contre-attaque possible, ainsi que les problèmes de stratégie de l'Alliance atlantique, et surtout son dispositif et ses besoins dans le sud-est de l'Europe. Les délégués ont examiné en outre les modalités possibles de consultations politiques plus efficaces au sein du Conseil de l'Atlantique Nord, et le rôle de médiateur de l'ATA entre les nations alliées.

Le 29 septembre, l'assemblée a tenu sa dernière réunion, à l'issue de laquelle elle a publié un exposé sur la politique internationale et une déclaration soulignant que les quinze États membres de l'Association du Traité de l'Atlantique ont un but commun: organiser une communauté des nations occidentales et faire obstacle au communisme. L'exposé insiste sur le fait que les travaux de l'assemblée représentent l'expression publique, par les citoyens de toutes les nations de l'OTAN, de l'unité nécessaire pour résister avec succès à la menace sinistre que le communisme fait peser sur tout l'univers, menace d'ordre principalement militaire, mais aussi psychologique puisqu'elle vise à la désintégration des structures politiques, économiques et sociales du monde libre. Ce document souligne également que, voués à la protection des droits de l'homme et de la dignité humaine, les délégués sont

résolus de renforcer la trame de la liberté que tissent jour après jour les peuples de toutes les régions du globe.

Le péril communiste

Au sujet du péril communiste, l'exposé déclare: "Nous sommes menacés par une offensive généralisée du communisme, qui vise à bouleverser l'Afrique, l'Asie, l'Europe et même l'Amérique latine, qui se manifeste ouvertement par une menace immédiate contre Berlin. Berlin symbolise le danger qui nous guette un peu partout. Si nous tergiversons, si nous ne veillons pas constamment à la défense de nos droits et de nos responsabilités à Berlin, nos positions partout seront en danger. La liberté de Berlin, ni les principes directeurs de la solidarité atlantique ne peuvent faire l'objet de compromis. Nous ne pouvons permettre au chantage et aux menaces de porter fruit."

Sur le plan militaire, la déclaration affirme la nécessité d'une force de défense disposant d'armes classiques et nucléaires, surtout sur le flanc du dispositif de l'OTAN qui borde la Méditerranée orientale.

La déclaration souhaite une collaboration étroite dans le domaine économique et évoque l'article 2 du Traité de l'Atlantique Nord. Elle applaudit à la naissance de l'Organisation de coopération et de développements économiques et cite la Communauté économique européenne comme le modèle de cette coopération intime souhaitée par les signataires du Traité de l'Atlantique Nord. La déclaration demande qu'on étudie tout particulièrement les besoins de certains membres de l'Alliance qui tâchent de développer leur économie et de relever leurs normes de vie, tout en portant une lourde part du fardeau de la défense.

En outre, la déclaration demande aux membres de l'OTAN de se consulter mutuellement avant de prendre des décisions sur le plan national, et d'améliorer leurs méthodes de consultation au moyen du Conseil de l'OTAN. Il paraît certain que la pression des événements et l'obligation de décisions immédiates sur des questions complexes exigent un mécanisme qui permettrait aux pays atlantiques de coordonner leurs programmes. Le communiqué admet que les pays de l'Alliance n'ont pas su jusqu'à présent mettre en relief leurs idéaux quant à la dignité de l'homme et à sa liberté, ni faire ressortir le lien entre les citoyens des pays libres et les gouvernements qu'ils se donnent pour la conduite des affaires publiques. En outre, le communiqué indique la tâche qui consisterait à convertir à la cause de la liberté les citoyens des pays qui ne connaissent guère la démocratie ni la justice sociale.

Dans sa conclusion, la déclaration souligne que tous les membres de l'Association se doivent de défendre conjointement l'intérêt commun, et de veiller à ce que les peuples de l'OTAN comprennent les problèmes de l'heure, afin que leur opinion forme un consentement universel tendant vers un objectif d'ensemble.

Le Canada a reçu M. Jagan

AU DÉBUT d'octobre le Gouvernement canadien a invité le premier ministre de la Guyane britannique, M. Cheddi B. Jagan, à venir au Canada en visite officielle, les 18 et 19 octobre. Son séjour dans notre pays, lui écrivait alors le secrétaire d'État aux Affaires extérieures, M. Green, apporterait aux Canadiens un témoignage vivant de l'évolution constitutionnelle de la Guyane et permettrait au visiteur de voir une autre partie du Commonwealth.

La Guyane est la seule possession de l'Angleterre sur le continent sud-américain proprement dit. Avec 270 milles de côte sur l'Atlantique et une superficie de 83,000 milles carrés, elle compte 558,000 habitants; dont 48 p. 100 d'ascendance indienne et 34 p. 100 d'ascendance africaine; les autres appartiennent à des groupes mixtes, d'origine amérindienne, chinoise, portugaise et européenne en général. L'économie repose principalement sur les productions de sucre et de bauxite. Depuis 1953, année où la restriction électorale en faveur des propriétaires et des personnes touchant un certain revenu fut abrogée, et le suffrage universel des adultes instauré, il y a eu trois élections; chaque fois le parti populaire progressif a été porté au pouvoir sous la direction de M. Jagan. Au dernier scrutin, le 21 août 1961, ce parti a remporté 20 des 35 sièges de l'Assemblée législative, le Congrès national populaire dirigé par M. Forbes Burham et la Force Unie, qui a pour chef M. Peter D'Aguiar, se sont assurés respectivement 11 et 4 sièges. Déjà la colonie anglaise de la Guyane est presque autonome; seules les affaires étrangères et la défense relèvent encore de Londres. Cependant la Guyane se prépare à réaliser son indépendance complète dans un avenir prochain.

Deux jours à Ottawa

Un programme bien rempli attendait à Ottawa M. Jagan et ses quatre compagnons de voyage, parmi lesquels se trouvait le ministre du Commerce et de l'Industrie, le sénateur H. J. M. Hubbard. Reçu par le gouverneur général, l'homme politique guyanais a eu des entretiens avec le premier ministre du Canada et le secrétaire d'État aux Affaires extérieures. M. Jagan et ses compagnons ont pu exposer les problèmes et les besoins de la Guyane anglaise au ministre des Finances, M. Donald Fleming, au sous-ministre suppléant du Commerce, aux représentants du ministère de l'Agriculture et de l'Union canadienne des coopératives, ainsi qu'au directeur général du Bureau de l'aide extérieure.

Prenant la parole le 18 octobre à un déjeuner offert par l'Ottawa Canadian Club, M. Jagan a montré les similitudes qui existent entre son pays et le Canada: tous deux font partie du Commonwealth et se caractérisent par la diversité linguistique et ethnique; ils ont cherché l'un et l'autre à obtenir leur indépendance et sont aux prises actuellement avec le problème du chômage. La Guyane anglaise a aspiré à l'indépendance parce qu'elle voulait orienter elle-même son évolution

politique
tient p
dépend
l'homme
et au
travail
mais le
de mêm
Il a im
financi
lions,
sables



M. Ja
instan
adjoin
M. Ja
de l'a
Dével
portef
M. C
nique
supér

politique et diriger aussi son développement économique. L'économie nationale tient pour les quatre cinquièmes aux productions de sucre et de bauxite, qui dépendaient de sociétés étrangères. Un des problèmes les plus urgents, a poursuivi l'homme politique, consiste à trouver une solution, au moins partielle, au chômage et au sous-emploi, mal atteignant en 1956 environ 18 p. 100 des effectifs du travail. Il y avait dans son pays une forte aspiration à posséder un coin de terre, mais le défrichage et la mise en valeur de la jungle exigeraient de fortes sommes, de même que la protection contre l'inondation annuelle de l'étroite plaine côtière. Il a invité les pays évolués, dont le Canada, à accorder à la Guyane une aide financière exempte de tout lien; il s'agirait de prêts de quelque 300 ou 325 millions, s'étalant sur une période de dix ans, à un faible taux d'intérêt et remboursables à des conditions faciles. Son pays pourrait alors développer et diversifier



M. Jagan, ses compagnons de voyage et quelques hauts fonctionnaires canadiens, quelques instants avant le départ d'Ottawa. De gauche à droite: M. A. E. Ritchie, secrétaire d'État adjoint aux Affaires extérieures; M. Jack Kelshall, secrétaire personnel et conseiller de M. Jagan dans le domaine des relations avec le public; M. J. D. Miller, du Bureau canadien de l'aide extérieure; M. Clifton Low-A-Chee, secrétaire permanent au ministère guyanais du Développement et de la Planification; M. Jagan; M. G. E. Halpenny, ministre canadien sans portefeuille; le sénateur H. J. M. Hubbard, ministre guyanais du Commerce et de l'Industrie; M. C. Rex. Stollmeyer, délégué auprès des Antilles, de la Guyane et du Honduras britanniques; M. R. Duder, du ministère des Affaires extérieures; M. Lloyd Searwar, agent supérieur d'information faisant partie du groupe des visiteurs.

son économie, et établir une bonne partie de la population en dehors de l'étroite bande côtière.

Utilisation du prêt canadien

Dans ses entretiens avec le Bureau de l'aide extérieure, M. Jagan a discuté des diverses manières d'utiliser le solde des \$50,000 que le Canada a mis à la disposition de la Guyane dans le cadre du Programme spécial d'assistance technique du Commonwealth. Il a aussi exposé avec passablement de détails le programme de développement économique de son pays, désirant renseigner le Canada sur l'ordre de priorité des divers projets.

D'Ottawa M. Jagan s'est rendu à Toronto le 20 octobre avec ses compagnons de voyage; il y a présidé l'ouverture d'une exposition de la Guyane au Musée royal de l'Ontario.



Ex
OC

L
à de
aura
(Gh

cana
dien
y so
com

pou
auto
du
est

supp
siti
et d

Gra
Cer
mor
ant
mo

trad
rep
dor
spo
bra
sar

Pu
Un
en
au

Expositions canadiennes en Afrique occidentale

LES INDUSTRIELS et commerçants canadiens, au début de l'année prochaine, pourront faire voir leurs produits aux acheteurs d'Afrique occidentale grâce à deux expositions canadiennes, les premières dans cette partie du monde. Il y en aura une d'abord à Lagos (Nigéria), du 17 au 28 janvier, puis une autre à Accra (Ghana), du 14 au 24 février.

C'est le ministère du Commerce qui organisera ces expositions exclusivement canadiennes, auxquelles ne prendront part que des maisons et des produits canadiens. Dans les deux cas, l'emplacement choisi est d'accès facile, et les locaux qui y sont aménagés comportent tout ce qui est nécessaire au succès d'une exposition commerciale.

A Lagos, l'exposition aura lieu dans cinq bâtiments érigés dans l'île Victoria pour l'exposition de l'Indépendance du Nigéria. La foire d'Accra sera disposée autour d'un "dôme géodésique" dans lequel logeront les services commerciaux du Gouvernement canadien et les montres d'information. L'emplacement choisi est l'ancien terrain de polo, proche du centre de la ville.

Les stands occuperont chacun de 100 à 300 pieds carrés. On disposera d'un supplément de terrain à l'extérieur des bâtiments. C'est la Commission des expositions, organisme du Gouvernement canadien, qui est chargée de la conception et de l'exécution des montres.

Grande variété

Cent cinq maisons canadiennes prendront part à ces deux expositions. Les produits montrés seront fort divers: poussins, remorques pour grands chantiers, vaccins antipolio, équipement radiographique, cuisinières électriques, peintures, résines, moteurs hors-bord.

Dans la section principale, 34 sociétés montreront des modèles d'avions, des tracteurs, des voitures de tourisme, entre autres produits. Vingt et une maisons représenteront les industries du vêtement et de la chaussure; huit, les appareils domestiques; huit, les textiles; sept, les industries alimentaires; cinq, l'équipement sportif et quatre, l'équipement hospitalier et les produits pharmaceutiques. Une brasserie, trois distilleries et dix sociétés sidérurgiques figureront parmi les exposants.

Publicité antérieure

Une importante campagne de publicité précède les deux expositions. Il importe en effet de renseigner l'Afrique occidentale sur le Canada. A cette fin, on a recours au film, à la radio et à la télévision.

Il est un élément de la situation commerciale de l'Afrique occidentale qui

rendra difficile la pénétration des produits canadiens; c'est que les clients de ces pays ne passent pas volontiers d'une marque à une autre; ils sont fidèles aux marchandises déjà connues. Les fournisseurs bien établis ont donc un fort avantage sur les nouveaux venus. Néanmoins, le Canada bénéficiera de son statut de membre du Commonwealth et aussi du fait que son indépendance nationale est relativement récente.

Le Service de publicité commerciale du ministère du Commerce a mis au point de nombreux communiqués et articles pour les journaux du Nigéria et du Ghana. Des vignettes feront voir diverses scènes de la vie canadienne. On mettra en vedette, dans des articles d'information, des entrevues et des photos, les jeunes Nigériens et Ghanéens qui étudient au Canada dans le cadre du Plan de Colombo.

De la publicité a été faite dans les cinémas, à la radio et à la télévision, en même temps que dans les journaux quotidiens et hebdomadaires, en anglais et dans plusieurs langues locales, et dans les revues d'intérêt général ou d'intérêt professionnel. On a retenu les services d'une agence de publicité d'Afrique occidentale, la Cecil Turner Ltd., pour la coordination locale de cette campagne de publicité.

On prépare actuellement des textes à diffuser avant et pendant les expositions. Un numéro du *Canada Courier*, périodique du ministère du Commerce pour l'avancement de notre commerce dans le monde entier, paraîtra au moment de l'ouverture des expositions. Une brochure de 44 pages renseignera les publics africains sur les maisons qui prendront part aux expositions et sur les produits de ces maisons. Un dépliant polychrome intitulé *For You from Canada* sera diffusé en grande quantité. Des manifestations spéciales sont prévues pour attirer le plus grand nombre possible de visiteurs: projections de films canadiens, visite de deux navires de guerre canadiens.

Un sou de sucre, s.v.p.

La plus grande partie du commerce d'importation de l'Afrique occidentale est entre les mains de quelques grandes sociétés d'outre-mer qui possèdent des entrepôts dans la plupart des villes et assurent une distribution efficace des marchandises les plus diverses.

Les méthodes de distribution sont assez différentes de celles en usage au Canada. L'importateur, par exemple, vend une caisse de sucre à un négociant; celui-ci le revend au paquet, soit aux vendeuses du marché, soit à des commis voyageurs, et ceux-ci l'écoulent par quantités infimes auprès des consommateurs. C'est dire que les intermédiaires et leurs clients sont en mesure de dicter la nature, les dimensions et le mode d'emballage d'un bon nombre de produits importés.

D'intéressants marchés nouveaux

Le Ghana et le Nigéria constituent des marchés aux énormes possibilités, et ont déjà reçu la visite des missions commerciales et économiques de plusieurs pays. Il est peu de parties du monde qui progressent si rapidement. Les deux pays ont

lancé de relèvement, l'croître.

Les in de biens Bretagne près la m

Le C que pour donc asse

Plans de
Le Nigér. quennal c de 950 n année 31 l'agricultu centres d

L'am fournira d'installer national. ment par caoutcho l'élevage.

Le p au comm fois ache voir les p

Projets d
Le Nigér. pense c pétrole y tation da espère d A la fin pour la r à Port-H

La N \$4,200,0 tonnes p

lancé de grands programmes de mise en valeur des richesses naturelles et de relèvement des normes d'existence. Aussi la demande pour les biens de consommation, l'équipement industriel et les fournitures de tout genre n'a-t-elle cessé de croître.

Les importations du Nigéria se montent actuellement à près de \$585,000,000 de biens et services, et celles du Ghana à près de \$350,000,000. La Grande-Bretagne est le premier client et le premier fournisseur des deux pays: à peu près la moitié de leurs ventes et 43 p. 100 de leurs achats à l'extérieur.

Le Canada ne vend au Nigéria que pour \$2,300,000 par année, et au Ghana que pour environ \$4,000,000. Les échanges du Canada avec ces pays peuvent donc assez facilement s'accroître.

Plans de mise en valeur

Le Nigéria et le Ghana ont tous deux des plans de mise en valeur. Le plan quinquennal du Ghana, par exemple, inauguré en 1959, comporte des investissements de 950 millions de dollars. L'État envisage de dépenser au cours de la présente année 31 millions pour diverses installations et pour le logement, 29 millions pour l'agriculture, 19.6 millions pour l'éducation et 12 millions pour la création de centres d'hygiène.

L'aménagement hydro-électrique de la Volta, qui coûtera \$170,000,000, fournira une abondance d'électricité à la région populeuse du Sud, et permettra d'installer une fonderie d'aluminium, avec le concours d'un consortium international. Il sera affecté \$39,200,000 au développement de l'agriculture, notamment par le recours aux coopératives et à la mécanisation pour la culture du caoutchouc, du café, du coton, du riz et de diverses céréales ainsi que pour l'élevage.

Le port de Tema, qui accueillera un jour huit navires à la fois, est déjà ouvert au commerce. Les travaux qu'on y poursuit coûteront au total \$48,300,000 une fois achevés. L'aéroport d'Accra aura une piste de 9,600 pieds, capable de recevoir les plus gros avions; elle coûtera \$5,600,000.

Projets du Nigéria

Le Nigéria envisage d'investir \$414,400,000 de 1959 à 1962. La moitié des dépenses déjà engagées ont été consacrées aux moyens de communication. Le pétrole vient de s'ajouter aux atouts du pays. Quatre champs sont en exploitation dans la région de l'Est et produisent environ 18,000 barils par jour. On espère doubler ce chiffre une fois mis en service le pipe-line de Bomu à Bonny. A la fin de 1959, les compagnies Shell et BP avaient déjà dépensé \$170,000,000 pour la recherche du pétrole au Nigéria. Elles construisent ensemble une raffinerie, à Port-Harcourt, qui coûtera \$33,600,000.

La Nigerian Cement Company Ltd a commencé à agrandir sa fabrique, pour \$4,200,000, afin d'en doubler la capacité de production en la portant à 400,000 tonnes par année. Une autre compagnie, de fondation plus récente, la Port-

Harcourt Cement Company, espère produire 100 tonnes par jour. Une troisième, près d'Abeokuta, dans la région de l'Ouest, produit déjà 4 millions de sacs de ciment par année. Le Nigéria de l'Est aura prochainement une fabrique de pneus et accessoires qui aura coûté \$8,400,000.

Commerce du Canada avec l'Afrique occidentale

Les ventes du Canada au Ghana et au Nigéria ont porté surtout, jusqu'à présent, sur la farine et les voitures de tourisme. Le Canada achète au Ghana surtout des graines de cacaoyer et du minerai de manganèse; et du Nigéria surtout du caoutchouc brut. Les achats du Canada au Ghana atteignent une moyenne de \$3,100,000 par année, et au Nigéria, de \$4,300,000 par année.

Les expositions commerciales du Canada sont un grand pas dans la bonne direction. Déjà plusieurs maisons canadiennes ont ouvert des agences tant au Ghana qu'au Nigéria. D'autres, qui n'y ont pas encore de représentants, y envoient certains de leurs principaux administrateurs afin d'établir des rapports directs avec les milieux commerciaux de l'Afrique occidentale.



NOMINATIONS ET MUTATIONS DANS LE SERVICE DIPLOMATIQUE DU CANADA

- M. L.-P. Tardif, de l'administration centrale, est affecté au haut-commissariat du Canada à Canberra. Il a quitté Ottawa le 2 novembre 1961.
- M. C. J. Woodsworth, des Commissions internationales pour la surveillance et le contrôle en Indochine, est affecté à l'administration centrale. Il a quitté l'Indochine le 14 novembre 1961.
- M. G. Rejhon est entré au ministère des Affaires extérieures le 14 novembre 1961 à titre d'agent du service extérieur de classe 1.
- M. W. M. Jarvis, de l'administration centrale, est affecté à l'ambassade du Canada à Bonn. Il a quitté Ottawa le 21 novembre 1961.
- M. P. Charpentier, de l'ambassade du Canada à Varsovie, est affecté à l'administration centrale. Il a quitté Varsovie le 29 novembre 1961.

LES TRAITÉS

Faits courants

Bilatéraux

Suisse

Échange de Notes entre le Canada et la Suisse mettant en vigueur l'Accord relatif aux services aériens conclu entre les deux pays et signé à Berne le 10 janvier 1958.

Ottawa, le 9 novembre 1961.

En vigueur le 9 novembre 1961.

États-Unis d'Amérique

Échange de Notes entre le Canada et les États-Unis d'Amérique portant addition du cap Dyer à l'Annexe à l'Accord du 1^{er} mai 1959 concernant l'établissement au Canada d'installations de navigation aérienne tactique à faible rayon.

Ottawa, les 19 et 23 septembre 1961.

En vigueur le 23 septembre 1961.

Venezuela

Échange de Notes entre le Canada et le Venezuela constituant un accord pour permettre aux stations de radio amateur des deux pays d'échanger des messages ou autres communications avec des tiers.

Caracas, le 22 novembre 1961.

En vigueur le 22 novembre 1961.

Multilatéraux

Protocole portant amendement à la Convention relative à l'aviation civile internationale (Article 50 (a)).

Fait à Montréal le 21 juin 1961.

Instrument de ratification du Canada déposé le 17 octobre 1961.

Publication

Recueil des Traités 1960 n° 15. Accord et Échange de Notes de coopération entre le Gouvernement du Canada et le Gouvernement du Japon concernant l'utilisation pacifique de l'énergie atomique. Ottawa, les 2 juillet 1959 et 27 juillet 1960. En vigueur le 27 juillet 1960.

Recueil des Traités 1960 n° 16. Échange de Notes entre le Canada et le Royaume-Uni concernant la fourniture de la farine de blé canadienne pour constituer des réserves d'urgence au Royaume-Uni. Ottawa, le 5 août 1960. En vigueur le 5 août 1960.

Recueil des Traités 1960 n° 17. Modification de l'Accord de coopération, concernant les emplois civils de l'énergie atomique entre le Gouvernement du Canada et le Gouverne-

ment des États-Unis d'Amérique. Signé à Washington le 11 juin 1960. En vigueur le 14 juillet 1960.

Recueil des Traités 1960 n° 19. Échange de Notes entre le Canada et les États-Unis d'Amérique concernant la création d'une station de dépistage de satellites près de Saint-Jean (Terre-Neuve). Ottawa, le 24 août 1960. En vigueur le 24 août 1960.

Recueil des Traités 1960 n° 20. Échange de Notes entre le Canada et le Royaume-Uni modifiant l'Accord sur les services aériens entre leurs territoires respectifs et au delà, signé à Ottawa le 19 août 1949. Ottawa, le 6 septembre 1960. En vigueur le 6 septembre 1960.

Recueil des Traités 1960 n° 21. Convention concernant l'abolition du travail forcé. Fait à Genève le 25 juin 1957. Instrument de ratification du Canada déposé le 14 juillet 1959. En vigueur pour le Canada le 14 juillet 1960.

Recueil des Traités 1960 n° 22. Échange de Notes entre le Canada et les États-Unis d'Amérique au sujet du prêt au Canada pour cinq ans du sous-marin *USS Burrfish*. Washington, les 20 juillet, 23 et 31 août 1960. En vigueur le 31 août 1960.

Recueil des Traités 1960 n° 23. Échange de Notes entre le Canada et le Venezuela proo-geant pour un an, à compter du 11 octobre 1960, le *modus vivendi* commercial entre les deux pays signé à Caracas le 11 octobre 1950. Caracas le 10 octobre 1960. En vigueur le 11 octobre 1960.

Affaires e
Division
Division
Division
Services
Afrique
Aide au
caise,
Exposit
445
Mission
Amérique
Relation
147,
Antilles
Constru
Berlin-Ou
Chili com
227
Chine com
Chypre (C
327
Commonw
Le —
Réunion
du —
CEE (Com
Canada
282
Question
Conseil n
Bourses
Cuba
Canada
Rappor
Situatio
Dotation
Boursie
Droit ma
Essais nu
États-Uni
Columb
Entreti
Entreti
améri
Groupe
Unis
Visite
106

AFFAIRES EXTÉRIEURES
INDEX DU VOLUME XIII
(JANVIER-DÉCEMBRE 1961)

- Affaires extérieures (Ministère des)
 Division des biens et fournitures, 135
 Division des services administratifs, 261
 Division du protocole, 69
 Services financiers, 101
- Afrique
 Aide aux États africains de langue française, 192
 Expositions canadiennes en—occidentale, 445
 Mission canadienne en —, 93
- Amérique latine
 Relations diplomatiques avec l'—, 60, 147, 400
- Antilles
 Construction de navires pour les —, 246
- Berlin-Ouest, 297, 340, 351
- Chili commémore l'aide du Canada (Le), 227
- Chine communiste (Céréales pour la), 268
- Chypre (Relations entre — et le Canada), 327
- Commonwealth
 Le — et le désarmement, 111
 Réunion de 1961 des premiers ministres du —, 154
- CEE (Communauté économique européenne)
 Canada, le Royaume-Uni et la CEE(Le), 282
 Question du Marché commun(La), 270
- Conseil national de recherche
 Bourses de spécialisation du —, 185
- Cuba
 Canada et — (Le), 99
 Rapport entre — et les États-Unis, 210
 Situation à — (La), 190
- Dotation Carnegie
 Boursiers de la — à Ottawa, 295
- Droit maritime (Conférence sur le), 304
- Essais nucléaires, 342
- États-Unis
 Columbia (Le traité du fleuve), 34
 Entretiens avec le président Kennedy, 233
 Entretiens sur le commerce canado-américain, 122
 Groupe interparlementaire Canada-États-Unis (Le), 173, 288
 Visite du premier ministre à Washington, 106
- Finlande (Rapports du Canada et de la —), 54
- Forces armées
 Augmentation des —, 363
- Groupe d'aide au développement, 220, 302
- Irak (Ambassadeur en —), 146
- Irlande
 M. Diefenbaker à Belfast et à Dublin, 118
- Italie (Centenaire de l'indépendance de l'—), 134
- Japon
 Relations entre le Canada et le —, 13
 Voyage de M. Diefenbaker au —, 414
- Koweït (Situation au —), 296
- Laos
 Commission de la trêve au —, 296
 Conférence sur le —, 272
 Crise au — (La), 58, 109
 Rapport sur la Conférence au sujet du —, 236
 Règlement au —, 193
- Malaisie (État d'urgence en —), 87
- Nations Unies
 Admissions aux —, 9, 420
 Assemblée générale
 Quinzième session, 2, 208
 Seizième session, 374, 419
 Commission économique pour l'Amérique latine, 385
 Commission politique spéciale, 378, 425
 Commission des questions administratives et budgétaires, 7, 213, 380, 432
 Commission des questions économiques et financières 6, 378, 428.
 Commission des questions juridiques, 8, 381, 433
 Commission des questions politiques et de sécurité, 377, 422
 Commission des questions sociales, 6, 379, 429
 Commission pour le Ruanda-Urundi, 240
 Commission de tutelle, 6, 212, 280, 430
- Congo
 Canada et la situation au — (Le), 164
 Canadiens au — (Les), 112
 Effets de la crise au —, 3
 Résolutions sur le —, 209
 Troupes canadiennes au — (Les), 241
- Désarmement, 346
 Débat sur le —, 4
 Résolution canadienne sur le —, 28

- Élections aux Conseils, 420
- Espace extra-atmosphérique, 376
- Fonds monétaire international (Le), 404
- Haut-Commissariat pour les réfugiés (Le), 283
- Hommage à M. Hammarskjold, 323
- OMM (Organisation météorologique mondiale), 311
- OMS (Assemblée mondiale de la santé), 129
- Propositions du président Kennedy, 367
- Réfugiés de Palestine (Secours aux), 307
- Travaux de l'Assemblée générale, 365
- Union-Sud-Africaine
 - Blâme à l'adresse de l'—, 377
- OCDE (Organisation de coopération et de développement économiques), 64, 435
 - Convention de l'—, 22
- OEA (Organisation des États américains)
 - Canada et l'— (Le), 298
 - Conseil économique et social inter-américain, 338
- OTAN
 - Association du Traité de l'Atlantique, 439
 - Démission du secrétaire général de l'—, 127
 - Portugal (Livraison de munitions au —), 274
 - Réunion ministérielle de l'—, 24, 50, 216
- Plan de Colombo
 - Aide à l'Inde, 61
 - Aide à la Malaisie et à Singapour, 148
 - Aide au Pakistan, 62
 - Canada et le — (Le), 388
 - Comité consultatif du —, 11
 - Consortia en vue de l'aide à l'Inde et au Pakistan, 266, 278
 - Réalisations du — en Inde et au Pakistan, 74
- Polonais (Remise des trésors), 53
- Pope, Sir Joseph (Un demi-siècle de service public), 407
- Radiations ionisantes (Le Canada et les), 17
- Radio-Canada (Le service international de), 332
- Relations et immunités internationales, 229
- Relations internationales
 - Marine, ambassadrice extraordinaire (La), 252
- Sierra-Leone, 163
 - Le — accède à l'indépendance, 203
- Soudan (Ambassadeur au —), 242, 402
- Survivance (Cours spéciaux pour la —), 364
- Tunisie (Ambassadeur en Tunisie), 146
- UNESCO (Conférence générale de l'—, 1960), 78
- Union-Sud-Africaine, 163, 211
- Visiteurs au Canada
 - Journalistes de l'ONU, 265
 - M. Macmillan, 189
 - Ministre des Affaires étrangères de Yougoslavie, 183
 - Mission d'amitié coréenne, 317
 - Premier ministre de Grèce, 179
 - Premier ministre de la Guyane britannique, 442
 - Premier ministre d'Israël, 258
 - Premier ministre du Japon, 250
 - Président Bourguiba, 146, 223
 - Président de la Finlande, 383
 - Président de l'Islande, 324
 - Président Kennedy, 198
 - Secrétaire général de l'OCDE, 125
 - Secrétaire général de l'OTAN, 326

2

